

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME V

6 NOVEMBRE 1864-27 FÉVRIER 1865



PARIS

GUSTAVE FICKER, LIBRAIRE ÉDITEUR

6, RUE DE SAVOIE, 6

IMPRIMERIE NATIONALE

1912

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

NOVEMBRE 1864 (*FIN*).

1006. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 761.)

Kiel, 6 novembre 1864
(Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

[Nouvelles diverses. Meroux de Valoix joint à sa dépêche la copie d'une lettre qu'il a reçue de Copenhague.]

1007. Annexe à la dépêche de Kiel du 6 novembre, n° 761.

Copenhague, 4 novembre 1864.

[Impression produite par le traité de paix sur les différents partis en Danemark.]

L'union personnelle est toujours l'idée chère que l'on caresse à la Cour. On dit que MM. Bluhme et David sont trop libéraux et qu'on ne tardera pas à leur enlever leurs portefeuilles[1]. Ces hommes-là accusés de libéralisme, c'est pourtant trop fort! Il est grandement question de M. le Baron Scheel-Plessen comme Pré-

[1] MM. Bluhme et David étaient l'un président du conseil et ministre des affaires étrangères, l'autre ministre des finances dans le ministère formé le 11 juillet. Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 juillet (t. III, p. 319).

IMPRIMERIE NATIONALE.

sident du Conseil. Plessen est un ami personnel de Christian IX, et, pour mon compte, je crois le Roi très disposé à le mettre a la tête du Gouvernement.

[On croit à la Cour que la Russie obtiendra de la Prusse et de l'Autriche que le Grand-Duc d'Oldenbourg soit reconnu Duc de Sleswig-Holstein, et qu'ensuite elle amènera ce Prince à remettre les Duchés à Christian IX.] Après tout, on peut croire la Russie très favorable au Roi. M. le Baron Nicolaï (le Ministre de Russie en Danemark) ne quitte presque pas la Famille royale. A toute heure du jour et de la nuit, il est appelé à donner son avis. Il est le vrai chef du Cabinet danois. Enfin, on est à la Cour tout à fait russe. La Reine, montrant à ma femme le portrait du Tsar, s'écriait : «Voilà le Sauveur et le Réparateur!»

1008. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 361.)

Turin, 6 novembre 1864, 10h 30 soir.

Le Marquis Pepoli m'ayant assuré que vous l'aviez autorisé à correspondre avec vous par l'intermédiaire de la Légation de l'Empereur, je vous envoie en son nom la dépêche suivante :

«Après la publication du *Moniteur,* la position étant difficile, je renoncerais peut-être à mon discours; mais je serais forcé, sur la question de la capitale, de donner des explications dans le sens de mon résumé historique des négociations que vous connaissez[1] et que vous avez trouvé exact. Je modifierais cependant quelques phrases accentuées et je le compléterais en déclarant nettement que la France et l'Italie ont réservé leur liberté pour l'avenir.»

Veuillez me répondre un mot. Je crois qu'il y aurait de grands avantages à éviter un discours du Marquis Pepoli.

[1] Nos documents ne font pas d'autre allusion à ce résumé historique rédigé par Pepoli. Cf., sur son entretien du 19 octobre avec l'empereur Napoléon III, en présence de Drouyn de Lhuys, la dépêche confidentielle de celui-ci au baron de Malaret, du 20 octobre (t. IV, p. 276).

1009. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 85.)

Vienne, 6 novembre 1864.
(Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 9 novembre.)

[Le Duc de Gramont envoie à Drouyn de Lhuys le texte du traité de paix entre le Danemark, l'Autriche et la Prusse, tel qu'il a été publié dans la *Wiener-Abend-Post*[1].]

1010. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Turin. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 361.)

Paris, 7 novembre 1864, 1h 25 soir.

Veuillez dire à M. le Marquis Pepoli[2] : Les éclaircissements que donnent les publications du *Moniteur*[3] ont simplifié la position. Il serait fâcheux de la compliquer de nouveau par des explications rétrospectives qui pourraient nous obliger nous-mêmes à publier d'autres documents. Ne jouons pas le jeu de nos adversaires en développant le débat.

1011. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 361.)

Turin, 7 novembre 1864.

Le Général de La Marmora, pour faciliter le rôle du Gouvernement devant les Chambres, a jugé qu'il devait publier, dans la

(1) Cf. t. IV, Appendice, p. 368-376.

(2) Cf. le télégramme du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 6 novembre (ci-dessus, p. 2).

(3) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 5 novembre (t. IV, p. 354).

Gazette qui paraîtra ce soir, une dépêche qu'il vient d'adresser à M. Nigra[1]. Il m'a donné lecture de cette dépêche; en voici les points principaux :

Le Gouvernement se renferme, en principe, dans la stricte observation loyale de la Convention. On ne peut s'écarter du traité, dont le texte définit les obligations contractées de part et d'autre. Quant aux points précisés dans votre dépêche du 30 octobre[2], la dépêche dit que le Gouvernement italien repousse jusqu'à la pensée des voies souterraines. Il a une foi entière dans les heureuses conséquences de la civilisation et du progrès. Chacun peut d'ailleurs avoir, à ce sujet, son opinion particulière, qui ne saurait faire l'objet d'une discussion, le Gouvernement étant résolu à s'observer dans la discussion sur les aspirations de l'Italie

Les aspirations d'un pays sont un fait qui appartient à la conscience nationale, et ne peuvent, à aucun titre, devenir le sujet d'un débat entre deux Gouvernements, quels que soient les liens qui les unissent.

(Je cite textuellement cette dernière phrase.)

La conciliation de l'Italie avec la Papauté n'a jamais cessé d'être le but du Gouvernement; la Convention rend sa réalisation plus facile. La France et l'Italie se réservent leur entière liberté d'action pour le cas où le Gouvernement pontifical tomberait par sa propre faute. En ce qui concerne la capitale, l'exécution est déjà préparée; si le Parlement approuve, Florence sera dans quelques mois la capitale de l'Italie.

Quant aux questions d'avenir, sur ce point comme sur tous les autres c'est aux événements qu'il appartient de poser les problèmes.

Je vous enverrai ce soir le texte même de la dépêche.

(1) Dépêche du général La Marmora au chevalier Nigra, du 7 novembre 1864. Le texte, découpé dans la *Gazette*, est joint à la dépêche du baron de Malaret, du 7 novembre. Il a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 45-48.

(2) Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 42-44.

1012. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Italie, 361, n° 109[1].)

Turin, 7 novembre 1864.
(Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 11 novembre.)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la dépêche de M. le Général La Marmora dont je vous ai transmis le sommaire par mon télégramme de ce jour[2]. Malgré l'heure avancée, j'espère avoir le temps, avant le départ du courrier, de vous faire connaître le résumé de ce qui s'est passé entre M. le Président du Conseil et moi.

Sur l'invitation de M. le Général La Marmora, je me suis rendu ce matin de bonne heure au Ministère. Le Général m'a dit que le Gouvernement du Roi, pour faciliter la situation parlementaire, avait jugé à propos d'écrire une nouvelle dépêche à M. Nigra, et qu'il croyait utile de la faire publier dans le numéro de la *Gazette officielle* qui devait paraître aujourd'hui même. Il m'a donné lecture de ce document.

J'ai observé à M. le Président du Conseil que la publication d'une pièce de cette nature, avant même qu'elle fût parvenue à l'Agent diplomatique auquel elle est adressée et sans que le Gouvernement auquel elle doit être communiquée ait pu en connaître non seulement la teneur, mais l'existence, me semblait une dérogation aux usages généralement reçus et, de plus, un acte impolitique, inutile et dangereux : impolitique, parce qu'il ne peut être habile, lorsque deux Puissances ont dans une affaire grave un intérêt commun, que l'une d'elles agisse isolément et sans avoir au moins tenté un concert préalable; inutile, parce que, la majorité de la Chambre étant évidemment disposée à voter la Convention après comme avant la publication de votre dépêche du 30 octobre, je ne voyais pas la nécessité de changer quoi que ce fût à une situation acceptée par les mandataires du pays; enfin

[1] Des extraits de cette dépêche ont été publiés par le comte Bernard d'Harcourt, *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 182-183.

[2] Cf. ci-dessus le télégramme et la note.

dangereuse, parce qu'elle pouvait servir de point de départ à des publications nouvelles et établir, à côté de discussions parlementaires déjà très délicates, une polémique officielle et publique, qui pouvait d'un jour à l'autre modifier et aggraver un état de choses que les dépêches de Votre Excellence et celles de M. Nigra ont, ce me semble, suffisamment défini.

Je ne suis point parvenu à convaincre M. le Président du Conseil. La dépêche du 7 novembre est, dans sa pensée comme dans celle de ses Collègues, le complément nécessaire des publications insérées dans le *Moniteur*[1] et reproduites dans la *Gazette officielle* du Royaume. Elle facilite la tâche du Cabinet, sans altérer dans le fond l'accord intervenu à Paris entre Votre Excellence et M. Nigra; elle peut enfin contribuer à aplanir les difficultés du moment et ne saurait, suivant lui, en créer de nouvelles. En présence d'une détermination aussi arrêtée, j'ai cru inutile d'insister plus vivement auprès de M. le Président du Conseil.

Peu de moments après l'entretien dont je viens de vous rendre compte, j'ai reçu chez moi la visite de M. le Baron Ricasoli. Il avait été indirectement informé des résolutions du Gouvernement du Roi; il est loin de les approuver, et, après m'être assuré qu'il partage entièrement ma manière de voir à cet égard, j'ai tenté un nouvel effort auprès du Général La Marmora pour le déterminer à ne pas rendre publique, au moins aujourd'hui, sa dépêche du 7 novembre. J'ai le regret de dire que je n'y ai point réussi. Ce document a été concerté hier au soir en Conseil des Ministres, et j'ai compris que sa publication avait pour principal objet d'éviter en ce moment une crise ministérielle.

M. le Président du Conseil espère, et je veux espérer avec lui que Votre Excellence aura égard à la situation difficile des Ministres du Roi, et qu'elle s'en tiendra, en ce qui concerne le Gouvernement de l'Empereur, aux publications déjà faites.

Quoi qu'il en soit, j'ai été on ne peut plus satisfait du langage de M. le Baron Ricasoli et des informations qu'il a bien voulu me donner sur les dispositions de la majorité de la Chambre. Suivant lui, à moins de complications nouvelles, le succès de la Conven-

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 5 novembre (t. IV, p. 354).

tion serait assuré. Le Parlement comprendrait très bien que l'avenir de l'Italie dépend de l'heureuse solution de la crise actuelle, et il serait décidé à éviter toute espèce de désaccord, à plus forte raison de conflit avec la France. Il serait, en outre, résolu à ne point tolérer que le Gouvernement actuel, par de fausses mesures suivant les uns, par mauvaise volonté suivant les autres, compromît une œuvre que l'Italie considère comme bonne et dont elle entend s'assurer les bénéfices. Votre Excellence jugera par elle-même si la dépêche du 7 novembre, à tout prendre fort incolore, n'est pas un de ces actes irréfléchis qu'un Gouvernement sérieux ne devrait certainement pas se permettre, mais auquel il serait peut-être avantageux pour tout le monde de ne pas donner une trop grande importance.

Le Gouvernement du Roi a d'ailleurs pu s'apercevoir, dès aujourd'hui, que, même au point de vue parlementaire, il ne lui serait pas d'une grande utilité. Aussitôt que la publication de la *Gazette officielle* a été connue à la Chambre, c'est-à-dire vers quatre heures, M. Boggio, l'un des adversaires les plus ardents de la Convention, a demandé la parole. Il a félicité le Cabinet de ce qu'il s'est plu à appeler un acte de patriotisme, et a cherché à établir que, le Gouvernement du Roi et celui de l'Empereur n'étant plus d'accord sur l'interprétation à donner aux stipulations du 15 septembre, toute discussion devait être ajournée. Il a parlé avec le talent et l'inconvenance qui lui sont habituels. M. le Président du Conseil a répondu sans talent, mais avec assez de verve, qu'il n'acceptait en aucune façon les compliments de M. Boggio, qu'il lui laissait la responsabilité de ses erreurs, et qu'il repoussait, au nom du Gouvernement du Roi, l'interprétation qu'il croyait devoir donner à la dépêche du 7 novembre. L'immense majorité de la Chambre a accueilli par de vifs applaudissements le discours du Général La Marmora, qui n'a peut-être pas été aussi concis qu'il aurait pu l'être, mais dont le sens général, conforme à ce que je viens de dire, a été parfaitement compris et apprécié par ses auditeurs.

En résumé, Monsieur le Ministre, chacun ici regrette la publication d'un nouveau document, qui ne dit pas assez pour l'opposition, et qui, dans l'état actuel des choses, en dit trop pour la majorité.

Les hommes les plus considérables sont venus me trouver pour me faire connaître leur opinion à cet égard; ils m'ont prié de ne point vous laisser ignorer les bonnes dispositions du Parlement, et ils comptent sur la bienveillance du Gouvernement de l'Empereur pour ne point donner à cet incident une importance qu'il ne mérite pas à leurs yeux. En ce qui me concerne, je me conforme au vœu qu'ils m'ont exprimé; Votre Excellence jugera dans quelle mesure il lui convient de l'accueillir.

Dans la première partie de la séance, divers orateurs de l'opposition ont cherché à établir que la Chambre avait le droit et le devoir de discuter la Convention elle-même avant de s'occuper de la loi relative au transfert de la capitale. Bien que cette question soit jugée à l'avance, l'assemblée a écouté avec sa patience et sa résignation habituelle les débats auxquels elle a donné lieu.

1013. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 142.)

Dresde, 8 novembre 1864.
Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

Les journaux officiels prussiens continuent d'annoncer qu'avec ou non le consentement de l'Autriche, les troupes fédérales qui «se trouveraient encore par hasard dans le Holstein» doivent l'évacuer et laisser la place à ceux qui ont fait la guerre et la paix [(1)]. Il est vrai qu'aucune communication officielle dans ce sens n'a encore été faite de Berlin à Vienne, mais tout le monde est parfaitement édifié au sujet des véritables intentions du Cabinet prussien. Je vous ai fait connaître la déclaration du Comte de Rechberg à la Prusse [(2)]. Bien que M. de Mensdorff, sondé par la diplomatie des États secondaires, tienne à peu près le même langage, cependant on doute et on s'inquiète de ses

(1) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 28 octobre, et celles du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 31 octobre et du 3 novembre (t. IV, p. 316, 330, 348).

(2) Dépêche du 28 octobre (t. IV, p. 316).

résolutions ultérieures. A peine nommé, le nouveau Ministre des Affaires étrangères en Autriche s'empressait de se rendre auprès du Représentant de la Prusse pour l'assurer que rien ne serait changé aux relations des deux pays, que leur maintien trouvait un sûr garant dans les liens si étroits contractés par les deux Souverains lors de leurs dernières entrevues[1]. Toutefois, on penserait à Vienne à proposer une transaction qui, réduisant de moitié les 12,000 hommes de troupes fédérales qui se trouvent encore aujourd'hui dans le Holstein, — car il ne s'agit jamais que du Holstein, — remplacerait par des contingents de troupes autrichiennes et prussiennes le vide laissé par le départ des troupes saxonnes et hanovriennes. Cet arrangement, conforme aux décrets de la Diète, qui avaient en effet confié «l'exécution» à ces quatre Puissances[2], satisferait les États secondaires; mais qu'en pensera-t-on à Berlin, où l'on ne veut pas perdre l'occasion de fouler aux pieds aussi souvent que possible la Confédération et ses droits? La prétention du Cabinet de Berlin est en effet insoutenable, excepté toutefois par la force, ce à quoi on serait assez résolu en Prusse, sans se préoccuper le moindrement de la crainte de porter atteinte à ces liens si étroits contractés entre les deux Souverains! Jamais le Gouvernement prussien n'a contesté à la Confédération le droit d'occuper le Holstein : en abusant de la force en différentes circonstances, il a toujours allégué la nécessité d'assurer le service de son armée. La diplomatie des États secondaires fait tous ses efforts pour convaincre M. Mensdorff qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour la Confédération, et pour l'Autriche de la perte à jamais de toute influence en Allemagne, si l'acte de violence projeté est consommé, en admettant même qu'il le soit, — ce qui est possible, — avec l'assentiment de la Diète.

Que de motifs pour ouvrir les yeux à Vienne, en admettant qu'on veuille y voir clair! M. de Bismarck n'emploie pas assez de ménagements dans la poursuite de ses projets pour qu'ils restent ignorés des moins clairvoyants. Satisfait de son succès dans le

(1) Le 23 juin à Carlsbad et le 22 août à Schoenbrunn.

(2) En particulier par le décret du 7 décembre 1863. (Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 284.)

Lauenbourg, qui se donne à la Prusse[1], le Ministre du Roi Guillaume commence la même manœuvre dans le Sleswig-Holstein, les sociétés secrètes (aujourd'hui au nombre de *112* dans le Holstein seulement) lui venant en aide, en effrayant non seulement l'aristocratie féodale, mais tous ceux, en grande majorité, intéressés au maintien de l'ordre. Les chefs des grandes familles, flattés, effrayés à la fois, sont presque tous gagnés à la Prusse, qui déclare ne pas vouloir de Suisse au Nord de l'Allemagne. Ainsi le parti féodal, qui a soulevé la question contre les idées libérales de Copenhague, l'emporterait en définitive sur les partis révolutionnaires en Allemagne, qui, de leur côté, ont entraîné à la guerre contre le Danemark.

A Vienne, on se repentirait, mais trop tard, de n'avoir pas introduit en tiers dans les négociations pour traiter de la paix avec le Danemark un délégué de la Confédération. L'Autriche, lors des Conférences de Londres, avait fait faire, à ce sujet, des ouvertures secrètes au Baron de Beust, l'invitant en conséquence à ne pas se compromettre et à se ménager pour cette éventualité. L'indépendance du Ministre saxon, en le brouillant avec les deux grandes Puissances, fit abandonner les projets que l'on avait sur lui, mais non sans quelques regrets aujourd'hui à Vienne.

Lorsque tout paraît être en question dans un grand corps comme l'Allemagne, il est naturel qu'on s'intéresse chaque jour davantage à un des incidents de cet état de choses. Je veux parler de la crise ministérielle en Bavière[2]. Rien ne serait encore décidé par rapport à M. de Pfordten, qui ne voudrait pas rentrer au Ministère «comme un criminel gràcié». On se fait, contre cet

(1) Le 23 octobre, l'assemblée des États du Duché de Lauenbourg avait adopté, à la majorité de quatorze voix contre quatre, une motion par laquelle les habitants du Duché exprimaient le vœu d'être réunis à la Prusse, en se réservant toutefois l'indépendance du Duché et la garantie de sa constitution. L'assemblée avait en outre envoyé une députation à Berlin. Celle-ci fut reçue le 7 novembre par Bismarck et, quelques jours après, par Guillaume Ier, qui accueillirent favorablement les vœux du Lauenbourg (cf. ci-après, p. 39, note 3). Le 23 novembre, les États rédigèrent une adresse où ils remerciaient le roi de Prusse d'avoir accepté la souveraineté du pays, mais protestaient contre les charges financières imposées au Duché par le traité de Vienne.

(2) Le baron de Schrenk avait remis sa démission au roi le 5 octobre. Cf. t. IV, p. 285, note 1.

homme d'État, une arme d'une phrase dont il est lui-même l'auteur. Dans un rapport au Roi qui précéda sa sortie du Ministère, exposant les raisons qui pouvaient militer soit en faveur d'un changement de Cabinet, soit au renvoi des Chambres, M. de Pfordten ajoutait : «Et si Votre Majesté se décidait pour le renvoi de ses Ministres, elle pourrait appuyer cette mesure sur son désir de vivre en paix avec son peuple.» Le conseil fut suivi, et le renvoi de M. de Pfordten fut consacré par la fameuse phrase qui a rendu le Roi Max à jamais populaire en Allemagne[1] !

1014. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, à Drouyn de Lhuys. (Original. Rome, 1028, n° 117.)

Rome, 8 novembre 1864.
(Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

Le télégraphe de Turin a apporté hier à Rome le résumé de la dépêche de Votre Excellence du 30 octobre et celui de la dépêche du 1er novembre de M. Nigra au Général de La Marmora[2].

L'Osservatore romano, l'organe officieux du Gouvernement pontifical, apprécie ces documents plutôt au point de vue de la contrariété qu'il suppose qu'ils pourront causer au Cabinet de Turin qu'à celui des avantages qu'ils assurent à la cause du pouvoir temporel. Le Cardinal Antonelli m'a paru partager cette manière d'envisager la chose, car, en réponse aux félicitations que je lui adressais sur les bonnes nouvelles pour le Gouvernement pontifical que nous apportait le télégraphe de Turin, il a cherché à établir que c'était surtout le Gouvernement de l'Empereur qui devait voir avec satisfaction triompher l'interprétation qu'il avait

(1) Le 27 mars 1858, Maximilien II, après avoir annoncé son acceptation de la démission du baron de Pfordten, avait ajouté : «Je veux vivre en paix avec mon peuple.»

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 30 octobre, et le télégramme du chevalier Nigra au général La Marmora, du 1er novembre (t. IV, p. 324, 335).

assignée à la lettre et à l'esprit de la Convention du 15 septembre. Selon lui, ces explications ne changeaient pas, malheureusement, pour le Saint-Siège la condition que la Convention lui avait faite, celle de s'accommoder des limites actuelles. Je lui fis observer que la Cour de Rome avait d'abord cru, malgré mes assurances du contraire, qu'elle n'avait plus rien à faire qu'à préparer les plis de sa toge pour bien tomber, et que les explications officielles lui prouvaient et à l'Europe entière que toutes les conditions de vitalité lui étaient désormais assurées par la France, et qu'au lieu de s'arranger pour tomber, elle n'avait plus qu'à s'arranger pour se relever plus grande que par le passé et vivre de sa vie normale. Le Cardinal a admis que, par le fait, la Cour de Rome acquerrait à la suite de ces explications plus de sécurité quant à son avenir, et il a ajouté, comme il me l'avait dit antérieurement, que certainement elle se préoccuperait de s'assurer les moyens de vivre, et il a repris son thème favori de la perfection des institutions romaines. J'ai demandé au Cardinal la permission de ne pas le suivre, une nouvelle fois, dans cette voie, lui faisant observer que depuis plusieurs années tout avait été dit et redit au sujet des réformes à introduire dans l'état des choses à Rome; que nos suggestions dans ce sens étaient justifiées par la présence de notre drapeau, solidaire jusqu'à un certain point de ce qui se passait dans les États romains, mais que désormais, nos troupes se retirant, le Gouvernement pontifical restait seul responsable de ses actes; que Sa Sainteté et son Premier Ministre avaient régné assez longtemps pour connaître les besoins matériels, moraux, politiques du pays, et que ce serait à eux seuls qu'incomberait la tâche de faire ce qu'il y aurait à faire dans les intérêts du Gouvernement pontifical; enfin, que notre rôle de conseillers affectueux et respectueux cessait du jour où nous assurions au Saint-Siège à l'extérieur la sécurité de ses frontières et à l'intérieur sa pleine et entière liberté d'action. Le Cardinal admit qu'en effet la responsabilité gouvernementale allait retomber entière à la charge du Saint-Père et de ses Conseillers.

[La fin de la dépêche se rapporte aux huit cents détenus des prisons pontificales qui étaient originaires des provinces annexées au Royaume d'Italie et qui devaient être remis au Gouvernement italien.]

1015. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 361.)

Turin, 8 novembre 1864, 6h 1/4 soir.
(Reçu à 7h soir.)

La question préjudicielle a été écartée par la Chambre à une immense majorité (1). M. Visconti-Venosta vient de prononcer un remarquable discours qui a fait la plus vive impression sur le Parlement; j'espère qu'il m'en communiquera le texte, et je vous l'enverrai. La discussion continuera demain. La situation générale est bonne.

1016. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Turin. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 361.)

Paris, 9 novembre 1864, midi 35.

Je me suis expliqué hier avec M. Nigra sur la dépêche du Général La Marmora (2); je me propose de vous écrire à ce sujet aujourd'hui ou demain. Je regrette cette publication pour les raisons que vous avez exposées vous-même; mais vous pouvez dire aux Ministres et à nos amis que, ne voulant pas compliquer la situation, j'ai l'intention de ne pas publier ma réponse, dans les circonstances actuelles, à moins que je n'y sois contraint par un incident nouveau. J'approuve tout ce que vous avez dit et fait.

1017. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 248, n° 218.)

Copenhague, 9 novembre 1864.
(Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

J'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence en août et en septembre, pendant la dernière réunion du Rigsraad, le rap-

(1) L'opposition avait proposé de discuter la Convention de septembre avant de commencer le débat sur le projet de loi relatif à la capitale.

(2) Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 7 novembre (ci-dessus, p. 5).

port du Comité diplomatique du Folkething sur les négociations suivies précédemment par le Danemark avec la Suède et avec la Prusse. Ces rapports, on se le rappelle, avaient été traduits en français par le journal semi officiel [1].

Mais, à côté de l'exposé de ces négociations, le Comité diplomatique s'était également occupé de celles concernant la Russie. La feuille officieuse n'a cependant pas publié, ni en texte ni en traduction, cette partie importante de la question extérieure. Le motif de cette abstention est facile à comprendre. On n'a pas voulu déplaire à Saint-Pétersbourg, au moment surtout où un mariage allait resserrer les liens d'intimité entre les deux dynasties [2], ni rendre ce mariage plus impopulaire encore par la publicité donnée à la politique de l'union personnelle, sur laquelle la Russie a constamment fait reposer la sécurité de sa prépondérance en Danemark.

J'ai l'honneur aujourd'hui d'envoyer cette pièce à Votre Excellence [3], après m'être assuré de son authenticité et en avoir fait dresser une traduction.

Le Comité diplomatique, d'ailleurs, qui présente dans ce travail un exposé d'ensemble de la situation, reproduit nécessairement dans leur essence les rapports spéciaux sur les négociations avec les Cabinets de Stockholm et de Berlin, que le Département possède déjà. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'apparaît que vers les dernières pages, que je marque d'un astérisque pour faciliter les recherches et la lecture.

Les extraits empruntés à la correspondance du Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg embrassent la période depuis le 26 avril jusqu'au 3 juin de cette année et se réfèrent à quatre [*sic*] dépêches portant les dates des 26 avril, 10 et 27 mai, 1er et 3 juin. On n'aura pas oublié qu'à cette dernière date M. de Plessen quittait Pétersbourg en congé et venait provoquer à Copenhague, en vue de l'union personnelle, pendant la réunion

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 31 août, le rapport du comité diplomatique du Folkething qui y est annexé, et la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 septembre, n° 182 (t. IV, p. 68, 124).

[2] Le mariage du grand-duc héritier, Nicolas, avec la princesse Dagmar (cf. t. IV, p. 213, note 1).

[3] Cf. le rapport publié ci-après, p. 17.

de la Conférence, une crise ministérielle, qui, assoupie alors, emporta plus tard le Cabinet de M. Monrad [1].

Dans cette correspondance, comme je l'ai toujours mandé [2], M. de Plessen se montre le partisan décidé de l'union personnelle, et même du Danemark tout entier dans la Confédération germanique [3], en même temps que l'ennemi de la France, dont il n'épargne aucune occasion de dénaturer les intentions et de chercher à rendre la politique suspecte au Gouvernement danois. C'est ainsi, entre autres, qu'à propos de l'entrée du Danemark dans la Confédération, M. de Plessen termine par ces mots l'énumération des avantages qui résulteraient de cette solution : «Parmi les grandes Puissances, il n'y a que la France qu'elle pourrait gêner; mais le rôle de cette Puissance, dans la crise actuelle, n'a pas été tel qu'on doive autrement s'inquiéter.» Puis dans un autre passage : «Quand l'Angleterre, dit M. de Plessen, a renoncé au traité de Londres, *ce dont la France n'est pas fâchée*, la Russie ne peut être seule à le maintenir.» Ailleurs, il signale comme but de la politique impériale l'emploi du suffrage universel pour procurer à la France une portion de territoire en Allemagne, si insignifiante qu'elle puisse être. Si M. de Plessen, dans sa correspondance officielle avec un Cabinet sympathique à la France, n'hésitait pas à s'exprimer ainsi sur notre compte, qu'a dû être sa correspondance privée avec le Roi, dont certes il n'avait pas à craindre de froisser les tendances pour nous?

Mais, si M. de Plessen attaque la politique de la France, il soutient, avec une ardeur qui tient d'ailleurs à ses convictions personnelles et à ses intérêts de famille [4], la politique de la Russie.

[1] Cf., sur le voyage de M. de Plessen à Copenhague, où il arriva le 14 juin, la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 juin. On peut y ajouter celle du 10 juin, n° 112, relative aux projets attribués alors à M. de Plessen. (T. III, p. 262 et 205.)

[2] Notamment dépêche du 22 juin, n° 118, et du 12 juin, n° 115. (*En note dans le texte.*)

[3] *Sic.* Il faut rétablir évidemment : «et même de l'entrée du Danemark tout entier... etc.»

[4] M. de Plessen avait épousé une princesse russe. Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 juin, n° 112 (t. III, p. 205).

Pour le Gouvernement russe en effet, l'union personnelle, et le langage que tint le Prince Gortchakoff au Ministre de Danemark le prouverait au besoin, est la solution vraie, la meilleure solution. M. de Plessen fait remonter au 10 mai les premières paroles dites à ce sujet par le Vice-Chancelier; cela est possible, mais l'union personnelle n'a pas moins été la pensée constante du Cabinet de Saint-Pétersbourg, et l'attitude de la Légation de Russie à Copenhague, avant l'ouverture et pendant le cours des hostilités, l'a traduite avec une netteté suffisante.

Dans son entraînement pour la politique russe, à laquelle il est identifié, M. de Plessen disculpe l'Empereur Alexandre de la cession qu'a faite ce Souverain de ses droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, et consigne avec une complaisance visible les arguments par lesquels le Prince Gortchakoff fait ressortir avec une habileté réelle les avantages de ce choix sur celui du Prince d'Augustenbourg.

Le langage que révèle cette correspondance officielle, M. de Plessen l'a renouvelé avec d'amples commentaires pendant son séjour à Copenhague au mois de juin, et il a laissé dans un esprit aussi bien préparé que celui de Christian IX des traces ineffaçables.

Depuis cette entrevue du Souverain avec l'homme de son cœur et de sa confiance, le Roi a tout sacrifié à la perspective de réaliser l'union personnelle. Le choix du Grand-Duc a été accueilli comme une juste nécessité imposée à la Russie par la politique du Cabinet national présidé par M. Monrad. « C'est vous, disait Sa Majesté au Président du Conseil (dépêche n° 131, 6 juillet) [1], qui, en voulant une cession territoriale et le partage du Sleswig, avez donné à la Russie le droit d'agir comme elle a fait. » Et aujourd'hui encore la jeune dynastie et son entourage nourrissent l'espoir, avivé par le mariage de la Princesse Dagmar, d'obtenir d'une manière ou d'autre le retour des Duchés, et dans tous les cas, à défaut de l'union personnelle, tous leurs vœux, sous l'incitation des arguments russes si bien calculés pour accroître la haine portée au Prince d'Augustenbourg, sont pour le Grand-Duc d'Oldenbourg, dont le choix d'ailleurs dans leur pensée prépare-

[1] Cf. t. III, p. 306.

rait tôt ou tard une nouvelle cession analogue à celle contenue dans l'arrangement de Varsovie [1].

Christian IX et sa famille, avant les derniers événements, ne nous étaient pas à coup sûr favorables : aujourd'hui ils nous aiment encore moins. J'en ai la conviction, bien que l'attitude du Roi soit toujours très bienveillante pour le Ministre de France, ce qu'il faut attribuer en bonne partie à la crainte que nous inspirons. La preuve en serait bien vite administrée le jour où un conflit européen mettrait en évidence les amis et les adversaires. Aussi plus que jamais notre intérêt est-il d'une part que les institutions constitutionnelles soient maintenues dans leur intégralité pour contenir ces tendances hostiles, et, de l'autre, de combattre toute tentative d'union personnelle, afin de conserver intact l'élément danois qui est notre force. Comme corollaire, nous devons souhaiter le triomphe du Prince d'Augustenbourg, parce que ce Prince serait une muraille entre l'Allemagne et la jeune dynastie, le choix de son compétiteur devant au contraire faciliter l'accord avec l'Allemagne au préjudice de la Suède, et assurer la prépondérance de la Russie dans les conseils de Christian IX [2].

1018. Annexe à la dépêche de Copenhague du 9 novembre, n° 218.

Rapport fait par le Comité politique établi par le Folkething sur les préliminaires de paix et la suspension d'armes.

Le Comité établi par le Folkething ne peut, en donnant son rapport sur les préliminaires de la paix et la suspension d'armes, laisser entièrement de côté les négociations antérieures.

Peu de temps après l'ouverture du Rigsraad [3], il lui fut remis comme explication de la situation politique :

1° La septième collection de documents relatifs aux rap-

[1] Cf. la lettre de Copenhague transmise en copie par Meroux de Valois avec sa dépêche à Drouyn de Lhuys, du 6 novembre (ci-dessus, p. 1).

[2] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Approuvé.»

[3] La session du Rigsraad avait été ouverte le 25 juin 1864.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ports de constitution avec les Duchés de Holstein et de Lauenbourg;

2° Les documents diplomatiques relatifs à la question dano-allemande pendant la période septembre 1863-mai 1864.

Afin de donner le plus de jour possible sur toute la situation telle qu'elle était avant la rupture avec la Confédération et les Puissances allemandes, le Comité a puisé des éclaircissements antérieurs sur deux points principaux, éclaircissements qu'il doit à l'obligeance du Ministère des Affaires étrangères qui a bien voulu les lui communiquer. De cette manière, le Comité s'est trouvé en état de fournir deux rapports séparés. Dans l'un se trouve un échange de notes qui met au jour la négociation entre le Gouvernement danois et le Président du Ministère prussien, M. de Bismarck, du 8 octobre au 11 novembre 1863 [1]; dans la seconde les négociations entre la Suède-Norvège et le Gouvernement danois, du 8 août au 10 décembre 1863 [2]. Ces deux communications sont accompagnées de remarques explicatives.

Le Comité, en réunissant ces diverses communications, croit pouvoir dépeindre de la manière suivante la situation où se trouvait le Danemark lors de la mort du Roi Frédéric VII et avant l'acceptation de la Constitution commune. M. de Bismarck avait désigné un Eider-Holstein et un Eider-Danemark comme devant, selon son opinion, éloigner tout motif d'exécution fédérale. Le Gouvernement danois y avait souscrit, et la déclaration en avait été faite dans la réunion de la Confédération du 14 novembre. Les négociations sur cette affaire furent conduites avec l'adhésion de l'Angleterre, qui se montrait satisfaite, et qui l'avait déclaré à la Confédération (dépêche du Comte Russell, du 21 octobre 1863 [3]) postérieurement à une lettre qu'avait écrite Lord Russell le 29 septembre 1863 [4], dans laquelle il se déclarait en termes

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, n° 182, du 10 septembre 1864 (t. IV, p. 124).

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 31 août 1864, et le rapport annexe (t. IV, p. 68, 69).

[3] Dépêche du comte Russell à Sir Alexandre Malet, *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 16.

[4] Dépêche du comte Russell à Sir Alexandre Malet, *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 12.

énergiques contre une occupation militaire du Holstein, qui attaquait toute la Constitution de la Monarchie [1]. Avec la Suède, les négociations relatives à un traité d'alliance étaient tellement avancées que le Ministre danois à Stockholm écrivait le 10 novembre : Sa Majesté (Charles XV) espère que, lorsque les formalités qu'exige la Constitution norvégienne seront remplies, les instructions nécessaires à la conclusion du traité d'alliance pourront être transmises la semaine prochaine au Comte Hamilton [2]. L'Empereur Napoléon, qui paraît sous tous les rapports s'être tenu en dehors de la question dano-allemande, a, d'après ce que l'on sait, approuvé le traité d'alliance avec la Suède et Norvège. Ainsi, le 7 octobre 1863, le Ministre danois à Paris écrit : «Le Ministre de Suède et Norvège à Paris interprète les paroles de M. Drouyn de Lhuys comme s'il devait en résulter que le Danemark, la Suède et la Norvège pouvaient compter sur le concours de la France au cas où les troupes allemandes passeraient l'Eider [3].» Le 4 novembre, l'Empereur des Français adressa au

(1) «Le Gouvernement de Sa Majesté, écrivait Lord Russell, ne saurait considérer cette occupation militaire comme l'exercice légitime du pouvoir de la Confédération, ni admettre qu'on la désignât sous le nom d'*exécution fédérale*. Le Gouvernement de Sa Majesté n'assisterait pas avec indifférence à une pareille démarche dirigée contre le Danemark et les intérêts européens.» (*Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 13.)

(2) Cf. t. IV, p. 76.

(3) Le rapport déposé le 26 août 1864 par le comité diplomatique du Folkething analyse brièvement cette dépêche, adressée le 7 octobre par le comte de Moltke-Hvitfeldt au ministre Hall (cf. t. IV, p. 74, et *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 210-212). Voici, d'après le texte des *Arch. diplom.*, la phrase citée ici : «Mon Collègue interprète d'ailleurs les paroles de M. Drouyn de Lhuys comme s'il en résultait clairement que l'aide et l'assistance de la France sont assurées au Danemark, à la Suède et à la Norvège pour le cas du passage de l'Eider par les troupes allemandes.» L'interprétation du baron d'Adelswärd fut également, semble-t-il, celle de Hall. Aussi Dotézac, dès qu'il en fut averti, s'efforça-t-il de préciser, dans une longue conversation qu'il eut avec le ministre, l'attitude du gouvernement impérial. «Il n'y a là, ajoutait-il en concluant, aucun engagement de secours matériel, ni déni du droit d'exécution à la Diète. Il y a la volonté ferme, s'inspirant de sympathies traditionnelles et d'une conviction persévérante que les intérêts du Danemark sont d'ordre européen, de vous être le plus possible utile de concert avec les Cabinets qui ont signé avec vous le protocole de Londres, lorsque la question internationale aura été posée. Et c'est pour cette raison que notre vive sollicitude vous conseille de vous con-

Roi de Danemark l'invitation de prendre part au Congrès de Paris projeté. On a dit ici qu'à cette époque on avait répondu officieusement qu'on l'acceptait avec joie, mais aucune réponse officielle n'avait encore été faite [1]. L'Autriche et la Prusse n'avaient pas pris une grande part à ces négociations; la première de ces Puissances, ainsi que la Prusse, avait souhaité la médiation de l'Angleterre dans la lutte dano-allemande.

La nouvelle Constitution pour le Royaume et le Sleswig ne paraît pas à cette époque avoir donné lieu à quelque difficulté; M. de Bismarck particulièrement n'avait fait aucune représentation contre elle.

L'époque du changement des rapports avec la Prusse commence pendant la maladie du Roi Frédéric VII. Le 13 novembre, jour de l'adoption par le Rigsraad de la Constitution commune, une dépêche est envoyée de Berlin dans laquelle on fait remarquer «jusqu'à quel point la manière d'agir du Gouvernement danois, qui s'éloigne des arrangements de 1852, rend la situation difficile et éloigne la perspective d'une solution pacifique» [2]. Une supposition sur la cause du changement survenu est contenue dans le rapport n° 1, page 12. Après la mort de Frédéric VII, la Prusse se met à la tête du mouvement allemand, ou laisse la Confédération librement exercer son action contre le Danemark. Pendant que la question de succession est soulevée à Francfort

centrer sur le Sleswig et de ne pas rendre plus difficile, en allant au delà, l'œuvre de vos meilleurs amis.» En tête de la dépêche du 24 octobre, dans laquelle Dotézac rend compte de son entretien avec Hall, Drouyn de Lhuys a mis au crayon la note suivante : «Je ne comprends pas de quelles expressions de ma correspondance MM. Paget et Hall ont pu tirer les conclusions indiquées dans cette dépêche.» Sir A. Paget, ministre d'Angleterre à Copenhague, avait averti Dotézac de l'opinion de Hall et avait semblé la partager. (Danemark, 244.)

[1] Le 9 novembre, Dotézac adressait à Drouyn de Lhuys le télégramme suivant : «Le Roi est en Sleswig. M. Hall m'assure que l'adhésion du Danemark au Congrès n'est pas douteuse.» Il confirma son télégramme dans une dépêche du 11. L'absence, puis la mort inattendue du Roi Frédéric VII retardèrent seules la réponse officielle.

[2] Cette phrase est extraite d'une dépêche de Thile, sous-secrétaire des Affaires étrangères à Berlin, à M. de Balan, ministre de Prusse à Copenhague, en date du 13 novembre 1863. La dépêche a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 85.

et que l'Envoyé danois est exclu des séances des États de la Confédération [1], la lutte prend un autre caractère beaucoup plus sérieux. Les Danois envoyés à Vienne et à Berlin à l'occasion du changement survenu sur le Trône ne sont pas reçus [2], fait qui caractérise suffisamment l'intention des grandes Puissances allemandes.

Les rapports avec les autres Puissances subirent également une sensible modification à la mort de Frédéric VII. L'Envoyé danois à Stockholm écrivait le 16 novembre : «Le Comte Manderström m'a dit que le coup subit qui vient de nous frapper n'apportera dans le Gouvernement suédois aucune modification dans la ligne de conduite que le Cabinet de Stockholm s'est tracée relativement au traité d'alliance et dont les négociations sont commencées.» Il ajoute que le Roi Charles avait dit à un de ses Collègues, «que sous peu de jours des instructions seraient envoyées au Comte Hamilton relativement à la signature», et il ajoutait ces mots significatifs : « Mon Collègue de France conseille de ne pas agir trop précipitamment en cette occasion [3].» Déjà, le 24 novembre, ce même Envoyé dit «qu'il sera enjoint au Comte Hamilton de faire remarquer à Votre Excellence (M. Hall) que, dans le cas d'une intervention possible et dans laquelle la Suède pourrait être invitée à prendre part, peut-être serait-il d'un grand avantage pour les parties intéressées de ne pas hâter, pour le moment, la signature du traité d'alliance [4]». Les 1er et 2 décembre, il est écrit : «La Suède doit se garder de se placer dans une situation

[1] Séance de la Diète du 28 novembre 1863. Cf. le compte rendu officiel dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 279-282.

[2] En réalité un même envoyé, le chambellan Irminger, avait été chargé de notifier à Berlin et à Vienne l'avènement de Christian IX. Il ne fut point reçu, et, dans une circulaire en date du 17 décembre, Hall prévint les cabinets européens que les communications diplomatiques se trouvaient momentanément interrompues entre la cour de Copenhague et celles de Berlin et de Vienne, les ministres de Danemark en Prusse et en Autriche et les ministres de Prusse et d'Autriche en Danemark n'ayant pu être accrédités à nouveau. (Danemark, 245.)

[3] Cf. t. IV, p. 77, et *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 213. — La correspondance de Fournier confirme l'indication donnée ici par Scheel-Plessen. L'attitude du gouvernement impérial peut d'ailleurs s'expliquer par la récente proposition d'un congrès européen.

[4] Cf. t. IV, p. 77.

isolée », et par ceci on peut considérer le traité d'alliance comme abandonné [1]. Peu de temps après son avènement au Trône, le Roi Christian IX, qui avait signé récemment la loi fondamentale pour le royaume et le Sleswig [2], accède par sa réponse du 20 novembre[3] à l'invitation que lui avait envoyée l'Empereur Napoléon de prendre part au Congrès de Paris. L'opposition de l'Angleterre fit que ce Congrès, où l'affaire dano-allemande devait être examinée, n'eut pas lieu, ce qui fut communiqué au Gouvernement danois par dépêche, le 8 décembre [4]. La contenance de la France à notre égard devint tout autre, principalement par suite de la modification survenue dans ses rapports avec l'Angleterre, qui s'était si vivement intéressée à notre cause, tantôt cherchant à concilier, tantôt menaçant soit le Danemark, soit l'Allemagne, et l'influence française à Stockholm paraît aussi avoir agi secrètement contre l'intervention de la Suède-Norvège en faveur du Danemark [5].

Au milieu du mois de décembre de l'année dernière, les Puissances étrangères firent une démarche très significative auprès du Gouvernement danois. Le voyage de l'Envoyé anglais, Lord Wodehouse, et celui de l'Envoyé russe, le Conseiller d'État Ewers, qui devaient porter à Christian IX les félicitations de leur Cour à l'occasion de son avènement au Trône, eut en même temps un autre but politique. Tous deux engagèrent instamment notre Gouvernement à retirer la Constitution de novembre. L'Envoyé français, le Général Fleury, a certainement donné le même conseil, toutefois séparément et sans se joindre aux deux autres Envoyés, de même qu'il quitta rapidement Copenhague (fin de décembre) tandis que Lord Wodehouse et M. Ewers prolongèrent leur séjour jusqu'au 14 janvier 1864 [6]. Comment doit-on inter-

[1] Cf. t. IV, p. 81-82.

[2] Le 18 novembre.

[3] *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 66.

[4] Circulaire de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur. (*Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 79-80.)

[5] A en juger par sa correspondance, l'attitude du ministre de France à Stockholm, Fournier, pendant la seconde moitié de décembre, fut très réservée. Cf. t. IV, p. 84, un extrait de sa dépêche du 18 décembre.

[6] Sur la triple mission de lord Wodehouse, du baron d'Ewers et du général comte Fleury à Copenhague, cf. t. Ier, p. 2, note 2.

préter cette démarche faite alors par des Puissances neutres? Les négociations qui ont eu lieu ici et à Berlin ne sont jusqu'à ce jour qu'imparfaitement connues. Lord Wodehouse arriva à Berlin le 11 décembre; le 12 il eut un entretien avec M. de Bismarck[1]. A cette époque, la patente du 30 mars 1863 avait été retirée par les Danois[2], de sorte qu'elle ne pouvait plus être utilisée par la Prusse. Par le rapport de Lord Wodehouse du 12 décembre (Denmark and Germany 1864[3]), on voit que M. de Bismarck était au plus haut degré dépendant du mouvement allemand, et que la question de droit était pour lui entièrement secondaire. Il exigeait le retrait de la Constitution du 18 novembre, mais il est de toute évidence qu'il n'aurait pas été satisfait par ce retrait. «Il était, disait-il, nécessaire pour le Roi de Danemark de congédier ses Ministres actuels; un coup d'État était la meilleure manière de lever les difficultés. L'Allemagne ne serait jamais en bonne relation avec le Danemark tant que les institutions démocratiques existantes en Danemark seraient maintenues.» On voit par là que le retrait de la Constitution du 18 novembre n'aurait en aucune manière aplani le différend. Cela découle aussi de ce que l'expérience nous montre d'une autre manière. Les réclamations à Francfort se rapportaient tout autant à la Constitution du 2 octobre 1855[4]. Lord Wodehouse et M. Ewers[5] exigeaient que le Danemark rappelât la Constitution du 18 novembre; mais, en échange de ce sacrifice, ils ne

[1] Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 214. Lord Wodehouse fut reçu par Bismarck non seulement le 12, mais encore le 13 et le 14 décembre, jour de son départ pour Copenhague.

[2] L'abrogation de la patente du 30 mars avait été insérée dans un numéro extraordinaire du «Bulletin des lois» danois, le 6 décembre, et immédiatement notifiée à Vienne, Berlin et Francfort.

[3] Le rapport de lord Wodehouse et le memorandum remis par M. de Bismarck à lord Wodehouse, extraits l'un et l'autre des *Livres Bleus* anglais, ont été publiés dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 10-13.

[4] La Constitution du 2 octobre 1855 avait été l'occasion d'un conflit diplomatique entre le Danemark et la Confédération germanique. Frédéric VII avait dû la révoquer par la patente royale du 6 novembre 1858.

[5] Sur les entretiens de lord Wodehouse et du baron d'Ewers avec Hall, on peut comparer les renseignements donnés ici avec ceux que donne une dépêche de lord Wodehouse à lord Russell, en date du 21 décembre 1863, publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 16-20.

voulaient et ne pouvaient donner une compensation quelconque. A la question qui fut faite par le Ministre des Affaires étrangères à Lord Wodehouse : Si le retrait de la Constitution aurait pour résultat d'empêcher les troupes allemandes d'envahir le Holstein et le Lauenbourg, il répondit que, d'après la déclaration de M. de Bismarck, cette invasion devait avoir lieu quand même. Quand en outre il fut demandé à Lord Wodehouse : Si le susdit retrait amènerait l'Autriche et la Prusse à reconnaître le traité de Londres et à recevoir les Envoyés du Roi, il répondit que ce ne pouvait en être une conséquence, car l'Autriche et la Prusse ne voulaient pas s'engager à reconnaître le traité de Londres avant qu'il ne fût donné une garantie pour l'entier accomplissement des conventions de 1851-1852. Quand enfin l'on demande à Lord Wodehouse : Si alors il pourrait promettre le concours de l'Angleterre si les troupes allemandes franchissaient l'Eider, il répondit qu'il n'était pas en état de donner une pareille explication. D'après cet état de choses, on voit qu'à cette époque on exigeait de nous un sacrifice grand et humiliant sans nous offrir aucune compensation certaine. Le Gouvernement d'alors repoussa en conséquence une exigence dont l'accomplissement n'aurait pas empêché l'envahissement des Duchés par l'Allemagne [1]; d'après l'opinion du Gouvernement danois d'alors, la tentative de suppression de la Constitution aurait été vaine et eût seulement fait naître une forte lutte intérieure et le mécontentement.

La pression n'avait donc pu amener le retrait de la Constitution de novembre, mais sans aucun doute avancé la crise ministérielle. Le nouveau Ministère fut constitué le 31 décembre 1863 [2]. Il fit successivement différentes concessions afin d'éviter la guerre. Après s'être placé au point de vue des conventions de 1851-52 et après avoir renouvelé énergiquement de nouvelles invitations pour intervenir dans la lutte aux Puissances qui avaient concouru au règlement des droits de succession, conformément au prin-

(1) Les raisons de ce refus sont exposées dans une dépêche de Hall à Bille, ministre de Danemark à Londres, en date du 24 décembre 1863. (*Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 20-22.)

(2) Le ministère Monrad. Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre, et sa dépêche du 1er janvier 1864 (t. Ier, p. 38 et 67).

cipe établi en 1856 dans la Conférence de Paris [1], il déclara à ces Puissances être prêt à convoquer le plus tôt possible le Rigsraad pour lui soumettre un projet tendant à retirer la Constitution du 18 novembre et à la remplacer par un règlement conforme à la publication du 28 janvier 1852 [2].

Ces tentatives pour arriver à un arrangement général échouèrent. Les troupes de la Confédération avaient, sans résistance, occupé le Holstein; la Prusse et l'Autriche avaient, par une note en date du 16 janvier 1864, exigé le retrait de la Constitution du 18 novembre [3]; si on le leur refusait, leurs Envoyés devaient quitter Copenhague : comme cette exigence fut repoussée, leurs troupes traversèrent l'Eider dans les premiers jours de février, bien que les Gouvernements de ces États eussent encore le 31 janvier déclaré qu'ils se considéraient encore comme liés par le traité de Londres. De nouvelles invitations furent vainement adressées pendant la guerre à la Suède-Norvège de conclure le traité d'alliance, à l'Angleterre et à la France de satisfaire à leurs engagements résultant de la garantie de 1721. Au lieu d'accorder un concours actif au Danemark, le Ministre des Affaires étrangères d'Angleterre invita, par sa note du 24 février [4], le Danemark à prendre part à la Conférence de Londres, à laquelle la France, la Russie, la Suède et la Confédération allemande seraient invitées conjointement avec le Danemark d'une part et l'Autriche et la Prusse de l'autre. Après de longues négociations à ce sujet, et dans lesquelles le Danemark exigeait que les conventions de 1851-52 fussent prises pour base, sa demande fut acceptée. Cependant le Gouvernement danois n'accepta le projet de Conférence que par sa dépêche du 18 mars [5], et à la condition bien positive qu'elle n'entraînerait pas de suspension d'armes. Le Prédécesseur du Président du Conseil actuel a expliqué au Folkething

[1] Cf. le télégramme et la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, des 4 et 7 janvier 1864 (t. Ier, p. 92 et 113).

[2] Cf. la dépêche de Quaade au comte de Moltke-Hvitfeldt, du 21 janvier 1864 (t. Ier, p. 173).

[3] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier (t. Ier, p. 158).

[4] Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 371-372. Elle y est datée du 23 février.

[5] *Arch. diplom.*, 1864, t. II, p. 377-378.

pourquoi on a laissé écouler un certain laps de temps avant de prendre cette décision. Le Comité ne jugera pas ce fait, pas plus que la décision finale du Gouvernement d'accepter la Conférence, ni les conditions posées.

Le Comité ne peut pas éviter de faire mention des négociations qui ont eu lieu aux Conférences de Londres. Il sera cependant impossible par suite du court espace qui s'est écoulé depuis, de même qu'il n'est pas juste de donner en ce moment un jugement ou un exposé détaillé de ces négociations, qui ont été imprimées et communiquées aux membres du Rigsraad. Nous nous arrêterons seulement sur quelques points particuliers.

Une partie du temps de la Conférence a été occupée par la question de la suspension d'armes, qui a eu lieu le 12 mai [1]. Dans la séance du 17 mai parut enfin le Comte Bernstorff avec la prétention des Puissances allemandes ainsi conçue : « Une entière indépendance politique pour les Duchés sincèrement réunis par des institutions communes. » La question de succession fut ouverte par l'Autriche et la Prusse, tandis que le Représentant de la Confédération se montra immédiatement opposé à tout lien du Sleswig et du Holstein avec le Danemark. Le projet rencontra une vive opposition de la part de toutes les Puissances qui n'étaient pas allemandes. Le 28 mai, survint le Comte Apponyi qui déclara, au nom de la Prusse et de l'Autriche, que, comme la Confédération, il demandait une séparation complète du Sleswig et du Holstein d'avec le Royaume. Après que cette explication eut été donnée, le Comte Russell présenta le projet connu par lequel le Holstein, le Lauenbourg et le Sleswig méridional seraient séparés de la Monarchie danoise d'après la ligne Schlei-Danewirke, et que les différentes parties du pays aviseraient elles-mêmes à leur sort à venir. On supposait que cette proposition,

[1] Les dates indiquées ici permettront de se reporter aisément, pour tout ce qui concerne la conférence, aux dépêches du prince de La Tour d'Auvergne publiées dans notre tome III. On peut aussi comparer ce résumé des travaux de la conférence avec le « Résumé des délibérations de la Conférence de Londres » communiqué par les plénipotentiaires britanniques à la séance du 25 juin 1864 et publié à la suite du protocole n° 12 dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 125-143.

sauf la forme sous laquelle elle avait été présentée, venait de la France, et, ce qui augmentait cette croyance, c'est la chaleur avec laquelle elle fut appuyée par le Représentant français dans le Congrès. Dans la séance du 2 juin où cette proposition fut lue, le Baron Brunnow déclara pour la Russsie qu'il était autorisé à l'accepter; le Comte Wachtmeister pour la Suède-Norvège l'accepta également, en ajoutant qu'il lui avait été enjoint de n'accepter aucune ligne plus septentrionale que celle proposée. Les grandes Puissances allemandes proposèrent au lieu de cette ligne celle d'Apenrade; toutefois, les Représentants de la Prusse et de l'Autriche voulaient conseiller à leurs Gouvernements d'accepter une ligne partant du fjord de Flensbourg, au nord de Flensbourg, et se terminant à Hoier en passant au nord de Tondern. La ligne proposée par les Allemands fut rejetée sans hésitation par les Danois. Il paraît aussi que les Commissaires danois et le Gouvernement danois étaient portés à supposer que le grand sacrifice qu'on leur demandait devait être le plus grand de tous, et que chez les Puissances neutres il existait une volonté sérieuse d'entrer en lice si la base de paix offerte par elles et acceptée par le Danemark se trouvait annulée. Il y avait à la vérité beaucoup de motifs pour penser de la sorte. Quand le Danemark se déclara disposé à accepter une prolongation de suspension d'armes, Lord Russell déclara qu'il ne voulait appuyer aucun projet qui fût moins avantageux pour le Danemark que celui qu'il avait présenté, à moins que le Gouvernement danois le déliât de son engagement (1). Le Gouvernement anglais a aussi proposé à la France de donner une garantie pour la ligne de la Schlei, en déclarant à l'Allemagne que, si cette ligne n'était pas adoptée, l'Angleterre et la France seconderaient le Danemark les armes à la main (2). Le Ministre des Affaires étrangères de France se prononça en faveur de ce projet; mais, dans un Conseil des Ministres présidé par l'Empereur, il fut décidé que la France resterait en dehors de la lutte, et par conséquent le projet anglais fut re-

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 6 juin 1864 (t. III, p. 175).

(2) Cf. le télégramme et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 8 juin 1864 (t. III, p. 190 et 191).

poussé [1]. Par suite du refus de la France, on perdait l'espoir d'un concours énergique des Puissances occidentales par lequel il eût été possible d'arriver à un accord supportable. Cependant les Puissances neutres ne cessèrent pas complètement leurs efforts pour arriver à un accord relatif à la base du partage du Sleswig. Deux jours avant la proposition ci-dessus, pour laquelle on demandait le concours de la France, le Baron Brunnow avait, dans une séance privée, présenté un nouveau projet dans ce sens. Il y eut différents projets faits par l'Angleterre et acceptés par le Danemark pour ne pas déterminer la ligne de séparation et laisser à la Conférence le soin de la fixer. Cette proposition ne fut pas présentée à la Conférence, le Danemark s'y étant opposé [2]. Dans la séance du 18 juin, le Comte Russell proposa, en abandonnant son propre projet, que la question de la ligne fût résolue par un arbitrage, de telle sorte qu'il soit établi une ligne de frontière qui ne devrait pas être plus méridionale que celle indiquée par les Commissaires du Danemark et plus septentrionale que celle désignée par les Commissaires de l'Allemagne. La proposition fut appuyée par les Commissaires de la Russie et de la France, tandis que la Suède faisait dépendre son consentement de celui du Danemark. À l'occasion de cette proposition, les Commissaires des Puissances allemandes belligérantes déclarèrent le 22 juin qu'ils étaient autorisés à accepter l'intervention d'une Puissance neutre, mais ils posèrent de telles conditions à ce consentement que l'on dut le considérer comme un rejet de la proposition. Les Commissaires danois déclarèrent, après une étude plus approfondie des rapports de cette proposition avec celle acceptée antérieurement par eux, qu'il leur était impossible d'y adhérer.

Comme ce projet devait être considéré comme rejeté, le Commissaire français présenta dans la même séance non un projet proprement dit, mais une suggestion qui avait pour but de faire

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 10 juin 1864 (t. III, p. 201). Nos documents ne font aucune allusion à la façon dont la décision fut prise, ni à l'avis personnel de Drouyn de Lhuys. — Voir aussi, sur l'attitude du gouvernement impérial à ce moment, le rapport du comte de Moltke-Hvitfeldt à Monrad, du 3 juin 1864 (t. III, p. 154-160).

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 6 juin 1864 (t. III, p. 175).

voter les communes dans les districts mélangés, vote qui serait décisif, tandis que la régularisation de la frontière serait ajournée. L'Angleterre accepta ce projet si le Gouvernement danois croyait pouvoir y adhérer, la Prusse le prit *ad referendum*, et le Comte Apponyi, au nom de l'Autriche, déclara que, d'après ses instructions, il ne se croyait pas autorisé à y adhérer. M. de Beust se déclara, au nom de la Confédération, entièrement favorable à ce projet. Pour le Danemark, M. Quaade s'expliqua ainsi : « Que ce projet ne pouvait pas même être pris *ad referendum*, et que les instructions qu'il avait reçues lui défendaient d'adhérer à aucune autre ligne que celle proposée par les Commissaires anglais dans la séance du 28 mai et qui avait été acceptée par le Danemark ». Le Baron Brunnow combat ce projet d'autant plus que ses instructions ne lui permettent pas de l'accepter. Le Commissaire suédois se déclare également contre, attendu que son Gouvernement considérait que la ligne de la Schlei était la ligne de frontière la plus septentrionale que S. M. le Roi de Danemark pût consentir.

Le 25 juin, la clôture des séances de la Conférence eut lieu. Le Comte Russell donna un aperçu des travaux et manifesta son regret de ce qu'ils n'avaient eu aucun résultat. Diverses explications furent données par les Puissances intéressées; les Commissaires danois déclarèrent que, quant au Danemark, il se remettait au point de vue du traité de Londres, puisque aucune solution pacifique n'avait pu être obtenue. La Conférence était terminée; la guerre recommença de nouveau.

Le Comité n'entreprendra pas de juger la décision prise par le Gouvernement danois et par laquelle la dernière proposition de l'Angleterre et celle de la France furent repoussées. On avait fait de grandes concessions sans avoir pu obtenir quelque résultat. L'espoir que l'on avait eu de voir la Puissance qui avait mis sur le tapis ces concessions, en cas où elles ne mèneraient à aucun résultat, défendre les armes à la main son propre projet, était évanoui. En repoussant le projet de l'Angleterre, on devait se demander quel effet pouvait produire un refus. La guerre pouvait-elle être reprise avec chance probable d'une lutte heureuse et principalement en ce qui concerne la défense d'Alsen ? L'opposition dans le Parlement anglais serait-elle assez forte pour, une

fois les Conférences terminées, appuyer le Ministère et entraîner la dissolution de la Chambre des Communes? Et, si cela arrivait et que l'opposition prît le gouvernail, voudrait-elle faire la guerre pour défendre notre cause ou ne le voudrait-elle pas ? Ces questions étaient sans doute difficiles à résoudre. Il n'y avait qu'une personne expérimentée qui eût pu juger notre véritable force défensive. Il devait être difficile de se faire une juste idée de la force des partis et de l'esprit de l'opposition, dont les chefs agissaient prudemment dans leur langage officiel. Notre Gouvernement paraît avoir cru qu'Alsen pouvait être défendu. La confiance que l'on avait que notre cause serait plus en faveur en Angleterre si l'opposition triomphait, et que l'opposition semblait devoir triompher, paraît avoir dominé chez ceux qui ont pris cette résolution décisive. Le résultat n'a malheureusement pas répondu à cette interprétation [1].

La signification de la suggestion française est difficile à interpréter pour ceux qui n'étaient pas présents. Était-ce un projet auquel l'Empereur des Français attachait une grande importance, ou plutôt n'était-ce qu'une réserve? En acceptant ce projet, aurions-nous amélioré réellement notre situation, dans le cas où les Puissances allemandes l'auraient repoussé? Dans ce cas, pouvions-nous attendre un secours actif de la part de la France? Il n'existe pas de témoignage concluant qui puisse permettre de résoudre ces questions. Seulement, il paraît acquis que jusqu'à ce moment l'Empereur des Français s'était montré très bienveillant pour nous, mais en même temps très retenu et très prudent, et il est difficile de dire si l'on attendait davantage du projet que de la suggestion, et le degré d'importance que l'Empereur y attachait. Bien que le projet français sous plusieurs rapports fût plus avantageux que le projet d'arbitrage anglais, il n'est pas facile de dire si l'avantage qui serait résulté d'une adhésion dans l'état de choses à cette époque l'emportait sur le danger d'un refus.

Quel qu'ait été le projet auquel nous eussions adhéré, notre position envers la Suède eût été dépendante de la décision de l'Angleterre et de la France ou d'une seule de ces Puissances,

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 30 juin 1864 (t. III, p. 291).

puisque la Suède, malgré toute sa sollicitude pour nous, n'était pas encline à faire la guerre pour notre cause, à moins que l'une des grandes Puissances ci-dessus désignées ne prît également une résolution à ce sujet. Ceci se trouve en toutes lettres contenu dans la dépêche du Comte Manderström en date du 10 juin de cette année [1].

Nos rapports avec la Russie furent à peine changés par le rejet de ces projets. Bien que le Baron Brunnow eût adhéré au projet anglais relatif à la ligne de la Schlei et lui-même eût proposé un plan de séparation sans ligne de frontière arrêtée, il s'opposa au projet présenté par la France le 22 juin. On trouve des expressions de lui qui laissent penser qu'il avait été enclin à suivre une tout autre route que celle suivie en général dans la Conférence. C'est ainsi que, dans la séance de la Conférence du 9 juin, il dit : que pour sa part, loin de rejeter le projet de l'union personnelle, il eût été prêt à l'appuyer. Les instructions de son Gouvernement l'y autorisaient. Cette opinion concorde avec ce qu'on voit autre part sur la manière d'interpréter du Gouvernement russe pendant la Conférence. Il est d'un grand intérêt de voir comment cette interprétation de conduite se reproduit si souvent. Un rapport du Ministre danois à Saint-Pétersbourg, en date du 26 avril, contient: «Un homme d'État dont les paroles ont du poids suppose que le Gouvernement danois n'est pas disposé à faire les concessions nécessaires, qui blesseraient l'opinion régnante chez nous. La France ne désire pas la guerre,

[1] «On ne saurait imaginer situation plus douloureuse, situation, j'ose le dire, presque aussi cruelle pour nous que pour le Danemark. Mais, puisqu'elle nous est implacablement imposée et que nous ne saurions nous y soustraire, il est du moins de notre devoir de ne laisser subsister aucun doute à cet égard, et de déclarer ouvertement au Gouvernement danois qu'il ne doit compter sur aucun concours matériel de notre part, à moins que nous ne trouvions des alliés qui pourraient donner à ce concours une véritable efficacité.

«Je vous invite, Monsieur, à ne rien cacher de cette résolution au Président du Conseil, lequel, j'en suis certain, envisage les choses de trop haut pour ne pas comprendre et apprécier la situation dans laquelle nous nous trouvons, de même que les devoirs qui, avant tout, nous obligent envers notre propre pays.

«Vous devrez donc vous exprimer dans ce sens et aviser à ce qu'aucun doute ne puisse subsister après votre communication.» (Dépêche du comte Manderström au chambellan Björnstierna, du 10 juin 1864, *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 93-94.)

mais, d'après l'opinion régnante à Saint-Pétersbourg, un état de choses qui puisse donner jour à ses plans, qui sont principalement d'avoir recours au suffrage universel et de procurer à la France une portion de territoire en Allemagne, si insignifiante qu'elle puisse être». Le 10 mai, le Ministre écrit: «Le Vice-Chancelier (Prince Gortchakoff) prononça pour la première fois devant moi ces trois mots: *union des Duchés,* en me disant que l'Allemagne ne voudrait pas renoncer à cette condition, mais qu'il y avait dans son exécution des nuances plus ou moins avantageuses, et que la Russie dans ce cas nous prêterait son concours : votre affaire est de ne pas vous montrer trop raide à la Conférence, afin de faciliter l'œuvre des amis du Danemark.» Le 27 mai, il écrit : « Le Vice-Chancelier me disait, que, d'après ce qu'il voyait, il devait supposer qu'en Danemark on préférerait la dislocation de la Monarchie à l'union personnelle, qui cependant aurait rendu possible la conservation de son intégrité. En ce qui concerne le traité de Londres, Gortchakoff déclarait que, pour sa part, il ne voulait pas entendre parler de reproches, qu'il nous avait prévenus des dangers que nous préparait notre politique, et qu'il ne remarquait pas que, tant avant la guerre que maintenant, nous attachions une grande importance à l'intégrité de la Monarchie... J'ai l'idée que, si le Gouvernement danois acceptait sans réserve et complètement l'union personnelle, la Russie travaillerait à cette combinaison, toutefois cependant sans faire la guerre. C'est le seul remède que voit la Russie, dans les circonstances actuelles, pour protéger l'intégrité de la Monarchie.... Votre Excellence sait que l'idée est venue en dernier lieu au Cabinet de Vienne de proposer au Danemark d'entrer dans des rapports de Confédération avec l'Allemagne [1]. Par ce moyen, l'intégrité de la Monarchie serait conservée. Par suite de la manière de voir qui règne parmi nous (Danois), nous ne pouvons que rejeter cette idée ; mais, si on pouvait voir en dehors d'une opinion qui peut-être ne survivra pas à cette génération, on doit convenir que l'idée en elle-même renferme de bons fruits, sans qu'il soit

[1] Sur l'origine autrichienne du projet, nos documents ne contiennent qu'une indication attribuée au baron Othon de Plessen, ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg. Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 juin 1864 (t. III, p. 205).

nécessaire pour cela qu'elle nuise à la nationalité danoise. Elle ne paralyserait pas notre développement à venir; elle nous procurerait une place honorable à cause de notre force maritime; elle nous donnerait la possibilité de conserver les meilleurs rapports avec nos voisins scandinaves; il serait possible qu'elle plaçât la Suède dans les mêmes rapports avec l'Allemagne qu'avant 1848. Parmi les grandes Puissances, il n'y a que la France qu'elle pourrait gêner; mais le rôle de cette Puissance dans la crise actuelle n'a pas été tel qu'on doive autrement s'inquiéter d'elle. . . » Puis le Ministre [ajoute] que, « si la Monarchie est disjointe, l'Empereur de Russie se prononcera probablement pour le Grand-Duc d'Oldenbourg. La Prusse probablement sera également pour lui ». Le 1er juin, le Ministre rapporte : « Quand l'Angleterre a renoncé au traité de Londres, ce dont la France n'est pas fâchée, la Russie ne peut être seule à le maintenir. L'Empereur de Russie dans ces circonstances a décidé qu'il céderait ses droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, qui, d'après l'opinion du Cabinet impérial, serait un voisin moins tourmentant, moins blessant pour l'amour-propre du Danemark que le Prince d'Augustenbourg, qui jusqu'à un certain point est un sujet révolté, et qui s'est présenté franchement d'une façon hostile au Danemark. La retraite subite et inattendue de l'Angleterre en ce qui concerne le traité de Londres est attribuée ici à ce que les hommes d'Etat anglais n'avaient pas cru remarquer chez nous quelque penchant pour entrer dans une union personnelle avec les deux Duchés, qui, selon leur avis comme selon celui de la Russie, était, dans la situation qu'avait créée la guerre, le seul moyen de conserver l'intégrité de la Monarchie. Ici l'opinion sur les affaires est que l'intégrité de la Monarchie est sacrifiée à la politique intérieure; au point de vue de la politique extérieure, on n'en est pas encore arrivé là. » Après avoir parlé de la ligne de délimitation, il ajoute: « Si la fixation de la ligne suggère des difficultés, est-ce que l'occasion ne se présenterait pas de revenir à une base qui, acceptée sans réserve, pourrait encore nous amener à conserver l'intégrité de la Monarchie? » Dans un rapport en date du 3 juin, il est dit: « Le Prince Gortchakoff suppose que les États du Holstein seront consultés sur le sort des portions du pays qui en seront séparées, et qu'il existe en Holstein des hommes d'une grande influence

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui ne se sont pas prononcés pour le Prince d'Augustenbourg avec lesquels il y aurait possibilité de négocier de telle sorte que l'autonomie fût assurée à la partie séparée de la Monarchie; et l'intégrité de la Monarchie serait maintenue si les Cabinets pouvaient se servir de ces hommes.»

1019. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 110.)

Turin, 9 novembre 1864.
(Cabinet, 11 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

[Le Baron de Malaret annonce que la Chambre italienne, dans sa séance du 8 novembre, a rejeté la proposition du Député Ferraris « tendant à ajourner le vote de la loi relative au transfert de la capitale jusqu'au moment où le Parlement aurait examiné et approuvé les stipulations de la Convention de septembre ». Il analyse longuement le discours prononcé à ce propos par Visconti-Venosta [1].]

1020. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Turin. (Minute. Italie, 361, n° 52.)

[Paris,] 10 novembre 1864.

J'ai reçu, avec le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 7 de ce mois [2], la dépêche de même date de S. Exc. M. le Général La Marmora à M. le Chevalier Nigra, telle qu'elle a été insérée dans la *Gazette officielle* du Royaume [3]. La publica-

[1] Une traduction manuscrite du discours de Visconti-Venosta est jointe à la dépêche. Une autre traduction, d'ailleurs très différente, a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 48-51.

[2] Dépêche confidentielle du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 7 novembre (ci-dessus, p. 5).

[3] Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 45-48.

tion immédiate de ce document paraît avoir excité autour de vous des préoccupations que je m'explique aisément; mais le Cabinet de Turin connaît notre sincère désir de ne pas compliquer la situation, et il a rendu justice au sentiment qui nous dirige en pensant que nous éviterions, autant qu'il dépendrait de nous, de lui créer, à propos de cet incident, des embarras nouveaux. Nous apprécions la mesure et la sincérité du langage de M. le Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nous constatons avec plaisir que l'accord des deux Gouvernements tend à se dégager de plus en plus des commentaires passionnés qui menaçaient d'égarer sur ce point l'opinion. Nous n'avons jamais douté, je me plais à le redire, de la parfaite loyauté du Gouvernement italien; mais nous n'en sommes pas moins heureux de voir notre conviction confirmée par les assurances qu'il veut bien nous en donner, et auxquelles le nom si justement honoré de M. le Général de La Marmora ne peut qu'ajouter un surcroît de garantie.

C'est dans cet esprit de conciliation et de confiance que j'ai répondu à la communication qui m'a été faite avant-hier par M. le Chevalier Nigra de la dépêche de M. le Ministre des Affaires étrangères d'Italie. Deux passages de cette dépêche m'ont suggéré les observations suivantes.

Si des devoirs et des intérêts d'un ordre supérieur ont conduit en 1849 et maintenu, depuis quinze ans, nos armes à Rome, nous avons néanmoins toujours considéré ce fait comme une exception nécessaire, mais regrettable, au principe de non-intervention. Aussi avons-nous vu avec une satisfaction sincère dans la Convention du 15 septembre une combinaison qui nous permettait de retirer nos troupes du territoire pontifical sans déserter la cause dont nous avions embrassé la défense. J'ai pu dire dans ce sens aux Représentants de l'Italie que la Convention est un hommage au principe rappelé par M. le Général La Marmora, mais j'ai dû écarter toute interprétation qui impliquerait, soit le désaveu de la politique suivie par la France dans la question romaine, soit une entrave à notre liberté d'action, que nous avons au contraire réservée pour une éventualité non prévue par nos dernières stipulations.

Quant aux aspirations nationales, je reconnais volontiers, avec M. le Ministre des Affaires étrangères du Roi Victor-Emmanuel,

qu'elles ne peuvent pas devenir le sujet d'une discussion entre deux Cabinets tant qu'elles restent dans le domaine de la théorie ou de la politique intérieure. Mais lorsqu'un Gouvernement se les approprie, en fait le mobile de sa politique extérieure et en poursuit la réalisation au delà des frontières de l'État, il est naturel que les autres Puissances désirent en connaître la portée. Ce n'est pas nous d'ailleurs qui avons introduit ce mot dans le débat : c'est M. Nigra lui-même qui, dans ses dépêches, a «*précisé et défini les aspirations nationales de l'Italie*» et qui en a «*déterminé la voie et le but* [1]».

Au surplus, Monsieur le Baron, je ne veux pas donner plus d'insistance aux observations que j'ai cru devoir présenter à M. le Chevalier Nigra, et j'aime mieux me féliciter avec lui des dispositions manifestées par son Gouvernement, et qui nous font bien augurer du résultat de la discussion engagée devant le Parlement d'Italie.

1021. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 4.)

Francfort, 10 novembre 1864.
(Cabinet, 11 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

Je suis en mesure de donner à Votre Excellence de nouveaux détails sur le travail qui s'opère au sein de la Diète et dans toute l'Allemagne pour le règlement de la situation des Duchés.

Le Gouvernement autrichien, sans repousser d'une façon absolue la motion concernant le retrait des troupes fédérales du Holstein [2], voudrait poser à la Prusse des conditions et se faire

[1] Dépêche de Nigra, du 15 septembre 1864 (*Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 18-22).

[2] En octobre, avant le 20, la *Correspondance provinciale* de Berlin avait émis l'idée que la conclusion de la paix devait mettre fin à l'occupation du Holstein par les troupes fédérales, puisque le traité de Vienne attribuait à l'Autriche et à la Prusse l'administration des Duchés (cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 28 octobre, t. IV, p. 316). Les États secondaires de l'Allemagne se demandèrent aussitôt si le gouvernement autrichien donnerait à ce sujet son concours au gouvernement prussien. La chute

acheter son concours au plus haut prix possible. En même temps, il tendrait à se rapprocher des États moyens et même du Nationalverein en les encourageant dans leur résistance aux desseins de la Prusse et en leur faisant, en quelque sorte, espérer son appui dans la question de la succession. En un mot, Monsieur le Ministre, l'Autriche, depuis la retraite de M. de Rechberg, se maintenant dans une expectative habile, cherche à retirer des avantages réels de sa position de copropriétaire des Duchés.

Il me revient également que, dans le but d'indisposer l'opinion publique contre la Prusse, la Chancellerie impériale a fait publier dans le *Journal de Francfort* du 6 novembre la note identique adressée le 31 décembre 1863 par MM. de Bismarck et de Rechberg à tous les Gouvernements allemands pour demander la suppression du Comité permanent du Nationalverein, connu sous le nom de Comité des Trente-Six[1]. Le journal ajoute qu'il est permis d'espérer que le nouveau Ministre des Affaires étrangères d'Autriche ne ferait plus, en pareil cas, aussi facilement cause commune avec son Collègue de Prusse.

Le Premier Ministre du Roi Guillaume doit donc, pour maintenir à la Prusse la position que les succès de ses armes et de sa politique commerciale lui ont créée, ainsi que pour sauvegarder ses propres intérêts, songer sérieusement à conjurer les orages qui menacent son œuvre.

Lié comme il l'est par l'article 31 du traité du 2 août [2] et l'opinion même du pays, il ne pourrait, le voulût-il, satisfaire l'Autriche par des concessions réelles sur le terrain économique, et le voudrait-il s'il s'agissait d'un traité d'alliance, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire? Mais, d'un autre côté, je sais

du comte de Rechberg entretint pendant quelque temps leur incertitude. (Cf. les dépêches du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 31 octobre et du 3 novembre, et celle du baron Forth-Rouen, du 8 novembre, t. IV, p. 330 et 348, et ci-dessus, p. 8.)

[1] La circulaire adressée par M. de Bismarck, le 31 décembre 1863, aux agents diplomatiques du roi de Prusse auprès des puissances allemandes a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 418-420. La circulaire autrichienne était identique.

[2] On sait que l'article 31 du traité de commerce franco-prussien du 2 août 1862 assurait aux deux parties contractantes le traitement de la nation la plus favorisée. On en trouvera le texte au t. IV, p. 64, note 2.

qu'il y a eu récemment entre le Roi et M. de Bismarck une discussion très vive dans laquelle ce Souverain, influencé sans doute par la Reine douairière et le Prince Charles, demandait avec insistance à son Ministre de marcher d'accord avec l'Autriche et de s'assurer de son concours. On m'affirme qu'à la suite de cette conversation M. de Bismarck serait allé jusqu'à offrir sa démission.

Les dernières nouvelles le représentent comme hésitant encore sur la marche à suivre. Une voie, en tout cas, resterait ouverte au Ministre prussien, et le ton de certains journaux pourrait faire croire qu'il est sur le point de s'y engager. La Prusse, changeant de rôle, insisterait à son tour sur une prompte solution de la question de succession en faveur du Prétendant soutenu par la plupart des Gouvernements. Allant même au delà, elle demanderait la convocation des Chambres du Sleswig-Holstein comme étant le tribunal véritablement compétent dans cette affaire. Mettant ainsi l'Autriche dans l'impossibilité de suivre une autre politique, parce qu'il aurait sur ce point pour auxiliaire l'opinion publique, dont les manifestations seraient assez puissantes pour forcer la main aux Gouvernements, le Ministre prussien, tout en s'affranchissant de la nécessité de faire à l'Autriche des concessions, du reste impossibles, préparerait un accueil plus favorable aux demandes destinées à assurer à la Prusse une position privilégiée dans les pays cédés par le Danemark. L'opinion, dans les Duchés mêmes, s'accoutumerait à ne voir dans la Prusse, à qui ils devraient et leur indépendance et leur autonomie, que la sentinelle avancée de l'Allemagne, la gardienne de leur liberté nationale.

Je crois savoir, du reste, qu'au besoin le Cabinet de Berlin, renonçant à la convention militaire, se contenterait d'une convention maritime très étendue et de l'acquisition du duché de Lauenbourg.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les renseignements que j'ai pu recueillir et qui compléteront, tout en y faisant suite, les dépêches que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence depuis mon arrivée à Francfort[1].

[1] Le comte de Reculot était arrivé à Francfort le 27 octobre. Il avait adressé à Paris, outre les dépêches du 31 octobre et du 3 novembre (t. IV,

1022. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 102.)

Berlin, 11 novembre 1864.
(Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

[Incertitude à l'égard de ce que sera le régime militaire et civil des Duchés. La Prusse a d'ailleurs intérêt à faire durer aussi longtemps que possible le *modus vivendi* actuel qui réserve l'avenir. Mais on estime généralement que l'Autriche ne secondera pas les vues ambitieuses du Cabinet de Berlin[1]. Bon accueil fait par le Roi et par Bismarck à une députation du Lauenbourg[2].]

1023. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, à Drouyn de Lhuys. (Original. Rome, 1028, n° 118.)

Rome, 11 novembre 1864.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

[Le Comte de Sartiges remarque que la Cour de Rome suit avec un intérêt très vif les débats du Parlement italien, et il en conclut «que sa ligne de conduite future n'est pas arrêtée à l'avance d'une façon assez absolue pour entraver les dispositions amicales pour elle du Gouvernement de l'Empereur». Le Cardinal Antonelli semble envisager l'avenir avec moins d'inquiétude.]

p. 330 et 348), une troisième dépêche datée du 8. Il y notait que les représentants des États secondaires se montraient, en général, satisfaits de la chute du comte de Rechberg, et supposaient que son successeur tiendrait compte plus que lui des vœux de l'Allemagne dans le règlement de l'affaire des Duchés.

(1) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 10 novembre (ci-dessus, p. 36).

(2) Cf. ci-dessus, p. 10, note 1. — D'après Horst Kohl, la députation du Lauenbourg fut reçue par Bismarck le 7 novembre, et son chef, le baron de Bülow, vit le ministre en particulier le 10 novembre (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 243 et 244). — D'après une dépêche de M. de Dulçat, chargé d'affaires de France à Hanovre, la députation fut reçue par le roi Guillaume le 12 novembre. (Dépêche du 13 novembre 1864, Hanovre, 79.)

Ce qui a particulièrement frappé la Cour de Rome dans les documents échangés entre les Cabinets des Tuileries et celui de Turin, c'est la déclaration qu'en cas de révolution dans Rome, la France et l'Italie reprendraient l'une comme l'autre leur liberté d'action [1]. L'on croit bien ici que l'Italie emploierait sa liberté d'action à marcher immédiatement sur Rome; mais le Pape et ses Conseillers, habitués comme ils le sont à rencontrer dans leurs jours de détresse l'appui du Gouvernement de l'Empereur, se plaisent à espérer que la France, en reprenant sa liberté d'action, l'emploierait à empêcher que la tempête qui peut emporter les hommes ne fasse sombrer l'institution. Cette réserve, je le répète, est sans aucun doute le fait qui a le plus puissamment contribué à rendre confiance à la Cour de Rome; mais, ce qui a fait naître en elle un sentiment d'espoir en l'avenir, c'est le rapport de M. Sella sur l'état des finances et du trésor en Italie [2]. Ce matin, pendant mon audience, le Cardinal Antonelli, qui avait étudié avec soin ce rapport, en reprenait un à un les articles; il les commentait, les développait, leur donnait les proportions les plus étendues, faisait ressortir les avantages de la situation financière du Gouvernement pontifical, la différence des charges du contribuable romain et italien, et ajoutait que les habitants des provinces annexées pourraient aujourd'hui calculer par sous et deniers quelle était la meilleure de leur condition actuelle ou de leur condition passée. Le Secrétaire d'État ne s'arrêtait pas à ces simples considérations, il empiétait sur l'avenir et, à titre, du reste, d'opinion personnelle, il prédisait pour un bref délai la disjonction du Royaume d'Italie et le retour à l'idée d'une Confédération italienne à la tête de laquelle devrait se trouver le Pape. Après avoir écouté le Cardinal Antonelli développer ses prévisions, dans lesquelles ne laissaient pas que de se produire

[1] Cf., en particulier, la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 30 octobre (t. IV p. 324), et toute la correspondance des premiers jours de novembre entre Drouyn de Lhuys et le baron de Malaret.

[2] Dans une dépêche du 5 novembre, n° 108, le baron de Malaret analyse longuement les projets financiers de Sella. «En résumé, termine-t-il, le plan du nouveau Ministre des Finances a ému vivement la Chambre et l'opinion publique. Quelques hommes expérimentés le considèrent comme chimérique.» (Italie, 361.)

quelques raisonnements basés sur l'ordre providentiel, je rappelai à Son Éminence que, pour suivre le développement de cet état de choses et en profiter le cas échéant [1], il fallait, comme condition *sine qua non*, que le Gouvernement pontifical se rendît viable, et qu'à cette fin il se mît en mesure de profiter des ressources que la Convention du 15 septembre mettait à sa disposition. Le Cardinal m'assura que le Gouvernement pontifical, tout en considérant comme excessivement grave la situation actuelle, était loin cependant de désespérer de l'avenir, et que certainement il ferait ce qu'il y aurait à faire pour continuer à vivre, et de sa vie propre.

[La fin de la dépêche traite de quelques affaires courantes.]

1024. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 111.)

Turin, 11 novembre 1864.
(Cabinet, 12 novembre; Dir. pol., 14 novembre.)

[Le Baron de Malaret joint à sa dépêche le texte officiel de plusieurs discours prononcés à la Chambre pendant la séance du 9 novembre [2].]

P.-S. — La situation est toujours bonne.

1025. Le Comte de Mensdorff-Pouilly, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 487 [3].)

Vienne, 11 novembre 1864.

M. le Comte de Mülinen m'a rendu compte dans ses derniers rapports de l'accueil gracieux fait par M. Drouyn de Lhuys aux

(1) Note marginale, au crayon : «Quel profit?»

(2) A la dépêche est joint le compte rendu officiel de la séance du 9 novembre 1864.

(3) En tête, cette note, de la main de Drouyn de Lhuys : «Cette pièce m'a été remise à titre de lecture seulement, le 16 novembre, par le Prince de Metternich. — Remerciements à Vienne, etc.»

premières communications concernant mon entrée au Ministère. Je suis heureux de trouver chez M. le Ministre des Affaires étrangères de France des dispositions qui répondent si parfaitement aux intentions qui m'animent. En transmettant à M. Drouyn de Lhuys mes remerciements pour la confiance qu'il est prêt à me témoigner, je vous invite, Mon Prince, à lui exprimer de nouveau combien j'attache du prix au maintien et à la consolidation des bons rapports que mon prédécesseur a toujours entretenus avec lui. Les assurances générales contenues dans ma circulaire du 28 octobre dernier[1] s'appliquent d'une manière toute particulière aux relations de l'Autriche avec la France. L'entente entre ces deux pays est une condition essentielle de la politique que je dois suivre pour me conformer aux ordres de l'Empereur notre Auguste Maître.

Votre Altesse sait trop bien quelles sont, à cet égard, les vues du Gouvernement impérial pour qu'il me soit nécessaire d'insister ici sur ce sujet. Vous serez, Mon Prince, le fidèle interprète de nos sentiments en ne négligeant aucune occasion d'assurer, par un loyal échange d'idées, la continuation de cette entente si désirable. Plus d'un principe et plus d'un intérêt restent communs à l'Autriche et à la France, même dans des questions où des divergences momentanées les séparent. Rechercher ces points de contact et en développer les conséquences est une tâche à laquelle je consacrerai un soin assidu. Si M. Drouyn de Lhuys, comme j'aime à le croire, me seconde de son concours, il ne sera pas impossible de trouver un terrain où l'action des deux Puissances pourrait être utilement concertée. Dans sa dépêche n° 1, du 12 octobre dernier, au Comte Mülinen[2], M. le Comte de Rechberg prévoyait déjà le cas où la question romaine fournirait les éléments d'un pareil accord. Le Cabinet des Tuileries, de même que le Gouvernement impérial, a réservé l'entière liberté de ses résolutions dans la prévision de certaines éventualités qui mettraient en péril l'existence de la Papauté. Cette attitude des deux Puissances peut devenir, en présence des événements qui se déroule-

[1] Il n'a pas été conservé copie de cette circulaire dans la correspondance de Vienne.

[2] Cf. t. IV, p. 250.

ront dans la péninsule italienne, le point de départ d'un rapprochement plus intime que, pour ma part, j'appelle de tous mes vœux.

1026. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 113.)

Turin, 12 novembre 1864.
(Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

[Le Baron de Malaret rend compte de plusieurs discours prononcés à la Chambre dans la séance du 11 novembre.]

Dès le début de la séance d'aujourd'hui, M. le Président du Conseil a demandé la parole (1). Il a expliqué à la Chambre comment, pendant le cours des négociations qui ont précédé la Convention du 15 septembre, il a éprouvé et exprimé des doutes sur son efficacité. Plus tard, lorsqu'il a vu le mouvement d'opinion qui s'est produit dans toute l'Italie, ses doutes ont été dissipés; il a accepté loyalement en entrant au Ministère la responsabilité de tous les engagements pris par ses prédécesseurs, il est convaincu que son Gouvernement, comme tous ceux qui pourront se constituer dans l'avenir, puiseront dans l'assentiment du pays la force morale nécessaire pour les accomplir; il a enfin exprimé l'espoir que la Chambre entière, oubliant les divisions passées et les malheurs qui se sont récemment produits, accueillerait d'un vote unanime le projet de la loi soumis à ses délibérations.

Répondant au discours prononcé la veille par M. Petrucelli, M. le Président du Conseil a rappelé les titres que Sa Majesté l'Empereur s'est acquis à la reconnaissance de l'Italie. Il a esquissé à ce propos, et à son point de vue personnel, l'histoire diplomatique et militaire des années qui ont précédé et suivi la guerre de 1859. Il a enfin parlé des espérances que l'Italie peut

(1) Le baron de Malaret adressa à Drouyn de Lhuys la traduction du discours du général La Marmora, avec une courte lettre d'envoi qui porte le n° 115 et la date du 13 novembre. Le texte français de ce discours a été publié, sous une forme beaucoup plus brève, dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 52-54.

fonder sur les intérêts bien compris de l'Autriche pour amener cette Puissance à entrer un jour en arrangements pour la solution de la question vénitienne. Je ne voudrais pas répondre que, dans cette dernière partie de son allocution, M. le Général La Marmora se soit toujours montré aussi bon diplomate qu'il est bon militaire. Je sors de la Chambre, et je n'ai pu également bien saisir toutes les parties de son discours, dont j'aurai l'honneur de vous envoyer le texte aussitôt que cela me sera possible.

En somme, M. le Président du Conseil s'est peu étendu sur la Convention elle-même, et, s'il n'a point abordé la question des interprétations, question qu'il considère sans doute comme vidée par la publication des documents diplomatiques, il n'a rien dit qui puisse infirmer en aucune façon la valeur des engagements pris et des explications qui ont été échangées entre les deux Gouvernements. Son discours a été accueilli par la Chambre avec une faveur marquée, la majorité l'a souvent applaudi, et les hommes qui connaissent le mieux le tempérament et les dispositions du Parlement s'accordent à penser qu'il est de nature à exercer une heureuse influence sur son vote.

[Le Baron de Malaret achève ensuite le compte rendu des débats [1] et joint à sa dépêche le texte italien des discours prononcés la veille.]

1027. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 114 [2].)

Turin, 13 novembre 1864.
(Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 17 novembre.)

Votre Excellence n'attend pas de moi, je l'espère, une appréciation complète et détaillée des débats qui ont eu lieu au Parlement italien pendant le cours de la dernière semaine [3]. Cette

[1] Le compte rendu officiel de la séance du 11 novembre 1864 est joint à la dépêche.

[2] Des extraits de cette dépêche ont été publiés par le comte Bernard d'Harcourt, *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 186-188.

[3] Cf. les dépêches du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, des 4, 7, 9, 11 et 12 novembre (t. IV, p. 353, et ci-dessus, p. 5, 34, 41 et 43).

tâche exigerait plus de temps que je n'en puis avoir en ce moment devant moi, et j'ai cherché à y suppléer de mon mieux en vous adressant le texte officiel des principaux discours qui ont été prononcés. Au point où en sont les choses, tout ce qui pouvait être allégué pour ou contre la Convention du 15 septembre a été dit sous diverses formes et à plusieurs reprises par ses partisans ou ses adversaires. Il est donc permis d'apprécier avec quelque chance de certitude la situation politique et la situation parlementaire telle que l'ont faite la Convention et les actes diplomatiques qui l'ont suivie.

En ce qui nous concerne, Votre Excellence me semble avoir atteint le but qu'elle s'est proposé. La signification de l'acte international qu'elle a signé au nom de l'Empereur a été clairement définie. Après des explications provoquées par les polémiques passionnées de la presse européenne, la France et l'Italie se sont mises officiellement d'accord pour rendre à la Convention du 15 septembre son véritable caractère, laissant à l'avenir le soin de poser et de résoudre, selon les vues de la Providence, les problèmes nouveaux qu'une transaction diplomatique ne pouvait prévoir, et qu'elle n'a point prévus. Pour les éventualités inconnues, la France s'est réservé l'indépendance et la liberté de son action; elle ne doit compte qu'à elle-même de l'usage qu'elle croira devoir faire de cette indépendance et de cette liberté.

Au point de vue italien, les dernières dépêches de M. Nigra[1] sont le gage certain de l'accord intervenu entre les deux Gouvernements sur les questions d'interprétation qui ont été loyalement débattues; pour le Parlement, le discours de M. Visconti-Venosta[2], Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet qui a négocié et signé la Convention franco-italienne, est aux yeux de la grande majorité une exposition habile et sincère des difficultés qu'il a fallu vaincre et que l'on a vaincues pour arriver à une équitable transaction, en même temps que le programme auquel la poli-

[1] En particulier la dépêche du 30 octobre. (Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 42-44.)

[2] Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 9 novembre (ci-dessus, p. 34), et le texte du discours dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 48-51.

tique italienne devra se conformer désormais pour rester fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations du 15 septembre.

Quelles que puissent être les opinions sur la dépêche du Général La Marmora en date du 7 novembre[1], ce document constate l'adhésion sincère et raisonnée du Gouvernement actuel aux actes accomplis et aux engagements contractés par ses prédécesseurs. Cette adhésion a été de nouveau confirmée par le discours prononcé hier à la Chambre par M. le Président du Conseil[2]. Aucune incertitude ne peut donc aujourd'hui planer ni en France ni en Italie sur la valeur et la portée officielles de l'acte qui se trouve aujourd'hui, indirectement il est vrai, mais réellement soumis aux délibérations du Parlement italien.

Ces délibérations donnent lieu de la part de certains orateurs à des écarts de parole sans doute regrettables; mais cet inconvénient est, pour ainsi dire, inhérent aux institutions parlementaires, et c'est uniquement, selon moi, dans le vote final de la Chambre qu'il conviendra de chercher l'expression véritable du sentiment public. J'ai la ferme confiance que ce vote sera conforme aux intérêts de l'Italie et aux vues du Gouvernement de l'Empereur. Je persiste donc à penser, comme je l'ai dit à Votre Excellence dans mes derniers rapports, que, grâce aux efforts de tous les hommes modérés en Italie et à la sagesse du Gouvernement de l'Empereur, la situation, déjà fort améliorée depuis quelques jours, deviendra complètement bonne pour tout le monde après le vote du Parlement italien.

Quant à l'avenir dont il a été tant de fois question, Votre Excellence a dit plus d'une fois, et tous les hommes sensés ont dit avec elle, qu'il n'appartient à personne de le prévoir. Je crois que l'Italie observera les stipulations du 15 septembre loyalement et sans réserve. Suivant moi, elle ne s'est réservé que l'inconnu.

Il est certain que, pour un grand nombre d'Italiens, les traditions de la Cour de Rome, la tendance qu'on lui attribue à transporter dans le domaine politique l'immobilité des dogmes

[1] Cf. le télégramme du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 7 novembre (ci-dessus, p. 5), et le texte de la dépêche dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 45-48.

[2] Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 12 novembre (ci-dessus, p. 43).

religieux rendront très difficile, pour ne pas dire impossible, une transaction directe entre la Papauté et l'Italie. Ils prévoient que, livré à lui-même, le Gouvernement pontifical, en butte aux attaques auxquelles sont exposés, dans les temps de troubles où nous sommes, tous les Gouvernements réguliers, ne saura point se défendre, encore moins se faire aimer. Pour cette école, assez nombreuse il faut le dire, le problème que la Convention du 15 septembre a eu pour objet d'éloigner et de simplifier en même temps se représentera forcément dans un temps limité, et je n'ai pas besoin de dire qu'elle espère le voir résoudre conformément à ses espérances ou à ses passions.

D'autres hommes, dont la valeur personnelle compense peut-être le nombre relativement restreint, pensent au contraire que le Gouvernement pontifical lui-même ne saurait résister indéfiniment à cette transformation plus ou moins rapide mais évidente qui se produit de nos jours dans les sociétés modernes. Ils croient que l'Etat romain ne pourra se soustraire à la contagion de l'exemple; que l'Italie, de son côté, tourmentée en ce moment par une sorte de fièvre de croissance, reviendra avec le temps à des appréciations plus modérées; qu'elle comprendra que la Papauté a été et peut redevenir pour elle une force et une gloire, et que, par une de ces combinaisons dont la Providence garde le secret, cette conciliation dont beaucoup de gens parlent aujourd'hui sans y croire, mais que tous les hommes sensés désirent, cessera d'être pour les uns un vain mot, pour les autres une vague espérance, et entrera un jour sérieusement et définitivement dans le domaine des faits.

Quoi qu'il en soit, ce sont là des opinions, et rien de plus. Elles touchent sans doute à des intérêts majeurs; peut-être soulèveront-elles en leur temps de redoutables problèmes; mais si elles se lient en quelque manière à la Convention du 15 septembre, elles restent pour tout le monde en dehors de ses prévisions, et le simple bon sens suffit à faire comprendre que, puisqu'il est impossible d'en faire aujourd'hui le point de départ d'une solution définitive de la question romaine, il est parfaitement inutile et inopportun de les discuter.

Ce qui est plus certain, et ce qui à mon sens doit rassurer tout le monde, c'est que dans cette question l'Italie, dont per-

sonne ne conteste l'indépendance, n'est cependant pas complètement libre de ne consulter que ses convenances, encore moins ses passions. Pays essentiellement catholique, elle a plus que tout autre le devoir de concilier ses intérêts politiques avec ses intérêts religieux. De plus, dans toutes les grandes questions qui pourront surgir d'ici à quelques années, elle est forcément destinée à marcher non pas à la suite mais aux côtés de la France, et, si la question romaine venait à se poser de nouveau dans des termes assez graves pour engager sérieusement les véritables intérêts du monde catholique, je crois que, même au milieu du tumulte des passions, la voix de la France, que de ce côté des Alpes l'on sait être une voix amie, serait entendue et écoutée.

Je demande pardon à Votre Excellence d'avoir fait un peu comme tout le monde en me laissant aller à des prévisions que la situation actuelle ne comporte pas. Pour en revenir à la réalité des faits, je constate de nouveau en terminant que le discours prononcé par M. Visconti-Venosta au nom du dernier Ministère, et celui de M. le Général La Marmora, en ce qui touche la Convention, me paraissent la confirmation officielle des engagements stipulés le 15 septembre, et précisés plus tard par les notes diplomatiques récemment publiées. J'ai la confiance que le vote de la Chambre viendra leur donner prochainement une sanction nouvelle, et que nous touchons à la fin d'une crise que des événements indépendants de la volonté des hommes ont rendue plus grave qu'elle n'aurait dû l'être et dont les difficultés principales me semblent dès à présent surmontées.

1028. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 248, n° 223.)

Copenhague, 14 novembre 1864.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

[Le Ministre de Suède ayant interrogé M. Bluhme sur le degré de probabilité d'une rétrocession des Duchés au Roi de Danemark sous la forme de l'union personnelle, le Ministre des Affaires

étrangères s'est refusé à confirmer soit qu'on en eût conservé soit qu'on en eût perdu l'espoir à la Cour [1]; mais il a ajouté que cette rétrocession ne pourrait avoir lieu qu'à des conditions qui en rendraient l'acceptation impossible pour le Gouvernement danois. Dotézac est convaincu de la sincérité de Bluhme.]

1029. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 248, n° 224.)

Copenhague, 14 novembre 1864.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

M. le Comte Wachtmeister, Ministre de Suède à Londres, a passé dernièrement quelques jours à Copenhague, se rendant en congé à Stockholm. Le but de son voyage était d'étudier sur place la situation [2]. Il est revenu il y a deux jours, et retourne à son poste.

Pendant son séjour, mon Collègue m'a donné sur la Conférence de Londres des détails que je connaissais en grande partie et que Votre Excellence connaît mieux encore. Je n'en parlerai donc pas. M. Wachtmeister rejette l'avortement de la Conférence principalement sur l'attitude maladroite, décousue, des Plénipotentiaires danois divisés entre eux et dont il fait la plus triste peinture. Il ne ménage pas davantage le Cabinet anglais. Pressé une dernière fois d'intervenir en faveur du Danemark, Lord Russell, après avoir consulté ses Collègues, lui répondit : « Nous ne ferons pas la guerre avec ou sans la Suède, nous ne la ferons pas sans la France. » A un certain moment, cependant, Lord Palmerston était décidé à une action énergique, mais il a dû céder devant la résistance de la

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 9 novembre (ci-dessus, p. 13), et celle de Valois du 6, avec la copie de la lettre de Copenhague qui y était jointe (ci-dessus, p. 13).

[2] Voir, sur les impressions du comte Wachtmeister lors de son passage à Copenhague et sur l'ensemble de ses idées à cette époque, la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 26 octobre (t. IV, p. 298).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Reine[1], qui s'était assurée du concours de Lord Derby pour former une administration dévouée à une politique pacifique. Toutefois, le Premier Ministre était demeuré résolu à envoyer la flotte anglaise dans la Baltique, si l'escadre autrichienne avait franchi le détroit[2]. L'hiver dernier, le Roi Charles XV étant à Christiania, le portefeuille des Affaires étrangères fut offert à M. Wachtmeister, qui le refusa. M. Wachtmeister trouvait les choses trop avancées dans une direction qu'il n'approuvait pas, ne sympathisait pas avec les Collègues que Sa Majesté lui destinait, et, inconnu à Stockholm par sa longue résidence à l'étranger, se sentait incapable de composer lui-même un Cabinet. M. Wachtmeister blâme vivement la politique de son Gouvernement. Il a laissé échapper l'occasion, difficile à se reproduire, de cimenter par une intervention sur le champ de bataille la solidarité des trois pays du Nord. M. de Manderström a commis la faute d'entrer dans la voie d'un traité formel avec les Danois[3]. On aurait dû les secourir au nom de la communauté des intérêts, sans se lier

[1] Pendant les mois qui ont précédé la conférence de Londres, on trouve, dans les journaux de Paris, d'assez fréquentes allusions à l'intervention de la reine Victoria dans la politique anglaise au profit des intérêts allemands. Le 3 février, *le Pays* note, d'après *l'International*, que «le bruit s'accrédite à Londres que la Reine insiste avec une grande énergie pour que l'Angleterre ne fasse pas la guerre à la Prusse»; le journaliste ajoute : «Nous avons été les premiers à faire connaître les dispositions respectives de la Couronne et du Cabinet anglais au sujet des affaires dano-allemandes. Nous y sommes revenus et nous y avons insisté à plusieurs reprises, parce que, pour tout homme réfléchi, là est le mot de l'énigme et l'explication des lenteurs, des contradictions, des tâtonnements, des inconséquences du Foreign-Office.» Le 12 février, *le Pays* revient encore sur le même sujet : «Le bruit est généralement accrédité à Londres que la Reine est énergiquement opposée à une intervention armée de l'Angleterre dans le conflit dano-allemand, et qu'elle lutte avec ténacité contre la pression de ceux des Conseillers de la Couronne qui voudraient entraîner son Gouvernement dans des voies belliqueuses. Le *Vaterland* fortifie ce bruit dans son numéro du 10 février, en annonçant que le Roi des Belges va se rendre à Londres sur l'invitation de la Reine d'Angleterre, qui l'a appelé pour l'appuyer dans la lutte qu'elle soutient contre ses Ministres et contre le Prince de Galles, qu'exaspère la détresse de son beau-père.»

[2] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 4 mai 1864, n° 98, et du 9 mai, n° 102 (t. II, p. 340 et 374).

[3] Cf. le rapport du comité diplomatique du Folkething, du 26 août 1864 (t. IV, p. 69).

à l'avance. Pour justifier cette politique fatale d'abstention, M. de Manderström se replie sur l'état de l'opinion. L'opinion, il est vrai, était opposée à une prise d'armes en faveur des Danois; mais le Comte Manderström a eu le tort de la pousser dans cette voie, pour se tirer d'embarras. L'opinion en Suède est plus que jamais molle, apathique, indifférente à l'idée scandinave[1]. La seule conduite à tenir par la Suède est de ne point intervenir par ses conseils dans la politique du Cabinet de Copenhague, et d'attendre les événements. C'est la pensée du Roi, qu'il a fort encouragée. M. Wachtmeister croit à la dissolution du Danemark: «Les Allemands, me disait-il, finiront par prendre le Jutland, et nous serons forcés de mettre la main sur les îles.» Il retourne à Londres, triste, découragé, et ne désirant plus, après ce qu'il a vu, retourner à Copenhague, préférant encore le séjour de l'Angleterre, qu'il n'aime pas. Il ne consentirait d'ailleurs à prendre le portefeuille des Affaires étrangères qu'au moment où il pourrait réaliser ses idées.

M. le Comte Wachtmeister est parti hier pour Berlin, où il passera quelques jours auprès de son Collègue gravement malade[2]. Il se rendra ensuite à Paris, où il se propose de demander audience à l'Empereur et de voir Votre Excellence.

[1] Voir, à ce sujet, la dépêche de Fournier a Drouyn de Lhuys, du 26 octobre (t. IV, p. 298). Dans une dépêche en date du 6 novembre, Fournier rend compte des fêtes commémoratives de l'union de la Norvège et de la Suède; il ajoute: «Ce qui m'a le plus frappé au milieu de ces fêtes commémoratives, c'est l'omission totale de toute parole qui fît allusion au sort qu'éprouve en ce moment une des branches du tronc scandinave, le Danemark, sort que le traité signé à Vienne dimanche dernier achève à peine de régler d'une façon que l'avenir pourra bien ne pas rendre définitive, mais qui n'en est pas moins provisoirement pour ce pays la perspective de la ruine. On a pu se convaincre en outre, si on n'a pas tenu à se faire des illusions ni à croire à des chimères, que le scandinavisme, pour les Suédois et les Norvégiens, se borne à être péninsulaire.» (Danemark, 335.)

[2] Charles-Auguste Jaerta avait été accrédité comme ministre de Suède et Norvège à Berlin le 25 janvier 1859. Il mourut dans cette ville le 13 janvier 1865.

1030. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Confédération germanique, 840, n° 5.)

Francfort, 14 novembre 1864.
(Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

D'après des renseignements tout à fait confidentiels qui me parviennent aujourd'hui, M. de Bismarck aurait envoyé, sous la date du 5 de ce mois, une circulaire aux Ministres de Prusse accrédités auprès des Cours de Dresde et de Hanovre[1], dans laquelle il prescrivait le langage que ces Agents auraient à tenir au sujet de la question du retrait des troupes fédérales[2]. Le Premier Ministre du Roi Guillaume dit que « le bruit s'est répandu que le Gouvernement prussien a déclaré consentir au maintien des troupes fédérales dans le Holstein, à la condition que ce ne serait plus au titre de corps d'exécution. Cette appréciation est dépourvue de tout fondement, et le Gouvernement du Roi n'a jamais en quoi que ce soit donné lieu à cette supposition ». M. de Bismarck se défend également de l'intention qu'on lui prête de consentir à une résolution éventuelle de la Diète tendant à faire occuper le Holstein par les troupes fédérales seules ou conjointement avec les troupes prussiennes jusqu'à la solution définitive de la question de succession : « On paraît, dit-il, ignorer tout à fait que la résolution de la Diète du 7 décembre 1863, ordonnant l'exécution, déclarait positivement avec l'assentiment de la haute Assemblée que, par cette mesure, il ne serait porté aucun préjudice aux motions concernant la succession dans les Duchés, motions soumises à la Diète dans les limites de sa compétence. L'affaire de succession et l'exécution n'ont donc aucune corrélation. Si donc quelques Cabinets sont allés jusqu'à vouloir soutenir que le but de l'exécution n'était pas encore rempli, M. de Bismarck leur oppose que la convention de 1851-1852[3],

(1) M. de Schulenbourg et le prince d'Isembourg.

(2) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 novembre (ci-dessus, p. 8).

(3) C'est-à-dire les engagements de 1851-1852. Voir, à leur sujet, t. Ier, p. 31, note 2.

la question de l'incorporation du Sleswig au Danemark, les points qui se rapportent au budget commun de la Monarchie danoise, la discussion concernant la quote-part à supporter pour les besoins communs de l'État, en un mot que tout cet état de choses a cessé d'exister après la paix. Donc, les assertions contraires, prétendant que le but de l'exécution ne serait pas atteint, sont tout à fait inconcevables et se réduisent à rien.»

Il me revient aussi, Monsieur le Ministre, que les négociations entre les Cabinets de Vienne et de Berlin dont on parlait plus ou moins vaguement jusqu'à présent auraient enfin pris corps. L'Autriche ne serait pas éloignée d'appuyer à la Diète la motion du retrait des troupes fédérales du Holstein, et à laisser prendre le Lauenbourg à la Prusse; en résumé, elle consentirait à ne pas s'opposer à la politique prussienne dans les Duchés[1]. Cette condescendance aurait été obtenue d'abord par une légère concession sur le terrain commercial, concession que le Cabinet de Vienne tenait à communiquer au Reichsrath; la Prusse, et Votre Excellence en aura été informée par le télégraphe au moment où elle recevra cette dépêche, la Prusse cesserait de se refuser à la promesse d'une union future du Zollverein avec l'Autriche après la période de douze ans qui n'est pas encore commencée, promesse qui, du reste, avait déjà été stipulée dans le traité de 1853[2]. En outre, le Gouvernement prussien assurerait à l'Autriche tous ses frais de guerre et six millions de thalers (22,500,000 francs). Cette dernière somme serait un équivalent, certainement très considérable, à la cession des droits que le Gouvernement autrichien a sur le Lauenbourg, qui se trouverait ainsi, on peut le dire, presque vendu au poids de l'or.

Je crois que les membres de la Diète ne savent encore rien de cette combinaison, *dont on m'assure l'existence;* cependant, j'ai quelque raison de supposer que depuis quarante-huit heures ils se doutent de quelque chose.

La Diète ne s'est pas réunie jeudi 10, faute de sujet à l'ordre

[1] Cf. la dépêche du 10 novembre (ci-dessus, p. 36), dans laquelle le comte de Reculot exprimait encore l'opinion contraire.

[2] Le traité du 19 février 1853 a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1862, t. IV, p. 259.

du jour; on croit que le traité de Vienne lui sera communiqué dans la séance qui aura lieu cette semaine.

1031. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 768.)

Kiel, 14 novembre 1864.
(Cabinet, 16 novembre; Dir. pol., 18 novembre.)

[Nouvelles diverses. Meroux de Valois envoie copie d'une lettre d'un de ses correspondants de Flensbourg.]

1032. Annexe à la dépêche de Kiel du 14 novembre, n° 768.

Flensbourg, 12 novembre 1864.

« En arrivant ici, je n'ai pas été peu surpris de voir que les sentiments danois n'avaient pas été étouffés par le malheur. Tous ceux qui étaient dévoués au Danemark, tous ceux qui désiraient rester unis avec cet État ont conservé leur fidélité et leur désir. Ils disent qu'ils ne sont pas des Allemands et que jamais ils ne le seront. Ils ne veulent pas voir que leur destinée est changée. Ils disent : « Nous serons Prussiens, mais ça ne durera pas longtemps. « Il faudra bien qu'on finisse par entendre nos vœux et nos « plaintes. Nous avons appris des Allemands à crier; quand notre « temps sera venu, on nous entendra ! » Et, comme tous les peuples opprimés, ils attendent que l'Empereur leur vienne en aide. On m'a dit à l'oreille qu'une députation de Nord-Sleswiquois s'était rendue à Paris et que M. le Ministre des Affaires étrangères l'avait très bien accueillie [1]... Si on pouvait faire voter aujourd'hui les populations, depuis Flensbourg jusqu'à la frontière du Jutland, la majorité des voix serait pour le Danemark. »

[1] Cf. t. IV, p. 219, note 1.

1033. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Turin. (Minute. Italie, 361, n° 53 [1].)

[Paris,] 15 novembre 1864.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 13 de ce mois et au n° 115 [2].

Je vous remercie du soin avec lequel vous me transmettez toutes les informations qui peuvent me mettre en mesure de suivre et d'apprécier les délibérations du Parlement italien [3].

Je constate déjà avec plaisir que l'immense majorité de la Chambre paraît se prononcer en faveur de la Convention du 15 septembre, et qu'elle a donné un assentiment non équivoque aux paroles de M. le Général La Marmora. Nous avons lu le discours de M. le Président du Conseil avec l'attention qu'il méritait à tous égards et avec l'intérêt qui s'attachait naturellement à un document dans lequel surtout nous devions chercher la pensée du Gouvernement italien.

Sans nous être dissimulé les difficultés en présence desquelles le Chef du Cabinet de Turin était appelé à s'expliquer, nous avons toujours compté, comme vous le savez, qu'il lui suffirait de la netteté de ses déclarations pour les écarter; la loyauté était en pareille circonstance la meilleure habileté, et nous aimons à reconnaître que M. le Général La Marmora n'a pas démenti la confiance que nous avions mise en lui.

En rappelant les sympathies constantes de l'Empereur pour l'Italie et les services rendus par Sa Majesté à la cause de ce pays, le Président du Ministère italien n'a fait que rendre un juste hommage à notre auguste Souverain, qui est, en effet, l'ami le meilleur comme le plus éclairé de l'Italie.

Nous comprenons très bien, d'ailleurs, que M. le Général La Marmora se soit appliqué à démontrer que la Convention du

[1] Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques, Affaires d'Italie et Rome*, p. 65-67, et dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 371-372.

[2] La dépêche du 13 novembre, n° 115, accompagnait le texte officiel du discours prononcé par La Marmora à la Chambre le 12.

[3] Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 13 novembre, n° 114 (ci-dessus, p. 44.)

15 septembre était une sanction donnée au principe de l'unité italienne et un nouveau pas accompli dans la voie où marche le Gouvernement italien. Si quelques doutes existent encore, en effet, sur l'avenir de cette unité, un des moyens les plus assurés d'y parvenir doit être sans doute de travailler avant tout à amener l'Italie dans les meilleures conditions d'ordre et de tranquillité intérieure. Nous croyons que la Convention du 15 septembre sincèrement exécutée peut y contribuer puissamment. A notre avis, Monsieur le Baron, Rome et le patrimoine de Saint-Pierre ne sont nullement indispensables à l'unité italienne; mais nous pensons qu'il importe essentiellement aux destinées de l'Italie qu'une réconciliation s'effectue entre le Saint-Siège et le Gouvernement italien.

La Convention du 15 septembre, exécutée sans arrière-pensée, hâtera, nous en sommes convaincus, un résultat si désirable, mais qui ne saurait être obtenu que par de longs et patients efforts. Je me plais à reconnaître que M. le Président du Conseil s'est expliqué, sur cette question délicate, de manière à ménager les intérêts divers qu'elle implique; je ne doute point dès lors que le Gouvernement italien ne prenne toutes les mesures auxquelles il est appelé à pourvoir en exécution de ses engagements, et qu'il ne nous permette ainsi de nous conformer nous-mêmes aux stipulations que nous avons signées avec lui.

Vous voudrez bien, Monsieur le Baron, saisir la première occasion pour faire part à M. le Général La Marmora de l'impression favorable qu'a produite son langage auprès du Gouvernement de l'Empereur, et lui dire que nous aimons à y puiser un nouveau motif de confiance dans les résolutions ultérieures du Cabinet de Turin.

1034. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Bade, 45, n° 46.)

Carlsruhe, 15 novembre 1864.
(Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[Le Baron de Montgascon rend compte d'une conversation

qu'il vient d'avoir avec le Grand-Duc au sujet de la récente entrevue de celui-ci et du Tsar [1].]

[*Déchiffrement*] Le Grand-Duc m'a d'abord témoigné sa satisfaction d'avoir pu, lors des visites de Friedrichshafen et de Mainau [2], contribuer pour une part si faible qu'elle soit aux entrevues de Nice [3], que ce Prince considère comme un événement d'une grande portée au point de vue de l'apaisement des passions révolutionnaires en Allemagne et dans toute l'Europe centrale. Il a ajouté que sa satisfaction n'avait fait que s'accroître en constatant par lui-même les impressions que le Tsar avait rapportées de la France. L'Empereur Alexandre aurait été très frappé de l'aspect froid et contenu des populations de Mulhouse et de Lyon à son premier passage dans ces deux villes. Malgré les mesures qui avaient été prises, mesures à la bienveillance et à la sagesse desquelles il n'hésite pas à rendre hommage, le Tsar se serait parfaitement rendu compte que le sentiment général des classes ouvrières lui était peu sympathique. «Je n'en ai que mieux compris, a-t-il dit au Grand-Duc, tout ce qu'il avait fallu de bon vouloir à l'Empereur Napoléon pour venir me voir à Nice, et je n'en ai que mieux senti le prix d'une conduite qui m'a prouvé d'une manière non équivoque l'importance que le Souverain qui gouverne si habilement la France attache à ses relations avec moi.» Le Tsar aurait ajouté que, si le parti démocratique des grandes villes industrielles de la France n'était pas satisfait des entrevues de Nice, il y avait aussi en Russie un parti très influent, un parti qui avait même la prétention d'être à la fois national et conservateur et qui avait appris les relations personnelles du Tsar avec la Famille impériale de France avec plus de surprise que de satisfaction. «Croyez-le bien, m'a dit le Grand-Duc, il a fallu

[1] «Il y a trois jours, écrivait le baron de Montgascon le 3 novembre, le Tsar, à son retour de France, a trouvé à Kehl le Grand-Duc et le Prince Guillaume. Après avoir dîné avec ces Princes, l'Empereur Alexandre, voulant être rendu le soir même à Stuttgart, est parti avec eux pour Carlsruhe, où il s'est arrêté seulement quelques instants pour y voir la Grande-Duchesse de Bade et la Princesse Guillaume, fille aînée du Duc de Leuchtenberg, qui l'y attendaient dans le salon de la gare.» (Bade, 45.)

[2] Il s'agit de visites échangées en septembre entre le tsar et le grand-duc.

[3] Cf. la dépêche du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, du 31 octobre (t. IV, p. 331, et la note 2).

quelque courage à l'Empereur Alexandre pour se mettre au-dessus des sentiments bien connus de ce que vous appelez en France le vieux parti moscovite, et n'en pas tenir plus de compte qu'il ne l'a fait en allant d'abord à Schwalbach[1], et en venant ensuite accompagner l'Impératrice Marie-Alexandra sur le territoire français afin de s'y rencontrer avec un Souverain à l'influence duquel, à Moscou, on attribue volontiers une grande part dans l'insurrection polonaise. Le Tsar ne pouvait donner une preuve plus éclatante de la sincérité de ses opinions libérales et progressistes qu'en allant ainsi chercher ces entrevues avec l'Empereur Napoléon. Jamais il ne m'avait parlé avec autant de conviction de la nécessité de conserver la paix en Europe, afin de permettre aux Souverains d'accomplir sans révolutions sanglantes ces transformations sociales dont l'Empereur Alexandre a pris si hardiment l'initiative en Russie, et devant lesquelles il n'est plus possible à personne de reculer en présence du développement de cet esprit moderne dont la France a été le premier foyer.»

[Impression que produit en Allemagne la politique de perpétuel ajournement adoptée par la Prusse au sujet de la question des Duchés.]

1035. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 116.)

Turin, 15 novembre 1864.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

M. le Marquis Pepoli a prononcé hier à la Chambre un discours dont j'aurai l'honneur de vous envoyer le texte aussitôt qu'il aura été reproduit par la *Gazette officielle*[2]. L'orateur s'est presque constamment maintenu dans les régions de la haute politique, et s'est surtout appliqué à déterminer l'influence que la Convention du 15 septembre est appelée à exercer, selon lui, sur le système des alliances européennes. Ce discours a été

[1] Le 21 septembre, pendant son séjour à Friedrichshafen, le tsar Alexandre alla rendre visite à l'impératrice, qui était depuis le 7 septembre à Schwalbach.

[2] Le discours du marquis Pepoli a été publié dans les *Arch. Diplom.*, 1865, t. Ier, p. 54-58.

écouté par la Chambre avec une attention soutenue, et n'a donné lieu à aucun incident.

Aujourd'hui, M. le Ministre de l'Intérieur a développé à la tribune les considérations qui ont amené le Cabinet actuel à accepter d'abord la Convention comme une nécessité parce qu'elle était consacrée par la signature de l'Empereur et par celle du Roi, à l'adopter ensuite pour elle-même et en dehors de toute autre considération, lorsque après un examen attentif le Gouvernement a pu se convaincre que ses stipulations étaient conformes aux intérêts de l'Italie.

La voix de M. Lanza est si faible que, de la tribune diplomatique, il ne m'a pas été possible de saisir parfaitement toutes les parties de son discours. J'attendrai donc pour le juger que le *Journal officiel* en ait publié le texte.

M. le Ministre de l'Intérieur ayant parlé du droit qu'il reconnaît à la France de ne point abandonner à l'Italie seule la solution des questions auxquelles se trouveraient mêlés dans l'avenir les intérêts de la catholicité, M. le Général Bixio a cru devoir affirmer qu'il ne reconnaissait dans les affaires de Rome d'autre droit que celui de l'Italie. Après quelques explications échangées au milieu du bruit, et que personne n'a entendues, M. Bixio a renoncé à la parole, et l'incident n'a pas eu de suite.

La séance s'est terminée par un discours de M. Chechetelli, Député romain. Il a protesté contre certaines accusations dont la population de la ville de Rome avait été l'objet de la part de M. Petrucelli della Gattina, et a cherché à démontrer que ses compatriotes ne le cédaient à personne en fait de patriotisme et de dévouement à l'Italie.

A vrai dire, la discussion générale est épuisée et plus qu'épuisée. Tout le monde le sent à la Chambre, et, lorsqu'elle s'est séparée aujourd'hui, un grand nombre de Députés ont demandé la clôture. Il est probable qu'elle sera prononcée demain. On espère que la discussion des articles et des divers ordres du jour marchera rapidement, et que la semaine ne se terminera pas sans que le Parlement, en adoptant par un ordre du jour pur et simple la loi relative au transport de la capitale, ait donné aux stipulations du 15 septembre leur sanction définitive.

P.-S. — J'ai communiqué à M. le Président du Conseil la

dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier [1]. Il s'est montré très heureux et très reconnaissant du jugement que Votre Excellence veut bien porter sur son discours.

Je reçois à l'instant et je m'empresse de vous adresser ci-joint le compte rendu officiel de la séance d'hier [2].

1036. Drouyn de Lhuys à Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Confidentielle. Minute. Espagne, 866, n° 21.)

[Paris,] 16 novembre 1864.

L'Ambassadeur de S. M. Catholique à Rome s'est arrêté pendant quelques jours à Paris, et j'ai eu avec lui, au sujet des rapports de l'Espagne avec l'Italie, plusieurs entretiens dont il me paraît utile de vous faire connaître la substance. D'anciennes relations personnelles donnaient à mes conversations avec M. Pacheco un caractère de confiance réciproque, très favorable à l'échange de nos idées, mais qui m'oblige à vous prier de considérer comme confidentielles les explications dans lesquelles nous sommes entrés.

Si l'Espagne, m'a dit M. Pacheco, déplore les malheurs qui ont atteint les branches italiennes de sa dynastie [3], elle n'est néanmoins, à cet égard, ni tenue ni disposée à réagir contre les faits accomplis, tandis que la question romaine met en cause des intérêts nationaux de l'ordre le plus élevé. D'accord avec l'opinion de l'immense majorité du pays, le Gouvernement de la Reine considère le souveraineté du Pape comme le gage de l'indépendance nécessaire à l'exercice de l'autorité spirituelle sur le monde

[1] Il n'y a point, dans la correspondance, de télégramme de Drouyn de Lhuys daté du 14. Peut-être la dépêche du 15 novembre (ci-dessus, p. 55), dans laquelle Droyun de Lhuys apprécie le discours du général La Marmora, avait-elle été précédée d'un télégramme. Elle n'y fait pourtant pas allusion.

[2] Ce compte rendu a été inséré dans la correspondance à la suite de la dépêche du baron de Malaret.

[3] Allusion au roi de Naples et au duc de Parme, dépossédés, le premier en 1861, le second en 1859.

catholique. Les limites des États du Saint-Siège ont varié selon les temps, et leur étendue n'a qu'une importance secondaire, pourvu que le Pape en soit le Souverain incontesté. M. l'Ambassadeur d'Espagne a ajouté que son Gouvernement avait pleine confiance dans les intentions qui dirigeaient la politique du Gouvernement impérial, et qu'il reconnaissait d'ailleurs que les événements, ainsi que les services rendus par l'Empereur au Saint-Père, avaient conféré à la France un droit d'initiative et une part d'action qui devaient exercer l'influence principale sur la solution définitive de la question romaine.

J'ai été heureux, Monsieur, d'entendre M. Pacheco apprécier dignement le rôle de la France, et j'ai applaudi à la sagesse et à la modération des idées qu'il m'exposait. Je m'en suis félicité au point de vue de la mission qu'il allait remplir à Rome, et j'ai exprimé le regret que la voix de l'Espagne ne pût pas également se faire entendre à Turin. J'ai ajouté qu'à mon avis, ses intérêts moraux et matériels conseillaient à l'Espagne de se départir d'une abstention qui frappait en quelque sorte d'impuissance ses meilleures intentions. Reconnaître le Royaume d'Italie, comme nous l'avons fait nous-mêmes (ce qui n'implique ni l'approbation du passé ni la garantie de l'avenir), ce serait, sans léser sa dignité ni engager trop avant sa politique, ouvrir une voie à l'action de sa diplomatie en faveur du Souverain-Pontife. On doit supposer en effet que le Gouvernement italien apprécierait l'importance de la reprise de relations régulières avec celui de la Reine et qu'il serait disposé à tenir grand compte des conditions propres à faciliter ce résultat. C'est dans la capitale de l'Italie, auprès du Gouvernement italien, que l'Espagne pouvait le plus efficacement contribuer à sauvegarder les intérêts qui sont, à Rome, l'objet de sa sollicitude. La marche des événements, la nécessité des situations pouvaient amener d'autres Puissances atteintes au même titre que l'Espagne mais plus directement froissées, par l'établissement du Royaume d'Italie, à reconnaître, en vue de considérations supérieures, les faits accomplis. Nous pensions qu'il serait, à tous les points de vue, regrettable pour la Cour de Madrid de se laisser devancer par l'Autriche dans une résolution qui, selon nous, ferait honneur au Gouvernement de la Reine et tournerait au profit de sa légitime influence.

Telles sont, Monsieur, les considérations que j'ai développées dans mes entretiens avec M. Pacheco, et que j'avais déjà indiquées plus légèrement à M. Isturitz[1]. Elles ne sauraient être de votre part, dans l'état actuel des choses, le sujet d'une communication officielle, mais elles devront servir de règle à votre langage si vous êtes naturellement amené à traiter cette matière délicate.

1037. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 146.)

Dresde, 16 novembre 1864.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

On ne sait encore rien de certain des négociations qui se suivent entre Vienne et Berlin, concernant les mesures ultérieures à prendre par les deux grandes Puissances au sujet des Duchés[2]. M. de Mensdorff cherche à rassurer les États secondaires. Il annonce les mêmes intentions que celles que le Comte Rechberg avait fait connaître à Berlin avant de quitter le Ministère; le Comte Karolyi aurait l'ordre d'appuyer la proposition d'une occupation en commun par les quatre Puissances chargées de l'exécution fédérale. Mais le nouveau Ministre des Affaires étrangères en Autriche inspire peu de confiance, et ceux qui croyaient que l'Empereur François-Joseph était disposé à sacrifier l'Allemagne à son besoin d'entente avec le Roi de Prusse, trouvent dans les paroles («très mauvaises», selon M. de Beust) que ce Prince a prononcées à l'ouverture du Reichsrath, la justification de leurs craintes[3]. On soupçonne le Cabinet de Vienne de tenir en ré-

[1] François-Xavier de Isturitz y Montero était ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 2 mars 1863.

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 novembre, celle du comte de Rayneval, du 11 novembre, celle du comte de Reculot, du 14 novembre (ci-dessus, p. 8, 39 et 52).

[3] A l'ouverture du Reichsrath, le 14 novembre, l'empereur François-Joseph s'était exprimé en ces termes :

«Une cause des luttes qui ont duré de longues années au nord de l'Allemagne vient d'être vidée de la manière la plus honorable. La représentation de mon

serve, dans le cas très probable où l'occupation en commun serait repoussée à Berlin[1], un de ces compromis qui, sans rien changer au fond des choses, les atténuent cependant dans la forme. Le Baron de Beust, qui suppose que telles sont les intentions de la Cour d'Autriche, a fait savoir à l'avance à Vienne, qu'à toute mesure ne sauvegardant pas d'une manière complète la dignité et l'indépendance de la Diète, il préférerait un de ces actes de violence entraînant avec soi, dans un temps donné, une réaction inévitable. Tout le monde ne partage pas cette manière de voir hardie du Ministre du Roi Jean. Même en Saxe, on trouve qu'il y aurait de la part des deux États dont les troupes occupent actuellement le Holstein, sagesse et habileté à provoquer à Francfort une résolution qui préviendrait le mauvais vouloir de la Prusse. On donne pour prétexte que tout vaut mieux qu'un conflit entre Puissances allemandes! Les officiers qui sont dans le Holstein écrivent dans ce sens à leurs camarades restés en Saxe. Ce sont les mêmes qui ne comprennent pas encore comment on a pu ne pas approuver la conduite du Général de Hake, obéissant à une sommation du Général en chef prussien[2]. L'opinion publique s'agite, mais sans dignité, sans aucun esprit de nationalité. Le Roi de Hanovre, qui ne verrait dans M. de Bismarck que le sauveur des Monarchies, serait également disposé,

Empire, dans son patriotisme éprouvé, se réjouira comme moi que le traité de paix signé le 30 octobre, et qui sera ratifié dans quelques jours, ait donné à la guerre des Puissances allemandes avec le Danemark une issue qui répond aux plus vifs désirs du pays. La bravoure des troupes alliées et de la marine austro-prussienne a obtenu les plus brillants succès, et la réserve sage et équitable des Puissances neutres a facilité l'entente finale.

«Les mémorables succès obtenus ont mis au jour l'importance de l'accord établi entre moi et mon auguste allié le Roi de Prusse.

«Toute l'Allemagne, je n'en doute pas, retrouvera, devant la solution glorieuse et favorable d'une question qui l'a si profondément agitée, cette concorde qui est une si puissante garantie non seulement de sa propre sécurité et de sa prospérité, mais aussi du repos et de l'équilibre de l'Europe.» (Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 392.)

(1) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 novembre (ci-dessus, p. 8).

(2) Allusion à l'affaire de Rendsbourg. Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet, et celle du duc de Gramont, du 25 juillet (t. III, p. 351 et 355).

assure-t-on, à tout sacrifier, pour ne pas entraver la grande œuvre de cet illustre homme d'Etat[1]. On avait pensé que le jeune Roi de Bavière prendrait à cœur les affaires allemandes intéressant la dignité de sa Couronne et l'avenir de son règne. Les motifs donnés au renvoi de M. de Schrenk[2] le faisaient croire. Il n'en est rien toutefois, et le Roi Louis II, retiré dans ses montagnes, d'où il ne reviendrait qu'en décembre, pour cause d'indisposition, dit-on, ne s'occuperait qu'à traîner en longueur les réponses à faire aux conditions que M. de Pfordten met à son entrée au Ministère, et à trouver mauvais, contraire aux leçons qu'il a prises dans la famille impériale à Kissingen[3], que cet homme d'État demande que toutes les questions se traitent en Conseil.

M. de Beust est donc seul, absolument seul, à lutter encore en faveur de l'indépendance de l'Allemagne. On ne le lui pardonne pas à Berlin, où tout est mis en œuvre pour le perdre. On ne recule devant rien pour atteindre ce but. Tous les moyens sont bons, et, si les feuilles de Berlin, qui s'en acquittent cependant bien, ne suffisent pas pour mettre en circulation les bruits les plus absurdes contre le Ministre saxon, on a recours aux journaux étrangers. On l'accusait ces jours-ci de subir l'influence de la diplomatie française, qui l'encouragerait dans sa résistance à la Prusse. Comme tout le système de M. de Bismarck est en définitive basé sur une négation complète de toute action de la part de l'Autriche, et qu'il faut à tout prix empêcher un rapprochement entre cette Puissance et les États secondaires, on cherche, en profitant de ses côtés faibles, à l'indisposer davantage encore contre la Saxe, par exemple. A cet effet, on a dénoncé dernièrement le

(1) Le 13 novembre, M. de Dulçat, chargé d'affaires à Hanovre, avait écrit à Drouyn de Lhuys : «Le langage de M. de Platen, sans être pourtant bien explicite à l'endroit de l'évacuation du Holstein et du Lauenbourg, m'a laissé cependant pressentir que, pour sa part, il s'attendait au rappel prochain des troupes d'exécution. L'Autriche et la Prusse, aurait ajouté M. de Platen, sont encore en pourparlers sur cette question. Le Cabinet de Berlin voudrait se passer du concours de la Diète de Francfort pour la régler, tandis que celui de Vienne au contraire désirerait ne rien décider sans elle.» (Hanovre, 79.)

(2) Le 5 octobre. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 24 octobre, et la note 1 (t. IV, p. 282 et 285).

(3) Allusion au voyage du tsar et de la tsarine à Munich et à Kissingen, du 16 au 21 juin.

Baron de Beust comme ayant proposé à Berlin de déclarer qu'à l'avenir tous les intérêts matériels de la Confédération devront être traités et décidés par le Zollverein, et c'est à peine si l'on croit le Ministre saxon quand il démontre lui-même l'absurdité d'un pareil projet, en s'abstenant de faire observer que, pour y ajouter foi, il a fallu plus que de la crédulité. En même temps qu'on lui dénonce les États secondaires comme conjurés contre sa prospérité commerciale, on cède à l'Autriche sur le principe consacré par l'article 25 de son traité de 1853 avec le Zollverein[1], et, pour exagérer la portée de cette concession qui n'en est pas une, on provoque soi-même une tempête dans les journaux, qui la représentent comme un nouvel Olmütz.

On ne comprend pas pourquoi M. de Bismarck se donne tant de peine, quand il a eu l'habileté — il faut le reconnaître — de

[1] L'article 25 du traité du 19 février 1853 était ainsi formulé :

«La durée du présent traité est fixée à douze années du 1er janvier 1854 au 31 décembre 1865. En 1860, des Commissaires des États contractants se réuniront pour négocier l'union douanière des deux Parties contractantes et des États qui, à cette époque, feront partie de leur système de douane, ou, dans le cas où cette union ne pourrait se réaliser, pour négocier des facilités commerciales plus étendues que celles qui entreront en vigueur au 1er janvier 1854 ou qui seront appliquées ultérieurement à la suite des conférences indiquées à l'article 3, ainsi que le rapprochement et l'assimilation, autant que possible, des tarifs respectifs.»

C'est en s'appuyant sur le texte de cet article que Rechberg, le 28 juillet 1864, dans une dépêche au comte Chotek, chargé d'affaires d'Autriche à Berlin, avait réclamé l'ouverture de négociations commerciales avec la Prusse et les autres puissances contractantes du Zollverein; il insistait sur deux garanties préalables : la première, qu'on ne perdrait jamais de vue, même au delà de la prochaine période douanière, la réalisation dans l'avenir d'une union douanière; la seconde, qu'on discuterait les avantages à demander par l'Autriche et les principaux articles du traité entre l'Autriche et le Zollverein, avant la ratification du traité de commerce français. (*Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 28-30.)

Une conférence douanière austro-prussienne, réunie à Prague le 15 septembre, n'avait pu établir l'accord et s'était séparée le 1er octobre. Le 9 novembre, le gouvernement prussien proposa à l'Autriche de reprendre les pourparlers sur la base des propositions faites par l'Autriche. Le 14 novembre, dans son discours au Reichsrath, l'empereur fit allusion à la réouverture prochaine des négociations. Le 19 novembre, le gouvernement autrichien accepta la proposition prussienne et demanda que les négociations eussent lieu à Berlin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faire accepter par l'Autriche les articles 3 et 12 du traité de paix avec le Danemark. L'article 3, en effet, l'autorise à provoquer la retraite des troupes fédérales des Duchés, et, par l'article 12, il reste maître de ces Duchés, dont il disposera comme il l'entendra, les annexant, si cela lui convient, ou les prenant seulement sous sa suzeraineté, s'il juge devoir garder encore quelques ménagements[1]. Les Duchés préféreront tout à payer les frais de guerre restés à leur charge, et l'Autriche, toujours dominée par son besoin d'argent, laissera faire, si on a la main large à Berlin. C'est ce que j'avais l'honneur d'écrire à Votre Excellence au début de la guerre. Pour le moment, en même temps que le Duc Frédéric se déclare le vassal de la Prusse, comme pour s'assurer davantage encore son abnégation, les feuilles officielles de Berlin semblent pencher en faveur du Duc d'Oldenbourg.

En attendant, l'Autriche commence déjà à rappeler ses troupes des Duchés. Près de 8,000 hommes sont annoncés comme devant passer ces jours-ci par Dresde, rentrant en Bohême.

Ce qui surtout exaspérerait le Cabinet de Berlin contre le Baron de Beust, c'est le sang-froid avec lequel ce Ministre répond à toutes les menaces au sujet des Polonais. Dernièrement l'Envoyé de Prusse lui disait que le refus du Gouvernement saxon de fournir les informations qui pouvaient aider à connaître toutes les ramifications des complots polonais forcerait le Gouvernement prussien à maintenir tout un corps d'armée sur le pied de guerre dans le Duché de Posen. En même temps, après l'avoir accusé d'avoir ambitionné la Couronne de Pologne, on le fait dénoncer aujourd'hui dans les journaux comme ayant livré les pièces les plus compromettantes de toutes celles saisies chez Matuszewictz[2]. La conduite du Gouvernement saxon envers les

[1] Cf. le texte du traité publié dans l'Appendice du t. IV, p. 368.

[2] A la fin de septembre, une imprimerie clandestine polonaise qui avait fonctionné pendant toute l'insurrection polonaise avait été découverte aux environs de Dresde. Le gouvernement saxon avait expulsé le directeur de cette imprimerie, Matuszewictz, au lieu de le livrer à la Prusse qui réclamait son extradition; il avait refusé également de livrer ses papiers, autorisant seulement un fonctionnaire prussien à les consulter à Dresde. Le baron de Beust aurait répondu aux observations du cabinet de Berlin que, tant que la Prusse oublierait ce qu'elle devait aux États secondaires, ceux-ci ne devaient négliger aucune occasion de rappeler leur indépendance. Les journaux prussiens répan-

Polonais a été constamment loyale et légale. S'il n'a pas voulu être un agent de police aux ordres des trois grandes Puissances du Nord, il n'a rien oublié de ses devoirs internationaux.

1038. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 51.)

Stuttgart, 16 novembre 1864.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

[Conversation avec le Roi sur les rapports du Gouvernement wurtembergeois avec les Chambres.]

[*Déchiffrement*] J'ai été vivement frappé de l'émotion produite dans le public, non par le changement du Ministère, changement prévu depuis longtemps déjà, mais par la manière brusque et dénuée de formes dont on accuse le Gouvernement d'avoir usé dans cette circonstance[1]; j'étais absent à cette époque, je ne connais qu'imparfaitement les détails des faits qui se sont passés alors; aussi n'en parlerais-je pas à Votre Excellence, si je n'avais été étonné de cette émotion qui existe encore aujourd'hui et donne de l'inquiétude pour l'avenir.

On me donne quelques détails sur la retraite du Comte de Rechberg du Ministère des Affaires étrangères[2], détails que je

dirent le bruit que le roi de Saxe ménageait les Polonais, parce que certains meneurs auraient formé le dessein de lui offrir la couronne d'une Pologne reconstituée. Le procès dont il est question dans cette dépêche avait été intenté par le gouvernement prussien aux Polonais de la province de Posen compromis dans la dernière insurrection. Il est fait allusion à toute cette affaire dans la correspondance du baron Forth-Rouen pendant le mois d'octobre. (Saxe, 138.)

(1) «Ce matin, écrivait le 21 septembre le baron de Reinach, chargé d'affaires de France à Stuttgart, on a été fort surpris à Stuttgart d'apprendre par quelques personnes arrivant de Friedrichshafen qu'un changement de Ministère allait avoir lieu.» (Wurtemberg, 86.) M. de Varnbüler remplaça M. de Hügel comme ministre des affaires étrangères; les décrets de nomination des nouveaux ministres furent publiés dans le «Journal officiel» du 24 septembre.

(2) Cf., sur la démission du comte de Rechberg, les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, des 30 octobre et 2 novembre (t. IV, p. 327 et 346).

n'ai pas trouvés dans les journaux et qui même sont en opposition avec ce qui a été écrit à ce sujet. Le Ministre des Affaires étrangères wurtembergeois[1] aurait été envoyé à Berlin pour chercher à connaître les vues du Baron de Bismarck dans la question commerciale[2] et sur l'affaire des Duchés de l'Elbe, et ce serait à la suite des communications faites par M. de Bismarck et transmises avec son autorisation à M. le Comte de Rechberg que ce dernier aurait donné sa démission, ayant acquis la certitude qu'il avait engagé l'action de son Gouvernement en pure perte, la Prusse ne voulant pas tenir vis-à-vis de l'Autriche les engagements que M. de Bismarck avait laissé espérer pour entraîner le Cabinet de Vienne dans la question sleswico-holsteinoise. La personne, très bien placée pour me donner ces renseignements, a ajouté : « Il s'agissait probablement de la Vénétie. »

1039. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 117.)

Turin, 16 novembre 1864.
(Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[Le Baron de Malaret joint à sa dépêche le texte du discours prononcé par M. Lanza dans la séance du 14 novembre[3]; il en fait, avec modération, ressortir les inconvénients. Après un discours de M. Ratazzi, la Chambre a voté la clôture de la discussion générale, tout en se réservant d'entendre encore le rapporteur de la Commission[4]. Il paraît donc probable que les débats se termineront promptement et qu'ils seront clos par l'adoption pure et simple du projet de loi.]

(1) Le baron de Hügel.

(2) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 24 octobre, et la note 3 (t. IV, p. 282).

(3) Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 15 novembre (ci-dessus, p. 58).

(4) M. Mosca.

1040. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 17 novembre 1864, midi.

Les ratifications du traité de paix avec le Danemark[1] ont été échangées hier.

1041. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 6.)

Francfort, 18 novembre 1864.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[La Diète, dans sa séance du 17, a reconnu l'Empire du Mexique. Le Prince Frédéric de Hesse a présenté à l'Assemblée un mémoire destiné à prouver ses droits sur le Duché de Lauenbourg.]

Mais je sais, d'autre part, que la question de succession a donné lieu à des discussions très vives dans les comités pour les affaires du Holstein, comités formés actuellement de la réunion des Représentants de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, du Hanovre, du Wurtemberg, du Mecklembourg et de la Hesse-Darmstadt. La question de principe seule a pu être traitée, les mémoires du Prince d'Augustenbourg et du Grand-Duc d'Oldenbourg n'étant pas encore imprimés[2]. Il paraîtrait que M. de Savigny, s'exprimant toutefois à son point de vue personnel, aurait dit que, le Sleswig ne faisant pas partie de la Diète, le choix du Souverain de ce pays ne regardait en rien la haute Assemblée, que les droits des candidats devaient être

[1] La paix de Vienne du 30 octobre 1864.

[2] Le 21 juillet, la Diète avait invité le duc d'Augustenbourg à justifier par des pièces ses prétentions. Le 1er septembre, le fondé de pouvoirs du duc avait remis à la Diète une série de documents et un mémoire très développé. Le mémoire du grand-duc d'Oldenbourg avait été transmis à la Diète le 3 novembre.

examinés par une commission de jurisconsultes tout à fait indépendante, et que, les deux Duchés étant indivisibles, la question résolue pour le Sleswig l'était aussi pour le Holstein, le premier entraînant le second. Le Ministre de Bavière, rapporteur, qui, du reste, va être remplacé bientôt en cette qualité par le Représentant du Mecklembourg, soutenait au contraire que la question de succession devait être décidée par la Diète pour le Holstein, et que celui-ci entraînait le Sleswig. M. von der Pfordten s'est exprimé de la façon la plus énergique en faveur du Prince Frédéric d'Augustenbourg, et il serait allé, m'assure t-on, jusqu'à déclarer que ne pas reconnaître la bonté de sa cause, c'était, selon lui, une honte pour l'Allemagne et un acte de trahison envers la patrie commune, ajoutant qu'en ce qui le concernait, il élèverait hautement la voix en faveur de ces droits intimement liés au droit de la nation allemande.

Le Ministre de Prusse l'ayant interpellé afin de lui demander s'il devait prendre comme adressées à sa personne les paroles qu'on venait d'entendre, M. von der Pfordten, entraîné par la chaleur de la discussion, aurait répondu : «Prenez-le comme vous voudrez.»

On a remarqué que, dans ce débat, M. de Kubeck avait donné raison à M. de Savigny, ce qui autoriserait à croire que le baromètre qui règle les rapports entre les deux grandes Puissances est encore une fois remonté au beau. Les événements du Frioul [1], plus sérieux peut-être qu'on ne l'avait pensé d'abord, et l'état des esprits en Hongrie pourraient y avoir contribué.

Il paraîtrait qu'à la fin de la séance de la Diète d'hier, M. von der Pfordten étant allé faire en quelque sorte ses excuses à M. de Savigny, alléguant pour expliquer sa véhémence l'état actuel de sa santé, le Ministre de Prusse lui aurait répondu, avec une certaine froideur hautaine, qu'il les acceptait, mais qu'il protestait solennellement contre des insinuations si blessantes pour le Gouvernement qu'il représentait; que, du reste, il en informerait qui de droit, et qu'en tout cas il engageait M. von der Pfordten à s'abstenir dorénavant de pareilles sorties.

Le Président de la Diète, tout en jouant dans cette altercation,

[1] Cf. t. IV, p. 342, note 2.

en ce qui concerne les personnes, un rôle de médiateur, aurait paru pencher, comme la veille, du côté prussien. Les États moyens espèrent cependant qu'on se décidera à nommer, non pas un tribunal des austrègues, vu que l'un des candidats seulement est un Prince faisant partie de la Confédération, mais du moins une commission médiatrice, en se fondant en cela sur les articles 37 et 11 du pacte fédéral[1].

[Réflexions du Comte de Reculot sur les divisions de l'Allemagne qui compromettent le pacte fédéral.]

J'apprends que les Gouvernements de Saxe et du Hanovre, répondant aux communications qui leur avaient été faites par les Représentants de Prusse conformément aux instructions de M. de Bismarck en date du 5 de ce mois et relatives au rappel des troupes fédérales du Holstein[2], ont déclaré qu'avant tout l'arrêté

[1] Il s'agit évidemment de l'article 11 du pacte fédéral du 8 juin 1815 et de l'article 37 de l'acte final de Vienne, du 15 mai 1820, véritable loi fondamentale qui compléta le pacte fédéral. Voici la traduction des paragraphes 1 et 4 de l'article 11 du pacte fédéral, auxquels il est fait allusion ici : «Tous les membres de la Confédération s'engagent à défendre contre toute attaque, soit l'ensemble de l'Allemagne, soit chaque État de la Confédération en particulier et se garantissent mutuellement toutes celles de leurs possessions qui en font partie. . . .Les membres de la Confédération s'engagent également à ne se faire la guerre les uns aux autres sous quelque prétexte que ce soit et à n'avoir jamais recours à la force pour régler leurs différends, mais à les soumettre à la Diète. Celle-ci est alors tenue de nommer une délégation pour tenter de concilier les parties. Au cas où la délégation n'y réussirait pas et où une décision judiciaire deviendrait indispensable, la Diète devrait la procurer en instituant un tribunal des Austrègues, dont les parties en désaccord devraient accepter aussitôt la sentence.» — Voici, d'autre part, la traduction de l'article 37 de l'acte final signé à Vienne, le 15 mai 1820 : «Si l'un des États confédérés, au cours d'un différend avec une Puissance étrangère, réclame l'intervention de la Confédération, la Diète devra examiner avec soin l'origine du différend et le véritable état des choses. S'il résulte de cette enquête que l'État confédéré n'a point le droit pour lui, la Diète devra, par de sérieuses remontrances, le déterminer à abandonner ses prétentions, refuser d'intervenir à sa sollicitation, et, en cas de besoin, employer des moyens appropriés pour maintenir l'état de paix. Si l'enquête tourne au contraire à l'avantage du requérant, la Diète est tenue d'intervenir efficacement au profit de l'État lésé et d'étendre son intervention autant qu'il sera nécessaire pour procurer à celui-ci pleine sûreté et la satisfaction à laquelle il aura droit.»

[2] D'après la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 novembre (ci-dessus, p. 8), aucune communication officielle en ce sens n'aurait,

d'exécution devait être rapporté par une nouvelle décision de la Diète. L'affaire serait renvoyée alors aux comités, et cette marche, si lente, servirait les vues de l'Autriche qui, jusqu'à présent du moins, encourageait secrètement, dit-on, la résistance des petits États, certaine qu'elle est de la faire cesser quand il lui plaira.

[Le Comte de Reculot annonce un nouveau conflit entre la Prusse et les Commissaires civils fédéraux à propos de la suppression par ces derniers des octrois du Duché de Lauenbourg[1]; il signale les commentaires de la presse allemande sur le discours prononcé par l'Empereur François-Joseph à l'ouverture de la session du Reichsrath, le 14 novembre.]

1042. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 361.)

Turin, 18 novembre 1864, 8h 50 soir[2].

La Chambre a écarté par l'ordre du jour pur et simple les différents projets d'ordre du jour développés dans la séance d'hier et dans celle d'aujourd'hui. Demain aura lieu la discussion des articles, et probablement le vote de la loi.

à cette date, été faite à Dresde. Dans la correspondance de Hanovre, il n'y a pas trace non plus d'une démarche de l'envoyé prussien au début de novembre. On n'en était pas moins, au dire de Forth-Rouen, «édifié au sujet des véritables intentions du Cabinet prussien». La dépêche du baron Forth-Rouen, du 29 novembre (ci-après, p. 108), relate que le ministre de Prusse n'avait que l'ordre de pressentir les dispositions du gouvernement saxon, et que ce fut seulement le 22 qu'il donna lecture à Beust d'une longue dépêche de Bismarck relative à l'évacuation.

(1) Les commissaires fédéraux, sur le désir qu'avait exprimé l'assemblée tenue à la fin d'octobre dans le Lauenbourg, avaient aboli les octrois. La Prusse, se jugeant lésée dans ses droits de souveraineté future, avait protesté auprès de la Diète et accusé les commissaires fédéraux d'abus de pouvoir.

(2) Une dépêche de même date développe les indications de ce télégramme, sans y rien ajouter d'important. Elle est accompagnée du texte italien des vingt-cinq ordres du jour auxquels fait allusion le télégramme.

1043. Drouyn de Lhuys au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. Rome, 1028, n° 61.)

[Paris,] 19 novembre 1864.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 11 de ce mois et au n° 118.

Il me paraît résulter de l'ensemble de vos informations que la Cour de Rome tend, par un progrès encore peu sensible il est vrai, mais cependant appréciable, à se rapprocher du point de vue auquel il convient de se placer pour apprécier la Convention du 15 septembre. Nous n'avons donc, pour le moment, Monsieur le Comte, qu'à encourager ces dispositions du Saint-Siège, plus encore par notre attitude bienveillante que par l'empressement de nos démarches, et je n'ai qu'à approuver sous ce rapport la ligne de conduite que vous suivez et le langage que vous avez tenu au Saint-Père et au Cardinal Secrétaire d'État.

Nous ne pouvons que nous applaudir, avec le Cardinal Antonelli, du parti qu'a pris la Cour de Rome d'éviter toute résolution précipitée; et nous sommes également d'avis avec Son Éminence que le parti le plus sage pour le Saint-Siège, quand le moment sera venu de se prononcer sur l'application et les conséquences des actes du 15 septembre, sera de se renfermer autant que possible dans les questions d'un intérêt pratique et immédiat. Prétendre aborder, à propos du concours que l'application de la Convention doit provoquer de la part du Saint-Siège, la question romaine tout entière, ce serait, en effet, s'exposer à tout compromettre, et le Gouvernement pontifical comprendra de plus en plus, je me plais à l'espérer, que c'est en s'appliquant à seconder nos intentions et à tirer de la situation actuelle les avantages qu'elle comporte, qu'il travaillera le plus efficacement à s'assurer les bonnes chances que lui réserverait l'avenir.

Je joins ici pour votre information copie de deux dépêches que j'ai adressées : l'une à M. le Baron de Malaret, afin de rectifier certaines appréciations émises par M. le Général La Mar-

mora[1]; l'autre à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Madrid, à l'occasion d'un entretien confidentiel que j'ai eu avec M. Pacheco à son passage à Paris[2]. Le contenu de cette dernière dépêche pourra vous servir à guider votre langage dans les entretiens que vous aurez avec l'Ambassadeur de S. M. Catholique à Rome, s'il aborde lui-même avec vous les questions qui ont fait l'objet de la conversation que nous avons eue ensemble.

Vous trouverez également ci-annexée copie d'une note qui m'a été remise par M. Nigra et de laquelle il résulterait qu'on aurait quelque motif de craindre, à Turin, que le Gouvernement pontifical ne voulût diriger sur le territoire italien des malfaiteurs en ce moment détenus dans les prisons de Rome. Veuillez prendre des renseignements à ce sujet et en parler au besoin au Cardinal Antonelli.

1044. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 361.)

Turin, 19 novembre 1864, 6h 15 soir.

La Chambre a adopté purement et simplement la loi relative au transfert de la capitale à la majorité de trois cent dix-sept voix contre soixante-dix et deux abstentions.

1045. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, nº 120[3].)

Turin, 20 novembre 1864.
(Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 23 novembre.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer hier par dépêche télégraphique, la Chambre a adopté à la majorité de

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 10 novembre (ci-dessus, p. 34).

[2] Dépêche de Drouyn de Lhuys à Mercier de Lostende, du 16 novembre (ci-dessus, p. 60).

[3] Des extraits de cette dépêche ont été publiés par le Comte Bernard d'Harcourt dans *Les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 188-189.

317 voix contre 70 la loi relative au transfert de la capitale. Bien que ce vote ait eu lieu au scrutin secret, l'appel nominal auquel il avait été procédé le matin même lorsqu'il s'est agi de passer à la discussion des articles permet d'apprécier, à peu de chose près, les éléments dont se compose la minorité, et de fixer à quarante environ le nombre des Députés piémontais qui ont voté contre le projet de loi. Les trente voix opposantes qui ont complété le chiffre de soixante-dix appartiennent presque exclusivement à la gauche, qui, comme le sait Votre Excellence, s'est divisée sur cette question. Depuis 1859, jamais le Parlement italien ne s'était trouvé réuni en aussi grand nombre; sauf quelques rares exceptions, tous les mandataires du pays ont répondu à l'appel du Gouvernement du Roi, et l'on peut dire que le vote qu'ils ont émis est l'expression exacte et sincère du sentiment public en Italie.

Je ne reviendrai pas, Monsieur le Ministre, sur des débats qui ont rempli deux semaines entières et dont Votre Excellence connaît les traits principaux. Lorsque les dispositions de la majorité étaient imparfaitement connues, plusieurs personnages importants s'étaient proposé de prendre la parole pour soutenir au besoin le zèle de leurs amis et combattre une opposition dont divers incidents, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, ont un moment menacé de grossir le nombre. Plus tard, lorsque la majorité a acquis en se comptant la conscience de sa propre force, elle a jugé elle-même plus opportun et plus utile de restreindre autant que possible le débat, et de laisser à l'ancien Ministère et au Président du Conseil le soin de placer les questions sur leur terrain et de donner au vote de la Chambre son véritable caractère. Ce plan de conduite explique le silence de MM. Minghetti et Ricasoli. Le premier a jugé avec raison, selon moi, qu'il n'y avait rien à ajouter à l'excellent discours de M. Visconti-Venosta; le second, rassuré depuis quelques jours sur les dispositions de la Chambre, n'a pas cru nécessaire d'intervenir par sa parole dans une lutte parlementaire dont l'issue n'était douteuse pour personne, surtout depuis que le langage de M. le Président du Conseil avait nettement défini l'attitude du Gouvernement du Roi.

On espère ici que la physionomie générale des débats et le

vote final de la Chambre seront de nature à satisfaire le Gouvernement de l'Empereur.

Vus à distance, certains épisodes de la discussion prêtent assurément à la critique; il y a eu de mauvais discours, des paroles malsonnantes dont il serait facile de tirer parti pour établir entre l'Italie et la France une sorte d'antagonisme en ce qui touche, non point les stipulations du 15 septembre, mais les effets qu'elles sont destinées à produire. Sur ce point, les explications échangées entre les deux Gouvernements avant l'ouverture des débats me semblent de nature à sauvegarder suffisamment dans l'avenir tous les intérêts que nous avons à cœur de défendre.

En dehors de cette garantie dont personne ne saurait contester la valeur, ceux qui comme moi ont étudié attentivement pendant ces derniers jours les mouvements de l'opinion publique et l'attitude de la Chambre ont pu se convaincre que les idées de modération et de sagesse ont fait depuis quelques années de grands progrès en Italie. Il ne faut point oublier que le Parlement actuel est né d'une révolution. Les hommes qui le composent se sont trouvés, dans les premiers temps, en présence des difficultés inhérentes aux grandes transformations politiques, et c'est pour faire face à l'une de ces difficultés (je veux dire la rivalité des anciennes autonomies italiennes) que, sous l'impulsion du Comte de Cavour, ils ont voté l'ordre du jour du 27 mars sans en calculer peut-être bien exactement toutes les conséquences[1]. Il est vrai de dire, d'ailleurs, que l'Italie à cette époque était accoutumée aux miracles. Enivrée par une série de succès, pour la plupart inespérés, non seulement elle ne croyait pas à l'impossible, mais elle en était venue à régler son avenir, à disposer quelquefois de celui des autres, sans compter ni mesurer les obstacles. Quatre ans d'expérience ont fait pénétrer dans les sphères politiques, si ce n'est encore dans les masses, un sentiment plus juste de la réalité. Les hommes d'État qui ont exercé le pouvoir, ceux qui, sans être Ministres, ont été mêlés de près ou de loin aux affaires publiques, se sont aperçus que des formules, quelque populaires qu'elles puissent être, ne suffisent

[1] Cf. la dépêche du comte de Sartiges à Drouyn de Lhuys, du 11 octobre (t. IV, p. 243, et la note 1, p. 245).

point à trancher les grandes questions politiques, et que, dans des problèmes aussi graves que ceux que soulève la question romaine, les solutions les plus radicales ne sont pas toujours les plus pratiques et par conséquent les meilleures.

En mettant de côté la presse, toujours excessive, et la masse malheureusement très nombreuse des esprits timorés qui n'acceptent une idée que lorsqu'elle n'est plus contestée par personne, divers symptômes me portent à croire que le sentiment ou l'opinion que je viens d'indiquer a fait insensiblement et silencieusement de notables progrès dans la partie éclairée du public italien. Le plus significatif de ces symptômes est, à mes yeux, l'attitude de la majorité de la Chambre pendant les débats auxquels vient de donner lieu la Convention du 15 septembre.

Il est en effet très remarquable et incontestable pour tous ceux qui ont assisté aux délibérations que deux discours, celui de M. Visconti-Venosta[1] et celui de M. le Président du Conseil[2], ont eu seuls le privilège d'obtenir l'adhésion chaleureuse de l'immense majorité du Parlement.

Votre Excellence sait que ces discours, sous des formes différentes, maintiennent la question romaine sur le terrain où l'a placée le Gouvernement de l'Empereur, c'est-à-dire sur le terrain de la conciliation. Quant aux considérations ou aux affirmations plus philosophiques que pratiques émises par divers orateurs sur les aspirations nationales, les *droits* de l'Italie sur Rome, la valeur du plébiscite et autres questions du même genre, elles ont été écoutées par la Chambre avec une placidité qui n'est sans doute pas de l'indifférence, mais qui ne ressemble en aucune façon à l'enthousiasme et à la fougue des premières années.

En un mot, Monsieur le Ministre, la question romaine, du moins à mon avis, intéresse toujours vivement le Parlement italien, et rien n'est assurément plus juste, mais elle a perdu le privilège de le passionner. La nécessité d'une transaction où la Papauté, l'Italie et la Catholicité trouveraient dans la mesure du possible la satisfaction de leurs intérêts légitimes est avouée par

[1] Le 8 novembre. Cf. le télégramme du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 8 novembre, et sa dépêche du 9 novembre (ci-dessus, p. 13 et 34).

[2] Le 12 novembre. Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 12 novembre (ci-dessus, p. 43).

quelques-uns; elle est pour le moins entrevue par cette masse hésitante et flottante dont se composent un peu partout les majorités parlementaires. Le jour où ce sentiment, encore vague il il est vrai, mais que je ne suis pas le seul à constater, aura passé du Parlement dans le pays, je crois qu'un grand pas aura été fait vers les solutions que la France désire, et il est, selon moi, permis d'espérer que les conseils que le Gouvernement de l'Empereur ne cesse de donner soit à Turin, soit à Rome, finiront par triompher des obstacles que rencontre trop souvent en ce monde la réalisation de toutes les grandes idées.

Je me serais abstenu de vous transmettre les considérations qui précèdent si elles n'avaient d'autre valeur que celle d'une opinion qui me serait purement personnelle; mais, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il n'en est point ainsi. J'ai entendu un grand nombre d'hommes considérables apprécier comme je l'ai fait moi-même la physionomie des débats auxquels je viens d'assister, et c'est sur leurs impressions beaucoup plus que sur les miennes que je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence.

[Le Baron de Malaret termine sa dépêche par quelques considérations sur les projets financiers du Ministre Sella.]

1046. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Prusse, 350, n° 105.)

Berlin, 21 novembre 1864.

(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

Le Gouvernement autrichien, plus pressé encore par les déclarations parlementaires du Ministère La Marmora [1] que par les instances de M. de Bismarck, paraît avoir consenti à provoquer, de concert avec la Prusse, le rappel des troupes fédérales

[1] Le général La Marmora avait fait allusion, dans son discours, à la question vénitienne. «Je ne voudrais pas répondre, avait écrit le baron de Malaret, que, dans cette dernière partie de son allocution, M. le Général La Marmora se soit toujours montré aussi bon diplomate qu'il est bon militaire.» — Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 12 novembre (ci-dessus, p. 43).

du Holstein [1]. On serait convenu d'inviter les Cabinets de Dresde et de Hanovre à prêter leur coopération pour que la Diète reconnaisse l'inutilité d'une plus longue occupation et pour qu'elle rapporte son arrêt d'exécution fédérale. En cas de refus de la part des Cours de Saxe et de Hanovre, les pays occupés réclameraient eux-mêmes le renvoi du corps d'exécution. A aucun prix on ne permettrait que les frais de la guerre fussent répartis entre les divers Etats germaniques, ainsi que plusieurs Gouvernements en avaient émis l'idée. Il ne s'agit plus de la proposition du Comte de Rechberg d'après laquelle une portion des troupes allemandes serait restée en Holstein pour appuyer un directoire mixte, composé d'un commissaire de la Confédération et de deux délégués austro-prussiens [2]. La combinaison qui admettait une ingérence de la Diète dans l'administration future des Duchés est, en effet, absolument écartée. Mais, si les informations confidentielles que je recueille sont exactes, la Prusse demande en ce moment à Vienne une concession que le Cabinet impérial hésite encore à lui faire et qui ne serait rien moins que l'établissement dans les trois Duchés d'une régence investie d'une autorité quasi souveraine. Ce titre serait donné au Prince Frédéric-Charles, commandant en chef des troupes alliées. La répugnance que l'Autriche témoigne pour l'adoption d'une semblable mesure indique assez qu'elle en comprend toute la portée.

1047. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 81.)

Paris, 22 novembre 1864.

M. le Prince de Metternich a bien voulu me donner connaissance d'une dépêche qui lui a été adressée, le 11 de ce mois, par M. le Comte de Mensdorff-Pouilly [3]. En rappelant combien

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 14 novembre (ci-dessus, p. 52).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 16 novembre (ci-dessus, p. 62).

[3] Nous avons donné le texte de cette dépêche à la date du 11 novembre (ci-dessus, p. 41).

l'accord de l'Autriche et de la France entre dans les vues de S. M. l'Empereur François-Joseph et de son Gouvernement, M. le Ministre des Affaires étrangères insiste dans les termes les plus courtois sur le prix qu'il attache à maintenir et à consolider les bons rapports que son prédécesseur a entretenus avec nous. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce langage, et les sentiments dont il est l'expression sont trop en harmonie avec ceux qui dirigent notre conduite à l'égard de la Cour de Vienne pour que nous n'en recevions pas avec plaisir le nouveau témoignage.

En ce qui nous concerne, vous le savez, nous n'avons rien négligé pour que les relations des deux Puissances fussent empreintes d'un caractère de confiance et d'amitié, et je vous prie de donner à M. le Comte de Mensdorff l'assurance que je serai toujours heureux de faire concourir à ce but nos mutuels efforts.

1048. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 248, n° 228.)

Copenhague, 22 novembre 1864.
(Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

[Historique des fiançailles de la Princesse Dagmar avec le Prince héritier de Russie[1]. Dotézac émet l'opinion que «l'union personnelle et le mariage ont été les mobiles de la politique de la jeune dynastie».]

1049. M. de Dulçat, Chargé d'Affaires à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Hanovre, 79, n° 85.)

Hanovre, 22 novembre 1864.
(Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 29 novembre.).

[L'incident de Rendsbourg a enfin reçu une solution satisfaisante. Les troupes hanovriennes et saxonnes doivent de nouveau

[1] Les fiançailles de la princesse Dagmar avec le grand-duc héritier Nicolas avaient été déclarées le 28 septembre.

occuper la ville, et elles y recevront les honneurs militaires de la garnison prussienne[1]. Satisfaction du Roi Georges, qui gardait rancune aux Prussiens de leurs procédés un peu sommaires à l'égard de ses soldats. L'armée hanovrienne les avait, pour sa part, à peu près oubliés. Pour la presse comme pour le pays, les affaires qui se rattachent aux Duchés ont perdu de leur importance.]

La question de succession a cependant le privilège d'occuper l'opinion publique, mais avec beaucoup plus de calme qu'aux premiers jours. Les conservateurs sont toujours avec ceux des Gouvernements qui patronnent le Grand-Duc d'Oldenbourg. La démocratie avait choisi le Prince d'Augustenbourg et le conserve encore pour candidat, mais elle ne le défend plus aujourd'hui que faiblement, et les victoires de la Prusse et de l'Autriche, mieux encore que l'habileté de quelques autres États de la Confédération, rendent illusoires, d'après ce qui se répète à Hanovre, les dernières espérances que ce parti fondait sur ce Prince, qu'il réussisse ou non dans ses prétentions.

Les négociations entamées entre la Prusse et l'Autriche, m'a dit aujourd'hui le Comte Platen, afin d'arriver à une entente sur la question de succession et de donner une solution définitive à l'affaire des Duchés, se poursuivent encore sans amener de résultat[2]. Les tendances de ces deux Gouvernements sont différentes, et Votre Excellence sait, mieux que je ne saurais le lui dire, par quoi elles diffèrent. « Jusqu'à ce qu'on se décide à Vienne et à Berlin, a ajouté le Comte Platen, un Commissaire fédéral administrera les Duchés avec les Commissaires de l'Autriche et de la Prusse, et les troupes chargées de l'exécution, perdant le caractère qui leur avait été primitivement assigné, deviendront simplement troupes d'occupation. »

[1] Cf. les dépêches du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet, et du duc de Gramont, du 25 juillet (t. III, p. 351 et 355). Le 15 novembre, des délégués des armées saxonne, hanovrienne, autrichienne et prussienne s'étaient réunis à Kiel. Ils adoptèrent la solution indiquée dès la première séance. La convention conclue à Kiel par les commissaires a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 185.

[2] Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 21 novembre (ci-dessus, p. 78).

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'ai amené, à cette occasion, le Comte Platen à me parler des difficultés nouvelles qui, à ce que l'on prétend, porteraient aujourd'hui une atteinte sérieuse aux prétentions du Grand-Duc d'Oldenbourg, difficultés qui naîtraient de l'acte de cession même consenti en sa faveur par l'Empereur de Russie[1].

«J'ai vu hier le Grand-Duc, m'a répondu le Comte Platen, et Son Altesse m'a assuré qu'elle était fort contente de la cession. La question que soulèvent les adversaires de ce Prince, à propos de ce document, et les dangers qu'ils affectent d'y voir pour l'avenir, seraient en tout cas moins à redouter dans l'intérêt de l'Allemagne que si cette cession avait été faite au profit du Duc d'Augustenbourg. En effet, après celui-ci viennent seulement trois ou quatre Princes de la branche aînée à laquelle il appartient, et, dans le cas d'extinction de cette branche, à ne consulter que le droit historique, la couronne des Duchés passerait légitimement aux héritiers du Roi Christian IX, tandis qu'avec le Grand-Duc d'Oldenbourg, dont la famille est de beaucoup plus nombreuse, il est puéril de prévoir l'éventualité qui appellerait un jour sur ce trône un Prince de la Maison de Russie.»

[*Déchiffrement*] Après avoir exactement rendu compte à Votre Excellence de mon entretien avec le Comte Platen, je crois devoir lui rapporter encore, sans prétendre en exagérer l'importance, un propos, tout au moins imprudent, s'il n'est pas une menace, tenu sur ce sujet devant moi par le Ministre de Russie. Le Ministre de Bavière[2] discutait avec lui sur les clauses de la cession russe et prévoyait l'opposition qu'elle rencontrerait dans quelques États allemands. «Eh bien! a vivement riposté M. Persiany, si l'on ne s'en contente pas telle qu'elle est, mon Maître fera valoir ses droits, et nous verrons.»

Et ici, Monsieur le Ministre (veuillez me pardonner de me laisser aller à vous dire toute ma pensée), le séjour prolongé du Grand-Duc Constantin[3] à Goslar, les allées et venues, de Hanovre à cette résidence, de M. Persiany, me feraient presque supposer que le mot échappé à ce dernier renferme peut-être au

[1] Cf. t. III, p. 241, note 2.

[2] Le comte de Quadt-Wykradt-Isny.

[3] Frère du tsar Alexandre II

fond une véritable espérance, si des deux Prétendants connus aucun ne réussissait[1].

1050. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 106.)

Berlin, 23 novembre 1864.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[Benedetti est arrivé la veille à Berlin[2] et a été reçu immédiatement par Bismarck.]

1051. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 107.)

Berlin, 23 novembre 1864.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Votre Excellence aura appris qu'en évacuant le Jutland les Cabinets de Berlin et de Vienne ont résolu de réduire les corps d'armée qui continueront à occuper les Duchés; l'Autriche y conservera une brigade et la Prusse une division, maintenant ainsi la même proportion que durant la guerre dans l'effectif des forces qu'elles emploieront à garder le territoire conquis. Les troupes désignées pour rentrer dans leurs foyers ont été mises en marche depuis plusieurs jours[3]; par un sentiment de courtoisie pour le Roi, le régiment autrichien Guillaume Ier a été détourné de sa route pour traverser Berlin. Sa Majesté, voulant se montrer sensible à ce témoignage de déférence, l'a passé hier en revue et a reçu l'état-major à sa table; des toasts ont été portés

(1) Le déchiffrement se termine avec la dépêche.

(2) Benedetti avait été nommé ambassadeur à Berlin le 5 octobre, en remplacement du baron de Talleyrand, envoyé à Saint-Pétersbourg. La visite qu'il fit à Bismarck, le 22 novembre, a été notée par Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 244).

(3) Le mouvement d'évacuation avait commencé le 13 novembre.

aux deux Souverains, et la plus grande cordialité officielle n'a cessé de régner entre les officiers des deux armées.

Dans la visite que je lui ai faite hier, M. de Bismarck ne m'a pas caché qu'il n'était pas encore parvenu à déterminer les Cabinets de Dresde et de Hanovre à rappeler les troupes placées sous le commandement du Général de Hake [1]; on prétend à Hanovre et particulièrement à Dresde que le traité de Vienne n'a pas résolu diverses questions dont la solution relève de la compétence de la Diète, et qu'il importe d'en attendre le règlement avant d'éloigner des Duchés le corps d'armée qui avait été chargé de l'exécution fédérale. M. de Bismarck répond que l'objet des décisions diétales a été réalisé et qu'il ne peut plus y avoir lieu de recourir à l'emploi de la force; qu'aux termes des règlements fédéraux [2] la Saxe et le Hanovre sont tenus, en pareil cas, de rappeler leurs troupes sans autre décision de la Diète, sauf à lui rendre compte de la tâche qu'elles ont remplie (art. 13). Loin de se conformer à cette manière de voir, on annonce de Dresde que les troupes fédérales recevront l'ordre d'occuper de nouveau Rendsbourg [3]. Le Cabinet de Berlin ne se propose nullement de mettre obstacle à cette détermination si on persiste à y donner suite; il a même saisi cette occasion pour rappeler que les forces qu'il a réunies dans cette place au moment où le Général de Hake a cru devoir s'en éloigner avaient uniquement pour mis-

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 16 novembre, et celle du comte de Rayneval, du 21 novembre (ci-dessus, p. 62 et 78).

[2] Le règlement d'exécution du 3 août 1828 prescrit, dans son article 13, conformément à l'article 34 de l'acte final de Vienne du 15 mai 1820, que «le Gouvernement chargé de l'exécution tiendra, pendant la durée de cette procédure, la Diète germanique au courant de sa marche, et, sitôt que le but sera complètement atteint, il l'informera de la terminaison de l'affaire». La diversité d'interprétation consistait à juger nécessaire ou inutile, pour mettre fin à l'intervention, une résolution de la Diète. La thèse juridique prusienne est développée dans la note envoyée par Bismarck à Dresde et à Hanovre, le 29 novembre (cf. ci-après, p. 108, la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre). Cette note est reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 189. Cf. également la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre (ci-après, p. 86).

[3] Cf., sur la solution du conflit de Rendsbourg, la dépêche de Dulçat à Drouyn de Lhuys, du 22 novembre (ci-dessus, p. 80).

sion de protéger des établissements hospitaliers. Cet incident semble d'ailleurs l'avoir raffermi dans sa résolution de décider et au besoin de contraindre la Saxe et le Hanovre à évacuer le Holstein. Selon M. de Bismarck, l'Autriche envisagerait, comme on les apprécie à Berlin, les devoirs et les prétentions de la Saxe et du Hanovre, mais on inclinerait à Vienne à user de ces ménagements qu'on est dans l'habitude d'y employer pour éviter de compromettre l'influence qu'on exerce et qu'on désire conserver sur les États secondaires. Quoi qu'il en soit, les communications qu'on échange en ce moment semblent avoir pour objet principal la retraite des troupes fédérales, et, s'il fallait en croire un bruit répandu à Berlin, la Prusse en poursuivrait le succès avec d'autant plus d'ardeur qu'elle se proposerait de constituer dans les Duchés une sorte de gouvernement provisoire dont la direction serait confiée au Prince Frédéric-Charles [1].

1052. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 123.)

Turin, 24 novembre 1864.
(Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Le Sénat a reçu communication du projet de loi relatif à la translation de la capitale du Royaume d'Italie à Florence [2], en même temps que d'un rapport très bref, dans lequel M. le Ministre de l'Intérieur rappelle sommairement le vote récent de la Chambre des Députés et les avantages que la Convention du 15 septembre assure à l'Italie.

Ce document, destiné surtout à calmer les susceptibilités piémontaises, ne contient rien, à mon avis, qui ne soit conforme aux précédentes déclarations du Gouvernement du Roi. Il y est dit que la Convention du 15 septembre n'implique point une

[1] C'est ce qu'annonçait, d'après des informations confidentielles, le comte de Rayneval dans sa dépêche à Drouyn de Lhuys, du 21 novembre (ci-dessus p. 78).

[2] Adopté par la Chambre des députés le 19 novembre.

renonciation aux aspirations nationales. «Nous avons obtenu, ajoute M. Lanza, la cessation de l'occupation du territoire pontifical par une Puissance amie, mais étrangère. Nous avons renoncé nous-mêmes à intervenir à Rome par la force; mais telle a été toujours la pensée du Parlement depuis le jour où cette grande question lui fut présentée par l'illustre Comte de Cavour; il ne pouvait en être autrement puisqu'il s'agit d'un problème éminemment moral dont la solution ne saurait être obtenue que par les voies de la civilisation et du progrès.»

En dehors de ce passage, je n'ai rien remarqué dans le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur qui me parût de nature à attirer l'attention de Votre Excellence. Une commission composée de cinq membres, tous partisans de la Convention, a été nommée par les bureaux à une très forte majorité. Les débats commenceront probablement lundi ou mardi, et personne ne doute que, vers la fin de la semaine au plus tard, le vote du Sénat ne vienne confirmer la décision de la Chambre des Députés.

1053. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Prusse, 350, n° 108.)

Berlin, 25 novembre 1864.
(Cabinet, 27 novembre; Dir. pol., 29 novembre.)

M. de Bismarck m'a rendu hier la visite que je lui ai faite à mon arrivée[1], et, revenant à notre premier entretien, M. le Président du Conseil a bien voulu m'apprendre qu'il ne s'était pas mis d'accord avec l'Autriche sur le mode de déterminer la Saxe et le Hanovre à évacuer le Holstein[2]. Le Cabinet de Vienne, désirant concilier les vues diverses de ses Confédérés, a proposé à Berlin d'inviter, par une démarche simultanée ou collective, les Gouvernements saxon et hanovrien à rappeler leurs troupes si

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 23 novembre, n° 106 (ci-dessus, p. 83).

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 23 novembre, n° 107 (ci-dessus, p. 83).

la Prusse, de son côté, consentait à adresser simultanément une communication à la Diète tendant à amener une décision prochaine entre les prétentions des Ducs d'Augustenbourg et d'Oldenbourg. Cette démarche eût, je suppose, impliqué une renonciation de la Prusse à tout agrandissement territorial. M. de Bismarck ne m'a pas dit qu'on pourrait l'interpréter dans ce sens, ni que tel fût, à son avis, le véritable objet de la communication de l'Autriche, mais il m'a annoncé que le Gouvernement prussien avait cru devoir décliner une pareille ouverture, qui tendrait, selon lui, à fausser l'esprit et la portée des institutions fédérales[1]. Entrant dans des explications que je crois superflu de reproduire dans leurs détails, le Président du Conseil a notamment insisté sur ce point : c'est que la Confédération a été exclusivement instituée dans le double but de secourir chacun de ses membres dans le cas soit d'une invasion étrangère, soit d'une révolution intérieure, ou de le contraindre, *par une exécution,* à se conformer aux engagements contractés d'un commun accord. Dans aucune hypothèse, des troupes fédérales ne pourraient être, dès lors, appelées *à occuper,* en dehors de ces deux éventualités, le territoire d'un État confédéré, et, à [*Déchiffrement*] moins de violer le principe constitutif de l'acte fédéral ou de lui donner une extension qu'il ne comporte nullement, et d'attenter ainsi à l'indépendance respective des États représentés à la Diète, la Saxe et le Hanovre doivent, sans même y être invités, rappeler leur corps d'armée[2].

Au dire de M. de Bismarck, la Prusse ne tolérera pas qu'on méconnaisse aussi longtemps des obligations qui sont prévues et explicitement indiquées par l'acte final des Conférences ministérielles de 1820[3]. J'ai fait remarquer à M. le Président du Conseil qu'il aurait peut-être à s'en entendre préalablement avec le Cabinet de Vienne. «L'Autriche, m'a-t-il répondu, me semble n'avoir d'autre alternative que de recourir, comme nous, à la contrainte, ou de se joindre à la Saxe et au Hanovre pour s'opposer

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 23 novembre, n° 107 (ci-dessus, p. 83).

[2] Cf. p. 84, note 2.

[3] Il s'agit ici des conférences ministérielles tenues à Vienne et qui eurent pour résultat l'acte final du 15 mai 1820, sorte de complément à l'acte fédéral du 8 juin 1815.

à notre détermination; mais notre parti est pris, et, si on nous y oblige, nous nous y tiendrons rigoureusement.»

M. de Bismarck semble d'ailleurs être convaincu que le Hanovre ne fera aucune difficulté de déférer à la sommation de la Prusse[1], et il ne pense pas que la Saxe attende, pour suivre cet exemple, l'emploi de la force, bien qu'on prétende à Vienne que les troupes saxonnes ne se retireront qu'après avoir combattu. Il est difficile de croire, en effet, que, de part ou d'autre, et surtout à Dresde, on se décide à en venir aux mains; mais, ce qui est constant, c'est que, en ce moment, les dissentiments ne sont pas moins grands entre les deux principales Puissances germaniques qu'entre la Prusse et les États secondaires. Je n'ai pas jugé convenable d'interroger M. de Bismarck sur les intentions ultérieures de son Gouvernement, en ce qui concerne le sort des Duchés; je ne dois pas omettre cependant de dire à Votre Excellence qu'il m'a laissé pressentir, durant notre entretien, que la Prusse est disposée à se concerter avec ses Confédérés, après la retraite des troupes saxonnes et hanovriennes, sur le choix du Prince auquel il conviendra de les remettre, pourvu que ce Prince consente, de son côté, à conclure avec la Prusse certains arrangements dont il ne m'a indiqué ni le caractère ni l'étendue; mais rien dans son langage ne m'a donné à penser qu'elle en exigerait des sacrifices territoriaux. J'ajouterai néanmoins qu'on a incliné, parmi les Agents allemands accrédités à Berlin, à lui prêter un pareil dessein, sinon à supposer qu'elle nourrit la pensée de s'annexer les Duchés dans leur totalité.

1054. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 7.)

Francfort, 25 novembre 1864.
(Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 29 novembre.)

Les discussions dans les comités pour le Holstein, tout en

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 16 novembre (ci-dessus, p. 62), et p. 64, note 1.

revêtant une forme plus polie, ont continué ces jours-ci[1]. Elles font ressortir de plus en plus la divergence qui existe entre les vues du Cabinet de Berlin et l'opinion des États du Centre représentée par M. von der Pfordten.

Le Ministre de Bavière déclarait que la Diète avait le droit de prendre part au règlement définitif de la question des Duchés, même en considérant l'exécution comme terminée. C'est en effet, disait-il, la Diète qui devra admettre le futur Souverain de ces pays au sein de la Conféralion germanique, le Holstein et le Lauenbourg étant territoire fédéral et la cession faite par le Danemark n'ayant pu leur ôter cette qualité. L'argumentation, très faible du reste, de M. de Savigny n'a pu détruire les assertions de M. von der Pfordten concernant ces deux Duchés; mais elle a établi qu'en tout cas le Sleswig échappait à la compétence de la Diète.

Le Ministre de Prusse a aussi combattu l'idée qui tendrait à faire supporter les frais de guerre par la Diète; la Diète ne peut pas, disait-il, prendre une décision qui lie l'Autriche et la Prusse à cet égard sans le consentement de ces Puissances, qui sont parties intéressées. (Article 7 du pacte fédéral et article 15 de l'acte final de Vienne, *jura singulorum*[2].)

La note de M. de Bismarck du 5 novembre, dont j'ai eu l'hon-

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 novembre (ci-dessus, p. 69).

[2] L'article 7 du pacte fédéral du 8 juin 1815 traite d'abord des questions qui peuvent être résolues par la Diète à la majorité absolue des voix ou à la majorité des deux tiers; le paragraphe final est ainsi conçu : «Mais, chaque fois qu'il s'agit d'établir ou de modifier une loi fondamentale, ou que des institutions fédérales organiques, ou des droits particuliers (*jura singulorum*), ou des affaires religieuses sont mises en question, aucune décision ne peut être prise ni en comité étroit ni en assemblée plénière à la majorité des voix.» — Voici la traduction de l'article 15 de l'acte final de Vienne du 15 mai 1820 : «Dans tous les cas où les États confédérés se présentent, non en qualité de membres de la Confédération créée par les traités, mais en qualité d'États isolés, autonomes et indépendants, et où, par conséquent, il s'agit de droits particuliers (*jura singulorum*), et dans tous les cas où il s'agit d'exiger de certains membres de la Confédération un secours ou une autorisation extraordinaires, en dehors des obligations communes à tous, la Diète ne pourra prendre sans le libre assentiment de tous les intéressés aucune décision qui les lie.»

neur de parler à Votre Excellence dans ma dépêche n° 5 [1], existe; on n'a pu, en la niant, que jouer sur les mots; c'était une instruction envoyée aux Représentants de la Prusse, et la preuve de son existence se trouve dans la réponse que le journal de Dresde y a faite, indirectement il est vrai, ces jours derniers. M. de Beust voudrait faire de l'exécution une occupation; mais le Cabinet prussien répond qu'en décembre 1863, la Saxe et la Bavière ayant demandé l'occupation, cette mesure avait été rejetée par la Diète [2], et qu'on ne pouvait pas revenir sur la décision de la haute Assemblée.

La froideur, sinon l'hostilité, des Chambres autrichiennes vis-à-vis de la Prusse [3] aurait fait réfléchir la Comte de Mensdorff, et la *Gazette Universelle de l'Allemagne du Nord*, qui dans son numéro du 20 de ce mois avait annoncé que les deux Cabinets de Vienne et de Berlin, et sans doute aussi les autres Gouvernements allemands, étaient d'accord sur la cessation de l'exécution fédérale et le retrait des troupes, a été démentie par le *Moniteur prussien* du 21, qui déclarait que les assertions et les conclusions de ce journal, l'organe de M. de Bismarck, étaient fausses. Ce démenti aurait été réclamé par le Comte Karolyi.

Il me revient, du reste, que la position du Premier Ministre prussien n'est pas raffermie depuis la haute marque de distinction qu'il a reçue récemment du Roi Guillaume [4]; il y a des personnes qui veulent même y voir un signe précurseur de sa retraite. En effet, le parti libéral, représenté par la Reine, la Princesse royale et M. de Schleinitz [5], et d'un autre côté le parti

[1] Dépêche du 14 novembre (ci-dessus, p. 52).

[2] Le 7 décembre 1863. Cf. t. Ier, p. 20, note 2.

[3] La correspondance de Vienne de la fin de novembre ne contient aucun renseignement sur l'attitude des Chambres autrichiennes. Le 2 décembre, dans une dépêche où il présente un exposé général de la situation, le duc de Gramont insiste sur le mécontentement du parlement autrichien contre les procédés de Bismarck (cf. ci-après, p. 134). Ce mécontentement trouva son expression dans le projet d'adresse rédigé par la commission de la Chambre des députés, le 26 novembre.

[4] Le 14 novembre, le roi Guillaume était venu au ministère des affaires étrangères pour y ratifier le traité de Vienne; il avait, à cette occasion, remis à Bismarck les insignes de l'Aigle noir. Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 244.

[5] Chef du ministère de la maison du roi.

de la Croix travaillent tous deux, quoique pour des motifs divers, à la chute de ce Ministre.

La mission du Prince de Hohenzollern à Vienne[1] aurait pour but, d'après les informations que je reçois, de sonder les dispositions réelles de l'Empereur François-Joseph et de savoir enfin à quel prix une entente pourrait s'établir entre les deux Cabinets. On prétend, et je tiens ce renseignement de source tout à fait confidentielle, que la Prusse consentirait bien à donner les six millions de thalers qu'on lui demande, mais qu'alors elle voudrait avoir la main entièrement libre dans le Sleswig, tandis que l'Autriche, outre cette somme, désirerait, pour consentir à un agrandissement territorial aussi considérable de sa rivale, obtenir la garantie de ses possessions italiennes ou, mieux encore, un traité d'alliance offensive et défensive.

D'après cela, un prochain changement de Ministère à Berlin ne serait donc pas impossible, et l'avènement du parti libéral aux affaires, entraînant un revirement dans la politique intérieure, aurait pour but de réconcilier le Gouvernement avec les Chambres. En attendant, l'incertitude règne sur la résolution que prendra M. de Bismarck. Il hésite évidemment encore; mais il n'est pas admissible que, lui restant Ministre, la Prusse consente jamais à garantir la Vénétie à l'Autriche. Pour le moment, la Diète est réduite à l'inaction. Il se confirme qu'une certaine froideur a fait place à l'intimité qui existait autrefois entre M. de Kubeck et M. de Savigny.

Votre Excellence aura sans doute déjà été informée de la nomination de M. von der Pfordten[2] qui, pour n'être pas encore publiée par la *Gazette de Bavière*, n'en paraît pas moins certaine. Le retour à Munich de ce Ministre autorise à croire que les États moyens s'appuieront plus que jamais sur l'Autriche, et il est

[1] Le prince de Hohenzollern fut reçu par l'empereur François-Joseph le 25 novembre.

[2] Le vicomte des Méloizes écrivait à Drouyn de Lhuys le 26 novembre que, par ordre du roi, le baron de Pfordten avait été appelé à Munich pour y traiter en personne les questions relatives à son entrée éventuelle dans le ministère. (Bavière, 239.) La nomination de Pfordten comme ministre de la maison du roi et des relations extérieures est du 4 décembre.

certain que la Prusse ne voit pas d'un bon œil se terminer ainsi la crise ministérielle en Bavière.

M. de Barral est nommé Ministre d'Italie à Berlin, mais il continue à être accrédité à Francfort en qualité de Ministre de Sardaigne, la Diète n'ayant pas encore reconnu le nouveau Royaume.

La séance de la Diète qui a eu lieu hier n'a point offert d'intérêt.

1055. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Saxe, 138, n° 151.)

Dresde, 26 novembre 1864.
(Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

S'il fallait ajouter foi aux lettres arrivées ce matin de Berlin, les menaces d'il y a un an de Manteuffel[1] seraient à la veille de s'accomplir et la Saxe devrait se préparer à voir son territoire envahi par les troupes prussiennes. S'adressant à M. de Karolyi et lui dénonçant la politique de sentinelle avancée du Gouvernement saxon dans laquelle il ne verrait qu'une hostilité systématique contre la Prusse, M. de Bismarck, en termes qui ne laisseraient rien ignorer de ses projets, se serait écrié, parlant de M. de Beust, «je veux broyer cet homme qui seul m'empêche d'en finir avec le régime constitutionnel en Allemagne!» ajoutant «je leur ai fait assez de concessions en leur permettant de rentrer dans Rendsbourg[2], et, sur tout le reste, ils doivent se soumettre». On ne sait pas ce qu'a répondu le Représentant de l'Autriche. On a lieu d'être peu rassuré à ce sujet. Du côté de Vienne, ces mêmes assurances continuent d'arriver; mais on est persuadé qu'au dernier moment l'Autriche fléchira devant la volonté impérieuse du Ministre de Prusse et laissera faire. De la part des États secondaires, il n'y aurait rien non plus à attendre. On a désintéressé

(1) La mission du général de Manteuffel à Dresde, à laquelle il est fait allusion ici, datait seulement de février 1864. Cf. t. Ier, p. 337, et t. II, p. 29, note 4.

(2) Cf. la dépêche de Dulçat à Drouyn de Lhuys, du 22 novembre, et la dépêche de Benedetti, du 23 novembre, n° 107 (ci-dessus, p. 80 et 83).

le Hanovre, en affectant de ne parler que des Hanovriens à propos du compromis arrêté à Kiel pour la réoccupation par les troupes fédérales de la place de Rendsbourg[1]. Quant au jeune autocrate bavarois qui, tenu éloigné de sa capitale par raison de santé, fait des courses à cheval de dix lieues, on en désespérait chaque jour davantage. On serait donc seul, sans secours à attendre de nulle part et de qui que ce soit, et cependant, le Roi, les Princes, en présence du danger qui les menace, restent calmes et résolus à tout, aussi bien que le Ministre qui dirige les affaires de la Saxe. L'accomplissement d'un devoir, la défense d'un droit allemand, dominent chez ces personnages toute autre considération. On accusera naturellement M. de Beust d'avoir amené les choses où elles en sont aujourd'hui : on ne saurait, toutefois, lui reprocher d'avoir agi à la légère. Il a longtemps à l'avance tout considéré, tout prévu, et, sans se faire illusion sur le sort fatal des petits États, il avait pensé, au début de la crise danoise, que, si les Souverains refusaient de s'associer au mouvement national, ils auraient le sort des Princes italiens. En se rendant aux Conférences de Londres, candidat de la Prusse et de l'Autriche[2], il parlait de sa sortie des affaires comme pouvant devenir une nécessité de circonstances auxquelles il n'était pas donné à un homme de devoir et de conscience de se soustraire. Quant à la démission de M. de Beust, le Roi Jean se résoudrait à tout plutôt que de l'accepter, à moins que le pays n'exige ce sacrifice.

Je n'ai pas besoin d'assurer à Votre Excellence que je ne fais qu'observer ce qui se passe autour de moi, sans me mêler à quoi que ce soit, de manière à ce que, dans ma conduite, rien ne puisse prêter à l'équivoque. C'est, je crois, un devoir, en présence des circonstances graves où nous nous trouvons, de s'abstenir de toute manifestation.

J'ai lu, dans une dépêche qui n'est pas de Paris, que Votre Excellence, lors du séjour de M. Bismarck à Paris[3], aurait spon-

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 185.

[2] Cf. t. II, p. 241, note 1.

[3] Bismarck avait traversé Paris, en se rendant à Biarritz, le 6 octobre (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 240-241), puis à son retour, le 25 octobre (*ibid.*, p. 243). Ce fut le 25 qu'il fut reçu par Napoléon III à Saint-Cloud et qu'il se rencontra à Paris avec Drouyn de Lhuys.

tanément laissé entendre clairement au Ministre de Prusse que, si l'annexion des Duchés à la Prusse était motivée par un vote des populations, le Gouvernement de l'Empereur n'y trouverait rien à redire, d'autant plus que ces Duchés, en admettant même qu'ils restassent indépendants, devraient cependant subir, à un titre quelconque, la domination de leur puissant voisin. M. de Bismarck, ajoute la dépêche, n'aurait répondu à l'ouverture de Votre Excellence que par un simple sourire, sans prononcer une seule parole qui pût le compromettre.

M. de Pfordten aurait parlé trop tôt de ses intentions, une fois rentré au pouvoir, de s'unir à M. de Beust contre la Prusse[1]. Toutefois, on nie à Berlin avoir fait de ces manifestations un peu hâtives l'objet d'observations à Munich.

1056. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 780.)

Kiel, 26 novembre 1864.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

M. Samwer est venu me voir hier soir. A en juger par ce qu'il m'a dit, M. de Bismarck serait encore bien loin d'abandonner la partie qu'il joue contre toute l'Allemagne et contre les Duchés; il serait surtout bien loin de désespérer de la gagner. Il y a, m'a dit M. Samwer, près de quinze jours que M. le Comte Karolyi est à Berlin et qu'il perd son latin à faire comprendre à M. de Bismarck qu'il faut enfin laisser à la Diète germanique la liberté de vider la question de succession. Il paraît que M. de Bismarck veut toujours constituer dans les Duchés un Gouvernement intérimaire dont le Prince Frédéric-Charles serait le chef[2]. Si ce plan réussissait, la Prusse pourrait attendre les événements et en

[1] Dans sa dépêche du 18 novembre, le comte de Reculot avait indiqué avec quelle violence Pfordten avait attaqué la thèse prussienne dans les comités de la Diète (cf. ci-dessus, p 69).

[2] Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 21 novembre, et celle de Benedetti, du 23, n° 107 (ci-dessus, p. 78 et 83).

profiter. Un jour pourrait arriver où l'Autriche serait bien aise de lui abandonner les Duchés pour obtenir d'elle l'appui dont elle pourrait avoir besoin. Ce qui est surprenant, ajouta M. Samwer, c'est que le Gouvernement de l'Empereur Napoléon ne fasse point connaître ses vues sur notre question. On est amené à penser qu'il pourrait bien laisser la Prusse usurper les Duchés pourvu qu'elle consentît à lui abandonner quelque partie de ses provinces du Rhin. Si audacieux que soit M. de Bismarck, il est douteux qu'il ose, en ce moment, souscrire à un pareil arrangement. Ce qu'il veut, c'est éterniser le provisoire dans les Duchés, afin de lasser la patience des populations et de les amener d'elles-mêmes à se jeter dans les bras de la Prusse. Il y a ici (à Kiel) un petit parti prussien qui est très actif; il dispose de la feuille d'*Itzehoe* et du *Norddeutsche-Zeitung*. La première de ces feuilles a vingt mille abonnés, la seconde en a seize mille. C'est donc trente-six mille gazettes prussiennes qui circulent chaque jour dans le pays et qui nous combattent. Je ne parle pas des brochures, des écrits anonymes que distribuent aux paysans du Holstein et du Sleswig les partisans de l'annexion à la Prusse.

Si un Gouvernement intérimaire est établi, nous sommes perdus. On laissera fonctionner ce Gouvernement jusqu'à ce que la question d'Italie soit mûre, et alors on dira à l'Autriche : «Voulez-vous que nous vous aidions? Eh bien! laissez-nous prendre les Duchés.»

M. Samwer m'a dit qu'il tenait de source certaine que l'Empereur Alexandre, lors de son voyage à Berlin[1], avait proposé au Roi de Prusse de garder le Holstein et de rendre le Sleswig au Roi de Danemark. Voici les propres termes dont M. Samwer s'est servi : «L'Empereur a dit à son oncle : Je ne m'oppose pas à ce que vous preniez le Holstein, je vous aiderai même de toute mon influence pour cela; mais je voudrais que vous abandonnassiez le Sleswig au Roi Christian IX. Si vous ne croyez pas pouvoir accéder à ma proposition, vous n'avez qu'à favoriser la candidature de mon cousin (le Grand-Duc d'Oldenbourg); je crois que vous devez préférer ce Prince au Prince d'Augustenbourg, qui est démocrate jusqu'à la moëlle des os».

[1] Du 9 au 11 juin.

M. Samwer m'a dit que M. d'Ahlefeld n'avait aucune instruction du Duc Frédéric, qu'il n'était à Berlin que pour rendre compte des bruits qui passent à sa portée.

[Dans la fin de la dépêche, Meroux de Valois indique que M. Samwer et que lui-même n'attachent plus grande importance aux manifestations qui se produisent en sens divers dans les Duchés.]

1057. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Angleterre, 731, n° 188 [1].)

Londres, 26 novembre 1864.
(Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

Le Représentant de l'Italie à Londres a été chargé, il y a quelques jours, par son Gouvernement, de sonder de nouveau les dispositions du Cabinet de Londres par rapport à la question vénitienne [2] et de lui demander de faire à Vienne une démarche, soit isolée, soit concertée avec la France, dans le but d'amener l'Autriche à céder, moyennant compensation, la Vénétie à l'Italie. Lord Palmerston et Lord Russell, tout en assurant le Marquis d'Azeglio de leur sincère désir de voir la question vénitienne résolue amiablement, ne lui auraient pas dissimulé que le moment ne leur paraissait pas très favorable pour tenter une pareille démarche. Lord Russell se serait borné, si je suis bien informé, à promettre au Ministre d'Italie qu'il en causerait avec le Comte Apponyi, aussitôt le retour à Londres de cet Ambassadeur. J'ai lieu de croire que, dans le dernier Conseil de Cabinet, on s'est occupé de la communication faite à Lord Russell par le Marquis d'Azeglio, et que la majorité du Conseil aurait été d'avis qu'une

[1] En tête de cette dépêche, Drouyn de Lhuys a écrit au crayon : «Voir ma lettre confidentielle.» Il s'agit évidemment de la lettre particulière et confidentielle du 29 novembre (ci-après, p. 104).

[2] La mission du comte Pasolini, en décembre 1863, avait eu déjà le même objet. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 février, t. Ier, p. 321, et la note 2 de la p. 322.

démarche officielle de la nature de celle que suggère le Gouvernement italien n'aurait, dans les circonstances actuelles, aucune chance d'être accueillie à Vienne.

1058. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, à Drouyn de Lhuys. (Original. Rome, 1028, n° 120[1]).

Rome, 26 novembre 1864.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 61 et à la date du 19 novembre.

Les dépêches adressées à M. le Baron de Malaret et à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Madrid[2], et dont vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, m'envoyer la copie, servent de complément aux indications que m'apporte votre dépêche sous le n° 61, et qui me mettent à même de poursuivre la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'ici et à laquelle vous voulez bien donner votre approbation.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer M. Pacheco, mais je sais qu'il se loue hautement de l'accueil qu'il a rencontré à Paris et qu'il répète des paroles qui seraient sorties de la bouche de l'Empereur et bienveillantes pour la Cour de Rome. L'opinion tend à se répandre que les Cours de Madrid et de Vienne témoignent une juste confiance dans les sentiments de bienveillance de l'Empereur envers le Gouvernement pontifical, et que le langage que tiennent leurs Ambassadeurs à Rome n'est pas différent de celui qu'y tient l'Ambassadeur de France.

[La fin de la dépêche est relative à la condition des détenus dans les États pontificaux.]

(1) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Dans les premières dépêches qui seront envoyées à Vienne et à Madrid, signaler l'attitude et le langage favorables des Ambassadeurs de ces Cours à Rome. Remercier les deux Gouvernements.»

(2) Il s'agit des dépêches de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 10 novembre, et à Mercier de Lostende, du 16 novembre (ci-dessus, p. 34 et 60).

IMPRIMERIE NATIONALE.

1059. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 27 novembre 1864, 2h25 soir.

A une invitation de la Prusse d'avoir à retirer ses troupes du Holstein (1), le Gouvernement saxon ayant répondu qu'il ne croyait pas pouvoir le faire sans une invitation de la Diète, l'ordre est donné de concentrer des troupes prussiennes sur la frontière (2). Une sommation sera faite dans la journée, et si, dans un délai donné, il n'y est pas obtempéré, la Saxe et sa capitale seront occupées. Le Roi Jean est résolu à tout plutôt que de se soumettre au bon vouloir de M. de Bismarck. L'Autriche ne fera rien pour secourir la Saxe. Le Ministre de Prusse est maître de la situation.

1060. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 109.)

Berlin, 28 novembre 1864.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

[Benedetti a été reçu la veille en audience solennelle par le Roi, pour la remise de ses lettres de créance. Le Roi lui a fait le meilleur accueil (3).]

(1) Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 92), et du 29 novembre (ci-après, p. 108).

(2) La concentration de deux divisions prussiennes à Minden et à Berlin avait commencé dès le 24 novembre.

(3) Bismarck était présent à l'audience. Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 245.

1061. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Prusse, 350, nº 110.)

Berlin, 28 novembre 1864.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 2 décembre.)

M. de Bismarck attend à tout moment la réponse du Cabinet de Vienne à sa dernière communication, par laquelle, en déclinant la suggestion de l'Autriche, il l'invitait encore une fois à mettre, par une sommation simultanée, la Saxe et le Hanovre en demeure d'évacuer le Holstein [1]. Ses plus récentes informations le porteraient à croire que l'on préférera à Vienne s'abstenir d'une semblable démarche, qui aurait, quelque pût en être la forme, un caractère comminatoire. Dans ce cas, le Cabinet de Berlin, au lieu d'aviser isolément comme il en avait la pensée, saisirait la Diète d'une proposition tendant à faire décider que, la résolution exécutoire étant désormais sans objet, le corps d'armée fédéral doit être immédiatement rappelé. C'est là évidemment une première concession faite dans un esprit de conciliation et qui pourrait, le cas échéant, en suggérer d'autres.

M. de Bismarck, cependant, m'a affirmé qu'en prenant cette initiative, la Prusse ne dissimulait pas à Francfort qu'elle passerait outre et se chargerait seule de faire respecter les droits méconnus, si l'Assemblée ne prenait pas sa décision dans un délai de quelques jours qui lui serait indiqué par M. de Savigny. Afin qu'on ne puisse pas douter de la fermeté de ces intentions, ordre a été donné aux troupes prussiennes, en marche pour gagner leurs garnisons respectives, de suspendre leur mouvement, en concentrant à Minden, en Westphalie, les divisions qui avaient déjà quitté les Duchés [2], et l'on assurait aujourd'hui que le Prince Frédéric-Charles partirait pour aller reprendre le commandement de l'armée. M. de Bismarck n'a rien laissé ignorer de ces détails au Ministre de Saxe à Berlin [3] dans une entrevue

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre (ci-dessus, p. 86).
[2] Cf. ci-dessus, p. 98, note 2.
[3] Comte de Hohenthal.

qu'il a eue avant-hier avec ce diplomate, et, maintenant sa manière de voir quant à la question de droit, il lui aurait dit, en terminant, que la Prusse avait tout aussi bien le droit d'occuper Leipzig que la Saxe peut avoir, en ce moment, celui de conserver ses troupes à Altona. Le Comte de Hohenthal a pris dans la soirée le chemin de fer de Dresde, mandé, l'on suppose, par le Baron de Beust [1]. Le langage de M. le Président du Conseil me donne de plus en plus lieu de croire que les Agents diplomatiques allemands accrédités à Berlin présumaient trop de sa témérité en persistant encore à lui prêter le dessein de faire des Duchés de l'Elbe une province de la Monarchie prussienne [2]. Plus explicite que dans nos premiers entretiens, M. de Bismarck m'assurait hier qu'il avait formellement admis, dans ses récentes communications avec le Cabinet de Vienne, qu'en vertu même du traité du 30 octobre [3], le sort ultérieur de ces territoires devait être réglé par un accord de l'Autriche et de la Prusse, cessionnaires à titre égal des droits du Danemark; il ajoutait que la Prusse, ne pouvant en décider sans le concours de son alliée, se résignerait à reconnaître les droits du Prince d'Augustenbourg, qui, mieux inspiré depuis quelque temps, se montre disposé à souscrire aux arrangements qu'il avait repoussés quand on ne songeait pas encore à lui opposer la candidature de ses compétiteurs [4]. A-t-il voulu me donner à entendre que si, à l'origine de la guerre, on a vaguement conçu à Berlin le projet d'annexion des Duchés à la Prusse, on y a aujourd'hui définitivement renoncé? Je ne voudrais pas l'affirmer, mais toutes ses paroles m'ont paru calculées dans cette pensée. Lord Napier cependant, depuis son arrivée, semble avoir saisi toutes les occasions qui lui ont été offertes pour déclarer que l'Angleterre n'avait nulle raison de s'opposer à un agrandissement qui ne nuirait à aucun de ses intérêts essentiels, pourvu qu'il ne fût pas

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre (ci-après, p. 108).

[2] Cette phrase a été isolée et citée par É. Ollivier (*L'Empire libéral*, t. VII, p. 438).

[3] Traité de Vienne, entre le Danemark, l'Autriche et la Prusse.

[4] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 4 juin (t. III, p. 163).

l'objet ou le prétexte d'une transaction de même nature conclue avec la France. Un pareil encouragement eût été sans doute fort goûté, si depuis longtemps on n'avait reconnu qu'il est prudent d'ajourner des ambitions auxquelles, d'ailleurs, on prépare suffisamment le terrain par les engagements que l'on entend imposer aux Ducs de Sleswig-Holstein. Ce qui semble plus constant, c'est que la Prusse, si elle renonce en effet à ses prétentions territoriales, y est déterminée ou contrainte par l'attitude ou les résistances de la Cour de Vienne, et Votre Excellence pensera peut-être que l'Autriche se fût montrée plus accommodante si, comme on l'a dit confidentiellement, on lui avait garanti dans le courant de l'été dernier ses possessions en Vénétie.

1062. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 28 novembre 1864, 9h51.

La Saxe a provoqué une décision à Francfort[1]; la sommation prussienne n'est pas encore arrivée; le Gouvernement y répondra en invoquant les articles du pacte qui règle les différends entre les Puissances fédérales.

1063. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 8.)

Francfort, 28 novembre 1864.
(Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

Tous les renseignements qui me parviennent s'accordent à constater l'insuccès complet de la mission du Prince de Hohenzollern à Vienne[2]. Dans une conversation qu'il a eue avec le

[1] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 novembre (ci-dessus, p. 98).

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre (ci-dessus, p. 88), et la note 1, p. 91.

Comte Mensdorff, le Prince aurait déclaré que la Prusse ne consentirait à aucun prix à laisser plus longtemps le corps mixte d'exécution dans les Duchés. Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche lui ayant alors demandé ce que ferait le Gouvernement du Roi Guillaume si l'Empereur François-Joseph cédait à la Confédération germanique ses droits sur les Duchés et laissait ainsi remplacer les troupes autrichiennes par les troupes fédérales, le Prince de Honhenzollern aurait répondu que certainement on n'y consentirait pas à Berlin, attendu que l'Autriche ne pouvait céder des droits acquis en commun avec la Prusse sans l'approbation de cette Puissance. L'Empereur aurait finalement dit au Prince qu'il répondrait directement au Roi Guillaume [1].

Tous les journaux prussiens tiennent un langage très arrogant, et le contre-ordre donné à l'armée prussienne, qui allait rentrer dans ses anciennes garnisons, n'excluant pas l'envoi dans les Duchés des troupes qui devaient les y remplacer après l'échange des ratifications du traité de paix, a produit une grande sensation dans toute l'Allemagne [2].

On m'a assuré en outre ce matin que, par suite d'un ordre secret de mobilisation, les troupes prussiennes de Francfort et de Mayence se tenaient prêtes à être remplacées et dirigées ailleurs selon les éventualités. Toutefois, il m'est impossible de garantir l'exactitude de cette nouvelle.

Évidemment le Gouvernement autrichien ne sait quel parti prendre; se posant en médiateur, il a empêché, me dit-on, les différents Cabinets allemands de faire des motions auprès de la Diète au sujet de la question de succession. Il flotte entre le désir de ne pas abandonner complètement les États secondaires et celui de ne pas trop mécontenter la Prusse, dont l'alliance lui paraît plus que jamais nécessaire.

M. de Bismarck, qui sait, lui, ce qu'il veut, ira sans doute aussi loin que le roi Guillaume consentira à le suivre; car il est

[1] La correspondance de Vienne ne fait pas allusion à la mission du prince de Hohenzollern. Elle ne contient aucune dépêche du duc de Gramont entre le 18 novembre (n° 90, relative aux événements de Galicie et aux premières séances du Reichsrath), et le 2 décembre, n° 91 (ci-après, p. 134).

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre, n° 110 (ci-dessus, p. 99).

persuadé que l'Autriche est hors d'état de prêter à l'Allemagne de MM. de Beust et von der Pfordten un appui sérieux.

L'inquiétude la plus vive se manifeste parmi les membres de la Diète, et M. von der Pfordten, qui voit les choses très en noir, me disait tout à l'heure que, si cette fois la Prusse l'emportait, c'en était fait de la Confédération germanique. « Quant à moi, a-t-il ajouté, tel que je connais M. de Bismarck, je suis convaincu que, si rien ne l'arrête, il n'hésitera pas à faire chasser les Saxons à coups de fusil. Je ne parle pas du Hanovre qui paraît disposé à céder de bonne grâce. Croyez-moi, d'ici à quelques jours il se passera de graves événements en Allemagne. »

Le Ministre de Bavière doit être à même de bien juger la situation. Cependant, je pense qu'il faut envisager les choses avec plus de calme et ne pas exagérer le danger. La Prusse ne fait peut-être beaucoup de bruit que pour briser les résistances par la peur. Il se pourrait bien que demain l'on tînt à Berlin un langage plus conciliant.

1064. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Italie, 361, n° 124.)

Turin, 28 novembre 1864.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

[Le Baron de Malaret joint à sa dépêche un numéro du journal l'*Opinione*, qui contient *in extenso* le rapport fait au nom de la commission du Sénat sur le projet de loi relatif au transfert de la capitale[1]. Il apprécie ce rapport, qui d'ailleurs n'offre, après le vote récent de la Chambre des Députés, qu'un intérêt secondaire.]

[1] Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 24 novembre (ci-dessus, p. 85).

1065. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne et Turin. (Particulière et confidentielle. Minute. Angleterre, 731.)

Compiègne, 29 novembre 1864.

Je crois utile de vous donner connaissance des conversations que j'ai eues ces jours derniers avec M. le Prince de Metternich, M. Grey, et M. le Chevalier Nigra.

M. de Metternich, venant me voir à son retour de Vienne, m'a fait part des impressions de son Gouvernement au sujet de la Convention franco-italienne du 15 septembre. Cet acte, d'après ce que m'a dit M. l'Ambassadeur d'Autriche, a d'abord produit à la Cour de Vienne un certain étonnement[1]. Toutefois, cette première sensation n'a pas tardé à faire place à une manière de voir plus calme, et l'Autriche aujourd'hui, envisageant sans crainte pour elle-même la situation nouvelle créée au delà des Alpes, se borne à énoncer le vœu que l'indépendance et la sécurité du Saint-Père puissent être sauvegardées par les engagements qu'a contractés envers nous le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel. Si le Cabinet de Vienne conserve des doutes sur l'efficacité de la Convention pour assurer définitivement ce résultat, il est décidé du moins à ne point contrarier des efforts tendant vers un but que lui-même désire voir atteint. Son attitude sera purement expectante, et il a résolu de n'intervenir en aucun cas à Rome par les armes. Loin donc d'encourager les résistances, il fera entendre au Saint-Siège les conseils d'une politique conciliante, sans qu'il veuille cependant exercer, même dans ce sens, aucune pression sur le Gouvernement du Saint-Père. Les instructions données à M. de Bach lui prescrivent de conformer son langage à ces déclarations.

Quant au Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, l'Autriche serait disposée à reprendre avec lui des relations régulières, dès

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 26 septembre, et celles du duc de Gramont, des 30 septembre et 3 octobre (t. IV, p. 180, 205 et 217).

le jour où ce Gouvernement se montrerait déterminé à sortir des voies révolutionnaires et à donner des garanties d'une conduite sage et conservatrice. Les intérêts de son commerce lui font surtout désirer ce rapprochement et lui paraissent indiquer le terrain sur lequel il pourrait d'abord s'opérer. Jusqu'à présent, il est vrai, la politique suivie par le Cabinet de Turin semble à l'Autriche de nature à éloigner plutôt qu'à faire naître les occasions favorables qu'elle se dit prête à saisir.

Telle est, Monsieur, la substance de ce que m'a dit M. le Prince de Metternich. J'ai pris acte des assurances qu'il m'a données, et je lui ai exprimé ma satisfaction des dispositions modérées que manifeste le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph.

J'ai vu quelques jours après M. Grey. Le Chargé d'Affaires d'Angleterre, en m'apportant les félicitations de son Gouvernement sur la conclusion de la Convention franco-italienne, m'a exprimé au nom du Cabinet de Londres l'espoir que les Italiens auraient la sagesse d'établir le siège de leur Gouvernement à Florence d'une manière définitive. Florence, aux yeux du Cabinet anglais, est une bien meilleure capitale que Rome, et répond d'une manière beaucoup plus satisfaisante à tous les besoins de la nouvelle Monarchie. Quant à la question de Venise[1], le rêve de Lord Russell, m'a dit M. Grey, serait que l'Italie, par une combinaison quelconque, pût acquérir de l'Empire ottoman les Principautés de Moldo-Valachie, et les offrir à l'Autriche comme compensation pour la Vénétie. L'Autriche, à laquelle il ne fallait pas espérer jamais faire accepter une somme d'argent pour prix de la possession de Venise, pourrait être amenée à transiger sur la base d'un échange avantageux de territoires.

En me faisant part de cette combinaison, que Lord Russell lui avait tracée dans une lettre particulière et toute confidentielle, M. Grey m'a demandé ce que j'en pensais. Je lui ai répondu que la question de Venise nous intéressait vivement; que je croyais,

[1] Cf., sur la démarche faite à Londres au sujet de la Vénétie par le marquis d'Azeglio, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 96).

avec le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, qu'un échange de territoires était préférable, comme base de transaction, à une vente à prix d'argent, qu'interdisait à l'Autriche le légitime souci de sa dignité; l'arrangement imaginé par Lord Russell nous semblait donc acceptable, et nous en désirions sincèrement la réussite, sous la condition toutefois que les populations de la Moldo-Valachie en fussent satisfaites et qu'il fût tenu compte, dans l'échange projeté, de leurs intérêts et de leurs vœux. Nous n'avions point qualité, quant à nous, pour faire au Cabinet de Vienne de semblables ouvertures : les vainqueurs de Solférino auraient mauvaise grâce à réclamer de l'Autriche de nouveaux sacrifices territoriaux en Italie. L'Angleterre serait mieux placée pour prendre une telle initiative, que nous pourrions toutefois appuyer nous-mêmes en temps opportun.

Je terminai en disant à M. Grey que, dans mon opinion, pour qu'une pareille négociation pût aboutir, un secret absolu était indispensable; qu'il fallait craindre avant tout de soulever des questions d'amour-propre national et de provoquer par quelque indiscrétion un vote du Reichsrath qui pourrait devenir aussi embarrassant que l'avait été, dans l'affaire de Rome, le fameux ordre du jour du Parlement italien[1].

Enfin, Monsieur, M. Nigra est venu me donner connaissance d'une lettre particulière du Général de La Marmora, contenant quelques explications sur un passage d'un de ses derniers discours relatif à la Vénétie[2]. M. le Président du Conseil déclare que ses paroles n'avaient rien de comminatoire, et excluaient au contraire, dans son intention, l'emploi de tout moyen violent. La question de Venise est, du reste, pour l'Italie, d'un intérêt capital, et le comble des désirs du Général La Marmora serait d'arriver à un accommodement qui la résolût d'une manière conforme aux vœux de la nation. Aucun prix ne paraîtrait à l'Italie trop élevé pour acheter un résultat qui lui est si nécessaire. M. le Président du Conseil espère que la France, dont l'Italie à

[1] Il s'agit de l'ordre du jour proposé par Boncompagni, le 27 mars 1861, après le discours de Cavour sur la question romaine (cf. t. IV, p. 245, note 1).

[2] Apparemment dans le discours du 12 novembre. Cf. la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 12 novembre (ci-dessus, p. 43).

déjà reçu tant de services, voudra bien l'aider encore à obtenir cette solution amiable[1].

Dans ma réponse à M. Nigra, j'ai reproduit les considérations que j'avais déjà présentées à M. le Chargé d'Affaires d'Angleterre.

La forme même de ma lettre vous indique assez, Monsieur, avec quelle réserve vous devrez faire usage de ces informations; je n'ai pas besoin de faire ressortir à vos yeux l'intérêt que nous avons à conserver aux entretiens dont je vous rends compte leur caractère strictement confidentiel.

1066. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 29 novembre 1864, 7h 20 matin.
(Reçu à 9h matin.)

L'Autriche et la Bavière protestent à Berlin contre la violence que l'on veut faire à la Saxe[2]. Aujourd'hui à Francfort sera probablement discutée en séance extraordinaire la motion générale approuvée[3].

1067. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 29 novembre 1864, 10h 55 matin.
(Reçu à 11h 45 matin.)

M. de Beust m'écrit :

«La reculade est en bon train; il y aura, simultanément avec la nôtre, une motion de la Prusse à Francfort[4].»

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 96).

[2] Cf. les télégrammes du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 27 et 28 novembre (ci-dessus, p. 98 et 101).

[3] Ce télégramme est expliqué, ainsi que le suivant, par la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, de même date, n° 154 (ci-après, p. 108).

[4] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du même jour (ci-après, p. 108).

1068. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 154.)

Dresde, 29 novembre 1864.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

Je vais exposer les faits qui expliquent et complètent les informations que je vous ai transmises dans ma dépêche du 26, n° 151, et ultérieurement par le télégraphe(1). Le 22, le Ministre de Prusse(2), qui n'avait que l'ordre de pressentir les dispositions du Gouvernement saxon, préférait donner lecture au Baron de Beust d'une longue dépêche dans laquelle M. de Bismarck annonçait que, les Gouvernements d'Autriche et de Prusse considérant que, par suite du traité de Vienne, l'exécution fédérale n'avait plus raison d'être, le Cabinet de Berlin, s'appuyant sur l'article 13 du règlement concernant l'exécution fédérale(3), se proposait «d'inviter la Saxe et le Hanovre à retirer leurs troupes sans délai, et, de concert avec l'Autriche et la Prusse, à donner avis de cette mesure à la Confédération, sans attendre ni provoquer une résolution fédérale». Je vous ai transmis jointes à ma dépêche du 27, n° 153(4), les instructions envoyées au Ministre de Saxe à Berlin pour qu'il pût au besoin faire connaître la manière de voir de son Gouvernement concernant la démarche prussienne annoncée. Dans ces instructions, le Gouvernement saxon n'opposait pas un refus péremptoire à la demande de M. de Bismarck. Il la discutait, en exprimant l'opinion qu'il ne se croyait pas en mesure de rappeler ses troupes du Holstein sans un ordre de la Diète, qui lui avait délivré un mandat que seule elle pouvait retirer. Depuis que la Prusse a formulé ses menaces, le Baron

(1) Les 27, 28 et 29 novembre (ci-dessus, p. 98, 101 et 107.)

(2) M. de Schulenburg.

(3) Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.

(4) La dépêche n° 153 accompagne la copie d'une dépêche, en date du 22 novembre, de Beust au comte de Hohenthal, ministre de Saxe à Berlin. Cette dépêche est une réponse aux arguments contenus dans la pièce prussienne dont Beust avait eu communication le 22; elle annonce la décision saxonne, qui est mentionnée par le baron Forth-Rouen dans son télégramme à Drouyn de Lhuys, du 27 (ci-dessus, p. 98).

de Beust a eu soin de faire constater par le Représentant de la Prusse à Dresde[1] que les faits se sont passés ainsi qu'il vient d'être dit. Il y avait donc entre les deux Gouvernements, s'appuyant des deux côtés sur la législation fédérale, une discussion entamée sur un point au sujet duquel, de part et d'autre, on n'avait encore exprimé une de ces opinions sur lesquelles on ne saurait revenir. Sur ces entrefaites, le Comte Hohenthal s'étant présenté dans le Cabinet de M. de Bismarck pour lui soumettre les objections de son Gouvernement, le Ministre du Roi Guillaume exposa sous les yeux du Représentant de la Saxe une carte, en lui indiquant les positions déjà occupées par les troupes prussiennes sur les frontières de la Saxe, attendant l'ordre de les franchir dans le cas où il ne serait pas obtempéré, dans un temps donné, à une sommation qui allait partir, enjoignant au Hanovre et à la Saxe d'avoir à évacuer immédiatement le Holstein[2]. Je vous ai déjà fait connaître la manière dont M. de Bismarck, vis-à-vis du Ministre d'Autriche, s'exprimait à l'égard du Baron de Beust, «le seul homme qui, en Allemagne, l'empêchât d'en finir avec le régime constitutionnel[3]!» Avec le Comte Hohenthal, le Ministre prussien ne se mettait pas autant à découvert : son plus grand grief contre son Collègue de Dresde était la protection accordée par lui aux réfugiés polonais. «En nous refusant de nous livrer Matuszewictz, et les papiers saisis chez cet individu, il nous a fait manquer notre procès contre les Polonais[4]», s'est écrié M. de Bismarck, en ajoutant, «qu'on devrait en finir avec cette politique révolutionnaire; que le Baron de Beust était un voisin avec lequel il fallait briser absolument». Le résultat du procès polonais, l'effet produit dans toute l'Allemagne par le magnifique plaidoyer de l'avocat des accusés auraient excité la colère du Ministre de Prusse, qui

[1] Le texte porte par erreur : Berlin.

[2] D'après Horst Kohl, cet entretien aurait eu lieu le 26 novembre (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 245). Dans la même journée, d'après Sybel (*Die Begründung*, t. IV, p. 37), Bismarck aurait écrit à son ministre à Vienne une dépêche très menaçante pour la Saxe et très violente contre Beust.

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 92).

[4] Cf. ci-dessus, p. 66, note 2.

serait très heureux de rejeter sa mauvaise humeur sur la Saxe et de s'en prendre à elle de ses infortunes intérieures[1]. M. de Thile, allant encore plus loin, ne craignait pas de dire au Comte Hohenthal que «c'était une haine personnelle entre *Messieurs les Premiers* de Berlin et de Dresde». «M. le Premier» de Dresde est parfaitement en droit de décliner une pareille définition de la situation. Il n'a jamais eu de haine contre M. de Bismarck, auquel il a, au contraire, témoigné souvent tout son bon vouloir, notamment dans la question commerciale, la Saxe ayant la première, et en plusieurs circonstances, entraîné tous les autres Gouvernements récalcitrants[2].

Le Comte Hohenthal ayant rendu compte de tout ce qui précède à son Gouvernement, fut invité à venir immédiatement à Dresde, d'où, après avoir passé quelques heures seulement, il est reparti pour Berlin. Un peu effrayé du langage de M. de Bismarck, ce diplomate opinait pour un compromis; mais le Roi, les Princes et les Ministres saxons restèrent inébranlables dans leur résolution de ne pas se soustraire aux ordres de la Diète, pour subir le bon vouloir de la Prusse[3]. Jusqu'ici le public, qui n'est pas encore au fait de toutes les circonstances, se prononce en faveur du Gouvernement.

(1) Le 21 novembre, le comte de Rayneval informait Drouyn de Lhuys que le procès des Polonais venait d'entrer dans une nouvelle phase; l'interrogatoire des cent cinquante accusés était terminé et les plaidoiries avaient commencé. A la fin des interrogatoires, le procureur général avait demandé que la cour permît au ministère public de fournir un complément de preuves. Les défenseurs s'étaient élevés avec force contre cette requête, et la cour l'avait déclarée non recevable, attendu que les imputations nouvelles formulées par le procureur étaient postérieures aux charges primitives produites contre les accusés. «Cette décision du tribunal, écrivait le comte de Rayneval, a été bien accueillie par l'opinion publique. La nullité des résultats obtenus jusqu'ici dans une poursuite judiciaire entreprise avec un si grand appareil est d'ailleurs d'un effet très désagréable pour le gouvernement.» (Prusse, 350, n° 104.)

(2) La Saxe avait signé un traité avec la Prusse pour la reconstitution du Zollverein, le 28 juin, en même temps que la Hesse électorale, le duché de Brunswick et la ville de Francfort; les gouvernements de Darmstadt, de Nassau, de Bavière et de Wurtemberg n'envoyèrent leur adhésion à la reconstitution du Zollverein que les 12, 26 et 28 septembre.

(3) Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 27 novembre (ci-dessus, p. 98).

Le Cabinet saxon a rendu un compte exact de l'état des choses aux Gouvernements allemands, en même temps qu'il leur donnait communication d'une motion qu'il se proposait de faire à Francfort, pour saisir la Diète de la situation[1]. Cette motion a été trouvée partout parfaitement correcte. Plusieurs Gouvernements se sont déjà engagés à la soutenir. On suppose, on espère que le Gouvernement autrichien aura donné l'ordre à son Président à Francfort de convoquer extraordinairement l'Assemblée fédérale pour avoir à s'occuper, aujourd'hui même, de la communication saxonne. Sans s'expliquer de manière à faire croire que ses troupes marcheraient au secours de la Saxe en cas d'invasion, cependant le langage tenu au Ministre de Saxe fait croire que l'on prend très sérieusement la chose à Vienne, et qu'on y serait résolu à protester à Berlin contre tout acte de violence à l'égard d'un Etat fédéral. A Munich, où l'on s'était empressé d'adresser un rapport au Roi, dans les montagnes, on tiendrait le même langage et on donnerait les mêmes ordres au Ministre bavarois en Prusse[2]. La crise où se trouve en ce moment l'Allemagne aurait rendu plus facile l'arrangement des difficultés subsistant encore entre le jeune Roi Louis et M. de Pfordten, qui rentrerait décidément au Ministère, au grand mécontentement du Gouvernement prussien, ainsi que je vous l'ai déjà mandé[3]. Quant au Hanovre, il n'aurait élevé aucune objection aux volontés de la Prusse, quitte à lui à se prononcer plus tard avec d'autant plus d'énergie si la résistance s'organise[4].

Tel était l'état des choses hier soir, Monsieur le Ministre, et, de Berlin, il n'était survenu rien qui pût faire croire à l'envoi immédiat d'un ultimatum.

Certains indices seraient même de nature à faire croire que le Gouvernement prussien commencerait à se demander si on

[1] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre (ci-dessus, p. 101).

[2] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre (ci-dessus, p. 107).

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre, et celle du baron Forth-Rouen, du 26 (ci-dessus, p. 88 et 92).

[4] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 16 novembre (ci-dessus, p. 62), et p. 71, note 2.

ne s'est pas trop avancé. La Saxe trouverait dans la Reine douairière un défenseur avec lequel M. de Bismarck aurait à compter. Toujours est-il que notre Collègue de Prusse, après être resté une partie de la journée à essayer inutilement d'amener le Baron de Beust à un compromis, sans s'en ouvrir avec ce Ministre, a demandé par une des charges de Cour une audience au Roi, qui l'aurait reçu, pour lui répéter ce que déjà il avait entendu de la bouche du premier Conseiller de Sa Majesté : «La Saxe ne pouvait manquer à ses devoirs fédéraux pour adopter la manière de voir du Gouvernement prussien, que rien ne pouvait justifier.» «Finissons-en, aurait encore dit le Baron de Beust à M. de Schulenburg; on ne saurait nous faire dévier de la voie que nous avons prise, ou plutôt qui nous a été tracée à Francfort.» Et continuant : «Je vous ferai observer en outre, aurait ajouté le Ministre saxon, que jusqu'ici, dans toutes nos explications, il ne m'est échappé un seul mot dont vous puissiez avoir à vous plaindre; et cependant, si la patience m'abandonnait, n'y serais-je pas autorisé par l'exemple que l'on donne à Berlin, où il n'est rien qu'on ne dise de moi?»

Il ne serait plus en aucun cas question pour les Prussiens d'arriver jusqu'à Dresde. Ils se contenteraient d'occuper Leipzig, dont ils ont toujours envié la prospérité commerciale. On est un peu inquiet des troupes saxonnes qui se trouvent en Holstein. Ordre leur a été donné de se retirer du côté de Lübeck, et le Commissaire, M. de Koenneritz, sur lequel les Prussiens seraient enchantés de pouvoir mettre la main, a été avisé d'avoir à suivre les mouvements de l'armée et de prendre ses précautions.

J'en étais là de ma dépêche, lorsque je reçois du Baron de Beust un petit mot que j'ai cru devoir vous transmettre par le télégraphe[1] et qui est ainsi conçu : «La reculade est en bon train. Il y aura, simultanément avec la nôtre, une motion de la Prusse à Francfort.» M. de Bismarck forcé de recourir à la Diète, de se soumettre à une majorité, ce dont il a horreur! Mais que décidera l'Assemblée fédérale? Elle cherchera probablement à tout concilier, les prétentions exorbitantes de la Prusse et les

[1] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre, 10h 55 matin (ci-dessus, p. 107).

droits de la Confédération germanique. L'Autriche ne permettra pas que, dans aucun cas, il y ait à Francfort rien de semblable à une coalition contre son alliée, qu'elle tient tant à ménager. En principe, la Saxe ne considère pas l'exécution fédérale comme n'ayant plus raison d'être, par suite de la paix de Vienne, ainsi que veulent l'établir la Prusse et l'Autriche, obéissante aux suggestions de Berlin. M. de Beust croit, au contraire, que le moment est venu pour la Confédération, qui a dû s'effacer pendant la guerre, de reprendre et de terminer la question. C'est l'opinion que le Représentant de la Saxe à Francfort soutiendra malgré les baïonnettes que l'on fait miroiter sur la frontière, et c'est ce qu'on ne saurait pardonner au Baron de Beust à Berlin.

En admettant même que les griefs de la Prusse fussent tous justifiés, le pacte fédéral a prévu tous les cas, et aucune Puissance fédérale, dans un différend avec un autre État allemand, n'a le droit de se faire justice soi-même. Si donc la Prusse était en mesure de demander, comme elle le demande, la retraite des troupes saxonnes, ce serait à Francfort qu'elle devrait réclamer contre le refus que lui opposerait la Saxe.

P.-S. — Les troupes autrichiennes venant des Duchés et rentrant en Bohême n'ont cessé de traverser Dresde depuis huit jours. Le Roi s'est rendu une fois à la gare pour complimenter l'état-major de ce corps d'armée. Son commandant en chef, M. de Gablenz, d'origine saxonne, ancien officier dans l'armée saxonne, a été honoré par son ancien Souverain d'une distinction toute particulière. Il a reçu le grand cordon de Saint-Henri, ordre essentiellement militaire et qui n'avait pas été donné depuis bien des années. Il sera le seul à le porter. Le Prince royal de Saxe n'a que la petite croix, pour une action d'éclat pendant la première guerre avec le Danemark.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1069. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 840.)

Francfort, 29 novembre 1864, 7h 3/4 soir.
(Reçu à 8h 3/4 soir.)

La Diète s'est réunie pour recevoir communication du traité de paix. La Saxe demande à l'Assemblée de déclarer si l'exécution est oui ou non terminée. Le Ministre de Prusse déclare alors que la Diète n'a rien à dire et que, si dans quelques jours les troupes n'étaient pas sorties des Duchés, on emploierait la force. La Diète a prescrit au Général saxon de conserver sa position jusqu'à nouvel ordre[1].

1070. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 47.)

Hambourg, 29 novembre 1864.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

L'Allemagne a vu, ces jours derniers, une sorte de coup de théâtre, une de ces sorties brusques qui ne déplaisent pas à M. de Bismarck et qui me paraissent, si je ne me trompe, des plus propres à rendre à la question des Duchés un intérêt qui commençait à se perdre et une ampleur qu'elle n'avait jamais pu atteindre.

Le 27 au soir, ordre est arrivé aux troupes prussiennes en marche pour rentrer dans leur pays de rebrousser chemin; celles qui n'avaient pas commencé leur mouvement d'évacuation doivent rester dans leurs positions; de nouveaux régiments viennent prendre chaque jour la place que les anciens avaient abandonnée; enfin deux divisions restent mobilisées, l'une à Minden, l'autre à Torgau : la position de ces forteresses ne sau-

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre ci-après, p. 120).

rait laisser de doute à Hanovre et à Dresde à qui cet avis ou cette mesure s'adresse.

Le Prince Frédéric-Charles, qui avait quitté le commandement de l'armée, est venu le reprendre et a établi son quartier général aux portes d'Altona. Son état-major, six bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie occupent cette ville, où se trouvaient déjà les troupes saxonnes et hanovriennes.

D'un autre côté, le Cabinet de Berlin paraît avoir trouvé, à la dernière heure, dans ses archives et ses publicistes répandent dans les journaux des documents qui établiraient les droits de la Maison de Hohenzollern à la possession des Duchés de l'Elbe.

Si la surprise est complète, elle n'est rien moins qu'agréable sans doute pour ceux-ci, pour d'autres Cours allemandes et pour les divers Prétendants qui réclament plus ou moins légitimement la possession de ces riches provinces. Le Duc d'Augustenbourg, qui n'a pas précisément pour ami M. de Bismarck, doit avoir quelque peu à penser en ce moment.

Le traité de paix avec le Danemark à peine signé, la Prusse a proclamé sur tous les tons que la présence des troupes fédérales dans les Duchés était désormais sans motif. Elle n'a rien négligé pour amener le Cabinet de Vienne à cette manière de voir. Du poste infime où le sort m'a condamné et dont j'attends depuis quatorze années que la justice de l'Empereur et celle de ses Ministres veulent bien me tirer, ce n'est pas à moi à entretenir Votre Excellence des différentes phases de la négociation qui a été suivie entre les deux grandes Cours d'Allemagne à ce sujet. D'autres plus autorisés l'auront fait, et vous l'aurez suivie avec toute l'attention que comportent son importance et sa gravité. On peut dire qu'en effet de son sort dépend le maintien ou la rupture de l'alliance austro-prussienne. Une telle union entre deux Puissances que tout a réussi à diviser depuis quinze ans ne peut manquer d'exercer une influence décisive sur l'avenir de l'Europe.

En ce moment, tout indique que la Prusse est arrivée à ses fins. Le temps des ménagements est passé; elle ne demande pas, elle exige que la Confédération (je me trompe, cette affaire ne doit pas même aller à la Diète), elle exige que les États qui ont été chargés par elle de l'exécution fédérale retirent leurs troupes des

Duchés, et cela sans retard. Les dispositions militaires dont je vous entretenais plus haut sont prises en vue d'intimider et en vue de faire bien comprendre que la Prusse parle sérieusement et avec l'intention d'agir. Il y a loin de cette manière de faire à celle des prédécesseurs de M. de Bismarck. Si la Confédération et la Diète résistent à de pareils coups, elles feront l'une et l'autre preuve de plus de solidité que l'on n'a coutume de leur en attribuer.

En cet état de choses, il est bien naturel de se demander dans quel intérêt la Prusse attache un si grand prix à l'éloignement des troupes fédérales qui ont pris part avec elle à l'exécution fédérale. S'il est vrai que celles-ci n'aient pas plus que par le passé à remplir un rôle brillant ou utile, c'est assurément affaire à elles. La Prusse n'a pas coutume, que je sache, de se préoccuper beaucoup de la considération ou de l'intérêt bien entendu de ses confédérés d'ordre inférieur. Faut-il penser, et c'est là la première impression qui s'est produite dans les esprits, que M. de Bismarck nourrit encore des projets intéressés dans l'accomplissement desquels les troupes du Hanovre et de la Saxe seraient des témoins gênants et peut-être des obstacles? En un mot, la Prusse est-elle décidée à jeter le masque et à porter la main sur les dépouilles du Danemark ? S'il en est ainsi, et je dois dire que tout se réunit pour le donner à penser, il y a pacte entre les Cabinets de Berlin et de Vienne. Celui-ci renonce à sa politique traditionnelle; il renonce, comme il y a peu de jours, encore un pied (*sic*) à Wurtzbourg et un à Berlin, écart bien grand à la vérité pour pouvoir le garder longtemps; il prête les mains, chose monstrueuse, à l'agrandissement de sa rivale. Et tout cela à quel prix? Le Gouvernement de l'Empereur doit le savoir.

1071. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 30 novembre 1864, 2h 45 soir.
(Reçu à 5h soir.)

Les mesures en voie d'exécution pour résister à la Prusse viennent d'être suspendues, le Gouvernement prussien ayant

donné l'ordre de ne pas insister sur un délai de vingt-quatre heures fixé au Gouvernement saxon pour répondre à une nouvelle demande de retirer ses troupes du Holstein. La protestation de l'Autriche à Berlin est conçue en termes très nets. On adopte la définition de la Saxe de l'article 13[1]. La Diète a donné l'ordre au Général Hake de conserver ses positions.

1072. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 156.)

Dresde, 30 novembre 1864.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Il résulte de toutes les informations qui nous parviennent qu'entre l'Autriche et la Prusse, sur l'incident grave soulevé par cette dernière Puissance, il ne régnerait pas la meilleure entente, ou plutôt qu'il y aurait, à propos de ce même incident, entre les deux grands Cabinets, une divergence complète de vues, qui forcerait celui de Berlin à modifier sérieusement sa politique. La protestation de l'Autriche à Berlin contre l'invasion éventuelle de la Saxe[2] aurait été formulée en termes «nets et secs», ne laissant aucun doute sur les intentions de cette Puissance. Le Cabinet de Vienne aurait, en outre, fait savoir à celui de Berlin qu'à ses yeux la motion à la Diète du Gouvernement saxon était parfaitement correcte, qu'il partageait sa manière de voir quant à l'interprétation à donner à l'article 13 du règlement d'exécution[3], et, ce qui serait beaucoup plus grave, il aurait ajouté que, tout en considérant les deux grandes Puissances comme maîtresses des Duchés, il ne se regardait pas, toutefois, comme ayant à leur égard *les droits de possession exclusive.* A Francfort, dans la séance d'hier[4], en communiquant à la Diète, conjointement avec son

[1] Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.

[2] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre, 7^h 20 matin, et sa dépêche de même date (ci-dessus, p. 107 et 108).

[3] Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.

[4] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-après, p. 120).

Collègue de Prusse, le traité de Vienne, tandis que ce dernier n'ajoutait aucune observation, le Président de la Diète, au nom de son Gouvernement, déclarait qu'il fallait considérer l'exécution dans le Holstein comme n'ayant plus raison d'être, mais qu'on espérait, ce à quoi on n'était pas encore parvenu, pouvoir s'entendre à ce sujet avec la Prusse, de manière à ce que les mandats délivrés par la Diète fussent retirés, conformément aux droits et aux intérêts de la Confédération. Cette conduite de l'Autriche, imitée déjà par d'autres Puissances fédérales, par la Bavière entre autres, auraitjeté la politique prussienne dans un grand désarroi, si l'on en juge toutefois par ce qui se passe ici et ailleurs. On croit savoir que la sommation de M. de Bismarck à la Saxe se trouve depuis plusieurs jours entre les mains de son Représentant à Dresde, qui n'a pas encore jugé à propos de la remettre. En outre, ce diplomate, après avoir donné lecture au Baron de Beust de deux nouvelles notes de la Prusse, l'une écrite au point de vue de ses devoirs fédéraux, l'autre en ne se considérant que comme grande Puissance, toutes deux parfaitement identiques, ayant le même objet, l'évacuation du Holstein, basée sur l'article 13 du règlement d'exécution, et descendant jusqu'à la prière pour qu'il fût fait droit à cette demande[1], après avoir, dis-je, donné lecture de ces deux dépêches, M. de Schulenburg avait ajouté qu'il attendait une réponse dans les vingt-quatre heures, et que, dans le cas où elle ne serait pas faite, à Berlin on considérerait ce silence comme équivalant à un refus. Cette déclaration avait lieu hier soir à six heures. A neuf heures, notre Collègue de Prusse revenait chez le Baron de Beust lui annoncer qu'il avait l'ordre de ne pas insister sur le délai fixé pour la réponse . . . . .qui était déjà faite, et qui était, en effet, un refus, mais toujours basé sur l'impossibilité d'agir sans les ordres de la Diète[2]. En même temps, on apprenait de Berlin

[1] Cf. dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 189-192, la note adressée par Bismarck aux Cabinets de Dresde et de Hanovre, au sujet de l'exécution du Holstein, et la note destinée à compléter les explications données dans la note précédente relativement à la cessation de l'exécution dans le Holstein.

[2] La réponse de Beust aux notes prussiennes du 29 novembre 1864, datée du 30 novembre, a été également publiée dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 192-193.

qu'en cas de refus ou de non-réponse de la part de la Saxe, la Prusse porterait la question à . . . Francfort! C'est ce qui explique le petit mot du Baron de Beust, m'écrivant que la Prusse allait faire une démarche à la Diète[1]! La démarche n'a pas encore eu lieu, le délai fixé à la Saxe pour répondre n'ayant pas été maintenu. On regretterait, toutefois, à Berlin d'avoir été prévenu par le Gouvernement saxon, qui, en s'adressant à Francfort, s'est ainsi assuré les avantages d'avoir été le premier à poser la question!

Votre Excellence sait déjà ce qui s'est passé hier à Francfort, la déclaration anticipée de M. de Pfordten avant de partir pour Munich, et les ordres donnés au Commandant fédéral dans le Holstein d'avoir à garder ses positions. La Prusse aurait donc soulevé l'Allemagne contre elle, et, quoi qu'en disent certaines feuilles de Berlin, on y prendrait cette situation en sérieuse considération. Des murmures se feraient entendre jusque dans les entourages de M. de Birsmarck. On se plaindrait de ce Ministre, qui agirait souvent sans s'entendre préalablement avec ses aides les plus immédiats. Son Représentant à Dresde remue ciel et terre pour obtenir un semblant de concession. Dans son audience chez le Roi[2], il a forcé Sa Majesté de lui rappeler qu'en définitive le Baron de Beust ne faisait rien que par ses ordres. Étant échappé à ce Prince de dire que, s'il avait été prévenu à temps de la question que soulèverait la Prusse, il était convaincu qu'il serait parvenu à s'entendre directement avec le Roi Guillaume Ier et que les difficultés existantes auraient été évitées, saisissant la balle au bond, M. de Schulenburg aurait conjuré le Roi de Saxe de s'adresser à son Souverain. La lettre est partie hier à midi. Elle est digne, expose nettement la question et exprime l'espoir fondé que le Roi de Prusse, en cette circonstance, restera fidèle observateur de ses obligations fédérales.

Toutes les mesures pour résister à la Prusse, autant qu'il était donné de le faire, étaient en voie d'exécution. Déjà l'ordre était parti de rappeler sous les armes tous les soldats en congé.

[1] Cf. le télégramme du 29 novembre, 10h55 matin (ci-dessus, p. 107).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre (ci-dessus, p. 108).

Le trésor, les joyaux de la Couronne et ceux de l'État, et que la Prusse a souvent enviés, allaient être expédiés à la forteresse de Kœnigstein. En présence des nouvelles circonstances, le Baron de Beust a cru devoir conseiller au Roi de suspendre tous ces préparatifs[1]. Le public est tranquille; mais la noblesse et ceux qui s'y rattachent, surtout dans les entourages de la Cour, clabaudent contre le Ministre Beust qui aurait pu tout empêcher.

Je viens de lire dans une lettre d'Altona que les Prussiens qui commençaient déjà à s'y faire préparer des logements avaient donné l'ordre également de suspendre ces dispositions. On aurait tort cependant, de trop se fier à l'abandon par M. de Bismarck de ses projets!

1073. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 9.)

Francfort, 30 novembre 1864.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître par voie télégraphique[2] le résultat de la séance extraordinaire que la Diète a tenue hier pour recevoir communication du traité de Vienne. Je viens compléter ma dépêche et donner à Votre Excellence quelques détails qui feront ressortir l'importance de la décision prise par la haute Assemblée.

Après avoir présenté le traité à la Diète au nom de la Prusse et de l'Autriche, le Baron de Kubeck s'est borné à exprimer l'espoir que l'affaire des Duchés se terminerait pacifiquement.

Le Ministre de Saxe royale a ensuite demandé à l'Assemblée fédérale de se prononcer définitivement au sujet de l'exécution. Cette proposition a été renvoyée aux Comités réunis pour le Holstein.

Le Ministre de Prusse a déclaré alors que la Diète n'avait rien

[1] D'après Sybel (*Die Begründung*, t. IV, p. 38), le trésor aurait été effectivement transporté à Kœnigstein.

[2] Cf. le télégramme du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre (ci-dessus, p. 114).

à dire dans cette affaire et que la Saxe devait évacuer les Duchés sans attendre un vote fédéral, si elle ne voulait pas y être contrainte[1]. Il a ajouté, mais ces paroles n'ont pas été insérées dans le protocole, que la Prusse avait donné aux Cabinets de Dresde et de Hanovre cinq jours pour évacuer les Duchés; en cas de refus, les villes de Hanovre et de Leipzig seraient occupées par l'armée prussienne concentrée à Minden et à Berlin. Les journaux ont annoncé, en effet, ces concentrations de troupes[2], et la nouvelle de la mobilisation des garnisons prussiennes de Francfort et de Mayence, ainsi que celle de tout le quatrième corps (Saxe prussienne), m'est confirmée ce matin[3].

Le Général Hake a annoncé par le télégraphe les mouvements menaçants des Prussiens et demandé des ordres précis. M. von der Pfordten, qui est parti hier au soir, après la séance, pour Munich[4], a insisté très énergiquement auprès de la Diète pour lui faire prescrire au Général saxon de garder ses positions jusqu'à nouvel ordre. Malgré les protestations menaçantes de M. de Savigny, le vote eut lieu, et les instructions, telles que les avaient désirées le Ministre de Bavière, furent envoyées par décision de la Diète à la majorité de huit voix contre sept[5]. Ont voté pour : la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le Hanovre et Oldenbourg. Les trois autres votes ne me sont pas encore connus. La Prusse, *l'Autriche*, Mecklembourg, Bade et la dix-septième curie représentée par Hambourg sont de ceux qui ont voté contre. Depuis hier, le télégraphe joue constamment, et les membres de la Diète sont dans une agitation extraordinaire.

Je crois que la Saxe et le Hanovre céderont finalement. Le Cabinet de Dresde, qui s'est plus avancé que le Gouvernement

(1) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre, celle du comte de Reculot du 25 novembre, les télégrammes et les dépêches du baron Forth-Rouen des 26, 27, 28, 29 et 30 novembre (ci-dessus, p. 86, 88, 92, 98, 101, 107, 108, 116 et 117).

(2) La concentration de la treizième division prussienne à Minden et de la sixième à Berlin avait commencé le 24 novembre.

(3) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre (ci-dessus, p. 101).

(4) Cf. ci-dessus, p. 91, note 2.

(5) Cf. le télégramme du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre, 7h 3/4 soir (ci-dessus, p. 114).

hanovrien, ne demande, lui aussi, probablement pas mieux que de se retirer, mais devant une décision de la Diète. M. de Beust, voyant l'attitude plus qu'énergique de M. de Bismarck, comprend sans doute qu'il s'est trop avancé. Quant à l'Autriche, et les journaux prussiens le disent ouvertement, elle ne voudra pas provoquer une guerre civile où elle et les États moyens ne gagneraient rien et dont l'étranger profiterait. M. de Bismarck aurait même dit, avant-hier, au Comte Karolyi, en propres termes : « Ceux qui, dans cette affaire, ne seront pas avec nous seront contre nous. Ce serait une rupture éternelle. La Prusse, ne prenant plus en considération que ses propres intérêts, marcherait avec la France, avec l'Italie, et ce serait l'Autriche qui l'aurait voulu ! » On pense que, si le Cabinet de Vienne consentait à céder à la Prusse sa part de droits sur les Duchés, ce ne serait plus qu'une question d'argent à débattre entre les deux Puissances, et que M. de Bismarck en viendrait alors facilement à ses fins. Votre Excellence sera sans doute déjà informée par l'Ambassade de l'Empereur à Berlin des prétentions que la Maison de Hohenzollern élève à son tour sur les Duchés[1]. Cette nouvelle candidature, surgissant en ce moment, montre que la Prusse, fatiguée de dissimuler ses intentions véritables, est sur le point de jeter le masque, et l'on passera peut-être bientôt à Berlin, si personne en Europe ne s'y oppose, de l'idée de la suzeraineté à celle de l'annexion pure et simple.

[1] Nous n'avons pas relevé cette information dans les dépêches de Benedetti antérieures au 30 novembre.

DÉCEMBRE 1864.

1er décembre.... Séance de la Diète. L'Autriche et la Prusse proposent que la Diète considère comme terminée la procédure d'exécution dans le Holstein et le Lauenbourg, et invite la Saxe et le Hanovre à retirer leurs troupes des Duchés et à rappeler leurs Commissaires civils.

3 décembre..... Occupation du Lauenbourg par les troupes prussiennes.

4 décembre.... Le Baron de Pfordten est nommé Ministre des Relations extérieures et de la Maison royale de Bavière.

5 décembre..... Séance de la Diète. La proposition austro-prussienne est adoptée par neuf voix contre six.

6 décembre..... Les Gouvernements de Saxe et de Hanovre ordonnent au Général Hake de quitter les Duchés.

7 décembre..... Les Commissaires civils fédéraux dans le Holstein et le Lauenbourg, Koenneritz et Nieper, déposent leurs pouvoirs. Les Barons de Lederer et de Zedlitz, Commissaires civils d'Autriche et de Prusse dans le Sleswig, sont aussi chargés de l'administration du Holstein et du Lauenbourg. Les troupes fédérales commencent à évacuer les Duchés. Le Roi de Danemark reçoit à Kolding (Jutland) une députation des habitants du nord du Sleswig restés fidèles au Danemark.

8 décembre..... Publication de l'Encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus*.

9 décembre..... Adoption par le Sénat italien de la loi relative au transfert de la capitale à Florence. Elle est sanctionnée le 11 décembre par le Roi et promulguée le 15.

14 décembre.... Signature d'un protocole additionnel au traité de commerce du 2 août 1862 entre la France et la Prusse.

17 décembre.... Séance de la Diète. La Saxe et le Hanovre annoncent que l'évacuation du Holstein par les troupes d'exécution fédérale est terminée.

18 décembre.... Le Prince Frédéric-Charles, commandant général des troupes autro-prussiennes dans les Duchés, est remplacé par le général Herwarth de Bittenfeld.

21-23 décembre. Entrevues et conférences du Baron de Beust et du Baron de Pfordten à Bamberg.

22 décembre.... Adresse de dix-sept membres de la noblesse de Sleswig-Holstein à l'Empereur d'Autriche et au Roi de Prusse en faveur de l'union administrative du Sleswig et du Holstein et de l'union intime des deux Duchés avec la Prusse.

24 décembre.... Conférence du Baron de Pfordten avec les Ministres de Wurtemberg et de Hesse Grand-Ducale et avec le Prince de Wittgenstein à Heppenheim. Ouverture à Berlin de négociations entre les Représentants de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière et de la Saxe pour le renouvellement du traité de commerce du 19 février 1853.

30 décembre.... Protestation de cent soixante-douze propriétaires du Holstein contre l'adresse des Dix-Sept et en faveur du Duc Frédéric VIII.

1074. Note du Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris. (Copie. Italie, 361.)

Points essentiels à consigner dans ma lettre à l'Empereur sur une conversation que j'ai eue le 29 novembre avec l'Empereur Napoléon [1].

(Prince de Metternich.)
Compiègne, 1er décembre 1864.

J'ai demandé à Sa Majesté si, comme l'avaient affirmé quelques-uns de nos journaux, la Convention du 15 septembre n'aurait pas été conclue dans une pensée hostile à l'Autriche. L'Em-

[1] Cf. la lettre particulière et confidentielle de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne et Turin, en date du 29 novembre (ci-dessus, p. 104), sur la conversation qu'il avait eue avec le prince de Metternich, au sujet des affaires d'Italie.

pereur me répondit : «Certainement non. Voici comment les choses se sont passées. Bien des fois les Italiens et notamment Pepoli sont venus me demander de faire cesser l'occupation de Rome; j'ai toujours répondu qu'il me fallait de la part de l'Italie des garanties positives et matérielles qu'elle respecterait le domaine actuel du Saint-Père. Au printemps dernier, à Fontainebleau, le Marquis Pepoli est revenu à la charge [1] et m'a demandé si je ne consentirais pas à évacuer Rome dans le cas où l'on désignerait une autre capitale de l'Italie, Florence par exemple. J'ai répondu que cela changeait la question et que, dans ce cas, je serais assez enclin à céder. Au mois de septembre, pendant que vous étiez en congé, Pepoli est revenu à Saint-Cloud me dire que l'on était prêt à faire voter la translation de la capitale à Florence, si je voulais concéder le retrait des troupes de Rome. J'ai accepté, et c'est ainsi que j'ai laissé signer la Convention.»

Je fis remarquer à l'Empereur que le langage de M. Pepoli et de plusieurs autres orateurs italiens, ainsi que la première dépêche de M. Nigra, semblaient vouloir altérer le sens de la Convention [2].

L'Empereur me répondit que dans un État constitutionnel de pareilles manœuvres se produisaient constamment, et qu'un orateur irait «jusqu'à vendre père et mère» pour obtenir un vote; qu'il ne fallait donc pas donner trop d'importance aux paroles, mais laisser parler les faits.

Je me suis permis de représenter à l'Empereur que, selon moi, les Italiens pourraient difficilement renoncer à Rome, et que, d'un autre côté, il me paraissait que le Pape ne pourra pas se maintenir à Rome après le départ des troupes françaises. J'ajoutai que, mes idées étant partagées sous ce rapport par nombre de personnes, surtout en Autriche, elles ne pouvaient

[1] Le marquis Pepoli avait été envoyé par Minghetti, dès le mois de mai 1864, auprès de Napoléon III; il était intervenu une seconde fois pendant l'été; la Convention du 15 septembre avait été signée après un troisième voyage du marquis Pepoli à Saint-Cloud. Cf. t. IV, p. 131, note 2.

[2] Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 28 et du 30 octobre, le télégramme du chevalier Nigra au général La Marmora du 1er novembre, la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Malaret, du 2 novembre, son télégramme et sa dépêche au même du 5 novembre (t. IV, p. 313, 324, 335, 343, 354 et 355).

qu'entretenir une certaine incertitude sur l'entière sincérité du texte de la Convention et sur sa portée réelle.

Sa Majesté m'interrompit pour me dire : «Si, au moment où le Marquis Pepoli m'a annoncé le transfert de la capitale à Florence j'avais immédiatement donné à mes troupes de Rome l'ordre de départ, je comprendrais une pareille méfiance. Mais voici la résolution que j'ai prise : je garde une marge de deux ans pour bien me convaincre des intentions du Gouvernement italien. Ou bien l'Italie s'arrangera de ce qu'elle possède et elle saura contenir la révolution, et alors nous quitterons Rome; ou, au contraire, le Gouvernement italien ne saura pas résister aux passions : alors commencera l'œuvre de dissolution et nos troupes resteront à Rome.

«Je tiens beaucoup, poursuivit Sa Majesté, à vous faire connaître très franchement ma pensée, pour que vous puissiez en rendre compte à l'Empereur d'Autriche. Voici toute la vérité sur mes intentions : je veux que l'Italie conserve ce qu'elle a — *ni plus, ni moins;* j'appuierai, je vous en préviens loyalement, toute tentative d'entente pacifique entre Rome et l'Italie pour arriver à vivre l'une à côté de l'autre dans des termes de bon voisinage, comme toutes chances d'une entente entre vous et nous, ou entre vous et l'Italie, pour une solution pacifique des difficultés que pourra créer encore la question vénitienne — soit par la voie d'arrangements amiables avec l'Italie ou de combinaisons politiques, soit par suite d'un système de compensations. Les voies de fait sont naturellement écartées, et l'Italie entreprendrait une guerre contre vous à ses risques et périls.

«Je n'ai pas fait la guerre pour la Pologne parce que l'intérêt de la France ne l'exigeait pas, et je ne la ferai dans aucune éventualité analogue.

«Je retire mes troupes de Rome avec les réserves que vous savez, surtout pour amener enfin une solution de la question italienne, qui me pèse depuis longtemps; tout ce qui pourra, par un moyen pacifique quelconque, nous rapprocher de cette solution, je l'accueillerai avec la plus grande satisfaction.»

1075. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 10.)

Francfort, 1er décembre 1864.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[La Diète se tiendra pour satisfaite pourvu que la Prusse semble se soumettre à une décision de l'Assemblée fédérale qui sera conforme à ses désirs[1]. La Prusse et l'Autriche ont donc officiellement demandé à la Diète de déclarer l'exécution terminée, et le Ministre de Prusse a annoncé qu'aussitôt après la Prusse, d'accord avec l'Autriche, entamerait des négociations avec les Prétendants en vue d'un règlement définitif[2]. Ainsi l'Autriche, en amenant la Prusse à une concession de forme, n'a fait en réalité que servir les projets du Cabinet de Berlin. «Il reste toujours à savoir quels sont les dédommagements offerts à l'Autriche par le Premier Ministre de Prusse.»]

1076. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 788.)

Kiel, 1er décembre 1864.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[«On m'écrit de Flensbourg que des milliers de Sleswiquois sont partis hier pour aller offrir leurs hommages au Roi de Danemark qui, en ce moment, visite la province du Jutland[3].

A Kiel, le parti prussien s'agrandit de jour en jour. Tout le

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre, n° 110 (ci-dessus, p. 99).

[2] La proposition de la Prusse et de l'Autriche, dans la séance du 1er décembre 1864, a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 193-195, ainsi que les déclarations de la Saxe, du Hanovre et de la Bavière.

[3] Le 28 novembre, le roi Christian IX s'était embarqué à Elseneur pour le Jutland. Le 29, il était arrivé à Aalborg. Sur la réception faite par Christian IX aux députations du Sleswig, cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 9 décembre (ci-après, p. 164).

monde dit que, si le provisoire est encore maintenu pendant trois mois dans les Duchés, les populations, pour sortir d'une situation accablante et pour avoir un Gouvernement capable de les protéger contre les partis, viendront d'elles-mêmes se donner à la Prusse. »]

1077. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 46.)

Darmstadt, 2 décembre 1864.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

On m'assure que M. de Pfordten a été appelé à Munich[1]. Les vœux de M. de Dalwigk seraient donc en cela réalisés[2], et ils le seraient au moment où ce dernier doit trouver plus que jamais nécessaire de s'appuyer sur le «chef de file» bavarois et sur l'alliance autrichienne. L'occasion est-elle venue pour les États secondaires de regagner ce qu'ils avaient perdu pendant la campagne de Danemark? L'attitude de plus en plus menaçante de la Prusse doit-elle être le stimulant dont ces États avaient besoin pour reconquérir l'autorité morale que l'intimité de l'Autriche et de la Prusse avait si cruellement battue en brèche et pour achever entre ces deux grandes Puissances le refroidissement dont je croyais apercevoir déjà de faibles symptômes il y a plusieurs mois?

Ces pensées doivent naturellement préoccuper beaucoup M. de Dalwigk. Mais, ce qui l'inquiète, je crois, très particulièrement, c'est l'ignorance où il se trouve au sujet du but et des résultats du voyage de M. de Bismarck en France[3].

Est-ce de l'aveu de la France que M. de Bismarck, après avoir préparé la suprématie de la Prusse dans les Duchés au moyen

[1] Cf. p. 91, note 2.

[2] Le 25 octobre, le comte d'Astorg insistait sur les souhaits que formait Dalwigk pour une étroite union des États secondaires de l'Allemagne : «Il espérerait, ajoutait-il, y marcher avec quelque succès si M. de Pfordten arrivait aux affaires.» (Hesse-Darmstadt, 28.)

[3] Bismarck avait séjourné à Biarritz du 7 au 24 octobre. Le 25 octobre, il avait été reçu par l'Empereur à Saint-Cloud.

d'arrangements en vue du commandement militaire[1], menace aujourd'hui éventuellement Dresde et Hanovre d'une occupation[2]? Si même cette dernière nouvelle est prématurée ou fausse, on n'aura pu momentanément se défendre de la trouver vraisemblable. Une telle situation, l'attitude confiante et agressive de M. de Bismarck, l'ordre donné aux troupes prussiennes de rester sur le terrain[3], tous ces inquiétants indices sont-ils le résultat d'une entente intime, d'une conformité de plans entre les Gouvernements de Paris et de Berlin?

Telles sont les préoccupations des hommes politiques de Darmstadt. Malgré le désir personnel de concert que l'on prête aux Souverains d'Autriche et de Prusse, les Gouvernements de Bavière et des autres États moyens paraissent réunir tous leurs efforts pour élever en commun, et avec le secours décisif de l'Autriche, une digue contre les projets de la Prusse.

L'émotion est réelle, et Votre Excellence n'aura pas de peine à croire que tous les regards sont tournés vers la France. La France, se demande-t-on, va-t-elle accorder son concours aux tendances ambitieuses, à l'espèce de dictature intérieure et extérieure de M. de Bismarck contre les Cabinets Mensdorff et Pfordten?

1078. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 157.)

Dresde, 2 décembre 1864.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

J'ai reçu hier soir la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser de Compiègne[4]. Je me

[1] Ces arrangements avaient pour but de créer un commandement général des troupes austro-prussiennes cantonnées dans les Duchés de l'Elbe. Le prince Frédéric-Charles, qui exerçait le commandement des armées alliées, fut remplacé, le 18 décembre, par le général prussien Herwarth de Bittenfeld.

[2] Cf. les dépêches et les télégrammes du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 26, 27, 28, 29 et 30 novembre (ci-dessus, p. 92, 98, 101, 107, 108, 116 et 117).

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre (ci-dessus, p. 99).

[4] Cette dépêche ne se trouve pas dans la correspondance de Saxe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

suis empressé d'en donner connaissance à M. de Beust, qui m'a chargé de prier Votre Excellence de porter en haut lieu l'expression de sa profonde et respectueuse gratitude.

On croyait tout terminé par le consentement de la Prusse à soumettre à la Diète la question du rappel des troupes fédérales des Duchés[1]. On était convaincu que les deux grandes Puissances réuniraient facilement la majorité en faveur de leur proposition tendant à déclarer terminée l'exécution fédérale. Mais les prétentions de la Prusse auraient excité d'assez vives préoccupations, de la part de tous les États secondaires, pour que l'on puisse admettre que la susdite proposition se trouve en minorité lors du vote qui aura lieu lundi 5. On se demande ce que le Gouvernement prussien fera dans ce cas et s'il se soumettra. On se rappelle qu'il a souvent déclaré qu'il ne se laisserait jamais *majoriser*, et il n'est pas douteux qu'un vote fédéral qui lui serait contraire n'empêchera pas M. de Bismarck de poursuivre ses projets contre les États secondaires, en se faisant fort auprès de l'Autriche d'avoir consenti à la suivre à la Diète. En présence de cette éventualité, les armements un instant suspendus, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander[2], ont dû être repris. Des troupes sont concentrées à Dresde, pour se porter sur les points qui seraient menacés. On ne se fait aucune illusion. On sait très bien qu'on ne saurait résister. Mais on se croit dans son droit, et, «sentinelle avancée», on veut être les premiers à pousser le cri d'alarme en Allemagne et à mettre au moins à couvert la dignité du Gouvernement! Au premier mouvement des troupes prussiennes, tous les chemins de fer qui aboutissent à la Prusse seront rompus. Le pays commence à s'agiter. Leipzig, tous les centres industriels de la Saxe, où domine ordinairement l'influence prussienne, se prononcent en faveur du Gouvernement. Il n'est pas jusqu'à la *Gazette de Brockhaus*, le journal le plus prussien de la presse allemande, qui ne soit devenue saxonne; aussi s'est-elle vue interdite en Prusse. On ne sait encore rien

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

de la lettre du Roi de Saxe au Roi Guillaume[1]. M. de Bismarck n'aurait pas aimé cette démarche et saurait très mauvais gré à M. de Schulenburg de l'avoir provoquée. Cet homme d'État ne goûte pas toujours qu'on fasse intervenir son Souverain dans les affaires. Il a eu ces jours-ci une prise assez vive avec M. de Karolyi qui, dans une audience, aurait fait sur l'esprit de Sa Majesté une impression trop vive, au dire du Premier Ministre de Prusse.

Votre Excellence connaît l'acte de soumission du Hanovre vis-à-vis la Prusse[2]. La résistance de la Saxe n'en paraît que plus extraordinaire et provoque ainsi à la fois l'éloge et le blâme. Dans une dépêche, fort confuse, du Comte Platen au Baron de Beust, après avoir cherché à justifier sa conduite, le Ministre du Roi George ajoute : que le Hanovre considérerait cependant comme une souveraine injustice de ne pas laisser à la Diète l'administration des Duchés !

Si c'est possible, la conduite de l'Autriche serait encore moins logique. Ainsi, en même temps qu'elle proteste contre l'interprétation prussienne de l'article 13[3] et qu'elle déclare que les deux grandes Puissances n'ont jamais entendu «réclamer des droits de possession exclusive quant aux Duchés[4]», cette Puissance demande à Francfort, conjointement avec son alliée, la retraite des troupes fédérales[5]. On engageait M. de Beust à faire ressortir à Vienne toutes ces contradictions. Il s'y est refusé, tout en déclarant qu'un manque de logique était la chose la plus déplorable en politique. Il est vrai, Monsieur le Ministre, que c'est le point capital de la situation, que l'hommage rendu en

[1] D'après la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre, cette lettre aurait été envoyée le 29 à midi.

[2] A la séance de la Diète germanique du 1er décembre, le représentant du Hanovre s'était déclaré d'accord sur la question de droit avec la Prusse; il avait en conséquence formulé le désir de son gouvernement de rappeler des Duchés ses troupes et le commissaire civil qu'il y avait nommé. (Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 195.)

[3] Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.

[4] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

[5] Cf. la déclaration de l'Autriche à la séance du 1er décembre. (*Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 194.)

cette circonstance par la Prusse à la compétence de la Diète. Les États secondaires, au dire du Cabinet de Vienne, devraient se contenter de ce succès. Une feuille de M. de Bismarck ayant annoncé que la Prusse portait plainte à la Diète contre la Saxe, la *Gazette officielle* de ce matin répond : qu'on ne saurait rien faire de plus conforme à la politique du Gouvernement saxon qu'une démarche de cette sorte à Francfort. Mais le Cabinet de Dresde, tout en reconnaissant l'avantage obtenu, ne veut pas cependant lui sacrifier complètement l'avenir. Dans la séance à la Diète, lundi[1], il motivera son refus à la retraite des troupes fédérales du Holstein, demandera en même temps, pour alléger les charges de ce Duché, que le corps d'occupation soit réduit de moitié, et que la Saxe, relevée de son mandat, soit remplacée par une autre Puissance. On fait beaucoup de démarches auprès du Gouvernement saxon pour qu'il vote en faveur de la proposition austro-prussienne. Mais jusqu'ici il s'y est refusé obstinément. L'Autriche et la Prusse, dit-on encore, pour entraîner le désistement de la Saxe, ont fait, en présentant le traité de paix à la Diète[2], des déclarations satisfaisantes. «En disant qu'elle était en négociations avec la Prusse et qu'elle espérait arriver à une entente pour effectuer la retraite des troupes conformément aux droits et aux intérêts de la Confédération, l'Autriche a fait, en effet, une déclaration rassurante, reconnaît M. de Beust. Mais qu'a répondu le Représentant de la Prusse? ajoute le Ministre de Saxe : par une injure à la Diète, en disant que la Prusse serait très heureuse de pouvoir arriver avec l'Autriche à une entente qui permettrait aux deux grandes Puissances de résoudre ensemble la question de succession, c'est-à-dire en se passant de la Diète!»

L'Autriche a peur de M. de Bismarck, Monsieur le Ministre, peur de ses coups de tête. Elle apprécie exactement la portée des prétentions de son alliée, mais elle ne se croit pas en mesure de les combattre ouvertement. Si l'entente entre les Gouvernements secondaires devenait sérieuse, si leur union présentait un point d'appui solide, l'Autriche se déciderait peut-être alors à se

(1) 5 décembre.

(2) Le 29 novembre.

mettre à la tête de cette coalition. Mais jusque-là, tout en manifestant des opinions contraires à celles de M. de Bismarck, elle le laissera faire, à moins toutefois que M. de Pfordten ne parvienne à former le point de résistance que le Cabinet de Vienne cherche vainement, en ce moment, en Allemagne. Votre Excellence connaît les actes de l'homme d'État bavarois avant son départ de Francfort. Il a soulevé la question et enlevé la majorité, malgré les protestations de la Prusse, pour que des ordres fussent donnés au Général Hake de se maintenir dans ses positions[1]. Appelé à Munich par une dépêche dans laquelle on lui disait «qu'on le laissait entièrement maître de la situation», — c'est ce qu'il avait demandé, en ajoutant, ainsi que je vous l'ai écrit, «qu'il ne voulait pas rentrer comme un criminel grâcié», — appelé, dis-je, à Munich, M. de Pfordten, prenant congé de son Collègue de Prusse, lui aurait dit «que l'entrée de l'armée prussienne sur le territoire saxon serait le signal de la rupture du Pacte fédéral». Ce n'est pas au moment où son ancien Collègue revient aux affaires avec l'intention de chercher à réaliser l'union des États secondaires, que M. de Beust consentirait à se séparer de lui, pour écouter les prières de M. de Mensdorff.

Des esprits à vues profondes veulent que nous soyons derrière la Prusse et que nous la soutenions dans ses prétentions. Ils commentent, à l'appui de leurs machiavéliques prévisions, l'arrivée à Berlin du nouvel Ambassadeur de Sa Majesté[2], et ses entrevues avec M. de Bismarck. Le Gouvernement saxon repousse les perfides insinuations qui lui sont faites à ce sujet. Il n'oublie pas ce que les États secondaires doivent de reconnaissance à la politique du Gouvernement de S. M. l'Empereur, dans les questions danoises.

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 120).

[2] M. Benedetti.

1079. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 91.)

Vienne, 2 décembre 1864.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 6 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 23 novembre et au n° 83[1].

Le Cabinet de Vienne n'a pas encore pris une attitude bien tranchée au sujet des questions soulevées par l'occupation des Duchés et leur destinée finale. Le Gouvernement autrichien se débat péniblement entre le désir de rester avec la Prusse et celui de ne pas s'aliéner l'Allemagne. Rien ne peut donner une idée de ses hésitations, de son embarras, et par conséquent de son effacement. Les informations que Votre Excellence a reçues et qu'elle a bien voulu me communiquer[2] seront vraies demain peut-être, mais elles ne le sont pas encore tout à fait aujourd'hui. La Prusse n'a formulé jusqu'à présent aucune proposition nette, positive, et pour laquelle elle ait demandé le concours ou l'adhésion formelle de l'Autriche. Tout semble indiquer que d'un moment à l'autre ces propositions vont être faites, mais hier M. le Comte de Mensdorff m'a déclaré n'avoir encore rien reçu. Il était résolu à ne prendre aucune initiative, et cette politique toute passive me paraît beaucoup plus le résultat d'un embarras extrême que celui d'un plan de conduite préconçu.

Les deux Cabinets se rencontrent aujourd'hui comme avant et pendant la guerre dans un même sentiment de défiance et je pourrais dire de malveillance contre l'immixtion du contingent fédéral dans les Duchés, et sur ce terrain l'entente est assez probable, du moins entre les Souverains. D'un autre côté, les façons d'agir de M. de Bismarck soulèvent, dans le Parlement autrichien et dans l'opinion publique en général, un tel mécontentement[3]

[1] La dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 23 novembre, n° 83, accompagnait l'envoi de la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 novembre (ci-dessus, p. 69).

[2] Par la dépêche du 23 novembre.

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre (ci-dessus, p. 88).

qu'il est possible que le Gouvernement ne puisse pousser aussi loin qu'il s'y est résigné la condescendance qu'il a peut-être secrètement promise.

Votre Excellence connaît déjà par les journaux le projet d'adresse rédigé par la Commission de la Chambre des Députés. J'ai l'honneur de lui en envoyer ci-joint la traduction[1]. Il n'est rien moins que sympathique à la Prusse, et je ne crains pas de me tromper en annonçant que la discussion à laquelle ce projet donnera lieu mettra en évidence des sentiments plus hostiles encore que ceux dont il est l'expression. Il sera très difficile et peut-être dangereux pour le Cabinet d'avoir à présenter au Reichsrath, comme résultat final du sang versé par l'Autriche et de l'argent emprunté à des taux usuraires par son Gouvernement, un remboursement plus fictif que réel des frais de la guerre, et l'annexion au Royaume de Prusse de trois provinces nouvelles. Telle est cependant la solution qui paraît présenter aujourd'hui le plus de chances de probabilité.

Je dois, il est vrai, tenir compte de protestations assez vives dont je n'ai pas été témoin, mais qui ont été proférées au Ministère des Affaires étrangères devant quelques Ministres allemands. Pendant plusieurs jours, j'ai vu ces Messieurs y puiser quelque espoir contre les entreprises du Cabinet de Berlin; mais chaque heure en efface le souvenir; les télégrammes se succèdent annonçant l'un après l'autre des résolutions nouvelles qui sont autant de défis que M. de Bismarck jette à ses Confédérés[2]; les

[1] Cette traduction figure dans la correspondance. Sur les rapports de l'Autriche avec la Prusse, le projet d'adresse s'exprime comme suit : «La Chambre des Députés apprécie dans toute son étendue la haute valeur de l'alliance avec la Prusse pour les succès acquis dans la guerre qui vient d'être terminée; mais elle ne peut omettre non plus d'exprimer sa plus intime conviction de la valeur également grande pour l'Autriche de la culture sincère des relations fédérales avec les autres États de la Confédération germanique. Elle saluera donc avec joie tous les efforts que fera le Gouvernement de Votre Majesté pour s'opposer à des tendances séparatistes anti-fédérales et pour renouer encore plus étroitement par des réformes dans la Constitution fédérale les liens qui unissent tous les pays de l'Allemagne en un grand et puissant faisceau.» (Autriche, 487). Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 72-76.

[2] Cf. les dépêches de Benedetti et du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre, et celles du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 29 et 30 novembre (ci-dessus, p. 99, 101, 108 et 117).

troupes prussiennes entrent partout[1]; l'Autriche s'éloigne et s'efface[2]; les faits parlent trop haut pour permettre les illusions.

Quelle que soit désormais la conduite du Cabinet de Vienne, il recueillera les fruits de ses premières incertitudes et devra se résigner à subir à la fois les soupçons de la Prusse et ceux des États allemands.

L'avènement d'un nouveau Ministre des Affaires Étrangères a toujours pour effet de créer pendant quelque temps une certaine perturbation dans les relations du Corps diplomatique avec le Gouvernement; mais, dans les circonstances actuelles, le remplacement du Comte de Rechberg par M. le Comte de Mensdorff a causé un véritable désarroi, surtout parmi les Représentants des États allemands, dont tous les efforts ont échoué pour faire sortir le nouveau Ministre de sa réserve habituelle et pour ainsi dire traditionnelle. Ce défaut d'informations, dans un moment où la politique de l'Autriche est pour eux d'un si haut intérêt, les agite considérablement, et, pour ma part, je m'en suis un peu aperçu, car plus d'une fois ils sont venus chercher à l'Ambassade de France ce qu'ils ne trouvaient pas ailleurs.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence qu'ils n'ont pas été plus heureux près de moi qu'auprès du Comte de Mensdorff; je me suis rarement trouvé moi-même plus dépourvu de données que je ne le suis aujourd'hui. D'ailleurs, toutes ces questions se discutent et se résolvent en dehors de notre coopération, et je n'ai d'autre rôle ici que celui de spectateur. Cependant, Monsieur le Ministre, j'appellerai votre attention sur un bruit qui circule dans certains cercles avec assez de persistance pour que l'écho m'en soit parvenu. On dit qu'à son passage à Paris[3], M. de Bismarck aurait développé son plan et l'aurait fait approuver par

(1) Le 30 novembre, Valois écrivait de Kiel à Drouyn de Lhuys : «Une brigade prussienne vient de se concentrer à Kiel, une autre occupe Neumünster, et tout un corps d'armée est cantonné à Altona et dans les alentours. Les Holsteinois sont dans la consternation»; et le 1er décembre : «Deux nouveaux bataillons prussiens viennent d'entrer à Kiel.» (Danemark, Kiel, 10.)

(2) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-après, p. 142).

(3) Cf. p. 128, note 3.

Sa Majesté; on ajoute que c'est avec le consentement, sinon avec l'encouragement du Gouvernement de l'Empereur, qu'il entreprend sa nouvelle campagne, c'est-à-dire qu'il veut annexer à la Prusse le Lauenbourg, puis le Holstein et le Sleswig. Je signale à Votre Excellence ces rumeurs qui commencent à s'accréditer, pour la mettre en mesure de juger jusqu'à quel point il convient de laisser l'opinion publique s'engager ou s'égarer dans cette voie[1].

Je ne terminerai pas cette dépêche pour ainsi dire confidentielle sans dire un mot du dernier discours du Comte de Rechberg à la Chambre des Seigneurs. C'est un discours personnel; l'ancien Ministre des Affaires étrangères, prévoyant les attaques dont sa conduite politique allait être l'objet à la Chambre des Députés, s'est effrayé des critiques qui devaient exposer au grand jour le résultat négatif de son administration. Il a voulu se faire un bouclier du seul fait qui semblait encore debout, et s'est placé sous l'égide de l'alliance prussienne. Ainsi du moins il s'assurait l'appui de quelques vieux généraux et du parti réactionnaire. Ses derniers amis s'étaient éloignés peu à peu du Ministre constitutionnel, du Collègue de M. de Schmerling : ils revenaient au défenseur malheureux de la Sainte-Alliance, dont ils voyaient encore un débris sacré dans ce qui reste ou paraît rester de l'alliance prussienne. On s'est étonné que le Comte de Rechberg n'ait pas dit un mot des autres alliances qu'il a recherchées pour son pays pendant la durée de son ministère; il en eût certainement parlé s'il avait pu citer quelques succès au bout de ses efforts; mais quoi de plus stérile que ces allures incertaines, ces faux départs, ces élans brusquement détournés et changés en retraites inattendues qui ont rempli toute la dernière période de son administration? De tout cela il ne reste qu'un fantôme, l'alliance prussienne; il en a profité à la hâte; dans quelques jours peut-être, il eût été trop tard.

J'ai toujours cru et je crois encore à la parfaite sincérité du Comte de Rechberg; il avait accepté en toute conscience les institutions au milieu desquelles la confiance de son Souverain l'avait

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre, et celle du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 92 et 128).

appelé à se mouvoir; il les pratiquait avec scrupule, mais il ne les aimait pas et il ne s'y fiait pas. Son esprit éclairé avait parfaitement compris que le temps était venu de chercher pour son pays des points d'appui nouveaux, mais il eût voulu les trouver sans sacrifier pour cela d'autres bases à la solidité desquelles il croyait par excellence. Encore quelques années, encore quelques mécomptes, encore quelques revers, et il eût peut-être conduit le navire désemparé au port de salut; mais l'opinion publique de nos jours se prête assez mal aux longues expériences, et, si le Comte de Rechberg n'a pu terminer les siennes, ceux qui chercheraient à les continuer ne seraient pas plus heureux.

P.-S. — Depuis que ces lignes sont écrites, il paraît que l'on s'est entendu de part et d'autre pour la retraite des troupes fédérales chargées de l'exécution[1]. On m'assure d'assez bonne source, sans toutefois que je puisse en garantir l'exactitude, que le Cabinet de Berlin, tout en maintenant sa résolution de s'emparer du Lauenbourg, n'élèvera pas de prétentions semblables sur les deux autres Duchés, et se contentera de les placer dans sa dépendance immédiate par des conventions ultérieures. Dans ces limites et moyennant les compensations dont Votre Excellence a connaissance, l'Autriche laisserait faire la Prusse[2]. Ces bruits, qui commençaient à circuler hier, n'ont pas peu contribué à jeter du froid sur l'accueil fait par le peuple de Vienne au corps d'expédition, qui a fait son entrée triomphale dans la capitale et défilé devant l'Empereur en tenue de campagne.

[1] La proposition de rappeler du Holstein les troupes saxonnes et hanovriennes et les commissaires fédéraux fut présentée collectivement à la Diète le 1er décembre par l'Autriche et la Prusse. (Cf. la déclaration de l'Autriche et celle de la Prusse dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 193-194.)

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127). Dans cette dépêche, le comte de Reculot déclarait qu'on ne connaissait pas les dédommagements offerts par Bismarck à l'Autriche. Nous n'avons pu préciser à quels renseignements reçus à cet égard par Napoléon III le duc de Gramont faisait allusion. Peut-être s'agit-il de propos tenus par Bismarck à l'Empereur, dans son audience de Saint-Cloud du 25 octobre.

1080. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bade, 45, n° 48.)

Carlsruhe, 3 décembre 1864.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[Le 30 novembre, le Marquis de Cadore, arrivé à Carlsruhe, a pris la direction de la Légation[1], et, le 1er décembre, il a présenté ses lettres de créance au Grand-Duc, qui l'a accueilli «avec une extrême bienveillance».]

J'ai trouvé M. le Baron de Roggenbach animé également à notre égard des meilleures dispositions; la première fois que j'ai eu l'honneur de causer avec lui, il s'est empressé de rendre hommage à la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement de l'Empereur dans l'affaire des Duchés. «Vous aurez bientôt, m'a-t-il dit, l'occasion de constater les heureux effets de la politique de votre Gouvernement, et le profond changement qui s'est opéré dans la disposition des esprits en Allemagne à l'égard de la France et de l'Empereur.»

Le Ministre des Affaires étrangères m'a paru assez sérieusement préoccupé de la situation intérieure de l'Allemagne et de l'antagonisme qui menace de se déclarer entre la Prusse et quelques-uns des États secondaires[2]. Il désapprouve hautement l'attitude prise par M. de Beust, qui ne peut, suivant lui, avec un homme du caractère de M. de Bismarck, avoir d'autres résultats que de pousser la Prusse à des partis extrêmes. Sous ce rapport, il n'augure pas mieux de la rentrée aux affaires de M. von der Pfordten et des encouragements que les tentatives de résistance ouverte des Gouvernements de Saxe et de Bavière aux projets de la Prusse pourraient rencontrer à Vienne.

M. de Roggenbach se montre toujours très favorable à la candidature du Duc d'Augustenbourg, mais il pense qu'il eût été plus facile de la faire triompher en laissant l'Autriche négocier à

[1] Le marquis de Cadore, premier secrétaire d'ambassade à Londres, avait été nommé à la légation de Carlsruhe le 22 juin 1864; il remplaçait le vicomte des Méloizes, nommé à Munich.

[2] Cf. la dépêche du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 128).

l'amiable avec le Cabinet de Berlin, au lieu de chercher à isoler ce dernier en Allemagne, et de fournir peut-être par là à M. de Bismarck les moyens d'atteindre l'objet de son ambition.

Je me borne, Monsieur le Ministre, à transmettre à Votre Excellence un compte rendu aussi exact que possible du langage de M. le Ministre des Affaires étrangères : à peine arrivé dans ce pays, il me serait difficile d'y ajouter mes propres impressions; mais, si j'ai bien interprété sa pensée, il semble qu'il ne faut pas s'attendre à voir pour le moment, et à moins de circonstances nouvelles et imprévues, le Gouvernement grand-ducal associer sa politique à celle des États de la Confédération hostiles à la Prusse.

[M. de Roggenbach se loue très hautement des rapports qu'il a eus avec le Baron de Montgascon[1], Chargé d'Affaires français.]

1081. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 793.)

Kiel, 3 décembre 1864.
(Cabinet, 5 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

S. M. le Roi de Danemark a été reçu en Jutland avec un très grand enthousiasme[2]. Les Commissaires civils du Sleswig ont défendu aux habitants de ce Duché de faire des démonstrations politiques et d'aller en Jutland; malgré cette défense, douze à quinze mille personnes sont parties pour Kolding.

1082. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 92.)

Vienne, 3 décembre 1864.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

[Le Comte de Mensdorff a pris, la veille, pour la première

[1] Le baron de Montgascon avait dirigé la légation, comme chargé d'affaires, depuis le départ du vicomte des Méloizes, le 16 juillet.

[2] Cf. la dépêche de Meroux de Valois à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

fois, la parole dans la Chambre des Députés, pendant la discussion de l'adresse [1].]

A l'occasion des rapports de l'Autriche et de la Prusse [2], M. le Ministre des Affaires étrangères a établi que la bonne entente entre les deux grandes Puissances allemandes avait conjuré le danger imminent d'une guerre générale et que c'était là le but constant qu'avait poursuivi la politique autrichienne. Quant à la question de succession, le Cabinet impérial espérait arriver à une solution qui répondrait à la dignité et à l'honneur de l'Autriche, tiendrait complètement compte des intérêts et des droits de la Confédération germanique et serait en même temps de nature à conserver l'alliance avec la Prusse, si nécessaire au maintien de la véritable unité de l'Allemagne et de la paix générale. Le Comte de Mensdorff s'est du reste déclaré dans l'impossibilité de donner sur les négociations pendantes des éclaircissements qui seraient de nature à en compromettre les résultats.

Le Ministre des Affaires étrangères a signalé ensuite le caractère amical des relations que l'Autriche entretient avec les grandes Puissances européennes, et, faisant allusion à des bruits qui sont depuis quelque temps en circulation : « On ne peut, a-t-il ajouté, nous conseiller de prendre l'initiative d'un rapprochement vers un pays qui affecte de considérer comme un acte agressif l'état territorial effectif de l'Autriche. Aucune nation n'a jamais trouvé dans une humiliation volontaire son salut et ses forces. La situation de l'Autriche repose sur des droits acquis, et ce n'est pas seulement pour elle un devoir de conservation, mais encore l'honneur lui commande de défendre et de maintenir ces droits dans toute leur sincérité. Malgré la résolution du Cabinet impérial d'assurer par la modération de sa politique les bienfaits de la paix à l'Empire qui en a un si pressant besoin, il n'en est pas moins décidé à combattre énergiquement et sans être arrêté par aucune crainte toute attaque ouverte ou occulte [3]. »

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 134).

[2] Cf. ci-dessus, p. 135, note 1.

[3] Le comte de Mensdorff répond aux allusions à la Vénétie contenues dans le discours du général La Marmora, du 12 novembre. — Cf. la dépêche du

[La dépêche se termine par quelques mots sur l'attitude du Ministre de la Guerre dans la discussion.]

1083. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 111.)

Berlin, 4 décembre 1864.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

[Il est vraisemblable que la Diète va prononcer la cessation de l'exécution fédérale et ordonner le retrait des troupes fédérales[1]. La Prusse soutient que les Etats chargés de l'exécution doivent retirer leurs troupes d'eux-mêmes; elle donne même à entendre qu'elle les y contraindrait au besoin. Le Hanovre semble disposé à céder; la Saxe, soutenue par l'Autriche, a obtenu que les troupes fédérales ne fussent retirées que conformément à une décision de la Diète.]

J'imagine néanmoins que ce succès remporté par M. de Beust, bien qu'il soit de pure forme, ne saurait contribuer à faciliter la solution des autres points, autrement importants, qui restent à régler pour doter les Duchés d'une situation régulière et définitive. On y sera, des deux côtés, d'autant moins disposé qu'on n'est nullement insensible à Berlin à la nécessité où l'on a été placé de faire à la Saxe et à ses adhérents cette première concession, et l'on persiste, à Dresde et dans plusieurs autres capitales de l'Allemagne, à prêter à la Prusse des vues ambitieuses que l'on voudrait contenir[2]. Quoi qu'il en soit, le moment est venu de statuer sur le sort des Duchés. Les informations que possède

comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 21 novembre, celle du prince de La Tour d'Auvergne, du 26 novembre, la dépêche de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques à Londres, Vienne et Turin, du 29 novembre, et la note du prince de Metternich, du 1er décembre, relatant sa conversation avec l'Empereur (ci-dessus, p. 78, 96, 104 et 124).

(1) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

(2) Cf. les dépêches du comte d'Astorg et du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 128 et 129).

M. de Bismarck, celles du moins dont il a bien voulu me faire la confidence, le portent à croire que l'Autriche, d'accord avec la plupart des États confédérés, se proposerait de hâter à Francfort une décision diétale sur la valeur des titres invoqués par les divers Prétendants à la Couronne ducale du Sleswig-Holstein, et, ses préférences étant acquises au Duc d'Augustenbourg, également patronné par la Bavière et la Saxe, elle espérerait brusquer, en disposant de la majorité des voix, un dénouement prochain, et déjouer ainsi les calculs de la Prusse, à laquelle on ne laisserait pas le temps de conclure préalablement un arrangement onéreux pour le nouveau Souverain des Duchés et inquiétant pour le reste de l'Allemagne. M. de Bismarck ne se montre pas d'humeur à subir une semblable humiliation, surtout à la veille de la convocation des Chambres [1], et en premier lieu il refusera, je crois, de se laisser conduire ou plutôt enfermer sur un terrain où il rencontrerait une majorité imposante. Selon lui, on ne saurait contester que, le Sleswig n'ayant jamais fait partie de la Confédération, la Prusse et l'Autriche n'aient recueilli, des mains du Danemark [2], des droits qui ne sont pas, jusqu'à présent, de la compétence de la Diète, à moins qu'elle n'en soit librement saisie par les deux Puissances concessionnaires, et il se fondera sur cet argument pour prétendre que l'Assemblée de Francfort ne peut en connaître que de leur consentement et quand elles se seront entendues pour lui en déférer la décision finale; qu'il y a lieu par conséquent, pour les Cabinets de Vienne et de Berlin, de se mettre d'accord au préalable en entrant en pourparlers avec les Princes qui revendiquent la souveraineté des Duchés. M. de Bismarck comprend qu'il ne peut empêcher l'Autriche ou tel autre État confédéré de faire à la Diète des propositions, à son avis prématurées quant à présent; mais il ne sera nullement embarrassé, dans ce cas, pour emprunter à la jurisprudence diétale des moyens dilatoires pendant la discussion desquels la Prusse restera, en quelque sorte, en possession des Duchés par son armée et notamment par son Commissaire civil, dont l'autorité, qui s'exerce uniquement en ce moment en Sleswig, s'étendra également au Holstein

[1] L'ouverture de la session législative eut lieu le 14 janvier 1865.
[2] Par le traité de Vienne du 30 octobre.

dès que l'on aura rappelé, avec les troupes saxo-hanovriennes, celui de la Confédération ; il est à noter que l'Autriche, qui entretient aussi un Commissaire dans le Sleswig, a consenti, par une condescendance qu'elle regrette peut-être aujourd'hui, à laisser à celui de la Prusse la direction à peu près exclusive des services administratifs, et ce n'est pas en présence des difficultés qu'il prévoit que le Cabinet de Berlin l'autoriserait à s'en dessaisir ou à la partager avec son Collègue autrichien. C'est d'ailleurs en prévision de l'opposition qu'il s'attend à rencontrer que le Cabinet de Berlin a livré à la publicité les documents récemment insérés dans la *Gazette de la Bourse* de Hambourg et tendant à établir que la Maison de Brandebourg a elle-même des revendications à exercer dans les Duchés [1], revendications qu'on soumettra, le cas échéant, à l'examen de la Diète le jour où elle entendrait précipiter son jugement entre les Ducs d'Augustenbourg et d'Oldenbourg ; la Prusse se réserverait, dans une pareille conjoncture, de refuser son concours aux délibérations de l'Assemblée fédérale si celle-ci ne consentait pas à discuter ses prétentions à la possession directe d'une partie du Holstein, et l'on espère bien que, de guerre lasse, l'Autriche se déciderait à adopter l'avis de la Prusse en concertant avec elle un arrangement pour lequel les deux grandes Puissances solliciteraient ensuite l'approbation de leurs Confédérés.

Votre Excellence voit combien il serait téméraire de chercher dès à présent à déterminer le caractère et l'issue des négociations dont le sort des Duchés ne peut manquer d'être l'objet entre les Puissances qui en ont fait la conquête sur le Danemark ou avec les autres États allemands. Ce que l'on peut, je pense, tenir pour constant, c'est qu'après le premier conflit auquel a donné lieu la présence des troupes fédérales dans le Holstein, il s'en élèvera un second, également préliminaire, et qui portera sur la question de savoir si le débat doit se suivre entre l'Autriche et la Prusse ou bien être porté directement devant la Diète.

Le Cabinet de Berlin ne craint pas, au surplus, d'être dépossédé sans compensations et à la suite d'un vote de l'Assemblée

[1] Cf. la fin de la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 120).

fédérale. Il est, pense-t-il, détenteur, simultanément avec l'Autriche, des droits que leur a concédés le Danemark par le traité du 30 octobre, et il ne s'en dessaisira qu'en vertu d'un acte qu'il entend conclure directement avec le Prince dont, à Francfort, on reconnaîtrait les titres à la souveraineté du Holstein. En raisonnant ainsi, il fait remarquer que le Holstein, étant seul compris dans les limites de la Confédération, tombe exclusivement sous la compétence de la Diète, qui n'a jamais prétendu l'étendre au Sleswig, et particulièrement à sa partie septentrionale qui serait, à tout prendre, légitimement acquise aux Puissances belligérantes. J'ajouterai en terminant qu'autant qu'il m'a été permis d'en juger par mes entretiens avec M. de Bismarck, le Cabinet de Berlin désirerait obtenir du futur souverain des Duchés, pour prix de sa participation à la guerre, la fusion des deux marines militaires, ou plutôt l'incorporation de la marine ducale dans celle de la Prusse, l'entrée du nouvel État dans le Zollverein, l'établissement d'un port franc à Kiel, la construction d'un canal des deux mers entrepris aux frais d'une *compagnie prussienne* à laquelle la Prusse prêterait un *concours pécuniaire*, enfin l'occupation d'un point fortifié que l'on établirait à la tête de ce canal dans la Baltique, de façon que la Prusse pourrait en fermer l'accès en cas de guerre; cette dernière concession me paraît, de toutes, la plus importante et celle qui touche de plus près aux intérêts européens engagés dans cette affaire; je crois devoir, à ce titre, la signaler d'une manière particulière à l'attention de Votre Excellence. On semble d'ailleurs renoncer à l'intention de faire de Rendsbourg une place fédérale qui eût été uniquement occupée par les troupes prussiennes; les travaux qu'il aurait fallu y faire pour en assurer la défense auraient exigé, assure-t-on, une dépense de soixante millions de francs, et l'on conçoit que la Prusse préfère s'établir, à moins de frais et sans relever de la Confédération, à l'entrée du canal, qui deviendra le plus court passage de la Mer du Nord dans la Baltique. Il est, au surplus, vraisemblable que ces prétentions sont destinées à s'étendre ou à se réduire dans la mesure des efforts que le Cabinet de Berlin pourra tenter pour les faire prévaloir; c'est ainsi qu'il a renoncé à tout avantage territorial en présence des dispositions qu'il a rencontrées à Vienne et à Francfort, et qu'il en reprendrait le projet

IMPRIMERIE NATIONALE.

si des circonstances qu'il ne prévoit pas en ce moment plaçaient tout à coup l'Autriche dans l'impossibilité d'y mettre obstacle.

1084. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 138.)

Dresde, 4 décembre 1864, 10h matin.

L'Autriche demande au nom de la paix à la Saxe de voter lundi en faveur de la proposition austro-prussienne[1]. La Saxe s'y refuse; M. de Bismarck traîne après lui un tonneau de poudre, il faut attendre avant de rompre avec lui. «Oui, mais si on le laisse faire, réplique M. de Beust, le tonneau sera bientôt remplacé par le fouet.»

Les troupes saxonnes dans les Duchés sont menacées.

1085. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, nº 159.)

Dresde, 4 décembre 1864.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

[Le Baron Forth-Rouen commente d'abord le télégramme précédent.]

La lettre du Roi de Saxe au Roi Guillaume[2] aurait produit quelque effet sur l'esprit du Monarque prussien, qui se serait étonné, vis-à-vis de son Premier Ministre, de tous les armements qui se faisaient, puisque de part et d'autre (la Prusse et la Saxe) «on consentait à aller à la Diète»!

La journée de demain, Monsieur le Ministre, comptera pro-

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre, et celle du baron Forth-Rouen, du 2 décembre (ci-dessus, p. 127 et 129).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

bablement dans les fastes de la Confédération germanique, si surtout la majorité — comme on l'espère et comme on le craint à la fois — se prononce en faveur de l'exécution fédérale.

1086. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 85.)

Paris, 5 décembre 1864.

[Conversation à Compiègne, entre le Prince de Metternich et Drouyn de Lhuys, au sujet de la Convention du 15 septembre. Drouyn de Lhuys explique au Prince de Metternich comment le délai de deux ans fixé pour l'évacuation de Rome doit rassurer pleinement le Gouvernement autrichien[1].]

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Duc, que j'ai nettement repoussé comme dénuée de tout fondement la supposition, relatée par M. le Prince de Metternich, d'une pensée hostile à l'Autriche qui aurait présidé à la conclusion de la Convention du 15 septembre. Nous n'avons plus à revenir sur les faits accomplis en Italie, à expliquer nos résolutions, à justifier nos jugements ni à discuter ceux des autres. Nous voulons le maintien de l'état de possession que les événements ont créé dans la Péninsule. Nous ne demandons pour l'Italie ni plus ni moins que ce qu'elle a. Nous voulons, dans son intérêt, dans le nôtre et dans celui de l'Europe, un règlement amiable des questions que la transformation de ce pays a soulevées et qui ne sont pas encore résolues. Nous appuierons donc de tous nos efforts toute tentative d'accommodement entre Rome et l'Italie. Nous entendons également ménager toutes les chances d'une solution pacifique des difficultés qui peuvent naître de la question vénitienne[2]. On nous trouvera prêts, soit par la voie d'arrangements amiables ou de

[1] Cf. la lettre particulière et confidentielle, du 29 novembre (ci-dessus, p. 104), et la note du prince de Metternich, en date du 1er décembre, sur son entretien avec l'Empereur (ci-dessus, p. 124).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques à Londres, Vienne et Turin, du 29 novembre (ci-dessus, p. 104).

combinaisons politiques suggérées par les circonstances, soit au moyen d'un système de compensations, à entrer dans une entente avec l'Autriche, ou à seconder un accord direct entre l'Autriche et l'Italie. Nous écartons naturellement le recours à la force des moyens que nous voulons mettre en œuvre pour atteindre le but indiqué. On le sait, et nous l'avons déjà dit, la France ne se laisse pas entraîner, et l'Italie entreprendrait à ses risques et périls, en n'engageant qu'elle-même, une guerre contre l'Autriche à propos de la Vénétie. L'Empereur n'hésite pas quand l'intérêt de la France l'exige; mais des événements récents, et douloureux pour nos sympathies nationales, ont prouvé que cet intérêt seul pouvait le décider à faire la guerre.

Nous n'en sommes que plus résolus à poursuivre par les voies pacifiques la solution de la question italienne; nous sommes convaincus que la retrait de nos troupes de Rome, dans les conditions que je viens de dire, peut contribuer heureusement à hâter cette solution, et nous accueillerons avec la plus grande satisfaction tout concours qui nous en rapprocherait davantage. C'est à ce titre que nous avons pris acte avec plaisir des dispositions conciliantes et modérées dont M. le Prince de Metternich nous a apporté l'assurance. Vous verrez du reste, par l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Comte de Sartiges, que nous n'avons qu'à nous louer du langage de M. l'Ambassadeur d'Autriche à Rome[(1)], et je vous prie de saisir l'occasion d'en remercier M. le Comte de Mensdorff.

Je suis autorisé, Monsieur le Duc, à vous dire, en terminant cette dépêche, que le langage qu'elle retrace a obtenu l'approbation de l'Empereur, et que M. le Prince de Metternich, pendant son séjour à Compiègne, en a reçu la confirmation de la bouche même de Sa Majesté[(2)].

(1) Cf. la dépêche du comte de Sartiges à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 97).

(2) On remarquera l'entière conformité des idées exprimées ici et de celles que le prince de Metternich a consignées dans sa note du 1er décembre aussitôt après son entretien avec l'Empereur.

1087. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 88.)

Paris, 5 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° [1] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois que la Cour d'Autriche, dans ses rapports avec la Prusse, paraît de plus en plus disposée à une série de concessions, et que les velléités de résistance qui sembleraient conformes aux traditions de sa politique sont tout à fait abandonnées. Son attitude aux dernières séances de la Diète en est une nouvelle preuve[2], et ces indices feraient supposer que le Gouvernement autrichien a conçu des inquiétudes qui paralysent la liberté de ses jugements et de son action. Je ne m'expliquerais pas cependant quelle pourrait être la cause de préoccupations de cette nature, à moins qu'elles n'eussent leur source dans l'état intérieur de la Monarchie. En effet, les relations de la Cour de Vienne avec les Puissances étrangères n'ont rien que de favorable. L'Italie elle-même est entrée dans une période d'apaisement, et sa conduite dans l'affaire de Frioul[3] prouve qu'elle est décidée à ne manquer à aucun de ses devoirs internationaux. En ce qui nous concerne, Monsieur le Duc, vous savez que nous avons découragé toute tentative contraire aux intérêts de l'Autriche, et le Cabinet de Vienne n'hésite pas à nous rendre une entière justice à cet égard[4].

L'attitude adoptée par nous depuis le début de la question des Duchés répond aux bruits que vous m'avez signalés, au sujet du récent voyage de M. de Bismarck[5]; elle est le gage de nos in-

[1] Le numéro est resté en blanc sur la minute. La dépêche de Vienne, du 2 décembre, parvint au Cabinet le 3; celle du 3 décembre, le 6. Il s'agit donc vraisemblablement de la dépêche du 2, n° 91 (ci-dessus, p. 134).

[2] En particulier à la séance du 1er décembre. Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

[3] Cf. le post-scriptum de la dépêche du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, du 1er novembre (t. IV, p. 342).

[4] Cf. la dépêche précédente de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont.

[5] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 134).

tentions pour l'avenir. Tous nos efforts avaient tendu à faire prévaloir une politique de paix et de conciliation. N'ayant pu prévenir un conflit, nous avons exprimé le désir que les populations fussent consultées et que l'on tînt compte des deux nationalités dont la lutte a été la cause de la guerre. Depuis lors, nous assistons avec une réserve amicale et une complète impartialité aux discussions qui se poursuivent en Allemagne, et nous n'aurions à sortir de notre silence qu'autant que nous verrions proposer une solution définitive qui ne nous semblerait pas compatible avec les intérêts européens. Notre vœu le plus sincère serait que la paix fût assise sur des bases durables, et notre suffrage serait acquis à toute combinaison qui respecterait les nationalités et le vœu des populations.

1088. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 11.)

Francfort, 6 décembre 1864.
(Cabinet, 7 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

[La Diète a déclaré la veille que l'exécution dans les Duchés était terminée, et elle a décidé le rappel des troupes fédérales[1].
Nouvelles diverses des Duchés et d'Allemagne.]

1089. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 91.)

Hanovre, 6 décembre 1864.
(Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 9 décembre.)

La dépêche télégraphique annonçant le vote de la Diète, au sujet de l'évacuation des Duchés, est arrivée hier soir à Hanovre,

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142). Les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 196-198, reproduisent le vote de la Saxe dans la séance du 5 décembre.

où elle a produit un bon effet sur les membres du Gouvernement de Sa Majesté, dont les désirs ont été enfin exaucés[1]. Je ne doute pas qu'à cette heure les troupes hanovriennes, en conséquence de cette décision, n'aient reçu l'ordre de rentrer dans leurs foyers.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence dans ma précédente dépêche, on commence à être fatigué de cette interminable question du Sleswig-Holstein, et on désirerait maintenant que la question de succession fût définitivement réglée. Actuellement, on parle peu de la candidature du Duc d'Augustenbourg, qui dès l'origine réunissait tant de chauds partisans. Les yeux se portent de plus en plus sur Berlin, et les partis avancés vont même jusqu'à dire que, dans l'intérêt de la Confédération, il serait à désirer que la Prusse devînt maîtresse de ces contrées, où elle seule pourrait créer une flotte si désirée par l'Allemagne. Déjà des articles ont été faits pour disposer les esprits à cette éventualité, et le journal français de Francfort de ce matin, s'appuyant sur l'opinion répandue en ce moment en Allemagne, annonce sans plus de détour que, de guerre lasse, l'intrigue civile et militaire aidant, populations et Prétendants se précipiteront bientôt dans les bras de la Prusse. Dans son ardent désir de posséder une flotte, l'Allemagne manifeste aussi son hostilité contre l'Angleterre, et elle n'a pas oublié la manière dédaigneuse dont elle a été traitée par cette Puissance durant le dernier conflit.

J'ai eu l'honneur de dîner samedi dernier, en petit comité, chez le Roi au château de Herrenhausen. Sa Majesté, après m'avoir demandé des nouvelles de l'Empereur et de l'Impératrice, s'est exprimée en ces termes : «Je vous prie de faire parvenir à Sa Majesté l'expression de mon souvenir et de mon amitié; je pense souvent à Elle, et j'ai pour l'Empereur une véritable affection. Je n'oublie pas l'intéressante entrevue que j'ai eue avec Sa Majesté autrefois à Bade; j'en ai gardé le meilleur souvenir. L'Empereur est froid, mais, sous une apparence de grande réserve, j'ai senti combien il avait de cœur : c'est là ce qui m'a attaché à lui.

[1] A la séance du 1er décembre, le Hanovre s'était rallié à la proposition d'évacuation austro-prussienne. Cf. ci-dessus, p. 131, note 2.

Nous avons en Allemagne un proverbe qui définit, selon moi, tout le caractère de l'Empereur : «L'eau calme est toujours profonde», (*Stille Wasser sind tief*). Depuis mon entrevue de Bade, j'ai souvent regretté de n'avoir plus eu l'occasion de causer avec Sa Majesté; mais, je vous en prie, ne manquez pas de faire remonter jusqu'à Elle tous mes sentiments d'amitié et de profonde estime pour sa personne.»

Je ne puis assez dire à Votre Excellence combien j'ai été touché de ces paroles du Roi, qui ont été prononcées avec un accent de réelle affection que je ne puis rendre ici comme je le voudrais.

1090. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 161.)

Dresde, 7 décembre 1864.
(Cabinet, 10 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

Votre Excellence connaît déjà[1] tout ce qui s'est passé à Francfort, à l'occasion du vote de la motion austro-prussienne concernant le retrait du Holstein du corps fédéral d'exécution. Le résultat de ce vote était connu à Dresde lundi vers cinq heures. A six heures, le Ministre de Prusse se présentait chez le Baron de Beust, pour en réclamer la prompte exécution. Le Ministre du Roi Jean n'ayant pu s'empêcher de témoigner son étonnement d'une démarche aussi inattendue, et M. de Schulenburg ayant prétexté de la crainte de collisions entre les troupes prussiennes et saxonnes, M. le Baron de Beust a fait observer que, puisqu'il en était ainsi, les troupes saxonnes, dans leur retour, devaient avant tout éviter le territoire prussien, et qu'à cette fin il y avait des mesures à prendre qui entraîneraient quelques retards et beaucoup de dépenses. Mais, en même temps, pour enlever aux Prussiens une des occasions de commettre de ces actes de violence auxquels ils semblaient préparés, le Commissaire saxon dans le

[1] Cf. les dépêches du comte de Reculot et du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

Holstein, que M. de Bismarck voulait faire enlever et mettre en jugement, a été invité à quitter immédiatement le Duché et à rentrer à Dresde. La dernière démarche de M. de Schulenburg auprès de M. de Beust témoigne de toute la mauvaise humeur de M. de Bismarck, mécontent des derniers événements. Il est certain que, lorsque le Ministre de Prusse a commencé sa campagne contre les États secondaires, il était bien résolu à ne jamais aller à la Diète pour y soumettre à la décision de l'Assemblée fédérale les questions qu'il soulevait, et, s'il a été forcé de modifier d'une manière si radicale le programme qu'il s'était tracé à lui-même, c'est qu'il a senti que nulle part son terrain n'était assez affermi. Il avait entamé la question sans compter sur la résistance énergique et légale de la Saxe, sans compter non plus sur les modestes efforts que la réunion du Reichsrath imposerait au Cabinet de Vienne, qui, pendant cinq semaines, n'a cessé de plaider la cause de la Confédération à Berlin; sans compter enfin sur les effets que produirait sur l'esprit du Roi de Prusse et sur son entourage le plus direct l'intervention autrichienne[1]. M. de Bismarck était fermement résolu à occuper la Saxe, et les troupes prussiennes se mettaient pour ainsi dire en mouvement lorsque l'étonnement du Roi Guillaume se traduisit en résistance ouverte de la part de son Cabinet militaire. Il ne fallait pas s'exposer à voir se rompre les liens d'amitié si heureusement existant entre les deux Souverains des deux grandes Puissances allemandes! Sans aucun doute, M. de Bismarck, personnellement, a dû désirer rester en minorité lors du dernier vote à Francfort. Il en serait résulté, en effet, une de ces situations violentes qui aurait permis à cet homme d'État de s'affranchir de la résistance de ses Collègues et des entraves qui petit à petit lui avaient ôté la liberté de ses mouvements. Aussi, Monsieur le Ministre, l'Autriche, comprenant tous les dangers de cette éventualité, a-t-elle fait tous ses efforts pour l'éviter et assurer la majorité à la motion faite en commun avec la Prusse[2]. Contrairement à l'exemple de la

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 28 novembre (ci-dessus, p. 99), celles du baron Forth-Rouen des 26, 29 et 30 novembre, et celle du duc de Gramont, du 2 décembre (ci-dessus, p. 92, 108, 117 et 134).

[2] Cf. la démarche autrichienne à Dresde, indiquée dans le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 146).

Saxe, plusieurs Gouvernements fédéraux, se rendant aux prières du Cabinet de Vienne, ont voté en faveur de la motion austro-prussienne, qu'ils étaient d'abord décidés à repousser. Parmi les voix qui ont formé la majorité, pas une seule n'a été donnée à la Prusse; toutes étaient acquises à l'Autriche, dans cette pensée qu'avec elle et autour d'elle pourrait se préparer et s'organiser, avec le temps, la résistance aux appétits prussiens. Dans l'état de crise où se trouvait l'Allemagne, l'Autriche marchant pour le moment d'accord avec la Prusse, il ne fallait pas songer à résister, mais à s'assurer pour l'avenir le bon vouloir du Gouvernement autrichien. «Nous sommes logiques», disaient ces Gouvernements.

Telle n'a pas été la manière de voir du Baron de Beust, qui est resté sourd à toutes les obsessions dont il a été l'objet pour le faire dévier de sa politique et devenir «logique»! Le Ministre saxon a envisagé la question tout différemment. Il a pensé en poursuivre immédiatement la solution, au lieu de s'en remettre à l'avenir. Si M. de Bismarck a désiré rester en minorité à Francfort, dans la pensée de pouvoir poursuivre l'exécution de ses projets, M. de Beust, de son côté, aurait, par le même motif, voulu former la majorité, afin de se trouver face à face avec son adversaire. Il croit qu'on n'était nullement préparé à Berlin à suivre la politique aventureuse de M. de Bismarck, que les embarras dans lesquels on s'y trouvait auraient certainement entravé ce Ministre au moment d'agir, et peut-être provoqué sa chute; mais, en admettant qu'il n'en fût pas ainsi, en mettant les choses au pire, c'est-à-dire que le corps d'armée saxon dans le Holstein fût désarmé par les Prussiens qui l'entouraient, que la Saxe fût envahie, aucune de ces éventualités n'était de nature à effrayer M. de Beust, qui savait qu'à Vienne on ne pourrait tolérer la présence des Prussiens en Saxe, et que l'Allemagne, profondément agitée déjà par la politique prussienne, se soulèverait tout entière contre elle, et qu'en définitive, en brusquant les choses, en n'esquivant pas les difficultés, en ne se laissant pas dominer par la peur, l'invasion de la Saxe aurait pour résultat final de contraindre la Prusse à subir un nouvel Olmütz! M. de Beust était prêt à faire courir à son pays et à son Roi, aussi calme et aussi résolu que son Premier Ministre, toutes les chances possibles, dans la conviction que

c'était le seul moyen de garantir dans l'avenir le salut des États secondaires. Aucun danger ne pouvait l'émouvoir. Comme il l'écrivait au Baron de Seebach à Paris : «Nous nous trouvons en ce moment avec un revolver sur la gorge, à la veille d'être envahis, mais nous ne broncherons pas.» Et il n'aurait pas bronché. Cette courageuse conduite embarrasse un peu les Prussiens, qui cherchent à la tourner en dérision, en disant que jamais on n'a menacé la Saxe, et ils citent à l'appui de leur dire les notes prussiennes dernièrement publiées, sans ajouter qu'il devait y être répondu dans les vingt-quatre heures [1] ! Il est évident, du reste, que ces notes n'avaient été rédigées que pour être publiées, afin d'opérer une diversion dans l'opinion publique, si émue des procédés prussiens. Pourquoi tous ces préparatifs militaires? disent encore les Prussiens [2], et avec eux les peureux en grand nombre. Avait-on la pensée de résister? On ne vient pas au secours de ceux qui ne se défendent pas, et, sur le bruit des préparatifs qui se faisaient en Saxe, le Gouvernement bavarois avait laissé entendre qu'il tenait 20,000 hommes prêts à venir en aide à leur brave voisin.

1091. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 92.)

Hanovre, 7 décembre 1864.
(Cabinet, 9 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Les troupes hanovriennes et saxonnes ont reçu l'ordre d'évacuer les Duchés [3]; celles du Roi Georges sont attendues pour samedi prochain.

On s'occupe toujours beaucoup ici des projets que l'on prête à

[1] Il s'agit des notes remises à Dresde et à Hanovre et publiées dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 189-192.

Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 129).

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

la Prusse de s'emparer du Holstein. Mon Collègue de Russie, M. de Persiany, me disait hier à ce sujet que le bruit courait que M. de Bismarck ne s'était rendu en France que pour s'assurer, en cette circonstance, des bonnes dispositions du Gouvernement de l'Empereur, et qu'il était revenu de Paris très satisfait de l'accueil fait à ses ouvertures [1]. D'après lui, le Gouvernement français serait disposé à le laisser faire, pourvu toutefois que cet agrandissement de la Prusse n'amenât pas de révolution intérieure en Allemagne.

« Je ne sais si les choses se sont passées ainsi, a continué M. de Persiany, mais je vous préviens seulement du but et des conséquences que l'on prête au voyage du Premier Ministre prussien. Il faut du reste nous attendre à tout, et je vous confesse que j'ai été très surpris d'entendre, ces jours derniers, M. de Platen avouer qu'entre une apparence de souveraineté comme celle que la Prusse serait disposée à accorder à son vassal, le Duc d'Augustenbourg, et une annexion complète des Duchés, il préférerait cette dernière à la fausse position dans laquelle on mettrait le Prince Frédéric, puisque, selon toute apparence, la Prusse ne le laisserait monter sur le trône qu'à la condition de conserver la direction politique et militaire du pays. Vous concevez, aurait ajouté M. de Platen, le danger pour l'Oldenbourg et pour nous-mêmes d'un antécédent semblable, et d'une pareille situation faite, à nos frontières, par une Puissance dont nous connaissons et redoutons les arrière-pensées. »

Par contre, quelques journaux avancés cherchent à intimider le public en annonçant, comme toujours, que la France a l'intention de s'emparer de la rive gauche du Rhin, que M. de Bismarck aurait offerte à cette dernière en compensation de l'annexion du Holstein et du Lauenbourg.

Votre Excellence, d'après ces entretiens, comprendra combien on se préoccupe maintenant en Allemagne de cette seconde partie de la question holsteinoise, qui se complique de plus en plus par les aspirations ambitieuses du Premier Ministre du Roi Guillaume.

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre, et la réponse de Drouyn de Lhuys, du 5 (ci-dessus, p. 134 et 149).

1092. Drouyn de Lhuys au Comte de Reiset, Ministre à Hanovre. (Minute. Hanovre, 79, n° 17.)

Paris, 8 décembre 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception des dépêches du Comte de Reiset jusqu'à celle du 6 décembre, n° 91. Il exprime sa satisfaction du zèle dont a fait preuve M. de Dulçat.]

Vous m'avez très exactement signalé l'attitude du Gouvernement hanovrien, dans les derniers débats qui viennent d'avoir lieu à Francfort au sujet de la question des Duchés [1]. En ce qui nous concerne, Monsieur le Comte, nous n'avons rien à modifier aux jugements que nous avons portés dès le début du conflit, et, en attendant la solution finale, dont nous aurons à examiner les conséquences au point de vue des intérêts généraux, nous observons, avec un sentiment d'impartialité et de réserve amicale que l'Allemagne ne peut manquer d'apprécier, les événements qui se poursuivent au sein de la Confédération germanique. Nous devons, toutefois, constater que plus ils se développent, plus ils confirment à nos yeux la sagesse des principes que nous avions émis. Nous avons demandé que l'on tînt compte, de part et d'autre, des aspirations nationales, parce que, selon nous, c'était là seulement qu'on pouvait trouver la base solide d'une paix durable, et parce qu'il nous semblait que l'Allemagne était intéressée à ce qu'on ne pût pas retourner contre elle-même les griefs qu'elle avait si longtemps invoqués contre le Danemark. Nous sommes persuadés que la mise en pratique de ces idées d'équité et de

[1] «Quant au Hanovre, écrivait le 30 novembre le comte de Reiset qui venait de reprendre son poste, je sais par mes Collègues d'Angleterre, de Prusse et de Russie, que j'ai vus hier, que le Gouvernement de cet État, comme voisin le plus proche de la Prusse, recherchera tous les moyens de tourner les difficultés et de rester en bonnes relations avec le puissant Souverain qui entoure son territoire de toutes parts. Depuis la rentrée des troupes hanovriennes à Rendsbourg, les relations entre le Hanovre et la Prusse sont devenues bonnes, et il est certain que M. de Platen ne suivra pas M. de Beust sur la pente dangereuse où ce dernier voudrait placer la question des Duchés.» Dans ses deux dépêches des 1er et 2 décembre, le comte de Reiset ne fait qu'insister sur cette attitude du gouvernement hanovrien. (Hanovre, 79.)

justice aurait prévenu l'incertitude et les difficultés de la situation actuelle, et les renseignements que nous recevons sur l'état des Duchés, notamment sur les vœux de la partie danoise du Sleswig, ajoutent à nos regrets et justifient pleinement notre manière de voir.

J'ai lu avec un intérêt particulier le compte rendu de l'entretien que vous avez eu, au château de Herrenhausen, avec S. M. le Roi de Hanovre. L'Empereur s'est montré sensible à la manière dont ce Prince s'est exprimé à son égard. Lorsque vous en trouverez l'occasion, vous pouvez donner au Roi l'assurance que son langage répond pleinement aux sentiments de profonde estime et de sincère affection que S. M. Impériale lui a voués.

1093. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bade, 45, n° 49.)

Carlsruhe, 8 décembre 1864.
(Cabinet, 10 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

[Mort de la Margrave Guillaume de Bade, le 5 décembre[1].

Le Gouvernement badois, dans la séance de la Diète du 5 décembre, a voté pour la proposition des grandes Puissances tendant à l'évacuation du Holstein par les troupes fédérales[2]. M. de Roggenbach, que le Marquis de Cadore a vu dans la matinée, se félicite du résultat du vote de la Diète parce qu'il termine «la petite querelle» de M. de Bismarck et des États secondaires et qu'il engage la Prusse dans une voie plus favorable à la candidature du Prince d'Augustenbourg. Le véritable point du litige est la question de succession, et il est assez difficile de prévoir ce qu'il adviendra du sort des Duchés.]

(1) Fille du duc Louis de Wurtemberg et sœur de la reine douairière de Wurtemberg, elle avait épousé, en 1830, le margrave Guillaume, frère cadet du grand-duc Léopold de Bade, mort en 1859; elle était la tante du grand-duc régnant.

(2) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

Il y a en ce moment en Allemagne, suivant M. de Roggenbach, deux courants d'opinion très tranchés. Le premier, à la tête duquel il place MM. de Schmerling, de Beust et von der Pfordten, ne craindrait pas de forcer la Prusse à déclarer ses projets annexionistes; persuadé qu'au dernier moment, ni les États allemands, ni les Puissances européennes ne lui permettront pas de les accomplir, il pense infliger par là un échec éclatant à la politique de M. de Bismarck [1]. Cette manière de voir ne repose que sur des illusions : illusions sur les dispositions des Puissances européennes, illusions sur la force véritable des États confédérés, illusions sur l'appui de l'Autriche. Les conséquences d'une pareille conduite seraient donc, outre les complications qu'elle pourrait faire naître, de faciliter ce qu'on voudrait empêcher.

En me citant M. de Schmerling parmi les partisans de ce système, M. de Roggenbach a eu bien soin de me faire remarquer que cet homme d'État ne représentait pas tout le Cabinet autrichien. M. de Mensdorff, entre autres, ne partagerait pas ses idées, et il se serait même refusé à ratifier certains engagements que M. de Schmerling avait pris vis-à-vis de M. de Beust. C'est là ce qui fait dire qu'il ne faut pas trop compter sur l'appui de l'Autriche.

Le second parti, et M. le Ministre des Affaires étrangères ne m'a pas dissimulé que c'était le sien, se place au contraire sur un terrain plus pratique; tenant compte de la situation que les événements ont faite à la Prusse, il comprend que tout ce qu'on peut raisonnablement lui demander, c'est d'accepter la souveraineté du Prince d'Augustenbourg avec certaines conditions. Ce résultat peut encore être atteint, mais il faut pour cela beaucoup de prudence et de sagesse; on doit, d'ailleurs, ne pas perdre de vue que créer à la Prusse des tracasseries inutiles, c'est lui fournir les moyens de traîner les choses en longueur, de maintenir une occupation ruineuse pour les Duchés, chargés déjà d'une dette énorme, et de rendre par suite la mission du Prince appelé à les gouverner excessivement difficile, sinon impossible. M. de Roggenbach m'a également parlé des nombreuses rumeurs que la presse

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 152).

allemande met en circulation depuis quelque temps. « On prétend, m'a-t-il dit, que le Cabinet de Berlin se serait entendu avec votre Gouvernement pour s'approprier les Duchés, à la condition de restituer au Danemark la partie nord du Sleswig[1], de même qu'on raconte que M. de Bismarck aurait fait à Vienne une communication au sujet des droits de la Maison de Hohenzollern sur le Sleswig-Holstein[2]. Je viens de recevoir de notre Envoyé à Francfort la nouvelle que M. de Kubeck dément le dernier de ces bruits; quant au premier, je ne puis croire que le Roi Guillaume consente jamais à une pareille restitution, qui soulèverait dans son armée, dans son pays, et en Allemagne un mécontentement général. »

1094. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 162.)

Dresde, 8 décembre 1864.
(Cabinet, 10 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

On se livre à beaucoup d'hypothèses sur ce qui serait arrivé si les deux grandes Puissances fussent restées en minorité lors du dernier vote à Francfort[3], et sur ce qui arrivera dans l'état actuel des choses. Plusieurs de ces hypothèses donnent raison aux prévisions du Baron de Beust. La Prusse, en minorité, n'aurait eu, dit-on, que des velléités que la crainte de se brouiller avec l'Autriche aurait étouffées avant qu'elles eussent eu le temps de se manifester[4]. Beaucoup d'informations de Berlin viennent à l'appui de cette manière de voir.

Quant au Gouvernement autrichien, on veut qu'il ait eu éga-

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre, et celle de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 5 décembre (ci-dessus, p. 134 et 149).

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

[4] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 152).

lement, en cette circonstance, des aspirations qu'on était loin, généralement, de lui supposer. Lui aussi aurait désiré secrètement que les deux grandes Puissances fussent restées en minorité à Francfort. Il espérait bien que ce résultat provoquerait quelque mesure violente de la part du Gouvernement prussien. Mais alors il se serait porté comme médiateur entre les Etats ayant formé la majorité et son allié, se réservant d'abandonner ce dernier, pour devenir ainsi le défenseur de la Confédération et des résolutions fédérales vis-à-vis leur plus grand antagoniste. La position qui fût résultée pour l'Autriche de ce rôle eût été belle en effet, et très enviable. Les personnes qui partagent cette opinion, M. de Beust en tête, veulent que, tout en faisant «prier» par le télégraphe les États secondaires de voter en faveur de la motion austro-prussienne[(1)], la Cour d'Autriche espérait qu'entraînés par l'exemple de la Saxe, ces Etats l'imiteraient et défendraient résolument les droits incontestables de la Confédération. A Bade et ailleurs, on a pris au sérieux la prière de M. de Mensdorff, et on a fait de la soumission à cette prière une question de principe, ainsi que je l'ai exposé dans une précédente dépêche[(2)].

Tout le monde s'est donc trompé, l'Autriche la première. Cette Puissance, dans l'hypothèse donnée, serait naturellement plutôt disposée à se ranger aujourd'hui du côté des États qui ont formé la minorité, les moins maltraités en définitive, parmi tous les blessés du dernier vote à Francfort. Mais, si M. de Pfordten accueille les vues de M. de Beust[(3)], pour le moment cette minorité se refuserait à toute action dans la question des Duchés et laisserait l'Autriche seule en face de la Prusse et du programme de M. de Bismarck, qu'il aurait ainsi formulé : le Duc Frédéric, vassal; la marine des Duchés, prussienne; son armée, prussienne; sa diplomatie, prussienne, et l'entrée des Duchés dans le Zoll-

(1) Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 146).

(2) Dépêche du 7 décembre. Cf. également la dépêche du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, du 8 décembre (ci-dessus, p. 158).

(3) Cf. la dépêche du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre, celle du baron Forth-Rouen, de même date, et celle du marquis de Cadore, du 8 décembre (ci-dessus p. 128, 129 et 158).

IMPRIMERIE NATIONALE.

verein[1]! Cette séparation d'avec l'Autriche se maintiendrait jusqu'au moment où, les autres États fédéraux, mieux avisés, ayant donné à la Bavière des gages sérieux de lui rester fidèle, on pourrait se présenter de nouveau unis à Francfort, pour venir en aide à l'Autriche contre la Prusse, en recueillant soi-même alors les avantages que le Cabinet de Vienne aurait espérés, si sa manœuvre, en admettant qu'elle ait existé, n'eût échoué par trop de finesse de sa part et trop de maladresse de celle des Gouvernements appelés à servir ses vues secrètes.

La rentrée aux affaires de M. de Pfordten, rentrée qui n'aurait pas eu lieu sans les derniers incidents de la politique prussienne, ne saurait être considérée comme un succès par cette même politique[2]. En commentant le vote de Francfort, M. de Thile disait en plaisantant «que l'union de la Bavière, de la Saxe et de Hesse-Darmstadt[3] dans ce vote formait un fort joli noyau pour la Triade!» Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères à Berlin pourrait bien avoir dit vrai; on fera toutefois tout ce que l'on pourra pour lui donner raison. M. von der Pfordten est revenu de Francfort très irrité des allures du Représentant de la Prusse à la Diète[4]. Il est maître de la situation et décidé à profiter de ses avantages pour faire triompher une politique à laquelle il a lui-même travaillé, l'union des États secondaires. Le Baron de Beust est disposé comme toujours à mettre toute prétention personnelle de côté pour aider son Collègue de Bavière dans une opposition systématique à la Prusse. Tel pourrait être

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

[2] La nomination du baron de Pfordten comme ministre de la maison royale et des affaires étrangères fut signée par le roi de Bavière le 4 décembre. «Cette décision, écrivait le vicomte des Méloizes le 5 décembre, était attendue avec une impatience qu'avait encore accrue le nouveau différend provoqué dans les Duchés par la politique de la Prusse. Le nouveau Ministre s'est empressé de répondre sur ce point aux préoccupations du public, en chargeant l'Envoyé de Saxe à Francfort de voter au nom de la Bavière contre le retrait des troupes d'exécution.» (Bavière, 239.)

[3] Cf. la dépêche du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 128).

[4] Cf. les dépêches du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, des 18, 28 et 30 novembre (ci-dessus, p. 69, 101 et 120).

le résultat du vote qui a eu lieu à Francfort, et M. de Pfordten serait appelé à jouer un grand rôle en Allemagne. Cet homme d'État a exigé, contrairement aux habitudes de la Cour de Bavière, que la porte du Cabinet de son Souverain lui fût ouverte à toute heure.

P.-S. — Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction du vote par lequel la Saxe a motivé son refus à la proposition austro-prussienne de rappeler les troupes fédérales du Holstein[1].

1095. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 350, n° 67.)

Paris, 9 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 111[2] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie des nombreuses informations qu'elles contiennent, et j'ai lu avec un grand intérêt les jugements que vous portez sur la politique du Cabinet de Berlin, ainsi que sur l'ensemble de la situation de l'Allemagne. Il nous importe, ainsi que vous l'avez très bien compris, d'être exactement renseignés sur les projets de la Cour de Prusse, au moment où l'affaire des Duchés semble entrer dans une phase décisive et où se prépare un règlement définitif de la question. La correspondance des Agents de Sa Majesté dans les divers États de la Confédération germanique témoigne de l'émotion causée par le rappel des troupes fédérales du Holstein et par les débats relatifs à la succession. Comme vous l'aurez remarqué par les discussions de l'adresse au Reichsrath, les derniers événements ont vivement impressionné l'opinion publique en Autriche, et la dépêche ci-jointe de M. le Duc de Gramont indique les préoccupations du Cabinet de Vienne[3]. Vous trouverez également ci-annexés des extraits de la correspondance de M. le Comte de

[1] Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 196-198.

[2] Dépêche du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre, et celle du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre, à laquelle il est fait ici allusion (ci-dessus, p. 88 et 134).

Reculot sur les dernières résolutions de la Diète et sur l'attitude respective des principaux États allemands à Francfort[1]. Les inquiétudes des Gouvernements secondaires sont très vives, et le moindre encouragement aurait suffi pour rendre plus accentuée leur résistance aux vues de la Prusse[2].

[La suite de la dépêche est conforme, sauf quelques différences insignifiantes dans les termes, au passage correspondant de la dépêche de Drouyn de Lhuys au Comte de Reiset du 8 décembre, depuis : «En ce qui nous concerne...» jusqu'à : «... invoqués contre le Danemark».]

Les extraits ci-joints des rapports de M. Dotézac et de notre Agent consulaire à Kiel[3] vous montreront combien étaient fondées nos prévisions sur les vœux des habitants de la partie danoise du Sleswig. Les dernières manifestations de leurs sentiments ajoutent à nos regrets, comme ils justifient notre manière de voir, et, en signalant à votre attention un aussi fâcheux état de choses, je ne puis que répéter que notre assentiment sympathique serait acquis à toute mesure ou à toute combinaison qui y porterait remède.

1096. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Danemark, 248, n° 237.)

Copenhague, 9 décembre 1864.
(Cabinet, 12 décembre, Dir. pol., 15 décembre.)

Le Roi a reçu avant-hier une députation considérable des habitants du nord du Sleswig venue à Kolding pour lui remettre

[1] Dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

[2] Cf. les dépêches du comte d'Astorg et du baron Forth-Rouen, du 2 décembre, du comte de Reiset, des 6 et 7 décembre (ci-dessus, p. 128, 129, 150 et 155), du marquis de Cadore, des 3 et 8 décembre (ci-dessus, p. 139 et 158), et du baron Forth-Rouen, des 7 et 8 décembre (ci-dessus, p. 152 et 160).

[3] Parmi les dépêches de Dotézac arrivées à Paris antérieurement au 9 décembre, une seule, celle du 24 novembre, porte au crayon l'indication d'un extrait à copier. Le passage se rapporte à une adresse d'adieu à la population danoise du Sleswig, signée par les députés du Rigsraad et publiée par les journaux danois. Les extraits de rapports de Meroux de Valois sont évidemment ceux des dépêches du 1er et du 3 décembre (ci-dessus, p. 127 et 140).

une adresse[1]. Je joins ici la traduction de ce document et la réponse de Sa Majesté[2]. Un télégramme reçu le 7 au soir par le *Dagbladet* publié le lendemain matin porte cette députation à 5,000 individus accourus des districts d'Apenrade, d'Hadersleben et de Flensbourg. Le journal officieux n'indique pas le chiffre.

Les habitants des districts sleswiquois incorporés au Royaume ont, de leur côté, présenté au Roi une adresse que j'envoie également. La feuille officieuse ne dit pas si ou ce que le Roi a répondu. Enfin, j'annexe à cette lettre le texte des paroles que Sa Majesté a adressées à une députation des agriculteurs de la ville d'Horsens qui sollicitait le retour à la Constitution du 5 juin 1849[3].

[*Déchiffrement*] Le Ministère a gardé jusqu'au dernier moment le secret sur la réception de la députation du Sleswig. Interrogé hier par moi, à titre de renseignement, sur l'authenticité de la nouvelle du *Dagbladet*, le Président du Conseil me répondit que le Ministre de l'Intérieur dans son télégramme n'y faisait pas allusion. Je ne fus pas dupe de cette explication, informé que j'étais à l'avance du projet des Sleswiquois. Toutefois, j'ai voulu attendre jusqu'à aujourd'hui pour avoir la pleine certitude d'un fait matériel qu'il n'était pas au pouvoir du Cabinet de cacher plus longtemps. Je ne puis comprendre ces réticences que par le désir du Gouvernement de faire envisager cet incident, que je suis certain qu'il regrette, comme le résultat imprévu des circonstances. Le Ministre de la Justice disait peu avant que le Roi ne pourrait pas recevoir les députations de pays cédés à la Prusse et à l'Autriche.

Le langage de Christian IX à la députation d'Horsens confirme ce que je disais récemment, que le Roi allait entreprendre en Jutland une campagne contre le parti national en rejetant sur lui la responsabilité des malheurs du Danemark. Ses paroles à cet égard sont nettes et précises[4]. Sa Majesté oublie que, si le

(1) Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 1er et 3 décembre (ci-dessus, p. 127 et 140).

(2) Les deux documents sont joints à la dépêche.

(3) Les différents documents auxquels il est fait ici allusion sont également joints à la dépêche.

(4) Le 24 novembre, Dotézac avait écrit à Drouyn de Lhuys : «Le Roi attend ce moment-là [celui de l'évacuation] pour se rendre avec le Prince royal en

Danemark a succombé par l'absence de concorde, c'est la Cour qui a découragé la résistance, et qu'il a lui-même sacrifié la moitié du Sleswig à l'espoir de l'union personnelle, pour laquelle il serait au besoin entré avec tout le Danemark dans la Confédération germanique.

1097. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 805.)

Kiel, 9 décembre 1864.
(Cabinet, ...; Dir. pol., 13 décembre.)

On m'écrit de Flensbourg que la police a interdit aux habitants de cette ville de se rendre à Kolding pour voir le Roi de Danemark. Une grande partie de la population s'était pourtant mise en route; mais la gendarmerie lui a fait rebrousser chemin. On a arrêté beaucoup de personnes[1].

[Nouvelles diverses.]

Jutland. Le Ministre de l'Intérieur accompagnera Sa Majesté. Pour ménager les ressources de ces contrées si éprouvées, Sa Majesté interdit toute réception et retournera autant que possible chaque jour coucher à bord de son yacht. On peut d'ailleurs être certain qu'au juste sentiment d'humanité qui pousse le Souverain à visiter ces malheureuses populations, se joint le désir de faire une campagne contre les chefs du parti national, en rejetant sur leur politique la responsabilité des désastres dont elles ont été victimes.» (Danemark, 248.)

Aux agriculteurs des environs d'Horsens, Christian IX s'adressa en ces termes : «Je puis vous assurer que j'aime la vraie liberté; mais, autant je l'aime, autant je déteste le despotisme; je ne veux pas dire ici en Jutland, car les Jutlandais sont restés dans les limites de la modération, mais ailleurs il y a eu des partis qui ont eu leur part dans notre malheureuse situation, laquelle peut-être aurait pu être une autre, s'il y avait eu de la concorde. À la vérité, la guerre était un acte d'injustice de la part de nos ennemis, mais les factions, à vrai dire, et leur despotisme, ont en partie été cause de la triste situation qui a fait tant souffrir notamment les Jutlandais.» (Danemark, 248.)

[1] Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 1er et 3 décembre, et celle de Dotézac, du 9 (ci-dessus, p. 127, 140 et 164).

1098. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 361.)

Turin, 9 décembre 1864, 5h 30 soir.

Le Sénat a adopté la loi relative à la translation de la capitale, à la majorité de 134 voix contre 47. Il y a eu deux abstentions[1].

1099. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 112.)

Berlin, 10 décembre 1864.
(Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

La conduite de la Prusse et celle de l'Autriche, durant l'incident qui a si profondément divisé la Confédération germanique, sont l'objet, notamment de la part des Agents diplomatiques allemands, de commentaires que je ne crois pas devoir vous laisser totalement ignorer. Je n'apprendrais rien à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck soulève toutes les colères. Leur satisfaction de l'avoir conduit devant la Diète n'a pas tenu longtemps, et ils reconnaissent aujourd'hui qu'en consentant au rappel des troupes fédérales, l'Autriche a fait au Cabinet de Berlin une part excessive dans la solution de la question des Duchés, que M. de Bismarck, en cédant sur la

[1] Cf. les dépêches du baron de Malaret à Drouyn de Lhuys, des 24 et 28 novembre (ci-dessus, p. 85 et 103). Le 1er décembre, Malaret avait écrit à Drouyn de Lhuys : « Après le vote récent de la Chambre des Députés, les discussions du Sénat italien sur le transfert de la capitale n'ont plus, à Turin et hors de Turin, qu'une importance relativement secondaire. Avec une nuance piémontaise un peu plus accentuée, les discours des adversaires de la Convention sont à peu de chose près la reproduction de ceux qui ont été prononcés au Palais Carignan; aucun élément nouveau n'a été introduit dans la discussion, le résultat final n'est douteux pour personne, et l'opinion publique se préoccupe très médiocrement d'un débat qu'elle considère comme épuisé. » (Italie, 361.)

forme, a obtenu en somme gain de cause sur le fond, autant qu'il lui était permis de l'espérer dans ce premier conflit. Si à l'exécution on avait, dit-on, substitué l'occupation, ainsi que la Saxe avait eu le courage de le proposer[1], le Holstein serait resté sous l'autorité de la Diète, et c'eût été à cette Assemblée que la Prusse elle-même se fût trouvée dans l'obligation de déférer l'examen des titres des Prétendants à la souveraineté des Duchés; par l'éloignement des troupes fédérales, la Diète au contraire est, en quelque sorte, dépossédée en fait et en droit, et les deux grandes Puissances demeurent seules en situation de pouvoir statuer sur le sort de cet État.

Votre Excellence sait que tel était en effet le but que se proposait M. de Bismarck et que son intention était bien d'amener une situation qui l'autorisât à circonscrire le débat entre la Prusse et l'Autriche. Les déclarations de M. de Savigny à Francfort[2] ont édifié tous les membres de la Confédération à ce sujet, et c'est un point sur lequel personne ne conserve plus aucune illusion.

Mais, si on est unanime pour affirmer que la politique de M. de

[1] A la séance du 28 novembre 1863, la Saxe avait proposé que le corps d'exécution prît possession du Holstein et du Lauenbourg jusqu'au moment où la Diète se verrait en état de confier l'administration des Duchés au souverain dont elle aurait reconnu les droits légitimes. Le baron Forth-Rouen écrivait à ce sujet, le 30 novembre : «La Saxe demande la saisie provisoire de l'objet en litige, tandis que l'Autriche, liée par le traité de 1852, ne parle et ne veut que d'une exécution fédérale. Il est inutile de faire ressortir la différence très grande qu'il y a entre ces deux points de vue.» La proposition saxonne fut renvoyée à un comité. Le 5 décembre, l'Autriche et la Prusse remirent à Francfort une note identique contre l'occupation du Holstein. «Le ressentiment qu'éprouve le baron de Beust, écrit le baron Forth-Rouen le 5 décembre 1863, de la leçon que l'Autriche et la Prusse ont surtout eu l'intention de lui adresser, à lui plus particulièrement qu'à un autre, est entièrement partagé par son Souverain. Il sera fait aux deux grandes Puissances une réponse ferme et digne, dissimulant la profonde irritation que l'on ressent, mais ne laissant aucun doute sur les intentions du Gouvernement saxon, qui sont de maintenir et de défendre sa proposition à Francfort, mais de se soumettre aux résolutions fédérales quelles qu'elles puissent être.» (Saxe, 135.) On a vu que, dans la séance du 7 décembre, l'Autriche et la Prusse l'emportèrent à une voix de majorité.

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 120).

Bismarck menace l'indépendance des États confédérés et tend à compromettre l'existence d'une solidarité qui a survécu aux événements de 1848, on cesse de s'entendre dès qu'on envisage et que l'on veut apprécier les motifs qui ont entraîné l'Autriche à faire à la Prusse une concession aussi importante. On est d'autant plus embarrassé pour s'en rendre compte que la Saxe et les Etats qui ont voté avec elle à Francfort[1] n'ont opposé, dès l'origine, une résistance si vive aux prétentions du Cabinet de Berlin que parce qu'ils se croyaient, assure-t-on, autorisés à compter sur l'appui de celui de Vienne[2]. On se demande donc comment et pourquoi l'Autriche s'est tout à coup rangée de l'avis de la Prusse, quand elle était certaine de voir l'Allemagne tout entière se grouper autour d'elle, circonstance heureuse qui lui aurait fourni l'occasion de consolider pour longtemps son influence sur tous ses Confédérés et de contenir le Cabinet de Berlin en l'isolant et sans coup férir, ainsi qu'elle y a réussi déjà plus d'une fois.

Il se trouve encore à Berlin des Agents diplomatiques qui attribuent cette détermination à l'entente qui se serait établie, durant l'été dernier, entre les trois grandes Cours du Nord[3], et plus particulièrement à un accord secret qui, en assurant le concours de la Prusse à l'Autriche dans la question de Venise, met cette dernière Puissance, pour tout ce qui concerne les Duchés, à la merci de la première; et, pour justifier leur manière de voir, ils prétendent, sans bien le savoir, que le Ministre de Russie, comme le bruit s'en est répandu, a fait auprès de M. de Bismarck, au plus fort de la crise et sur des dépêches de sa Cour, des démarches réitérées pour conjurer un dissentiment qui aurait tout remis en question. D'autres s'imaginent que l'Autriche, comme le

[1] La Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, la douzième et la treizième curies.

[2] Cf. (ci-dessus, p. 108 et 117), les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 29 et 30 novembre, et (ci-après, p. 176) la dépêche du baron Forth-Rouen, du 12 décembre.

[3] Allusion aux entrevues de Carlsbad et de Kissingen, en juin 1864. Cf. la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 14 juin, la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 16 juin. celles du prince de La Tour d'Auvergne, du baron de Talleyrand, du comte de Damrémont, des 17 et 18 juin, et celle de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 20 juin (t. III, p. 225 et suiv.)

soutiennent, dans une pensée que l'on comprend aisément, les principaux organes de la presse prussienne et notamment ceux qui secondent la politique de M. de Bismarck, ne peut s'empêcher de voir une menace, pour ses possessions italiennes, dans la Convention du 15 septembre, et que, n'osant risquer dans le Nord une lutte qui hâterait celle qu'elle prévoit et qu'elle redoute sur ses frontières méridionales, elle est en réalité incapable, même avec la participation des États secondaires, de s'opposer résolument aux vues du Cabinet de Berlin, et qu'elle en est réduite à user d'expédients.

Tels sont, en substance, Monsieur le Ministre, les avis divers que j'entends exprimer autour de moi et que je n'ai pas voulu vous taire, uniquement parce qu'ils peuvent vous servir à contrôler les renseignements qui vous parviennent des autres points de l'Allemagne. Pour moi, ne jugeant ni utile ni convenable de multiplier avec M. de Bismarck des entrevues qui provoqueraient d'autres conjectures, je n'ai, aujourd'hui, rien à ajouter aux informations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence depuis mon arrivée à Berlin, et j'incline toujours à penser, bien que je ne sois en mesure de rien affirmer, qu'elles retracent, d'une manière plus ou moins exacte, l'état réel des choses et des dispositions des deux grandes Puissances germaniques. Je n'ai nulle peine à croire que la Prusse s'annexerait volontiers les Duchés, s'il lui était démontré qu'elle pourrait y parvenir sans courir un danger sérieux. Mais on est loin d'en être convaincu à Berlin, et, à moins de circonstances nouvelles, que rien n'annonce jusqu'à présent, on s'en tiendra à la combinaison dont je vous entretenais dans ma dernière dépêche [1] et que l'on poursuivra avec la plus grande ténacité. Quant à l'Autriche, elle a assurément donné un témoignage de l'esprit de conciliation qui l'anime en adhérant au rappel des troupes fédérales, mais elle demeure en possession des Duchés au même titre que son alliée, et s'il lui est difficile, à moins de se montrer déterminée à lui dénier tout avantage particulier même au risque d'une guerre, d'empêcher que les Duchés restent plus ou moins dans la dépendance de la Prusse, elle est parfaitement en situa-

[1] Dépêche n° 111, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142)

tion aujourd'hui, comme elle l'était naguère, de s'opposer à tout arrangement de nature à porter une atteinte directe ou immédiate soit à son autorité en Allemagne, soit à l'indépendance de ses autres Confédérés, dont l'assistance, en pareil cas, lui serait certainement assurée sans aucune réserve. Si elle s'y résignait, on serait, ce me semble, pleinement autorisé à en conclure qu'elle y est réduite par des raisons qu'elle ne peut avouer.

1100. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, À DROUYN DE LHUYS. (Original, Danemark, 248, n° 239.)

Copenhague, 11 décembre 1864.
(Cabinet, 17 décembre; Dir pol., 19 décembre.)

La députation des districts du nord du Sleswig qui s'est rendue dans les derniers temps à Paris [1] a rapporté un profond sentiment de gratitude de l'accueil qu'elle a reçu du Gouvernement de l'Empereur. M. Hansen et ses collègues s'adressèrent au Comte de Moltke-Hvitfeldt pour solliciter une audience de Sa Majesté [2]. M. de Moltke en ayant référé à Copenhague par le télégraphe, il lui fut répondu de rester en dehors de cette affaire, le Gouvernement danois ne pouvant, dans l'intérêt des négociations ouvertes à Vienne, prêter son appui à une démarche contraire aux préliminaires. Je tiens cette information de M. Bluhme, qui me l'a donnée spontanément.

M. Hansen, à l'issue de l'entrevue qu'il eut l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, a transcrit les paroles qu'il a recueillies de votre bouche. J'ai eu l'occasion de lire ce compte rendu rédigé en langue danoise. «Son Excellence, dit M. Hansen, s'est exprimée à peu près en ces termes : Après avoir commu-

[1] Cf. les deux adresses des délégués des populations danoises du Sleswig en date du 4 octobre (t. IV, p. 219 et 220).

[2] Il n'est pas fait allusion à cette démarche dans le récit que HANSEN nous a laissé du séjour de la députation à Paris (*Les Coulisses de la Diplomatie*, p. 30 et suiv.). Hansen se contente de mentionner que la députation venait demander audience à l'Empereur ou à son ministre des affaires étrangères. Il s'employa, dit-il, pour lui procurer une audience de Drouyn de Lhuys.

niqué à l'Empereur le mémoire de la députation, j'ai reçu de Sa Majesté l'ordre de vous dire qu'elle a été profondément affectée du malheur qui a frappé les habitants du nord du Sleswig. Animée des plus sincères sympathies pour ces populations, Sa Majesté ne peut cependant leur venir en aide que par la voie diplomatique. C'est ce que son Gouvernement a fait jusqu'ici, et c'est ce qu'il fera encore en toute occasion propice. L'Empereur n'a pu voir qu'avec plaisir l'appel fait, dans sa personne, au principe des nationalités. Si ce principe, qui est celui de la France, reçoit une entière application, le nord du Sleswig devra retourner au Danemark. Sa Majesté n'a pu recevoir elle-même la députation, afin de ne pas éveiller les susceptibilités de l'Allemagne, qui aurait vu là une intervention directe de la France; c'eût été nuire à la cause même des Sleswiquois. Une résistance prolongée serait un acte insensé, et, quelque malheureuse que soit la situation des habitants du nord du Sleswig, il leur importe d'attendre de l'avenir un sort meilleur[1]. »

« Après la lecture de cette réponse, ajoute le rapport, Son Excellence M. Drouyn de Lhuys a prononcé des paroles pleines de cordialité et a autorisé la députation à faire connaître sa réponse à ceux de nos compatriotes qui nous interrogeraient sur le résultat de notre mission, mais en évitant, pour ne pas compromettre nos personnes, d'emprunter la voie de la presse. »

Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence de cet incident, dont on parle ici et qui entretient les espérances du parti national.

1101. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 808.)

Kiel, 11 décembre 1864.
(Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 16 décembre.)

[Nouvelles diverses.

Un extrait de lettre, joint à la dépêche, d'un correspondant du Sleswig septentrional porte que cinq ou six mille Sleswiquois

[1] Hansen (p. 31-32) rapporte assez différemment les paroles de Drouyn de Lhuys. Cf. ci-dessus, p. 171, note 2.

ont été à Kolding[1], et ont envoyé une députation au Roi, qui l'a reçue. «Il a dit que la séparation du Sleswig de la Monarchie était un fait accompli, qu'il avait signé le traité de paix et que les habitants du Sleswig n'avaient plus qu'à se résigner au sort rigoureux que la guerre leur avait fait. . .

Les Sleswiquois mettent toute leur confiance et tout leur espoir en l'Empereur[2]. Ils disent qu'il ne souffrira pas qu'une nationalité soit écrasée par l'Allemagne. Ce qui est singulier, c'est qu'on ne dit jamais l'Empereur Napoléon, mais tout simplement l'Empereur, et personne n'ignore de quel empereur il est question.»]

1102. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 138, n° 22.)

Paris, 12 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 160 inclusivement[3] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai lu avec intérêt les informations qu'elles contiennent. Vous m'avez très exactement signalé l'attitude du Gouvernement de la Saxe royale à la Diète de Francfort, et la vigueur avec laquelle M. le Baron de Beust soutient les idées adoptées par le Cabinet de Dresde. La correspondance des Agents de Sa Majesté dans les divers États allemands témoigne, comme la vôtre, de l'émotion causée par le rappel des troupes fédérales du Holstein et par les débats relatifs à la succession des Duchés[4].

(1) Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 1er et 3 décembre, et celle de Dotézac, du 9 (ci-dessus, p. 127, 140 et 164).

(2) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 11 décembre (ci-dessus, p. 171).

(3) La dépêche n° 160, du 4 décembre 1864, accompagnait l'envoi de la réponse du gouvernement saxon aux notes prussiennes l'invitant à retirer ses troupes du Holstein. Le baron de Beust s'en référait à la décision qu'il avait provoquée à Francfort et qui fut rendue le 5 décembre.

(4) Cf. les dépêches du comte d'Astorg, du 2 décembre, du marquis de Cadore, du 3 décembre, du comte de Reiset, du 6 décembre (ci-dessus, p. 128, 139 et 150), du comte de Reculot, du 1er et du 6 décembre (ci-dessus, p. 127 et 150), du duc de Gramont, du 3 décembre, et de Benedetti, du 4 décembre (ci-dessus, p. 140 et 142).

En ce qui nous concerne, Monsieur le Baron, nous n'avons rien à modifier aux jugements que nous avons portés, etc. [Le reste comme dans la dépêche de Drouyn de Lhuys au Comte de Reiset, du 8 décembre, ci-dessus, p. 157, sauf le dernier paragraphe, qui ne figurait que dans la dépêche adressée à Hanovre.]

1103. Drouyn de Lhuys au Comte de Reculot, Ministre à Francfort. (Minute. Confédération germanique. 840, n° 26.)

Paris, 12 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 11[1] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie du soin que vous mettez à me signaler les détails des séances de la Diète, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos appréciations sur l'attitude respective des principaux États de l'Allemagne. Les renseignements que je reçois de Vienne[2] et de Berlin[3] concordent avec ceux que vous m'avez adressés, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint pour votre information personnelle les deux dernières dépêches de M. le Duc de Gramont et de M. Benedetti. Elles donnent une idée générale de la situation actuelle et résument à la fois les tendances de la Prusse et les préoccupations du Gouvernement autrichien.

En ce qui nous concerne, Monsieur le Comte, etc. [Le reste comme dans la dépêche de Drouyn de Lhuys au Comte de Reiset, du 8 décembre, ci-dessus, p. 157, sauf le dernier paragraphe.]

(1) Dépêche du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 3 décembre (ci-dessus, p. 140).

(3) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

1104. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 47.)

Darmstadt, 12 décembre 1864.
(Cabinet, 13 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

Ainsi que je l'ai indiqué dans la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence[1], le Cabinet de Darmstadt avait fondé d'assez grandes espérances sur le remplacement de M. de Rechberg. On crut d'abord qu'avec M. de Mensdorff une ère nouvelle allait s'ouvrir et que l'intimité de l'Autriche et de la Prusse avait fait son temps. Quelques jours après, on dut penser que la mésintelligence tardait à se déclarer entre les deux grandes Puissances parce que l'Autriche, mal engagée dans les affaires des Duchés de l'Elbe, ne pouvait pas en sortir brusquement sans de graves conséquences, mais que cette Puissance aurait désormais pour but de se rapprocher graduellement de l'Allemagne secondaire. Aujourd'hui enfin, la *Post Zeitung* de Francfort donne la nouvelle d'une invitation adressée par la Bavière aux seconds Etats, d'accord avec la Saxe, en vue d'une conférence qui se tiendrait à Munich[2], et cette nouvelle se trouverait d'accord avec ce que M. de Dalwigk m'a dit avant-hier en me parlant de M. de Pfordten et de l'Autriche. Après s'être rétrospectivement exprimé en termes sévères sur M. de Rechberg, le Baron ajoutait qu'il comptait voir sous peu M. de Pfordten et s'entendre avec lui sur ce qu'il y aurait à faire au point de vue des empiètements plus ou moins voilés de la Prusse.

Etait-ce l'indice d'une troisième phase dans l'opinion de M. de Dalwigk, et est-il désormais tout à fait désillusionné sur le compte de l'Autriche, ou espère-t-il, au contraire, faire tourner ces conférences au profit d'une entente austro-allemande? Vraisemblablement, aucun projet arrêté n'existe dans l'esprit du Baron. Si j'osais me servir d'une expression vulgaire, malgré l'espèce

[1] Le 2 décembre. Cf. ci-dessus, p. 128.

[2] La nouvelle fut démentie peu après par la *Gazette de Bavière*. Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-après, p. 204).

d'ardeur avec laquelle il parle de sa prochaine entrevue avec M. de Pfordten, il est, au fond, aussi *dérouté* que dans le temps où l'Autriche et la Prusse ont si crûment mis de côté l'armée de la Confédération pour envahir le Sleswig.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que, dans mes conversations sur les affaires allemandes, j'ai soin de me toujours tenir dans une grande réserve.

1105. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 163.)

Dresde, 12 décembre 1864.
(Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

«Il n'est plus question d'annexion», disait hier M. de Thile au Ministre de Saxe à Berlin. Plus d'annexion! Telle serait, en effet, l'expression de la situation : chercher à calmer la tempête que l'on a excitée. On comprendrait à Berlin qu'on est allé assez loin, qu'on ne peut pas, pour le moment, demander à l'Autriche plus qu'on n'en a déjà obtenu, que cette Puissance est à ménager. Des influences étrangères[1], en venant s'ajouter encore aux difficultés que rencontrait déjà dans ses entourages[2] M. de Bismarck, l'auraient décidé à ajourner l'exécution de ses projets. Sa feuille favorite, la *Correspondance provinciale,* annonçait également hier «que l'on se montrerait très désintéressé dans la solution définitive de la question des Duchés, dont on prendrait, avant tout, en considération les intérêts, ainsi que les droits de la Confédération».

Jamais en effet, Monsieur le Ministre, l'Allemagne n'a éprouvé un malaise plus général, plus profond que celui qu'elle subit en ce moment, surtout les États qui ont formé la majorité dans le

[1] Cf. (ci-dessus, p. 167), la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 10 décembre, où l'ambassadeur rapporte le bruit d'interventions réitérées du ministre de Russie à Berlin.

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

dernier vote à Francfort[1]. Toutes les plaies secrètes de la Confédération sont mises à jour. Les maux intérieurs qu'on n'osait s'avouer à soi-même surgissent à la surface, nombreux et d'une nature inquiétante. On éprouve contre la Prusse une violente colère et un dépit peut-être plus grand encore contre l'Autriche. La conduite de cette dernière Puissance donne lieu à tous les commentaires possibles, sans qu'un seul lui soit favorable. Les moins malveillants parlent de nouveau de garanties secrètes entre les Cabinets de Vienne et de Berlin. M. de Beust, comme il l'exprimait, il y a quelques mois, à Fontainebleau[2], est toujours de l'avis qu'il n'existe rien de formel à ce sujet entre les deux grandes Cours allemandes; que si des questions de politique extérieure ont été abordées dans les nombreuses rencontres princières qui ont eu lieu l'été dernier, on a seulement échangé de bonnes paroles, sans pouvoir arrêter quoi que ce soit[3]; mais on se serait quitté dans les meilleures relations du monde, en prenant de part et d'autre très au sérieux les promesses d'amitié prodiguées, et, d'aucun côté, on ne voudrait être le premier à donner l'exemple de manquer aux obligations de cette tendre union. Le Ministre saxon attribue la conduite versatile de l'Autriche dans les dernières circonstances à un manque complet de toute direction dans les affaires à Vienne, à une absence aussi complète de toute intelligence de l'état exact des choses en Allemagne et des véritables intérêts de l'Autriche, insuffisance à laquelle rien, en dehors du Cabinet, ne saurait suppléer, malgré peut-être des prétentions contraires. Qu'a fait l'Autriche, en effet, dans ces derniers temps? Elle a défendu d'abord la Confédération contre les prétentions de la Prusse, et, lors des préparatifs de M. de Bismarck pour envahir la Saxe, elle a résolument fait savoir que des mesures

[1] Dans la séance du 5, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, la deuxième et la troisième curies avaient seuls voté contre la proposition des deux grandes puissances.

[2] A son retour de Londres, au début de juillet, le baron de Beust avait passé par Paris et par Fontainebleau. Cf. t. III, p. 317, note.

[3] D'après Benedetti, il y avait encore à Berlin des agents diplomatiques qui attribuaient au contraire la détermination de l'Autriche à une entente qui se serait établie entre les cours du Nord après les entrevues de Kissingen et de Carlsbad. Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 10 décembre (ci-dessus, p. 167).

IMPRIMERIE NATIONALE.

de cette nature ne sauraient avoir son approbation [1], et en même temps, dans une note que l'on voudrait bien ravoir à Vienne, on déclarait à la Saxe qu'on approuvait sa résistance aux injonctions prussiennes, que l'on entendait comme elle l'article XIII du règlement d'exécution, que les deux grandes Puissances n'avaient jamais eu l'idée de réclamer à l'égard des Duchés un droit exclusif de possession, et qu'enfin on était de l'avis que les troupes fédérales doivent continuer d'occuper le Holstein [2]. Naturellement, l'Autriche ne se serait pas ainsi prononcée, si elle avait eu à ménager vis-à-vis la Prusse les intérêts qu'on lui suppose. Mais alors, l'influence des amitiés princières se fit sentir de part et d'autre. Des deux côtés, on a sacrifié à leur maintien. A Berlin, on a consenti à aller à Francfort [3], tandis qu'à Vienne on abandonnait l'Allemagne, malgré les belles promesses qu'on venait de lui faire! Amener la Prusse à la Diète était certes un premier et grand succès; mais il était de bonne politique pour l'Autriche de ne pas en rester là et de poursuivre ses avantages. Au lieu de cela, elle s'est appliquée à former une majorité à la Prusse [4]. C'est aussi ce qui fait dire au Baron de Beust, ou bien que le Gouvernement autrichien n'était pas sincère dans ses démarches à cet effet, ou bien qu'il avait eu la main forcée et qu'il était à Vienne des personnes qui ne demandaient pas mieux que de subir une nouvelle violence dans un sens contraire à Francfort! Dans tous les cas, M. de Beust voulait qu'on rendît service à l'Autriche, malgré elle, et il croit qu'aujourd'hui on reconnaît à Bade et ailleurs qu'on a fait une grande faute en prenant au sérieux les prières télégraphiques de cette Puissance [5]. Jamais la circonstance n'a été plus belle pour l'Autriche d'asseoir son

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

[2] C'est la première fois que dans la correspondance du baron Forth-Rouen il est fait allusion à cette note.

[3] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

[4] Cf. le télégramme du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre, et sa dépêche du 7 décembre (ci-dessus, p. 146 et 152).

[5] Cf. les dépêches du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, du 3 et du 8 décembre (ci-dessus, p. 139 et 158). Dans ces deux dépêches, Roggenbach exprime un avis opposé à celui de Beust.

influence en Allemagne, en se montrant la protectrice, le défenseur des États secondaires. Elle les avait tous avec elle. Jamais elle ne se retrouvera dans de meilleures conditions vis-à-vis la rivale qui a aujourd'hui le bénéfice de la terreur qu'inspire M. de Bismarck, tandis qu'à Vienne on n'a montré que de la faiblesse. Non seulement l'Autriche n'a pas tenu ses promesses, mais elle approuve aujourd'hui ceux qui ont agi dans un sens contraire à ses premières déclarations. Une feuille officielle de Vienne faisait ces jours-ci l'éloge de la conduite du Hanovre! M. de Beust en a témoigné un vif mécontentement, et, bien qu'il n'ait pas inspiré les observations suivantes de la *Gazette de Leipzig*, il a répondu au Baron de Werner, qui s'en plaignait, qu'il ne pourrait que les approuver. Un journal de Vienne ayant dit «que le Gouvernement autrichien ne pousserait pas plus loin ses concessions à la Prusse», la feuille semi-officielle saxonne a répliqué «que la limite qui ne devait pas être dépassée a été si souvent élargie, qu'on ne doit pas douter que le Gouvernement autrichien ne continue à marcher d'accord avec la Prusse, et que sa patience et ses égards iront bien au delà de l'annexion des Duchés à la Prusse, et qu'on ne saurait prendre au sérieux des promesses auxquelles il a été si souvent manqué et dont aucune n'a encore été réalisée».

[Attitude de la presse allemande à l'égard de l'Autriche. Le journal officiel du Hanovre cherche seul à excuser la politique autrichienne. «D'après le journal du Comte Platen, on aurait eu connaissance à Vienne d'arrangements secrets entre la Prusse et une autre Puissance que l'on ne nomme pas, mais que l'on désigne assez clairement[1], et on ne pouvait faire autre chose que ce qui a été fait pour empêcher l'accomplissement de ces arrangements. Plusieurs feuilles avaient bien hasardé quelques allusions du même genre, mais aucune n'avait encore osé le faire d'une manière aussi directe que le journal officiel de Hanovre.»

Le Représentant de la Prusse auprès de l'Assemblée fédérale affecte d'enlever toute portée au vote du 5 décembre et déclare qu'il n'y faut voir qu'une simple formalité. Le Baron de Beust

[1] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 155).

se dispose à intervenir de nouveau auprès de la Diète. Prochain retour des troupes saxonnes du Holstein. Entrevue projetée du Baron de Beust et de M. de Pfordten. Affaires de Hesse.]

1106. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 239, n° 23.)

Paris, 13 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 55 [1] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie des informations qu'elles contiennent. Les détails que vous m'adressez sur la nomination de M. le Baron de Pfordten à la Présidence du Conseil des Ministres de Bavière ne pouvaient manquer de fixer mon attention, et je lirai avec intérêt les renseignements que vous serez en mesure de me transmettre au sujet de la politique de cet homme d'État et de ses rapports avec les deux grandes Puissances germaniques, comme avec les Gouvernements secondaires de l'Allemagne.

La correspondance des Agents de Sa Majesté témoigne, comme la vôtre, de l'émotion produite par le rappel des troupes fédérales du Holstein et par les débats relatifs à la succession des Duchés. En ce qui nous concerne..... [La suite de la lettre reproduit le second paragraphe de la dépêche de Drouyn de Lhuys au comte de Reiset, du 8 décembre, ci-dessus, p. 157.]

Dans la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet des affaires de Rome [2], je me félicitais des appréciations des Puissances catholiques, notamment de l'Autriche et de l'Espagne, sur le traité du 15 septembre. Ainsi que vous le verrez par l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Comte de Sartiges, ces dispositions favorables se sont confirmées depuis

[1] Par la dépêche n° 55, du 5 décembre 1864, le vicomte des Méloizes annonçait la nomination du baron de Pfordten à la présidence du ministère bavarois.

[2] Le 29 octobre.

lors, et nous n'avons qu'à nous louer de l'attitude et du langage des Ambassadeurs de ces deux Cours près le Saint-Siège [1].

1107. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Angleterre, 731).

Londres, 13 décembre 1864.

J'ai reçu la lettre confidentielle que vous avez eu la bonté de m'écrire, au moment de quitter Compiègne [2]. Je vous remercie tout particulièrement de m'avoir tenu au courant des différents entretiens que vous avez eus avec M. le Prince de Metternich, M. Grey et M. le Chevalier Nigra. Le Comte Apponyi, qui revient de Vienne, après s'être arrêté, en passant, quelques jours à Paris, m'a confirmé les bonnes impressions que son Collègue de Paris avait rapportées de Compiègne [3]. Le Prince de Metternich lui aurait dit qu'il avait trouvé l'Empereur animé du sincère désir de maintenir d'amicales relations avec l'Autriche, mais en même temps *très monté contre la Cour de Rome*. Le Comte Apponyi d'ailleurs ne dissimule pas plus que le Prince de Metternich l'intention bien arrêtée de son Gouvernement de n'intervenir à Rome dans aucun cas, et de conserver une attitude purement expectante. Quant à la question de la reprise possible des relations diplomatiques entre les Cours de Vienne et de Turin, M. l'Ambassadeur d'Autriche à Londres ne l'a pas abordée avec moi; mais j'ai appris de quelques-uns de mes Collègues que son langage au sujet de l'Italie était, en général, moins conciliant que n'autoriseraient à le supposer les dispositions récemment

[1] Il s'agit de la dépêche du comte de Sartiges, du 26 novembre. Drouyn de Lhuys en avait envoyé copie au duc de Gramont, le 5 décembre (cf. ci-dessus, p. 147).

[2] Dépêche particulière et confidentielle du 29 novembre (ci-dessus, p. 104).

[3] Cf. la note du prince de Metternich, du 1er décembre (ci-dessus, p. 124).

manifestées par le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph[1].

Les appréciations de la plupart des hommes d'État de l'Angleterre, relativement à la Convention du 15 septembre, continuent à être aussi bienveillantes et aussi sages que nous puissions le souhaiter. Le Marquis d'Azeglio sait, à cet égard, à quoi s'en tenir et s'en montre assez contrarié. Il ne méconnaît pas, me dit-on, les dangers qu'il y aurait, pour le Roi Victor-Emmanuel, à prendre, à Rome, la place de la Papauté; il convient également qu'une pareille substitution n'apporterait aucune force à son Gouvernement; mais, plaçant la question sur un autre terrain, il considère que la dignité de l'Italie exige que Rome lui soit, pour le moins, offerte, sauf à elle de ne pas profiter de cette offre. Pour ce qui est de la Vénétie, le Ministre d'Italie insiste toujours sur la nécessité d'une prompte solution de cette question, comme le seul moyen de prévenir de graves complications. Lord Palmerston et Lord Russell sont loin de contester cette nécessité, mais ils estiment l'un et l'autre, Lord Palmerston plus encore peut-être que Lord Russell, qu'une démarche officielle tentée dans ce sens à Vienne n'aurait, pour le moment, aucune chance d'être accueillie, et qu'il est préférable de s'abstenir[2]. Lord Russell a promis toutefois, comme je vous l'ai mandé précédemment, d'en dire quelques mots au Comte Apponyi. Lord Russell serait doublement heureux, je n'en doute point, s'il pouvait, au moyen de la combinaison dont M. Grey vous a entretenu[3], résoudre amiablement la question de Venise en se débarrassant, en même temps, du Prince Couza, pour lequel il n'a pas la moindre sympathie. En réalité, du reste, le Gouvernement anglais paraît chercher, de plus en plus, à se désintéresser de toutes les questions dont la solution préoccupe, à différents degrés, l'Europe. C'est là chez lui une tendance qu'il ne prend même pas la peine de dissimuler. «M. Drouyn de

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne et Turin, du 29 novembre (ci-dessus, p. 104).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 96).

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Vienne et Turin, du 29 novembre (ci-dessus, p. 104).

Lhuys, me disait il y a peu de jours Lord Russell avec un air de grande satisfaction, a annoncé à Lord Cowley que l'Empereur ne voulait pas se mêler de la question de succession dans les Duchés et encore moins intervenir dans les querelles des deux grandes Puissances allemandes entre elles et avec la Confédération germanique. Nous trouvons que l'Empereur a parfaitement raison, et, quant à nous, nous sommes bien décidés à continuer à nous abstenir.»

[La fin de la dépêche fait allusion aux affaires de Tunisie et à des difficultés survenues en Nouvelle-Calédonie entre l'Angleterre et la France.]

1108. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 89.)

Paris, 14 décembre 1864.

Les renseignements que je reçois des Agents de l'Empereur dans les divers États de la Confédération germanique témoignent de l'émotion produite par le rappel des troupes fédérales du Holstein, et confirment entièrement les réflexions contenues dans la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire [1]. Les Cabinets allemands se montrent tous surpris de l'étendue des concessions de l'Autriche à la Prusse, et la politique de la Cour de Berlin devient de jour en jour plus hardie et plus accentuée. Je vous envoie, ci-joint, pour votre information personnelle, des extraits de la correspondance de M. Benedetti [2]; ils renferment d'intéressants détails sur les vues attribuées à M. de Bismarck, et montrent avec quel empressement le Cabinet prussien veut profiter de la condescendance de l'Autriche. Je signale à votre attention particulière les questions que se pose l'Ambassadeur de Sa Majesté, en examinant le nouveau rôle que cette Puissance semble adopter, et, au moment où l'affaire des Duchés paraît

[1] Dépêche n° 88, du 5 décembre (ci-dessus, p. 147).

[2] Cf., en particulier, les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4, et surtout du 10 décembre (ci-dessus, p. 142 et 167).

devoir entrer prochainement dans une phase décisive, il nous importe, ainsi que vous l'avez d'ailleurs très bien compris, d'être exactement renseignés sur les tendances et les projets de la Cour de Vienne. Nous désirons également être fixés sur la nature de ses relations actuelles avec les États secondaires, et vous trouverez ci-annexée la copie d'une dépêche du Ministre de l'Empereur en Saxe, qui donne une juste idée des inquiétudes de ces Gouvernements [1].

En ce qui nous concerne, Monsieur le Duc, nous continuons à observer, avec une réserve dont l'Allemagne ne peut manquer d'apprécier le caractère amical, les discussions et les événements qui se poursuivent. Nous devons toutefois constater que, plus ils se développent, plus ils prouvent combien nous avions raison de demander que, de part et d'autre, on tînt compte des aspirations nationales. Si aujourd'hui les Duchés sont aux prises avec une situation précaire et difficile, si les habitants de la partie danoise du Sleswig, contrariés dans leurs vœux manifestes, témoignent leur sentiment avec une unanimité dont l'opinion publique commence à être frappée, nous avons la conscience d'avoir toujours recommandé les principes d'équité et de justice où se seraient trouvés et où se trouveraient encore les éléments d'une solution satisfaisante et honorable pour tout le monde [2]. La correspondance de M. Dotézac et de notre Agent consulaire à Kiel me signale un fâcheux état de choses, et les extraits ci-joints de leurs dépêches [3] justifient entièrement nos prévisions, notamment en ce qui touche le Sleswig septentrional. L'expérience ne fait donc qu'ajouter à nos regrets, et notre assentiment sympathique serait acquis à toute mesure ou à toute combinaison qui rentrerait dans l'ordre d'idées où le Gouvernement de l'Empereur s'est placé dès le début du conflit entre le Danemark et les deux grandes Cours germaniques.

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 décembre (ci-dessus, p. 160).

[2] Tout ce passage, depuis : «En ce qui nous concerne...» est à rapprocher du passage correspondant, plus développé, de la dépêche adressée, le 8 décembre, par Drouyn de Lhuys au comte de Reiset (ci-dessus, p. 157).

[3] Cf. p. 164, note 3.

1109. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original, Prusse, 350, n° 113.)

Berlin, 14 décembre 1864.
(Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai reçu, avec ses annexes, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 67 [1], et je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me communiquer. Les extraits de la correspondance du Ministre de l'Empereur à Francfort témoignent de la vivacité de la lutte engagée par M. de Bismarck, et il est aisé de reconnaître que personne ne se méprenait sur l'importance de la mesure à laquelle la Prusse a obstinément subordonné toute ouverture sur la question de souveraineté dans les Duchés [2]. Satisfait du succès qu'il a remporté, M. de Bismarck, dont la conduite rencontre à Berlin, même dans les rangs de ses adversaires politiques, une approbation qui l'encourage et le soutient, ne se montre que plus fermement résolu à en tirer avantage pour l'accomplissement de ses desseins. Son premier soin a été de prendre ouvertement des mesures qui, en donnant à l'occupation militaire des Duchés un caractère de permanence, sont de nature à porter partout la conviction que la Prusse est disposée à s'accommoder de l'état actuel des choses, aussi longtemps qu'on voudra décliner le mode qu'elle croit plus propre à y mettre convenablement un terme. Ainsi, les différents corps qui ont fait la campagne ont été successivement rappelés, et l'on a envoyé dans les Duchés une division qui n'a pas pris part à la guerre, pour bien démontrer que la présence des troupes prussiennes peut se prolonger indéfiniment, et, afin qu'on ne pût pas s'y tromper, on a ostensiblement autorisé les officiers à y conduire leurs familles et à prendre les dispositions habituelles que comporte un simple changement de garnison. Comme Votre Excellence le voit, c'est par des faits, qui annoncent d'autres inten-

[1] Dépêche du 9 décembre (ci-dessus, p. 163).

[2] C'est-à-dire le rappel immédiat des troupes fédérales d'exécution.

tions, que la Prusse répond aux vœux et à l'attente de ceux qui croyaient qu'au rappel des troupes fédérales allait immédiatement succéder le règlement de la question de succession.

M. de Bismarck semble comprendre cependant qu'il ne saurait éviter sur ce point un débat qui s'ouvre de lui-même, et il préparait avant-hier, sans se hâter, une communication qu'il se propose d'adresser à l'Autriche. Votre Excellence sait comment le Président du Conseil envisage les droits et les devoirs de la Prusse dans cette question, et c'est en quelque sorte le terrain de la discussion qu'il prépare en ce moment; ce qu'il a bien voulu m'en dire dans notre dernier entretien n'a rien ajouté à ses confidences antérieures[1]; définissant, à son point de vue, les conséquences qu'il croit pouvoir déduire du traité du 30 octobre, il entend démontrer qu'il appartient exclusivement à l'Autriche et à la Prusse de se concerter, en examinant d'un commun accord les prétentions respectives des Prétendants, sur la validité de leurs titres, sauf à formuler plus tard une proposition qu'on pourrait soumettre à la Diète, dont l'intervention est d'ailleurs indispensable, au moins à la dernière heure, pour consacrer l'admission du nouveau Souverain dans les rangs de la Confédération. M. de Bismarck ne m'a rien appris cette fois, et j'ignore s'il est fixé à cet égard, de la manière dont l'Autriche accueillera cette ouverture; l'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne pourra, je pense, édifier Votre Excellence sur les dispositions du Cabinet autrichien[2]; ce qu'on en dit ici, et c'était il y a huit jours l'avis de M. de Bismarck lui-même, c'est qu'il inclinerait à porter directement l'affaire devant l'Assemblée de Francfort, et à appuyer la candidature du Duc d'Augustenbourg, qui serait déjà secondée par la plupart des États confédérés. Mais on répète trop haut à Berlin que, dans cette éventualité, si elle devenait pressante, la Prusse refuserait de se faire représenter à la Diète, pour qu'on l'ignore à Vienne, et il est à présumer qu'on s'y rappelle assez de quelle impuissance l'abstention du Roi Guillaume Ier a frappé,

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

[2] Cf. les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre (ci-dessus, p. 134), et du 22 décembre (ci-après, p. 227).

l'an dernier, la convocation des Princes[1], pour qu'on se risque à en faire une seconde fois l'expérience. Il serait donc difficile, quant à présent du moins, avec les informations que je possède, d'indiquer la marche que suivront ces négociations ou de prévoir la conduite des Cabinets allemands, à l'exception toutefois de celui de Berlin, qui a conquis, par le dernier vote de la Diète[2], une situation où il peut attendre qu'on lui concède la part qu'il revendique dans le règlement de cette affaire. Ce qu'il est permis de présumer, et le langage de M. de Bismarck y autorise, c'est que la Prusse, en négociant à Vienne, nouera simultanément, si ce n'est déjà fait, des pourparlers avec les Princes qui prétendent à la Couronne des Duchés, et qu'elle n'abandonnera rien des droits qu'elle détient du Danemark avant d'être munie d'un titre qui lui en garantisse la compensation qu'elle ambitionne, en y insérant une clause *résolutoire*, le mot est de M. de Bismarck, pour le cas où le nouvel élu, après avoir pris possession du trône, se trouverait ou soutiendrait être dans l'impossibilité de tenir ses engagements. Le Cabinet de Berlin n'a rien omis et a tout prévu ; le temps est pour lui, il entend en profiter, et la question des Duchés, que la guerre devait résoudre promptement, entre peut-être dans une phase nouvelle où elle pourrait encore faire une station d'autant plus prolongée que le principal occupant a tout intérêt à en retarder le terme.

Je faisais mention, dans ma dernière dépêche, d'un bruit fort accrédité en Allemagne qui attribuait à l'intervention des Représentants de la Russie à Vienne et à Berlin l'accord qui s'est établi entre la Prusse et l'Autriche dans la décision prise par ces deux Puissances de proposer à la Diète le rappel des troupes fédérales[3]. M. de Bismarck m'a assuré, depuis, que cette assertion était sans fondement, et qu'il ne lui avait été fait, à cette occasion, aucune communication au nom du Cabinet de

[1] Allusion au Congrès des Princes, qui se réunit, sur l'initiative de l'Empereur d'Autriche, à Francfort, le 17 août 1863, et que l'abstention du roi de Prusse rendit inutile. Cf. t. III, p. 316, note 2.

[2] Le vote du 5 décembre, par lequel la Diète déclara l'exécution terminée et décida le rappel des troupes fédérales.

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 10 décembre, et celle du baron Forth-Rouen, du 12 (ci-dessus, p. 167 et 176).

Saint-Pétersbourg. La seule démarche faite dans ces derniers temps par les Agents russes aurait eu pour objet de rappeler que l'Empereur Alexandre a entendu faire un acte sérieux en cédant ses droits au Duc d'Oldenbourg (1), et l'on aurait ajouté qu'on ne comprendrait pas que les titres de ce Prince ne fussent examinés avec soin. Ces observations auraient été provoquées par l'accueil manifestement favorable fait en dernier lieu, à Vienne, aux prétentions du Duc d'Augustenbourg (2), et je n'ai pas besoin de dire qu'elles ont été reçues avec satisfaction à Berlin, dans la pensée qu'elles aideront à prévenir toute résolution précipitée du Cabinet autrichien.

1110. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 350, n° 113 *bis*.)

Berlin, 14 décembre 1864.
(Dir. pol., 22 décembre.)

J'ai eu aujourd'hui avec M. de Bismarck un nouvel entretien dont je crois utile de rendre compte à Votre Excellence, au risque de revenir trop souvent sur les faits et les informations qui font en ce moment l'objet de ma correspondance.

En m'annonçant qu'il avait terminé la communication que le Ministre de Prusse à Vienne doit remettre au Cabinet autrichien (3),

(1) Cf. t. III, p. 241, note 2, et p. 243, note 2. Le 3 novembre, le grand-duc d'Oldenbourg avait transmis à la Diète un mémoire où il motivait ses prétentions à la succession du Sleswig-Holstein.

(2) Le duc d'Augustenbourg avait envoyé à la Diète, le 23 août 1864, un mémoire destiné à justifier ses droits à la succession de Sleswig-Holstein. (Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 123.) Le baron de Kubeck, président de la Diète, en avait donné communication à l'assemblée fédérale dans la séance du 1er septembre. La Diète avait renvoyé le mémoire au comité pour les affaires des Duchés. Il n'est pas fait allusion dans la correspondance de Vienne à l'accueil que les prétentions du duc d'Augustenbourg avaient rencontré à Vienne.

(3) Cf. la dépêche précédente, n° 113. — Sybel parle de deux dépêches adressées par Bismarck à Vienne et qu'il date, non du 14, mais du 13. Mais on ne retrouve, dans l'analyse qu'il en donne, presque rien des idées que développe ici Benedetti. (*Die Begründung*, t. IV, p. 48-50.)

et qu'il l'expédierait ce soir après l'avoir soumise à l'approbation du Roi, M. le Président du Conseil a bien voulu m'en faire connaître la substance. Ce document traite et développe, en premier lieu, le point de droit; sans contester, en principe, la validité des titres que plusieurs Princes invoquent à la souveraineté des Duchés, il rappelle que le Roi de Danemark en était le possesseur en sa qualité de Duc du Sleswig-Holstein, et que, si la Diète a constamment défendu l'autonomie du Holstein comme territoire ou État fédéral, et combattu les tendances du Danemark à le déposséder des privilèges et des avantages qui résultaient pour lui de ses rapports particuliers avec le Sleswig, personne n'a jamais prétendu en Allemagne que la Confédération pût disputer au Roi Christian ses droits souverains sur ce dernier Duché; que, par conséquent, à quelque point de vue qu'on se place, on ne peut méconnaître que ce Souverain ne fût en position d'en faire l'abandon à la Prusse et à l'Autriche, et que ces deux Puissances n'en soient devenues, par le traité de Vienne, les concessionnaires légitimes. M. de Bismarck insiste sur ce point, qui fait la base de toute son argumentation; il en tire en effet cette première déduction, c'est que la Diète n'a plus qualité pour intervenir dans la question des Duchés, attendu que le Holstein a été remis, par la conclusion de la paix, en possession de tous ses privilèges, objet unique de ses réclamations à Francfort et des mesures exécutoires ordonnées par l'Assemblée fédérale. La question de savoir quel sera désormais le Souverain des Duchés ne saurait, dit M. de Bismarck, être de sa compétence, rien, dans le pacte fédéral, ne conférant à la Diète la faculté de disposer d'un territoire allemand, et son devoir, comme son principe, étant exclusivement de sauvegarder contre tout danger extérieur et contre tout désordre intérieur, par le concours réciproque des Princes et des États confédérés, les droits légitimement acquis et reconnus. Il peut convenir à des prétendants, en cas de compétition, de soumettre leurs réclamations à l'examen de l'Assemblée fédérale; l'Autriche et la Prusse peuvent également lui abandonner la disposition des droits souverains qui leur sont dévolus dans les Duchés par le traité de paix: mais, à moins d'en être volontairement saisie par les parties intéressées, elle franchirait la limite de ses attributions si elle s'avisait d'en disposer. Ceci

posé, M. de Bismarck relève la différence notable que leur position respective établit entre la Prusse et l'Autriche dans cette question. L'Autriche n'a, selon lui, aucun intérêt particulier dans le nord de l'Allemagne, et le sort des Duchés, leur situation, leur sécurité, le développement de leurs relations ne la touchent qu'à un point de vue général et en sa qualité de Puissance confédérée; il peut donc lui paraître convenable d'abandonner à la Diète le soin d'en décider. Tout, dit-il, nous fait au contraire un devoir impérieux de nous en préoccuper au plus haut point et d'aviser aux moyens les plus propres à constituer cet État dans des conditions qui, en satisfaisant l'Allemagne, assurent à la Prusse les garanties que comportent des rapports de voisinage et une solidarité plus étroite de leurs intérêts politiques et commerciaux. Dans cet état de choses, le Gouvernement du Roi déclare qu'il manquerait à tous ses devoirs s'il consentait à se dessaisir des droits particuliers que lui confère le traité de paix, avant de conclure les arrangements auxquels il est tenu de subordonner une semblable cession. Il se voit donc dans la nécessité de repousser toute proposition tendant à autoriser la Diète à prononcer, quant à présent, dans cette affaire, attendu qu'une semblable détermination aurait pour effet de constituer l'Assemblée fédérale en arbitre des droits de toutes les parties.

Mais quelles pourraient être la nature et l'étendue des arrangements qui pourraient être arrêtés d'un avis unanime? Si j'ai bien compris, M. de Bismarck insinue encore une fois que la meilleure solution, la plus utile à l'Allemagne elle-même, serait celle qui consacrerait la réunion des Duchés à la Prusse. Cette combinaison cependant ne paraissant pas devoir être agréée à Vienne, il l'écarte pour indiquer, en termes généraux, les points sur lesquels devraient être fondés les rapports des deux pays; j'ai déjà eu l'honneur de les faire connaître à Votre Excellence et je ne les rappellerai pas[1]; M. de Bismarck, d'ailleurs, annonce dans sa dépêche qu'il est à ce sujet en communication avec les Ministres compétents, et qu'il ne tardera pas à être en mesure de fixer entièrement le Cabinet de Vienne sur les véritables

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

intentions du Gouvernement prussien[1]. Pour le moment, il se borne à indiquer l'objet et la nature des négociations qu'il jugerait convenable d'ouvrir entre les deux Cours; c'est une ouverture qu'il lui fait plutôt qu'une proposition bien définie, et il attendra de savoir que l'Autriche consent à l'accueillir pour lui exposer plus complètement les vues du Cabinet du Roi. Voulant se tenir constamment en garde contre le reproche, qu'on adresse de toute part à la Prusse, d'être plus fidèle en cette occasion aux vues ambitieuses de sa politique traditionnelle qu'à ses obligations fédérales, M. de Bismarck met un soin particulier à rattacher invariablement son argumentation aux droits respectifs de toutes les parties; ainsi, il reconnaît que l'Autriche, avec des intérêts différents ou moins exigeants que ceux de la Prusse, possède cependant les mêmes titres à la solution de cette affaire, et il constate lui-même que rien ne saurait être régulièrement fait que d'un commun accord entre les deux Puissances; dans la même pensée, il admet et il juge même indispensable que les prétentions des Princes, celles du Duc d'Oldenbourg comme celles du Duc d'Augustenbourg, soient soigneusement examinées; mais il maintient que, la Prusse ne pouvant abandonner à d'autres le soin de défendre ses intérêts ni les soumettre à un arbitrage, il est essentiel que les deux Cabinets de Berlin et de Vienne se concertent et combinent une entente dont ils pourront, après en avoir arrêté les conditions, soumettre les termes à l'acceptation de la Diète.

Tel est, en résumé, Monsieur le Ministre, le sens et la portée de la dépêche de M. de Bismarck; M. le Président du Conseil m'en ayant fait connaître le contenu sans m'en donner lecture, je ne saurais affirmer que j'en ai reproduit le développement d'une manière exacte; mais je crois cependant en avoir saisi et fidèlement indiqué les traits les plus essentiels.

J'ai saisi, Monsieur le Ministre, cette occasion, qui semblait m'y autoriser pleinement, pour demander à M. de Bismarck s'il était dans l'intention, comme on pouvait le présumer, de prendre durant les négociations l'initiative d'une proposition pour rec-

[1] Sybel place cette indication à la fin de la seconde des deux dépêches qu'il analyse. (*Die Begründung*, t. IV, p. 50.)

tifier la frontière au nord du Sleswig, de manière à restituer au Danemark la portion du Duché exclusivement habitée par des Danois. M. le Président du Conseil m'a répondu qu'ayant pris les ordres du Roi à ce sujet, Sa Majesté s'était montrée disposée à l'y autoriser, dans la pensée unique, toutefois, de complaire à l'Empereur[1], et, pour le bien établir, les choses devaient être combinées de façon qu'il fût démontré qu'on avait, en cette circonstance, favorablement accueilli le vœu qu'en aurait exprimé la France; que ce partage du Duché était cependant sévèrement jugé en Allemagne, surtout depuis quelques jours, et que les dispositions du Roi semblaient se modifier dans la crainte de fournir aux adversaires de la Prusse un moyen facile de soulever contre son Gouvernement l'opinion publique. M. de Bismarck ne m'a pas paru se préoccuper au même degré des critiques dont un pareil arrangement pourrait devenir l'objet, et s'est exprimé dans des termes qui me portent à croire qu'il insisterait pour en amener la réalisation s'il lui était prouvé que l'Empereur y attache un prix sérieux. Sans le décourager, je me suis abstenu de rien dire qui fût de nature à lui laisser présumer dans quelle mesure Sa Majesté en serait satisfaite, et j'attendrai, pour revenir sur ce point, que Votre Excellence ait bien voulu me faire connaître dans quel sens il convient que je m'explique.

Pour ne rien omettre de mon entretien avec M. de Bismarck, j'ajouterai qu'il vient d'adresser aux Agents de la Prusse en Allemagne une circulaire dans laquelle il apprécie le vote de la Diète[2] dans la question du rappel des troupes fédérales. En se louant hautement de la décision prise par la majorité, il signale, dans ce document, la déviation regrettable que l'avis de la minorité, s'il avait prévalu, aurait fait subir aux institutions fédérales; il rappelle que la Confédération, ou plutôt la Diète est un pouvoir exclusivement exécutif et sans aucune attribution législative; que son devoir, dès lors, est de se renfermer dans les

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, du 9 décembre (ci-dessus, p. 163).

[2] D'après Horst Kohl, Bismarck aurait adressé le 13 décembre des dépêches aux envoyés de la Prusse à Munich et à Dresde, sur les tendances récentes de la Diète à étendre la compétence de l'Assemblée. (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 246.)

limites du pacte qui lie entre elles les Puissances confédérées; que ce pacte, qui prévoit et définit le cas d'exécution[1], n'autorise, dans aucune de ses dispositions, l'occupation pure et simple d'un territoire allemand, et qu'en ordonnant une mesure semblable dans les Duchés, la Diète se serait arrogé, au préjudice de l'indépendance des États, un droit qui ne lui appartient pas et que la Prusse n'aurait pu s'empêcher de lui contester par tous les moyens dont elle dispose; M. de Bismarck félicite, en terminant, les Cours secondaires qui ont voté pour le maintien du contingent fédéral dans le Holstein[2] d'avoir échoué dans une entreprise qui eût constitué un précédent fâcheux à tous égards, mais plus particulièrement pour la sûreté des Etats de second et de troisième ordre.

1111. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 114).

Berlin, 14 décembre 1864.
(Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

[Benedetti annonce qu'il part pour Paris, laissant la gérance de l'Ambassade au Comte de Rayneval.]

1112. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 93.)

Hanovre, 14 décembre 1864.
(Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

Le Comte de Platen étant venu me voir hier, je lui ai communiqué officieusement la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, le 10 de ce mois, sous le timbre de la

(1) Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.
(2) La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, les douzième et treizième curies.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Direction politique n° 17[1]. Ce Ministre a été très satisfait des appréciations de Votre Excellence concernant l'attitude de la Prusse vis-à-vis du Danemark. «Ah! m'a-t-il dit, combien M. Drouyn de Lhuys a raison! C'est justement parce que dans ces derniers temps on n'a tenu aucun compte des nationalités dans les Duchés, principalement dans la partie danoise du Sleswig, que cette question est encore loin de sa solution. Pour nous, grâce à Dieu, nos troupes sont rentrées, et je vous assure que cela n'a pas été sans peine, car malheureusement, sur ce sujet, une partie de mes Collègues étaient d'un avis contraire; mais le Roi m'a soutenu, et, en ce moment, tout le monde se trouve satisfait de cette résolution. Je ne vous cache pas que, si même la Diète s'était opposée à la rentrée des troupes fédérales, j'étais décidé, pour ma part, appuyé sur notre droit (art. 13 du règlement fédéral[2]), de rappeler les troupes quand même, et d'abandonner complètement M. de Beust dans sa politique d'aventures. Actuellement, il aura dans M. de Pfordten un confident et un appui; mais, pour le Hanovre, il veut sagement rester en dehors des complications que ces Messieurs peuvent amener. La Prusse sait un très grand gré au Roi de la manière dont il a agi dans cette circonstance, et nous tenons, vous le comprenez, en présence de la faiblesse tant de fois constatée des États de la Confédération germanique, à rester dans les meilleurs termes possibles avec notre puissant voisin, qui, s'il ne s'empare pas des Duchés, fera au moins du Prince Frédéric son vassal.»

C'est alors que M. de Platen m'a répété confidentiellement ce qu'il avait dit précédemment au Ministre de Russie[3], qu'il aimerait mieux l'annexion des Duchés par la Prusse que l'établissement dans ces pays d'un Prince qui ne serait souverain que de nom : «Ce serait un trop grand danger pour nous d'avoir à nos portes un pareil exemple. On verrait bientôt le parti prussien s'agiter à Hanovre et proposer, sous un prétexte d'économie, de

[1] La dépêche n° 17 porte dans la correspondance la date du 8 décembre. Cf. ci-dessus, p. 157.

[2] Cf. ci-dessus, p. 84, note 2.

[3] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 155).

confier à la Prusse la direction militaire et politique du Royaume, prélude d'une absorption complète dans l'avenir.»

Votre Excellence sait que c'est là en effet un des projets de la Prusse, et qu'elle a déjà sondé plusieurs États de second ordre pour parvenir à ses fins.

Le Comte de Platen m'ayant demandé une copie du passage de la dépêche de Votre Excellence qui a trait à la dernière conversation que j'ai eue avec le Roi à Herrenhausen, je n'ai pas cru pouvoir la refuser, sachant que ce Prince sera très sensible à cette nouvelle preuve des bons sentiments de S. M. Impériale pour lui.

1113. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 731, nº 168.)

Paris, 15 décembre 1864.

La correspondance des Agents de l'Empereur dans les divers États de la Confédération germanique témoigne de l'émotion produite en Allemagne par le rappel des troupes fédérales du Holstein, ainsi que par les débats relatifs à la succession des Duchés. Comme vous l'aurez remarqué par les discussions de l'adresse du Reichsrath [1], les derniers événements ont vivement impressionné l'opinion publique en Autriche, et la dépêche ci jointe de M. le Duc de Gramont indique les préoccupations du Cabinet de Vienne [2]. De leur côté, les Gouvernements secondaires sont surpris de l'importance et de la rapidité des concessions faites par le Gouvernement autrichien à la Prusse, dans les Duchés comme à Francfort, et la dépêche également ci-annexée de M. le Baron Forth-Rouen donne une juste idée de leurs graves inquiétudes [3]. Quant à la politique prussienne, elle

[1] Cf. les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, des 2 et 3 décembre (ci-dessus, p. 134 et 140).

[2] Peut-être la dépêche du 2 décembre (ci-dessus, p. 134).

[3] Probablement la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 8 décembre (ci-dessus, p. 160).

devient chaque jour plus hardie et plus accentuée, et vous lirez certainement avec intérêt, dans les extraits ci-joints de la correspondance de M. Benedetti, les réflexions que cet état de choses suggère à l'Ambassadeur de Sa Majesté[1]. Je ne vous transmets d'ailleurs l'ensemble de ces renseignements que pour votre information personnelle et pour vous mettre en mesure de contrôler l'exactitude des données que vous auriez l'occasion de recueillir sur l'attitude des Représentants des deux grandes Cours allemandes à Londres.

En ce qui nous concerne, Prince, nous n'avons rien à modifier aux jugements que nous avons portés dès le début du conflit. Les idées que vous aviez si bien développées au sein de la Conférence demeurent toujours la règle de notre manière de voir, et, en attendant la solution finale dont nous aurons à examiner les conséquences au point de vue des intérêts généraux, nous observons avec autant d'impartialité que de réserve les événements qui se poursuivent. Nous devons toutefois constater qu'ils ont bien promptement confirmé la sagesse des principes que nous avions émis. Les Duchés sont en effet aux prises avec une situation précaire et difficile, et les habitants de la partie danoise du Sleswig, violemment contrariés dans leurs vœux, témoignent leur sentiment avec une unanimité dont l'opinion publique commence à être frappée. Le Ministre de Sa Majesté en Danemark et notre Agent consulaire à Kiel m'ont, à plusieurs reprises, signalé l'importance et la sincérité des dernières manifestations du Sleswig septentrional[2]. Elles ne peuvent qu'exciter notre sympathie; nou y voyons à la fois un hommage rendu à notre droit public, et la justification du point de vue auquel le Gouvernement de l'Empereur s'est placé. En demandant que, de part et d'autre, on tînt compte des aspirations nationales, nous savions que c'était là seulement que pouvait s'établir la base d'une paix durable, et nous sommes convaincus que les éléments d'une solution satisfaisante et honorable pour tout le monde se

[1] Cette phrase semble faire particulièrement allusion à la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre (ci-dessus, p. 142).

[2] Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 1er et 3 décembre, et celle de Dotézac, du 9 (ci-dessus, p. 127, 140 et 164).

seraient trouvés et se trouveraient encore dans les principes d'équité et de justice dont nous avions recommandé l'application [1].

1114. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 165.)

Dresde, 15 décembre 1864.
(Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

Je vous ai signalé [2] le langage tenu à Francfort par le Représentant de la Prusse, afin d'atténuer ce qu'il pouvait y avoir de regrettable pour l'amour-propre de M. de Bismarck dans la démarche que le Gouvernement prussien s'était vu forcé de faire à la Diète, conjointement avec l'Autriche, pour soumettre à l'Assemblée fédérale la question dont le Premier Ministre de Prusse avait poursuivi la solution violente directement à Dresde et à Hanovre. Je vous ai fait connaître également ce que le Gouvernement saxon avait trouvé de dangereux pour lui dans le langage de M. de Savigny, et la démarche qu'il se proposait de faire à Francfort, pour prendre ses garanties contre le mauvais vouloir à son égard de la Prusse. La motion à cet effet devait être présentée aujourd'hui. Malheureusement pour le Baron de Beust, la séance a été remise afin de donner le temps au successeur de M. de Pfordten, M. de Schrenk, d'arriver. En attendant, le Président de la Diète, M. de Kubeck, a fait supplier le Ministre saxon de retirer sa motion, contre laquelle a protesté également M. de Bismarck dans une lettre d'une grande violence, dont M. de Schulenburg vient de donner lecture au Baron de Beust, qui est résolu de lutter jusqu'au bout, au risque de se perdre. Cet homme d'État, qui sent tous les dangers que l'ambition de la Prusse fait courir aux Etats secondaires, voudrait à

[1] Tout ce passage doit être rapproché de la dépêche de Drouyn de Lhuys au comte de Reiset, du 8 décembre; il se retrouve aussi, avec quelques modifications de termes, dans d'autres dépêches adressées à presque tous les postes.

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 12 décembre (ci-dessus, p. 176).

ses risques et périls, par un de ces actes qui soulèverait l'Allemagne entière contre cette Puissance et briserait les liens qui l'unissent à l'Autriche, forcer le Gouvernement prussien à dévoiler toute sa politique anti-fédérale[1]. Rien ne lui paraît plus dangereux que la voie dans laquelle semble être entré M. de Bismarck au sujet des Duchés. Le Ministre saxon préférerait leur annexion à la Prusse à leur médiatisation, qui semble aujourd'hui résolue pour ne pas trop heurter l'Autriche, qui ne demande que le maintien de la forme dans les mesures qu'on lui impose[2]. Si le Ministre saxon venait à être brisé dans une lutte aussi inégale, s'il croyait de son devoir d'insister auprès de son Souverain pour lui faire accepter sa démission, il ne resterait pas longtemps hors des affaires, et le jour de la réaction contre la Prusse le trouverait peut-être au service d'une grande Puissance, si toutefois il consentait à faire abstraction de sa qualité de saxon, ce à quoi il s'est refusé, jusqu'ici, en plusieurs circonstances.

Le Commissaire fédéral saxon dans les Duchés[3] vient d'arriver à Dresde. Il a été, à son départ d'Altona, l'objet des démonstrations les plus sympathiques, ainsi qu'à Hambourg. Les Commissaires austro-prussiens[4], à leur entrée en fonctions, ont été étonnés de trouver que tout continuait à fonctionner avec une régularité parfaite. Ils espéraient rencontrer le chaos. C'est que M. de Kœnneritz, au lieu d'organiser le pays d'une manière provisoire, lui a donné une *administration ducale*, en vue justement des appétits de la Prusse. C'est un mérite dont on ne lui sait naturellement aucun gré à Berlin, où la haine contre ce fonctionnaire va jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à se donner à soi-même des démentis que l'imperturbable assurance de M. de Bismarck peut seule affronter. Ainsi, tous les journaux à la dévotion de ce Ministre reprochent aux Commissaires fédéraux d'avoir fait transporter à Francfort, pour les frais de l'exécution, le surplus des caisses dans le Holstein. Or il est établi que plu-

(1) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 152).

(2) Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre (ci-dessus, p. 185 et 188).

(3) M. de Koenneritz.

(4) Les barons de Lederer et de Zedlitz.

sieurs fois les Commissaires ont été les premiers à signaler à Francfort l'abus de cette mesure; le Gouvernement saxon, dans une dépêche en date du 3 novembre, et que Votre Excellence trouvera ci-jointe [1], a fait appuyer leurs réclamations à ce sujet à la Diète, et il est constaté que c'est la Prusse qui s'est constamment opposée à ce que rien ne fût changé dans les conditions de l'exécution fédérale et à ce que les charges retombant sur les Duchés ne fussent aucunement allégées. Mais que font à M. de Bismarck ces contradictions? Le Ministre prussien n'en poursuit pas moins l'exécution de ses projets, en les modifiant tout au plus, accidentellement, dans la forme.

P.-S. — 16 décembre. — La motion que la Saxe devait présenter aujourd'hui se réduira à une *déclaration*.

1115. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 53.)

Stuttgart, 16 décembre 1864.
(Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

[Le commencement de la dépêche est relatif à l'impression produite en Wurtemberg par le vote de la Diète du 5 décembre [2].]

La conduite impartiale et pleine de réserve adoptée par le Gouvernement impérial a été d'autant plus justement appréciée en Allemagne que l'on pouvait craindre de voir, un jour, la France mettre l'énorme poids de son épée dans la balance appelée à régler un conflit qui facilement pouvait être considéré comme étant d'un ordre européen; à la satisfaction est venue se joindre une vive reconnaissance, lorsque le Cabinet des Tuileries a parlé des aspirations nationales comme devant être consultées pour le règlement de la question sleswig-holsteinoise, et je ne doute pas

[1] La traduction est jointe à la dépêche.

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

que cette proposition, qui est l'expression du principe fondamental de notre Droit politique, remise nettement en avant, ne soit acceptée avec enthousiasme par les populations germaniques qui alors regarderont le Gouvernement impérial comme le défenseur, le protecteur des droits les plus saints.

[M. de Varnbüler, tout en participant aux grandes questions politiques qui pourront intéresser la Confédération, paraît décidé à s'abstenir de prendre fait et cause dans les conflits d'influence si fréquents au sein de la Diète.]

1116. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 168.)

Dresde, 17 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 22 [1]. J'ai eu plusieurs fois, dans ces derniers temps, à lui signaler les appréciations de l'opinion publique, au sujet de la politique du Gouvernement de S. M. l'Empereur, dans des questions qui touchent de si près au présent et à l'avenir de la Confédération germanique [2]. Il faudrait désespérer de l'Allemagne, si ces appréciations n'étaient pas ce que la France a le droit d'attendre des esprits les plus prévenus et les plus imbus des préjugés des vieux temps. Du reste, dans l'état de travail où se trouvent aujourd'hui les esprits de ce pays, plus longtemps nous pourrons nous maintenir vis-à-vis de lui dans la position que nous avons gardée à l'égard de l'affaire danoise, plus vite et plus complètement nous verrons s'effacer d'anciens et inexacts souvenirs.

[En réponse à la dépêche de Drouyn de Lhuys, le Baron de Beust a rappelé au Baron Forth-Rouen qu'à la Conférence de Londres il avait été le seul avec la Prusse, contre les Pléni-

(1) Le 12 décembre. Cf. ci-dessus, p. 173.

(2) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 2 décembre, n° 157 (ci-dessus, p. 129).

potentiaires de l'Angleterre et de l'Autriche, à conseiller de tenir compte des aspirations nationales dans les Duchés [1]. Il est vrai qu'il voulait étendre ce principe à tout le Sleswig et non pas seulement à la partie considérée comme danoise. Il avait même indiqué un mode d'exécution [2] pour consulter les populations, et, lors de sa visite à Fontainebleau [3], il l'avait soumis à l'Empereur.]

Tout était possible alors, a ajouté le Baron de Beust, en représentant les concessions à imposer aux prétentions de l'Allemagne comme dictées par la nécessité d'éviter la guerre; mais aujourd'hui que la guerre a eu lieu, que le Danemark a cédé le Sleswig-Holstein à la Confédération, de toutes les Puissances allemandes la Prusse seule, ou plutôt M. de Bismarck, serait peut-être disposé à rétrocéder au Danemark une portion du Sleswig pour être autorisé à s'annexer le reste. Depuis quelque temps, Monsieur le Ministre, on parlait d'arrangements de cette nature, inspirés, disait-on, par la Russie, et j'ai observé dans tous les esprits une forte opposition à leur exécution. Ce serait, je n'en doute pas, provoquer une question nationale en Allemagne que de poursuivre un semblable projet.

1117. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 169.)

Dresde, 17 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

[Le commencement de la dépêche annonce que le Baron de Beust a retiré la motion qu'il se proposait de faire à la Diète et

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 juin (t. III, p. 250).

[2] Beust conseillait de consulter les populations par zone de douze à quinze lieues de territoire, et, le vote une fois acquis, de recourir à une médiation étrangère pour décider en dernière analyse.

[3] Cf. t. III, p. 317, note 1.

qu'il y a substitué une déclaration dont la copie est donnée en pièce jointe[1].]

On a nié à Berlin que M. de Manteuffel eût été chargé, dans le temps, de laisser entendre très clairement à Dresde que, si la Saxe ne changeait pas de politique, son territoire et même sa capitale seraient occupés[2]; on a nié également qu'on eût, tout dernièrement, concentré sur la frontière des troupes destinées à effectuer les menaces d'il y a huit mois de l'aide de camp du Roi Guillaume, après qu'on eut fait voir sur la carte au Ministre saxon, à Berlin, les dispositions prises à cet effet[3]. On a, en outre, essayé de mettre en doute l'avertissement donné que des collisions pourraient éclater si les troupes saxonnes traversaient le territoire prussien[4] : il y a un écrit qui ne permettait pas de démentir aussi ce fait d'une manière absolue. Mais, quant à l'événement dont il me reste à entretenir Votre Excellence, le plus important certainement de tous ceux qui ont eu lieu depuis le commencement du conflit danois, il se trouve consigné dans une note qui a été laissée le 14 de ce mois entre les mains du Baron de Beust et dont j'ai pensé devoir vous faire connaître la teneur par le télégraphe[5]. Après avoir longuement discuté et critiqué théoriquement le vote motivé de la Saxe, lors de la séance du 5 de ce mois, vote en faveur de la continuation de l'exécution fédérale dans les Duchés, M. de Bismarck, dans la note en question, remise, je le répète, au Ministre saxon, ajoute : «Et, du reste, il est heureux que la Saxe et ceux qui ont partagé sa manière de voir se soient trouvés en minorité, car, si le contraire eût eu lieu, si c'eût été la Prusse qui fût restée en minorité, elle n'aurait pu voir dans ce résultat *qu'une infraction d'incompétence*, et, malgré tout son désir de remplir ses obligations fédérales, elle

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 15 décembre (ci-dessus, p. 197).

[2] Cf. t. Ier, p. 337, et t. II, p. 29, note 4.

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 novembre (ci-dessus, p. 108).

[4] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 152).

[5] Le télégramme auquel le baron Forth-Rouen fait allusion ne se trouve pas dans la correspondance.

ne saurait aller au delà du strict accomplissement de ses devoirs; exiger d'elle davantage, ce serait la mettre dans la nécessité de rompre les liens qui la rattachent à la Confédération et de déclarer le pacte fédéral rompu.» Ce que M. de Pfordten, en quittant Francfort, déclarait de son côté, si un soldat prussien entrait en Saxe[1]! M. de Bismarck n'a pu se dominer longtemps et rester dans la voie que la nécessité de ménager les relations des deux Souverains de Prusse et d'Autriche semblait lui avoir un instant imposée. La modération n'est pas son fait, et il reprend bien vite son naturel et ses allures de despotisme envers l'Allemagne. Dans l'état d'inquiétude où sont aujourd'hui tous les Gouvernements allemands à l'égard des ambitions prussiennes, il n'était pas possible de faire une déclaratiou qui fût plus de nature à constituer ces inquiétudes en résistances ouvertes. C'est aussi mettre l'Autriche dans les plus grands embarras et lui imposer de bien grands sacrifices, dont le premier effet pourrait être de forcer les États secondaires de chercher ailleurs qu'en Allemagne leur point d'appui!

Le Baron de Beust, qui est naturellement disposé à tirer tout le parti possible de l'imprudente démarche de la Prusse, laquelle équivaut à déclarer que l'on ne reconnaîtra la Diète qu'autant qu'elle consentira à consacrer toutes vos volontés et que, du jour où elle cessera de le faire, on se soustraira à ses résolutions, après avoir pris connaissance de la dépêche de M. de Bismarck, le Ministre saxon a simplement fait observer à M. de Schulenburg qu'on ne devrait pas s'étonner à Berlin si, malgré l'habitude que l'on y a contractée dans ces derniers temps de menaces, en se réservant ensuite de nier ces menaces, l'Allemagne prenait cette fois en sérieuse considération la question qui venait d'être soulevée et s'arrangeait en conséquence. Dans tous les cas, M. de Beust peut compter sur l'appui de son Collègue de Bavière, dont il cherche, en ce moment, à calmer l'extrême irritation[2], qui se manifeste dans la presse officielle de Munich par

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 120).

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-après, p. 204).

des articles qui n'expriment pas, du moins, la confiance que l'on pourrait avoir dans sa propre force.

[Les troupes saxonnes ont été accueillies partout avec enthousiasme. La population de Dresde leur a fait une chaleureuse réception. Le Gouvernement s'est abstenu de toute démonstration.]

P.-S. — 19 décembre. — Le Baron de Beust vient de me prévenir qu'il part demain pour se rencontrer à Bamberg avec M. Pfordten, qui désire que cette entrevue reste secrète! La note prussienne annonçant les cas où le Gouvernement prussien jugerait convenable de se séparer de la Confédération a également été adressée à Munich, à Stuttgart, et aux Puissances qui ont voté avec la Saxe dans la séance du 5. Bien que cette note ne soit restée qu'un instant entre mes mains, je crois être exact dans l'extrait que j'en donne ci-dessus.

On vous aura mandé, des endroits où elles sont passées, l'accueil fait aux troupes saxonnes. A Hoff, en Bavière, où elles sont arrivées à quatre heures du matin, la population entière, malgré un froid excessif, se trouvait à la gare pour les recevoir. Demain, le Grand-Duc de Weimar retient à dîner tout l'état-major. Toutes ces démonstrations produisent leurs effets à Berlin, où existerait un grand mécontentement, qu'on serait parvenu à faire partager au Roi, en lui disant que la Saxe n'a pas craint de rendre l'étranger témoin des divisions intérieures de l'Allemagne. — Le Roi et les Princes sont partis aujourd'hui pour Leipzig, afin de passer en revue la garnison de cette ville, qui presque tout entière a fait partie du corps d'occupation. Le Général Hake et le Commissaire, M. de Koenneritz, recevront de la main du Roi le grand cordon d'Albert. C'est une faveur dont ces deux fonctionnaires devront surtout remercier la Prusse.

1118. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 12).

Francfort, 18 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur

de m'adresser sous le n° 26 [1], et je la remercie des renseignements qu'elle a bien voulu me communiquer sur l'état des choses à Vienne et à Berlin.

La lutte à laquelle donne lieu la solution définitive de la question des Duchés est de nature à faire mieux apprécier aux Allemands la sagesse de la politique suivie par le Gouvernement de l'Empereur dans cette affaire; cependant, je dois constater avec regret que le public n'en est pas encore arrivé à comprendre que le terrain sur lequel nous nous sommes placés dès l'origine du conflit est le seul qui puisse servir de base à une paix durable, et aucun effort n'est fait par l'opinion pour peser dans ce sens sur la décision des Gouvernements. On craindrait que le nord du Sleswig ne fût rendu au Danemark si les populations étaient consultées, et l'amour-propre national, mal inspiré, étouffe chez le peuple allemand tout sentiment de justice, en lui enlevant jusqu'à la conscience de ses véritables intérêts.

M. von der Pfordten paraît avoir mis à exécution le projet qu'il avait formé, en quittant Francfort, de soutenir la lutte au sein de la Diète contre les deux grandes Puissances. On m'assure en effet que le Ministre des Affaires étrangères de Bavière a engagé les Gouvernements qui ont voté contre la proposition austro-prussienne [2] à faire une motion relativement à la situation créée aux Duchés par la décision du 5 décembre. Des conférences auraient lieu pendant les fêtes de Noël à Darmstadt ou à Wiesbaden. C'est ainsi que s'expliquerait le démenti donné par la *Gazette de Bavière* à la nouvelle de la réunion prochaine des Ministres des États moyens *à Munich*.

Dans toute l'Allemagne, l'opinion publique s'est vivement préoccupée à cet égard de la lettre que le Roi de Bavière a adressée tout récemment au Roi de Hanovre pour l'engager à ne pas abandonner la cause de l'autonomie des Duchés [3]. On a remarqué aussi que, depuis la rentrée au Ministère de M. von der Pfordten, la *Gazette de Bavière*, d'ordinaire si terne, est devenue

[1] Cette dépêche est datée du 12 décembre. Cf. ci-dessus, p. 174.

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

[3] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-après, p. 208).

presque éloquente, et la polémique d'énergie qu'elle vient d'engager avec la *Correspondance provinciale* et d'autres journaux prussiens, organes de M. de Bismarck, semble avoir causé quelque émotion même à Vienne, et a attiré à la feuille officielle de Munich, de la part d'une certaine fraction de la presse autrichienne, le reproche de manquer du calme nécessaire dans les circonstances présentes. En ce qui concerne M. de Beust, la mobilisation de l'armée saxonne [1] a été regardée comme inspirée par un sentiment exagéré des forces et de l'importance de son pays.

Quant à l'impression produite à Berlin par l'attitude de M. von der Pfordten, le nouveau Ministre de Bavière à Francfort [2] a pu s'en rendre compte par la réception plus que froide que lui a faite M. de Savigny, qui aurait qualifié de singulières et d'étranges les allures de la polémique du Cabinet de Munich.

La Diète a tenu hier sa dernière séance de l'année. M. le Baron de Schrenk a présenté ses lettres de créance. Puis, il a été donné lecture d'un rapport emphatique des Commissaires civils [3], qui déclarent, en terminant leur mission, que, d'après leur conviction, c'est la Diète qui devra décider finalement du sort des Duchés. Le Ministre de Saxe [4] a renchéri encore sur cette déclaration des ex-Commissaires civils, et il a jugé à propos de rappeler que son Gouvernement n'avait cédé qu'à une décision de la haute Assemblée. Cette sortie a été mal accueillie par les Représentants de la Prusse et de l'Autriche, qui ont fait remarquer l'inopportunité de cette appréciation rétrospective.

Malgré l'accord apparent qui existe entre les deux grandes Puissances dans leurs rapports avec les autres membres de la Diète, mes informations particulières me permettent de dire que des divergences assez profondes séparent encore les vues des deux Cabinets. L'Empereur François-Joseph est, il est vrai, personnellement toujours favorable à l'alliance prussienne; mais ses Ministres, les Chambres et l'opinion du pays réagissent contre une politique trop complaisante à l'égard de la Prusse. Les der-

(1) Cf. le télégramme et la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 116 et 117).

(2) Le baron de Schrenk.

(3) MM. de Koenneritz et Nieper.

(4) M. de Bose.

niers arrangements qui viennent d'être pris à Berlin au sujet des traités du 2 août[1], malgré la promesse faite à Schönbrunn[2] de ne rien terminer avec la France avant d'avoir négocié avec l'Autriche et le Zolleverein, ont réveillé les susceptibilités du Cabinet de Vienne, qui semble comprendre qu'au double point de vue de l'influence morale et des intérêts matériels il a, depuis un an, perdu chaque jour du terrain en Allemagne.

Quant à M. de Bismarck, il n'est pas aussi disposé que semblerait l'indiquer le langage qu'il tient au Corps diplomatique[3] à renoncer à ses projets d'annexion. Il paraît, pour le moment, vouloir négocier avec l'Autriche et avec le Prince Frédéric[4], qui du reste, à ce que l'on m'assure, se montre chaque jour moins facile; mais je sais qu'en invitant M. de Savigny à faire connaître autour de lui les intentions officielles du Cabinet de Berlin, le Premier Ministre du Roi Guillaume a eu soin d'ajouter qu'il se passera encore bien du temps avant que la question de succession soit réglée, et ce temps, il est résolu à le mettre à profit. Ici, l'opinion générale est que la Prusse ne sortira plus des Duchés, à moins d'y être contrainte par la force. Quant à ce qui me concerne, j'incline à penser que, si elle en sort volontairement, ce sera en ne laissant au Duc d'Augustenbourg qu'une souveraineté purement nominale.

La prochaine séance de la Diète est fixée au 5 janvier.

P.-S. — 20 décembre. — Je tiens de bonne source que la Russie continue à faire tous ses efforts pour reconstituer entre les trois Cours du Nord une alliance destinée à faire face à toutes les éventualités. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, dans le cas où ce projet viendrait à se réaliser, offrirait à l'Autriche la garantie de la Vénétie, et à la Prusse son adhésion aux vues de cette Puissance sur les Duchés. Une copie de la dernière dé-

[1] Il s'agit du protocole additionnel au traité de commerce du 2 août 1862, signé à Berlin le 14 décembre 1864. On en trouvera le texte dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 434-438.

[2] Apparemment dans la conversation entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche du 22 août, en présence de Bismarck et de Rechberg.

[3] Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, nos 113 et 113 *bis* (ci-dessus, p. 185 et 188).

[4] Le prince Frédéric d'Augustenbourg.

pêche russe adressée à ce sujet à M. de Bismarck, et qui ne remonte pas à plus de quinze jours, a été envoyée à M. de Savigny. Le Ministre des Affaires étrangères du Roi Guillaume n'a pas encore répondu. Cette combinaison ne semble pas lui convenir, car ce serait l'abandon de tout le système politique qu'il a suivi avec succès jusqu'à ce jour. Mais il est des gens qui se demandent si M. de Bismarck sera toujours assez fort pour faire prévaloir ses idées.

1119. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 239, n° 57.)

Munich, 18 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

La *Gazette d'Augsbourg* a parlé dernièrement d'une lettre que le jeune Roi aurait écrite au Roi Georges V [1], à propos de l'attitude prise en dernier lieu par le Hanovre dans les Duchés, pour insister sur l'importance d'une étroite union des États secondaires, dans le but de sauvegarder les intérêts communs de l'Allemagne vis-à-vis des deux grandes Puissances. Cette lettre a été écrite en effet, et elle l'a même été en dehors et à l'insu de M. de Pfordten, auquel il n'en a été donné communication que le lendemain. Le Ministre a hautement applaudi à ses termes, mais on doute que le procédé lui-même ait eu au même degré son approbation.

Les journaux bavarois ont publié dans ces derniers temps, sur les fêtes de Compiègne, des correspondances remplies des détails les plus circonstanciés et d'expressions louangeuses pour la grâce avec laquelle Leurs Majestés daignent accueillir leurs hôtes. Ces correspondances sont lues avec un vif intérêt, et l'esprit de bienveillance dont elles sont empreintes est d'autant plus remarqué que ce sentiment n'avait guère inspiré jusqu'ici la presse bavaroise. On s'accorde à attribuer ce changement à l'impression favorable que continue de produire en Allemagne la réserve bienveillante que l'Empereur a gardée dans la question des Duchés.

[1] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 20 décembre (ci-après, p. 219).

L'attention est en ce moment fort excitée par les bruits que nos journaux ont mis depuis quelque temps en circulation d'acquisition par la France d'une station maritime dans la Mer du Nord et d'un bassin houiller[1]. Ces bruits donnent lieu à une foule de commentaires, qu'il eût été sans doute préférable de ne point provoquer.

1120. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bade, 45, n° 50.)

Carlsruhe, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

[Le Marquis de Cadore accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 13 décembre[2]. L'agitation qui s'était manifestée à la suite des derniers débats de la Diète[3] semble s'être calmée. La Prusse s'est préoccupée d'un projet de conférence entre les Ministres des États secondaires[4]. Le Baron de Roggenbach n'a encore reçu aucune communication à ce sujet, mais il sait que le Baron von der Pfordten doit se rendre à Francfort vers Noël pour chercher sa famille et qu'on lui prête l'intention de s'arrêter à Darmstadt, où il s'efforcerait de réunir la conférence. Le Gouvernement grand-ducal accepterait d'y participer, mais ce serait pour y soutenir le système que le Baron de Roggenbach lui a déjà exposé[5]. Le Baron von der Pfordten aurait adressé récemment une circulaire aux Agents diplomatiques de la Bavière au sujet de sa rentrée aux affaires. Il leur aurait déclaré que la conduite de l'Autriche obligeait pour le moment la Bavière à une attitude passive, mais qu'il se réservait de se prononcer et d'agir

(1) En tête de la dépêche, cette note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Démentir le bruit d'une prétendue acquisition d'une houillère, etc.»

(2) Drouyn de Lhuys y accusait réception de la correspondance de Carlsruhe et exprimait sa satisfaction du zèle témoigné par M. de Montgascon.

(3) Après la séance du 5 décembre.

(4) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-dessus, p. 204).

(5) Cf. la dépêche du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, du 8 décembre (ci-dessus, p. 158).

IMPRIMERIE NATIONALE.

à son heure, en cherchant son appui là où il le jugerait convenable [1].]

Votre Excellence connaît déjà, par ma dépêche sous le n°49 [2], la manière de voir de M. le Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Bade sur la restitution éventuelle au Danemark de la partie nord du Sleswig. Ayant eu l'occasion de revenir avec lui sur cette question au sujet des manifestations des habitants de la partie danoise du Sleswig, j'ai pu me convaincre que ses idées n'étaient pas changées. Il convient bien qu'à une certaine époque l'Allemagne n'eût pas demandé mieux que de tenir compte des aspirations nationales d'une partie des habitants des territoires en litige, mais aujourd'hui il regarde la chose comme difficile, sinon impossible.

1121. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 48.)

Darmstadt, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

Le public continue à s'occuper de la conférence dont on a prêté le projet à quelques-uns des seconds États [3]. A la date de ma dernière dépêche, M. de Dalwigk ne m'avait pas annoncé positivement cette conférence, mais il devait avoir une entrevue personnelle avec M. de Pfordten, et cette entrevue paraissait conduire naturellement à la réunion en question. Depuis huit jours, les probabilités ont plus d'une fois varié, et aujourd'hui, si l'on en croyait le Baron de Dalwigk, cette combinaison ne serait point à la rigueur dans les impossibilités, mais jusqu'à présent on «n'aurait envoyé à cet effet aucune invitation».

Si cela est sincèrement exact, il faut reconnaître que l'épuisement de la Confédération a fait de grands progrès. M. de Dalwigk

(1) Les dépêches de Munich et de Francfort ne font pas allusion à cette circulaire.

(2) Du 8 décembre (ci-dessus, p. 158).

(3) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre, et celle du marquis de Cadore, du 19 (ci-dessus, p. 204 et 209).

s'attache aux légères satisfactions d'amour-propre que peut se donner la Confédération. Il cite avec plaisir, par exemple, le circuit fait par les troupes saxonnes pour éviter le territoire prussien [1]. Mais de pareils détails ne peuvent compenser ni l'attitude de plusieurs États lors du dernier vote de Francfort sur le retrait des troupes du Holstein [2], ni le ton des dépêches qui émanent du Cabinet de Potsdam [3]. En raisonnant ainsi, comment ne pas reconnaître que la Confédération en est arrivée à une position véritablement critique et que tout est à prévoir si elle ne se relève pas par un suprême effort? L'évidente nécessité de cet effort engage à croire encore à la future conférence. M. de Pfordten lui ralliera peut-être quelques dissidents si, comme on l'annonce, il vient prochainement à Francfort [4].

Je reviens, si Votre Excellence le permet, à ce que j'ai dit plus haut des dépêches prussiennes. M. de Dalwigk m'a parlé ce matin d'une dépêche que M. de Wentzel serait venu lui lire, par ordre de M. de Bismarck, au sujet du vote de Francfort. M. de Bismarck aurait été jusqu'à écrire, dans cette pièce, que, si la Prusse et l'Autriche n'avaient pas eu la majorité, il aurait passé outre [5].

En présence d'une prépotence ainsi érigée en principe, le Baron voit avec indifférence la Prusse renoncer à des projets franchement annexionistes. «L'annexion occulte, dit-il, est plus dangereuse que toute autre parce qu'elle est une sorte de propagande qui menace chacun de nous et qui peut s'exercer partout. Dans le cas présent, elle tend à prendre la forme d'une triple convention militaire, maritime et diplomatique; mais c'est là un voile trop transparent pour que nous n'y découvrions pas une véritable prise de possession. C'est pourquoi je ne cesse de cher-

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

[4] Cf. la dépêche du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 209).

[5] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

cher à ouvrir les yeux à l'Autriche sur le danger de toute concession qu'elle ferait à la Prusse en vue de garanties politiques ou territoriales. Si l'on s'engage dans cette voie, si l'on ne prend pas, au contraire, la résolution définitive d'arrêter radicalement la Prusse, le jour viendra où Mayence appartiendra à M. de Bismarck.»

M. de Dalwigk ajoute que ce jour-là l'Autriche sera dans un aussi grand embarras que la Hesse.

1122. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 94.)

Hanovre, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

Je crois devoir faire connaître à Votre Excellence que le bruit court ici que, la Prusse ayant refusé à la France l'établissement d'une station navale [1] sur son territoire, le Gouvernement de l'Empereur aurait fait des démarches auprès du roi de Hanovre pour obtenir une station semblable à celle que les Russes ont à Villefranche, auprès de la ville d'Emden, non loin de l'île d'Helgoland. Je sais que mes Collègues de Bavière et de Russie en ont entretenu M. de Platen, et que ce dernier leur a répondu, comme je l'ai fait moi-même, que jusqu'à ce jour il n'en savait rien.

On est encore très préoccupé en Allemagne de la succession au Trône dans le Sleswig-Holstein; quant au Duc d'Augustenbourg, il céderait, dit-on, à toutes les exigences de la Prusse, en se résignant à devenir le vassal de cette Puissance [2]. Il n'en serait pas de même du Duc d'Oldenbourg, qui, appuyé sur la Russie, tâcherait de conserver ses droits de Souverain indépendant en

(1) Note marginale, au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : «Démentir ces bruits.» — Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-dessus, p. 208).

(2) Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 20 décembre (ci-après, p. 218).

entier. C'est à ce titre que le Hanovre soutiendrait sa candidature. Il paraîtrait qu'à Vienne et à Berlin on s'entretient toujours beaucoup des droits du Prince d'Augustenbourg, et qu'on traite en ce moment avec M. d'Ahlefeldt, son Plénipotentiaire. En tout cas, les deux grandes Puissances se réserveront de décider la question de succession avant de la soumettre à la Diète [1]. Elles ne paraissent pas hostiles au Prince Frédéric, mais elles veulent entendre et examiner les droits des autres Prétendants. Une conférence *ad hoc*, composée de diplomates et de jurisconsultes allemands, serait, assure-t-on, formée pour compulser les titres d'hérédité, pour classer les documents et pour soumettre enfin à la Diète de Francfort le résultat de son travail.

1123. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 10, n° 820.)

Kiel, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

Le parti sleswig-holsteinois s'est mis en tête que M. de Bismarck ne poursuit si résolument ses projets de conquête que parce qu'il est d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur. Tous les bruits des journaux relatifs à une cession d'un vaste terrain houiller qui devrait être faite à la France trouvent ici des oreilles crédules [2]. Un professeur de l'Université, faisant allusion à ces bruits, disait hier soir au Club de l'*Harmonie* : « Voilà enfin ce qui peut expliquer l'audace du Ministre prussien. Il veut prendre les Duchés parce qu'il a un moyen d'empêcher la France de crier. Au reste, j'admire la politique de l'Empereur Napoléon : gagner un lambeau du territoire rhénan sans tirer l'épée, c'est assurément très avantageux. »

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, n° 113 (ci dessus, p. 185).

[2] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-dessus, p. 208). Il se serait agi d'un bassin houiller dans la région de la Sarre.

A la Cour du Prince d'Augustenbourg, on croit que M. de Bismarck, pour prendre les Duchés, aurait *le courage* de céder une partie des provinces rhénanes à la France. M. Samwer lui-même m'a exprimé cette opinion, qui le remplit d'inquiétude[1].

1124. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 731, n° 196.)

Londres, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

Les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser me sont exactement parvenues, jusqu'à la date du 15 de ce mois et jusqu'au n° 169 inclusivement[2].

J'ai lu avec le plus grand intérêt les extraits que vous avez bien voulu me transmettre, pour mon information personnelle, de la correspondance des Ambassadeurs de Sa Majesté à Vienne et à Berlin, ainsi que du Ministre de l'Empereur à Dresde. Malgré le désir bien accusé du Cabinet de Londres de n'intervenir, en aucune façon, dans les démêlés des deux grandes Puissances allemandes entre elles et avec la Confédération germanique, à propos de la question des Duchés de l'Elbe, Lord Russell est évidemment plus préoccupé qu'il ne voudrait le paraître des projets ambitieux que l'on continue à prêter à la Prusse. Il se flatte un peu, sans doute, que le Comte de Mensdorff-Pouilly sera moins disposé que son prédécesseur à user de condescendance vis-à-vis de M. de Bismarck; mais il a vu, jusqu'ici, l'Autriche céder si souvent et si facilement aux exigences de la Prusse, au moment même où on la croyait à Londres plus décidée à résister, qu'il est loin d'être très rassuré. Quelle que soit d'ailleurs l'activité déployée en ce moment à Berlin par le Représentant de l'Angleterre pour

(1) Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Lui répondre sans retard que je n'ai pas besoin de reproduire le démenti donné par les journaux allemands à la prétendue cession faite par la Prusse à la France d'une houillère.»

(2) Dépêche sur les affaires de Grèce.

arriver à pénétrer les vues de M. de Bismarck, il est certain que Lord Napier[1] n'a pas été encore en mesure de renseigner exactement, sous ce rapport, son Gouvernement. Quant au Comte de Bernstorff, il vit, depuis son retour à Londres, tout à fait dans la retraite, observant en général dans son langage la plus grande réserve. Dans une visite qu'il a faite récemment au Comte Russell (la seule qu'il ait faite à ce Ministre, si je suis bien informé, dans le courant de ce mois), il a soigneusement maintenu la conversation sur le terrain des généralités. Lord Russell lui ayant cependant demandé, sur un ton assez dégagé, si M. de Bismarck songeait toujours à annexer les Duchés à la Prusse, M. le Comte de Bernstorff aurait répondu qu'il ignorait entièrement les intentions de M. de Bismarck, mais que l'annexion des Duchés à la Prusse était une combinaison qui pouvait comme toute autre se défendre, et que si telle était en effet la pensée de M. de Bismarck, ce ne seraient certainement pas «les criailleries de la presse anglaise qui empêcheraient cet homme d'État de la mettre à exécution». J'ai causé moi-même assez longuement, il y a peu de jours, avec M. l'Ambassadeur de Prusse, de qui je tiens ce dernier détail, et il m'a assuré, de même qu'à Lord Russell, qu'il ne connaissait pas encore le plan véritable de M. de Bismarck, en ajoutant toutefois qu'il pensait, comme nous, que le meilleur moyen pour la Prusse de sortir d'embarras et de résoudre la question, serait de consulter les populations des Duchés. En procédant ainsi, la Prusse était sûre d'obtenir, suivant lui, pleine satisfaction, sans avoir à discuter avec la Cour de Vienne les conditions auxquelles l'Autriche acquiescerait, le cas échéant, à un agrandissement territorial de la Prusse. M. le Comte de Bernstorff m'a dit qu'il avait, tout récemment, écrit à Berlin dans ce sens, mais qu'il craignait que le Cabinet de Vienne, en supposant que M. de Bismarck fût personnellement disposé à recourir au vote des populations, ne consentît pas à suivre la Prusse dans cette voie. J'avais fait dans le courant de la conversation quelques allusions aux engagements que la Prusse aurait pris, prétend-on, vis-à-vis de l'Autriche, en ce qui concerne

[1] Sir Andrew Buchanan avait été nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en septembre 1864, et remplacé à Berlin par lord Napier.

la Vénétie, en ayant soin de déclarer que je n'avais jamais, pour ma part, ajouté aucune foi à ces bruits. M. le Comte de Bernstorff, tout en m'assurant qu'il les considérait, ainsi que moi, comme entièrement dénués de fondement, n'a pas semblé repousser absolument l'idée qu'à un moment donné de semblables combinaisons ne pussent être de nouveau mises en avant, tout au moins par l'Autriche. Mais c'était là une éventualité évidemment éloignée et à laquelle, je m'empresse de le dire, M. l'Ambassadeur de Prusse ne paraissait attacher lui-même aucune importance pour le moment. Dans son opinion, de pareils porjets n'auraient de raison d'être et ne mériteraient de fixer sérieusement l'attention que si l'Italie était résolue à prendre l'initiative d'une guerre contre l'Autriche et se croyait autorisée à compter, même dans cette hypothèse, sur le concours matériel d'une tierce Puissance. M. l'Ambassadeur de Prusse m'a paru, d'ailleurs, attacher quelque prix à établir vis-à-vis de moi que les relations de l'Autriche et de la Prusse sont loin d'être aussi tendues, dans le moment actuel, qu'on le suppose généralement, et que, malgré les apparences, elles n'ont pas cessé d'être empreintes d'une certaine cordialité. Le langage de M. l'Ambassadeur d'Autriche, quelque réservé qu'il soit aussi, ne concorde pas absolument sous ce rapport, je dois le constater, avec celui de M. le Comte de Bernstorff.

1125. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 239, n° 58.)

Munich, 19 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

[Le Vicomte des Méloizes accuse réception de la dépêche de Drouyn de Lhuys du 13 décembre [1]. On n'a pas été surpris, à Munich, par le résultat du dernier vote de la Diète [2] :

[1] Cf. ci-dessus, p. 180.

[2] Le vote du 5 décembre. Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

M. de Pfordten manquerait à son passé, s'il ne maintenait fermement le drapeau de la résistance, mais on s'accorde à penser qu'aucune résolution ne sera prise avant que les deux grandes Cours aient fait connaître elles-mêmes le résultat des pourparlers qui se poursuivent entre elles [1]. Prochain départ de M. de Pfordten pour Francfort où il compte aller passer les fêtes de Noël.]

Au nombre des obstacles que la politique des États secondaires est exposée à rencontrer, il faut placer en première ligne ceux qui peuvent résulter de la disposition même des populations sleswig-holsteinoises, aujourd'hui surtout que l'autorité de la Prusse, s'exerçant pour ainsi dire sans contrôle, peut si facilement diriger les esprits dans le sens de ses vues. Or il résulte d'informations sûres qu'à l'exception des populations limitrophes du Danemark, qui conservent des liens d'affinité avec ce pays, et des universités qui restent en communauté d'idées avec le Nationalverein, le gros des populations serait beaucoup moins opposé qu'on ne le croit généralement à se retourner vers la Prusse [2]. Ces dispositions ne sont pas nouvelles de la part de la noblesse sleswig-holsteinoise qui s'est toujours montrée peu sympathique au Prince d'Augustenbourg, dont elle redoute le programme libéral, et qui trouverait de plus flatteuses perspectives dans l'incorporation à un grand État. La généralité du pays trouverait aussi dans cette incorporation, on ne se le dissimule pas, des garanties plus certaines pour la protection et le développement de ses intérêts. Les grands travaux d'utilité publique, tel que le canal de communication entre les deux mers, obtiendraient dans le concours des capitaux prussiens des facilités d'exécution qu'ils ne peuvent attendre d'une administration isolée. La lourde charge des frais de guerre, en se confondant avec l'ensemble de la dette prussienne, serait réduite à des proportions minimes. L'annexion à la Prusse offrirait enfin à ce pays, fatigué et désorganisé par le provisoire, le bénéfice d'une solution définie, pouvant se substituer immédiatement aux incertitudes et aux tiraillements de l'état de choses actuel. Cet ensemble d'avan-

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

[2] Cf. la dépêche de Valois à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre (ci-dessus, p. 127).

tages serait de jour en jour plus apprécié par les populations, et la disposition des esprits serait loin d'exclure pour la Prusse la possibilité d'un appel[1] éventuel au vote populaire. En cet état de choses, l'idée d'un prétendu droit de la Couronne de Prusse à la succession des Duchés serait moins destinée à faire impression sur le public allemand, dont l'opinion est dès longtemps fixée, que sur le Roi Guillaume, dont les scrupules, librement combattus sur leur terrain même, n'opposeraient vraisemblablement pas une résistance invincible.

Ces observations, résultat de mes conversations avec mes Collègues et notamment avec le nouvel Envoyé de Saxe, M. de Koenneritz, m'ont paru mériter d'être placées sous les yeux de Votre Excellence, et montrent que, si les États secondaires persistent à combattre les vues personnelles de la Prusse dans les Duchés, ce n'est pas faute d'être éclairés sur les difficultés contre lesquelles ils ont à lutter.

1126. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 115.)

Berlin, 20 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

[A l'égard des Duchés, la situation reste des plus confuses.]

J'entends dire que le Prince d'Augustenbourg se montre prêt à acheter la reconnaissance de ses droits en cédant à la Prusse une si large part de son autorité future qu'il ne lui resterait plus en réalité que la qualité de Gouverneur héréditaire du Sleswig-Holstein[2]. Le Prétendant expliquerait sa résolution par la doctrine de son parti, d'après laquelle les Souverains des États secondaires de la Confédération doivent, pour subsister, se résisigner au rôle de vassaux de la Puissance prépondérante. D'après cette théorie, on offrirait, de la part du Prince, au Cabinet de

[1] La dernière page de l'original, à partir du mot «éventuel», est remplacée par une copie, qui est peut-être en partie un déchiffrement.

[2] Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre et du 14 décembre, n° 113, et celle du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 142, 185 et 212).

Berlin des concessions entières sur les cinq points suivants, qui semblent résumer toutes les exigences que la Prusse peut formuler comme condition de la reconnaissance du Duc Frédéric VIII:

1° Création d'un port militaire à Kiel, mis en communication avec la Mer du Nord par un canal maritime; recrutement naval dans la population slesvico-holsteinoise;

2° Forteresse fédérale à Rendsbourg avec droit de garnison pour la Prusse;

3° Incorporation des troupes dans l'armée royale;

4° Entrée des Duchés dans le Zollverein;

5° Représentation diplomatique confiée à la Prusse.

Ces avantages énormes proposés à la Prusse n'auraient pas amené l'entente que les Agents du Prince désiraient réaliser. Il est à présumer que, si leurs démarches n'ont pas provoqué jusqu'ici de la part de M. de Bismarck une déclaration favorable aux intérêts du Prétendant, c'est que, d'un côté, les aspirations de la Prusse sont encouragées et accrues par les derniers succès de sa politique, et que, de l'autre, on est porté à Vienne à attribuer un grand poids aux représentations que les Augustenbourgeois ne peuvent manquer d'y faire à propos de la sujétion trop étroite que M. de Bismarck voudrait imposer au futur Souverain des Duchés. Tel est, à ce qu'il paraît, le nœud qui s'oppose, en ce moment, à ce que la Diète soit invitée à sanctionner l'établissement de la dynastie d'Augustenbourg dans le Sleswig-Holstein.

[La fin de la dépêche est relative aux affaires intérieures du Grand-Duché de Hesse-Cassel.]

1127. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 95.)

Hanovre, 20 décembre 1864.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

La lettre que le jeune Roi de Bavière a écrite au Roi de Hanovre[1] contenait le nouveau programme politique que la

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-dessus. p. 208).

Bavière compte suivre sous la direction de M. de Pfordten. Le Roi Louis II, qui cherche aujourd'hui à se faire partout des alliés, s'est adressé directement au Roi Georges, à la fin de la semaine dernière, pour l'engager à reconnaître, sans plus tarder, le Duc d'Augustenbourg comme Souverain légitime des Duchés.

Tout en gardant sa liberté d'action, et en ne voulant pas suivre la Bavière sur le terrain politique où elle voudrait amener le Hanovre, le Roi a répondu à cette missive par des paroles courtoises et obligeantes, sans s'engager en quoi que ce soit.

« Le Roi et son Gouvernement ne sont décidément point bien disposés pour le Duc Frédéric? me disait ce matin le Prince Isembourg avec un sentiment de satisfaction.

« — Que veut donc le Hanovre? lui ai-je demandé. Ne serait-ce pas plutôt le Grand-Duc d'Oldenbourg qui serait son candidat?

« — Je le croirais aussi, a répliqué le Ministre de Prusse. Le Grand-Duc d'Oldenbourg est venu plusieurs fois ici dans le but de demander à son beau-frère de l'appuyer.

« — Mais vous, mon cher Prince, expliquez-moi donc pour lequel de ces deux Prétendants vous êtes le plus portés en Prusse?

« — Sur ma parole, je ne saurais répondre à votre question. Cela est étonnant peut-être; mais je puis vous assurer que je n'ai jamais rien reçu de Berlin qui puisse me faire connaître l'opinion de mon Gouvernement à ce sujet. On veut apprécier les droits de chacun et se décider ensuite. »

Ces paroles du Prince Isembourg m'ont vivement frappé, et ce manque d'instructions de la part de la Prusse à son Ministre à Hanovre, dans une si importante question, me prouverait une fois de plus que M. de Bismarck ne veut, au fond, ni de l'un ni de l'autre de ces Princes, et qu'il préfère, sans se compromettre, attendre et profiter du moment opportun pour s'emparer des Duchés.

1128. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 239, n° 59.)

Munich, 20 décembre 1864.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

J'ai eu dernièrement l'honneur d'annoncer à Votre Excellence le prochain départ pour Francfort du Chef du Cabinet bavarois[1]. Le Baron Pfordten partira en effet demain matin pour cette ville en s'arrêtant à Bamberg où il doit rencontrer son Collègue de Saxe, le Baron de Beust[2]. Une circulaire que je reçois à l'instant fixe à dix jours l'absence du Ministre bavarois.

Pour s'opposer avec quelque chance de succès aux vues personnelles de la Prusse et répondre ainsi aux exigences du sentiment public toujours en éveil sur cette question des Duchés, il eût fallu aux États secondaires étroitement unis le concours et l'appui de l'Autriche. Le Cabinet de Vienne persistant au contraire dans son accord avec celui de Berlin, les États secondaires ne sauraient guère se flatter de l'emporter dans une cause où tous les éléments de succès leur font successivement défaut. Les deux principaux Cabinets se préoccuperaient en conséquence de parer aux difficultés de la situation qui en résulte pour eux, et ils songeraient à cet effet à prendre l'initiative de quelque nouveau plan de réforme de nature à assurer une satisfaction aux aspirations nationales. Ce serait, d'après les renseignements que je viens de recueillir, dans le but de se concerter sur ce plan que les deux hommes d'État auraient combiné leur projet de rencontre.

On a peine à comprendre ici la politique d'effacement que suit en ce moment l'Autriche. On ne se l'explique que par le sentiment d'extrêmes difficultés intérieures et d'appréhension du côté du Midi qui la placeraient dans l'obligation de renoncer à toute action éventuelle du côté du Nord.

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 216).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

1129. CIRCULAIRE DE DROUYN DE LHUYS AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE L'EMPEREUR. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126[1].)

Paris, 22 décembre 1864.

Les événements qui se passent en Allemagne et dans les Duchés n'ont pas modifié les jugements que nous avions portés pendant le cours des délibérations de la Conférence de Londres. Fidèles à la politique de justice et d'impartialité qui a été la règle de nos appréciations, nous ne pouvons nous empêcher de constater combien l'expérience a promptement justifié la sagesse des principes que nous avions émis. En demandant que, de part et d'autre, on tînt compte des aspirations nationales, et que les vœux de la partie danoise du Sleswig fussent pris en considération, nous savions qu'il ne pouvait y avoir d'autre base pour une pacification durable.

Aujourd'hui les Duchés sont aux prises avec une situation anormale et précaire. Une regrettable incertitude sur le sort qui leur est réservé paralyse leurs ressources et compromet leurs intérêts. Le Danemark et l'Allemagne doivent reconnaître que nos conseils leur auraient épargné ce que cet état de choses a de fâcheux. Quant aux habitants de la partie danoise du Sleswig, ils témoignent leur sentiment avec une unanimité qui justifie nos prévisions[2].

Nous formons des vœux pour que l'ensemble des difficultés

[1] Le texte de cette circulaire a été publié dans les *Documents diplomatiques, Affaire des Duchés de l'Elbe*, p. 30-31, et dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 353, mais avec la date du 30 décembre. Le second paragraphe, biffé sur la minute, ne figure pas dans les textes imprimés, qui présentent également quelques différences de forme avec celui de la minute. Il se peut que la circulaire n'ait pas été, en réalité, expédiée sous cette forme et qu'elle ait simplement servi à composer des dépêches, de contenu à peu près semblable, adressées à presque tous les postes pendant les derniers jours de décembre. La minute ne porte pas, en tout cas, comme à l'ordinaire, l'indication des postes auxquels elle aurait été envoyée.

[2] Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, du 9 et du 11 décembre (ci-dessus, p. 166 et 172).

actuelles soit réglé dans une pensée de conciliation et d'apaisement, et notre assentiment sympathique serait acquis à toute mesure ou à toute combinaison dans laquelle nous pourrions trouver, lors du règlement définitif de la question, une application équitable des idées que nous nous étions fait un honneur et un devoir de suggérer ou de soutenir.

1130. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 248, n° 55[1].)

Paris, 22 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 242 inclusivement[2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie du soin que vous mettez à me tenir au courant des débats qui ont lieu dans les Chambres danoises, et je suis avec attention les discussions relatives aux changements proposés pour l'organisation constitutionnelle de la Monarchie.

Les événements qui se passent dans les Duchés et en Allemagne n'ont pas modifié les jugements que nous avons portés pendant le cours des délibérations de la Conférence de Londres, et, en attendant la solution finale, dont nous aurons à examiner les conséquences au point de vue des intérêts généraux, nous demeurons fidèles à la politique de justice et d'impartialité qui a été la règle de nos appréciations. Il nous est impossible de ne pas constater combien l'expérience a promptement confirmé la sagesse des principes que nous avions émis. En demandant que de part et d'autre on tînt compte des aspirations nationales, nous savions que c'était là seulement que pouvait se trouver la base d'une paix durable. Aujourd'hui, les Duchés sont aux prises avec une situation anormale et précaire. Une fâcheuse incertitude sur le sort qui leur est réservé paralyse leurs ressources et com-

[1] On peut comparer le texte de cette dépêche avec celui de la circulaire de même date, qui ne fut sans doute pas adressée à Copenhague et dont cette dépêche tint lieu.

[2] La dépêche n° 242, du 14 décembre, ainsi que les dépêches précédentes de Dotézac, était relative aux débats du Landthing.

promet gravement leur prospérité. Le Danemark et l'Allemagne ne peuvent hésiter à reconnaître que nos conseils leur auraient épargné ce que cet état de choses a de regrettable et de pénible.

Quant aux habitants de la partie danoise du Sleswig, ils témoignent leur sentiment avec une unanimité dont l'opinion publique commence à être frappée, et vous m'avez, à plusieurs reprises, signalé l'importance et le caractère spontané de leurs dernières manifestations[1]. Elles ne peuvent qu'exciter notre sympathie, et nous serions heureux que, dans le règlement définitif, les Puissances allemandes consentissent à les prendre en considération. Nous n'avons laissé ignorer notre manière de voir ni à Vienne ni à Berlin[2], et notre assentiment serait acquis à toute mesure ou à toute combinaison dans laquelle nous pourrions voir un hommage à notre droit public et une reconnaissance du principe des nationalités.

1131. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 248, n° 246.)

Copenhague, 22 décembre 1864.
(Cabinet, 28 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

La Suède paraît se préoccuper de la possibilité d'une rétrocession des Duchés au Danemark, à titre d'union personnelle, à en juger du moins par l'insistance que met son Ministre à interroger sur ce point M. le Ministre des Affaires étrangères. M. Bluhme s'étant enquis auprès de lui s'il savait quelque chose de positif au sujet des bruits, répandus dans la presse et qui ont trouvé ici un écho, d'après lesquels la France aurait fait connaître à Berlin son inclination à permettre l'annexion des Duchés à la Prusse, sous la condition que la partie danoise du Sleswig ferait retour au Danemark[3], M. Björnstierna, en répondant qu'il

(1) En particulier le 9 décembre. Cf. ci-dessus, p. 164.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 14 décembre et sa circulaire du 22 (ci-dessus, p. 183 et 222).

(3) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

était à cet égard dans une ignorance complète, a saisi cette occasion pour sonder de nouveau le Président du Conseil sur l'ensemble de cette affaire.

M. Bluhme a clairement fait entendre que cette solution ne serait pas de son goût, et qu'il lui préférerait de beaucoup l'union personnelle. « La rétrocession de la partie danoise du Sleswig, a-t-il dit, ne nous donnerait pas une force réelle, en présence de la Prusse, qui par la possession du port de Kiel et des ports du Sleswig méridional aurait les moyens de créer une flotte considérable, menace perpétuelle contre le Danemark. Nous pourrions nous aussi nous mettre sur les rangs pour revendiquer les Duchés, mais ce serait là une mauvaise politique; notre empressement aurait pour résultat qu'on voudrait nous imposer des conditions auxquelles nous ne pourrions pas souscrire, tandis que si, par suite de l'impuissance de tomber d'accord sur le choix d'un Souverain, ou sur toute autre combinaison, on venait nous offrir les Duchés, nous serions en mesure de discuter les conditions de notre consentement et de n'accepter que celles qui ne compromettraient pas notre indépendance. Aussi, le Roi doit-il bien se garder de se mêler de cette affaire, et, si Sa Majesté demandait à son Cabinet de faire des démarches dans ce sens, je donnerais ma démission plutôt que de couvrir de ma responsabilité une pareille conduite. » Là-dessus M. Bluhme a parlé de l'union qui devait lier la Suède et le Danemark. Sur terre, a-t-il dit, nous serions les plus faibles, mais sur mer nous pourrions résister à la Prusse. Puis du ton d'un homme qui ne veut pas qu'on se méprenne à ses paroles : « C'est par des rapports de douane et de commerce, a-t-il ajouté, qu'il faudrait commencer pour fonder une bonne intelligence entre les deux Gouvernements. »

Ce langage ne m'étonne pas, M. Bluhme est pour l'union personnelle, et la restitution du Sleswig danois n'est pour lui qu'un pis aller. Pour qu'il ait fait ressortir avec une insistance aussi marquée l'inefficacité de cette dernière solution, il faut qu'il eût en réalité sur l'union personnelle un espoir qu'il affecte en général de ne pas nourrir. Il a assuré d'ailleurs à M. Björnstierna qu'il n'avait aucune connaissance des dispositions de la Russie, ni des démarches attribuées à cette Puissance dans ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

sens[1]. Cependant, j'apprenais ces jours derniers d'une personne qui le tenait de la Reine elle-même, qu'interpellé pendant son éjour à Kissingen[2] par la Grande-Duchesse douairière de Mecklembourg-Strelitz, née Hesse-Cassel, sur le dommage que causerait au Roi de Danemark la cession au Grand-Duc d'Oldenbourg[3], l'Empereur Alexandre aurait répondu : « Que le Roi se rassure, ma cession n'a pas le danger qu'il redoute. » Il paraît difficile que M. Bluhme ignore cette réponse, ainsi que les démarches personnelles que la jeune dynastie a nécessairement faites et ne cessera de faire jusqu'au dernier moment auprès de l'Empereur de Russie. Toujours est-il, et quel que soit le fondement de ces paroles du Tsar, la jeune dynastie et son entourage conservent intacte leur confiance dans les résultats de l'appui de la Russie. M. Othon de Plessen, Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, qui est venu passer quelques jours ici avant de retourner à son poste, après avoir vu son frère, le Baron Charles de Plessen, à Altona, caresse encore cette confiance, en déclarant que les Duchés regrettent le passé et désirent rentrer dans le giron sous le drapeau de l'union personnelle. La joie serait au comble si les Commissaires austro-prussiens confiaient, ainsi qu'il en est question, l'administration supérieure des Duchés au Baron Charles de Plessen, ami personnel du Roi Christian, dévoué de tout temps à l'union personnelle, bien que, pour ne pas subir le Prince d'Augustenbourg, dont il est l'antagoniste le plus acharné, il ambitionne, affirme-t-on, à défaut de l'union personnelle, l'annexion à la Prusse.

Je n'ai pas besoin de dire que le pays est dans un autre ordre d'idées. C'est l'union personnelle qu'il abhorre et le retour des Danois du Sleswig qu'il appelle de tous ses vœux.

Je n'ajouterai pas non plus que l'élan de M. Bluhme vers la Suède est un euphémisme. M. Bluhme est le moins scandinave

[1] Nous n'avons trouvé dans la correspondance d'autres allusions aux démarches attribuées à la Russie que celles qui sont contenues dans la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, n° 113 (ci-dessus, p. 185).

[2] Au mois de juin.

[3] La cession fut annoncée à la séance de la Conférence de Londres, le 2 juin 1864.

des Danois. Dans l'intimité, il ne se fait pas faute de relever l'abandon de la Suède, en taxant sa politique de duplicité.

1132. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 487, n° 93.)

Vienne, 22 décembre 1864.
(Cabinet, 25 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 7 de ce mois et au n° 88 (1). M. de Saint-Ferriol m'a également remis votre lettre particulière et confidentielle du 29 novembre (2), et je me réserve de revenir sur ce sujet dans la correspondance que j'adresserai à Votre Excellence par le prochain courrier. L'absence de toute nouvelle, le profond mystère dont s'enveloppent les négociations incertaines qui se poursuivent entre les deux Cabinets de Vienne et de Berlin expliquent le silence que j'ai gardé depuis quelque temps. Il est évident que les deux grandes Puissances allemandes font entrer à dessein dans leur politique commune la lenteur des délibérations et des retards calculés dans un but qui leur est personnel. Le Gouvernement autrichien évite autant que possible toute initiative, et se renferme en quelque sorte dans un rôle passif, qu'il considère comme le plus propre à ménager à la fois la Prusse dont il ne veut pas se séparer et l'Allemagne qu'il ne voudrait pas froisser tout en maintenant sa suprématie. Il a dû cependant se prononcer sous une forme consultative et confidentielle, et le voyage à Berlin du Baron de Werther n'a pas été étranger à cette circonstance. Dans le but de soustraire plus sûrement les pourparlers entre les deux Cabinets à toute immixtion étrangère, on a voulu traiter de vive voix les propositions soumises à l'adhésion réciproque, et le Baron de Werther, paraît-il, était chargé de les

(1) La dépêche n° 88 est en réalité datée du 5 décembre, et il n'existe point de dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont qui porte la date du 7. Cf. la dépêche n° 88 (ci-dessus, p. 149).

(2) Ci-dessus, p. 104.

faire connaître. Le Cabinet de Vienne, ne reconnaissant à aucun des Prétendants des droits positifs, mais trouvant ceux du Duc d'Augustenbourg mieux établis que ceux de ses compétiteurs, aurait désiré, assure-t-on, que l'Autriche et la Prusse, transportant sur sa tête les titres de possession qu'ils tiennent de la cession danoise, lui remissent le gouvernement des Duchés et appelassent ensuite la Diète à reconnaître sinon à sanctionner cette résolution. Après une absence de plus d'une semaine[1], M. de Werther est revenu, n'apportant, dit-on, qu'une réponse évasive et dilatoire, que l'on considère ici comme une fin de non-recevoir. La question, aurait dit le Baron de Bismarck, n'était pas assez mûre pour être encore l'objet d'une proposition aussi formelle ; il fallait l'étudier davantage, et laisser à l'opinion le temps de s'asseoir sur des bases mieux définies ; dans l'état actuel des choses, le Cabinet de Berlin ne croyait pas pouvoir adhérer à la résolution suggérée par celui de Vienne. L'opinion publique accueillera très mal cette réponse, et elle s'efforcera sans aucun doute d'entraîner le Gouvernement vers le . . . . .[2] d'une démarche directe auprès de la Diète en faveur du Prétendant favorisé. Mais un acte semblable serait une rupture avec la Prusse, et le Gouvernement n'en veut à aucun prix ; il continuera donc à lutter contre l'opinion et à rechercher quelque nouveau moyen terme qui puisse être accepté à Berlin. Votre Excellence sait que M. de Bismarck avait proposé que les navires sleswico-holsteinois, jusqu'à l'établissement de leur Gouvernement définitif, naviguassent soit sous pavillon autrichien, soit sous pavillon prussien, soit enfin sous pavillon provisoire qui leur fût propre ; il s'était déclaré également disposé pour chacune de ces alternatives, et avait laissé au Cabinet de Vienne le choix de celle qui devait être adoptée. On n'hésite pas ici à se prononcer pour un pavillon provisoire sleswig-holsteinois, mais il paraît que le Cabinet de Berlin est revenu sur sa première détermination et qu'il

[1] Il n'est pas fait allusion dans Horst Kohl au séjour à Berlin du baron de Werther.

[2] Le mot est resté en blanc dans le déchiffrement. La minute de la dépêche conservée dans les archives de l'ambassade de France à Vienne donne ici le mot «système», tandis que les mots «auprès de la Diète» ne s'y trouvent pas.

n'admet plus aujourd'hui que l'alternative du pavillon prussien ou autrichien. Bien que j'aie lieu de croire les informations que j'ai l'honneur de vous envoyer puisées à bonne source, je dois cependant prévenir Votre Excellence que je ne les ai pas reçues directement du Comte de Mensdorff-Pouilly, ce dernier persistant à se renfermer dans un silence dont personne, à ce qu'il paraît, n'a encore pu le faire sortir. Cette réserve s'explique un peu par la situation et par la politique passive du Gouvernement. Elle est à la fois difficile à expliquer, difficile à justifier et difficile à glorifier.

[Post-scriptum annonçant la mort de l'Archiduc Louis, grand-oncle de l'Empereur d'Autriche.]

1133. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, et au Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe. (Minute. Bavière, 239, n° 24.)

Paris, 23 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 59 [1] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai lu avec un intérêt particulier les détails que vous me transmettez au sujet des idées politiques de M. le Baron de Pfordten [2].

Je vous ai récemment entretenu de la situation actuelle des Duchés et de l'avantage incontestable qu'il y aurait à tenir compte des aspirations nationales [3]. Depuis lors, le Ministre de Sa Majesté à Copenhague et notre Agent consulaire à Kiel sont revenus avec moi sur l'importance et sur le caractère spontané

[1] Pour Carlsruhe : jusqu'au n° 50. Dépêche du 19 décembre (ci-dessus, p. 209). — La dépêche n° 59 est celle du 20 décembre (ci-dessus, p. 221).

[2] Ce dernier membre de phrase ne figure que dans la dépêche adressée à Munich.

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhouys au vicomte des Méloizes, du 13 décembre (ci-dessus, p. 180). — Cf. également la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 22 décembre, et sa dépêche à Dotézac de même date (ci-dessus, p. 222 et 223).

des dernières manifestations du Sleswig septentrional [1]. Elles ne pouvaient manquer d'exciter notre sympathie, et nous serions heureux que, dans le règlement définitif, les Puissances allemandes consentissent à les prendre en considération. Nous n'avons laissé ignorer notre manière de voir ni à Vienne, ni à Berlin, et notre assentiment serait acquis à toute combinaison dans laquelle nous pourrions trouver une application équitable des idées que nous nous étions fait un honneur et un devoir de soutenir au sein de la Conférence de Londres.

Vous verrez au surplus, par les extraits ci-joints de la correspondance des Ministres de Sa Majesté à Hanovre et à Stuttgart [2], que plusieurs des Cours d'Allemagne n'hésitent pas à rendre justice aux sentiments d'impartialité qui dirigent nos appréciations, et nous n'attendons pas moins de l'esprit de sagesse et d'équité de la Cour de Munich [3].

Plusieurs journaux allemands se sont occupés d'une prétendue cession de terrains houillers qui devrait être faite à la France par une des Puissances de la Confédération germanique [4]. Cette nouvelle est complètement inexacte, et nous n'avons reçu ni de la Prusse, ni de la Bavière, ni d'autres États de l'Allemagne aucune ouverture relative à une acquisition de cette nature. Il n'a jamais été question non plus de l'établissement d'une station navale française sur un point de l'Allemagne du Nord [5]. Les commentaires des journaux sur ce double sujet doivent donc tomber d'eux-mêmes, et vous pouvez les démentir quand vous en trouverez l'occasion.

[1] Cf. les dépêches de Dotézac et de Valois à Drouyn de Lhuys, des 9 et 11 décembre (ci-dessus, p. 164 et 171).

[2] Ces extraits ne se trouvent pas dans la correspondance. Il s'agit évidemment de la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, et de celle du comte de Damrémont, du 16 (ci-dessus, p. 193 et 199).

[3] Pour le marquis de Cadore : de Carlsruhe.

[4] Cf. la dépêche de Valois à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre, et la note de Drouyn de Lhuys (ci-dessus, p. 213 et 214, note 1).

[5] Cf. la dépêche du comte de Reiset, du 19 décembre (ci-dessus, p. 212).

1134. Drouyn de Lhuys au Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 86, n° 22.)

Paris, 23 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° (1) inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et je vois avec plaisir qu'on rend justice en Wurtemberg aux idées d'impartiale équité qui dirigent les appréciations et la conduite du Gouvernement de l'Empereur dans l'affaire des Duchés (2).

1135. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 50.)

Darmstadt, 23 décembre 1864.
(Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Dans ma dernière dépêche (3), j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence d'une lettre adressée par M. de Bismarck à M. de Dalwigk au sujet du vote de Francfort sur le retrait des troupes allemandes du Holstein. Le Baron, en me rencontrant hier soir, a de lui-même remis la conservation sur cet objet, m'a dit qu'il faisait lithographier la lettre de M. de Bismarck et sa propre réponse, et m'a enfin promis pour la seconde fois, sans

(1) Le numéro manque. La dernière dépêche de Stuttgart, parvenue au Cabinet le 22 décembre, était datée du 20; elle était relative à la convocation des Chambres et au voyage de M. de Pfordten.

(2) Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 16 décembre (ci-dessus, p. 199).

La suite de cette dépêche est identique à celle que Drouyn de Lhuys adressa le même jour au vicomte des Méloizes et au marquis de Cadore (cf. ci-dessus, p. 229, depuis : «Je vous ai récemment.....»), sauf suppression du paragraphe 3.

(3) Il s'agit, en réalité, de l'avant-dernière dépêche, celle du 19 décembre, n° 48. La dépêche n° 49, du 20 décembre, est relative aux élections en Nassau.

que je lui en eusse aucunement exprimé le désir, de m'envoyer ces deux pièces. Après avoir dit que la Prusse ne se fût pas soumise à un vote contraire, la dépêche de M. de Bismarck montrerait un certain étonnement de ce que les États opposants paraissent ne pas se rendre compte «des conséquences que peut avoir leur démonstration»! M. de Dalwigk aurait répondu qu'il ne reconnaît à aucun État de la Confédération le droit de s'immiscer à ce point dans les affaires d'un autre.

Le Baron de Dalwigk croit savoir que la réponse de M. de Pfordten à cette même dépêche a été plus vive que la sienne.

Le Baron et le Prince de Wittgenstein ont le projet de conférer sous peu avec M. de Pfordten, qui vient à Francfort[1].

Il y a donc, par le fait, tendance vers une action commune entre un certain nombre d'États allemands, même si la véritable conférence, dont on plaçait le siège à Munich, n'a pas lieu.

[La fin de la dépêche est relative aux élections de Nassau.]

1136. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 93.)

Paris, 24 décembre 1864.

Les rapports que m'adressent les Agents diplomatiques de l'Empereur en Allemagne insistent sur les inquiétudes des États secondaires et sur le sentiment de surprise et de regret que leur inspirent les condescendances de l'Autriche à l'égard de la Prusse. Les dépêches ci-jointes des Ministres de Sa Majesté à Dresde, à Munich et à Darmstadt[2] vous feront connaître les réflexions que suggère à M. de Beust, à M. de Pfordten et à M. de Dalwigk l'attitude imprévue qu'a prise le Gouvernement autrichien, et vous remarquerez les efforts tentés par ces trois hommes d'État pour

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 216).

[2] Il s'agit des dépêches du baron Forth-Rouen, du 12 décembre, du vicomte des Méloizes, des 19 et 20 décembre, du comte d'Astorg du 19 décembre (ci-dessus, p. 176, 216, 221 et 210).

parer aux dangers d'une situation dans laquelle ils trouvent une menace à l'indépendance et à l'autonomie de leurs Gouvernements. Ainsi que vous le verrez par les extraits également ci-annexés, M. Benedetti et M. de Rayneval[1] représentent la Cour de Prusse comme décidée à gagner du temps, mais à ne modifier en rien la hardiesse de sa politique. Elle paraît vouloir imposer au Prince dont les droits à la succession des Duchés seraient reconnus des engagements qui en feraient en quelque sorte un préfet couronné; les extraits ci-joints de la correspondance de M. le Comte de Reiset et de M. le Comte d'Astorg[2] vous montreront que plusieurs Cours d'Allemagne verraient dans cette annexion déguisée un précédent plus regrettable et plus dangereux encore pour la sécurité des Gouvernements secondaires que l'annexion pure et simple des Duchés à la Prusse. L'ensemble de ces renseignements fait suite à ceux que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma dépêche en date du 14 de ce mois[3], et je vous les transmets également pour votre information. Vous serez en mesure d'en juger la valeur, et je lirai avec un intérêt particulier tous les détails et toutes les appréciations que vous voudrez bien m'adresser sur les tendances et sur le caractère des relations actuelles de l'Autriche avec les différents États de l'Allemagne.

1137. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 94.)

Paris, 24 décembre 1864.

Plusieurs journaux allemands se sont occupés d'une prétendue cession de terrains houillers qui devait être faite à la France par

[1] Il s'agit d'extraits de la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, n° 113, et de celle du comte de Rayneval, du 20 (ci-dessus, p. 185 et 218).

[2] Il s'agit de la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, et de celle du comte d'Astorg, du 19 décembre (ci-dessus, p. 193 et 210).

[3] Dépêche n° 89 (ci-dessus, p. 183).

une des Puissances de la Confédération germanique[1]. Cette nouvelle est complètement inexacte, et nous n'avons reçu ni de la Prusse, ni de la Bavière, ni d'autres États de l'Allemagne aucune ouverture relative à une acquisition de cette nature. Il n'a jamais été non plus question de l'établissement d'une station navale française sur un point de l'Allemagne du nord[2]. Les commentaires des journaux sur ce double sujet doivent donc tomber d'eux-mêmes, et vous pouvez les démentir quand vous en trouverez l'occasion.

1138. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 95.)

Paris, 24 décembre 1864.

Dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 de ce mois sous le n° 89[3], je vous entretenais de la situation imposée aux habitants du Sleswig du nord, et je vous faisais remarquer combien l'opinion publique commençait à être justement frappée de l'unanimité avec laquelle ils saisissent toutes les occasions de manifester leurs vœux. Depuis lors, le Ministre de Sa Majesté à Copenhague et notre Agent consulaire à Kiel sont revenus avec moi sur l'importance et la sincérité de ces manifestations[4]. Elles ne pouvaient manquer d'exciter notre sympathie, et nous n'avons laissé ignorer ni à Vienne, ni à Berlin, le prix que nous attacherions à voir les deux grandes Cours allemandes les prendre en considération, lors du règlement final de l'affaire des Duchés[5].

[1] Cf. la dépêche de Valois à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 213). et la note qu'y a mise Drouyn de Lhuys.

[2] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 212).

[3] Cf. ci-dessus, p. 183.

[4] Cf. les dépêches de Dotézac et de Valois à Drouyn de Lhuys, du 11 décembre, arrivées au Cabinet les 17 et 14 décembre (ci-dessus, p. 171 et 172).

[5] Cf. la circulaire de Drouyn de Lhuys, du 22 décembre (ci-dessus, p. 222).

Vous verrez par les extraits ci-joints que plusieurs des Gouvernements de l'Allemagne commencent à rendre justice aux idées d'impartialité qui dirigent nos appréciations et notre conduite[1]. On ne saurait en effet contester aujourd'hui les affinités évidentes qui existent entre le Danemark et les populations du Sleswig septentrional. Leur agrégation définitive à l'Allemagne ne pourrait être obtenue que par une violente pression, qui serait une cause permanente de complications et de malaise. Nous croyons remplir un devoir en continuant à signaler cet état de choses aux réflexions du Gouvernement autrichien et à son esprit de sagesse et de modération.

1139. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 170.)

Dresde, 25 décembre 1864.
(Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1865.)

Le Baron de Beust est revenu hier de Bamberg[2], après être tombé complètement d'accord avec M. de Pfordten sur les démarches que fera la Bavière dans le but de former, entre les États du second et du troisième ordre, une union destinée à défendre l'indépendance de ces États contre les essais d'hégémonie de la part de la Prusse. Entre les deux Ministres de Bavière et de Saxe, il a été arrêté un programme que M. de Pfordten communiquera, au nom de son Souverain, à tous les Gouvernements qu'il s'agit de comprendre dans un cercle d'intérêts communs. En tête de ce programme, la Bavière protestera de son désintéressement, ne réclamant rien pour elle, aucun avantage spécial, mais mettant ses forces et ses ressources à la disposition de ceux qui voudront entrer dans son alliance. MM. de Pfordten et de

[1] Il s'agit d'extraits de la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre, et de celle du comte de Damrémont, du 16 (ci-dessus, p. 193 et 199).

[2] Beust avait quitté Dresde le 20 décembre. Cf. le post-scriptum, du 19 décembre, de la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17, n° 169 (ci-dessus, p. 204).

Beust ont compris qu'il leur fallait, avant tout, calmer les inquiétudes de ces Gouvernements, et éviter d'exciter davantage encore leurs jalousies, déjà très éveillées par les soins de la Prusse! Si la Bavière devait se montrer aussi exigeante que cette dernière Puissance, à quoi bon changer de maîtres? C'est de ce sentiment de jalousie, inné chez tous les Allemands, grands ou petits, que M. de Pfordten, aidé du Baron de Beust, qui ne vient qu'en second ordre, rencontrera sa plus grande difficulté pour organiser enfin la Triade. La Prusse a beau jeu en en appelant aux amours-propres de chacun de ces petits Princes, qui, impuissants devant le danger qui les menace, dédaigneront par orgueil la main qui leur vient en aide. Ils obéiraient à l'Autriche, si cette Puissance consentait à leur donner un mot d'ordre; mais, bien qu'ayant tout à gagner à ce que M. de Pfordten réussisse dans ses efforts, si elle ne les combat pas, elle restera, du moins, tout à fait neutre, suivant en cela, dit-on, les conseils d'une Puissance qui, après avoir fait tous ses efforts, au commencement du conflit danois, pour rétablir la bonne intelligence entre les deux grandes Puissances allemandes, mettrait encore tout en œuvre pour maintenir cette bonne intelligence, en essayant même de faire comprendre à Vienne qu'il serait de bonne politique de ne pas combattre tout surcroît d'influence auquel la Prusse songerait à viser en Allemagne[1].

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, les deux hommes d'État, bavarois et saxon, en supputant les chances plus ou moins assurées qu'ils ont de réussir, ont cru pouvoir considérer l'assistance du Wurtemberg comme certaine. Il y aurait à Stuttgart, tout puissant sur l'esprit du Roi, un homme dont les sympathies seraient acquises à la Triade. On est moins sûr de Bade, où le Ministre dirigeant[2] a de grandes prétentions à jouer un rôle principal. On fera tous ses efforts pour le convaincre que l'on attache un très grand prix à sa coopération. On ne sait plus que penser du Duc de Cobourg, passé à l'Autriche depuis le mariage de sa nièce

[1] Cette allusion se rapporte évidemment à la Russie. — Cf. le post-scriptum, du 20 décembre, de la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 (ci-dessus, p. 207).

[2] Le baron de Roggenbach.

avec un Archiduc[1]! Quant au Hanovre, Monsieur le Ministre, on est résolu à le laisser complètement de côté. Votre Excellence a eu connaissance de la lettre du Roi Louis de Bavière au Roi George[2], lettre, assure M. de Pfordten, dont ce Prince a seul conçu la pensée et rédigée (*sic*). Cette lettre, aussi bien que toute la conduite, dans ces derniers temps, du jeune Monarque, est de nature à effacer complètement les craintes que l'on avait au sujet de son intelligence et de son énergie. A la première nouvelle qu'il reçut, dans les montagnes où il s'était retiré, de la concentration de troupes en Prusse pour envahir la Saxe, il se rendit en toute hâte à Munich et décida résolument de marcher au secours de son voisin, si les menaces du Gouvernement prussien s'effectuaient[3]. La réponse du Roi de Hanovre à la démarche du Roi Louis ne laisse aucun espoir de voir ce Souverain s'affranchir du joug de la Prusse, qui chaque jour, cependant, s'appesantit de plus en plus sur lui. On est donc, ainsi que je viens de le dire, résolu à laisser ce Prince tout à fait en dehors des combinaisons qui vont être tentées pour former le troisième groupe en Allemagne. Il ne lui sera rien communiqué, et l'isolement dans lequel on le tiendra fera probablement sur lui plus d'effet que toutes les avances que l'on serait disposé à lui prodiguer si elles devaient avoir quelque succès.

[Le Roi Louis a communiqué au Roi de Saxe, ainsi qu'aux Souverains qui ont formé la minorité lors du dernier vote de Francfort[4], sa lettre au Roi de Hanovre. Le Roi Jean l'en a félicité. Le Roi de Saxe a également reçu une réponse du Roi de

[1] La princesse Marie-Adélaïde-Clotilde-Amélie, fille du prince Auguste de Saxe, cousin germain du duc régnant, Ernest II de Saxe-Cobourg et Gotha, était, par sa mère, la princesse Clémentine d'Orléans, petite-fille de Louis-Philippe. Elle avait épousé à Cobourg, le 12 mai 1864, l'archiduc Joseph.

[2] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre, et la dépêche du comte de Reiset, du 20 décembre (ci-dessus, p. 208 et 219).

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 7 décembre (ci-dessus, p. 152).

[4] Le roi de Wurtemberg et le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

Prusse[1]; qui n'est qu'un commentaire de l'article 13 du règlement d'exécution.]

M. de Beust, comme simple lieutenant de M. de Pfordten, fera franchement et sincèrement tout ses efforts pour que son Collègue réussisse à former entre la Bavière et les États de second et de troisième ordre une union sérieuse et durable. Beaucoup de ces États, au dire du Ministre saxon, se trouvent dans des conditions qui, un jour ou l'autre, peuvent être exploitées au profit de l'hégémonie prussienne. Ainsi, en même temps qu'en Hanovre l'aristocratie est toute prussienne, la démocratie dans d'autres pays a les mêmes sympathies, et, en Hesse, on est à la veille de voir monter sur le trône électoral un Prince aujourd'hui encore au service de Prusse[2]! Etc., etc. La Bavière, au contraire, toujours au dire du Baron de Beust, ne renferme aucun de ces principes de dissolution, et présente au contraire un tout bien uni et bien compact, composé d'éléments jeunes et vigoureux, en grande majorité catholiques, il est vrai, mais profondément émus des événements et croyant avoir à faire oublier la politique de leur Gouvernement dans les derniers temps. Or, en présence de la déclaration de la Prusse, contre laquelle l'Autriche n'a pas protesté, à laquelle, au contraire, cette Puissance semble se rallier, en présence, dis-je, de la déclaration du Gouvernement prussien, qui veut qu'à l'avenir le rôle de chaque Puissance allemande, dans les affaires de la Confédération, soit réduit à sa puissance réelle[3], celles de ces Puissances auxquelles cette menace indirecte de médiatisation s'adresse plus directement n'ont rien de mieux à faire, si elles comprennent leur intérêt, que de se grouper autour de la Bavière pour faire nombre avec elle et opposer les chiffres aux chiffres!

Le plus parfait accord aurait régné entre MM. de Pfordten et

[1] Il s'agit de la réponse à la lettre du roi Jean, du 29 novembre. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 30 novembre (ci-dessus, p. 117).

[2] Le prince Frédéric-Guillaume-Adolphe, fils aîné du landgrave Guillaume, héritier de la Hesse électorale, était lieutenant général au service de la Prusse et chef du sixième régiment de lanciers prussiens de Thuringe.

[3] Allusion à la note de Bismarck, du 14 décembre. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

de Beust pendant leur entrevue à Bamberg. Ils se seraient entendus sur toutes les questions se rattachant au plan qu'ils ont arrêté ensemble. Le Ministre bavarois a compris qu'il devait mettre un peu plus de mesure dans les attaques que sa presse officielle dirige également contre la Prusse et contre l'Autriche[1]. Il reconnaît lui-même que ces attaques étaient un peu violentes; mais il a voulu, en entrant aux affaires, ne laisser aucun doute au sujet de ses véritables intentions. Actuellement que tout le monde les connaît, il se modérera dans ses appréciations publiques au sujet des affaires allemandes. Malheureusement, M. de Pfordten est attaqué d'une maladie de cœur, et les émotions du rôle qui lui est destiné ne sont pas faites pour arrêter la marche de ce mal.

[La Bavière a répondu à la note prussienne[2] critiquant le vote de la minorité[3]. Elle dénie à la Prusse le droit de s'enquérir des motifs d'un vote quelconque à la Diète; elle déclare que la Prusse se serait rendue coupable de lèse-fédération en attaquant la Saxe, et la rend responsable de la situation affligeante de l'Allemagne[4]. Tous les Gouvernements allemands qui ont reçu la même note ont déjà répondu[5], à l'exception de la Saxe, qui met un peu de calcul à ne pas se presser, ce dont on s'étonne beaucoup à Berlin].

Chaque circonstance dans laquelle les deux grandes Puissances sont en jeu témoigne de la déférence complète de l'Autriche à l'égard de la Prusse, et de l'initiative que prennent souvent à l'égard de cette déférence les Agents autrichiens, lorsque à Vienne on serait disposé à mettre moins d'empressement dans la manifestation du désir de complaire en tout et pour tout à son allié.

[Le Gouvernement autrichien a su gré au Gouvernement saxon d'avoir substitué à la motion qu'il comptait présenter à Francfort une déclaration inoffensive[6]. — Les Commissaires prussien et

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre (ci-dessus, p. 204).

[2] Du 14 décembre. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

[3] A la séance du 6 décembre.

[4] Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 205-207.

[5] Cf. la dépêche du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 23 décembre (ci-dessus, p. 231).

[6] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

autrichien dans les Duchés ont signifié au Général Hake que les dépenses faites par ses troupes seraient à la charge du Gouvernement saxon, depuis l'époque où elles auraient dû quitter les Duchés. — Difficultés que rencontre la politique prussienne dans les Duchés.]

1140. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 171.)

Dresde, 25 décembre 1864.
(Cabinet, 29 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1865.)

Dans les conversations à Bamberg entre les Ministres de Bavière et de Saxe, il aurait été souvent question de la France et de la part qu'elle prenait à ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne, et il serait résulté, pour les deux hommes d'État allemands, d'informations échangées et contrôlées entre eux, la triste conviction que, plus qu'indifférent par exemple à la résistance opposée dernièrement par la Saxe à la Prusse, le Gouvernement de S. M. l'Empereur réservait toutes ses sympathies pour cette dernière Puissance. «Il est vrai, a ajouté le Baron de Beust en me rendant compte de cet incident de son séjour à Bamberg, et en m'exprimant, en termes très convenables, des regrets personnels parfaitement sentis, il est vrai que le spectacle que nous offrons n'est pas de nature à nous attirer des sympathies.» Me rappelant ce que Votre Excellence m'a mandé dans sa dernière dépêche[1], je n'ai pu que renouveler au Ministre saxon l'assurance que, tout en voyant se réaliser toutes nos prévisions au sujet de la politique allemande dans la question des Duchés, nous en regrettions les conséquences pour l'Allemagne, et que nous e pouvions que continuer à nous maintenir dans la neutralité que nous avons gardée jusqu'ici à propos du conflit danois.

A Berlin, on a pris très au sérieux la réunion qui a eu lieu à Bamberg[2], et l'on fait ce que l'on peut pour en paralyser les effets. On y a assez pratiqué les États de second et de troisième

[1] Dépêche du 12 décembre. Cf. ci-dessus, p. 173.

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

ordre pour savoir que rien n'est plus fait pour les empêcher de s'unir que de parvenir à exciter leurs jalousies toujours fort susceptibles. Les Ministres de Bavière et de Saxe ont peut-être commis une faute en se réunissant seuls, sans s'être entendus à l'avance avec leurs Collègues des autres États, avec celui de Bade par exemple, qu'il pensera qu'il aurait dû au moins être consulté. On a profité sans retard de cette faute, s'il y a faute, à Berlin, en y forgeant, ainsi que cela s'y pratique chaque fois qu'on y trouve son intérêt, une dépêche télégraphique à la rubrique de Bamberg, 23, annonçant : « Avant-hier, M. de Pfordten a eu une entrevue avec M. de Beust. Un nouveau plan de Triade est à l'œuvre, et le principe en a été arrêté. » Ainsi M. de Pfordten et M. de Beust décideraient à eux seuls du sort du reste des États de deuxième et de troisième ordre! La dépêche berlinoise était calculée de manière à soulever toutes les colères des Cours non représentées à Bamberg. La *Gazette de Dresde* a cherché à parer le coup en accompagnant l'insertion de la susdite dépêche, dans sa feuille d'aujourd'hui, d'observations destinées à laisser à découvert la petite trahison prussienne. « La rencontre a eu lieu, en effet, dit le journal officiel saxon, mais il n'est pas naturel que les deux Ministres allemands aient confié à un tiers à Bamberg le résultat de leur entrevue, et, dans tous les cas, il va de soi que les Représentants de *deux Puissances* ne sauraient à eux seuls constituer une *Triade.* »

[Post-scriptum relatif au passage à Munich du général Hake, qui a reçu le grand cordon de Saint-Michel, et à la réception des troupes saxonnes à Leipzig.]

1141. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 13.)

Francfort, 26 décembre 1864.
(Cabinet, 27 décembre; Dir. pol., 30 décembre.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître à Votre Excellence dans ma dépêche du 18 de ce mois[1], M. von der Pfordten

[1] Cf. ci-dessus, p. 204.

IMPRIMERIE NATIONALE.

a réussi dans son projet d'amener des conférences entre les Ministres des États qui se trouvaient en minorité lors du vote du 5 décembre. Quels que soient les démentis qui pourraient être officiellement donnés à cette nouvelle, je sais que non seulement M. von der Pfordten a conféré réellement avec M. de Beust à Bamberg du 21 au 23[1], mais encore qu'il y a eu le 24 une réunion entre le Ministre des Affaires étrangères de Bavière, le Prince Wittgenstein et MM. Varnbüler et Dalwigk. On avait choisi pour ce rendez-vous diplomatique la petite ville d'Heppenheim, située entre Darmstadt et Heidelberg. Il paraîtrait que les Duchés de Saxe, malgré l'invitation qui leur en avait été adressée, n'ont pas osé y envoyer de représentant; mais ils voteront certainement à la Diète avec les cinq autres États.

D'après les renseignements que je reçois, voici quel serait le programme élaboré à Bamberg et adopté à Heppenheim :

1° On commencerait, dès la reprise des séances, par faire à la Diète de grands efforts pour obtenir une majorité en faveur de la reconnaissance du Duc d'Augustenbourg comme membre de la Confédération[2].

2° Se fondant sur l'article 11 du pacte fédéral[3], dont la Prusse avait elle-même invoqué le bénéfice il y a deux ans, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt et le Duché de Nassau formeraient une Confédération plus étroite dans la Confédération. Il y aurait avant tout, autant que le permet la législation militaire fédérale, une organisation militaire de leurs armées.

3° On essaierait de constituer un Parlement à Nuremberg, en

[1] Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre (ci-dessus, p. 235 et 240).

[2] D'après Sybel, Beust et Pfordten se seraient en effet mis d'accord, dès la fin de décembre, pour présenter à la Diète, au nom de la Saxe et de la Bavière, une motion en faveur de la reconnaissance immédiate du prince d'Augustenbourg comme duc de Holstein. Ce fut la motion votée par la Diète le 6 avril et dont il sera question ci-après. (Cf. Sybel, *Die Begründung*, t. IV, p. 97, note 1.)

[3] Le paragraphe 3 de l'article 11 de l'acte de Confédération du 8 juin 1815 porte que «les États confédérés se réservent de conclure entre eux des alliances, mais s'engagent à n'entrer dans aucune liaison qui soit dirigée contre la sécurité de la Confédération ou de quelque État confédéré».

s'appuyant sur le parti national, qui y verrait un acheminement vers le grand Parlement allemand, ce but si ardemment poursuivi par lui.

Il est probable que, si les États moyens vont aussi loin, c'est qu'ils se sentent soutenus par l'Autriche, dont on peut constater depuis quelque temps le refroidissement pour la Prusse. Le Cabinet de Vienne paraît, en effet, à en juger d'après le langage de ses Agents et de la presse semi-officielle[1], décidé à empêcher que le Duc futur du Sleswig-Holstein ne soit que le vassal du Roi Guillaume.

La Prusse, de son côté, se montre ferme, car des notes énergiques envoyées récemment de Munich et de Dresde[2] à Berlin viennent de recevoir, m'assure-t-on, une réponse encore plus énergique, et tout indique que les prochaines séances de la Diète seront orageuses.

En tout cas, Monsieur le Ministre, l'on peut dire que les choses en sont arrivées à ce point que M. de Bismarck doit, ou finir par triompher des hésitations de son Souverain et prendre des résolutions extrêmes, ou abandonner le pouvoir, qu'il ne peut du reste conserver qu'à la condition de flatter l'amour-propre national par les succès de sa politique extérieure. Il est bien difficile et peut-être impossible de dire en ce moment qui l'emportera dans la question des Duchés; mais, quant à moi, je crois connaître trop les Allemands pour admettre facilement que, de tous ces petits conflits, il puisse jamais résulter une conflagration en Allemagne. J'estime au contraire que l'affaire se terminera par une transaction, et il y a des personnes qui pensent qu'elle ne sera pas à l'avantage de la Prusse, si l'on tient compte des prétentions que cette Puissance avait mises en avant.

On me dit qu'une seconde réunion des Ministres qui se sont rencontrés à Heppenheim doit avoir lieu aujourd'hui à Franc-

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 décembre (ci-dessus, p. 227).

[2] Dans la dépêche de Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170, il est fait allusion à la note bavaroise en réponse à la note prussienne du 14. Il semble, d'après cette même dépêche, que la Saxe était alors décidée à différer sa réponse (cf. ci-dessus, p. 235).

fort; mais je n'ai pu encore constater l'exactitude de cette dernière nouvelle.

1142. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 731, n° 174.)

Paris, 28 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 202 inclusivement[1] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'entretien que vous avez eu avec M. l'Ambassadeur de Prusse à Londres[2] ne pouvait manquer de m'intéresser, et je vous remercie également des informations que vous m'avez transmises au sujet des préoccupations que les projets de la Cour de Berlin paraissent inspirer au Cabinet anglais[3].

En ce qui nous concerne, nous continuons à observer avec la même réserve l'ensemble de cette situation, et nous n'avons, pour le moment, à en faire l'objet d'aucune communication au Gouvernement de S. M. Britannique. Nous n'en attachons pas moins de prix à connaître le point de vue auquel le Cabinet de Londres paraît disposé à se placer pour juger les tendances actuelles de la Prusse, et je lirais avec un intérêt particulier les nouvelles informations que vous seriez en mesure de me communiquer au sujet de la manière dont les Ministres de la Reine envisagent la politique soutenue par M. de Bismarck.

(1) Dépêche du 22 décembre, sur une insurrection à Saint-Domingue.

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 décembre (ci-dessus, p. 214).

(3) Suit un second paragraphe semblable, sauf quelques différences insignifiantes de forme, au texte de la dépêche adressée par Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, en date du 24 décembre, n° 93, depuis le début jusqu'à : «l'annexion pure et simple des Duchés à la Prusse». (Cf. ci-dessus, p. 232.)

1143. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 138, n° 172.)

Dresde, 28 décembre 1864.
(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1865.)

Tout ne marche pas au gré de l'Autriche, dans ses négociations avec la Prusse pour le règlement des affaires des Duchés. De Berlin, on n'aurait fait jusqu'ici que des réponses évasives chaque fois qu'on a essayé à Vienne d'arriver à une solution quelconque. On en éprouverait un certain mécontentement dans cette dernière capitale; mais, ainsi que je le mandais à Votre Excellence, un Gouvernement étranger veille à ce que les bons rapports entre les deux grandes Puissances allemandes ne soient pas troublés[1].

M. von der Pfordten sonde le terrain auprès de chacun des États de deuxième et troisième ordre, au moyen de correspondances particulières et secrètes. On se réunira ensuite en conférences, et seulement alors on soumettra à l'approbation des Puissances qui auront consenti à se faire représenter à ces conférences le programme arrêté entre les Ministres de Bavière et de Saxe pour la formation d'un troisième groupe en Allemagne[2], ce programme devant rester jusque-là secret, afin d'éviter qu'il soit l'objet de critiques et des attaques de la part de la Prusse et de ses alliés. Toutefois, ainsi que je l'ai déjà écrit[3], la Bavière prend dès à présent l'engagement de ne jamais rien réclamer de spécial pour elle. Elle ne jouira d'aucun privilège, et, dans les délibérations et les résolutions du troisième groupe, elle aura seulement sa voix, comme chacun des autres États en faisant partie. Quelques-unes des modifications dont (*sic*) M. de Beust avait proposé, dans le temps, d'introduire dans les institution fédérales, auraient trouvé place dans le programme de Bamberg. Il consacrerait,

[1] Allusion à la Russie. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

[2] Il semble, d'après ce passage, que le baron Forth-Rouen n'ait pas connu alors les conférences d'Heppenheim, que signale le comte de Reculot dans sa dépêche à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre (ci-dessus, p. 241).

[3] Dans sa dépêche du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

entre autres choses, le principe de réunions, à époques fixes et dans toutes les circonstances extraordinaires, des Ministres dirigeants des États formant la Triade. Ce serait une Diète restreinte à côté de celle de Francfort. Relativement aux Duchés, d'après le programme encore, les États comprenant la Triade prendraient pour base de leur politique les instructions de la Diète au délégué fédéral aux Conférences de Londres, et soutiendraient les droits du Duc d'Augustenbourg.

Je vous ai mandé que l'adhésion du Wurtemberg[1] était assurée à l'alliance projetée : celle du Grand-Duché de Hesse-Darmstadt le serait également, ainsi que celle du Duc de Meiningen. Ce Prince a témoigné de son bon vouloir en faisant une brillante réception aux troupes saxonnes à leur passage par ses États, et en forçant un ancien officier prussien, aujourd'hui son aide de camp, qui se disait malade, à l'accompagner. L'Électeur de Hesse a fait au Général commandant ces troupes, à son arrivée à Cassel, des ouvertures auxquelles il a été répondu sur-le-champ. On lui a fait savoir qu'on le verrait avec grand plaisir se rattacher au troisième groupe, mais qu'il devait, avant tout, prendre l'initiative de concessions justes et légitimes à ses sujets[2]; que les Gouvernements constitutionnels formant l'alliance ne pourraient assumer sur eux l'odieux d'un état de choses dans l'Électorat que combattait même la Puissance à la tête de la réaction en Allemagne[3]. S. A. Royale entendra-t-elle ces conseils? Le nouveau Ministre saxon à Francfort est allé présenter ses lettres de créance à Cassel, où il est également accrédité[4]. L'adhésion de la Cour de Carlsruhe est toujours fort douteuse; et, quant au Duc de Saxe-Cobourg, après avoir fait demander à Dresde quand passeraient les troupes — on supposait que c'était pour leur faire hon-

(1) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «Voir dépêche Francfort, 30 décembre.» Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 décembre (ci-après, p. 259).

(2) Allusion au conflit entre l'électeur de Hesse et la Chambre des Députés de Cassel.

(3) Allusion à la Prusse, dont tout un parti, dans la Hesse-Cassel, réclamait l'intervention.

(4) Le conseiller intime Ch.-Gustave-Adolphe de Bose (accrédité le 1er décembre 1864 à Cassel, à Francfort le 5 décembre).

neur, — il a quitté sa capitale ce jour-là même [1]. Ainsi que je vous l'ai mandé, le Roi de Hanovre prend M. de Bismarck pour modèle en fait de Gouvernement, et se propose de l'imiter dans toutes ses mesures réactionnaires.

[M. de Pfordten est de plus en plus satisfait de l'énergie et de l'esprit de suite de son jeune Souverain. Lors de son séjour à Bamberg, il a dû, pendant trois heures, entendre le Roi Othon lui exposer ses projets de restauration en Grèce. M. de Kubeck se refuse à mentionner dans les procès-verbaux de la Diète la déclaration de la Saxe en réponse aux menaces de la Prusse [2]. M. de Beust l'a fait publier dans les journaux saxons. Le Général Hake raconte que, quelques jours avant l'entrée des Prussiens à Rendsbourg, il avait reçu du Président de la Diète l'ordre d'éviter toute collision avec eux.]

1144. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 239, n° 60.)

Munich, 28 décembre 1864.
(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1865.)

[Le Vicomte des Méloizes accuse réception de la dépêche de Drouyn de Lhuys du 23 décembre. En l'absence de M. de Pfordten, il ne peut avoir aucun échange de vues avec le Représentant intérimaire du Gouvernement bavarois.]

M. de Pfordten ne doit pas tarder, du reste, de revenir à Munich. Après s'être concerté à Bamberg avec le Baron de Beust [3], il a dû se rendre à la Cour de Darmstadt, près de laquelle il était accrédité, pour y remettre ses lettres de rappel, et l'on sait qu'il doit s'aboucher à cette occasion avec le Baron de Dalwigk. Il doit

(1) Cf., sur l'attitude nouvelle du duc de Saxe-Cobourg, la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

(2) Cf. la dépêche du baron Fort-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

(3) Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, et celle du comte de Reculot, du 26 (ci-dessus, p. 235, 240 et 241).

enfin revenir par Stuttgart. Il aura donc pu, dans le cours de son voyage, se concerter avec les États voisins, à l'exception, toutefois, du Grand-Duché de Bade, dont le Gouvernement appartient à la *petite Allemagne*, et avec lequel la Bavière n'est point en communauté d'idées.

Avant de quitter Munich, le Ministre bavarois avait adressé au Cabinet de Vienne une communication conçue en termes pressants, pour engager l'Autriche à revenir vis-à-vis des États secondaires aux traditions de sa politique. On n'a point encore connaissance parmi mes Collègues qu'il ait été répondu à cette communication. On sait seulement qu'elle a produit à Vienne une profonde sensation.

On n'attend, du reste, aucun résultat pratique de cette démarche. Si le Cabinet de Vienne avait affaire à tout autre qu'à M. de Bismarck, il aurait essayé peut-être, tout en donnant une main à celui-ci, à ne pas tout à fait refuser l'autre à ceux-là. Mais on sait parfaitement à Vienne qu'avec le Ministre actuel du Roi Guillaume de pareilles équivoques ne seraient pas de mise. On le sait également ici, et l'on ne s'attend pas à obtenir de l'Autriche, liée et subordonnée comme elle le paraît à la Prusse, l'apparence même d'un concours. Telle est du moins l'opinion que je rencontre chez mes Collègues allemands. L'annihilement auquel cette Puissance semble se condamner apparaît de jour en jour plus clairement, et, dans ces pays que la communauté des intérêts et des idées avait habitués à recevoir l'impulsion de l'Autriche, l'abandon dans lequel on se sent cause un trouble profond. Au milieu des perplexités qu'engendre cette situation, les regards se tournent vers la France, mais dans des dispositions très différentes suivant la diversité des points de vue. Dans l'état des esprits, la supposition qu'un Gouvernement puisse chercher un appui de notre côté est signalée à l'instant comme une menace pour les autres. Hier, c'était la Prusse que les journaux désignaient à la réprobation nationale pour avoir acheté notre concours ; aujourd'hui, c'est la Bavière que l'on accuse de la même façon de s'être fait assurer par la France la possession éventuelle du Tyrol.

Ces bruits, tout absurdes qu'ils soient, n'en ont pas moins pour effet d'entretenir l'inquiétude et la méfiance. Rien ne serait

plus propre à les faire tomber et à rallier en même temps autour de nous le sentiment général, qu'une nouvelle manifestation de notre respect pour les aspirations nationales.

[La grand'croix de l'ordre de Saint-Michel à été conférée au Général Hake. M. Adolphe de Pfretzchner a été nommé Ministre du Commerce et des Travaux publics.]

1145. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 117.)

Berlin, 29 décembre 1864.
(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1865.)

[Les «Syndics de la Couronne» (1) viennent d'être invités à examiner le droit de succession que la Maison de Prusse pourrait tirer du mariage, conclu au XVIe siècle, d'Élisabeth de Danemark avec le Margrave de Brandebourg. La constatation de ce droit, même s'il ne s'appliquait qu'à une partie des Duchés, pourrait être un moyen efficace de peser sur le Prince d'Augustenbourg.

D'après un diplomate accrédité à Berlin, «la Cour de Vienne essayerait de relier l'affaire du Zollverein à celle des Duchés, en chargeant M. de Hock, qu'elle a envoyé ici après la signature du protocole complémentaire de notre traité de commerce (2), de

(1) Les Syndics avaient été déjà chargés par Bismarck, le 14 décembre, de préparer un mémoire sur les titres des divers prétendants à la succession des Duchés.

(2) La France et la Prusse avaient conclu, le 14 décembre 1864, un protocole additionnel au traité de commerce du 2 août 1862. L'Autriche s'empressa aussitôt de proposer à Berlin la négociation d'un nouvel accord douanier, destiné à remplacer le traité de 1853, dont la durée (article 25) avait été «fixée à douze années, du 1er janvier 1854 au 31 décembre 1865». (Cf. le protocole additionnel au traité du 2 août 1862, dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 434-438, et le traité de commerce austro-prussien du 19 février 1853, *ibid.*, 1862, t. IV, p. 259-269.) — Vers le milieu de novembre 1864, le gouvernement prussien offrit au cabinet de Vienne d'ouvrir à Berlin, entre les représentants de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe et de l'Autriche, les négociations prévues par les traités reconstitutifs du Zollverein. L'envoyé spécial du gouvernement autrichien, M. de Hock, arriva à Berlin vers le milieu de décembre ; les conférences s'ouvrirent un peu plus tard entre lui, M. Philips-

réclamer certaines concessions, en échange desquelles elle se montrerait condescendante sur la question du Sleswig-Holstein ».]

A la suite du vote qui a mis fin à l'exécution fédérale dans le Holstein [1], le Cabinet de Berlin, voulant apaiser l'irritation des Gouvernements opposants, leur a adressé une communication où il exprimait le regret avec lequel il avait vu se produire une divergence d'opinion entre ces États et la Prusse [2]. Le Gouvernement bavarois a répondu à la note dont il s'agit en rappelant au Cabinet prussien que chacun des membres de la Confédération avait le droit de voter à la Diète suivant sa manière de voir [3]. Les nouvelles des journaux ont annoncé, à peu près au même moment, que MM. de Pfordten et de Beust venaient d'avoir une entrevue [4] dans laquelle ils s'étaient entendus sur la marche à tenir pour sauvegarder, dans les affaires pendantes, la liberté des déterminations que les États secondaires seraient appelés à prendre. On parle à ce propos, comme il est déjà arrivé si souvent en Allemagne, du désir que la Bavière et la Saxe auraient de former une ligue de Gouvernements qui serait dirigée par la Cour de Munich; mais, pour croire à la réalisation d'un tel dessein, ou même pour ajouter foi à une tentative sérieuse faite dans ce sens, il faudrait attribuer aux Souverains et aux Ministres principaux des petits pays une fermeté énergique dont ils sont privés; il faudrait aussi qu'à l'intérieur ou au dehors de l'Allemagne, ils eussent trouvé un secours qui leur manque. Je puis affirmer à Votre Excellence que je ne connais personne, parmi les Allemands comme parmi les étrangers, qui se préoccupe de la formation éventuelle de la *troisième Puissance germanique*.

born, commissaire du gouvernement prussien, M. Reichert, délégué bavarois, et M. Thümmel, délégué saxon. — Le comte de Rayneval rendit compte brièvement des premiers travaux de cette conférence douanière (dont il était d'ailleurs assez mal informé) dans une dépêche envoyée le 30 décembre à Paris, sous le timbre de la Direction commerciale.

(1) Le vote de la Diète du 5 décembre 1864.

(2) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 17 décembre, n° 169 (ci-dessus, p. 201).

(3) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

(4) L'entrevue de Bamberg. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 171 (ci-dessus, p. 240).

Si les relations de la Bavière et de la Saxe avec le Cabinet de Berlin se ressentent encore de leur récente contestation, une bonne entente, au contraire, semble exister entre la Prusse et le Hanovre. Ce dernier Gouvernement masquerait-il de cette manière le projet que certaine rumeur lui prête de céder un de ses ports à l'Autriche [1] ? Il y a là une invraisemblance que Votre Excellence sera à même d'apprécier par les rapports qu'elle reçoit de différents côtés.

Le Gouvernement prussien vient de prescrire une mesure assez digne de remarque, en organisant l'administration militaire des Duchés sur le modèle des huit commandements de corps d'armée existant dans le Royaume [2].

1146. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Autriche, 487, n° 94.)

Vienne, 29 décembre 1864.
(Dir. pol., 3 janvier 1865.)

J'ai vu hier M. le Comte de Mensdorff au moment où M. le Baron de Werther sortait de son Cabinet, et lui ai demandé si le Ministre de Prusse venait enfin de lui faire la communication que l'on attend à Vienne avec une véritable impatience et qui doit résumer les intentions du Cabinet de Berlin relativement aux Duchés [3]. Non seulement rien de semblable n'avait eu lieu, mais tout au contraire la visite du Baron de Werther avait eu pour but de faire pressentir au Comte de Mensdorff que le Gouvernement prussien se verrait dans la nécessité de différer encore cet exposé de sa doctrine et de la politique qu'il entend suivre.

[1] Il n'est pas fait allusion à ce projet dans la correspondance de Hanovre.

[2] Le 18 décembre, un ordre royal avait supprimé le commandement général «des armées alliées» et l'avait remplacé par un commandement général des troupes austro-prussiennes cantonnées dans les Duchés de l'Elbe. Le commandement avait été donné au général prussien Herwarth de Bittenfeld.

[3] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 décembre (ci-dessus, p. 227).

M. le Ministre des Affaires étrangères en paraissait d'autant plus contrarié qu'il ne se fait aucune illusion sur les conséquences de ces interminables délais. Il sait, et il a été le premier à m'en parler, que ces lenteurs sont calculées, et que M. de Bismarck les utilise dans les Duchés au bénéfice de la propagande prussienne ; il sait que chaque jour la situation du Cabinet de Vienne devient plus fausse, et que l'Allemagne lui reproche avec dépit et amertume des condescendances qui la surprennent et l'inquiètent [1]. Cependant, rien dans son langage ne m'autorise à croire que l'attitude de l'Autriche soit sur le point de se dessiner avec plus de fermeté. Le Cabinet de Vienne résistera aux tendances ambitieuses de la Prusse, il s'efforcera de déjouer l'un après l'autre chacun de ses efforts personnels, mais il le fera en demeurant son allié et en évitant autant que possible de provoquer un conflit et à plus forte raison une rupture. Il se flatte d'arriver ainsi à un résultat acceptable par l'Allemagne, et appuie cette espérance sur quelques expériences récentes qui démontrent à ses yeux l'efficacité de ce système.

Ainsi, par exemple, lorsque M. de Bismarck irrité des résistances de la Saxe menaçait d'en envahir le territoire [2], l'Autriche avait arrêté la marche des bataillons prussiens en déclarant considérer cette occupation comme un acte antifédéral auquel la Confédération germanique ne devait pas survivre [3]. Tout récemment encore, quand le Duc d'Augustenbourg envoyait à Berlin son acceptation des cinq points désirés par la Prusse et achetait au prix de l'autonomie des Duchés une investiture plus nominale que réelle, l'Autriche par ses déclarations antérieures avait forcé M. de Bismarck à repousser des offres qui comblaient ses vœux [4]. En

[1] Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 12, 15 et 17 décembre, celles du vicomte des Méloizes, des 19 et 20 décembre, celles du comte d'Astorg, des 12 et 19 décembre, et celle de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 24 décembre (ci-dessus, p. 176, 197, 200, 201, 216, 221, 175, 210 et 233).

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 26 novembre (ci-dessus, p. 92).

[3] Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 29 et 30 novembre (ci-dessus, p. 108 et 117).

[4] Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 20 décembre (ci-dessus, p. 218).

demeurant l'alliée de la Prusse après la guerre, l'Autriche combattait ses projets ambitieux avec plus de succès et moins de périls qu'en provoquant des conflits funestes à toute l'Allemagne.

Dans ses rapports avec les divers Cabinets allemands, le Gouvernement autrichien ne manque pas de faire valoir ces considérations, et j'ai lieu de croire qu'elles commencent à produire quelque effet. Je puis, en tout cas, constater qu'elles exercent une certaine influence sur les Représentants des Cours allemandes accrédités à Vienne, d'autant plus que ceux-ci sont parfaitement accueillis au Ministère des Affaires étrangères quand ils viennent y exposer leurs doléances sur les procédés sommaires du Gouvernement prussien. Le Cabinet de Vienne s'efforce de leur faire comprendre qu'une lutte ouverte avec la Prusse ne pourrait tourner en fin de compte qu'à l'avantage du parti révolutionnaire et unitaire de l'Allemagne, et qu'en s'attachant à la Prusse pour la contrecarrer après la paix comme il l'a surveillée pendant la guerre, il accomplit dans un sens pratique et rationnel son devoir fédéral et défend avec une véritable intelligence de la situation non seulement ses intérêts, mais les leurs, dont il se considère comme le mandataire. Quelque spécieux que soit ce raisonnement, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'adresse à des Gouvernements qui ont plus qu'ils ne l'avouent la conscience de leur impuissance et qui savent parfaitement qu'il leur est impossible de concerter entre eux une résistance efficace. Ils eussent préféré sans doute servir de cortège à l'Autriche prenant avec énergie la cause fédérale et réclamant pour la Diète obéissance et respect; mais, à défaut de cette satisfaction, ils aiment encore à reporter sur Vienne le faisceau de leurs espérances, et, tout en déplorant des concessions qui les inquiètent, ils ne repoussent pas les explications par lesquelles le Gouvernement impérial cherche à les justifier.

D'ailleurs, à vrai dire, la cause de ces concessions n'est un secret pour personne, et le Ministre de l'Empereur à Dresde, dont Votre Excellence a bien voulu me communiquer la correspondance, l'a parfaitement définie[1]. Ce sont les promesses per-

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 12 décembre (ci-dessus, p. 176).

sonnelles d'affection et d'amitié échangées entre l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse[1] qui dominent en ce moment la politique du Cabinet de Vienne. Il est nécessaire de donner à ces promesses leur véritable signification et d'en bien préciser le caractère ; je crois pouvoir le faire sans craindre de me tromper. Quand M. de Beust révoquait en doute l'existence d'un accord formel entre les deux grandes Cours allemandes au sujet des questions de politique extérieure, il avait parfaitement raison[2]; non seulement les Cabinets n'ont contracté à cet égard aucun engagement réciproque, mais j'ai lieu de croire, et je pourrais presque dire de savoir, qu'il n'a été échangé sur cette matière que des paroles amicales très vagues et sans portée. Le Roi de Prusse était prévenu par son Ministre; il s'attendait à être recherché sur ce terrain, et il était convenu avec M. de Bismarck qu'il ne s'y laisserait pas entraîner; mieux que cela, M. de Bismarck s'était arrangé de manière à ce qu'on connût à Vienne cette résolution, et de cette façon l'Empereur d'Autriche, sachant d'avance l'accueil réservé à ses ouvertures, devait s'abstenir de les faire, si tant est qu'il en eût formé le projet, ce qui me paraît au moins douteux.

Mais, si M. de Bismarck avait ainsi préparé les voies de manière à écarter les pourparlers dont il ne voulait pas alors, c'était pour provoquer sur un autre terrain, et dans un but plus pratique, des assurances dont il espérait le meilleur effet.

Votre Excellence a pu juger par elle-même de son esprit d'observation ; il connaît parfaitement le caractère de son Souverain, et son dévouement, quelque grand qu'il soit, ne lui ferme pas les yeux sur certaines préférences (d'autres en Allemagne diraient peut-être certaines faiblesses) qui exercent une grande influence sur le langage et les appréciations du Roi. Il n'ignorait pas non plus qu'à Vienne le Gouvernement est beaucoup plus personnel qu'il n'en a l'apparence ; le Ministre des Affaires étrangères n'y est pas (quel qu'il soit) l'homme d'une situation, l'homme d'un système, comme à Berlin. L'Empereur n'a pas à compter avec lui, sous la pression des circonstances et quelquefois sous celle

[1] Allusion à la rencontre de François-Joseph et du roi Guillaume à Carlsbad, les 22 et 23 juin.

[2] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 12 décembre (ci-dessus, p. 176).

de la nécessité. Il reçoit la confiance de l'Empereur dans la mesure où il convient à Sa Majesté de la lui donner, mais il est loin d'avoir cette autorité que le Roi Guillaume accorde aux conseils de son Président des Ministres. C'était donc en présence de l'Empereur François-Joseph *seul* qu'il était utile et pratique de mettre son Souverain, et, les questions de politique extérieure écartées, il ne restait plus alors qu'un terrain où les Princes débarrassés de tout contrôle ne pouvaient manquer de s'entendre étroitement. C'est précisément ce qui est arrivé. La démocratie, la révolution, le parlementarisme, les tendances unitaires de la petite Allemagne, les prétentions des Chambres, telles sont les questions à l'aide desquelles s'est cimentée l'affection des deux Princes. Là, pas une divergence, pas une pensée qui ne fût commune, mêmes regrets, mêmes intérêts, mêmes craintes, mêmes sympathies sinon mêmes espérances. Les mains se sont serrées plus d'une fois en parlant de l'ennemi commun, et c'est alors que se sont échangées ces bonnes promesses d'amitié, d'autant plus chères et plus précieuses à l'Empereur François-Joseph que le souvenir en est pur de toute rivalité politique et n'éveille en son esprit qu'un sentiment de sécurité et d'appui pour l'éventualité des jours néfastes.

Tel est, à n'en pas douter, Monsieur le Ministre, le véritable caractère des liens qui unissent la Cour d'Autriche à celle de Prusse. La rencontre de l'Empereur François-Joseph avec l'Empereur de Russie[1] a été toute de courtoisie et de politique, elle n'a laissé qu'un souvenir médiocre et passager; la seconde, la dernière entrevue de l'Empereur avec le Roi de Prusse[2], a été toute de sentiment, et elle a laissé l'Empereur François-Joseph sous le charme de son hôte royal.

C'est un fait incontestable et que des Ministres de l'Empereur reconnaissent eux-mêmes, avouant confidentiellement à leurs amis qu'en maintes circonstances ils en voient et la preuve et l'effet. C'est là qu'il faut chercher la véritable cause de cette patience dont profite le Cabinet de Berlin et qu'il se propose, suivant un mot du Ministre de Prusse, de mettre à une très longue épreuve.

[1] Allusion à l'entrevue de Kissingen de juin 1864.

[2] L'entrevue de Carlsbad.

Il y a dans le Gouvernement deux courants distincts; celui que l'Empereur dirige : il est le plus important, et ce que je viens de dire permet à Votre Excellence de l'apprécier; celui que représentent les Ministres, et qui tend à ramener la politique du Cabinet dans la ligne populaire des intérêts autrichiens et allemands sans froisser les sentiments du Souverain. Ce dernier courant, soutenu par les Chambres et par l'opinion[1], renferme les éléments de résistance qui se combinent avec le maintien de l'alliance austro-prussienne, et, s'il faut en croire M. le Comte de Mensdorff, le Gouvernement réussira à empêcher ce qu'il veut et doit empêcher, c'est-à-dire l'annexion pure et simple des Duchés à la Prusse ou l'annexion simulée sous les conditions acceptées par le Duc d'Augustenbourg.

Le Ministre de Bavière[2] aurait même, à ce qu'il m'a raconté, provoqué de la part du Comte de Mensdorff une parole plus accentuée que toutes celles que j'ai entendues.

« Si vous attendez longtemps encore, lui disait-il, la Prusse aura dressé ses batteries, et, sûre de son fait, elle vous annoncera à un moment donné qu'édifiée sur ses droits et le vœu des populations, elle a résolu d'annexer les Duchés à la Monarchie. »

« Dans ce cas, aurait répondu M. le Comte de Mensdorff, nous en réclamerons la moitié qui nous appartient par la cession danoise, et ferons de cette moitié ce qu'on doit en faire. Ce serait alors une rupture définitive. »

Mais M. le Comte de Bray ajoutait avec raison que M. de Bismarck n'était pas homme à céder la moitié des Duchés sur une simple réclamation de l'Autriche, et que cette démarche tournerait à la confusion du Gouvernement impérial, à moins qu'il ne la fît les armes à la main, ce qui était peu probable et peu possible. Quant à M. le Comte de Mensdorff, il paraît avoir grande confiance dans le système qu'il poursuit, et il me disait encore à la fin de notre entretien qu'il ne fallait pas trop s'effrayer des ardeurs prussiennes; il avait eu l'occasion d'en faire lui-même l'expérience, et savait fort bien qu'après avoir crié très haut, ils pouvaient se

[1] Cf. les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, des 2, 3 et 22 décembre (ci-dessus, p. 134, 140 et 227).

[2] Le comte de Bray.

calmer très vite lorsqu'ils se trouvaient en face d'une résistance sérieuse.

Je n'ai pas perdu l'occasion de rappeler au Ministre des Affaires étrangères d'Autriche que, depuis la conclusion de la paix, nous n'avions fait que nous convaincre de plus en plus de la justesse de nos premières appréciations sur la nécessité de respecter les droits et les sentiments de la population danoise du Sleswig septentrional. L'agrégation violente de cette partie du Duché à l'Allemagne, malgré ses affinités avec le Danemark, présageait pour l'avenir des complications permanentes, et nous aimions à espérer que les deux grandes Puissances allemandes renonceraient à en poursuivre l'accomplissement définitif[1].

M. le Comte de Mensdorff m'a surpris par l'accueil qu'il a fait à ces observations : « Je comprends très bien, m'a-t-il répondu, que vous n'approuviez pas ce résultat. Vous voudriez que les Danois fussent au Danemark et les Allemands à l'Allemagne, et, pour le cas où il n'en serait pas ainsi, vous posez aujourd'hui vos réserves afin qu'on ne puisse pas dire que vous ayez approuvé une solution qui ne tient pas compte des nationalités. Vous avez raison à votre point de vue; vous pouvez faire cela en Fance. » Et sa phrase inachevée semblait dire : « Que ne pouvons-nous aussi faire de même! ». Mais là s'est arrêté ce mouvement expansif, et rien ne m'autorise à croire que mes observations aient eu d'autre résultat que de provoquer cette réflexion philosophique.

Je dois ajouter que, si, d'après les extraits que Votre Excellence a bien voulu me communiquer des correspondances qu'elle a reçues de Hanovre et de Wurtemberg, ces Gouvernements paraissent se ranger à notre opinion sur cette matière[2], d'un autre côté je trouve des sentiments très vifs et très absolus dans un sens contraire chez plusieurs des Ministres allemands qui sont ici : j'en pourrais même citer quelques-uns (comme le Baron de Gagern, dont le nom réveille en Allemagne le souvenir du Parlement

[1] Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 14 et du 24 décembre, n° 95 (ci-dessus, p. 183 et 234).

[2] Par sa dépêche du 24 décembre, n° 95, Drouyn de Lhuys avait envoyé au duc de Gramont des extraits de la correspondance du comte de Reiset (dépêche du 14 décembre, ci-dessus, p. 193), et du comte de Damrémont (dépêche du 16 décembre, ci-dessus, p. 199).

IMPRIMERIE NATIONALE.

unitaire de Francfort qu'il présidait en 1848) qui, au mépris de la logique, refusent aux Danois du Sleswig le bénéfice du principe dont ils sont chez eux les plus ardents champions; mais c'est le propre de la question des Duchés de l'Elbe d'avoir mis en évidence toutes les inconséquences dont les esprits sont capables en Allemagne. Ils ne contestent pas les affinités dont de récentes manifestations ont offert un nouveau témoignage[1], mais ils prétendent qu'avant tout les habitants du Sleswig veulent rester unis à ceux du Holstein. Les liens traditionnels des deux Duchés tiennent à leurs yeux une place bien plus importante dans les aspirations des Sleswiquois du Nord que leurs sympathies danoises, et, puisqu'il est impossible de satisfaire à la fois ces deux sentiments, ils n'hésitent pas à sacrifier celui qui leur convient le moins.

Quant au Duc d'Augustenbourg, s'il a perdu considérablement dans l'esprit des Cabinets par ses condescendances envers la Prusse, il a par contre gagné des voix dans le parti unitaire du Nationalverein, dont ses concessions réalisent pour ainsi dire le programme[2]. C'est ce qui explique l'opposition qu'elles ont soulevée dans toutes les petites Cours, car celles-ci comprennent que des conventions semblables sont évidemment des premières étapes vers la médiatisation. Les Envoyés allemands font aujourd'hui bon marché de leur ancien candidat, et j'en ai entendu plusieurs exprimer hautement le regret de leur Gouvernement de s'être trop hâté de se rallier à sa candidature. A en juger par le langage qu'elle fait tenir à Vienne où elle est très intimement représentée, la Cour de Munich entre autres ne chercherait qu'une occasion pour s'arrêter dans la voie où le feu Roi s'est, dit-on aujourd'hui, engagé un peu trop légèrement.

Cependant, et malgré le mécontement qu'il soulève, le Duc d'Augustenbourg n'a pas cessé d'être le candidat préferé, et ces réserves n'ont d'autre but à mes yeux que de l'inquiéter et de lui rappeler que l'Allemagne pourrait lui retirer son appui s'il sacrifiait à la Prusse les droits autonomes d'un État confédéré.

[1] Cf. la dépêche de Valois à Drouyn de Lhuys, du 1er décembre, et celle de Dotézac, du 9 (ci-dessus, p. 127 et 164).

[2] Cf., sur les concessions du prince d'Augustenbourg, la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, de 20 décembre (ci-dessus, p. 218).

1147. DROUYN DE LHUYS AU COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT. (Minute. Confédération germanique, 840, n° 27.)

Paris, 30 décembre 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 13 inclusivement[1] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie des informations que vous m'avez transmises au sujet de l'attitude respective des Puissances allemandes à Francfort. Tous les détails qui se rattachent aux relations des Cabinets de Vienne et de Berlin, ainsi qu'à la ligne de conduite adoptée par les Gouvernements secondaires, méritent en ce moment une attention spéciale, et je continuerai à lire avec beaucoup d'intérêt vos appréciations sur l'ensemble de la situation de l'Allemagne.

Plusieurs journaux allemands se sont occupés d'une prétendue cession de terrains houillers. . . .[2].

1148. LE COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Confédération germanique, 840, n° 14.)

Francfort, 30 décembre 1864.

(Cabinet, 31 décembre; Dir. pol., 3 janvier 1864.)

Le résultat de l'entrevue de Heppenheim[3], dont le secret a été si bien gardé que, jusqu'à ce jour, aucun journal n'en a fait mention, paraît n'avoir pas été tout à fait selon les espérances de M. von der Pfordten. Le Wurtemberg et le Nassau n'auraient pas adhéré complètement au projet élaboré à Bamberg, et le Ministre des Affaires étrangères de Bavière a quitté Francfort hier pour se rendre à Stuggart afin de chercher à modifier par son influence personnelle les résolutions de la Cour. On m'assure

(1) La dépêche n° 13 est celle du 26 décembre. Cf. ci-dessus, p. 241.

(2) La suite comme dans la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 24 décembre, n° 94 (ci-dessus, p. 233).

(3) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre dessus, p. 241).

qu'une espèce de découragement aurait fait place à la foi qu'il avait d'abord dans son entreprise.

En effet, les quatre Duchés de Saxe, qui n'étaient pas représentés à Heppenheim, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, se montrent très timides vis-à-vis de la Prusse, et, quant au Hanovre, il aurait déclaré formellement qu'il ne voulait pas s'unir aux cinq États[1] parce que «ceux-ci n'avaient personne derrière eux». L'Autriche semble à la vérité vouloir les soutenir dans la question de succession auprès de la Diète; mais, pas plus que la Prusse, elle n'est disposée à laisser faire l'application des autres parties du programme bavarois.

On peut donc, maintenant déjà, considérer ce qui vient de se passer comme une nouvelle preuve à l'appui de cette thèse que je soutiens depuis si longtemps : c'est que jamais les États de second et de troisième ordre ne parviendront à s'entendre et à s'unir de manière à former un groupe compact et comme une troisième Puissance en Allemagne.

Néanmoins, l'opinion générale est que M. de Bismarck n'a pas encore de raisons de triompher; car c'est précisément dans la question de succession, pour lui la plus importante de toutes, que l'Autriche favorise la politique des États moyens. En outre, l'ouverture prochaine des Chambres[2] à Berlin lui créera sans doute de nouveaux embarras à l'intérieur et ne lui laissera plus cette liberté d'action dont il a besoin pour donner aux affaires des Duchés la solution qu'il ambitionne pour la Prusse.

1149. Le Prince de la Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Particulière, Original. Angleterre, 731.)

Londres, 30 décembre 1864.

[Le commencement de la lettre est relatif aux affaires de Tunis].

[1] Il s'agit ici des cinq États qui furent mis en minorité lors du vote de la Diète du 4 décembre (Bavière, Saxe, Wurtemberg, Hesse-Darmstadt et Nassau).

[2] L'ouverture des Chambres eut lieu le 14 janvier.

Avant de quitter Lord Russell, j'ai échangé quelques mots avec lui sur l'affaire des Duchés. La conduite de M. de Bismarck continue à exciter ses défiances, mais il paraît de plus en plus décidé à s'abstenir de toute intervention dans les démêlés des deux grandes Puissances allemandes entre elles et avec la Confédération germanique. Il m'a dit que non seulement le Gouvernement de la Reine voulait éviter de se prononcer officiellement, mais qu'il avait même invité tous ses Agents en Allemagne à se dispenser d'exprimer dans les Cours où ils sont accrédités aucune opinion personnelle. Il a cependant ajouté, en y mettant une insistance qui ne m'a pas échappé, que, quelle que fût, en fin de compte, la solution qui serait donnée à l'affaire des Duchés, que M. de Bismarck y plaçât le Duc d'Augustenbourg dans la position d'un préfet prussien, ou qu'il prît le parti de les annexer purement et simplement à la Prusse, il n'y aurait rien là, suivant lui, qui fût de nature à troubler les intérêts généraux de l'Europe et à motiver ses réclamations.

1150. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 57.)

Stuttgart, 31 décembre 1864.
(Dir. pol., 3 janvier 1865.)

M. von der Pfordten, ainsi qu'il l'avait annoncé, est arrivé à Stuttgart le 28 et est reparti le 30 pour Munich[1]. Rien jusqu'à cette heure n'a transpiré sur le but que s'était proposé le Ministre bavarois en se rencontrant avec ses Collègues des États secondaires[2]. M. de Varnbüler m'a dit avoir trouvé un grand calme, un vif désir de conciliation dans les paroles de M. von der Pfordten, dont la pensée même serait qu'il faut donner du temps à l'Autriche et à la Prusse pour élucider complètement la ques-

[1] D'après la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 décembre, Pfordten n'aurait quitté Francfort que le 29.

[2] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 décembre (ci-dessus, p. 259).

tion des Duchés de l'Elbe avant de rien soumettre à la Diète qui pût concerner cette affaire. M. de Varnbüler m'a dit que, sans ajouter foi à tous les commentaires des journaux au sujet du voyage de M. von der Pfordten, il avait cru que le Ministre bavarois avait un but, des propositions à faire, mais qu'il s'était trompé et que rien de semblable n'avait été mis sur le tapis.

Ainsi donc, Monsieur le Ministre, M. von der Pfordten, en reprenant le portefeuille du Ministère des Affaires étrangères de Bavière, après avoir été à la Diète de Francfort un des plus chauds partisans du Duc d'Augustenbourg et l'adversaire déclaré de la suprématie que s'arrogeaient les deux grandes Puissances sur le reste de l'Allemagne, M. von der Pfordten pousserait la modération jusqu'à vouloir que la Diète germanique, ou plutôt la minorité de cette Diète, laissât paisiblement parachever une œuvre dont il a combattu les tendances de toutes ses forces. Cette manière d'agir, qui ne s'accorde même pas avec le caractère de M. von der Pfordten, ne me paraît pas admissible; elle ne pourrait l'être que dans deux hypothèses : ou ce Ministre aurait les assurances les plus positives qu'une solution suivant ses vœux serait donnée à la question des Duchés, ou encore M. von der Pfordten connaîtrait à l'avance un projet de revision de la Constitution fédérale qui donnerait à la Bavière une plus large part de pouvoir, un projet tel que l'Empereur d'Autriche l'avait proposé à Francfort en 1863 et que l'opposition de la Prusse avait fait échouer à cette époque[1].

Je dois avouer à Votre Excellence que mon esprit ne s'arrête pas à ces suppositions, et que je croirais plus volontiers que M. von der Pfordten, sachant à l'avance l'admiration que M. de Varnbüler commence à avoir pour M. de Bismarck et l'approbation que S. M. la Reine, me dit-on, manifeste pour la politique du Cabinet de Berlin, n'a fait à cette Cour qu'une visite de politesse dont il ne pouvait guère se dispenser en passant par Stuttgart. Mais ce qui me donnerait à penser que M. von der Pfordten n'a pas gardé partout le même silence, si toutefois il l'a gardé ici, c'est que, la veille de son arrivée, le Ministre de Bavière, son

[1] Cf. t. III, p. 316, note 2.

ami et ancien Collègue à Munich, causant avec moi du caractère de M. von der Pfordten, des luttes que ce Ministre avait soutenues à Francfort, de la situation du nouveau Cabinet en présence des Chambres bavaroises, de la hauteur des communications adressées par la Prusse aux États secondaires, le Comte de Reigersberg, dis-je, admettait, tout en protestant de son ignorance des faits, que M. von der Pfordten devait avoir proposé un plan de coalition à ses Collègues des États secondaires, coalition devenue nécessaire si l'on ne voulait pas que l'Allemagne fût médiatisée au profit de l'Autriche et de la Prusse[1].

P.-S. — On m'affirme que, d'après une lettre reçue à Stuttgart d'un Agent anglais, M. von der Pfordten aurait effectivement sondé les dispositions de M. de Roggenbach quant à des mesures à concerter entre les Etats secondaires pour résister à l'omnipotence que prennent de plus en plus les deux grandes Puissances allemandes, mais que M. von der Pfordten avait trouvé le Ministre badois si peu disposé à une opposition quelconque contre les vues austro-prussiennes, qu'il aurait renoncé à lui développer le plan concerté avec M. de Beust. D'après ces nouvelles, il n'y avait accord qu'entre la Bavière, la Saxe, la Hesse-Darmstadt et Nassau. Ce serait un bien petit groupe, qui se trouverait toujours en minorité à la Diète.

1151. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Original. Autriche, 487.)

Vienne, 31 décembre 1864.

J'ai dû, faute de courrier, remettre jusqu'à ce jour ma réponse à la lettre confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de Compiègne le 29 novembre dernier[2]. Le langage de M. le Prince de Metternich au sujet de la Convention du

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre (ci-dessus, p. 241).

[2] Cf. ci-dessus, p. 104.

15 septembre[1] est parfaitement conforme à tout ce que j'ai eu l'occasion d'entendre et d'observer; les premières défiances se sont en grande partie dissipées; on apprécie notre politique à son véritable point de vue, c'est-à-dire que l'on voit principalement dans l'acte international que nous avons conclu avec l'Italie un effort sincère pour mettre un terme à une situation dont les difficultés et les embarras semblent croître avec le temps.

Je pense comme M. l'Ambassadeur d'Autriche que son Gouvernement serait disposé à reprendre avec le Cabinet de Turin des relations régulières si celui-ci se montrait déterminé à sortir des voies révolutionnaires et à donner des garanties de cette détermination, mais je ne crois pas que l'Autriche soit prête pour le moment à faire les avances de ce rapprochement; car, s'il existe dans les conseils de l'Empereur François-Joseph des personnes sages animées d'un esprit libéral et conciliateur, en tête desquelles je placerai le Prince de Metternich lui-même, il ne faut pas perdre de vue que le parti contraire trouve encore de puissants auxiliaires dans le sentiment national, dont il sait exploiter la susceptibilité.

Bien que je fusse préparé par quelques indices à la communication que M. Grey a faite à Votre Excellence, je n'ai pas vu sans surprise Lord Russell prendre, même dans une lettre confidentielle, l'initiative d'une proposition dont l'Empire ottoman est appelé à faire les frais. Je savais que cette question avait été déjà traitée à Londres lors du voyage du Comte Pasolini[2] et que le Cabinet britannique avait alors promis de ne pas s'opposer à une transaction de ce genre, mais il n'avait pas caché à l'Envoyé italien qu'il ne fallait pas attendre de lui plus que cette attitude passive et bienveillante. Aujourd'hui Lord Russell fait un pas en avant et rompt avec la politique traditionnelle du Gouvernement britannique, qui n'a jamais cessé de proclamer, surtout à Vienne, la nécessité du maintien de l'intégrité ottomane.

Mieux que personne, je suis en mesure d'apprécier combien la

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Londres, Vienne et Turin, du 29 novembre, et la note du prince de Metternich sur sa conversation du 29 novembre avec l'Empereur, en date du 1er décembre (ci-dessus, p. 104 et 124).

[2] Cf., au sujet de la mission du comte Pasolini à Londres, t. Ier, p. 322, note 2.

réponse que Votre Excellence a faite à ces ouvertures est pleine de mesure et de sagesse. Dans l'intérêt même de la question, il nous est interdit d'en prendre l'initiative, et, si le secret de ces projets éventuels venait à se divulguer, il arriverait infailliblement ce que vous avez prévu : l'opinion publique surprise provoquerait une de ces déclarations parlementaires qui enchaînent les Gouvernements et créent des obstacles insurmontables.

L'idée en elle-même est déjà assez complexe pour qu'il soit nécessaire de déblayer considérablement la question avant de la produire; mais il faut avant tout que l'Italie s'avance sur le terrain normal du droit international, le seul où elle peut espérer rencontrer des négociateurs sérieux. Il faudrait que le Cabinet de Turin, mieux éclairé sur ses véritables intérêts, renonçât une fois pour toutes aux défis qu'il lance à échéance lointaine et déclarât au contraire vouloir désormais rechercher par des négociations régulières ce qu'il paraît attendre d'un ensemble de circonstances d'assez mauvais aloi. Cette réforme préliminaire est d'autant plus nécessaire que l'idée de Lord Russell repose sur une acquisition que l'Italie ne pourra certes pas faire à bon marché, et entraîne comme première conséquence un appel assez sérieux au crédit financier de la péninsule; dans l'état actuel des choses, une tentative de ce genre n'aboutirait qu'à un triste échec; mais que l'Italie, rentrée dans les voies d'un Gouvernement régulier, présente la perspective de son complément territorial acquis sans lutte et sans violence, et je ne crois pas me tromper en disant que son crédit financier ne tarderait pas à s'élever au-dessus du niveau de ses besoins. De son côté, l'Autriche a de graves questions intérieures à résoudre avant de pouvoir offrir à de nouvelles provinces une place acceptable dans son Empire. Tant que la situation des provinces non allemandes dans la Monarchie autrichienne ne sera pas réglée sur des bases libérales et durables, tant qu'on n'aura pas satisfait dans une juste mesure aux droits de l'Empire et aux droits des différentes nationalités qui le composent, les populations moldo-valaques hésiteront à se ranger sous un sceptre qui ne leur offre aucune garantie, et il sera difficile de faire formuler en ce sens un assentiment populaire. De toute façon et des deux côtés, le temps est donc un élément nécessaire de la solution désirée par Lord Rus-

sell, et, pour le moment, il y aurait lieu à se borner à des conseils capables d'encourager l'Autriche et l'Italie à s'avancer dans la voie où elles doivent se rencontrer pour s'entendre. Je suppose que le Cabinet britannique suit cette ligne à Turin, mais rien ne m'autorise à dire qu'il ait fait entendre à Vienne la moindre parole dans ce sens.

JANVIER 1865.

7 janvier.... Le Baron Halbhuber de Festwill remplace comme Commissaire civil autrichien dans les Duchés le Baron de Lederer.

14 janvier... Ouverture de la session parlementaire à Berlin. Discours du Roi.

15 janvier... Trente-neuf propriétaires signent à Kiel une résolution dans laquelle ils se prononcent pour le maintien de l'autonomie des Duchés et de la fidélité au Duc Frédéric VIII (résolution de Kiel).

16-20 janvier. Visite du Prince Frédéric-Charles à Vienne.

1152. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 732, n° 1.)

[Paris,] 2 janvier 1865.

J'ai appris, par une voie confidentielle mais sûre, que M. le Prince Gortchakoff avait récemment adressé aux Cours de Vienne et de Berlin un mémoire dans lequel sont exposées les vues du Cabinet de Saint-Pétersbourg sur l'avenir de l'Asie et sur la politique à suivre dans les affaires du continent asiatique.

Nous n'avons reçu aucune communication de ce genre. En faisant part à Lord Russell de l'information qui précède, veuillez vous assurer si elle n'est pas également parvenue au Gouvernement de S. M. Britannique, et s'il n'a pas connaissance du document qui nous a été signalé.

La démarche de la Russie auprès des deux grandes Cours allemandes coïncide avec un redoublement d'activité dans sa politique asiatique, notamment sur les frontières de Perse, ainsi que vous le verrez par l'extrait ci-joint d'une correspondance de notre Agent consulaire à Recht[1]. On peut se demander si l'ac-

[1] L'extrait n'a pas été conservé dans la correspondance.

quiescement ou le concours qu'elle provoque, de la part des Cabinets de Vienne et de Berlin, à ses projets en Asie, n'est pas le prix de la condescendance qu'elle a témoignée pour la politique suivie par la Prusse et par l'Autriche dans la question des Duchés et à l'égard des États secondaires de l'Allemagne.

Je vous prie d'entretenir confidentiellement Lord Russell du contenu de cette dépêche, et de lui communiquer les informations qui y sont annexées. Vous voudrez bien ne pas laisser ignorer à Son Excellence l'intérêt que j'attache à ce qu'il veuille bien me faire part des idées que cette communication pourrait lui suggérer.

1153. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 1.)

Munich, 2 janvier 1865.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

[Le Vicomte des Méloizes rend compte de la réception qui a eu lieu à la Cour à l'occasion du 1er janvier.]

Le Ministre bavarois avait reçu dans la journée un télégramme reproduisant les paroles prononcées par l'Empereur en réponse au discours du doyen du Corps diplomatique et il se félicitait hautement de leur signification pacifique[1]. J'ai entendu autour de moi interpréter les protestations de Sa Majesté en faveur du droit comme une allusion à l'attitude de la Prusse dans la question des Duchés.

[1] L'Empereur n'avait répondu que quelques mots au doyen du corps diplomatique. Il avait terminé ainsi son allocution : «Soyez convaincus que je ferai tous mes efforts pour que mes relations avec les Puissances étrangères soient toujours animées par le respect du droit, l'amour de la paix et de la justice.»

1154. Drouyn de Lhuys au Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 351, n° 2.)

Paris, 3 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n°[1] inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les renseignements que vous m'avez transmis au sujet des tendances actuelles de la politique prussienne. Les détails que m'adresse notre Agent consulaire à Kiel concordent entièrement avec les informations recueillies par vous, et le Cabinet de Berlin paraît ne plus hésiter que dans le choix entre une annexion pure et simple des Duchés à la Prusse et une annexion déguisée qui ferait du Souverain nominal du Sleswig-Holstein une sorte de préfet couronné[2]. Cette dernière solution serait, d'après l'opinion de plusieurs des États de second ordre, le plus regrettable des précédents pour leur sécurité future, et c'est avec une défiance inquiète que ces Gouvernements voient, depuis quelques années, la Cour de Berlin réclamer des petits Princes allemands l'abandon des droits effectifs de la souveraineté. La dépêche ci-jointe de M. le Comte de Reculot[3] résume le programme de résistance morale qui aurait été, à la fin de l'année, élaboré à Bamberg et adopté à Heppenheim par les principales des Cours secondaires de l'Allemagne, et l'extrait également ci-annexé de la correspondance de M. le Duc de Gramont[4] vous montrera dans quelle mesure ces projets paraissent favorisés par le Comte de Mensdorff. Vous n'avez, d'ailleurs, à faire auprès de M. de Bis-

[1] Le numéro manque sur la minute. La dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864, n° 117, avait été timbrée au Cabinet le 31 décembre et le 3 janvier à la Direction politique (cf. ci-dessus, p. 259).

[2] C'est l'impression qui se dégage de la volumineuse correspondance de Meroux de Valois, bien que cette opinion ne soit directement exprimée dans aucune dépêche de la dernière quinzaine de décembre 1864.

[3] La pièce n'est pas annexée. Il s'agit apparemment de la dépêche du 26 décembre 1864, n° 13 (ci dessus, p. 241). La dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 30 décembre, était parvenue au Cabinet le 31 décembre. Elle infirme en partie celle du 26 (cf. ci-dessus, p. 259).

[4] Dépêche du 29 décembre 1864 (ci-dessus, p. 251).

marck aucun usage de l'ensemble de ces renseignements, et je ne vous les transmets que pour votre information.

1155. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Berlin et Vienne. (Confidentielle. Minute à chiffrer. Russie, 234-235, n° 1.)

[Paris,] 3 janvier 1865.

[Drouyn de Lhuys a appris l'envoi d'un mémoire russe à Vienne et à Berlin sur la politique que le Gouvernement de Saint-Pétersbourg compte suivre en Asie, et n'a reçu aucune communication analogue[1]. Il se demande si le concours que le Prince Gortchakorff semble solliciter des Gouvernements d'Autriche et de Prusse « n'est pas le prix de la condescendance qu'il témoigne pour leur politique dans la question des Duchés et à l'égard des États secondaires de l'Allemagne ». Drouyn de Lhuys serait heureux de connaître le texte même du mémoire russe, s'il était possible de l'obtenir par une voie discrète et confidentielle.]

1156. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand[2], Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 234-235, n° 2.)

Paris, 3 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 47[3] inclusivement les dépêches que M. le Comte de Massignac m'a fait l'honneur de m'écrire. J'apprécie la manière dont il a géré les affaires de l'Ambassade de Sa Majesté à

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 2 janvier (ci-dessus, p. 267).

[2] Cette dépêche précéda à Saint-Pétersbourg le baron de Talleyrand, qui n'y arriva que le 12 janvier. Le comte de Massignac, chargé d'affaires, quitta Saint-Pétersbourg le 15. Il avait été nommé, le 5 octobre 1864, ministre à Téhéran.

[3] La dépêche n° 47 traitait des affaires de Pologne. (Russie, 233.)

Saint-Pétersbourg. Pendant le long intérim qui lui a été confié[1], je n'ai eu qu'à me louer de son attitude et de sa correspondance, et je vous serai obligé de vouloir bien lui exprimer le témoignage de mon entière satisfaction.

Les rapports des Agents de l'Empereur en Allemagne et dans les Duchés s'accordent à représenter la politique prussienne comme chaque jour plus hardie et les préoccupations des Gouvernements secondaires comme de plus en plus vives. Ainsi que vous le verrez par les extraits ci-joints des dépêches de M. le Comte de Rayneval, le Cabinet de Berlin paraît n'hésiter que dans le choix entre une annexion pure et simple des Duchés à la Prusse et une annexion déguisée qui ferait du Souverain nominal du Sleswig-Holstein une sorte de préfet couronné[2]. Cette dernière solution serait, d'après l'opinion de plusieurs États secondaires, le plus regrettable des précédents pour leur sécurité future, et c'est avec une défiance inquiète que ces Gouvernements voient, depuis quelques années, la Prusse réclamer des petits Princes allemands l'abandon des droits effectifs de la souveraineté. Les dépêches également ci-jointes des Ministres de Sa Majesté à Dresde, à Munich et à Darmstadt vous feront connaître les réflexions que le système de M. de Bismarck suggère à M. de Beust, à M. de Pfordten et à M. de Dalwigk[3], et vous remarquerez les efforts de ces trois hommes d'État pour parer aux dangers d'une situation dans laquelle ils trouvent une menace à l'indépendance et à l'autonomie de leurs Gouvernements. Le rapport ci-annexé de M. le Comte de Reculot[4] résume le programme

[1] Le comte de Massignac gérait l'ambassade de Saint-Pétersbourg depuis le 20 octobre 1863, date à laquelle l'ambassadeur, le duc de Montebello, avait quitté la Russie.

[2] Extrait des dépêches du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, des 20 et 29 décembre 1864 (ci-dessus, p. 218 et 249).

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 15 décembre 1864, n° 165, et celle du comte d'Astorg, du 19 (ci-dessus, p. 197 et 210). La dépêche du vicomte des Méloizes à laquelle il est fait allusion ici est vraisemblablement celle du 20 décembre, bien que l'on n'y trouve point «les réflexions que le système de M. de Bismarck suggère à M. de Pfordten» (cf. ci-dessus, p. 221).

[4] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre 1864 (ci-dessus, p. 241).

de résistance morale qui aurait été, à la fin de l'année, élaboré à Bamberg et adopté à Heppenheim, et l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Duc de Gramont[1] vous montrera dans quelle mesure les projets des États de second ordre paraissent favorisés par le Comte de Mensdorff.

En ce qui nous concerne, Monsieur le Baron, nous n'avons pas, quant à présent, à nous départir du rôle d'observation que nous avons adopté jusqu'à ce jour. C'est donc pour votre information que j'ai l'honneur de vous transmettre l'ensemble de ces renseignements, et vous n'aurez point à en faire l'objet de communications au Cabinet de Saint-Pétersbourg. Cependant, notre réserve n'est pas de l'indifférence, et, en attendant le moment où nous devrons examiner, au point de vue de la situation générale, la solution définitive qui interviendra dans les Duchés, aussi bien que les conséquences pratiques du conflit entre les Puissances allemandes, nous attachons beaucoup de prix à savoir, d'une manière exacte, comment le Gouvernement russe envisage l'état de choses actuel. Quels peuvent être ses jugements sur les tendances manifestes de la Prusse et sur le désir qu'elle ne dissimule pas de trouver dans les ports du Holstein et du Sleswig le berceau d'une marine militaire prussienne? Quels sont aujourd'hui les rapports du Cabinet russe avec les Représentants des Gouvernements secondaires de l'Allemagne? En quoi le mariage décidé entre une Princesse danoise[2] et le Grand-Duc héritier serait-il de nature à exercer de l'influence sur les sympathies de l'Empereur Alexandre à l'égard du Danemark? Dans quelle mesure la Cour de Russie serait-elle disposée à encourager les espérances que paraît nourrir encore la Cour de Copenhague, à en juger par la correspondance de M. Dotézac[3]? Enfin, si la politique russe se montrait en tout point favorable aux idées ambitieuses de la Monarchie prussienne, quelles seraient les causes de cette condescendance, quel serait le prix d'une attitude contraire aux

[1] Probablement un extrait de la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864 (cf. ci-dessus, p. 251).

[2] La princesse Dagmar, fiancée au Tsaréwitch depuis le 28 septembre 1864.

[3] Cf., en particulier, la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 décembre 1864 (ci-dessus, p. 224).

intérêts traditionnels de la Russie dans la Baltique[1]? Ce sont là autant de questions qui présentent à nos yeux une importance réelle et que je recommande, d'une manière toute particulière, à votre vigilante attention.

1157. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 234-235, n° 3.)

Paris, 3 janvier 1865.

M. Benedetti m'avait adressé, à la date du 14 décembre dernier, une dépêche confidentielle sur les projets de la Prusse dans l'affaire des Duchés[2]. L'Ambassadeur de l'Empereur me rendait compte également de l'accueil fait par M. de Bismarck à nos ouvertures concernant une restitution au Danemark de la partie danoise du Sleswig, et vous verrez que les dispositions de la Cour de Prusse sur ce point semblent assez favorables. Je ne vous envoie ci-annexée la dépêche de M. Benedetti que pour votre information exclusivement personnelle, et afin de ne vous laisser rien ignorer des négociations relatives à la question des Duchés de l'Elbe.

1158. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 2.)

Munich, 3 janvier 1865.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

[Le Vicomte des Méloizes rend compte de la réception du Corps diplomatique par le Baron de Pfordten. Celui-ci, dans une conversation particulière avec le Ministre de France, a protesté contre l'intention qu'on lui prête de poursuivre la dissolution du pacte fédéral. Il estime, au contraire, que l'existence des

[1] Cf. la dépêche confidentielle précédente (ci-dessus, p. 270).
[2] N° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

IMPRIMERIE NATIONALE.

États secondaires, reposant plutôt sur les stipulations du droit public que sur leur puissance propre, trouve dans le pacte fédéral une garantie précieuse. Aussi est-il d'avis que cette garantie leur soit conservée; c'est dans cette pensée qu'il s'est toujours prononcé pour le principe de la légitimité dans l'affaire des Duchés.]

Comme j'insistais sur les difficultés nouvelles que ses vues rencontreraient sans doute dans la décision diétale qui vient de remettre en fait les territoires dont il s'agit aux mains de la Prusse[1], il m'a répondu qu'il ne doutait pas néanmoins que le droit de l'Allemagne ne l'emportât. Il ajouta que l'Empereur ne verrait sans doute pas avec plaisir la Prusse s'approprier ces territoires. Je lui ai répondu qu'une telle solution serait évidemment en opposition avec les principes que le Gouvernement de l'Empereur a constamment soutenus. J'ai insisté en même temps sur le prix que nous attacherions à ce que le Cabinet de Munich se plaçât avec nous sur le terrain des aspirations nationales, qui avaient été en somme le point de départ de la politique bavaroise. M. de Pfordten m'a répondu qu'il voyait là, comme nous, l'un des éléments de la solution, mais qu'il ne serait pas d'avis de s'y attacher exclusivement; que, dans le rapport qu'il a fait à la Diète[2] sur la question, il s'est placé au point de vue du droit héréditaire, qui, dans son opinion, est tout en faveur du Prince d'Augustenbourg. Le Ministre bavarois a ajouté que le Prince Frédéric n'en est plus à attendre la consécration du vœu populaire, lequel s'est prononcé depuis longtemps en sa faveur d'une façon aussi éclatante que spontanée. M. de Pfordten s'est empressé, en même temps, de rendre pleine justice à l'attitude que le Gouvernement de l'Empereur a gardée dans cette question et qui, m'a-t-il dit, lui a valu la «reconnaissance» de l'Allemagne.

[La fin de la dépêche rapporte l'opinion du Baron de Pfordten relativement à l'Encyclique *Quanta Cura.*]

(1) Celle du 5 décembre 1864. Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre (ci-dessus, p. 150).

(2) Le rapport sur la succession dans le Sleswig-Holstein, présenté à la Diète germanique, le 12 mars 1864, par le baron de Pfordten, a été publié dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 95-160.

1159. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Russie, 234-235, n° 1).

Saint-Pétersbourg, 3 janvier 1865.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

[Au reçu de la dépêche expédiée sous le n° 55[1], le Comte de Massignac a appelé l'attention du Prince Gortchakoff «sur le caractère significatif des dernières manifestations du Sleswig septentrional». Le Vice-Chancelier a reçu des informations semblables; «sans adopter le principe des nationalités en général, [il] verrait avec satisfaction que la partie danoise des Duchés revînt aux Danois». Le Cabinet de Saint-Pétersbourg accueillerait donc favorablement toute démarche dirigée vers ce but, «mais ne pourrait s'y associer d'une manière active».]

1160. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 1.)

Berlin, 4 janvier 1865.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

[Convocation des Chambres prussiennes[2]. Il est probable que la question des Duchés ne sera, au cours de la séance d'ouverture, l'objet d'aucune communication du Gouvernement.]

M. de Werther aurait eu, ces jours-ci, avec le comte de Mensdorff un entretien où ce dernier aurait vivement insisté sur la nécessité de trancher le nœud de la succession slesvico-holsteinoise. L'Envoyé de Prusse se serait refusé, au nom de son Gouvernement, à admettre l'établissement d'un régime définitif dans les provinces enlevées au Danemark, avant qu'il n'eût été fait droit aux légitimes demandes du Cabinet de Berlin[3]. Le

[1] Dépêche du 22 décembre 1864, très analogue à celle qui était adressée le même jour à Dotézac (cf. ci-dessus, p. 223).

[2] La séance d'ouverture eut lieu le 14 janvier.

[3] Cf. la dépêche confidentielle du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 janvier (ci-après, p. 276).

Gouvernement du Roi avait nommé une Commission, composée de fonctionnaires des Départements de la Guerre, de la Marine et des Finances, et chargée de formuler les privilèges que la Prusse aurait à exercer dans les Duchés, comme juste rémunération des sacrifices qu'elle s'était imposés pour défendre leur cause[1]. Cette réponse du Baron de Werther, dont l'authenticité ne paraît pas contestable, indique que le discours du Trône ne contiendra aucune révélation au sujet de l'avenir du Slesvig-Holstein, et donne en outre à présumer que la solution de la difficulté pendante ne sera pas atteinte de sitôt.

1161. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Autriche, 488, n° 2).

Vienne, 4 janvier 1865.
(Cabinet, 6 janvier; Dir. pol., 7 janvier.)

J'ai eu l'occasion d'entretenir le Baron de Werther de la question des Duchés de l'Elbe, et j'ai cru devoir lui dire l'impression que produisaient en France comme ailleurs les manifestations danoises du Sleswig septentrional[2]. Je ne lui ai pas caché que j'avais appelé l'attention du Comte Mensdorff-Pouilly sur ces témoignages irrécusables des affinités de la population de cette partie du Duché pour le Danemark[3], et j'ai ajouté que le Gouvernement de l'Empereur, sans vouloir se départir de la réserve qu'il a observée jusqu'à ce jour dans une affaire qui ne le touche pas directement, persiste dans l'opinion qu'il a déjà émise sur la nécessité de tenir compte dans une juste mesure du vœu des populations. Le langage du Ministre prussien m'autorise à

(1) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

(2) Il s'agit surtout ici de la manifestation de Kolding. Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 9 décembre 1864, et celles de Meroux de Valois, du 9 et du 11 (ci-dessus, p. 164, 166 et 172).

(3) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864 (ci-dessus, p. 251).

croire qu'il partage jusqu'à un certain point notre manière de voir. Il croit en effet que l'Allemagne n'a rien à gagner à s'adjoindre par droit de conquête une population qui est étrangère de mœurs, de langage, et qui suivant sa propre expression constituerait pour l'avenir une espèce de *Pologne danoise.* Mais, pour que les vœux du Sleswig septentrional pussent être pris en considération, il faudrait que la Prusse fût appelée à en être l'arbitre; déjà les populations commencent à se rendre un compte plus exact de leurs véritables intérêts, et il est probable que, si l'on permettait au temps de faire son œuvre et à l'opinion publique de s'éclairer et de se produire, elle se prononcerait presque unanimement pour un système où les sentiments nationaux trouveraient leur légitime satisfaction. Ce système, Votre Excellence le reconnaît sans peine, c'est la restitution du Sleswig septentrional au Danemark et l'annexion du reste des Duchés à la Prusse. On l'a compris à Vienne; aussi M. de Werther se plaignait-il de l'impatience contre laquelle il avait à lutter; mais quoi qu'on fasse ici, ajoutait-il, la question ne sera pas tranchée par surprise, et, s'il faut du temps pour la résoudre, il faudra bon gré mal gré que ce temps soit donné. Cette conversation ayant eu un caractère confidentiel, je prie Votre Excellence de considérer comme tel le compte rendu que j'ai l'honneur de lui adresser. Peut-être répond-il davantage aux opinions personnelles du Baron de Werther qu'aux intentions de son Gouvernement. Ce serait en effet le signal d'une véritable perturbation en Allemagne et la fin de cette alliance austro-prussienne si pompeusement proclamée. L'Autriche trompée, humiliée et réduite à recevoir en argent le prix du sang versé pour la Prusse; les États allemands convaincus d'impuissance et menacés dans l'avenir par un précédent redoutable; la Prusse inaugurant à son profit le vote populaire et s'inclinant devant le sentiment national : situation toute nouvelle, mieux faite pour rompre que pour resserrer les liens fédéraux.

1162. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 732, n° 4.)

Paris, 5 janvier 1865.

Les rapports des Agents de l'Empereur en Allemagne continuent à représenter la politique prussienne comme chaque jour plus hardie et les préoccupations des Gouvernements secondaires comme de plus en plus vives [1]. Ainsi que vous le verrez par la dépêche ci-jointe de M. le Comte de Rayneval, le Cabinet de Berlin paraît en ce moment n'hésiter que dans le choix entre une annexion pure et simple et une annexion déguisée [2].

Les conditions que le Prince d'Augustenbourg se montre prêt à accepter en feraient un vassal ou pour mieux dire un lieutenant de la Prusse. Vous savez qu'un pareil état de choses serait, d'après l'opinion de plusieurs des États secondaires, le plus regrettable des précédents pour leur sécurité future, et c'est avec une défiance inquiète que ces Gouvernements voient, depuis quelques années, la Cour de Berlin réclamer des petits Princes allemands l'abandon des droits effectifs de la souveraineté. Je vous ai déjà signalé les efforts que font aujourd'hui M. de Beust, M. de Pfordten et M. de Dalwigk, pour lutter contre le système de M. de Bismarck [3], et le rapport ci-annexé de M. le Comte de Reculot résume le programme de résistance morale qui aurait été, à la fin de l'année, élaboré à Bamberg et à Heppenheim par les principaux des Gouvernements de second ordre [4].

Je vous envoie également ci-joint la copie d'une dépêche de M. le Duc de Gramont [5] qui fait connaître les perplexités de la

[1] Cf., en particulier, la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 15 décembre 1864, celle du comte d'Astorg, du 19, et celle du vicomte des Méloizes, du 20 (ci-dessus, p. 197, 210 et 221).

[2] Dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 20 décembre 1864 (ci-dessus, p. 218).

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 28 décembre 1864 (ci-dessus, p. 244).

[4] Dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre 1864 (ci-dessus, p. 241).

[5] Évidemment la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864 (ci-dessus, p. 251).

Cour de Vienne et les tendances des Ministres de l'Empereur François-Joseph à ramener la politique du Cabinet autrichien dans la ligne de ses intérêts traditionnels. L'ensemble de ces renseignements me paraît donner une idée exacte de la situation générale de l'Allemagne, et c'est pour votre information que j'ai l'honneur de vous les communiquer.

1163. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Angleterre, 732, n° 4.)

Londres, 5 janvier 1865.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 9 janvier.

[Conversation avec Lord Russell au sujet du mémoire adressé par le Cabinet de Saint-Pétersbourg aux Cabinets de Vienne et de Berlin (1). Le Baron de Brunnow a avoué à Lord Russell qu'il avait reçu le mémoire; mais il n'était pas autorisé à en donner communication au Gouvernement anglais.

« Tout en me paraissant frappé de ce qu'il y a d'insolite dans la communication que le Cabinet de Saint-Pétersbourg vient de faire à Vienne et à Berlin, le Comte Russell ne m'a pas semblé penser qu'il y eût lieu de se préoccuper en ce moment, d'une manière sérieuse, des armements et des dispositions militaires que prendrait la Russie sur la Mer Caspienne et les frontières de la Perse. »]

1164. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Original. Belgique, 243, n° 3.)

Bruxelles, 6 janvier 1865.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

[Le Roi a offert la veille un dîner diplomatique.

« Sa Majesté a daigné s'entretenir quelques instants avec moi

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 2 janvier (ci-dessus, p. 267).

et s'est exprimée dans les termes suivants : «Bien qu'un échange «assez fréquent de correspondances ait lieu entre l'Empereur et «moi, je vous prie néanmoins de faire parvenir à Sa Majesté, à «l'occasion de la nouvelle année, tous mes vœux, ainsi que mes «félicitations pour l'excellent discours qu'elle vient de pro-«noncer [1] et qui m'a fait grand plaisir.»]

1165. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 841, n° 15.)

Francfort, 6 janvier 1865.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 9 janvier.

[Le Comte de Reculot rend compte de la séance de la Diète qui a été tenue la veille; il ne s'y est rien passé d'important.]

Les négociations entre la Prusse et l'Autriche paraissent n'avoir fait aucun progrès pendant les vacances de la Diète [2]. Le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph continue à montrer la même indécision, mais il semble cependant se rapprocher de plus en plus de la politique suivie par la Bavière et ses adhérents [3]. Ainsi, dans sa réponse à la demande d'explications de M. de Pfordten, M. de Mensdorff a engagé le Cabinet de Munich à user de modération, mais en ajoutant que, dans le règlement de la question de succession, on pouvait compter que le Gouvernement impérial soutiendrait toujours le droit fédéral et les intérêts de l'Allemagne.

Les Cabinets de Vienne et de Berlin ont échangé récemment de nouvelles dépêches à ce sujet. M. le Ministre des Affaires

(1) Il s'agit évidemment des paroles de l'Empereur en réponse aux vœux du corps diplomatique, pendant la réception du 1er janvier. Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 2 janvier (ci-dessus, p. 268).

(2) La Diète ne s'était point réunie depuis le 17 décembre 1864. Cf. les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864 et du 4 janvier 1865, et celle du comte de Rayneval, du 4 janvier (ci-dessus, p. 251, 275 et 276).

(3) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864 (ci-dessus, p. 251).

étrangères d'Autriche ayant, bien qu'en termes excessivement polis, refusé de s'associer aux vues de la Prusse, M. de Bismarck a répondu le 30 décembre qu'il maintenait sa manière de voir[1].

En résumé, Monsieur le Ministre, de tout ce que j'apprends, il semble résulter que de part et d'autre on n'en est pas encore arrivé à formuler des propositions positives. On ne peut dire qu'une chose, c'est que si, d'un côté, l'Autriche cherche à ramener la question sur le terrain fédéral, de l'autre, la Prusse persiste à repousser l'intervention de la Diète; mais ce que l'on sait de la dernière dépêche autrichienne permet de supposer qu'une entente serait possible entre les deux grandes Puissances allemandes si la Prusse consentait à accorder des avantages réels et importants à l'Autriche.

1166. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 732, n° 7.)

Londres, 6 janvier 1865.
(Cabinet, 7 janvier; Dir. pol., 9 janvier.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'à la date du 5 de ce mois et jusqu'au n° 4 inclusivement. Je la remercie tout particulièrement des nouvelles informations qu'elle a bien voulu me transmettre sur les affaires d'Allemagne. La plupart des membres du Corps diplomatique accrédités à Londres sont en ce moment, de même que les Ministres anglais, à la campagne. Je n'ai donc que de rares

(1) D'après Sybel, Bismarck avait adressé à Vienne, le 13 décembre 1864, deux longues dépêches, dont l'une définissait la position des deux grandes Puissances allemandes à l'égard des petits États et l'autre les garanties que la Prusse était en droit de s'assurer à l'égard du futur État de Sleswig-Holstein. (Sybel, *Die Begründung*, t. IV, p. 48-50.)

La réponse autrichienne, en date du 21 décembre, fut rédigée par Biegeleben; elle laissait craindre la rupture de l'alliance au cas où la Prusse n'accepterait pas le programme autrichien. (*Ibid.*, p. 51.) — Sybel ne parle pas de la lettre de Bismarck, du 30 décembre, à laquelle il est fait allusion ici.

occasions de m'entretenir avec eux de la question des Duchés, ou, pour mieux dire, j'en suis réduit à échanger, de temps à autre, sur ce sujet, quelques paroles avec Lord Russell, qui, s'il n'éprouve pas une certaine répugnance à en parler, témoigne, en apparence du moins, une assez grande indifférence. Il est certain, en tout cas, que l'Angleterre ne paraît pas songer pour le moment à s'écarter, vis-à-vis de la Prusse et de l'Allemagne, de la réserve qu'elle a cru devoir observer depuis quelque temps. Non seulement le Gouvernement de la Reine évite de se prononcer officiellement sur le mérite des différentes combinaisons qui sont mises en avant, mais il aurait même, si je suis bien informé, invité tout récemment ses Représentants en Allemagne à s'abstenir d'exprimer à cet égard aucune opinion personnelle. Lord Russell s'est borné, jusqu'ici, à me donner à entendre que, quelle que soit la solution qui intervienne dans la question du Sleswig-Hostein : que M. de Bismarck place le Duc d'Augustenbourg dans les Duchés, en qualité de Souverain vassal de la Prusse, ou qu'il se décide à les réunir purement et simplement à la Monarchie prussienne, l'Angleterre ne verrait là rien qui soit de nature à troubler les intérêts de l'équilibre européen. Il m'a raconté que M. de Bismarck, qui a pour habitude de s'expliquer avec une certaine franchise, aurait dit ces jours-ci à Lord Napier qu'il espérait bien parvenir à régler, d'accord avec l'Autriche, l'affaire des Duchés; qu'il était décidé à faire pour cela tous les sacrifices nécessaires, mais que, si l'Autriche ne se montrait pas de son côté conciliante et recherchait l'appui des États secondaires, il saurait bien se passer de son concours. Lord Russell personnellement paraît croire que les deux grandes Puissances parviendront en effet à s'entendre, mais il se préoccupe assez peu, je dois le dire, des conditions auxquelles l'accord entre elles pourra s'établir.

1167. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 2.)

Stuttgart, 6 janvier 1865.
(Cabinet, 8 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

M. de Varnbüler a répondu, dans la séance d'hier de la seconde Chambre, à l'interpellation qui précédemment lui avait été faite au sujet du Sleswig-Holstein[1]. Le Ministre croit qu'il est utile à la situation actuelle et convenable pour les intérêts des divers Gouvernements d'attendre patiemment la fin des négociations entamées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, pour le règlement de la succession des Duchés de l'Elbe : alors seulement il sera opportun de porter devant la Diète le résultat de ces négociations, dont la solution ne peut être que conforme aux intérêts nationaux, car il n'a aucun motif de supposer le contraire. Dans tous les cas, le Ministre regarde l'union des deux grandes Puissances allemandes comme une nécessité pour la conclusion de la question sleswig-holsteinoise et le bien de l'Allemagne. Une coalition des autres États allemands, destinée à combattre la politique austro-prussienne, serait, à son avis, déplacée et inutile. M. de Varnbüler ajoute qu'il n'y a pas eu de circulaire du Cabinet de Munich aux autres États secondaires, que la pensée de s'appuyer sur l'étranger n'est venue certes à l'idée d'aucun Gouvernement allemand, que lui personnellement, et au nom de M. von der Pfordten avec lequel il a été dernièrement en relation[2], il repousse cette pensée avec la plus grande énergie, et qu'il compte en cela sur l'approbation de toute la nation allemande. Cette dernière partie du discours du Ministre des Affaires étrangères a été très accentuée, et naturellement très approuvée par la Chambre.

La nouvelle que la Prusse prend à Vienne l'initiative de négo-

[1] Le comte de Damrémont avait signalé cette demande d'interpellation dans une dépêche à Drouyn de Lhuys, du 31 décembre 1864, n° 56, en ajoutant que le gouvernement n'avait pas encore indiqué la séance dans laquelle il y serait répondu. (Wurtemberg, 86.)

[2] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 31 décembre 1864 (ci-dessus, p. 261).

ciations dans le but d'introduire une plus grande unité dans l'armée fédérale, d'en remanier la composition des différents corps d'armée et de reviser les ordonnances de la Diète quant à la nomination des généraux en chef, a produit ici une très vive sensation[1]. On craint qu'il ne s'agisse de fondre les troupes des États secondaires dans les armées des deux grandes Puissances, ce qui, par exemple, amènerait les troupes wurtembergeoises à tenir garnison dans des villes situées en dehors du Royaume et à être remplacées dans leur propre pays par des étrangers.

1168. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 139, n° 1.)

Paris, 7 janvier 1865

J'ai reçu jusqu'au n° 1 inclusivement[2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie des informations qu'elles contiennent. Vous me signalez les regrets que l'attitude du Gouvernement impérial paraît inspirer au Cabinet saxon[3]. M. le Baron de Beust et M. de Pfordten y verraient un délaissement des intérêts des États secondaires par la France et un encouragement indirect à la politique ambitieuse de la Prusse. Les Représentants de plusieurs des Cours d'Allemagne m'ont fait part de semblables inquiétudes, et il m'a été facile de répondre aux préoccupations qu'ils m'exprimaient[4]. Je leur ai rappelé que le Gouvernement français a toujours désiré voir les petits États jouir de tous les droits de la souveraineté et résister à toute

(1) Il n'est question d'aucune proposition de ce genre dans les correspondances de Vienne et de Berlin.

(2) Dans sa dépêche du 3 janvier, n° 1, le baron Forth-Rouen annonçait à Drouyn de Lhuys la mort de la grande-duchesse de Toscane, Marie, princesse de Saxe et sœur du Roi. (Saxe, 139.)

(3) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre 1864, n° 171 (ci-dessus, p. 240).

(4) Cf. la dépêche circulaire de Drouyn de Lhuys à différents agents de l'Empereur en Allemagne, en date du 9 janvier, et sa dépêche au vicomte des Méloizes, du 9 janvier également (ci-après, p. 287 et 288).

tentative d'absorption ou d'assujettissement. L'histoire est là pour attester nos sympathies traditionnelles, et, sans doute, les Cours de Dresde et de Munich n'en ont pas perdu le souvenir. La France, de son côté, n'oublie pas ces précédents de sa politique. Mais elle n'a pu s'empêcher de remarquer que ses intentions, malgré leur caractère essentiellement amical et désintéressé, n'ont pas toujours été aussi bien comprises qu'elle était en droit de l'attendre. Trop souvent nos paroles ont été mal interprétées, et, dans plusieurs circonstances, il nous est arrivé de trouver les États secondaires disposés à s'inspirer de sentiments de défiance que nous ne rencontrions pas au même degré à Vienne et à Berlin. Lorsque récemment encore, en examinant la situation des Duchés de l'Elbe, nous nous sommes placés, dans une pensée de justice et d'équité, sur le terrain des aspirations nationales, quand nous avons exprimé le vœu que l'Allemagne ne retournât pas contre elle-même les griefs si longtemps invoqués contre le Danemark, nos observations ont été accueillies avec indifférence par plusieurs Gouvernements. Enfin, il nous a été impossible de ne pas remarquer, à diverses reprises, l'inanité ou le peu de consistance de certaines velléités énergiques à l'égard de la Prusse, et nous avons dû en conclure que, si la France s'était empressée de les encourager, elle n'en aurait probablement recueilli que des compromissions regrettables.

En résumé, Monsieur le Baron, la politique française ne s'est en rien modifiée. Elle demeure fidèle aux idées de bienveillance et d'impartialité qui président à ses appréciations sur les affaires d'Allemagne. Mais, plus le Gouvernement de l'Empereur attache de prix à maintenir et à consolider ses relations de confiance et d'amitié avec les différents États dont se compose ce grand pays, plus il doit se prémunir avec soin contre tout soupçon de vouloir jeter des éléments de discorde au sein de la Confédération germanique. Nous voulons éviter jusqu'à l'apparence d'une semblable interprétation, et l'Allemagne ne peut manquer de nous savoir gré du sentiment qui nous guide dans cette circonstance. Nous nous sommes réservé, vous ne l'ignorez pas, le droit d'examiner, au point de vue de la situation générale, le règlement définitif de l'affaire des Duchés. Nous aurons également à juger les conséquences pratiques du conflit qui divise actuellement la Prusse

et les États secondaires. Mais, avant d'aprécier en connaissance de cause des questions aussi graves et aussi complexes, avant de voir dans quelle mesure nous pourrions seconder les tendances de la Saxe et de la Bavière, il nous serait indispensable, vous le comprendrez facilement, d'être fixés d'une manière précise sur le véritable caractère de leurs projets, et, avant tout, sur la somme d'énergie et de résolution que ces deux Puissances seraient disposées à apporter dans la poursuite de leurs desseins.

Vous voudrez bien faire part à M. le Baron de Beust des considérations exposées dans cette dépêche, et vous en inspirer dans vos conversations avec vos Collègues des États secondaires de l'Allemagne.

1169. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bade, 45, n° 1.)

Carlsruhe, 7 janvier 1865.
(Cabinet, 9 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 19 [1], et je n'ai pas manqué de faire connaître au Baron de Roggenbach l'accueil fait par plusieurs Cours de l'Allemagne aux considérations qu'ont inspirées au Gouvernement de l'Empereur la situation actuelle des Duchés et le caractère des dernières manifestations du Sleswig septentrional. J'ai ajouté que, la plupart des États de la Confédération ayant rendu justice aux sentiments qui dirigent nos appréciations à cet égard, nous n'en attendions pas moins de l'esprit de sagesse et d'équité de la Cour de Carlsruhe. M. le Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duc m'a répété ce qu'il m'avait dit précédemment au sujet de la convenance qu'il y aurait eu, suivant lui, à tenir compte, dans le règlement définitif de la question des Duchés, du principe des nationalités et du vœu des populations, mais qu'on se trouvait aujourd'hui, par suite des stipulations du traité conclu à Vienne, en présence d'un fait accompli, et que

[1] Le 23 décembre 1864 (cf., ci-dessus, p. 229).

la restitution au Danemark de la partie nord du Sleswig ne dépendait pas des États de la Confédération, mais de la Prusse et de l'Autriche, ou plutôt du Prince appelé par ses droits de succession à gouverner les Duchés.

[M. de Roggenbach a d'ailleurs admis que le futur Souverain du Sleswig-Holstein aurait intérêt à ne point retenir sous sa domination les Danois d'origine; il s'est montré disposé à donner éventuellement au Prince d'Augustenbourg des conseils conformes à cette opinion.]

M. de Roggenbach, que je n'avais pas vu depuis quelque temps, m'a parlé avec un certain sentiment de satisfaction du résultat de son entrevue avec M. von der Pfordten[1], qui lui a paru apprécier la justesse de ses idées sur l'attitude des États secondaires vis-à-vis de la Prusse et de l'Autriche, et qui, depuis son retour à Munich, semble disposé à y conformer sa conduite.

[Le Marquis de Cadore a profité de cette occasion pour démentir les bruits relatifs à une prétendue cession de terrains houillers à la France.]

1170. Drouyn de Lhuys au Comte de Reculot, Ministre à Francfort, et au Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt. (Minute. Confédération germanique, 841, n° 1.)

Paris, 9 janvier 1865.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 15[2] inclusivement.

[1] Cette entrevue de M. de Roggenbach et du baron de Pfordten eut évidemment lieu vers la fin de décembre 1864, à l'époque où M de Pfordten se rendit à Francfort, à Bamberg et à Stuttgart (cf. en particulier les dépêches du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, des 26 et 30 décembre, ci-dessus, p. 241 et 259). Voir également le post-scriptum de la dépêche du comte de Damrémont en date du 31 décembre (ci-dessus, p. 263). C'est la seule allusion à l'entrevue que contiennent nos correspondances.

[2] Pour Darmstadt : n° 1. — Cf. (ci-dessus, p. 280) la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, n° 15, du 6 janvier. — La dépêche n° 1 du comte d'Astorg est datée du 5 janvier et relative à l'impression produite par l'Encyclique.

Dans une de ses dernières dépêches, le Ministre de l'Empereur à Dresde me signalait les regrets que paraissait inspirer au Cabinet saxon l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard des affaires d'Allemagne.

Les Représentants de plusieurs des Cours secondaires m'ont fait part, à diverses reprises, de préoccupations de la même nature, et je n'ai pas cru devoir laisser ignorer à M. le Baron Forth-Rouen les réponses que j'ai eu l'occasion de leur adresser dans mes entretiens avec eux. J'écris à cet effet au Ministre de l'Empereur en Saxe, par le courrier de ce jour[1], une dépêche dont il est bon que vous ayez connaissance. J'ai l'honneur de vous en communiquer la copie ci-annexée pour votre information.

1171. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 240, n° 1.)

Paris, 9 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 2 inclusivement[2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous remercie du soin avec lequel vous me tenez au courant des tendances politiques de la Cour de Bavière.

Dans un de ses derniers rapports, le Ministre de l'Empereur à Dresde me fait savoir qu'au moment où ils se sont rencontrés à Bamberg, le Baron de Beust et le Baron de Pfordten auraient témoigné, d'un commun accord, des regrets sur l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard des affaires d'Allemagne[3]. Votre correspondance n'indique pas de la part du Cabinet de Munich l'expression d'un pareil sentiment; mais les Représentants de plusieurs des Cours secondaires m'ont fait part, à diverses

[1] Il est évidemment question ici de la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, datée du 7 janvier (cf. ci-dessus, p. 284).

[2] Dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 3 janvier, n° 2 (ci-dessus, p. 273).

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre 1864, n° 171 (ci-dessus, p. 240).

reprises, de préoccupations de cette nature, et je n'ai pas cru devoir laisser ignorer à M. le Baron Forth-Rouen les réponses que j'ai eu moi-même l'occasion de leur adresser dans mes entretiens avec eux. J'écris à cet effet au Ministre de l'Empereur en Saxe une dépêche dont j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une copie[1]. Elle résume les principes qui demeurent la règle de notre manière de voir et de nos relations avec les différentes Puissances allemandes. J'insiste en même temps sur la nécessité qu'il y aurait pour nous, en présence des circonstances actuelles, à connaître d'une façon précise le véritable caractère des projets de la Saxe et de la Bavière et, avant tout, le degré de résolution et d'énergie que les deux Gouvernements seraient prêts à apporter, le cas échéant, dans la poursuite de leurs desseins. Vous pourrez, si M. le Baron de Pfordten vous en fournit l'occasion, vous inspirer des considérations exposées dans ma dépêche au Représentant de Sa Majesté à Dresde, pour définir nettement les dispositions dont le Gouvernement de l'Empereur est animé à l'égard des Etats de l'Allemagne.

1172. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 488, n° 5.)

Vienne, 9 janvier 1865.
(Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 12 janvier.)

La visite du Prince Charles de Prusse à la Cour de Vienne[2] a été retardée de quelques jours à cause du deuil de l'Archiduchesse Marie-Anne, veuve du Grand-Duc Ferdinand III de Toscane et née Princesse de Saxe[3].

En me parlant de la prochaine arrivée de ce Prince, M. le Comte Mensdorff m'a dit que S. M. l'Empereur François-Joseph

[1] Évidemment la dépêche du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

[2] Le prince Frédéric-Charles arriva à Vienne le 16 janvier au soir et en partit le 20. Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-après, p. 335).

[3] Cf. ci-dessus, p. 284, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

avait l'intention de s'expliquer catégoriquement avec lui sur les vues de son Gouvernement dans la question des Duchés.

L'Empereur devait saisir cette occasion pour faire savoir au Roi de Prusse combien il lui serait difficile de s'associer à une politique d'annexion complète, ou même d'annexion simulée, contre laquelle l'Allemagne entière semblait protester.

Cependant j'ai pu constater qu'en m'annonçant cette démarche, M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche ne paraissait pas en attendre un grand résultat. Son langage m'a laissé sous l'impression que le Cabinet de Vienne commençait à reconnaître l'inutilité de ses efforts, et à se résigner aux volontés de la Prusse. « Nous ferons ce que nous pourrons, disait-il; l'Empereur tentera encore ce dernier moyen. » Comme second indice de ces dispositions, on peut signaler les articles de quelques journaux qui cherchent à préparer l'opinion à ce dénoûment et à faire ressortir les compensations financières et politiques de cette condescendance. D'ailleurs, le personnage choisi pour servir d'intermédiaire à la résistance de la Cour de Vienne est, entre tous, celui qui convient le moins à une pareille mission. Le Prince Charles est un des chefs du parti militaire et l'adversaire le plus ardent de toute autre autorité que celle du sabre. Il est beaucoup plus probable que son séjour à Vienne n'aura d'autre effet que d'exalter les sentiments qui ont pris naissance au dernier voyage du Roi de Prusse. L'opinion publique ne s'y trompe pas, et n'attend rien de bon de cette entrevue du Souverain avec celui qu'elle qualifie ironiquement du nom de héros de Missunde[1].

Malgré tous ces symptômes, les Représentants des petits États conservent, du moins en apparence, une certaine confiance dans l'avenir. Ce qu'ils redoutent le plus, c'est l'annexion morale dont ils accusent le Duc d'Augustenbourg de se faire le complice. Quant à l'annexion complète, ils disent que le Baron de Bismarck sera battu par ses propres armes, et que le vote populaire sur lequel il espère se fonder pour justifier son entreprise lui fera défaut au moment de l'épreuve.

[1] Le prince Frédéric-Charles commandait les troupes prussiennes quand elles essayèrent en vain, le 2 février 1864, de forcer le passage de la Schlei à Missunde.

Tel est du moins le langage du Ministre de Bade et de Hesse-Darmstadt. Celui de Bavière ne cache pas que son Gouvernement pense sérieusement, le cas échéant, à sortir de la Confédération germanique[1].

1173. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 488, n° 7.)

Vienne, 9 janvier 1865.
(Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 12 janvier.)

J'apprends que le Baron de Bach a écrit de Rome que ses entretiens avec le Cardinal Antonelli lui ont laissé la conviction qu'il n'avait pas été consulté au sujet de la publication de l'Encyclique[2] et qu'il la trouvait fort inopportune. L'Ambassadeur autrichien attribue cette démarche aux instances de quelques évêques et de quelques laïques français, qui avaient déjà tenté de la faire exécuter il y a deux ans, et qui ont continué depuis avec persévérance des efforts qui n'avaient pas réussi à cette époque. Quant à lui, il aurait été aussi surpris que ses Collègues par l'apparition inattendue de ce document, dont il paraît regretter aussi la publicité.

1174. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 69.)

Paris, 10 janvier 1865.
(Reçu le même jour.)

J'ai le mémoire mentionné dans votre dépêche du 8[3]. Il est inutile de me l'envoyer.

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier, n° 5 (ci-après, p. 311).

[2] Il s'agit de l'Encyclique *Quanta Cura*, du 8 décembre 1864.

[3] Dans sa dépêche du 8 janvier, le duc de Gramont répondait à la dépêche adressée, le 3 janvier, par Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Berlin et Vienne (cf. ci-dessus, p. 270).

1175. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Confidentielle. Minute. Autriche, 488, n° 4.)

Paris, 10 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 2 inclusivement[1] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai lu avec un intérêt particulier les informations qu'elles contiennent au sujet de la politique de l'Empereur François-Joseph et des tendances personnelles de M. le Comte de Mensdorff. Les rapports qui m'arrivent d'Allemagne confirment en tout point la situation générale que je vous ai signalée, et l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Comte de Rayneval prouve que la Cour de Prusse ne modifie en rien son système[2].

[Drouyn de Lhuys fait part au Duc de Gramont des renseignements contenus dans la dépêche du Baron Forth-Rouen du 25 décembre, et lui envoie copie de sa dépêche au même, du 7 janvier[3].]

1176. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Prusse, 351, n° 2.)

Berlin, 10 janvier 1865.
(Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

Dès la réception de votre dépêche n° 1[4], j'ai cherché, d'après le désir de Votre Excellence, à me procurer le mémoire que le Prince Gortchakoff aurait adressé aux Cabinets de Berlin et de Vienne. Malgré tous mes soins, il m'a été impossible, pendant ces derniers jours de mon intérim, d'avoir connaissance du document

[1] Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 janvier, ci-dessus, p. 276).

[2] Il peut s'agir ici d'un extrait de la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre, ou de celle du 4 janvier (cf. ci-dessus, p. 249 et 275).

[3] Cf. ci-dessus, p. 240 et 284.

[4] Dépêche de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Berlin et Vienne, en date du 3 janvier (ci-dessus, p. 270).

qui vous a été signalé, et, par conséquent, de former un jugement sur le rapport à établir entre la communication russe et la politique des deux Puissances allemandes en Europe. J'espère d'ailleurs que les premiers renseignements que je donnerai à M. Benedetti lors de son arrivée lui permettront de transmettre à Votre Excellence des informations ultérieures à ce sujet.

1177. Le Comte de Rayneval, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 4.)

Berlin, 10 janvier 1865.
(Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser me sont parvenues jusqu'au n° 5 inclusivement[1], et je viens remercier Votre Excellence des documents qu'elle a bien voulu y joindre pour mon information.

J'ai eu, dans la soirée d'avant-hier, une entrevue avec M. le Président du Conseil, qui, à l'égard des tendances de sa politique, semble, suivant son habitude, se placer bien au-dessus de l'opposition éventuelle des États allemands du troisième groupe[2]. Il m'a parlé, d'un ton imperturbable, du cas où ces Gouvernements obtiendraient l'appui de l'Autriche pour provoquer, de la part de la Diète, une déclaration tendant à déférer purement et simplement la souveraineté du Sleswig-Holstein au Prince d'Augustenbourg; sans doute, les efforts des petites Cours seraient alors plus sérieux, mais la Prusse ne se soumettrait pas aux décisions de la majorité qui se formerait contre elle à Francfort. On venait, d'ailleurs, de rapporter à M. de Bismarck que M. de Pfordten se plaignait de n'avoir recueilli que des déceptions dans la récente campagne qu'il avait entreprise au profit de l'indépendance des États secondaires[3], et le Président du Conseil comparait, non

[1] Dépêche du 4 janvier, relative à l'affaire des couvents dédiés.

[2] Cf. t. IV, p. 18, note 1.

[3] Cf. les dépêches du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, des 20 et 28 décembre 1864 (ci-dessus, p. 221 et 247), et celle du comte de Reculot du 26 décembre (ci-dessus, p. 241).

sans quelque satisfaction, le chef du Cabinet bavarois à un négociant réduit à l'impossibilité de payer ses lettres de change.

Après m'avoir dit que les pourparlers des Cabinets de Berlin et de Vienne avançaient lentement et que le Prince d'Augustenbourg pourrait devenir, à certaines conditions, le candidat de la Prusse elle-même, M. de Bismarck a mis la conversation sur les journaux viennois, par lesquels il est fortement attaqué. Selon lui, il n'existe pas en Autriche ce qu'on appelle une opinion publique et générale, les variétés de races ne permettant pas aux populations d'envisager les questions politiques d'une manière uniforme; la presse n'y est que l'écho et l'instrument de M. de Schmerling, qui rétribue à grands frais les services qu'elle rend au Gouvernement impérial. J'ai demandé alors à M. de Bismarck ce qui arriverait si les journaux dont il faisait mention poussaient le Cabinet de Vienne à réclamer pour l'Autriche la possession d'une moitié des Duchés. «Nous ne contesterions point cette propriété à l'Autriche, m'a-t-il répondu avec un sourire; mais vous connaissez la fable du Renard et de la Cigogne : notre alliée est placée bien incommodément pour jouir du repas auquel elle voudrait participer.»

J'ai pris définitivement congé du Président du Conseil, à qui j'avais annoncé le très prochain retour de M. Benedetti, et, aussitôt que l'Ambassadeur sera revenu à son poste, je me conformerai aux ordres de Votre Excellence en me rendant à Paris[1].

1178. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 80, n° 2.)

Hanovre, 10 janvier 1865.
(Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

Mon Collègue de Russie, M. de Persiany, me disait hier que la noblesse du Lauenbourg et du Holstein se montrait actuellement très contraire au Duc d'Augustenbourg, et que toutes ses

[1] Aucune des dépêches de Drouyn de Lhuys conservées dans la correspondance ne contient l'ordre auquel il est fait allusion ici.

sympathies étaient plutôt acquises à la Prusse[1]. La personne qui arrive du Holstein et qui lui a donné ces renseignements ajoutait que le Duc d'Augustenbourg était si criblé de dettes que, pour les payer, il ruinerait infailliblement le pays, s'il montait sur le Trône des Duchés.

Le Prince d'Isembourg, accrédité ainsi que mes Collègues de Russie et d'Angleterre auprès du Grand-Duc d'Oldenbourg, est de retour de sa mission à cette Cour. M. de Persiany m'a avoué, à propos de ce voyage, qu'il pensait que l'Envoyé de Prusse avait été chargé de sonder le Grand-Duc sur les concessions qu'il ferait au Cabinet de Berlin, dans le cas où les droits de ce Prince, selon les désirs de la Russie, seraient reconnus définitivement.

[Le Comte de Reiset exprime, à ce propos, son regret de ne pas être, ainsi que tous les autres Ministres à Hanovre, accrédité en même temps auprès du Grand-Duc d'Oldenbourg[2], beau-frère du Roi de Hanovre.]

D'après M. de Persiany, le Grand-Duc aurait reçu le Prince Isembourg avec la plus grande courtoisie, tout en lui faisant comprendre cependant que, le cas échéant, il ne serait point dans l'intention d'accorder à la Prusse les concessions que le Prince Frédéric serait disposé à lui faire[3].

(1) Le 22 décembre 1864, dix-sept membres de la noblesse holsteinoise avaient signé une adresse à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, où ils exprimaient le désir : 1° que l'union administrative des Duchés de Sleswig-Holstein fût assurée d'une manière durable par l'entrée du Sleswig dans la Confédération germanique; 2° qu'il fût procédé à un examen juridique impartial des prétentions à la succession, et que le résultat de cet examen fût présenté à une assemblée des États de Sleswig-Holstein. Enfin, les signataires se prononçaient pour une union intime des Duchés avec la Prusse. Le texte de l'adresse figure en annexe d'une dépêche de Meroux de Valois à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre. (Danemark, Kiel, 10.) — De fait, les esprits étaient fort divisés; le 30 décembre, cent soixante-douze propriétaires du Holstein votèrent une adresse dans laquelle ils déclaraient que les vœux exprimés par les dix-sept étaient contraires à l'opinion de la population des Duchés, et où ils demandaient que le gouvernement fût remis au duc d'Augustenbourg.

(2) Le ministre de France à Hambourg était accrédité auprès du grand-duc d'Oldenbourg.

(3) Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 20 décembre 1864 (ci-dessus, p. 218). — «Le Prince est de retour à Kiel, écrit Me-

Le Ministre de Russie a ajouté que le Grand-Duc était du reste un Prince très ferme qui n'abandonnerait jamais aucun de ses droits souverains, et qui, s'il était appelé dans l'avenir à régner sur le Holstein, ne cèderait pas pour cela non plus la moindre parcelle de son Grand-Duché d'Oldenbourg.

[D'après le Comte de Reiset, le Grand-Duc d'Oldenbourg serait le candidat préféré du Roi de Hanovre et du Comte de Platen. — La dépêche se termine par quelques nouvelles de Cour.]

1179. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 4.)

Munich, 10 janvier 1865.
(Cabinet, 13 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

[Le Vicomte des Méloizes analyse, avec quelques citations, un certain nombre d'articles de journaux, relatifs soit à la situation générale, soit à la réponse faite par le Baron von der Pfordten à la dépêche prussienne du 13 décembre 1864 [1].]

Dans une visite que j'ai faite ce soir à M. de Pfordten, je lui ai parlé de la communication qu'il a reçue dernièrement de l'Envoyé d'Autriche, en réponse à l'appel qu'il avait adressé au Cabinet de Vienne [2]. Il m'a dit que cette communication s'était bornée à la lecture que lui a faite le Comte Blome d'une dépêche du Comte Mensdorff indiquant, mais en termes très généraux, le vouloir d'agir vis-à-vis de la Prusse dans le sens de l'autonomie

roux de Valois le 3 janvier 1865. Jusqu'à présent il n'a reçu personne. On m'assure qu'il s'est tout à fait résigné à subir les conditions qu'il pourra plaire à la Prusse de lui imposer.» (Danemark, Kiel, 11.)

[1] La dépêche de Bismarck au prince de Reuss, ministre de Prusse à Munich, en date du 13 décembre 1864, et la dépêche du baron de Pfordten au comte de Montgelas, ministre de Bavière à Berlin, en date du 18 décembre, ont été publiées dans les *Arch. Diplom.*, 1865, t. Ier, p. 202-207. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre, n° 170 (ci-dessus, p. 235).

[2] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 28 décembre 1864 (ci-dessus, p. 247).

des Duchés; que, les vues exprimées par le Ministre autrichien étant en définitive conformes à celui (*sic*) que poursuit la Bavière, il attendrait maintenant le résultat des démarches du Cabinet de Vienne auprès de celui de Berlin, en se réservant d'aviser ultérieurement suivant les circonstances.

[La fin de la dépêche est relative à l'Encyclique *Quanta Cura.*]

1180. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 4.)

Dresde, 11 janvier 1865.
(Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

La brochure que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, ayant pour titre : «Une question vitale pour les États secondaires allemands»[1], et qui apprécie d'une manière très impartiale la politique de la France à l'égard de l'Allemagne, cette brochure, dis-je, a été saisie en Prusse. La *Gazette de Leipzig*, organe semi-officiel, fait au sujet de cette mesure les observations suivantes. Si, par suite des projets d'hégémonie hautement avoués du Gouvernement prussien, certains esprits en Allemagne pensent à chercher un appui à l'étranger, il s'en trouve un plus grand nombre en Prusse qui discutent et soutiennent la même politique. La saisie de la brochure en question prouve donc que le Cabinet de Berlin ne permet pas aux autres États de la Confédération ce qu'il tolère, ce qu'il encourage autour de lui. Ces États, au contraire, laissent circuler chez eux librement une foule de publications prussiennes en faveur du système d'annexion, et où eux-mêmes sont l'objet constant des insultes les plus graves. Ces États, composés d'éléments essentiellement germaniques, qui n'auront jamais qu'une politique allemande, servent ordinairement d'instrument aux deux Grandes Puissances, qui souvent les entraînent dans leur politique européenne, presque toujours

[1] Le baron Forth-Rouen en avait annoncé l'envoi dans une dépêche à Drouyn de Lhuys, en date du 27 novembre 1864. La brochure, en allemand, a été insérée dans la correspondance à cette date. (Saxe, 138.)

contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne. La brochure de J. Musaeus, fait encore observer la feuille saxonne, contient d'excellentes choses; elle adresse des vérités à l'Autriche et à la Prusse, qui sont, en définitive, les seules et uniques causes de tous les malheurs de l'Allemagne. Cette dernière ne doit rien à la Prusse, qui lui doit au contraire beaucoup, et elle s'apercevrait de sa faiblesse le jour où elle se trouverait séparée de la Confédération.

C'est du reste, en ce moment, le mot d'ordre en Prusse d'accuser les États secondaires de songer à une seconde Confédération du Rhin. Chaque matin la *Gazette de la Croix* répète cette accusation avec la bonne foi qui distingue cette feuille. Après avoir inventé que cette idée se trouvait exposée dans la circulaire par laquelle M. de Pfordten annonçait aux Agents de son Département sa rentrée aux affaires — ce que la *Gazette officielle de Munich* s'est empressée de démentir, et ce que ces jours-ci le Ministre des Affaires étrangères de Wurtemberg a annoncé qu'il était également autorisé par son Collègue de Bavière à déclarer faux, — le journal de Berlin annonce que le projet bavarois, communiqué au Gouvernement wurtembergeois, a été repoussé par ce dernier. La *Gazette officielle de Dresde* fait ressortir aujourd'hui tout ce qu'il y a de peu moral dans cette tactique de la *Gazette de la Croix*.

On a beaucoup parlé, et on parle beaucoup encore, de cette circulaire de M. de Pfordten qui, au dire de la susdite feuille, contiendrait tant de choses. L'*Europe* de Francfort, ordinairement si bien informée, quant à ce qui concerne le Ministre dirigeant en Bavière, donne de ce prétendu programme une analyse qui le défigurerait complètement. M. de Pfordten, à son avènement aux affaires, aurait adressé à ses Agents quelques lignes traitant uniquement des affaires allemandes et nullement des questions d'Italie et d'Orient.

Il n'est pas vrai non plus, ainsi que l'annonce le *Mercure de Souabe*, que les États du second et du troisième ordre aient eu à repousser «le résultat des conférences de Bamberg» qui leur aurait été communiqué. Ainsi que je vous l'ai mandé [1], avant de

[1] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 28 décembre 1864, n° 172 (ci-dessus, p. 245).

faire connaître à ces États ce sur quoi ils sont tombés d'accord, les Ministres de Bavière et de Saxe ont voulu chercher à se rendre compte de leurs dispositions en général, et il ne leur a rien été confié.

Si je ne me trompe, MM. de Pfordten et de Beust se seraient entendus au sujet de modifications radicales à apporter dans les institutions fédérales[1]. Ils proposeraient, entre autres choses, la formation d'un Parlement allemand sur des bases très libérales. Faisant allusion à la politique autrichienne, qui refuse tout accès dans ses conseils aux États secondaires, le Baron de Beust disait : «Puisqu'on nous défend l'entrée des Cabinets, il faudra bien que nous descendions dans la rue.» Le Ministre saxon ne se dissimule rien en effet. Il voit très bien qu'au milieu des dissensions allemandes, le seul parti qui s'entende et qui soit logique, c'est le parti démocratique, le parti unitaire, qui s'accommode aujourd'hui et qui s'accommodera tout le temps qu'il faudra de M. de Bismarck, l'homme des annexions, lequel, à son tour, pour maintenir la plus solide des deux bases de son existence ministérielle, songerait dès à présent, quand le moment lui paraîtra venu, à proposer lui-même l'établissement, probablement à Berlin, d'un parlement allemand. M. de Beust ne fait aucun doute à ce sujet sur les projets arrêtés par M. de Bismarck, et il voudrait le devancer dans leur exécution. Ses craintes et ses intentions, communiquées à Vienne par une voie indirecte, y ont été traitées de folies, et on y a pris la défense du Ministre de Prusse, peu disposé à se jeter à l'eau, aurait-on dit, pour sauver son bâtiment.

On aura, sans doute, entretenu Votre Excellence du programme rédigé par les progressistes bavarois dans une réunion qui a eu lieu le 9 de ce mois à Bamberg[2].

[Post-scriptum sur le langage sympathique pour les États secondaires tenu par les feuilles officieuses de Vienne. Un ouvrage qui vient de paraître à Berlin sur les ventes de soldats allemands de 1775 à 1783 paraît destiné à faire scandale.]

(1) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre 1864 (ci-dessus, p. 241).

(2) Il n'en est pas question dans la correspondance de Bavière.

1181. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Russie, 234-235.)

Saint-Pétersbourg, 11 janvier 1865.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

[Réponse à la dépêche du 2 janvier[1]. Le Prince Gortchakoff n'a fait aucune communication particulière aux Cours de Vienne et de Berlin; il a seulement envoyé aux Représentants de la Russie auprès des grandes Puissances européennes une circulaire expliquant les vues politiques du Cabinet de Saint-Pétersbourg sur l'Asie. «Cette pièce n'a aucun caractère secret, et M. le Baron de Budberg a été autorisé, comme ses Collègues dans les autres Cours[2], à donner à Votre Excellence les éclaircissements qu'elle pourrait désirer sur cette question.»]

1182. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 849.)

Kiel, 12 janvier 1865.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

[Meroux de Valois a reçu la veille, par la voie de Hambourg, d'un M. Andersen «une lettre renfermant une pétition adressée à Sa Majesté l'Empereur et signée par quarante-neuf habitants du Sleswig du nord». Il demande s'il doit la recevoir et l'envoyer à Paris, ou la garder dans ses archives, ou la retourner à M. Andersen[3].]

(1) Il s'agit évidemment de la dépêche, du 3 janvier, de Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Berlin et Vienne (ci-dessus, p. 270).

(2) Cf. cependant la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 5 janvier (ci-dessus, p. 279).

(3) En tête, cette note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «M. Valois doit décliner ces pétitions en alléguant son incompétence politique.»

1183. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 850.)

Kiel, 12 janvier 1865.
(Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

[Inaction des Commissaires des Gouvernements autrichien et prussien dans les Duchés.

«Un M. J. M. Raunsoë, inspecteur des domaines dans le nord du Sleswig, vient de me venir voir. Il s'est dit envoyé par un grand nombre de ses compatriotes et m'a fait une peinture effroyable du sort des Sleswiquois danois.» Raunsoë a prié Valois de faire connaître les plaintes de ses compatriotes à l'Empereur Napoléon. «Tout notre peuple, a-t-il dit, espère en la justice de Sa Majesté.»]

1184. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 4.)

Stuttgart, 12 janvier 1865.
(Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 16 janvier.)

[Conversation du Comte de Damrémont avec le Baron de Varnbüler, qui témoigne de la bonne intelligence qui existe entre les Cours de Berlin, de Carlsruhe et de Stuttgart.]

[*Déchiffrement*] J'ai parlé à M. de Varnbüler de la mission politique et militaire dont on supposait le Prince Frédéric de Prusse chargé de poursuivre la réalisation à Vienne. Le Ministre m'a affirmé n'avoir aucune connaissance de la mission dont le Prince était chargé [1].

[Le Baron de Varnbüler ajoute qu'il n'a entendu parler d'aucun projet de réorganisation des forces militaires de la Confédération germanique.]

La Légation autrichienne croit que l'ajournement [2] de négo-

(1) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier (ci-dessus, p. 289).

(2) Mot mal déchiffré; il faut évidemment lire : «achèvement».

ciations fort graves a été confié au Prince Frédéric, qui, suivant elle, ne peut faire le voyage de Vienne dans le seul but de remercier l'Empereur des décorations qui lui ont été conférées.

Tout ce qui se passe me confirme dans la pensée que c'est la conclusion des négociations dont les bases principales ont été adoptées à Kissingen auxquelles le Prince Frédéric est chargé de mettre la dernière main; dans tous les cas, ce qui est digne de remarque, c'est que les États wurtembergeois, hanovrien et badois, qui les premiers se sont ralliés à la politique des deux grandes Puissances, sont précisément les Gouvernements qui ont pu le mieux être renseignés par leurs alliances de famille avec la Russie sur ce qui s'est passé à Kissingen[1].

1185. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 732, n° 8.)

Paris, 13 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 9 inclusivement[2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie des informations que vous me transmettez sur l'attitude du Cabinet de Londres à l'égard des tendances de la Prusse, et j'en conclus que M. de Bismarck n'a nullement à redouter pour le succès de ses projets l'opposition du Gouvernement de S. M. Britannique[3]. Vous verrez par la dépêche ci-annexée de M. le Duc de Gramont[4]

[1] Le tzar Alexandre et l'empereur François-Joseph s'étaient rencontrés à Kissingen en juin 1864. — Le roi Charles de Wurtemberg avait épousé la grande-duchesse Olga, fille du tzar Nicolas Ier. Une sœur du grand-duc Frédéric de Bade, Cécile-Auguste, avait épousé le grand-duc Michel-Nicolaiévitch et pris les noms d'Olga-Feodorovna.

[2] La dépêche n° 9 du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys est datée du 11 janvier. Elle est relative à une convention signée à Yokohama par les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et des Pays-Bas, en octobre 1864.

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 6 janvier (ci-dessus, p. 281).

[4] Vraisemblablement la dépêche du 9 janvier, n° 5 (ci-dessus, p. 289).

que la résistance du Cabinet de Vienne au système de la Cour de Prusse paraît être purement théorique, et l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Comte de Rayneval vous montrera que M. de Bismarck ne cherche plus même à dissimuler ses desseins [1]. Je vous envoie également la copie d'un rapport confidentiel par lequel M. de Gramont me rend compte d'un entretien qu'il a eu récemment avec le Représentant de la Prusse en Autriche [2]. M. le Baron de Werther n'a pas laissé ignorer à l'Ambassadeur de Sa Majesté que la Cour de Berlin voudrait faire réussir une combinaison tendant à l'annexion pure et simple des Duchés, à l'exception toutefois du Sleswig septentrional, qui serait restitué au Danemark. Vous remarquerez la concordance qui existe entre ces renseignements et ceux dont M. Benedetti m'a fait part [3], et la dépêche ci-jointe de M. le Comte de Massignac vous prouvera que cette combinaison aurait sans doute l'assentiment du Cabinet de Saint-Pétersbourg [4].

L'ensemble de cette situation continue à être l'objet de vives inquiétudes en Allemagne. Dans une de ses dernières dépêches, le Ministre de l'Empereur à Dresde me signalait les regrets que paraissait inspirer au Cabinet saxon l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté [5]. Les Représentants de plusieurs des Cours secondaires m'ont fait part à diverses reprises de préoccupations de la même nature, et je n'ai pas cru devoir laisser ignorer à M. le Baron Forth-Rouen les réponses que j'ai eu l'occasion de leur adresser dans mes entretiens avec eux. J'ai écrit à cet effet au Ministre de l'Empereur en Saxe la dépêche ci-annexée [6]. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer le caractère confidentiel

[1] Extrait de la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 10 janvier (ci-dessus, p. 293).

[2] Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 janvier (ci-dessus, p. 276).

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

[4] Dépêche du comte de Massignac à Drouyn de Lhuys, du 3 janvier (ci-dessus, p. 275).

[5] Dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 25 décembre 1864, n° 171 (ci-dessus, p. 240).

[6] Dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

de ces divers renseignements, et c'est pour votre information exclusivement personnelle que j'ai l'honneur de vous les transmettre.

1186. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 6.)

Berlin, 13 janvier 1865.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

[Benedetti est de retour à Berlin et a repris le service de l'Ambassade. Il fait part des regrets causés par le départ du Comte de Rayneval [1].]

1187. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 7.)

Berlin, 14 janvier 1865.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

[Benedetti envoie le texte et la traduction[2] du discours prononcé par le Roi à l'ouverture de la session parlementaire.]

Votre Excellence remarquera le paragraphe du discours du Trône qui annonce l'exécution prochaine de notre traité de commerce [3], et le soin avec lequel le Roi se plaît à y voir une nouvelle garantie des relations amicales existant entre les deux pays.

[1] Cf. la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 10 janvier (ci-dessus, p. 292).

[2] Cette traduction manque. Le discours prononcé par le roi à l'ouverture des Chambres, le 14 janvier 1865, a été publié, en traduction française, dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 175-179.

[3] En vertu d'un article du protocole de signature (cf. *Arch. diplom.*, 1862, t. IV, p. 369), les ratifications du traité de commerce du 2 août 1862 ne devaient être échangées qu'après que tous les États du Zollverein auraient fait connaître leur adhésion; d'autre part, l'article 33 du traité lui-même stipulait qu'il entrerait en vigueur deux mois après l'échange des ratifications (*ibid.*, p. 316). Les négociations engagées entre la Prusse et les États du Zollverein ne s'étaient terminées qu'à la fin de l'année 1864.

Le Roi touche à la question des Duchés dans des termes qui n'annoncent ni ne compromettent aucune solution. Ce qu'en dit Sa Majesté n'implique ni l'abandon de tout projet d'annexion, ni la prochaine constitution d'un État indépendant; il n'est affirmatif qu'en signalant la nécessité de combiner un arrangement propre à donner une entière satisfaction aux intérêts militaires et commerciaux de ces pays, et de la patrie commune, qu'il semble confondre avec ceux de la Prusse.

[D'autres paragraphes du discours sont relatifs à la prospérité des finances prussiennes et aux affaires de Pologne.]

1188. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 6.)

Dresde, 14 janvier 1865.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 1 [1]. J'en ai donné lecture au Baron de Beust, qui l'a très justement appréciée. «C'est, m'a dit ce Ministre, l'exposé vrai, sincère, de la situation de la France vis-à-vis l'Allemagne. Il n'y a rien à y objecter, tout y est de la plus parfaite exactitude. Il est juste que le Gouvernement de l'Empereur pour juger le présent s'inspire de ce qui s'est passé dans les dernières années. On est en droit de nous opposer que, tant que nous nous sommes crus en sûreté, nous nous sommes montrés peu empressés de gagner les sympathies de la France, et que si aujourd'hui nous nous montrons animés d'autres sentiments, c'est que nous nous sentons faibles en présence des dangers qui nous menacent.»

Il est impossible de s'exécuter d'une manière plus complète que ne l'a fait le Ministre saxon, qui a rappelé sa conduite pendant les guerres de Crimée, mais en ajoutant : «qu'il n'était venu cependant à l'idée de personne de mettre en doute ses sym-

[1] Dépêche du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

IMPRIMERIE NATIONALE.

pathies pour la France et pour son auguste Souverain». «Quoi qu'il en soit, a ajouté le Baron de Beust, et malgré tout ce qu'il y a de fâcheux pour nous dans les souvenirs exacts que l'on nous rappelle avec tant de raison, je préfère encore les dispositions qu'annonce le Gouvernement de l'Empereur à l'indifférence complète dans laquelle on le disait à notre égard, et je ne vois dans tout ce que vous êtes chargé de me dire de sa part qu'une nouvelle preuve de ses sympathies pour l'Allemagne et des sentiments désintéressés qui l'animent à son égard. Je ne suis pas de ceux qui craignent une nouvelle Confédération du Rhin, telle que l'avait constituée le premier Empire. Des craintes de cette nature ne sont justifiables à aucun point de vue, en présence des principes des nationalités proclamés par votre Gouvernement, et auxquels il se montre toujours si fidèle. Le Ministre du Roi à Londres [1], a encore ajouté M. de Beust, part aujourd'hui pour son poste. Il s'arrêtera quelques jours à Paris, et sera chargé de remercier S. Exc. M. Drouyn de Lhuys et de lui faire connaître la manière dont nous apprécions ses observations.»

Il m'a prié, en même temps, de recommander à Votre Excellence le Comte Vitzthum, qui, pendant quelques mois qu'il vient de passer à Dresde, a été tenu au courant de la politique de son Gouvernement, et qui juge assez bien la situation générale des affaires en Allemagne, tout en apportant parfois dans ses jugements un peu d'imagination. C'est un homme d'esprit, nourri d'histoire, et il a fait une étude particulière des époques où la France a été l'alliée de l'Allemagne.

[La dépêche se termine par des considérations sur la situation de l'Allemagne et sur le caractère purement défensif que prendrait la Triade, si elle s'organisait.]

[1] Le comte Vitzthum d'Eckstädt.

1189. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 841, n° 16.)

Francfort, 14 janvier 1865.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Le Comte de Reculot accuse réception d'une dépêche du 9 janvier (1).]

Depuis treize ans, j'ai vu constamment les États secondaires se montrer hostiles à la politique du Gouvernement de l'Empereur (2); avant comme après la campagne d'Italie, nos meilleures intentions ont été méconnues, nos avances repoussées, et je ne sache pas que jamais une voix officielle se soit élevée en notre faveur. Si aujourd'hui MM. les Ministres des Affaires étrangères de Bavière et de Saxe sollicitent notre appui, c'est plutôt par rancune personnelle contre M. de Bismarck que par crainte réelle de la Prusse. Les États qui nous doivent le plus ont toujours été au premier rang dans cette opposition aux vues de la France, et, si la Confédération germanique venait à se dissoudre, ce serait avec la Suisse et non avec la France que le Sud de l'Allemagne s'allierait. Le jour où nous interviendrions dans la question allemande pour soutenir les intérêts des petits États, l'opinion se retournerait immédiatement contre nous et les Gouvernements qui auraient demandé notre protection seraient les plus empressés à nous abandonner pour se faire pardonner cette « trahison envers la grande Patrie germanique ». Une chose à remarquer, c'est que les seuls pays qui nous soient restés attachés sont ceux qui ont le plus souffert pendant les grandes guerres du commencement de ce siècle. C'est le Palatinat et une partie des provinces rhénanes; c'est surtout la ville de Mayence.

Les États moyens ne peuvent d'ailleurs pousser la résistance plus loin qu'il ne conviendra à l'Autriche de le leur permettre; car, sans parler des moyens d'exécution, ils n'ont pas même réussi

(1) Ci-dessus, p. 287.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

à s'entendre sur la marche à suivre pour défendre la Constitution fédérale et s'opposer, le cas échéant, aux empiètements de la Prusse. La plupart des États de second et de troisième ordre, soit à cause de leur situation géographique, soit par suite d'intérêts particuliers ou de la rivalité des Cours, ne consentiront jamais à se rallier à une politique qui serait dirigée ouvertement contre cette Puissance et à laquelle manqueront toujours la force et les encouragements de la partie éclairée du public allemand. Le discours tenu récemment par M. de Varnbüler devant la seconde Chambre[1] et l'indifférence avec laquelle tous les partis ont accueilli la déclaration du Gouvernement wurtembergeois sont des preuves convaincantes de l'inanité des efforts tentés par les Cabinets de Munich et de Dresde pour former une troisième grande Puissance en Allemagne.

Dans la séance de la Diète du 12 janvier, la liquidation des frais de transport du contingent d'exécution de la Saxe retournant dans son pays a donné lieu à des observations assez sèches présentées par le Ministre de Prusse. M. de Savigny disait que, ces frais étant à la charge de la caisse fédérale, la Saxe aurait dû être plus économe des deniers de ses Confédérés et ramener ses troupes par la Prusse au lieu de leur faire faire un détour inutile et onéreux[2]. Ces observations n'ont d'ailleurs pas été insérées dans le protocole. Le reste de la séance a été rempli par des faits insignifiants.

Les petits États ont paru assez mécontents de ce que la conférence d'Heppenheim ait fini par être ébruitée. Cependant, les feuilles officielles n'ont pas essayé de la démentir[3].

Le voyage du Prince Frédéric-Charles à Vienne[4], tout en ne devant pas être considéré comme une mission politique, ne manque pourtant pas, dans les circonstances actuelles, d'avoir

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 6 janvier (ci-dessus, p. 283).

[2] Cf. les dépêches du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, des 7 décembre et 17 décembre 1864, n° 169 (ci-dessus, p. 152 et 201).

[3] Cf. les dépêches du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, des 26 et 30 décembre 1864 (ci-dessus, p. 241 et 259).

[4] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier (ci-dessus, p. 289), et celle du 22 (ci-après, p. 335).

une certaine portée. Il aurait pour but de resserrer les liens d'amitié qui unissent déjà le Roi Guillaume à l'Empereur François-Joseph. Les fêtes militaires et autres auxquelles ce voyage donnera sans doute lieu montreraient une fois de plus à l'Europe que les relations des deux grandes Puissances allemandes sont toujours aussi intimes qu'il y a un an, et l'Empereur d'Autriche est trop militaire pour n'être pas flatté de la visite de courtoisie et de remerciements que lui fait le vainqueur de Duppel et de Missunde.

Quant aux négociations sérieuses, elles continuent sans qu'il en transpire rien[1]. On sait seulement qu'elles sont conduites verbalement à Berlin et à Vienne par les Ministres des deux grandes Puissances. On m'assure qu'il serait encore question d'une rectification des frontières de la Silésie en faveur de l'Autriche. Je crois savoir, du reste, que la cession à l'Autriche d'une partie quelconque de cette province rencontrerait une très grande opposition parmi la population, qui est tout à fait prussienne.

D'un autre côté, Monsieur le Ministre, il me revient que la Russie négocierait avec la Prusse au sujet de la Pologne. Malgré les démentis de l'*Indépendance belge* et d'autres journaux, les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg croient savoir que le grand comité national de Paris s'est réorganisé, et que d'autres comités fonctionnent en ce moment pour préparer une reprise d'armes dans le Royaume de Pologne. On aurait découvert des dépôts de munitions de guerre dans le Grand-Duché de Posen, et la frontière serait de nouveau l'objet d'une surveillance sévère. Il paraîtrait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg serait disposé à consentir non seulement à l'agrandissement de la Prusse dans les Duchés de l'Elbe, mais même à céder à cette Puissance une partie de la Pologne, que la Prusse parviendrait finalement à germaniser comme elle l'a fait pour la Posnanie. Cette combinaison, en diminuant d'autant le danger du côté de la Russie, for-

[1] D'après Sybel, les négociations entre Berlin et Vienne subirent au contraire, à ce moment, un temps d'arrêt. A Berlin, les jurisconsultes de la couronne, les ministères de la guerre et du commerce étudiaient la question des Duchés au point de vue des intérêts prussiens; Bismarck attendait les résultats de leur étude pour formuler des propositions précises, que l'on réclamait à Vienne avec une impatience croissante. (Sybel, t. IV, p. 51-56.)

cerait la Prusse à marcher énergiquement d'accord avec cette Puissance dans le cas d'une nouvelle insurrection, et, en tout état de cause, resserrerait encore par cette nouvelle solidarité les liens qui unissent déjà les deux Cours du Nord.

Je ne fais, du reste, que mentionner ces bruits pour mémoire, vu qu'il ne m'est pas possible de les soumettre à un contrôle quelconque; mais il est certain que M. de Bismarck a donné l'ordre à ses Agents de surveiller activement les Polonais disséminés en Allemagne, et à ses organes dans la presse d'attirer de nouveau l'attention sur cette question, que l'on croyait, du moins pour quelque temps, rentrée dans l'oubli.

1190. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 852.)

Kiel, 14 janvier 1865.
(Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

[Meroux de Valois a reçu deux exemplaires de la pétition adressée à l'Empereur par les habitants du Sleswig du Nord. «Ces pièces portent cent deux signatures de propriétaires, fermiers et artisans. On fait signer la pétition en grand secret [1].»]

1191. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 8.)

Berlin, 15 janvier 1865.
(Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 18 janvier.)

Le Prince Frédéric-Charles part pour Vienne [2]. S. A. Royale va remercier l'Empereur François-Joseph, qui lui a conféré la

[1] Cf. la dépêche de Meroux de Valois à Drouyn de Lhuys, du 12 janvier, n° 849 (ci-dessus, p. 301).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier (ci-dessus, p. 289).

croix de commandeur de l'Ordre de Marie-Thérèse et le commandement d'un régiment autrichien pour les services qu'il a rendus à la cause commune pendant la campagne contre le Danemark; tel est du moins l'objet avoué de ce voyage, et M. de Bismarck m'a déclaré qu'il n'en avait aucun autre, en m'invitant à vous en donner l'assurance. Interpellé par le Prince sur le langage qu'il aurait à tenir dans le cas où l'on aborderait avec lui la question des Duchés, le Président du Conseil l'aurait engagé à répondre qu'il se tenait en dehors de la politique, qu'il n'était par conséquent nullement en mesure de s'expliquer sur les intentions du Gouvernement du Roi, en indiquant toutefois, si on le pressait, les concessions que le pays attendait des relations cordiales qui unissent la Prusse à l'Autriche et que justifieraient la situation et les intérêts respectifs des deux Puissances dans le règlement de cette affaire. Une fois sur ce terrain, le Prince ne devrait pas craindre d'exprimer sans réserve les vœux de l'opinion publique en Prusse. S. A. Royale ne serait donc chargée d'aucune mission politique; mais, si on lui en fournit l'occasion, il devra s'assurer de l'impression que produira, sur l'esprit de l'Empereur, l'insinuation ou le désir formellement exprimé d'annexer les Duchés à la Prusse en dédommageant l'Autriche par un arrangement qui se concilierait avec l'état de ses finances.

1192. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 5.)

Munich, 15 janvier 1865.
(Cabinet, 17 janvier; Dir.-pol., 18 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois, sous le n° 1.

J'ai vu hier M. le Baron de Pfordten. Il attendait des nouvelles de l'ouverture des Chambres prussiennes[1] et en était naturellement préoccupé. «J'espère, m'a-t-il dit, que les paroles du Roi

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 janvier (ci-dessus, p. 304).

Guillaume n'impliqueront aucune idée d'annexion. Plus je réfléchis sur les stipulations qui forment la base de la Confédération germanique, et plus je me fortifie dans la conviction qu'elles excluent tout projet de cette nature. Je ne puis croire qu'à Berlin on ne s'arrête pas devant un acte qui serait la violation flagrante du droit, la négation des principes que consacre le pacte fédéral.» Il ajouta : que si pourtant la Prusse poussait jusque-là la réalisation de ses vues personnelles, les États secondaires n'auraient pas en eux-mêmes la force de s'y opposer, mais que le sentiment de leur dignité leur ferait un devoir de rompre un pacte illusoire[1]; que la destruction de la Confédération germanique produirait sans doute en Europe un ébranlement dont les conséquences étaient difficiles à prévoir, mais qu'en ce qui concerne la Bavière, il ne lui semblait pas qu'il y eût lieu de se préoccuper particulièrement du changement qu'un tel fait apporterait aux conditions de son existence; qu'un État de cinq millions d'âmes était en position de vivre de sa vie propre, comme le font, en définitive, les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal.

Cette tournure de la conversation m'amenait à parler au Ministre bavarois, en m'inspirant de la dernière dépêche de Votre Excellence, des regrets exprimés par le Baron de Beust, ainsi que par les Représentants de plusieurs Cours germaniques, concernant l'attitude du Gouvernement de l'Empereur envers l'Allemagne. M. de Pfordten s'en montra étonné comme d'un fait dont il entendait parler pour la première fois. Il me déclara que, quant à lui, il n'avait jamais mis en doute l'impartialité du Gouvernement de l'Empereur, et qu'il était même persuadé que, si le cours des événements nous obligeait à faire un choix, nous nous prononcerions en faveur des États secondaires; que cette politique avait toujours été la nôtre, et que le sentiment de nos intérêts nous y amènerait nécessairement.

La vivacité avec laquelle le Ministre bavarois a protesté contre toute participation aux idées contre lesquelles j'avais mission de le prémunir me dispensait d'insister et d'entrer à cet égard en de plus amples développements. Je jugeai d'autant plus convenable

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier, n° 5 (ci-dessus, p. 289).

de m'en abstenir que j'avais présente à l'esprit la déclaration faite par M. Varnbüler au sein des Chambres wurtembergeoises, dans la séance du 5 de ce mois[1], et par laquelle le Ministre du Roi Charles-Frédéric a «désavoué énergiquement, en son nom comme en celui de M. de Pfordten, toute idée de chercher appui auprès de l'étranger».

La Bavière ne se sent point menacée dans ses intérêts immédiats par la politique de la Prusse, et elle ne songe à lui opposer qu'une force de résistance purement morale, en se repliant sur elle-même et faisant appel au sentiment national. Loin de se concilier ce sentiment, le Gouvernement bavarois se l'aliénerait sûrement en ce moment s'il demandait un appui à l'étranger, surtout si cet étranger était la France.

M. le Baron de Pfordten a, sur les aspirations du peuple allemand, des idées différentes de celles généralement admises en Allemagne. «Les idées d'autorité, de centralisation et d'unité qui ont cours en France et prévalent également en Italie, me disait hier cet homme d'État, ne s'adaptent point à l'esprit germanique. Ce ne sont chez nous que de pures théories incapables de passer à l'état pratique. Ce qui caractérise l'Allemand, c'est avant tout l'esprit d'opposition et d'indépendance, et, parmi les gens qui rêvent de l'unité, il n'en est pas un qui voulût y sacrifier l'autonomie de sa province ou de son village. La Constitution fédérative répond précisément à ces dispositions de notre esprit national, et les efforts des Gouvernements germaniques doivent tendre à la maintenir en en développant et améliorant le principe. Cette forme n'est pas seulement la plus propre à assurer la prospérité des peuples allemands; elle offre en même temps une garantie aux États voisins, le caractère essentiel de toute fédération étant défensif et conservatif.» Je n'ai pas hésité à assurer mon interlocuteur que de telles idées ne pouvaient qu'être partagées par mon Gouvernement.

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 6 janvier (ci-dessus, p. 283).

1193. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 7.)

Dresde, 16 janvier 1865.
(Cabinet, 18 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

Un rapport que j'ai eu sous les yeux confirme ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois[(1)]. La Russie, dans des vues que Votre Excellence aura déjà appréciées, consacre tous ses efforts, à Vienne et à Berlin, pour maintenir la bonne intelligence entre les deux grandes Puissances allemandes. Elle ne veut se mêler en rien des querelles des États secondaires avec l'Autriche et la Prusse, par rapport aux Duchés. Nous avons cédé nos droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, disait le Prince Gortchakoff, et nous restons complètement désintéressés dans la question. Si un Prétendant a plus de droits que le Prince pour lequel nous avons plus de sympathies, c'est à l'Allemagne à en décider. Le Chancelier russe refuse de se prononcer au sujet des projets d'annexion que l'on suppose à M. de Bismarck; seulement, il trouve que cet homme d'État malmène un peu trop les États allemands dans ses notes, comme dans celle adressée dernièrement à la Bavière[(2)]. Il en a déjà fait l'observation lors de son dernier voyage à Berlin[(3)], et se propose de la renouveler. M. de Titoff, de Stuttgart, l'en a prié au nom du Wurtemberg. Mais là s'arrêterait son intervention dans les querelles intestines de la Confédération. M. de Titoff rend compte de la visite de M. de Pfordten à Stuttgart[(4)], où il aurait exposé son programme de Bamberg[(5)]. Il résulte du rapport

(1) Nous n'avons pas trouvé d'allusion à cette attitude du gouvernement russe dans la correspondance du baron Forth-Rouen pendant les mois d'octobre 1864 à janvier 1865. Cf. le post-scriptum du 20 décembre, ajouté à la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 18 décembre 1864 (ci-dessus, p. 207).

(2) Dépêche de Bismarck au prince de Reuss, ministre de Prusse à Munich, du 13 décembre 1864. (*Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 202-205.)

(3) Au mois de juillet.

(4) Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 31 décembre 1864 (ci-dessus, p. 261).

(5) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre 1864 (ci-dessus, p. 241).

du Ministre de Russie que le Roi Charles et son Ministre des Affaires étrangères seraient peu disposés à se rallier, pour le moment, d'une manière très étroite aux projets de la Bavière, tout en les appréciant beaucoup et en les trouvant même très modérés.

Le Ministre de S. M. l'Empereur du Mexique près les Cours allemandes vient d'arriver à Dresde pour présenter ses lettres de créance. Ce diplomate, dont je n'ai pas encore eu l'honneur de faire la connaissance, séjournera ordinairement à Vienne.

1194. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 351, n° 10.)

Paris, 17 janvier 1865.

J'ai reçu la dépêche par laquelle vous m'annoncez que vous avez repris la direction de l'Ambassade de l'Empereur à Berlin[1]. Depuis votre retour en Prusse, j'ai reçu au sujet de l'attitude des Cabinets de Londres, de Vienne et de Saint-Pétersbourg des renseignements dont il vous sera utile d'avoir connaissance, et dont vous serez sans doute en mesure d'apprécier la valeur et de contrôler l'exactitude. Je signale particulièrement à votre attention le rapport confidentiel ci-annexé par lequel M. le Duc de Gramont me rend compte d'un entretien qu'il a eu récemment avec le Représentant de la Prusse en Autriche[2]. M. le Baron de Werther n'a pas laissé ignorer à l'Ambassadeur de Sa Majesté que la Cour de Berlin voudrait faire réussir une combinaison tendant à l'annexion pure et simple des Duchés, à l'exception toutefois du Sleswig septentrional, qui serait restitué au Danemark, et j'ai remarqué la concordance qui existe entre ces détails et ceux que vous m'aviez fait l'honneur de me transmettre[3]. La dépêche ci-

(1) Dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 13 janvier (ci-dessus, p. 304).

(2) Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 janvier (ci-dessus, p. 276).

(3) Cf. la dépêche confidentielle de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

jointe de M. le Comte de Massignac vous montrera que cette combinaison aurait sans doute l'assentiment de la Russie[1]. Je vous envoie également pour votre information deux dépêches, l'une du Prince de La Tour d'Auvergne sur les dispositions des Ministres anglais à l'égard du Cabinet de Berlin[2], l'autre de M. le Duc de Gramont sur le voyage du Prince Charles de Prusse à Vienne[3].

1195. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 9.)

Berlin, 17 janvier 1865.
(Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Accueil fait au Parlement et dans la presse au discours du Trône[4]. En général, on apprécie favorablement les passages relatifs à la politique extérieure.]

1196. Drouyn de Lhuys à Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel. (Minute. Danemark, Kiel, 11, n° 1.)

Paris, 18 janvier 1865.

[Drouyn de Lhuys remercie Meroux de Valois des détails fournis sur les dispositions manifestées par les habitants du Sleswig, et l'invite à envoyer toujours avec la même exactitude tous les renseignements qui se rapporteront à la situation morale et matérielle des Duchés.

(1) Vraisemblablement la dépêche du comte de Massignac à Drouyn de Lhuys, du 3 janvier (ci-dessus, p. 275).

(2) Dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 6 janvier (ci-déssus, p. 281).

(3) Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier (ci-dessus, p. 289).

(4) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 janvier (ci-dessus, p. 304).

« Quant aux pétitions qui vous sont présentées, vous n'avez pas à les recevoir, et il vous sera facile de les décliner, en alléguant le caractère non politique de vos fonctions, ainsi que vous l'avez déjà fait dans plusieurs circonstances[1]. »]

1197. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 11.)

Berlin, 18 janvier 1865.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

On aura sans doute déjà signalé à l'attention de Votre Excellence, la publicité donnée par le journal la *Presse*, de Vienne, aux communications échangées entre les deux Cabinets de Prusse et d'Autriche sur la question des Duchés[2]. Ces indiscrétions, qu'on attribue ici à M. de Schmerling, et qu'il aurait autorisées dans la pensée d'irriter les Cabinets et les partis en Allemagne contre la politique personnelle de M. de Bismarck, ont produit à Berlin une profonde sensation, et sont d'autant plus com-

[1] Cf. les dépêches de Meroux de Valois à Drouyn de Lhuys, des 12 et 14 janvier (ci-dessus, p. 300 et 310).

[2] La première dépêche du duc de Gramont qui fasse allusion à cette publication de la *Presse* est celle du 22 janvier (cf. ci-après, p. 335). — Le journal viennois avait analysé les deux dépêches adressées par Bismarck à Vienne le 13 décembre 1864 et la réponse de Mensdorff du 21. Un journal parisien, le *Pays*, analysa à son tour, très brièvement d'ailleurs, dans son numéro du 16 janvier, les documents publiés par la *Presse*. Un peu plus tard, le 27 janvier, il inséra, sous la signature du secrétaire de la rédaction, la note suivante : « Nos correspondances particulières nous mettent en mesure de rectifier ou de compléter les différentes versions de la presse allemande... au sujet des dépêches austro-prussiennes des 13 et 21 décembre... Il est très vrai que le Ministre prussien a émis l'opinion que l'Autriche n'avait aucun motif de s'opposer à ce que, dans l'intérêt de l'Allemagne, les Duchés de l'Elbe fussent annexés à la Prusse. Il est également très vrai que le Ministre autrichien a répondu que l'Autriche ne pouvait consentir à cette annexion qu'autant que la Prusse lui offrirait une compensation équivalente, ce qui signifie une compensation territoriale. Reste à savoir comment se ferait cette compensation... » Les dépêches de Bismarck et de Mensdorff ont été analysées aussi par Sybel (t. IV, p. 48-51). On trouvera ci-après (p. 344) la traduction de la dépêche de Mensdorff.

mentées qu'elles coïncident avec la visite que le Prince Frédéric-Charles fait à la Cour d'Autriche[1]. Elles sont d'ailleurs diversement envisagées, suivant le degré de confiance que chacun accorde aux intentions du Cabinet de Vienne. Selon les uns, le Gouvernement impérial aurait déclaré qu'il n'accéderait à l'annexion des Duchés à la Prusse que moyennant une compensation territoriale, et si elle lui était offerte en *Silésie.* Je n'ai pas besoin de dire qu'on voit dans une réponse réduite à ces termes une manière en quelque sorte dérisoire de décliner les ouvertures du Cabinet de Berlin; suivant les autres, on aurait relevé, à Vienne, l'impossibilité de balancer l'agrandissement de la Prusse au moyen d'une indemnité pécuniaire, en donnant à entendre que l'Autriche se verrait dans la nécessité d'obtenir en Allemagne un avantage équivalent, et la plupart des Agents des États secondaires ne considèrent pas comme tout à fait invraisemblable un accord éventuel des deux grandes Puissances germaniques sur cette base; selon eux, l'Autriche, dans son désir de préserver de toute atteinte ses relations avec la Prusse, qu'elle tient à ménager afin de s'assurer son concours sur un autre terrain, peut être entraînée à conclure un arrangement de cette nature qui se concilierait, à certains égards, avec les vues personnelles de l'Empereur, et quelques-uns de ces Représentants, celui de la Bavière notamment, ne dissimulent pas les appréhensions que leur cause cette éventualité.

J'ai, pour ma part, peine à croire que la Prusse et l'Autriche songent à un remaniement territorial quelconque en Allemagne. Ce serait, à mon sens, poser à l'Europe des questions que la Cour de Vienne particulièrement n'a aucun intérêt à soulever, et je doute même de l'exactitude de révélations faites par le journal la *Presse.* Votre Excellence sait que M. de Bismarck ne cache pas, dans ses entretiens, son désir de réunir les Duchés à la Monarchie prussienne[2], et à quel point il y est porté par l'opinion publique de son pays et par les difficultés de sa situation intérieure : je croirais donc aisément qu'il a pu s'en ouvrir, à titre confidentiel,

[1] Le prince Frédéric-Charles était parti de Berlin pour Vienne le 15 janvier.

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

même à Vienne, ou qu'il a tenté de pressentir[1] les dispositions de l'Autriche; mais il est difficile d'admettre qu'il en ait fait l'objet d'une communication officielle avant de s'être assuré qu'une pareille ouverture serait favorablement accueillie; il faut donc présumer que le journal autrichien ou ses inspirateurs ont, à dessein, confondu et présenté sans les distinguer, dans un but qui se conçoit sans peine, les vues particulières du Cabinet de Berlin et les explications qu'il a officiellement présentées à celui de Vienne. Le langage que M. de Bismarck m'a tenu depuis mon retour à Berlin ne me donne nullement lieu de penser qu'il ait jugé le moment opportun pour faire ouvertement la proposition qu'on lui prête à Vienne. Il semblerait, au contraire, qu'on y témoigne des intentions propres à le détourner d'une semblable démarche. Ce qu'il m'en a dit, en effet, tendrait à faire croire que, dans l'opinion persistante de la Cour d'Autriche, l'accord probable qui doit s'établir entre les deux Cabinets devrait être conçu de manière à pouvoir être soumis à la Diète et agréé par elle, ou, en d'autres termes, avoir pour base l'autonomie des Duchés combinée avec la reconnaissance du Duc d'Augustenbourg comme Prince souverain, sans préjudice cependant des avantages que la Prusse entend exiger et auxquels l'Autriche est résignée à adhérer pourvu qu'ils n'impliquent pas d'une façon trop absolue une annexion simulée. Aussi le Président du Conseil m'a-t-il paru disposé à attendre du temps, dont le bénéfice, dit-il lui-même, est acquis à la Prusse, l'appui et les moyens qui lui sont nécessaires pour faire prévaloir une solution plus ou moins conforme à ses vœux particuliers.

Pour le moment, il opposerait aux instances du Cabinet de Vienne la nécessité d'étudier avec soin les droits invoqués par toutes les parties et les arrangements de l'ordre militaire et économique qu'il y aurait lieu de conclure[2]. Ce serait, en quelque sorte, pour justifier ces moyens dilatoires et pour maintenir le point de vue politique qu'on a adopté à Berlin, que le discours du Trône aurait rappelé la résolution du Roi de consulter les Syndics de la Couronne et omis de faire mention, dans le paragraphe

[1] Votre Excellence se rappelle qu'il a engagé le Prince Frédéric-Charles à faire une tentative de ce genre. (*En note dans le texte.*) — Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier (ci-dessus, p. 310).

[2] Cf. ci-dessus, p. 309, note 1

concernant les Duchés, des prétentions ou du concours de la Diète[1]. Allant plus loin, M. de Bismarck a ajouté, dans notre entretien, que, si l'Autriche le pressait outre mesure, il lui opposerait la convenance de consulter les États des Duchés. Je suppose qu'il n'aurait recours à cet expédient que s'il y était contraint et afin d'embarrasser le Cabinet de Vienne, qui se décidera difficilement à rendre hommage au principe des nationalités; la grande majorité des Etats est en effet favorable au Prince Auguste[2], et il sera sans doute peu commode pour les Agents de M. de Bismarck, quoi qu'ils essaient dans ce but, de la convertir à la doctrine de l'annexion.

Quoi qu'il en soit, et c'est sur ce point que je désirais appeler l'attention de Votre Excellence, il ne semble pas que la Prusse et

[1] Cf. la traduction française du discours du Roi, dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 175-179. — Voici le passage auquel il est fait allusion ici : «La paix avec le Danemarck a rendu à l'Allemagne sa frontière septentrionale contestée, et aux habitants de ces contrées la possibilité de prendre une part active à notre vie nationale. Ma politique aura pour tâche d'assurer cette conquête par des institutions qui nous facilitent le devoir d'honneur de protéger cette frontière et de permettre aux Duchés d'employer et de faire valoir leurs ressources dans l'intérêt du développement des forces de terre et de mer de la patrie commune.

«En maintenant ces demandes légitimes, je chercherai à en mettre l'accomplissement d'accord avec toutes les prétentions fondées et du pays et des Souverains.

«C'est donc afin d'obtenir un point d'appui sûr pour juger les questions de droit en litige que j'ai invité les Syndics de la Couronne à émettre, conformément à leur charge, un avis légal.

«Ma conviction légitime et les devoirs légitimes envers mon pays me guideront dans mes efforts pour m'entendre avec mon illustre Allié, avec qui je partage, en attendant, la possession et le soin d'une administration régulière des Duchés.»

[2] *Sic.* — Cf. ci-dessus, p. 293, note 1. Les protestations contre l'adresse des dix-sept membres de la noblesse favorables à l'union étroite avec la Prusse avaient continué dans la première quinzaine de janvier. Le 12, le comité central des associations sleswig-holsteinoises avait publié un mémoire sur la situation du pays; le 13, trente-neuf propriétaires, en partie de la noblesse, avaient signé à Kiel une résolution où ils se prononçaient pour le maintien de l'autonomie des Duchés et de la fidélité au duc Frédéric. Cette résolution, appelée depuis lors résolution de Kiel, avait été répandue dans le pays, où elle réunit un grand nombre de signatures. Le texte figure en annexe de la dépêche de Meroux de Valois à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier, n° 854. (Danemark, Kiel, 11.

l'Autriche en soient encore venues à des explications suffisamment complètes et intimes pour autoriser le Cabinet de Berlin à faire à celui de Vienne des ouvertures tendant à remanier leurs possessions territoriales au détriment de leurs Confédérés. Il convient même de noter que l'Autriche, depuis quelque temps, témoigne d'une manière plus sensible son éloignement à favoriser les tendances ambitieuses de la Prusse; le langage de ses Agents et particulièrement de sa Légation dans cette capitale est, m'assure-t-on, fort explicite dans ce sens. D'autre part, j'ai eu moi-même occasion de signaler à Votre Excellence le rôle d'abstention que jouait dans les Duchés le Commissaire autrichien, qui avait abandonné la direction de tous les services à son Collègue de Prusse[1]; cet agent a été rappelé, et son successeur[2] affecte de ne rien négliger pour renverser les rôles, ou du moins il met, écrit-on, un soin manifeste à revendiquer la part d'action qu'il exerce ostensiblement dans un sens favorable au maintien de l'indépendance politique du pays. Ces divers incidents, et les intentions comme les propos que l'on prête au Cabinet de Vienne et à celui de Berlin, me paraissent uniquement révéler les prétentions et les intérêts qui les divisent, et bien établir en somme les désirs de l'un et les résistances de l'autre, avec cette différence que la Prusse temporise dans l'espérance que des événements imprévus ou le rapprochement de certaines échéances détermineront son alliée à se montrer plus accommodante, tandis que l'Autriche, redoutant au contraire ces éventualités, voudrait, dès à présent, résoudre la question des Duchés sans faire des concessions qui agrandiraient sa rivale, et en se conciliant son concours pour le cas où elle devrait l'invoquer. Si je ne me trompe, on en serait encore pour le moment à des préliminaires, qui semblent démontrer que la Prusse veut et peut attendre si on ne consent pas à l'écouter, et que l'Autriche est en mesure, dans les Duchés comme à Francfort, de déjouer les projets du Cabinet de Berlin, et qu'elle entend, si on veut les faire agréer à Vienne et au sein de la Diète, qu'on les proportionne aux convenances des autres États confédérés. Quelle sera des deux

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 4 décembre 1864, n° 111 (ci-dessus, p. 142).

[2] Au début de janvier 1865, le baron Halbhuber avait remplacé, comme commissaire autrichien dans les Duchés, le baron de Lederer.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Puissances celle qui, la première, sera conduite, par la force des choses, à faire acte de conciliation? Telle est peut-être la question qui s'impose plus particulièrement en ce moment à l'attention publique, et je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence que la solution en dépend bien plus des incidents qui peuvent surprendre la situation respective de la Prusse ou de l'Autriche, que de leur bon vouloir ou de leurs dispositions actuelles.

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 8 inclusivement[1], et j'aurai soin de me conformer à vos recommandations.

1198. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bade, 45, n° 3.)

Carlsruhe, 18 janvier 1865.
(Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

J'ai eu l'occasion, dans un de mes derniers entretiens avec le Baron de Roggenbach, de revenir sur les avantages que présenterait, dans l'arrangement définitif de l'affaire des Duchés, la restitution au Danemark d'une partie des districts nord du Sleswig[2]. M. le Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché ne les conteste nullement, et il résulterait même des informations qui lui sont parvenues à ce sujet, et dont il a bien voulu me donner connaissance, que cette idée gagne tous les jours du terrain et qu'elle paraît avoir quelques chances de se réaliser. D'après M. de Roggenbach, la France, l'Angleterre et la Russie, pour des motifs bien différents, il est vrai, se trouveraient d'accord pour recommander cette combinaison; la Russie surtout ferait à Berlin de nombreux efforts pour rendre ainsi un peu de

(1) La dépêche de Drouyn de Lhuys qui porte le n° 8 est datée du 13 janvier. Elle accuse brièvement réception de la dépêche du comte de Rayneval du 10 janvier, n° 2.

(2) Cf. les dépêches du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, des 8 et 19 décembre 1864 et 7 janvier 1865 (ci-dessus, p. 158, 209 et 286).

vie au Danemark[1], et écarter par là l'éventualité de la formation d'un Royaume scandinave, ce qu'elle redoute par-dessus tout. Tout cela sert à merveille les vues de M. de Bismarck; car, trouvant ainsi une concession à faire aux grandes Puissances, ce serait pour lui une manière de les faire consentir à la réunion des Duchés à la Prusse. Cet homme d'État a toujours invoqué, en faveur de ses idées annexionistes, la difficulté qu'il y aurait pour le Sleswig-Holstein à subsister, comme État indépendant, avec une dette aussi considérable que celle qui résultera de la mise à sa charge des frais de la guerre; tandis que l'incorporation des Duchés dans un grand pays, comme la Prusse par exemple, présenterait pour eux des avantages matériels incontestables. Sans aucun doute, M. de Bismarck soutiendra également que, parmi les Prétendants au Trône des Duchés, aucun ne sera assez fort pour pouvoir accorder la restitution conseillée par les grandes Puissances sans courir le risque de compromettre sa popularité, et peut-être sa couronne : d'où il conclura naturellement en faveur de l'annexion. M. de Roggenbach trouve que ces arguments ne manquent pas d'une certaine valeur, et il n'y a, selon lui, pour le Prince d'Augustenbourg et pour l'Allemagne, d'autre moyen de déjouer la tactique habile du Ministre prussien que de faire ce qu'il se propose de faire lui-même. Il est clair que le total des frais de la guerre, se montant à soixante-dix millions de thalers, constitue une charge beaucoup trop lourde pour les Duchés; mais qui est-ce qui empêcherait l'Allemagne, qui en définitive profite elle aussi du résultat de la guerre, de supporter une partie des frais qu'elle a occasionnés? D'un autre côté, le Prince d'Augustenbourg pourrait déclarer dès à présent que, sauf la réserve de certaines nécessités stratégiques, il ne chercherait pas à retenir sous sa domination les populations danoises d'origine qui manifesteraient nettement le désir de se séparer du Sleswig et de retourner au Danemark. On pourrait provoquer à cet effet l'envoi d'une députation des habitants danois du Sleswig, à laquelle le Prince s'empresserait de répondre dans un sens favorable à leurs vœux. Mais tout cela nécessite une certaine

[1] Cf. la dépêche du comte de Massignac à Drouyn de Lhuys, du 3 janvier (ci-dessus, p. 275).

entente et du savoir-faire, et malheureusement tout semble au contraire contribuer à faire réussir les combinaisons de M. de Bismarck. M. de Roggenbach ne désespère pas encore de la seule solution que l'Allemagne puisse raisonnablement espérer, c'est-à-dire de l'avènement, aux conditions mises par la Prusse, du Prince d'Augustenbourg; mais il est plutôt disposé à croire que les chances d'un pareil arrangement diminuent au lieu d'augmenter.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les renseignements confidentiels qu'a bien voulu me donner M. le Ministre des Affaires étrangères de Bade sur la situation actuelle de l'affaire des Duchés. Je m'empresse de les transmettre à Votre Excellence, pensant qu'ils sont de nature à l'intéresser.

1199. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 29, n° 4.)

Darmstadt, 18 janvier 1865.
(Cabinet, 21 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 1 [1], ainsi que la dépêche à M. Forth-Rouen qu'elle a bien voulu y joindre.

Le discours du Roi de Prusse [2] ne produit pas une grande impression sur M. de Dalwigk en comparaison de l'importante correspondance échangée le mois dernier entre MM. de Mensdorff

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys au comte de Reculot et au comte d'Astorg, du 9 janvier (ci-dessus, p. 287).

[2] Discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture de la session parlementaire. Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 janvier (ci-dessus, p. 304), et les *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 175-179.

[3] Il s'agit vraisemblablement ici des dépêches publiées par la *Presse* de Vienne. Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier (ci-dessus, p. 317).

et de Bismarck[3]. Après avoir causé avec le Baron, je crois pouvoir confirmer à Votre Excellence ce que j'avais l'honneur de lui écrire avant-hier[1].

Peut-être Votre Excellence aura-t-elle remarqué que depuis longtemps je n'ai plus fait mention dans mes dépêches des craintes d'ingérence et d'intervention qu'on me laissait deviner ici dans les premiers temps de mon séjour. Depuis longtemps, en effet, M. de Dalwigk ne m'a plus parlé de la France autrement que pour se féliciter de la marche du Gouvernement de l'Empereur. Aujourd'hui surtout, le Ministre exprime sa satisfaction de l'*attitude correcte* que la France a gardée dans la question des Duchés. Une sorte de confiance a donc remplacé chez lui l'inquiétude que je constatais au mois de juin[2], lorsqu'il s'agissait de savoir si la France ferait la guerre pour le Danemark. Il va plus loin. Il redoute tellement ce qu'il appelle à la fois l'audace et l'astuce du Cabinet de Berlin, que je l'ai entendu presque approuver l'hypothèse de la conquête de la rive gauche du Rhin par la France, et ajouter qu'enfin il pourrait bien appeler l'Empereur à son secours contre la Prusse.

Votre Excellence n'attachera certainement que très peu d'importance à un semblable discours. Je n'en parle que pour montrer à quel point le Baron est animé contre M. de Bismarck. «En réservant, bien entendu, le devoir que me prescrit mon serment, dit-il, je concevrais l'idée d'une grande révolution qui nivellerait l'Allemagne; je ne conçois pas nos pays réduits à l'état de *Prussiens de seconde classe!*»

Je ne fatiguerai pas l'attention de Votre Excellence en lui rap-

(1) Dans cette dépêche du 16 janvier, le comte d'Astorg constatait les progrès incessants de l'influence prussienne en Hesse. Il rendait justice à la fermeté du baron de Dalwigk; mais il ajoutait : «Le Gouvernement hessois veut vivre, et il semble que la Bavière devrait avoir en lui un allié si elle trouvait quelque combinaison qui offrît de sérieuses garanties contre la Prusse. Mais, même dans cette hypothèse qui implique le secours de l'Autriche, le Cabinet hessois n'aurait plus la liberté d'allure des temps passés. A côté de ses tendances purement politiques, il doit compter désormais avec le Zollverein, qui, par les intérêts matériels, fait pénétrer l'idée prussienne au sein de ces populations». (Hesse-Darmstadt, 29.)

(2) Cf. la dépêche du comte d'Astorg à Drouyn de Lhuys, du 20 juin 1864 (t. III, p. 256).

portant d'autres détails de notre conversation. Le Ministre n'a rien épargné pour me prouver la duplicité de la Prusse. Il m'a, par exemple, rapporté une discussion dans laquelle, après l'entrevue de Bade[1], le Roi de Prusse lui aurait dit, en faisant allusion à l'Empereur : «Vous douteriez moins de mon respect pour l'Allemagne si vous saviez quelles offres je viens de refuser!» — Je me bornerai à dire que, lorsque l'on touche indirectement «au caractère que pourraient avoir les projets des seconds États et à l'énergie qu'ils seraient disposés à apporter à l'exécution de leurs desseins[2]», on ne trouve que de l'irrésolution. Il me semble que, pour ce qui est des Duchés, il n'y aura nul concert efficace entre les États secondaires tant que l'Autriche restera dans la position *abaissée*, dit M. de Dalwigk, où elle se trouve. «L'énergie ne manque à personne, m'a dit le Ministre. Ce n'est pas seulement M. de Beust, c'est M. de Pfordten, c'est le jeune Roi de Bavière qui l'ont prouvé. Après le vote de Francfort que M. de Bismarck nous a si singulièrement reproché[3], le Roi de Bavière, comme le Roi de Saxe, a donné immédiatement l'ordre de mobiliser l'armée, et si la Prusse, n'ayant pas obtenu la majorité, avait envahi la Saxe, les 20,000 Saxons auraient pu aussitôt appuyer leurs colonnes sur l'armée bavaroise. — Je crois bien, ai-je répliqué, que dans le cas d'une agression semblable on se fût défendu; mais je parle dans la supposition d'une tentative moins directe, d'une annexion des Duchés à la Prusse. — *Oh! pour cela nous ne sommes convenus de rien encore*, m'a dit M. de Dalwigk; ce que je désire, c'est que l'Autriche soit plus clairvoyante et plus forte, et que l'attachement personnel de l'Empereur François-Joseph pour le Roi de Prusse ne fasse pas durer indéfiniment un état de choses que la Prusse seule est intéressée à prolonger.»

Les paroles que je viens de souligner m'ont paru sincères.

[1] Le roi de Prusse avait passé dix jours à Bade, du 1er au 10 septembre 1864.

[2] Cf. la fin de la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier, envoyée en copie au comte d'Astorg avec la dépêche du 9 (ci-dessus, p. 284).

[3] Il s'agit du vote de la Saxe, le 5 décembre 1864, vote qui donna lieu à la dépêche du 13, adressée par Bismarck au prince de Reuss. Cf. *Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 202-205.

J'ajouterai que M. de Dalwigk me semble très désireux de s'assurer la bienveillance de la France en vue des éventualités que la question des Duchés peut amener l'été prochain.

P.-S. Le Prince Alexandre ira vraisemblablement de Nice à Paris incognito[1].

1200. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 8.)

Dresde, 18 janvier 1865.
(Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

[On croit, à Dresde, à l'authenticité des dépêches austro-prussiennes livrées au public par la *Presse* de Vienne[2]. En échange d'un agrandissement de son territoire allemand, d'une partie de la Silésie probablement, l'Autriche eût volontiers fait à son alliée l'abandon des droits que lui réservait l'article 3 du Traité de Vienne[3]. Mauvais effet produit en Allemagne par ces révélations, surtout en ce qui concerne l'Autriche. Bismarck regrette peut-être, de son côté, qu'elles se soient produites juste au moment de l'ouverture des Chambres à Berlin[4]. Attitude des États secondaires, résolus à éviter toute démarche qui pût permettre à Bismarck de s'adresser au sentiment national dans les Chambres. — François-Joseph remercie par lettre le Général Hake du soin qu'il a pris des troupes autrichiennes pendant qu'elles étaient sous ses ordres.

En recevant le nouveau Ministre de Saxe à Saint-Pétersbourg[5],

(1) Le 14 janvier, le comte d'Astorg avait annoncé que le prince Alexandre de Hesse, frère du grand-duc Louis, quittait Bade pour Belfort, Lyon, Marseille, Toulon et Nice. (Hesse-Darmstadt, 29.)

(2) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier (ci-dessus, p. 317, et la note 2).

(3) Cf. t. IV, p. 368. C'est l'article du traité de Vienne par lequel le roi de Danemark renonce à tous ses droits sur les Duchés en faveur du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche.

(4) La session législative avait été ouverte le 14 janvier.

(5) Le comte Richard de Kœneritz avait été accrédité à Saint-Pétersbourg le 25 décembre 1864.

l'Empereur Alexandre s'est plaint très vivement de la protection accordée par le Gouvernement saxon aux réfugiés polonais[1]. «Nous sommes tous solidaires, aurait dit le Tzar au Représentant saxon, et nous devons nous entendre pour combattre la démocratie, qui nous déborde de toutes parts et menace surtout d'envahir toute l'Allemagne. Je ne puis, à ce sujet, qu'approuver très fort, a continué S. M. Impériale, tout ce que fait M. de Bismarck, qui ne mérite pas l'hostilité qu'il rencontre généralement auprès des Gouvernements allemands.» Et le Ministre saxon ayant fait allusion aux projets d'annexion du Ministre de Prusse : «Je crois, a repris l'Empereur, que toutes les difficultés viennent plutôt des institutions fédérales, qui ont besoin d'être modifiées.» Il y a quelques mois, pendant l'audience de congé de l'ancien Ministre de Saxe[2], le Tzar avait au contraire affirmé sa bienveillance à l'égard du développement des idées libérales en Europe.]

1201. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Russie, 234-235, n° 3.)

Saint-Pétersbourg, 18 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

Le Prince Gortchakoff, dans la conversation que nous eûmes hier, ne m'aurait pas fourni ample matière à correspondance, si la sobriété en paroles n'avait aussi son éloquence. Nous nous sommes donc entretenus fort amicalement, je m'empresse de le dire, mais fort sommairement aussi des difficultés entre l'Allemagne et le Danemark, ce qui m'a permis de toucher aux points principaux indiqués dans la dépêche de Votre Excellence n° 2[3].

Je n'ai pas été longtemps à me convaincre que le Vice-Chancelier était décidé à opposer à mes questions ou à mes prévisions un optimisme trop absolu pour être de parfait aloi. En résumé,

[1] Cf. ci-dessus, p. 66, note 2.
[2] Jean de Kœnneritz.
[3] Du 3 janvier, ci-dessus, p. 270.

il trouve les nouvelles d'Allemagne plus favorables. M. de Pfordten s'amende; les États secondaires tendent, de nouveau, à reconnaître qu'il faut s'accommoder avec les grandes Puissances, et qu'en dehors d'une entente entre tous les États de la Confédération, il n'y a pas de solution possible dans la question des Duchés de l'Elbe. Quant à la Russie, sa position dans le conflit actuel est fort simple. L'Empereur a abandonné ses droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, qui a pu ainsi entrer en concurrence avec le Prince d'Augustenbourg. C'est à l'Allemagne à choisir entre ces deux Prétendants, en s'inspirant de leurs droits respectifs et des garanties qu'ils lui offrent. Le Prince Gortchakoff estime qu'aucune des parties réclamantes ne peut se prévaloir de droits assez absolus pour l'emporter sur son adversaire. Mais il croit que la Prusse et l'Autriche peuvent faire pencher la balance, indifféremment, en faveur de l'un d'eux, en lui conférant les titres qu'elles tiennent de la cession consentie par le Roi de Danemark.

Ayant pris la parole pour dire que nous verrions avec plaisir alléger les conditions si dures subies par le Roi Christian et rentrer dans la Monarchie danoise la partie nord du Sleswig, j'ai indiqué au Prince Gortchakoff que, dans de certaines éventualités, le Cabinet de Berlin serait peut-être disposé à prendre notre désir en considération. «Tout ce que vous pourrez faire à cet égard nous sera agréable, répondit le Ministre; mais, pour que la chose soit possible, il faut prévoir le cas d'une annexion à la Prusse; or, le mot annexion n'a jamais été prononcé officiellement vis-à-vis de nous; prêter à la Prusse cette intention serait nous exposer au reproche de courir un lièvre qui n'a pas été levé.

«— On me mande, ai-je dit, que le Danemark se berce de grandes illusions, illusions que la création d'une nouvelle marine militaire dans la Baltique devrait cependant lui enlever.

«— Les illusions, m'a répliqué le Prince, sont le fait des causes vaincues, mais je dois dire que je ne vois pas trace de ce que vous m'indiquez soit dans la correspondance de notre Ministre à Copenhague, soit dans la conversation du Baron de Plessen, qui revient en ce moment de son pays. Pour ce qui me concerne, je suis très indifférent à la formation d'une flotte alle-

mande. La Prusse, dont la situation financière est excellente, peut, il est vrai, faire la guerre sur ses économies; mais de là à dépenser des centaines de millions pour se créer une marine redoutable, il y a bien du chemin à faire.

« — Ainsi, lui ai-je dit, c'est la difficulté de l'exécution qui vous rassure et non le projet en lui-même? — Oh! m'a-t-il répliqué, quoique la diplomatie soit une science de prévision, je n'aime pas à voir les choses d'aussi loin. D'ailleurs, nous ne sommes pas une nation conquérante, et, après les derniers travaux que nous avons entrepris, nous nous croyons invulnérables chez nous. »

J'ai clos cette conversation, qui n'aboutissait pas, en disant que la France n'avait jamais été l'ennemie des marines de second ordre.

Pendant cet entretien, Monsieur le Ministre, j'ai été particulièrement frappé des ménagements dont s'entourait le Vice-Chancelier aussitôt qu'il avait à exprimer sa pensée sur la marche de la politique prussienne. Il ne s'est pas oublié un moment; pas un mot ne lui est échappé qui pût être impliqué à blâme ou à méfiance. Rien ne le choque, rien ne l'émeut dans la conduite que suit le Cabinet de Berlin. Décidément, c'est M. de Bismarck qui est en reste de bons procédés, et je suis tenté de croire qu'en politique comme à la Bourse le change sur la Prusse n'est pas au pair.

1202. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 859.)

Kiel, 19 janvier 1865.
(Cabinet, 21 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

[Meroux de Valois a reçu sept exemplaires de la pétition des Sleswiquois du nord, avec environ quatre cents signatures. « Il faut que ces pauvres gens aient une grande confiance dans l'efficacité de leur requête pour oser la faire circuler dans les campagnes. » Ils s'exposent à être accusés de haute trahison. Meroux

de Valois demande à nouveau ce qu'il doit faire de la pétition[1].]

1203. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 10.)

Dresde, 21 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

On s'occupe toujours des publications de la *Presse* de Vienne[2], et tous les efforts que l'on fait pour en atténuer les effets produisent juste le résultat contraire. De Berlin, on a représenté à Vienne l'indiscrétion commise comme une intrigue des adversaires de l'alliance austro-prussienne, dans l'espoir de la faire cesser. L'Empereur d'Autriche, qui aurait partagé cette opinion, se serait empressé d'écrire au Roi de Prusse que c'était une raison pour rendre plus étroits encore les liens unissant les deux pays. Beaucoup de personnes sont restées frappées, comme moi, du silence gardé dans les lettres autrichiennes à l'égard des menaces de M. de Bismarck contre le régime constitutionnel en Allemagne, et on en conclut qu'il existe entre les deux Souverains d'Autriche et de Prusse *une entente tacite* pour en finir un jour avec ce régime. C'est une manière de voir que partagent depuis longtemps des personnages très au courant de la politique des deux grandes Cours allemandes. On se rappelle involontairement ici les paroles que je rapportais dernièrement de l'Empereur Alexandre au Ministre de Saxe, remettant au Tzar ses lettres de créance[3]! Il y a loin, cependant, entre le projet et l'exécution, et souvent ceux qui veulent la fin reculent devant les moyens. Tout le

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Ne point encourager ces pétitions; j'ai déjà écrit dans ce sens à M. Valois.» — Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 12 et 14 janvier, et celle de Drouyn de Lhuys à Valois, du 18 (ci-dessus, p. 300, 310 et 316).

[2] Cf. les dépêches de Benedetti et du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier (ci-dessus, p. 317 et 327, et la note 2, p. 317).

[3] Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier (ci-dessus, p. 327).

monde sait, par exemple, que sans les scrupules du Roi de Prusse, retenu par son serment à la Constitution de son Royaume, il y a longtemps que M. de Bismarck aurait fait un coup d'État. La position de ce Ministre est pour le moment des plus complexes. A la veille d'être forcé de renvoyer, de nouveau, les Chambres[1], il comprend ce qu'il y a de dangereux à abuser de ce moyen, et il préférerait, ne pouvant briser ce qui existe, transiger avec les Députés sur la question de l'armée : mais là encore l'arrête le Roi qui, sur cette question, cèdera encore bien moins que sur toutes les autres. En attendant, M. de Bismarck se trouve débordé par son propre parti, qui veut aujourd'hui l'annexion pure et simple, sans transaction aucune, ni avec les Duchés, ni avec l'Autriche, ni à plus forte raison avec la Confédération. L'armée n'entendrait pas raison à ce sujet. C'est, toutefois, Monsieur le Ministre, ce qui appert de correspondances bien informées qui m'ont été mises sous les yeux.

J'ai lu, dans une de ces correspondances, que M. de Bernstorff écrivait de Londres que le Gouvernement de S. M. l'Empereur était décidé à permettre à la Prusse de s'annexer les Duchés, à la condition d'une rétrocession de quelques territoires au Danemark. J'y ai lu également — et on citait à ce sujet des paroles officielles — que, cessant de considérer la question danoise comme purement fédérale, nous laisserions l'Autriche et la Prusse s'entendre à l'amiable au sujet de la possession définitive des Duchés, ne

[1] G. Grabow, bourgmestre de Prenzlau, l'un des chefs de l'opposition constitutionnelle dans la session précédente, avait été élu président de la Chambre des députés (16 janvier). En prenant possession de ses fonctions, il dénonça les vexations du Gouvernement prussien contre la presse et les fonctionnaires libéraux, ses tentatives pour «saper l'édifice du self-government des communes», pour contraindre la Chambre à se soumettre et «ligaturer ainsi la principale artère de l'organisme constitutionnel». Commentant ce discours, la presse libérale déclara que la Chambre ne pouvait acheter la paix par l'abandon de ses prérogatives de contrôle budgétaire. Le 17, le ministre de l'intérieur, comte d'Eulenbourg, protesta contre les accusations du président de la Chambre. Le parti catholique rédigea un projet d'adresse au Roi, qui devait constituer une sorte de transaction avec les libéraux. Il le suppliait de remettre en honneur les prérogatives de la Chambre concernant le budget et de faire à l'assemblée la concession du service biennal. D'après Benedetti (dépêche du 18 janvier, Prusse, 351), cette transaction devait rencontrer l'opposition des partis extrêmes.

voulant pas nous en mêler aussi longtemps que ces arrangements n'entraîneraient de la part du Gouvernement prussien quelque garantie concernant la Vénétie!

Il a été décidé à Berlin qu'on ne poursuivrait pas, pour le moment, les vues que l'on avait au sujet de l'Electeur de Hesse[1]. Ce Prince n'a fait aucune tentative nouvelle pour se rapprocher du troisième groupe. On le suppose toujours dans de bonnes intentions à ce sujet. On a lu avec étonnement l'article publié ces jours-ci dans la *Gazette officielle de Cobourg* contre la politique prussienne du Grand-Duché de Bade[2]. Rien de la part du Gouvernement ducal n'avait fait prévoir une semblable manifestation, dont on attend l'explication.

1204. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Confédération germanique, 841, n° 17.)

Francfort, 21 janvier 1865.
(Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

[Le Comte de Reculot annonce l'envoi d'un résumé et d'un commentaire des protocoles des séances de la Diète en novembre et décembre 1864.]

Les révélations de la *Presse* de Vienne[3], au sujet de la dernière réponse de M. de Mensdorff aux insinuations de M. de Bismarck, et les déclarations semi-officielles qui en ont été la suite prouvent qu'aucune entente n'existe encore entre les deux Cabinets, et que

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 6 décembre 1864 (ci-dessus, p. 150).

[2] Cf., sur la politique du gouvernement badois, les dépêches du marquis de Cadore à Drouyn de Lhuys, des 8 et 19 décembre 1864 (ci-dessus, p. 158 et 209). La correspondance du baron de Belcastel, accrédité à Weimar et à Cobourg, ne contient aucune allusion à cet article de la *Gazette officielle de Cobourg*.

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier, et celles du baron Forth-Rouen, des 18 et 21 janvier (ci-dessus, p. 317, 327 et 331, ainsi que la note 2, p. 317).

l'Autriche repousse l'union étroite aussi bien que l'annexion; mais en même temps elles montrent que l'Autriche a déjà abandonné le point de vue du droit et que le débat n'est plus qu'une question d'intérêt et de puissance. Les États moyens paraissent très découragés. Ils savent aujourd'hui, car l'exactitude de la version publiée par la feuille viennoise ne saurait faire l'objet d'aucun doute sérieux, malgré les démentis donnés par les journaux prussiens, que l'Autriche ne ferait pas une très longue résistance si elle obtenait de la Prusse les avantages qu'elle recherche avec tant d'ardeur. Or il semble se confirmer de plus en plus que c'est seulement au prix d'une garantie de la Vénétie, ou plutôt, pour plus de sûreté, du consentement de la Prusse à l'entrée de cette province dans la Confédération, que l'Empereur François-Joseph et son Ministre des Affaires étrangères laisseraient M. de Bismarck régler à peu près en maître le sort des Duchés[1].

Il m'est revenu que tout récemment le Baron de Kubeck, l'homme le plus réservé dans ses propos que je connaisse, aurait dit à son Collègue de Prusse : « . . . Oui, je crois bien qu'à cette condition nous pourrions nous arranger. — Mais ce serait la guerre avec la France et avec l'Angleterre! répondit M. de Savigny. — Non, il n'y aurait rien à craindre de ces Puissances, répliqua le Président de la Diète. Jamais le Gouvernement anglais ne s'alliera avec l'Empereur Napoléon pour faire la guerre à l'Allemagne. Il protestera pour la forme, et, en France comme en Angleterre, on acceptera le fait accompli. Voyez ce qui s'est passé pour l'affaire des Duchés. D'ailleurs, aurait ajouté M. de Kubeck, il ne serait pas difficile d'obtenir l'appui de la Russie, et alors nous serions assez forts pour faire face à toutes les éventualités. »

Je suis fondé à croire que cette conversation a eu lieu le 17 de ce mois, et qu'elle m'a été fidèlement rapportée.

M. de Bismarck, écrit-on de Berlin à la Légation de Prusse, est furieux de l'indiscrétion commise à Vienne. Il est persuadé qu'il faut l'attribuer à M. de Schmerling, qui, en agissant ainsi,

[1] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : « Envoyer à Francfort un extrait de la dépêche de M. de Gramont contenant les dénégations de M. de Mensdorff. » — Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-après, p. 335).

aurait voulu ébranler la position de son Collègue des Affaires étrangères et celle de M. de Bismarck.

[Post-scriptum sur la mort du Colonel Charras et les commentaires de la nouvelle *Gazette de Francfort* à ce sujet.]

1205. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 488, n° 8.)

Vienne, 22 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 12 de ce mois et au n° 7[1].

Le Prince Frédéric-Charles de Prusse a quitté Vienne vendredi matin (20 courant) après y être resté quelques jours. Il y était arrivé le 16 au soir[2]. Reçu à la gare du chemin de fer par l'Archiduc Léopold et avec tous les honneurs dus à son rang, S. A. Royale s'est rendue directement au Palais impérial où ses appartements avaient été préparés. Le lendemain le Prince, accompagné du Lieutenant-Général Baron de Moltke, du Major de Roos, Commandant d'État-Major, et de son aide de camp le Major de Bernuth, a rendu visite aux Princes et Princesses de la Famille impériale, ainsi qu'à quelques autres personnes, parmi lesquelles le Nonce apostolique et l'Ambassadeur de France. J'étais absent quand S. A. Royale est venue à l'Ambassade, et n'ai pas eu la chance de la rencontrer quand de mon côté je me suis présenté au Palais pour lui offrir mes hommages. Le Prince n'a d'ailleurs reçu aucune visite pendant son séjour, tout son temps ayant été employé du matin au soir à des cérémonies et à des inspections militaires, sauf deux chasses à tir qu'il a faites en compagnie de l'Empereur. On m'assure qu'il n'a pas échangé avec Sa Majesté ni avec qui que ce soit un seul mot de politique. Le Comte de

(1) La dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 12 janvier, n° 7, est relative à l'affaire des couvents dédiés.

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier, et celle de Benedetti, du 15 (ci-dessus, p. 289 et 310).

Mensdorff, de qui je tiens cette information, regrettait fort qu'il en eût été ainsi, et m'a dit avoir cherché à maintes reprises, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire du Baron de Moltke, à faire sortir S. A. Royale d'une réserve qui contrariait les projets du Cabinet. Mais le Prince a écarté péremptoirement toute conversation de ce genre, et des officiers de son entourage ont fait comprendre qu'il en avait reçu l'ordre du Roi avant son départ de Berlin.

Le Prince Charles-Frédéric et le Lieutenant-Général Baron de Moltke qui l'accompagnait sont connus pour être partisans absolus et ardents d'une annexion pure et simple des Duchés à la Couronne de Prusse. Ils auraient eu peu de chances de s'entendre sur ce terrain avec la Cour d'Autriche, surtout au moment où l'on a quelques raisons de croire que le Cabinet de Berlin commence à reconnaître lui-même les difficultés de l'annexion.

Votre Excellence connaît les dépêches échangées entre Berlin et Vienne et dont un journal de cette ville a publié la substance, grâce à la connivence d'un employé payé pour cette infidélité[1]. Le fond de cette publication n'est pas inexact, et il est vrai que le Cabinet de Vienne, répondant aux déclarations de M. de Bismarck, a dit que si, en dernière analyse, il lui fallait subir l'annexion des Duchés à la Prusse, il ne le ferait qu'en recevant de la Prusse une compensation analogue prise sur son territoire allemand. En posant cette condition, on savait demander l'impossible, et l'on n'avait d'autre but que d'empêcher l'annexion. On croit y avoir réussi, car depuis lors le Cabinet de Berlin n'est plus revenu à la charge; il n'a même fait aucune réponse officielle à la dépêche autrichienne.

D'un autre côté, le Cabinet de Vienne aurait fait savoir qu'il admettait volontiers que la Prusse eût droit, dans les arrangements à intervenir, à certains avantages exceptionnels et à des garanties particulières qu'exigent à la fois sa sécurité militaire et les intérêts de son développement commercial et maritime; il ne comptait pas s'opposer à ce que ces avantages et ces garanties

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier, celles du baron Forth-Rouen, des 18 et 21 janvier (ci-dessus, p. 317, 327 et 331), et la note 2, p. 317.

fussent convenablement stipulés, mais il insisterait pour qu'en dehors de ces satisfactions légitimes les Duchés formassent un État autonome et indépendant, dont le Chef eût tous les caractères et toutes les prérogatives de la souveraineté. Il aurait ajouté que la prolongation du provisoire causait un tel préjudice non seulement à l'Empire d'Autriche mais à toute l'Allemagne, qu'il se voyait forcé de réclamer une prompte solution.

Le Comte de Mensdorff, de qui je tiens ces détails, m'a informé que M. de Bismarck avait promis de répondre catégoriquement avant la fin de cette semaine. Il paraît croire que cette réponse servira de base à l'arrangement définitif. La discussion s'ouvrira aussitôt sur la nature et l'étendue des avantages et des garanties réclamés par la Prusse et sur le règlement des compensations pécuniaires revendiquées par l'Autriche.

Je n'ai pas laissé ignorer à M. le Ministre des Affaires étrangères que l'opinion publique attribuait au Gouvernement autrichien le projet de demander aussi des compensations morales ou politiques en échange de la condescendance dont il avait jusqu'ici fait preuve, et qu'on croyait généralement que la Prusse serait engagée à garantir par un traité les possessions non fédérales de l'Autriche. M. le Comte de Mensdorff ne s'est pas contenté de repousser cette idée et d'en nier l'exactitude, mais il l'a combattue comme contraire à la politique du Cabinet. Un traité fait avec la Prusse sur ces bases serait selon lui plus nuisible et plus funeste qu'avantageux.

«Il n'y avait pour l'Autriche, en ce qui touche les possessions non fédérales, qu'un seul danger à prévoir, c'était une agression de la part de l'Italie. Or l'Italie dans ce cas serait seule ou soutenue par la France. Si elle était seule, non seulement l'Autriche n'aurait pas besoin du secours de la Prusse pour repousser l'agression, mais au contraire elle attacherait beaucoup de prix à agir seule aussi et sans le concours gênant d'une coopération dont la guerre de Danemark a fait ressortir les conséquences inévitables. Si l'Italie avait la France pour alliée, il était évident que la guerre commencerait là où s'était arrêtée celle de 1859, qu'elle embraserait l'Europe entière et que la Prusse aurait trop à faire de son côté pour pouvoir prêter à l'Autriche un secours très efficace. Le pacte fédéral offrait aux yeux du Cabinet de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Vienne autant de garanties réelles et pratiques que le ferait dans ce cas un traité éventuel avec la Prusse. Mais heureusement il ne pouvait être question de semblables calamités; le Gouvernement autrichien n'avait pas perdu le souvenir des assurances que l'Empereur Napoléon avait données de ses intentions pacifiques et de sa résolution de ne pas appuyer une agression italienne[1]. Or conclure dans ces circonstances un traité d'alliance éventuelle avec la Prusse, ce serait témoigner des inquiétudes que rien ne justifie et provoquer un système de ligues continentales propres à compromettre les relations pacifiques auxquelles l'Autriche attache le plus grand prix. Aussi le Comte de Mensdorff n'hésitait-il pas à démentir de la manière la plus formelle tous les bruits qu'on avait répandus sur de soi-disant ouvertures que le Cabinet de Vienne aurait faites dans ce sens à la Prusse; il n'avait rien demandé et ne demanderait rien à la Cour de Berlin, et je pouvais accepter en toute confiance la déclaration qu'il me faisait.»

Je répondis que depuis longtemps je partageais l'opinion de M. le Ministre des Affaires étrangères sur l'inefficacité des traités éventuels et sur l'inconvénient d'une ligue austro-prussienne, que j'avais toute raison de croire que mon Gouvernement n'avait pas attaché aux bruits qui en avaient circulé plus d'importance qu'ils n'en méritaient, et que je ne manquerais pas d'ailleurs de porter à sa connaissance ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement autrichien dans nos dispositions pacifiques. J'eusse désiré pouvoir ajouter que le Cabinet de Vienne, rendant justice aux sentiments qui nous animent et prenant en considération les observations que j'avais eu l'honneur de lui soumettre, profiterait de l'autorité de sa position désintéressée dans le règlement de la question sleswig-holsteinoise pour proposer de rendre au Danemark la partie danoise des Duchés, et assurer ainsi la durée et la stabilité de la solution à intervenir. Je ne pouvais admettre que la politique autrichienne fût nécessairement et à tout jamais hostile aux sentiments nationaux d'un

[1] Cf. la note rédigée le 1er décembre 1864 par le prince de Metternich, sur la conversation qu'il avait eue, le 29 novembre, avec l'Empereur, et la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 5 décembre, n° 85 (ci-dessus, p. 124 et 147).

peuple, surtout quand il ne s'agissait pas de sacrifier à ces sentiments des droits antérieurs, mais au contraire de ne pas les sacrifier en créant des droits nouveaux. Si je comprenais qu'il ne convînt pas à la politique autrichienne d'admettre que des nationalités différentes ne pussent vivre sous un même sceptre, cependant je ne voyais pas pour quelle raison et dans quel but l'Autriche ne donnerait pas au sentiment national d'une population danoise une satisfaction légitime, qui ne porte atteinte à aucun des principes fondamentaux de la Monarchie autrichiene.

Chaque fois que ce mot de nationalité se produit dans un entretien avec le Ministre autrichien, il a toujours pour effet d'arrêter toute expansion et d'imprimer à la conversati\on un caractère de grande réserve; cependant M. le Comte de Mensdorff s'est borné à dire que son Gouvernement pourrait difficilement prendre l'initiative de la proposition dont je lui parlais, sans rien ajouter qui puisse me faire croire qu'en dernière analyse il n'y donnerait pas son consentement. Je n'ose affirmer que telle fût sa pensée; mais, quand je compare ce silence aux objections qui n'eussent pas manqué d'être soulevées il y a quelque temps par une proposition de ce genre, il me semble y voir un symptôme de dispositions plus faciles.

Votre Excellence m'ayant informé par télégraphe qu'elle avait reçu le mémoire relatif à l'extension des frontières de la Russie vers le continent asiatique[1], je m'abstiens de le lui envoyer. Vous aurez pu vous convaincre, Monsieur le Ministre, que cette communication, dont l'importance est considérable, est indépendante de la politique européenne des grandes Puissances allemandes. C'est plutôt une déclaration qu'une demande d'adhési n, et en aucune façon une demande de concours. Le Cabinet de Vienne l'a considérée comme telle, et, loin de trouver à redire aux intentions de la Russie, il voit avec satisfaction l'activité, l'argent et les soldats russes s'employer dans une direction lointaine; il croit que leur entreprise sera difficile et coûteuse, et

[1] Télégramme de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 10 janvier (ci-dessus, p. 291). — Cf. la dépêche confidentielle de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, Berlin et Vienne, du 3 janvier (ci-dessus, p. 270).

espère qu'en tout cas elle aura pour effet de diminuer leur désir d'immixtion dans les affaires d'Occident.

[*P.-S.* — Célébration du mariage de l'Archiduchesse Marie-Thérèse, fille de l'Archiduc Albert, avec le Duc Philippe de Wurtemberg.]

1206. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Minute. Saxe, 139, n° 2.)

Paris, 23 janvier 1865.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 7 inclusivement [1], et je vous remercie des informations que vous m'avez transmises sur l'attitude et le langage du Cabinet de Dresde.

M. le Baron de Beust a vu dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire à la date du 7 de ce mois un sincère et complet exposé de la situation respective de l'Allemagne et de la France, et nous ne pouvons que nous féliciter des termes courtois dans lesquels il s'est exprimé avec vous pour rendre justice au caractère essentiellement désintéressé de notre politique. Il a très bien compris la pensée qui sert de règle à notre conduite, et nous n'attendions pas moins de la sagesse et de l'équité de ses appréciations. Nous nous sommes toujours plu à reconnaître, vous le savez, la persévérance de ses efforts pour sauvegarder l'indépendance des États secondaires, et, sans nous départir d'un sentiment de réserve amicale envers l'Allemagne, nous continuerons à suivre avec un intérêt sympathique les événements qui se développent au sein de la Confédération.

[1] Dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys du 16 janvier (ci-dessus, p. 314).

1207. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 13.)

Berlin, 23 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 10[1], et j'ai hâte de vous remercier d'avoir bien voulu me donner communication des extraits de la correspondance des Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres et à Vienne.

Au moment où j'écrivais ma dernière dépêche[2], nous ne connaissions encore que sommairement et par la voie du télégraphe les révélations du journal qui est réputé être l'organe de M. de Schmerling à Vienne. Dès que cette feuille nous est parvenue, j'ai pu constater l'exactitude de ses informations et me convaincre en outre qu'il n'a été expédié de Berlin que les dépêches dont j'ai eu l'honneur de vous faire connaître la substance dès le 14 du mois dernier[3]. En rapprochant, en effet, l'analyse qui en a été donnée de ce que m'avait dit M. de Bismarck, on ne peut plus douter que la *Presse* de Vienne n'ait été autorisée à commettre cette indiscrétion par l'un des dépositaires de ce document. Je suis d'ailleurs en possession, grâce à l'obligeance d'un de mes Collègues, qui l'a reçue de Vienne, de la réponse de M. le Comte de Mensdorff; Votre Excellence *en trouvera ci-joint la traduction*[4] telle qu'elle m'a été remise, et elle pourra s'assurer de la conformité de cette pièce avec le résumé qui en a été fait par la feuille viennoise. Il est seulement à remarquer que le ton en est plus ferme que ne le donnait à

(1) Dépêche du 17 janvier (ci-dessus, p. 315).

(2) La dépêche de Benedetti, n° 12, est datée également du 23 janvier; elle est relative à l'affaire des couvents dédiés. Il s'agit vraisemblablement ici de la «dernière dépêche» dans laquelle Benedetti signalait la publication de la *Presse*, c'est-à-dire la dépêche du 18 janvier, n° 11 (ci-dessus, p. 317).

(3) Cf. la dépêche confidentielle de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

(4) Cf. ci-après, p. 344, la copie d'une dépêche très confidentielle du comte de Mensdorff au comte Karolyi, du 21 décembre 1864.

supposer la publication de ce journal. Il serait difficile, en effet, de relever plus vivement à quel point les vues et les procédés de la Prusse sont en contradiction avec ses obligations fédérales, et de décliner avec plus de netteté et de franchise non seulement les insinuations du Cabinet de Berlin quant à l'annexion, mais aussi ses propositions tendant à constituer dans les Duchés un État vassal de la Monarchie prussienne. Il n'échappera pas à Votre Excellence avec quel soin, d'autre part, M. le Comte de Mensdorff rappelle que l'Autriche contient les États secondaires disposés à porter la question devant la Diète, et l'obligation où elle serait de voter avec eux, dès qu'ils s'y résoudront, malgré les efforts qu'elle ne cesse de faire pour les en détourner. Pour l'intelligence des explications qui font, sur un point important, l'objet de la dépêche de M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, je ne dois pas omettre de dire que le Comte Karolyi fut chargé, au mois de novembre dernier, de ne pas laisser ignorer au Roi Guillaume Ier lui-même que le Cabinet de Vienne ne pourrait consentir, dans aucune hypothèse, à l'agrandissement de la Prusse, une pareille éventualité devant la placer dans la nécessité de stipuler une compensation équivalente *en Allemagne*(1). M. de Bismarck ne m'a pas caché que ce diplomate s'était acquitté de ce devoir et qu'il a indiqué la Silésie comme l'unique contrée où l'on devrait chercher le dédommagement dû à l'Autriche. On prétend à Berlin qu'il aurait même cité le Comté de Glatz. Ce qui est constant, c'est que l'Autriche n'est nullement, quant à présent, dans l'intention de tolérer la réunion directe ou indirecte des Duchés à la Prusse, et si, ne voulant pas rompre avec elle, pour des raisons impérieuses qui sont, dit-on, l'objet constant de ses préoccupations, l'Empereur François-Joseph se décidait plus tard à accepter les bases de négociations qu'il repousse aujourd'hui, il serait difficile, ce me semble, au Comte de Mensdorff de se prêter personnellement à des transactions qu'il a représentées, dans un document destiné à être plus ou moins prochainement livré à la publicité, comme contraires aux intérêts de la Confédération, à l'objet de la guerre, et aux décla-

(1) La démarche de Karolyi a été signalée par Sybel (t. IV, p. 31-32). Mais ni le comté de Glatz ni la Silésie ne sont nommés.

rations antérieures faites par les deux Puissances alliées tant à Londres qu'à Francfort. J'oserai enfin ajouter que son langage actuel et l'attitude qu'il comporte ne me sembleraient pas se concilier aisément avec une entente sur d'autres questions qui mettrait l'Autriche, pour ne pas compromettre le bénéfice qu'elle pourrait en recueillir, dans l'obligation de complaire à la Prusse.

J'ai cru pouvoir me permettre d'interroger M. de Bismarck sur le caractère et la portée qu'il attribue à l'accueil dont sa communication du 13 décembre a été l'objet à Vienne [1], ainsi que sur la conduite qu'il tiendrait dans le cas où la Diète serait amenée à prendre une détermination conforme aux vœux des États secondaires. M. le Président du Conseil m'a paru admettre que la réponse de M. le Comte de Mensdorff ne laissait aux deux Cabinets aucune chance de concerter, pour le moment, un arrangement que l'on puisse agréer à Berlin, et son dessein est, je présume, de ne pas insister davantage, sans cependant se hâter d'entrer dans la voie que lui ouvre M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche; il se bornera à soutenir que sa manière de voir est justifiée par les considérations qu'il a déjà invoquées, et, avant de s'expliquer sur ses intentions ultérieures, il attendra, aussi longtemps que les circonstances le lui permettront, que ses Collègues aient préparé les éléments des propositions qu'il a annoncées au Cabinet de Vienne [2], et que les Syndics de la Couronne, de leur côté, aient exprimé leur avis sur les titres présentés par tous les Prétendants; c'est ce qu'a dit assez clairement le discours du Trône à l'ouverture de la session législative, comme une sorte de réplique faite ostensiblement au Gouvernement autrichien [3]. M. de Bismarck persiste en même temps à décliner toute intervention de la Diète, et il m'a même annoncé sa résolution de rappeler son Représentant dans le cas où on en viendrait, à Francfort, à vouloir adopter des mesures dont il se croit fondé à contester la légitimité.

(1) Cf. Sybel, t. IV, p. 48-50. La réponse à la communication du 13 décembre 1864 fut la dépêche de Mensdorff à Karolyi, du 21 (ci-après, p. 344).

(2) Cf. la dépêche confidentielle de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

(3) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 janvier (ci-dessus, p. 304).

Il n'est peut-être pas sans intérêt que Votre Excellence sache que M. de Bismarck a remarqué l'hostilité dont sa politique est généralement l'objet dans les journaux de Paris; il suppose que le Prince de Metternich n'y est pas étranger; tel semblerait être du moins l'avis de M. le Comte de Goltz; il m'en a d'ailleurs entretenu sans y attacher une grande importance, et je n'ai pas cru devoir passer sous silence ce qu'il m'en a dit, parce que, selon lui, Votre Excellence ne peut manquer de voir dans l'attitude de l'Ambassadeur d'Autriche en France une preuve du peu de confiance qu'il convient d'accorder aux conjectures qui ont pris naissance, l'été dernier, à l'occasion des entrevues de l'Empereur François-Joseph et du Roi Guillaume [1].

1208. Annexe à la dépêche de Berlin du 23 janvier, n° 13 [2].

Copie d'une dépêche très confidentielle du Comte de Mensdorff au Comte Karolyi en date du 21 décembre 1864.

Déjà lors de votre retour à Berlin, le 12 novembre, vous avez été chargé d'exprimer l'espoir du Cabinet de Vienne que la Prusse ne continuerait à tenir en supens la question du Sleswig-Holstein, mais choisirait définitivement entre les différentes solutions [3]. Malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé; de nouveaux retards se sont produits; puis est survenu l'incident de l'exécution fédérale où la Prusse a voulu chasser les troupes de la

[1] On a vu précédemment que l'empereur François-Joseph et le roi Guillaume se rencontrèrent à Carlsbad les 22 et 23 juin, et que le roi Guillaume fut reçu par l'Empereur à Schönbrunn du 20 au 25 août 1864.

[2] Cette traduction, dont nous avons respecté la forme souvent incorrecte, avait été jointe par Benedetti à sa dépêche du 23 janvier. Cf., sur l'analyse qu'en avait publiée la *Presse* de Vienne, la note 2, p. 317. Le contenu en est brièvement indiqué par Sybel (t. IV, p. 51).

[3] Voir l'analyse, donnée par Sybel, des dépêches que le comte Karolyi emportait à Berlin et des instructions verbales qui y avaient été ajoutées. (Sybel, t. IV, p. 28-32.)

Confédération[1]. Ce conflit a été écarté par l'intervention de l'Autriche, et la Prusse a enfin répondu aux propositions autrichiennes[2]; mais cette réponse ne correspond point au désir de l'Autriche de mettre une prompte fin à l'incertitude de la situation. La réponse prussienne ne distingue pas entre le droit et les exigences de l'intérêt politique; l'Autriche de son côté maintient sa conviction qu'il faut une solution prompte, et que les exploits des deux Puissances, entrepris dans l'intérêt général allemand, doivent être menés à une fin en accord avec ce même intérêt.

L'Autriche, en faisant la proposition d'installer provisoirement le Prince d'Augustenbourg, n'a pas eu l'intention de décider la question de succession, mais simplement de disposer des titres de possession acquis par l'article 3 du traité de paix. Les deux Cabinets ont acquis la conviction qu'aucun des Prétendants ne puisse (*sic*) prouver les droits sur la totalité des Duchés. Quoi donc empêcherait l'Autriche et la Prusse de réunir leurs titres de possession cédés par Christian IX aux droits du Prince d'Augustenbourg, comme en effet elles l'ont déjà fait dans la séance de la Conférence de Londres du 28 mai[3]? Les droits du Roi Christian restent debout et tombent avec le traité de Londres; si la Prusse voulait s'en prévaloir, si elle voulait même faire valoir des prétentions pour la Maison de Brandebourg, *elle aurait dû les présenter avant la notable déclaration que le Comte Bernstorff donna avec le Comte Apponyi à la Conférence de Londres le 28 mai.* Un morcellement du pays n'est pas admissible d'après les idées du Cabinet de Vienne; la Prusse parle des égards que l'on doit aux Cours de Russie, d'Oldenbourg et de Hanovre, l'Autriche également met du poids sur leur amitié; mais la Russie elle-même (dont seuls dérivent les droits oldenbourgeois[4]) a récemment émis de graves doutes sur les prétentions du Grand-Duc et a déclaré

[1] Il est fréquemment question de cet incident dans la correspondance, depuis le 10 novembre jusqu'au 6 décembre, jour où la Diète décida de mettre fin à l'occupation du Holstein.

[2] Dépêches de Bismarck, du 13 décembre 1864 (cf. ci-dessus, p. 317, note 2).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 mai 1864 (t. III, p. 125).

[4] En vertu de la cession faite par le Tzar au grand-duc d'Oldenbourg et annoncée le 2 juin à la Conférence de Londres.

qu'elle accepterait la décision de la Diète. Le Grand-Duc d'Oldenbourg est un Prince dont l'Autriche fait grand cas; mais il ne s'agit pas de le dépouiller, et ses prétentions ne sauraient empêcher l'Autriche et la Prusse de se laisser conduire par de graves intérêts politiques. Le Hanovre enfin n'est pas intéressé dans la question, mais émet de simples vœux qu'il ne prétend certainement pas imposer comme règle de conduite aux deux grandes Puissances[1].

Je dois donc réitérer l'expression de ma conviction que les deux Puissances, en disposant des Duchés d'après les propositions autrichiennes, ne blessent aucun intérêt fondé dans le droit et dans l'équité. J'aborde maintenant la différence de la position de l'Autriche et celle de la Prusse dans l'affaire des Duchés à laquelle M. de Bismarck fait allusion dans sa dépêche du 13 décembre[2]. M. le Président du Conseil semble oublier que déjà antérieurement, par ordre spécial de S. M. l'Empereur notre Auguste Maître, vous étiez chargé, Monsieur le Comte, de déclarer à Berlin que, si la Prusse voulait dériver pour elle une acquisition territoriale de l'article 3 du traité de paix, l'Autriche aussi demanderait un agrandissement équivalent en Allemagne[3]. Il est parfaitement vrai que l'Autriche a entrepris la guerre dans l'intérêt allemand; elle a aussi prouvé qu'elle tenait compte de la position spéciale de la Prusse. Mais le Cabinet de Berlin ne doit pas oublier que la position de l'Autriche en Allemagne dépend de l'équilibre établi par les traités fédéraux entre l'Autriche et la Prusse. Le Gouvernement prussien parle de ses obligations vis-à-vis de son pays; mais le Cabinet de Vienne n'en a pas moins à prendre pour son compte, et une des premières obligations est pour lui d'avoir soin que le sang autrichien n'ait pas coulé pour altérer cet équilibre : si la Prusse s'agrandit, l'Autriche demande à marcher du même pas.

Mais l'Autriche veut avant tout se laisser guider par les considérations de droit qui ont inspiré ses propositions déclarées inacceptables par la Prusse. Or, quelle serait la consé-

[1] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 10 janvier (ci-dessus, p. 294).

[2] Cf. ci-dessus, p. 317, note 2.

[3] Cf. ci-dessus, p. 317, note 2.

quence si la Prusse voulait encore s'abstenir à disposer des Duchés en faveur d'un Prince souverain? La communauté idéale qui existe maintenant de fait par l'occupation devrait être changée en partage réel. La force des choses, d'après notre conviction, est aussi contraire à une telle solution qu'à un agrandissement de la Prusse. L'Autriche et la Prusse ne sont pas toute l'Allemagne; leur influence est très grande, mais elle ne suffit pas pour rendre les autres États spectateurs muets, quand elles voudraient disposer pour leur agrandissement de ce qu'ils ont gagné en faisant hautement appel aux droits et aux intérêts de la Confédération entière. La conscience publique en Allemagne est profondément émue; beaucoup de membres de la Confédération, mécontents de la marche suivie jusqu'à présent, ne tarderont pas à formuler leurs opinions à la Diète par des motions précises. Nous avons su les en empêcher jusqu'à présent dans l'intérêt d'une entente, et nous n'appelons pas le moment où l'Autriche, vis-à-vis de pareilles motions portées à Francfort et peu agréables à la Prusse, devrait déclarer qu'elles ne sont que l'expression de ses propres convictions.

Que la Prusse sache éviter cela; nos moyens sont épuisés. Nous jugerons volontiers la situation d'une manière plus favorable si M. de Bismarck nous prouve par ses communications promises qu'à Berlin on tient compte de nos objections contre un État mi-souverain de Sleswig-Holstein. Les prétentions de la Prusse ne sauraient être satisfaites que d'après la mesure du droit fédéral actuel. Il est vrai que l'Autriche et la Prusse doivent d'abord s'entendre sur ces prétentions; mais c'est à la totalité de la Confédération de veiller que l'état politique d'un pays reste en accord avec les principes fondamentaux du droit fédéral, et qu'aucun membre vassal ne soit reçu dans l'union des Souverains allemands. Le Cabinet de Vienne regardera comme proche la solution tant désirée de cette question [le jour] où vous nous annoncerez que le Gouvernement prussien ne demande à l'État de Sleswig-Holstein que ce qu'en Allemagne un membre de la Confédération peut céder à un autre dans l'intérêt de la totalité.

Veuillez, Monsieur le Comte, choisir la forme la plus confidentielle pour cette communication.

1209. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 14.)

Berlin, 23 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

Le Prince Frédéric-Charles est revenu avant-hier de la visite qu'il a faite à la Cour d'Autriche, et M. de Bismarck m'a déclaré que, durant le séjour de S. A. Royale à Vienne, on ne lui a fourni aucune occasion de toucher aux questions qui divisent en ce moment les deux Cabinets[1]. L'accueil qu'on lui a fait n'a pas cessé un seul instant d'être gracieux et empressé, mais ni l'Empereur ni M. le Comte de Mensdorff n'ont provoqué l'expression des sentiments dont il devait au besoin se faire l'organe en son nom personnel et en s'abstenant toutefois d'en prendre l'initiative. Je ne saurais douter de l'exactitude de la communication que M. le Président du Conseil a bien voulu me faire à ce sujet; il y a lieu cependant d'en être surpris; Votre Excellence se rappelle, en effet, qu'au dire de M. de Mensdorff[2], l'Empereur était au contraire dans l'intention de s'expliquer avec le Prince et de saisir cette circonstance pour faire soumettre directement au Roi les nécessités de la politique que son Gouvernement est obligé de suivre dans la question des Duchés. Pour quels motifs Sa Majesté a-t-elle renoncé à s'en ouvrir avec l'ancien commandant en chef des armées alliées, qui, par la part qu'il a prise à la guerre, semblait indiqué pour servir d'intermédiaire entre les deux Souverains? Je ne saurais, quant à moi, les signaler à Votre Excellence. A-t-on pensé que le silence produirait à Berlin une impression plus vive et plus efficace sur l'esprit du Roi, sinon sur les dispositions de M. de Bismarck? Je serais tenté de le croire, et dans ce cas on ne se serait pas complètement trompé, si j'en juge par l'étonnement que M. de Bismarck m'a semblé en éprouver.

(1) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 335).

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 9 janvier, n° 5 (ci-dessus, p. 289).

1210. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 732, n° 12.)

Londres, 24 janvier 1865.
(Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 26 janvier.)

Plusieurs Conseils de Cabinet ont été tenus, dans la semaine qui vient de s'écouler. La plupart des Ministres étaient venus à Londres pour y assister. Ils ont de nouveau quitté cette capitale aussitôt après le dernier Conseil, qui a eu lieu samedi. Les affaires intérieures du pays, ainsi que les différents projets de loi qui devront être soumis au Parlement dans la prochaine session, paraissent avoir été sinon l'unique, du moins le principal objet de leurs délibérations. En ce qui concerne les questions de politique étrangère et particulièrement les affaires d'Allemagne, le Gouvernement de la Reine semble ne pas vouloir se départir de l'attitude réservée qu'il a cru devoir garder jusqu'ici[1]. Lord Palmerston et Lord Russell apprécient, il est vrai, avec une assez grande sévérité, le caractère et la politique de l'homme d'Etat qui dirige en ce moment les affaires en Prusse, mais il ne m'est pas encore arrivé, je dois le dire, d'entendre de leur part une seule parole qui autorisât à supposer que M. de Bismarck ait à redouter, pour l'accomplissement de ses projets, l'opposition de l'Angleterre. Lord Palmerston continue, d'ailleurs, à espérer que M. de Bismarck ne parviendra pas à réaliser l'annexion pure et simple des Duchés à la Prusse.

Le Roi de Prusse, et principalement le Prince royal de Prusse, auraient, à différentes reprises, témoigné leur répugnance pour cette combinaison, en se montrant personnellement favorables aux prétentions du Duc d'Augustenbourg. L'installation de ce Prince comme Souverain plus ou moins indépendant des Duchés est donc considérée, par Lord Palmerston de même que par Lord Russell, comme la solution qui semble avoir, pour le moment, le plus de chance de prévaloir. J'ai cru comprendre

[1] Cf. la dépêche particulière du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 30 décembre 1864 (ci-dessus, p. 260).

que ces deux hommes d'État verraient, en tout cas, avec grande satisfaction la partie non allemande du Sleswig restituée au Danemark; mais ils seraient évidemment peu disposés à faire aucune démarche pour amener ce résultat, et ne supposent pas non plus que M. de Bismarck songe, de son côté, à donner spontanément cette satisfaction à l'opinion publique. Ils paraissent croire au contraire que, si pareille proposition était faite à Berlin, on y objecterait immédiatement la convenance et la nécessité de sauvegarder l'autonomie des Duchés. Je n'avais point à entrer en discussion sur ce point, et je me suis borné à recueillir ces appréciations; mais je dois dire qu'il résulte pour moi, aussi bien des conversations que j'ai eues avec M. l'Ambassadeur de Prusse à Londres que des extraits des correspondances de nos Représentants à Berlin et à Vienne que Votre Excellence a bien voulu me communiquer[1], que M. de Bismarck, personnellement, ne serait peut-être pas aussi éloigné que le supposent Lord Palmerston et Lord Russell de restituer, dans certaines éventualités, le nord du Sleswig au Danemark[2].

Lord Russell n'a pas reçu encore d'informations précises relativement à l'objet du voyage que vient de faire à Vienne le Prince Frédéric-Charles de Prusse[3]; mais il semble admettre que, si cette mission n'a pas, ainsi que le croient et le disent les Représentants des Cours allemandes accrédités à Londres, directement trait à la politique, elle n'en conserve pas moins une certaine importance en ce qu'elle témoigne d'un désir très vif, chez le Roi de Prusse, de resserrer autant que possible, quelles que soient les divergences de vues qui séparent les hommes d'Etat des deux Pays, les relations dynastiques des Cours de Vienne et de Berlin. Il est plus que probable, d'ailleurs, que le Prince prussien aura été mis en mesure, pendant son séjour à Vienne, de faire connaître au Roi, son oncle, le sentiment et la

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 13 janvier (ci-dessus, p. 302).

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, n° 113 *bis*, du 14 décembre 1864, et celle du duc de Gramont, du 4 janvier 1865 (ci-dessus, p. 188 et 276).

[3] Cf. la dépêche à Drouyn de Lhuys, du duc de Gramont, du 22 janvier, et celle de Benedetti, du 23, n° 14 (ci-dessus, p. 335 et 348).

manière de voir personnels de l'Empereur François-Joseph dans toutes les questions qui préoccupent le plus spécialement, en ce moment, l'Autriche et la Prusse.

Lord Russsell, comme Votre Excellence se le rappellera sans doute, avait émis, il y a quelque temps, l'idée qu'on pourrait peut-être offrir à l'Autriche, comme compensation de la Vénétie qu'elle céderait à l'Italie, la possession des Principautés danubiennes[1]. Avant de sonder quelles pourraient être, à cet égard, les dispositions de la Cour de Vienne, Lord Russell avait cru devoir s'assurer préalablement de celles de la Turquie. Ainsi qu'il était facile de le prévoir et que, pour ma part, je n'avais pas manqué de le faire pressentir à mon Collègue d'Italie, une démarche d'une nature aussi délicate, et qui aurait dû, pour avoir quelque chance d'aboutir, être préparée de longue main, devait nécessairement échouer, présentée dans la forme où elle l'a été par Lord Russell. La Porte vient, en effet, de décliner les ouvertures qui lui ont été faites confidentiellement à ce sujet par le Chargé d'Affaires d'Angleterre[2]. Elle a objecté qu'en renonçant, en faveur de l'Autriche, à ses droits sur les Principautés-Unies, la Turquie augmenterait, contrairement aux intérêts vrais de sa politique, l'influence de cette Puissance sur le Danube, et que de plus elle se priverait elle-même d'une source abondante et certaine de revenus provenant du tribut que lui payaient régulièrement ces provinces sans exiger d'elle aucun sacrifice.

Selon toute apparence, la réponse du Gouvernement ottoman, que Lord Russell a dû communiquer hier à M. le Ministre d'Italie, servira de prétexte au Cabinet de Saint-James pour ne pas tenter, quant à présent du moins, d'autre démarche dans cette affaire.

[1] Cf. la dépêche particulière et confidentielle de Drouyn de Lhuys aux Agents de l'Empereur à Londres, Vienne et Turin, en date du 29 novembre 1864, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 13 décembre, et celle du duc de Gramont du 31 (ci-dessus, p. 104, 181 et 263).

[2] L'honorable William Stuart.

1211. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 15.)

Berlin, 25 janvier 1865.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 30 janvier).

[Débats des Chambres prussiennes sur des projets d'adresse au Roi; celui qui était présenté à la Chambre des Seigneurs a été voté, celui qui était présenté à la Chambre des Députés repoussé, sur le rapport de M. Twesten, qui d'ailleurs a accordé des éloges à la politique extérieure du Gouvernement[1].

« À la Chambre des Seigneurs, M. de Bismarck a pris occasion du paragraphe de l'adresse relatif à la politique extérieure du Gouvernement pour faire ressortir les avantages de l'alliance autrichienne. « Si nous n'avions suivi la voie que nous avons cru « devoir adopter, a ajouté le Président du Conseil, nous nous « serions trouvés dans la nécessité de faire la guerre contre le « Danemark sous la bannière de la Confédération. De la sorte, l'Au- « triche se serait trouvée placée vis-à-vis de nous non pas dans la « position d'un allié, mais dans celle de Puissance dirigeante « (Præsidialmacht) de la Confédération, et, à côté de l'Autriche, « la majorité de la Diète aurait exercé sur la guerre et sur le sort « futur des Duchés une influence décisive. Or nos adversaires « eux-mêmes ne prétendent pas que cette majorité aurait tenu « compte avec bienveillance des intérêts spécifiques de la Prusse... « Faire la guerre à nous tout seuls, c'eût été courir une aven- « ture... »]

[1] Les deux adresses présentées au Roi par la Chambre des Seigneurs et par la Chambre des Députés, la première le 20 janvier et la seconde le 25 janvier 1865, ont été publiées dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. III, p. 238-244. Le projet d'adresse rejeté par la Chambre avait été rédigé par les catholiques et une partie des conservateurs (cf. ci-dessus, p. 332, note 1).

1212. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 5.)

Stuttgart, 25 janvier 1865.
(Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

M. de Pfordten, pendant son séjour à Stuttgart, n'a émis, comme je l'ai dit à Votre Excellence[1], aucune proposition ayant trait à une politique de coalition contre les tendances prussiennes, mais aurait fait accepter un programme qui tendrait à unifier, sous le rapport législatif, les États secondaires, et sous peu de temps la liberté de la presse, le droit d'association, déjà accordés en Wurtemberg[2], seraient appliqués à la Bavière et au Grand-Duché de Bade. Les appréciations émises à ce sujet par des diplomates autrichiens et prussiens sont identiques pour blâmer ces tendances unitaires; elles deviennent ironiques quand ils parlent des essais d'indépendance de ces petits États vis-à-vis des deux grandes Puissances, et ajoutent que, quant aux libertés révolutionnaires que les Gouvernements secondaires accordent à leurs peuples il n'y a pas à s'en préoccuper, ces Gouvernements devant s'écrouler à la première commotion extérieure, mais dans aucun cas cette commotion ne pouvant avoir pour point de départ des centres d'une population peu nombreuse et par cela même n'ayant aucune initiative politique. Ce dernier point de vue est partagé par M. de Varnbüler : « Ces libertés n'offrent aucun danger pour nous tant qu'il n'y aura pas de conflits extérieurs; et le danger se montrerait-il, qu'il serait réprimé par les deux grandes Puissances; l'exemple de la Hesse-Cassel, et plus anciennement du Wurtemberg[3], sont des faits que les révolutionnaires ne doivent pas oublier. » Ce Ministre, poursuivant le même ordre d'idées, en est venu à me parler de l'opposition parlementaire qui

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 31 décembre 1864 (ci-dessus, p. 263).

[2] Le gouvernement wurtembergeois avait promulgué, le 24 décembre 1864 une ordonnance qui remettait en vigueur la loi sur la presse du 30 janvier 1817 et supprimait les ordonnances de 1855-1856, qui avaient été publiée à la suite de décisions prises par la Diète germanique.

[3] A l'occasion des événements de 1848.

existe en Prusse[1], qui se manifeste en Autriche au sujet des questions financières[2], et qui amènera, m'a-t-il dit, la même situation dans les deux pays, où les Chambres seront dissoutes et où on en reviendra au Gouvernement absolu. «Ce ne sera pas un mal, a ajouté le Ministre; autant un pays comme le nôtre a besoin d'un contrôle parlementaire pour ses finances, autant ce contrôle est peu nécessaire dans un grand État où l'opinion publique n'a pas besoin des débats des Chambres pour se manifester.»

Ce qui me paraît digne de remarque, Monsieur le Ministre, dans toutes ces appréciations de M. de Varnbüler, c'est la facilité avec laquelle ce Ministre admet que les grandes Puissances allemandes puissent, un jour donné, faire la police dans les États secondaires, le peu de cas que fait M. de Varnbüler de la vie constitutionnelle en Autriche et en Prusse, et l'entente, la simultanéité des tendances que son langage a l'apparence de prêter à ces deux Gouvernements.

M. Bartholdi, que Votre Excellence a bien voulu désigner pour remplir les fonctions de Secrétaire à la Légation impériale, est venu prendre possession de son nouveau poste le 19 de ce mois.

1213. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 11.)

Dresde, 26 janvier 1865.
(Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

[On a apprécié différemment, à Dresde et à Munich, la dépêche de Drouyn de Lhuys en date du 7 janvier[3]. Pfordten y voit une intervention étrangère dans les affaires intérieures de

(1) Cf. ci-dessus, p. 332, note 1.

(2) Cf. l'adresse de la Chambre des Députés, du 6 décembre 1864, en réponse au discours du trône. (*Arch. diplom.*, 1865, t. Ier, p. 72-76.)

(3) La dépêche adressée par Drouyn de Lhuys au vicomte des Méloizes, à peu près semblable à celle qui fut adressée le 7 au baron Forth-Rouen, était en réalité datée du 9 janvier (cf. ci-dessus, p. 284 et 288).

l'Allemagne. — Ménagements de Bismarck à l'égard du Ministre bavarois. Le Prince de Reuss[1] a été chargé de lui faire remarquer que des motions prématurées à la Diète pourraient avoir pour résultat «de paralyser l'exécution d'intentions meilleures en général qu'on ne le supposait». Mais le Prince de Reuss s'est refusé à affirmer que le Gouvernement prussien avait renoncé à toute idée d'annexion.

On continue à se demander quel était le but véritable du voyage du Prince Frédéric-Charles à Vienne[2]. On affirme à Berlin que le Prince n'avait aucune mission politique. «Dans la question de garanties, si elle a été agitée entre Vienne et Berlin, au dire de personnes ordinairement bien informées ce n'est pas du côté de l'Autriche que viendraient les difficultés, mais de la part de la Prusse, qui aurait pesé mûrement toutes les conséquences pour elle d'un pareil marché[3]. Conserverait-on encore quelque espoir à Vienne?» En tout cas, il est évident que l'Autriche tient extrêmement à ménager la Prusse.

L'Autriche cherche à atténuer l'effet produit par les révélations de la *Presse*[4].]

1214. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 488, n° 8.)

Paris, 27 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 10 inclusivement les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire[5].

(1) Ministre de Prusse à Munich.

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier, et celle de Benedetti, du 23, n° 14 (ci-dessus, p. 335 et 348).

(3) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 25 novembre 1864 (ci-dessus, p. 88).

(4) Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, des 18 et 23 janvier (ci-dessus, p. 317 et 341), celles du baron Forth-Rouen, des 18 et 21, celle du duc de Gramont, du 22 (ci-dessus, p. 327, 331 et 335), et la note 2, p. 317.

(5) Dans sa dépêche n° 10, du 26 janvier, le duc de Gramont rendait compte à Drouyn de Lhuys d'un dîner impérial, auquel il avait assisté la veille.

Le compte rendu de l'entretien que vous avez eu avec M. le Comte de Mensdorff[1] nous fournit des indications qui ne pouvaient manquer de m'intéresser vivement. Les détails que vous a donnés M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche au sujet du séjour du Prince Frédéric-Charles à Vienne concordent avec les renseignements communiqués par M. de Bismarck à M. Benedetti[2]. D'après ce que m'avait mandé l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, le Prince, bien qu'il n'eût pas à proprement parler de mission politique, devait, si on lui en fournissait l'occasion, s'assurer de l'impression que produirait sur l'esprit de l'Empereur François-Joseph l'insinuation ou le désir formellement exprimé d'annexer les Duchés à la Prusse, en dédommageant l'Autriche par des arrangements financiers. Vous verrez par la dépêche ci-jointe de M. Benedetti[3] que le Prince paraît avoir renoncé à faire de semblables ouvertures, et que le silence gardé par la Cour de Vienne semble causer quelque surprise à M. de Bismarck.

J'ai remarqué particulièrement vos appréciations sur les bruits qui tendraient à faire croire que le Gouvernement autrichien, pour prix de sa condescendance à l'égard de la Prusse, serait disposé à demander une garantie de ses possessions non fédérales.

Nous prenons acte avec plaisir des sentiments de confiance que vous a témoignés, à cette occasion, M. le Ministre des Affaires étrangères, et les considérations qu'il vous a développées sont inspirées par un esprit de sagesse auquel nous sommes heureux d'applaudir.

J'approuve complètement votre langage sur la restitution éventuelle de la partie septentrionale du Sleswig en faveur du Danemark. Sans donner une adhésion formelle aux idées que vous lui avez exprimées, M. le Comte de Mensdorff n'a pas opposé d'objection à l'appel que vous avez fait à son impartialité. Ainsi que vous l'avez très bien compris, la mesure que nous re-

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 335).

[2] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier (ci-dessus, p. 310).

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, n° 14, du 23 janvier (ci-dessus, p. 348).

commandons aux Cabinets de Vienne et de Berlin, dans une pensée de conciliation et d'apaisement, ne saurait en aucune manière porter la moindre atteinte aux principes fondamentaux de la Monarchie autrichienne, et l'on ne pourrait y voir qu'une preuve des sentiments de modération et d'équité de l'Empereur François-Joseph et de son Gouvernement.

1215. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Confédération germanique, 841, n° 18.)

Francfort, 27 janvier 1865.
(Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

[Le Comte de Reculot rend compte d'un incident qui s'est produit à la Diète pendant la séance de la veille. Le Ministre de Bavière, parlant en son propre nom ainsi qu'au nom de son Collègue de Saxe, indisposé, a protesté contre les résolutions prises par l'Assemblée fédérale en 1854 pour réprimer l'abus du droit d'association et de la liberté de la presse. Il a insisté «sur le droit que les peuples ont à des libertés bien entendues», et les Ministres de Bade et de Wurtemberg ont appuyé ses déclarations[1]. MM. de Kubeck et de Savigny ont répondu qu'il «ne faudrait pas, par l'abandon successif de ces règlements dans les divers États qui composent la Confédération, renverser les faibles barrières qui s'opposent encore à l'envahissement de la démocratie et de l'esprit révolutionnaire». Le Comte de Reculot voit dans la démarche du Ministère de Bavière la «première manifestation des États moyens contre les grandes Puissances». Ils essaient de se concilier la démocratie sans songer qu'ils en seront les premières victimes.]

Je dois à cette occasion vous prévenir, Monsieur le Ministre, que M. de Goltz aurait tout récemment exprimé son étonnement de la façon dont Votre Excellence était instruite de tout ce qui se

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 25 janvier (ci-dessus, p. 353).

passe au sein de la Diète. L'Ambassadeur de Prusse aurait ajouté qu'il devait supposer que le Ministre de l'Empereur à Francfort avait des sources d'informations jusque sur les bancs de l'Assemblée fédérale. M. de Goltz aurait été surtout frappé dans plusieurs circonstances du langage tenu par le *Mémorial diplomatique*[1]. Il me paraît donc nécessaire d'informer Votre Excellence des soupçons que certaines révélations ont éveillés à l'Ambassade de Prusse à Paris.

[La presse allemande s'est beaucoup occupée d'un traité qui aurait été conclu entre le Grand-Duc de Hesse et le Landgrave de Hesse-Hambourg, en vue de régler à l'avance la succession de ce dernier.]

On en est encore aux conjectures sur le résultat du voyage du Prince Frédéric-Charles à Vienne[2]. Mais, même à la Légation de Prusse, on incline à penser que la mission du Prince n'a pas eu le succès qu'on en attendait. Il paraîtrait que S. A. Royale était chargée de déclarer que, si l'Autriche consentait à laisser la Prusse disposer du sort des Duchés, le Cabinet de Berlin appuierait une proposition tendant à faire déclarer par la Diète que toute attaque contre les possessions actuelles de l'Autriche serait considérée désormais comme une attaque dirigée contre l'Allemagne.

1216. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 351, n° 16.)

Berlin, 28 janvier 1865.
(Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

[«...En consentant à reproduire, dans la Convention que l'Autriche et la Prusse négocient en ce moment[3], la clause du

[1] En tête, cette note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Je n'ai pas souvenance d'avoir dit un seul mot à M. de Goltz des séances de la Diète. — Je n'ai pas l'avantage d'être en rapports avec le *Mémorial diplomatique* au sujet des affaires allemandes.»

[2] Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, des 15 janvier et 23 janvier, n° 14 (ci-dessus, p. 310 et 348), et celle du duc de Gramont, du 22 (ci-dessus, p. 335).

[3] Cf. ci-dessus, p. 249, note 2.

traité de 1853 par laquelle les parties se promettent de rechercher ultérieurement les moyens propres à réaliser entre elles une union douanière[1], les Commissaires prussiens ont pris soin d'en arrêter les termes de manière qu'il n'en résulte aucun engagement sérieux.» C'est à Rechberg, et sans doute pour assurer la situation de ce dernier, que Bismarck avait promis, en 1864, le maintien de cette clause[2]. Aujourd'hui, bien que Rechberg ne soit plus là, il ne se refuse pas à tenir l'engagement qu'il avait pris : «mais ses Commissaires en ont arrêté les termes de façon à lui rendre facile l'usage des réserves dont il l'a accompagné[3]».]

1217. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 12.)

Dresde, 29 janvier 1865.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

En me renvoyant les dépêches n° 1 et 2 de Votre Excellence[4], le Baron de Beust m'écrit que le Roi les a lues «avec une satisfaction très marquée». Je les avais fait mettre sous les

[1] Cf. l'article 25 du traité de commerce du 19 février 1853 entre la Prusse et l'Autriche, dans les *Arch. diplom.*, 1862, t. IV, p. 259-266.

[2] Cf. à ce sujet la lettre écrite de Biarritz par Bismarck à Roon, le 16 octobre 1864; elle a été publiée par Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 242. Cf. aussi les indications données par Bismarck dans ses *Pensées et Souvenirs*, édition Jaeglé, t. Ier, p. 429-433.

[3] Cette dépêche de Benedetti était accompagnée d'une autre dépêche de même date, expédiée sous le timbre de la Direction commerciale. L'Ambassadeur indique que les commissaires autrichien et prussien ne sont parvenus à s'entendre sur aucune des diminutions de droits qu'ils avaient discutées. Bien que le baron de Hock ait sollicité son concours, ainsi que celui de l'ambassadeur d'Angleterre, Benedetti ajoute que, sauf instructions contraires, il n'a pas «l'intention d'intervenir pour déterminer le Gouvernement prussien à se montrer plus conciliant».

[4] Dépêches des 7 et 23 janvier (ci-dessus, p. 284 et 340). Cf., sur la communication qui en fut faite au baron de Beust par le baron Forth-Rouen, les dépêches de ce dernier en date des 14 et 26 janvier (ci-dessus, p. 305 et 354).

yeux de Sa Majesté pour redresser certaines erreurs d'appréciations commises à Munich, au sujet de la première de ces dépêches.

Le Cabinet de Vienne, pour laisser croire au Reichsrath que ses rapports avec les États secondaires ne laissent rien à désirer, fait répandre partout le bruit que la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, etc., etc., ont déclaré mettre en lui toute leur confiance. L'Autriche réclame en effet cette confiance; mais elle lui est partout refusée, surtout à Dresde et à Munich. Les révélations de la *Presse* de Vienne[1], qui témoignent certainement des efforts de M. de Mensdorff en faveur de la Confédération, ne peuvent détruire la conviction qu'au dernier moment ce Ministre cédera : «Ou vous serez dupes, ou vous serez complices, et dans l'un ou l'autre cas, nous ne pouvons que souhaiter que vous ne parveniez pas à vous entendre avec Berlin, répondait le Baron de Beust au Baron de Werner, qui lui assurait que jamais son Gouvernement n'avait été plus près d'arriver avec la Prusse à une solution du différend satisfaisante pour tout le monde. Tout ce qui nous revient de Munich confirme que M. de Pfordten partage cette manière de voir de son Collègue de Saxe. Sans la crainte de fournir à M. de Bismarck une occasion d'en appeler en Prusse au sentiment national, le Ministre de Bavière, sûr d'être soutenu par les États formant le troisième groupe, aurait déjà proposé à Francfort de déclarer que la Confédération germanique, usant de son double caractère de Puissance européenne et de Puissance fédérale, reconnaît d'abord, ainsi qu'elle l'a fait dernièrement à l'égard de l'Empereur du Mexique, le Duc Frédéric comme Souverain des Duchés [de] Sleswig-Holstein, et l'admet ensuite, en sa qualité de Duc de Holstein et de Lauenbourg, au nombre des membres de la Confédération. C'est cette démarche, arrêtée en principe, je présume, à Bamberg entre les deux Ministres de Saxe et de Bavière[2], que l'Autriche et la Prusse cherchent, en ce moment à arrêter, et qui est seulement suspendue par le

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier, et la note 2 (ci-dessus, p. 317).

[2] Sur l'entrevue de MM. de Beust et de Pfordten à Bamberg, du 21 au 23 décembre 1864, cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 26 décembre (ci-dessus, p. 241).

motif indiqué plus haut et nullement par le désir de condescendre en quoi que ce soit aux prières du Gouvernement autrichien. On aurait été un peu ému à Vienne d'un incident qui, bien que peu important, lèverait tous les doutes, s'il pouvait en rester sur les intentions de M. de Bismarck à l'égard des Duchés. A la dernière réception à Berlin, l'Agent du Prince Frédéric avait cru devoir prendre place dans le salon destiné au Corps diplomatique et *aux étrangers de distinction.* M. de Bismarck l'en fit sortir, en l'invitant à se réunir aux Prussiens, auxquels du reste il serait tout dévoué. Bien que, dans un langage très voilé, M. de Bismarck, à la Chambre Haute, n'a (*sic*) rien non plus laissé à désirer à ceux qui ne veulent pas que le «sang prussien ait été versé pour rien», on a beaucoup remarqué qu'à cette même Chambre l'alliance avec l'Autriche a surtout été prônée(1).

[Dans la fin de la dépêche, le Baron Forth-Rouen fait allusion à quelques articles de journaux allemands, puis à l'incident qui s'est produit à la séance de la Diète du 26 janvier(2).]

1218. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 8.)

Munich, 29 janvier 1865.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, le 15 de ce mois(3), de la conversation que j'avais eue avec M. de Pfordten, au sujet des ouvertures que le Baron de Beust avait faites, à son retour de Bamberg, à mon Collègue de Dresde.

Ayant reconnu, dès les premiers mots, un complet désaccord entre les sentiments du Ministre bavarois et ceux que lui avait attribués le Baron de Beust, je n'avais pas jugé à propos de pour-

(1) Cf., sur l'attitude de Bismarck à la Chambre des Seigneurs, la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 25 janvier (ci-dessus, p. 352).

(2) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 27 janvier (ci-dessus, p. 357).

(3) Cf. ci-dessus, p. 311.

suivre. J'avais même laissé ignorer à mon interlocuteur la communauté de vues que lui avait prêtée le Ministre saxon. Usant plus tard de la faculté que Votre Excellence m'en avait laissé, j'en avais dit confidentiellement quelques mots à mon Collègue de Saxe.

A son tour, le Baron de Koenneritz m'a fait connaître, il y a deux jours, que M. de Beust, à la suite d'une communication qui lui avait été faite par le Baron Rouen, l'avait chargé de donner des explications à M. de Pfordten ; mais, d'après les détails que je lui donnai sur ma conversation avec le Ministre bavarois, il reconnut avec moi que le mieux était encore de ne pas revenir sur ce sujet [1].

Hier, cependant, étant allé voir M. de Pfordten, il le trouva sous l'impression d'un rapport de l'Envoyé bavarois à Hanovre sur ce même sujet, et vivement contrarié du rôle que lui avait attribué le Baron de Beust. M. de Koenneritz se borna à rejeter sur un malentendu l'assertion du Baron de Beust, en s'efforçant de calmer l'émotion qu'en avait ressentie M. de Pfordten.

Le Ministre bavarois, qui connaît les susceptibilités ombrageuses de l'opinion germanique à l'endroit de la France et n'en est peut-être pas exempt lui-même, a paru fort préoccupé des attaques que cet incident pourrait lui attirer, et que le Hanovre en particulier pourrait lui susciter. Les points de vue sont, en effet, très différents à Hanovre et à Munich : car, tandis qu'ici on voit un danger dans l'accord des deux grandes Puissances, on le considère là au contraire comme une sauvegarde.

Ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence, M. de Pfordten nous sait très grand gré de la réserve et de la bienveillance qui ont caractérisé notre attitude envers l'Allemagne dans la question des Duchés ; mais c'est notre réserve qui a évidemment le plus de prix à ses yeux, dans la position délicate où il se sent, entre les velléités ambitieuses de la Prusse et les exigences du sentiment national allemand [2].

Quelques journaux cherchent à accréditer le bruit d'une

[1] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Laisser tomber cela.»

[2] Cf. les dépêches du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, des 3 et 15 janvier (ci-dessus, p. 273 et 311).

entente entre les États secondaires et l'Autriche, aux mains de laquelle ceux-ci auraient remis le soin de soutenir leurs idées dans les négociations engagées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin. La vérité, c'est qu'il n'y a d'entente ni entre l'Autriche et les États secondaires, ni entre ces États eux-mêmes [1].

1219. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 351, n° 12.)

Paris, 30 janvier 1865.

J'ai reçu jusqu'au n° 15 inclusivement [2] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les détails que vous me donnez sur le voyage du Prince Frédéric-Charles de Prusse ne pouvaient manquer de m'intéresser, et je vous envoie ci-joint la copie d'une dépêche de M. le Duc de Gramont qui confirme les renseignements recueillis par vos soins [3]. Vous verrez que le Prince paraît avoir évité dans ses conversations tout sujet politique, et que son séjour à Vienne semble n'avoir été qu'une simple visite de courtoisie.

Je signale particulièrement à votre attention l'insistance avec laquelle M. le Comte de Mensdorff dément les bruits qui tendraient à faire croire que le Gouvernement autrichien, pour prix de sa condescendance à l'égard de la Prusse, serait disposé à demander une garantie de ses possessions non fédérales. Les considérations que le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche a développées sur ce point essentiel sont inspirées par un esprit de sagesse auquel nous ne saurions qu'applaudir. Il me revient toutefois de Francfort que le projet dont il s'agit ne serait pas réellement abandonné par le Cabinet de Vienne, et vous trou-

(1) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 29 janvier (ci-dessus, p. 359).

(2) Dépêche du 25 janvier (ci-dessus, p. 352).

(3) Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 335).

verez, dans l'extrait également ci-annexé de la correspondance de M. le Comte de Reculot[1], qu'une conversation sur une éventualité de cette nature aurait eu lieu récemment entre M. le Baron de Kubeck et le Représentant de la Prusse près de la Diète germanique.

J'ai approuvé le langage tenu par M. le Duc de Gramont au sujet d'une restitution de la partie septentrionale du Sleswig en faveur du Danemark[2]. Sans donner une adhésion formelle à l'idée que nous avons exprimée, M. le Comte de Mensdorff n'y a pas opposé d'objection, et nous voulons espérer que les deux grandes Puissances allemandes comprendront la pensée de conciliation et d'apaisement qui a réglé notre manière de voir.

1220. MEROUX DE VALOIS, AGENT CONSULAIRE À KIEL, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 878.)

Kiel, 30 janvier 1865.
(Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

[«Malgré les lettres que j'ai écrites à plusieurs personnes du Sleswig et les avis que ces personnes ont dû donner à leurs compatriotes, je reçois toujours, par la poste de Hambourg et sous simple enveloppe, des pétitions pour S. M. l'Empereur[3].

J'ai aujourd'hui dix-sept feuilles, portant environ douze cents signatures de propriétaires, fermiers, négociants, employés, artisans et paysans; il est à croire que j'en recevrai encore.»

Valois insiste sur la force du sentiment national qui pousse les Sleswiquois à commettre de pareilles imprudences. «Il y a dans le Sleswig deux à trois cent mille habitants qui gémissent sous l'oppression... Tout leur espoir est dans la justice et dans

(1) Extrait de la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 21 janvier (ci-dessus, p. 333).

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 335).

(3) Cf. les dépêches de Valois à Drouyn de Lhuys, des 12, 14 et 19 janvier (ci-dessus, p. 301, 310 et 330).

la générosité du Gouvernement de l'Empereur. Ils espèrent qu'une voix auguste parlera bientôt en leur faveur et que cette voix sera écoutée. »]

1221. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 732, n° 15.)

Londres, 30 janvier 1865.
(Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

[État des esprits au moment où va s'ouvrir la session parlementaire (1) : «La solution du conflit dano-allemand, peu en harmonie avec les sympathies si ouvertement exprimées en faveur du Danemark, a laissé l'impression d'un souvenir pénible, sur lequel on n'est pas désireux de revenir. »]

1222. Drouyn de Lhuys au Comte de Reculot, Ministre à Francfort. (Minute. Confédération germanique, 841, n° 2.)

Paris, 31 janvier 1865.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 18 inclusivement (2), ainsi que le résumé des procès-verbaux des séances de la Diète, depuis l'époque de votre arrivée à Francfort (3). Vous avez très bien compris l'intérêt que présente ce travail, et tout ce qui se rattache aux discussions de l'Assemblée fédérale ne peut manquer de fixer mon attention. Les indications que vous aviez recueillies sur le séjour du Prince Frédéric-Charles de Prusse à Vienne concordent avec celles qui

(1) La session parlementaire fut ouverte le 7 février.

(2) Dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 27 janvier (ci-dessus, p. 357).

(3) Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 21 janvier (ci-dessus, p. 333).

m'ont été transmises par M. le Duc de Gramont et par M. Benedetti [1].

D'après ce que m'avait d'abord mandé l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, le Prince, bien qu'il n'eût pas à proprement parler de mission politique, devait, si on lui en fournissait l'occasion, s'assurer de l'impression que produirait sur l'esprit de l'Empereur François-Joseph l'insinuation ou le désir formellement exprimé d'annexer les Duchés à la Prusse, en dédommageant l'Autriche par des arrangements financiers.

Je vous envoie ci-joint pour votre information, et à titre purement confidentiel, deux dépêches des Représentants de Sa Majesté en Autriche et en Prusse, d'où il résulte que le Prince aurait renoncé à faire de semblables ouvertures, et que le silence gardé par la Cour de Vienne causerait quelque surprise à M. de Bismarck [2].

Vous remarquerez dans la dépêche de M. le Duc de Gramont l'insistance avec laquelle M. le Comte de Mensdorff dément les bruits qui tendraient à faire croire que le Gouvernement autrichien, pour prix de sa condescendance à l'égard de la Prusse, serait disposé à demander une garantie de ses possessions non fédérales.

L'entretien que vous me signalez comme ayant eu lieu récemment entre M. le Baron de Kubeck [et M. de Savigny] donnerait lieu cependant de penser qu'un projet de cette nature serait l'arrière-pensée du Cabinet de Vienne. Les détails et les appréciations que vous êtes en mesure de me fournir sur les rapports actuels des deux grandes Puissances germaniques présentent à mes yeux un intérêt particulier, et je vous prie de continuer à me transmettre ces informations avec le même soin et la même régularité [3].

[1] Cf. la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 27 janvier, et la note 2 (ci-dessus, p. 357 et 358).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier, et celle de Benedetti, du 23, n° 14 (ci-dessus, p. 335 et 348).

[3] Tout ce dernier paragraphe, depuis : «L'entretien que...» est biffé sur la minute. Il est probable qu'il ne figurait plus dans l'original.

1223. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 732, n° 12.)

Paris, 31 janvier 1865.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 24 de ce mois, au sujet des affaires d'Allemagne et du voyage du Prince Frédéric-Charles de Prusse à Vienne. D'après ce que m'avait mandé l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin[1], le Prince, bien qu'il n'eût pas à proprement parler de mission politique, devait, si on lui en fournissait l'occasion, s'assurer de l'impression que produirait sur l'esprit de l'Empereur François-Joseph l'insinuation ou le désir formellement exprimé d'annexer les Duchés à la Prusse, en dédommageant l'Autriche par des arrangements financiers. Vous verrez par les dépêches ci-annexées de M. le Duc de Gramont et de M. Benedetti[2] que le Prince paraît avoir renoncé à faire de semblables ouvertures, et que le silence gardé par la Cour de Vienne semble causer quelque surprise à M. de Bismarck.

Je signale particulièrement à votre attention le compte rendu de l'entretien que M. de Gramont a eu avec le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche au sujet de l'éventualité d'une restitution de la partie septentrionale du Sleswig au Danemark. Je vous ai déjà fait connaître, à titre confidentiel, les dispositions manifestées sur ce point par M. de Bismarck dans ses entretiens avec M. Benedetti[3]. De son côté, M. le Comte de Mensdorff, sans donner une adhésion formelle à l'idée que nous avons exprimée, n'y a pas opposé d'objection, et nous voulons espérer que les deux grandes Cours germaniques comprendront la pensée de justice et d'impartialité qui a réglé notre manière de voir.

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier (ci-dessus, p. 310).

[2] Dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier, et de Benedetti, du 23, n° 14 (ci-dessus, p. 335 et 348).

[3] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

1224. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 234-235, n° 9.)

Paris, 31 janvier 1865.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 4 inclusivement[1]. Les renseignements que vous me transmettez dans votre dépêche du 18 de ce mois[2] me semblent représenter sous son jour véritable l'attitude de la Cour de Russie à l'égard de la Prusse, et les informations que je reçois d'autre part s'accordent à témoigner de la condescendance du Cabinet de Saint-Pétersbourg pour la politique de M. de Bismarck. Le langage de M. le Prince Gortchakoff sur l'éventualité d'une restitution de la partie septentrionale du Sleswig en faveur du Danemark a particulièrement fixé mon attention. Je vous ai déjà fait connaître à titre confidentiel les dispositions que M. le Président du Conseil des Ministres de Prusse avait manifestées sur ce point dans ses entretiens avec M. Benedetti[3], et qui ne paraissent pas s'être modifiées.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-annexée pour votre information une dépêche[4] par laquelle l'Ambassadeur de Sa Majesté à Vienne me rend compte d'une conversation qu'il a eue sur le même sujet avec M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. Sans donner une adhésion formelle à l'idée que nous avons exprimée, M. le Comte de Mensdorff n'y a pas opposé d'objection. Ainsi que M. le Duc de Gramont l'a très bien fait remarquer, la mesure que nous recommandons aux deux grandes Puissances germaniques, dans une pensée de conciliation et d'apaisement, ne saurait en aucune manière porter la moindre atteinte aux principes fondamentaux de la Monarchie autrichienne, et l'on ne pourrait y voir qu'une preuve des sentiments de modération de l'Autriche et de la Prusse.

[1] Dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 18 janvier, sur l'affaire des couvents dédiés.

[2] Dépêche n° 3 (ci-dessus, p. 328).

[3] Dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

[4] Dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 325).

FÉVRIER 1865.

7 février. Ouverture du Parlement britannique.
15 février. Ouverture de la session législative à Paris. Discours de l'Empereur.
23 février. Séance de la Diète. Discussion relative aux fortifications de Rastadt.

1225. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 18.)

Berlin, 1er février 1865.
(Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

Ainsi que l'annoncent les avis de la télégraphie privée, le Cabinet de Berlin a fait remettre à celui de Vienne sa réponse à la note de M. le Comte de Mensdorff du *21 décembre*[1]. M. de Bismarck a bien voulu m'en entretenir hier, et m'apprendre qu'il n'avait pu s'empêcher de maintenir, dans cette communication partie de Berlin le 26 janvier[2], la manière de voir qu'il avait soumise au Gouvernement autrichien dès l'origine de cette discussion. Sans se montrer blessé de la sévérité avec laquelle on appréciait à Vienne la façon dont il avait envisagé les intérêts divers engagés dans la question des Duchés, il s'est appliqué à démontrer, contrairement à l'avis exprimé par la Cour d'Autriche, qu'en accueillant dès à présent les prétentions du Duc d'Augustenbourg, on s'exposerait à méconnaître des droits plus fondés

[1] Annexe à la dépêche de Berlin du 23 janvier 1865, n° 13. (*En note dans le texte.*) — Cf. ci-dessus, p. 344.

[2] Voir, sur cette dépêche du 26 janvier 1865, ce qu'en dit Sybel (t. IV, p. 56). D'après Sybel, l'empereur François-Joseph avait exprimé à l'ambassadeur de Prusse, dès le 19 janvier, son vif désir de recevoir des éclaircissement sur les intentions du Gouvernement prussien. — Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 249) note l'envoi de la dépêche et reproduit l'analyse qu'en a donnée Sybel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

peut-être que ceux invoqués par ce Prince, et à constituer prématurément, dans le Sleswig-Holstein, un état de choses que désavoueraient également les intérêts bien entendus de ces territoires et de l'Allemagne elle-même. Au nombre de ces droits et de ces intérêts, il n'a pas omis de comprendre ceux de la Prusse, sur lesquels, autant que j'ai cru le comprendre, il est revenu avec une certaine insistance, et dans une mesure suffisante pour bien persuader l'Autriche que le Cabinet de Berlin n'a renoncé à aucun des avantages qu'il espère tirer de la part qu'il a prise à la guerre. Il a eu soin également de laisser pressentir la conduite qu'il tiendrait dans le cas où l'on croirait devoir saisir la Diète de cette affaire, et, sans indiquer jusqu'à quel point il s'opposerait aux résolutions qu'on prendrait à Francfort, il donne à entendre qu'il n'a nullement à en redouter les effets, en présence des droits anciens que peut invoquer la Maison de Hohenzollern et de ceux que le traité de paix a conférés à la Prusse et qui lui sont garantis par l'occupation. Il reconnaît de nouveau cependant, et avec un extrême empressement, que l'Autriche possède des titres équivalents à ceux de la Prusse; mais, en rappelant la divergence des situations, il s'attache à expliquer la différence des dispositions qui en sont le résultat nécessaire, et, revenant sur les devoirs que des intérêts essentiels imposent au Gouvernement du Roi Guillaume, il cherche à établir qu'en lui proposant de se rallier à la combinaison dont elle a pris l'initiative, l'Autriche lui demande un sacrifice auquel il lui est interdit de se résigner. Ne voulant d'ailleurs laisser sans réponse aucune des objections qui lui ont été opposées, celles notamment que M. le Comte de Mensdorff a déduites de la Constitution fédérale, M. de Bismarck a jugé opportun de rattacher toute son argumentation à l'examen des obligations qui incombent à la Prusse en sa qualité de Puissance confédérée, et il a été conduit ainsi à entrer dans des développements qui font de sa dépêche une sorte de mémoire volumineux dans lequel les considérations d'ordre international tiennent la plus grande place. Ce qu'on y a sans doute cherché à Vienne ne s'y trouve pas; on devait croire, en effet, que le Cabinet de Berlin y ferait mention, plus ou moins complètement, des propositions qu'il avait annoncées touchant les arrangements particuliers que la Prusse entend stipuler préalablement avec le

Souverain des Duchés dans le cas où ils devraient constituer un État indépendant; or M. de Bismarck ne s'explique nullement sur ce point, et les journaux officieux de Berlin ont soin de répéter au contraire que les Ministres compétents ne sont pas encore en mesure de déterminer les conditions auxquelles la Prusse devrait subordonner cette négociation[1]; ils se sont empressés d'autre part, tout récemment encore, de démentir le bruit répandu par d'autres organes de la presse et annonçant que les Syndics de la Couronne, chargés d'examiner les droits des Prétendants à la possession des Duchés, avaient terminé et remis leur rapport[2]. Les choses, en somme, en restent au point où elles en étaient à l'origine, avec cette différence que le dissentiment de la Prusse et de l'Autriche est aujourd'hui officiellement établi par les dépêches qu'elles ont échangées; et, s'il est constant que le Cabinet de Vienne se refuse à faciliter à celui de Berlin l'acquisition des Duchés, il est également démontré que le Gouvernement du Roi Guillaume persiste dans les vues qu'il a manifestées et qu'il est résolu, quant à présent, à en poursuivre le succès dans la mesure que les circonstances détermineront, sa situation lui permettant d'attendre un moment plus opportun à la réalisation de ses desseins.

Cet état d'incertitude donne lieu en Allemagne aux bruits les plus contradictoires, et souvent peut-être on les imagine dans un excès de zèle. Votre Excellence aura appris que l'on a successivement prêté au Gouvernement de l'Empereur et à celui de S. M. Britannique des déclarations au moins prématurées[3]. Je n'ai pas

[1] Cf. ci-dessus, p. 309, note 1.

[2] Les syndics de la couronne avaient été saisis le 14 décembre 1864. Cf. Sybel (t. IV, p. 50), et la dépêche du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre (ci-dessus, p. 249).

[3] Le journal *Le Pays* avait publié, le 31 janvier, la note suivante au sujet des bruits dont il est ici question :

«La *Gazette autrichienne* prétend que des négociations ont eu lieu entre la France et l'Angleterre au sujet de la question des Duchés de l'Elbe. Elle ajoute que ces négociations doivent avoir fourni la preuve que les deux grandes Puissances occidentales ont sur cette question la même manière de voir. Jusqu'ici nous admettons l'exactitude des informations du journal officieux de Vienne, mais il nous est difficile de le croire bien informé lorsqu'il prétend que les Cabinets de Paris et de Londres sont tombés d'accord pour contester à

jugé utile d'en entretenir Votre Excellence, mais je ne saurais m'abstenir de vous répéter une rumeur transmise à M. de Bismarck par le Ministre de Prusse à Dresde; au dire de cet Agent, M. de Beust aurait reçu communication d'une dépêche de Votre Excellence dans laquelle, en donnant votre approbation aux efforts tentés par les États secondaires pour résister aux tendances ambitieuses de la Prusse, vous auriez déclaré que la France ne pourrait les seconder que si elle était fixée sur l'étendue des sacrifices qu'ils sont disposés à faire pour garantir leur indépendance; laissant ainsi supposer que le Gouvernement de l'Empereur serait, dès à présent, dans l'intention de combiner une entente avec ces Gouvernements si on pouvait les résoudre à y donner la main (1). Je me suis borné à répondre à M. le Président du Conseil que tout me portait à décliner l'exactitude et même la vraisemblance d'une pareille information.

[Le Comte de Launay, Ministre d'Italie, qui passe à Saint-Pétersbourg, a été reçu par le Roi en audience de congé. Le Baron de Guldencrone, Chargé d'Affaires de Danemark, vient d'arriver à Berlin.]

la Prusse le droit de s'annexer les Duchés de l'Elbe, pour déclarer qu'il y aurait dans ce fait une cause de complications européennes, et enfin pour examiner s'il ne serait pas opportun d'adresser à cet égard au Cabinet de Berlin une protestation préventive. Nous ignorons aujourd'hui quelle serait l'attitude de la Cour des Tuileries en présence d'un fait aussi considérable et aussi grave que celui d'un accroissement du territoire prussien agrandi de tout celui des Duchés de l'Elbe. Mais, jusqu'à ce moment, la France a certainement jugé inopportun de sortir de la réserve dans laquelle elle a cru devoir se renfermer depuis longtemps au sujet du conflit dano-allemand, devenu la source de difficultés purement allemandes. En supposant que des échanges d'idées aient eu lieu entre les Cabinets de Paris et de Londres à cet égard, nous sommes certains que du moins aucune opinion n'a été exprimée, aucune résolution n'a été prise, qui puisse engager la France et entraver sa liberté d'action vis-à-vis d'événements qui ne sont encore qu'à l'état d'éventualité... » — On ne trouve, dans la correspondance d'Angleterre, aucune allusion à des pourparlers relatifs aux affaires allemandes, pourparlers qui ne paraîtraient guère compatibles avec les dépêches écrites par le prince de La Tour d'Auvergne en janvier (cf. ci-dessus p. 281 et 349).

(1) Il s'agit évidemment ici de la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

1226. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 9.)

Munich, 1er février 1865.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 7 février.)

M. le Baron de Pfordten a abordé lui-même, dans une conversation que j'ai eue avec lui, hier soir, la question qui a fait l'objet de ma dernière dépêche, en date du 29 janvier [1].

«Vous rappelez-vous, m'a-t-il dit, ce que vous me rapportiez il y a quinze jours [2] des regrets exprimés par plusieurs Gouvernements allemands, relativement à l'attitude de la France dans la question des Duchés? Il me revient de Hanovre que mon nom aurait été mêlé à ces bruits. Vous comprenez la position délicate qui en résulte pour moi. Je ne voudrais pas avoir l'air de repousser l'appui de la France, alors que j'éprouve une véritable reconnaissance de l'attitude de votre Gouvernement; et, cependant, je ne saurais me dissimuler que, si l'on pouvait prouver que j'ai invoqué cet appui, je perdrais à l'instant même tout mon crédit. J'ai écrit à Hanovre pour démentir un langage que je n'ai point tenu, et à Berlin également pour le cas où le Comte Platen s'en serait fait une arme contre moi vis-à-vis de la Prusse. Je ne voudrais pas exagérer l'importance de cet incident, mais je dois prévoir que ce qui s'est produit à Hanovre peut avoir eu lieu également ailleurs, et me disposer à y faire parvenir la même rectification.»

En s'exprimant ainsi, le Ministre bavarois n'a pas cessé de se montrer animé d'une grande déférence pour le Gouvernement de l'Empereur. Il a paru en même temps attacher un haut prix au maintien de ses bienveillantes dispositions envers l'Allemagne.

Le Baron de Pfordten m'a parlé ensuite de la question allemande, en témoignant une grande confiance dans l'efficacité des droits de l'Allemagne. «Si, en ce moment, m'a-t-il dit, les populations sleswig-holsteinoises étaient consultées, elles se prononce-

(1) Ci-dessus, p. 361.

(2) Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 15 janvier (ci-dessus, p. 311), en réponse à celle de Drouyn de Lhuys à des Méloizes, du 9 (ci-dessus, p. 288).

raient, cela ne peut faire doute, pour leur Prince légitime. Quoique les Prussiens ne soient guère sympathiques, il est à prévoir cependant que, la lassitude du provisoire aidant, les dispositions pourraient se modifier avec le temps, et c'est pour écarter ce danger que je pousse de toutes mes forces à une solution immédiate. »

1227. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 488, n° 12.)

Vienne, 1er février 1865.
(Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

La réponse du Cabinet de Berlin à la dépêche autrichienne du 21 décembre (1) a été remise hier matin au Comte de Mensdorff par le Baron de Werther. D'après les informations que j'ai recueillies, elle serait peu concluante et de nature à prolonger le débat plutôt qu'à le terminer. Ce serait une réfutation de la dépêche autrichienne, mais point un programme proposé à l'approbation ou à la discussion du Cabinet de Vienne. M. le Comte de Mensdorff s'y attendait, et il me disait avant-hier que la patience de son Gouvernement commençait à se fatiguer de ces épreuves (2). Je ne pense pas toutefois qu'elle soit encore près de son extrême limite.

Le bruit répandu par certains journaux que Lord Russell avait fait faire à Vienne une communication relative à la question des Duchés est entièrement dénué de fondement, et je crois pouvoir dire que le Chargé d'Affaires d'Angleterre n'a reçu à cet égard aucune instruction (3).

[La dépêche traite ensuite de l'affaire des Couvents dédiés. Le

(1) Cette dépêche avait été envoyée le 26 janvier au baron de Werther. Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 1er février (ci-dessus, p. 369).

(2) D'après Sybel, quelques jours après l'arrivée de la dépêche prussienne du 26 janvier, l'empereur François-Joseph aurait déclaré au baron de Werther qu'il était désolé de voir la Prusse tirer indéfiniment les choses en longueur. (Sybel, t. IV, p. 56.)

(3) Cf. ci-dessus, p. 371, note 3. Le chargé d'affaires d'Angleterre était l'honorable J. H. C. Fane.

Duc de Gramont note enfin l'impression sous laquelle il a trouvé l'avant-veille le Comte de Mensdorff. «Il sortait du Conseil des Ministres, écrit le Duc, qui avait duré trois heures sous la présidence de l'Archiduc Régnier, et paraissait à la fois fatigué et mécontent : «Nous venons, dit-il, de discuter trois heures et sans «résultat... Ce pauvre Ministère est bien faible, bien divisé... «Ils se querellent tous entre eux, et en vérité je perds mon temps «à assister à ces querelles...». Le Duc de Gramont ajoute que les questions discutées au Conseil avaient été sans doute des questions de politique intérieure.]

1228. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 351, n° 15.)

Paris, 3 février 1865.

J'ai adressé, il y a quelque temps, au Ministre de l'Empereur à Dresde[1], une dépêche qui a donné lieu à différentes interprétations, principalement de la part du Cabinet de Munich[2]. Je ne crois pouvoir mieux faire, pour vous fixer sur les idées développées dans cette dépêche, que de vous en transmettre le texte même, et j'ai l'honneur de vous l'envoyer ci-annexée pour votre information personnelle.

1229. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 841, n° 19.)

Francfort, 3 février 1865.
(Cabinet, 4 février; Dir. pol., 7 février.)

[Le commencement de la dépêche se rapporte à l'incident qui

[1] Évidemment la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

[2] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 29 janvier (ci-dessus, p. 361).

s'était produit pendant la séance de la Diète du 26 janvier et dont le Comte de Reculot a déjà rendu compte[1].]

Votre Excellence a été sans doute déjà informée, par les Ministres de l'Empereur près des Cours secondaires de l'Allemagne, du contenu d'une dépêche circulaire adressée à quelques-uns des États moyens par le Cabinet de Vienne et dans laquelle celui-ci, tout en leur donnant l'assurance qu'il n'abandonnera jamais la défense des droits de la Confédération, recommande à ces Gouvernements de s'abstenir à la Diète de toute démarche qui aurait pour but de contrecarrer ouvertement la politique de la Prusse[2]. L'Autriche continue évidemment à ménager cette Puissance, et cherche en même temps à donner aux États moyens une sécurité qu'ils sont loin d'avoir. Rien n'est donc changé dans la politique de l'Empereur François-Joseph.

Quant à la dépêche prussienne du 28 janvier[3] qui répond à la demande que le Cabinet de Vienne avait adressée à Berlin le 21 décembre, pour obtenir qu'on voulût poser enfin les conditions du règlement définitif de la question des Duchés, je sais qu'elle est, en somme, évasive et dilatoire.

[Dans la fin de la dépêche, le Comte de Reculot indique, d'après la *Correspondance provinciale* (de Berlin), les garanties que le Gouvernement prussien serait décidé à exiger, au moment d'une nouvelle organisation des Duchés de l'Elbe.]

(1) Cf la dépêche du comte de Reculot à Drouyn de Lhuys, du 27 janvier (ci-dessus, p. 357).

(2) Nous n'avons pas trouvé, dans les correspondances d'Allemagne, d'allusion à cette circulaire autrichienne. On sait cependant que le Gouvernement autrichien avait, à plusieurs reprises, dissuadé les États allemands de prendre une attitude agressive vis-à-vis de la Prusse. Voir, en particulier, la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864, n° 94 (ci-dessus, p. 251).

(3) Benedetti, dans sa dépêche à Drouyn de Lhuys, du 1er février (cf. ci-dessus, p. 369), la date, comme Sybel, du 26 janvier.

1230. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière. Minute. Prusse, 351.)

Paris, 4 février 1865.

Le Comte de Goltz est venu récemment me trouver pour me parler d'un article du journal *Le Pays*, qui, supposant l'éventualité d'une annexion de la totalité des Duchés à la Prusse, paraissait indiquer qu'une combinaison de cette nature n'aurait pas l'assentiment du Gouvernement de l'Empereur[1]. M. de Goltz semblait préoccupé de savoir si cet article n'avait pas un caractère officieux, et j'ai pu lui dire qu'il n'en était rien. Mais j'ai constaté en même temps son désir d'être fixé sur ce qu'au fond je pensais de l'hypothèse devant laquelle s'était placé le journal *Le Pays*, et sur la valeur qu'on devait attribuer à la distinction établie entre l'annexion totale et l'annexion partielle. J'ai répondu

[1] Il s'agit évidemment ici de l'article publié par *Le Pays* du 31 janvier, article relatif à l'éventualité «d'un accroissement du territoire prussien agrandi de *tout* celui des Duchés de l'Elbe». C'est ce qui justifie la distinction faite ci-après entre les deux hypothèses d'une annexion totale ou d'une annexion partielle. Cf. le texte de l'article du 31 janvier ci-dessus, p. 371, note 3. Dans un article en date du 27 janvier, dont nous avons déjà cité quelques passages (cf. ci-dessus, p. 317, note 2), *Le Pays* se félicitait déjà des indiscrétions de la *Presse* de Vienne : «Nous ne pouvons pas regretter que les circonstances aient permis que la pensée secrète des Cabinets de Vienne et de Berlin ait été dévoilée avant d'être réalisée».

Le Pays continua sa campagne. Son bulletin du 2 février contenait un passage de ton encore plus vif que les articles des 27 et 31 janvier. Il y annonçait que l'on se préoccupait beaucoup à Berlin de l'accroissement des forces maritimes de la Prusse, et ajoutait : «Ces projets, qui indiquent clairement les idées ambitieuses de la Prusse, viennent confirmer les tendances de conquête et d'annexion des Duchés de l'Elbe qu'on suppose à cette Puissance. Toutefois, M. de Bismarck continue, sous ce dernier rapport, à se renfermer dans un langage obscur et vague, plus habile que désintéressé, plus inquiétant que sincère. Il paraît certain aujourd'hui que, dans sa nouvelle dépêche à M. de Mensdorff, il se borne à dire qu'il attendra, pour s'expliquer clairement sur l'affaire des Duchés, que les Syndics de la Couronne aient donné leur avis sur la question de succession. Ce système d'ajournement de toute solution définitive suffit à faire suspecter le désintéressement et la franchise de la Prusse, car elle seule a tout à gagner et rien à perdre à ce système».

à M. de Goltz que, n'ayant pas pris à ce sujet les ordres de Sa Majesté, je ne pouvais exprimer d'opinion officielle. Toutefois, si je consultais mes sentiments personnels et les précédents de notre politique, il m'était bien facile d'y trouver les éléments d'appréciation nécessaires pour régler ma manière de voir. Sans doute, si la totalité du Sleswig était incorporée à la Prusse, si l'on ne tenait compte ni de la race, ni des aspirations nationales, une pareille solution, ne reposant que sur la force, ne pourrait pas obtenir nos sympathies. Mais que le Cabinet de Berlin, au contraire, consente à tracer entre les deux populations d'origine différente une ligne de démarcation indiquée par la nature des choses, et que, d'autre part, les Allemands du Sleswig, loyalement consultés, expriment le désir d'unir leurs destinées à celles des sujets de la Monarchie prussienne, nous ne serions guère en mesure d'élever des objections, ou de refuser notre assentiment à un règlement qui n'aurait rien de contraire aux maximes de notre droit public [1]. Dans cette éventualité, notre langage et notre attitude dépendraient au reste de l'état de nos rapports avec la Cour de Prusse sur les questions de politique générale. Nous pourrions alors, suivant les circonstances, soit donner à ces arrangements une approbation explicite, soit même les appuyer de notre influence auprès des autres grandes Cours. C'est en ce sens que j'ai répondu aux questions de M. le Comte de Goltz, tout en ayant soin, je vous le répète, de conserver à cet entretien son caractère purement privé [2].

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 janvier (ci-dessus, p. 276).

[2] D'après Sybel, il semble que l'ambassadeur prussien aurait songé à enregistrer dans un acte diplomatique les bonnes dispositions de l'Empereur. Goltz, en effet, le 8 février, aurait fait savoir à Berlin qu'il faudrait, non pas signer un traité véritable, mais constater formellement les intentions du gouvernement impérial. Bismarck répondit, le 20, qu'une assurance de la France ne serait vraiment utile que si elle prenait la forme d'un engagement réciproque, mais que, même sous cette forme, elle ne vaudrait pas contre l'intérêt majeur qu'avait la France de rompre l'alliance de la Prusse et de l'Autriche. «L'alliance avec la France, disait-il, n'est qu'une arme de salut pour le cas où l'Autriche nous refuserait les satisfactions indispensables.» On était en effet persuadé à Berlin que la crainte de voir la Prusse acheter l'annexion des Duchés par une promesse de secours à l'Autriche en Vénétie était le vrai motif des

Quant aux suggestions que M. le Baron de Pfordten aurait fait parvenir à Berlin au sujet de nos rapports avec les Gouvernements secondaires de l'Allemagne, elles ne reposent sur aucun fondement, et je n'ai rien dit qui puisse autoriser le Cabinet bavarois à penser que nous serions disposés à faire naître des difficultés pour la Prusse ou à encourager les récriminations des petits États[1]. Je vous envoie au surplus par le courrier de ce jour une dépêche que j'avais adressée à M. le Baron Forth-Rouen[2] et qui vous fixera sur le langage que nous avons tenu à Dresde et à Munich.

1231. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Original. Belgique, 243, n° 5.)

Bruxelles, 4 février 1865.
(Cabinet, 5 février; Dir. pol., 7 février.)

[Discussion du budget de la guerre à la Chambre des Députés. Elle a duré trois semaines. Violentes attaques des députés d'Anvers contre le Ministre de la Guerre. Discours du Général Chazal. «Pour répondre aux insinuations de quelques Députés qui s'adressaient indirectement à la France et à ses projets de conquête, le Général a déclaré que «la Providence ne pouvait accor«der un plus grand bienfait à l'Europe et en particulier à la Bel«gique que de conserver l'Empereur à la tête des destinées de la «France.» En somme, bien que, dans le cours de la discussion qui vient d'avoir lieu, l'annexion ait servi plus d'une fois d'hypothèse aux démonstrations des orateurs des deux partis, je dois dire que tous ont rendu un juste hommage à notre armée et la proclament

bonnes dispositions que témoignait la France. «Ce serait une bien forte tentation, écrit encore Bismarck le 20, qu'un traité secret auquel il suffirait de faire allusion pour obtenir le résultat souhaité» (la rupture de l'alliance austro-prussienne). (Sybel, t. IV, ch. iv, p. 68-79.)

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 29 janvier, et celle du 1er février, parvenue au Cabinet le 4 (ci-dessus, p. 361 et 373).

[2] Il s'agit de la dépêche du 7 janvier. Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, du 3 février (ci-dessus, p. 375).

la première armée du monde, et qu'aucun ne s'est écarté dans son langage du respect qu'on doit à la France.»]

1232. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 17.)

Dresde, 7 février 1865.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

[Récit d'une longue conversation entre le Baron de Beust et le Ministre d'Autriche au sujet de l'alliance austro-prussienne. Articles de la *Gazette officielle de Munich.*

Gortchakoff, conformément à la demande du Gouvernement wurtembergeois, «a fait parvenir, dans la meilleure forme naturellement, à M. de Bismarck, quelques observations au sujet du ton cassant que prend cet homme d'État dans ses communications aux États secondaires[1]. On ne dit pas ce qu'a répondu le Ministre de Prusse. Mais il sait très bien jusqu'où peuvent aller les exigences du Gouvernement russe à son égard, et, assure-t-on, il serait garanti de toute opposition de ce côté, à l'égard d'aucune de ses combinaisons concernant les Duchés». A ce propos, Forth-Rouen cite la réponse attribuée à «un grand personnage russe» consulté sur ce que ferait la Russie dans certaines éventualités : «Autrefois, nous nous tenions constamment à la fenêtre à considérer l'Europe, sans voir ce qui se passait dans la chambre. Aujourd'hui, nos propres affaires avant tout.»]

P.-S. — M. de Beust, qui sort de chez moi, me disait : «Vous m'avez fait beaucoup de chagrin en communiquant à toutes les Cours allemandes votre dépêche du 7 janvier[2]. Voici la *Gazette*

[1] Nous n'avons rien trouvé dans la correspondance de Wurtemberg sur les origines de la démarche de Gortchakoff à laquelle il est fait ici allusion. Quant à la communication de Bismarck, il semble qu'il s'agisse de sa dépêche du 13 décembre aux États, qui, le 5 décembre, avaient voté contre l'évacuation des Duchés.

[2] La dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen (ci-dessus, p. 284).

de la Croix qui félicite M. de Pfordten d'avoir décliné l'honneur d'être placé, vis-à-vis de la France, sur le même pied que le Baron de Beust. »

1233. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 20.)

Berlin, 8 février 1865.
(Cabinet, 10 février; Dir. pol., 13 février.)

Le Ministre d'Autriche, M. le Comte Karolyi, qu'on avait mandé de Berlin à Vienne au moment du voyage qu'y a fait le Prince Frédéric-Charles de Prusse (1), avait été, dit-on, retenu par M. de Mensdorff, qui, attendant la réponse de M. de Bismarck à sa note du 21 décembre, se proposait de lui en remettre la réplique en lui donnant en outre les directions qu'elle aurait comportées. Ce diplomate est revenu, en effet, avant-hier à son poste, et il a eu aujourd'hui une conférence avec le Président du Conseil (2). Je lui ai succédé dans le Cabinet de M. de Bismarck, et je crois pouvoir annoncer à Votre Excellence que le Comte Karolyi s'est borné à lui donner connaissance de ses instructions sans lui remettre copie d'aucun document.

Dans ces instructions, M. de Mensdorff lui recommande de ne négliger aucun soin pour décider le Cabinet de Berlin à remettre, ainsi que l'Autriche en a déjà fait la proposition, l'administration provisoire des Duchés au Prince d'Augustenbourg, en subordonnant tout arrangement définitif à l'entente qu'on est à Vienne disposé à combiner avec la Prusse pour lui assurer les avantages qu'elle entend stipuler pour prix de ses sacrifices et de l'abandon de ses droits. Reprenant les arguments qu'il a déjà invoqués dans ce but, le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche les

(1) Le Prince Frédéric-Charles était arrivé à Vienne le 16 janvier et en était reparti le 20. D'après Sybel, le comte Karolyi n'aurait été appelé à Vienne qu'après réception de la dépêche prussienne du 26 janvier. (Sybel, t. IV, p. 56-57.)

(2) Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 250, d'après Sybel, t. IV, p. 57.

signale à l'attention du Comte Karolyi, en l'invitant à s'en prévaloir dans ses entrevues avec M. de Bismarck. Il lui prescrit en outre d'insister pour obtenir, sans plus de retard, communication des propositions que l'on prépare à Berlin et qui doivent servir de bases à l'accord des deux Cabinets, en fixant les rapports qu'il conviendra d'établir entre la Prusse et le duché de Sleswig-Holstein.

M. le Comte Karolyi s'est conformé aux directions du Comte de Mensdorff, en ajoutant que l'Autriche voyait approcher le moment où il ne lui serait plus possible de contenir l'impatience des États secondaires. Selon lui, la Bavière ne tarderait pas longtemps à prendre à Francfort l'initiative d'une proposition qui réunirait l'assentiment de la majorité de la Diète et aggraverait une situation déjà si compliquée; pour prévenir un incident aussi regrettable, le Représentant de l'Autriche a pressé vivement M. de Bismarck de compléter la dernière note qu'il a fait remettre à Vienne [1], en y ajoutant le travail qu'élaborent à Berlin, depuis un temps qu'on ne supposait pas devoir être aussi long [2], les Collègues de M. de Bismarck [3].

M. le Président du Conseil aurait répondu au Ministre d'Autriche que la Prusse ne consentirait, dans aucune hypothèse, à mettre le duc d'Augustenbourg en possession du pouvoir dans les Duchés avant qu'on ait pesé les droits respectifs des divers Prétendants et arrêté les clauses du pacte que le Cabinet de Berlin juge indispensable de conclure avec le Prince auquel on confiera la souveraineté dans le Sleswig-Holstein; qu'il espérait être incessamment en mesure de soumettre au Cabinet de Vienne les arrangements qui devront en former l'objet, et, que pour complaire à la Cour d'Autriche, il hâterait la fin du travail qu'il prépare à cet effet de concert avec les Ministres de la Guerre et du Commerce. Mais il n'a pas dissimulé à M. le Comte Karolyi qu'il est invariablement résolu, avec l'assentiment du Roi, à dé-

[1] Celle du 26 janvier. Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 1er février (ci-dessus, p. 369).

[2] Depuis le milieu de décembre 1864. Cf. la dépêche confidentielle de Benedetti à Drouyn de Lhuys, n° 113 *bis*, du 14 décembre (ci-dessus, p. 188).

[3] Les ministres de la guerre et du commerce, Roon et Itzenplitz.

cliner la compétence de la Diète dans le cas où elle serait saisie de cette question à un titre quelconque, en lui faisant remarquer qu'un pareil incident serait de nature à multiplier, de la manière la plus grave, les difficultés qui s'opposent à une solution prochaine et satisfaisante de cette affaire [1].

L'heure avancée ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails, mais je crois avoir résumé exactement ce que M. de Bismarck a voulu me rapporter de son entrevue avec le Ministre d'Autriche.

1234. Borély de La Touche [2], Chargé d'Affaires à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original, Hambourg, 156, n° 2.)

Hambourg, 8 février 1865.
(Cabinet, 11 février ; Dir. pol., 13 février.)

Les Duchés s'occupent en ce moment de fêter les anniversaires des principaux faits d'armes qui ont marqué la campagne des troupes austro-prussiennes contre le Danemark.

D'après ce que j'ai pu recueillir, les populations des Duchés témoignent dans ces manifestations des divers sentiments politiques qui les animent : pendant que leur destinée est en question entre les Cabinets de Vienne et de Berlin, les opinions se dessinent, se divisent et forment aujourd'hui quatre partis différents :

1° Les annexionnistes, qui ont exprimé leurs tendances dans l'adresse des dix-sept dont Votre Excellence connaît certainement le texte [3] ;

[1] Cf., sur cette entrevue de Bismarck et de Karolyi, le long récit qu'en fait Sybel «d'après, indique-t-il en note, une note rédigée aussitôt après par Bismarck» (t. IV, p. 57-61).

[2] Borély de La Touche, deuxième secrétaire de légation à Stockholm. Un congé de trois mois ayant été accordé à Cintrat pour raisons de santé, Borély de La Touche reçut, par lettre du 14 janvier, l'ordre de se rendre à Hambourg et d'y gérer les affaires de la légation pendant la durée du congé accordé à Cintrat. Il n'arriva à Hambourg que le 29 janvier, et Cintrat n'en partit que le 31.

[3] Cf. ci-dessus, p. 295, note 1.

2° Le parti qui demande à tout prix l'union (non l'annexion) à la Prusse;

3° Celui qu'on désigne sous le nom de «particularistes», qui rejette toute union avec la Prusse et prétend à une indépendance complète; il est de jour en jour plus faiblement représenté;

4° Enfin, le parti qui recommande l'union à la Prusse, en stipulant pour les États des Duchés le droit de prendre part aux délibérations qui en établiront les bases.

Ce dernier est certainement celui qui compte le plus d'adhérents et se montre le plus disposé à satisfaire aux désirs et besoins de nationalité allemande par l'union à la Prusse, en réservant toutefois, non seulement l'indépendance intérieure du pays, mais encore l'action personnelle et directe de ses représentants dans le règlement des rapports futurs des Duchés avec la Prusse et l'Allemagne.

Aussi s'efforce-t-il d'établir son importance en faisant circuler dans les Duchés son programme (adresse de Kiel)[1], qui a réuni jusqu'ici 45,000 signatures, en opposition principalement à l'adresse en faveur de l'annexion pour laquelle M. le Baron de Scheel-Plessen n'avait pu obtenir dans l'origine que dix-sept adhésions, chiffre qui ne s'est accru depuis que d'une façon insignifiante.

Dans quelle mesure tiendra-t-on compte à Vienne et à Berlin des aspirations légitimes des Duchés pour leur organisation définitive[2]? Ils s'en préoccupent d'autant plus qu'ils semblent craindre que, quelque modérés qu'ils veuillent être dans leurs prétentions, ils ne finissent par se voir sacrifiés à l'ambition et aux intérêts de la Prusse.

(1) Cf. ci-dessus, p. 320, note 2.

(2) En annexe à sa dépêche du 14 janvier, n° 851, Meroux de Valois envoie la traduction d'un télégramme que le roi de Prusse fit parvenir au baron de Scheel-Plessen, rédacteur de l'adresse des dix-sept : «*L'adresse confirmant Sa Majesté dans la certitude qu'elle peut compter sûrement que le pays entier viendra au-devant d'elle avec confiance*, le Roi compte d'autant plus sur la réussite de ses efforts que Sa Majesté, d'accord avec son allié et copossesseur actuel du pouvoir suprême dans les Duchés, porte à ces pays le même intérêt et aura les mêmes sollicitudes». (Danemark, Kiel, 11.)

1235. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 841, n° 20.)

Francfort, 10 février 1865.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 13 février.)

[Séance de la Diète du 9 février.

«J'apprends de source tout à fait confidentielle que le Gouvernement autrichien a fait parvenir à l'employé chargé de la direction de la presse à Francfort l'ordre suivant, qui est assez significatif pour se passer de commentaires : Appliquez-vous à répandre partout que l'Autriche ne fera pour le moment à la Prusse aucune concession en dehors des droits de la Diète et que le Cabinet de Vienne est au mieux avec les États moyens.

«Néanmoins on persiste à croire à la Légation de Prusse que cette opposition de l'Autriche aux vues du Gouvernement du Roi Guillaume sur les Duchés est moins sérieuse qu'on ne pourrait le penser, et que l'Empereur François-Joseph ne consentira jamais à rompre ouvertement avec son allié dans la dernière guerre. Or la Prusse paraît bien décidée à ne céder qu'à la force.»

Les conférences douanières entre la Prusse et l'Autriche ne sont pas encore rompues[1]. — La presse allemande s'occupe beaucoup de la prochaine publication de l'*Histoire de Jules César*.]

[1] Cf. les dépêches du comte de Rayneval à Drouyn de Lhuys, du 29 décembre 1864, et de Benedetti, du 28 janvier (ci-dessus, p. 249 et 358, ainsi que les notes). Les deux dépêches de Benedetti du 28 janvier arrivèrent à Paris le 30 et le 31; le journal le *Pays*, dans son numéro du 2 février, publia la note suivante : «Nous avons toujours affirmé que le Gouvernement français ne changerait rien aux stipulations du traité de commerce qu'il a récemment conclu avec le Gouvernement prussien. Nous avons toujours déclaré que l'article 31 de ce traité serait intégralement maintenu et littéralement exécuté, quoique cet article créât une difficulté pour l'Autriche, qui persiste à ne pas admettre aussi largement que la France et la Prusse les principes de la liberté commerciale. Néanmoins, la plupart des journaux de l'Allemagne n'ont cessé d'annoncer que le Gouvernement autrichien travaillait à faire modifier ce même article 31 et qu'il espérait réussir, avec l'aide de la Prusse, à obtenir cette concession de la France. Tel était, en effet, le but de la mission que le baron de Hock, agent du Cabinet de Vienne, est allé remplir à Berlin. Aujourd'hui les faits nous

IMPRIMERIE NATIONALE.

1236. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, nº 10.)

Munich, 10 février 1865.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 15 février.)

J'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, le 27 du mois dernier[1], d'une démarche que les Cabinets de Munich et de Dresde ont faite à Vienne, dans le but de provoquer de concert la prompte reconnaissance par la Diète germanique du Prince d'Augustenbourg comme Souverain des Duchés. Comme on s'y attendait ici, le Cabinet autrichien, tout en protestant de la conformité de ses vues avec celles qui lui étaient exposées, a déclaré que, quant à l'opportunité de saisir la Diète de la question, il se réservait sa pleine liberté d'appréciation.

On sait d'autre part que, dans sa réponse à la communication dilatoire que lui a récemment faite M. de Bismarck, le Comte Mensdorff s'est déclaré opposé à toute idée d'annexion[2]; mais l'on n'attribue pas à la déclaration du Ministre autrichien la vertu de faire obstacle aux projets de la Prusse.

[Dans la fin de la dépêche, le Vicomte des Méloizes analyse un article de la *Gazette de Bavière* sur la question de l'annexion.]

donnent raison. Nos correspondances d'Allemagne nous informent que ce diplomate a complètement échoué dans ses tentatives pour tourner l'article 31, et, bien que les négociations ne soient pas rompues, il n'y a guère lieu d'espérer qu'elles puissent désormais aboutir à des résultats sérieux.» — La conférence aboutit pourtant à l'élaboration d'un nouveau traité de commerce entre l'Autriche et le Zollverein. Il fut signé à Berlin le 11 avril; Benedetti en annonça la signature dans une dépêche datée du 12 et envoyée à Paris sous le timbre de la Direction commerciale.

(1) Dans sa dépêche du 27 janvier 1865, le vicomte des Méloizes annonçait, «d'après des informations dignes de confiance», que le gouvernement bavarois songeait «à faire prochainement une tentative auprès du Cabinet de Vienne pour l'engager à réagir à Francfort contre la Prusse». Il s'agissait, ajoutait-il, «d'une motion pour la reconnaissance immédiate du prince d'Augustenbourg comme Souverain des Duchés». Le Vicomte des Méloizes ne parlait pas alors du cabinet de Dresde. (Bavière, 240.)

(2) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 8 février (ci-dessus, p. 381, et la note 1, p. 383).

1237. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, nº 6.)

Stuttgart, 10 février 1865.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

[Le Comte de Damrémont parle d'abord des travaux des Chambres wurtembergeoises et des efforts de MM. de Varnbüler et de Roggenbach pour établir entre le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade «une uniformité législative aussi complète que possible». Le Baron de Pfordten serait le promoteur de ce projet [1].]

M. de Varnbüler, il y a quelques semaines, n'admettait pas que la Prusse voulût s'annexer les Duchés de l'Elbe; aujourd'hui ce Ministre est beaucoup moins affirmatif: «Il est équitable, me disait-il il y a trois jours, que la Prusse retire tous les bénéfices possibles de la guerre avec le Danemark; la formation d'une marine de guerre prussienne est chose également avantageuse pour l'Autriche; le canal qui doit relier la Baltique à la Mer du Nord et les places de guerre qui les commandent doivent être entre les mains de la Prusse, et, s'il fallait construire ce canal aux frais de la Confédération, je n'hésiterais pas à engager mon pays à y contribuer pour une somme de trois millions. Il est probable qu'avant la fin des négociations qui ont lieu entre Vienne et Berlin, l'entente entre les deux Grandes Puissances éprouvera quelque atteinte, mais ce refroidissement sera de peu de durée parce que l'Empereur d'Autriche tient *essentiellement à cette alliance*. Si j'étais à la place de M. de Bismarck, rejetant la Constitution de 1848, je convoquerais une assemblée de la noblesse, et avant six semaines je me ferais fort d'obtenir une majorité en faveur de l'annexion; ce serait parfaitement légal, car, d'après l'ancienne Constitution, les Nobles réunis avaient en quelque sorte le droit d'élection souveraine; mais M. de Bismarck à trop horreur de tout ce qui peut rappeler de près ou de loin le vote

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 25 janvier (ci-dessus, p. 353).

populaire pour vouloir adopter cette marche; il aimera mieux faire languir les négociations et arriver par une autre voie.»

Tout le monde, Monsieur le Ministre, est convaincu que l'annexion des Duchés de l'Elbe à la Prusse est le but vers lequel tend, par tous les moyens, le Cabinet de Berlin; on recherche donc quelles compensations pourra recevoir l'Autriche; les uns parlent du Hohenzollern, les autres des salines situées près de Salzbourg : mais il faudrait pour cette dernière acquisition l'assentiment de la Bavière, qui est plus que douteux. Dans tous les cas, ces suppositions fausses ou vraies prouvent que tous les esprits partagent la même conviction quant aux tendances prussiennes, et ces bruits ont pour effet d'accoutumer petit à petit le public à un dénouement qui peut être de la dernière gravité pour les Gouvernements des États moyens.

1238. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 488, n° 14.)

Vienne, 10 février 1865.
(Cabinet, 13 février; Dir. pol., 13 février.)

[Nouveaux détails sur la visite du Prince Frédéric-Charles à Vienne[1].

«Je tiens de M. le Baron de Werther que, dès son arrivée, le Prince lui a dit qu'il espérait bien qu'on s'abstiendrait de lui parler politique, que sa visite était toute de courtoisie militaire, et qu'il désirait qu'on ne l'interpellât sur aucune des questions qui étaient en discussion.»

Aussi l'Empereur François-Joseph a-t-il renoncé à ses intentions à ce sujet. Le Comte de Mensdorff a raconté au Duc de Gramont qu'il avait fait une tentative pour amener une explication, mais que le Prince y avait coupé court en lui disant : «Je suis militaire et rien de plus.»

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 janvier (ci-dessus, p. 335).

Départ du Comte Karolyi pour Berlin[1].

Le Duc de Gramont a entretenu le Baron de Werther de la question du Sleswig septentrional.

«Je l'ai trouvé fort sympathique à l'idée d'une restitution au Danemark et très convaincu de l'avantage qu'aurait la Prusse à ne pas se créer au Nord une Pologne danoise, suivant ses propres expressions; mais je ne puis donner à son opinion que la valeur d'un avis personnel, et ne suis aucunement en mesure de savoir s'il est partagé par son Gouvernement.»

Le Gouvernement autrichien paraît décidé à rétablir prochainement un état de choses régulier en Galicie[2].

Nouvelle réduction d'effectifs accordée à l'insistance des Chambres.]

1239. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 11.)

Munich, 11 février 1865.
(Cabinet, 14 février; Dir. pol., 17 février.)

[Le Vicomte des Méloizes adresse à Drouyn de Lhuys la traduction d'une prétendue correspondance de Munich, publiée par un journal hanovrien, *Die Nordsee-Zeitung*. Il y est parlé, «en termes malveillants pour la France», d'une dépêche relative à l'attitude du Gouvernement impérial en Allemagne[3]. M. de Pfordten affirme au Vicomte des Méloizes que les appréciations du journal hanovrien ne sont pas d'origine bavaroise; il les attribue au Comte de Platen, très hostile à la politique du Baron de Beust. «On cherche, ajoute le Baron von der Pfordten, d'un certain côté et dans un but facile à comprendre, à

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 8 février (ci-dessus, p. 381).

[2] L'état de siège avait été établi par le gouvernement autrichien en Galicie le 29 février 1864. Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 1er mars (t. II, p. 71).

[3] La dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

brouiller la Bavière avec la Saxe et aussi avec la France. J'en écrivais dernièrement au Baron de Beust, en l'assurant que l'on ne réussirait pas à nous désunir. »]

1240. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 139, n° 19.)

Dresde, 13 février 1865.
(Cabinet, 16 février; Dir. pol., 17 février.)

Je vous ai mandé que l'on chercherait à tirer parti, — dans un certain intérêt, — des indiscrétions commises au sujet de la dépêche du 7 janvier[1]. La communication ci-jointe, qui a été faite aux feuilles allemandes, témoigne en faveur de l'exactitude de mes prévisions. Tout habitué que l'on est ici à se trouver en présence de difficultés beaucoup plus grandes, on me paraît cependant éprouver, au sujet de ce regrettable incident, des regrets que l'on partagerait en haut lieu.

1241. Annexe à la dépêche de Dresde du 13 février, n° 19.

Il a été question récemment d'une dépêche française relative à la question holsteinoise, laquelle dépêche a été transmise au Cabinet bavarois[2]. On écrit à ce sujet de Munich :

« Il est vrai qu'une dépêche française a été lue ici dans la pre-

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen (ci-dessus, p. 284). Cf. la dépêche précédente du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au vicomte des Méloizes, du 9 janvier (ci-dessus, p. 288), ainsi que celle du 7 janvier, adressée par Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen (ci-dessus, p. 284). Alors que le baron Forth-Rouen lut la dépêche du 7 à Beust, le vicomte des Méloizes ne crut pas devoir communiquer celle du 9 à Pfordten. Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 14 janvier, et celle du vicomte des Méloizes, du 15 (ci-dessus, p. 305 et 311).

mière quinzaine du mois dernier et que le différend entre les États moyens et les grandes Puissances allemandes a servi de prétexte à cette dépêche.

«La Bavière, ainsi que je le tiens d'une personne bien renseignée, n'a pas provoqué cette dépêche, qui a fort surpris M. von der Pfordten. Aussi ce Ministre a-t-il répondu d'une façon tout allemande.

«Il résulte de la dépêche française qu'un diplomate des États moyens a exprimé à Paris son étonnement au sujet de l'indifférence de la France touchant la crise sleswig-holsteinoise, tandis que, à la Conférence de Londres, le Cabinet des Tuileries a observé une attitude plus favorable aux Duchés. Cette manifestation a donné lieu à la dépêche française, qui a été lue confidentiellement à Munich et qui, assure-t-on, a été remise aussi au Cabinet de Dresde.

«Dans cette dépêche, le Gouvernement français part de l'hypothèse que la Bavière aussi est étonnée de la politique réservée de la France, et il excuse son attitude en alléguant que le Gouvernement impérial ne veut pas se départir du principe qu'il a adopté de ne pas s'immiscer dans des questions exclusivement allemandes.

«Quiconque connaît la grande susceptibilité de notre Premier Ministre peut se faire une idée de l'étonnement que ses traits ont dû exprimer à la lecture de cette dépêche, lorsqu'il apprit qu'à Paris un diplomate d'un État moyen avait propagé l'opinion qu'à Munich aussi on s'étonnait de la politique réservée de la France.

«J'apprends que M. von der Pfordten a profité de l'occasion pour déclarer catégoriquement que la France n'avait pas à s'excuser vis-à-vis de la Bavière au sujet de sa non-immixtion dans des affaires allemandes.

«On cherchera probablement à donner une autre signification à cet incident diplomatique, ou même à le contester; mais mes communications sont puisées à une bonne source.»

1242. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 22[1].)

Berlin, 14 février 1865.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

La question des Duchés de l'Elbe a conduit les deux grandes Puissances à prendre respectivement, l'une vis-à-vis de l'autre, une attitude qu'il me paraît utile de préciser et que mon devoir, je crois, me commande de signaler à l'attention du Gouvernement de l'Empereur.

Les dépêches échangées entre Berlin et Vienne et le langage des journaux officieux dans ces deux capitales permettent aujourd'hui de se former une opinion exacte sur les vues de la Prusse et de l'Autriche dans le débat qu'elles ont engagé. La Prusse voudrait s'annexer les Duchés, et le langage de M. de Bismarck porte toujours à croire qu'elle n'a pas renoncé à ce dessein; mais, dès à présent, elle prend ses dispositions pour être en mesure, dans le cas où les circonstances l'obligeraient à l'abandonner, de faire prévaloir un état de choses qui mettrait le Sleswig-Holstein dans sa dépendance. Pour réaliser le premier de ces deux projets et reculer les frontières du royaume presque sur la Mer du Nord, le Cabinet de Berlin, ne pouvant invoquer un droit positif, un titre international, a tenté de s'assurer le concours, on pourrait dire la complicité de celui de Vienne. Mettant une sorte d'affectation à reconnaître, en toute occasion, que l'Autriche était souveraine dans les Duchés au même titre que la Prusse et que tout arrangement devait dès lors procéder nécessairement de la volonté et de l'accord des deux Puissances, il a relevé la différence de leur situation respective dans le nord de l'Allemagne, et a insinué qu'elle pourrait servir de base à une transaction, ou plutôt à un marché. Cette suggestion ne lui paraissant pas devoir être agréée, quant à présent, et le bénéfice du temps lui étant acquis, il a imaginé des moyens dilatoires qu'il oppose aux in-

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Remercier M. Benedetti de cette fort bonne dépêche.»

stances de l'Autriche; c'est ainsi qu'après avoir mis en avant les prétentions de la Maison de Hohenzollern, il a eu recours à la nécessité de recueillir l'avis des Syndics de la Couronne. En attendant, ses Agents et ses troupes continuent, dans les Duchés, une propagande qui pourrait un jour mettre d'accord ses vœux et ceux des populations, qu'on proposerait alors de consulter. Déjà des personnes notables, me disait naguère M. de Bismarck, repoussent un arrangement qui en ferait des Prussiens de *seconde catégorie* et préfèrent une solution radicale : le journal d'Altona et d'autres organes de la presse, gagnés à cette politique, leur en signalent chaque jour les avantages, et l'un d'entre eux leur démontrait, ces jours derniers, que les Duchés, constitués en État indépendant, auraient une dette qui s'élèverait à soixante-douze thalers par habitant, tandis que celle de la Prusse est proportionnellement de douze thalers pour chaque sujet du Roi. Quel sera le résultat de ces manœuvres[1]? Il serait difficile de le dire aujourd'hui. Ce qui est constant, c'est qu'on persiste à espérer qu'il pourrait tôt ou tard surgir telle éventualité qui déterminerait l'Autriche à accepter des propositions propres à relever l'état obéré de ses finances. On prévoit, toutefois, qu'on pourrait être contraint de se contenter d'une autre solution, et l'on s'y prépare; mais, autant on met de soins à ménager les susceptibilités de l'Autriche, quand on s'emploie à la gagner aux vues ambitieuses du Cabinet de Berlin, autant on se montre absolu et exigeant dès qu'on est réduit à rechercher une combinaison exclusive de tout remaniement territorial. Votre Excellence sait avec quelle hauteur M. de Bismarck, placé sur ce terrain, affirme les droits de la Prusse et décline la compétence de la Diète; selon lui, le Roi est, avec l'Empereur d'Autriche, possesseur légitime des Duchés, dans celles de leurs parties du moins dont la souveraineté n'a jamais été contestée au Roi de Danemark, qui leur

[1] Toute la correspondance de Meroux de Valois pendant les mois de janvier et de février 1865 est remplie d'indications relatives au progrès de la propagande annexioniste dans les Duchés. (Kiel, 11.) — Le 12 février, s'était constitué à Flensbourg le «parti national», qui se donna pour programme une étroite union diplomatique et militaire des Duchés avec la Prusse. Il ne comprenait encore, d'après Sybel, que vingt-quatre adhérents. (Cf. Sybel, t. IV, p. 95.)

en a fait la cession par un acte international, et l'Assemblée de Francfort n'a pas plus qualité pour connaître de cette acquisition que de celles que l'Autriche et la Prusse ont faites à d'autres époques. M. de Bismarck maintient par conséquent que la Prusse est pleinement libre de faire de cette conquête l'usage qu'elle juge convenable, et il déclare qu'elle n'y renoncera que moyennant des conditions qu'il n'a pas encore articulées, mais qui seraient de nature à faire des Duchés une annexe de la Monarchie prussienne.

M. le Président du Conseil a consigné dans sa communication officielle du 14 décembre les vœux et la doctrine du Cabinet de Berlin[1]; Votre Excellence a pu voir comment celui de Vienne les a envisagés dans sa dépêche du 21 du même mois, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer *la copie*[2]. Avec un sentiment qu'on ne saurait assurément blâmer à aucun point de vue, M. de Mensdorff s'étonne qu'on oublie à Berlin que la position de l'Autriche en Allemagne est solidaire de l'équilibre fondé par les traités entre les deux Puissances, et, si la Prusse s'agrandit, l'Autriche, ajoute-t-il, demande à marcher du même pas. Appréciant plus loin les prétentions auxquelles le Cabinet prussien semble vouloir subordonner la cession de ses droits, le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur François-Joseph fait remarquer qu'elles constitueraient une atteinte à la dignité de la Confédération germanique, si elles pouvaient avoir pour résultat de créer un État *mi-souverain*, ou d'introduire un membre vassal dans l'union des Souverains allemands. En dissentiment sur tous les points avec M. de Bismarck, M. de Mensdorff revendique pour l'Allemagne tout entière, et pour l'Assemblée qui la représente à Francfort, les droits et la compétence que lui conteste le Premier Ministre de la Prusse, et, lui rappelant la déclaration que les Plénipotentiaires allemands ont faite à la Conférence de Londres dans la réunion du 28 mai[3], il maintient, dans des termes qui paraissent dictés

[1] Les indications données par Benedetti sur la politique prussienne dans la question des Duchés sont tout à fait conformes à l'analyse que nous a donnée Sybel de la dépêche dont il est ici question et qu'il date, non du 14, mais du 13 décembre 1864. (Cf. Sybel, t. IV, p. 49-50.)

[2] Ci-dessus, p. 344.

[3] Les plénipotentiaires allemands avaient demandé la séparation complète des Duchés et du Danemark et la réunion du Sleswig et du Holstein en un seul État sous la souveraineté du prince d'Augustenbourg. (Cf. t. III, p. 126, note 4.)

par une résolution invariable, que la Confédération est directement intéressée à la solution de cette affaire et qu'à ce titre elle a le droit d'y participer.

La divergence est donc manifeste dans les vues comme dans les tendances des deux Cours; elle est, il faut le dire, dans la situation, et elle éclate par la simple force des choses malgré l'intérêt et même le désir, nous ne devons pas l'oublier, qu'on a, tant à Berlin qu'à Vienne, d'éviter tout conflit propre à les diviser. La Prusse obéit aux impulsions d'une politique traditionnelle et aux exigences d'une configuration qui nuit à sa puissance. «Nous sommes si laids sur la carte de l'Europe, me disait un Général qui possède toute la confiance du Roi, qu'on ne saurait être surpris de nos efforts pour nous donner une forme plus assortie.» Ce sentiment est universel en Prusse, et l'opinion publique le partage avec le Gouvernement; chacun comprend qu'on risque de ne pas retrouver de longtemps une occasion aussi propice à un agrandissement qui lui en faciliterait de plus considérables en permettant de contourner les territoires qui séparent la Prusse en deux grandes fractions, et dont l'incorporation lui est indispensable pour constituer un grand État puisant sa force dans sa concentration. Cette disposition des esprits se manifeste sous des formes diverses; des journaux appartenant à l'opinion démocratique ont jugé opportun de s'y rallier malgré les doctrines qu'ils professent, et ceux de la même nuance qui sont restés fidèles au principe des nationalités ont perdu, dit-on, un grand nombre de leurs abonnés. M. de Bismarck, qui personnifie ce vœu devenu populaire, et qu'on se plaît à considérer comme particulièrement apte à le faire triompher, doit à cette conviction la forte position qu'il a conquise depuis qu'il est arrivé au pouvoir; il eut à son avènement de graves difficultés pour composer le Cabinet actuel; on avait une foi si médiocre dans sa durée que des hommes à peine indiqués pour en faire partie se crurent très avisés en déclinant ses ouvertures, et il dut notamment confier le Ministère de l'Intérieur à un jeune diplomate, M. le Comte d'Eulenbourg, venant de remplir une mission en Chine, qui a d'ailleurs justifié la confiance dont il fut l'objet. Ce même Ministère, quoiqu'il représente des opinions rétrogrades qui sont indubitablement celles de la minorité en Prusse, est aujourd'hui solidement assis au pouvoir, lutte avec

la majorité de la Chambre des Députés sans en être ébranlé, et se permet des hardiesses qui eussent été des témérités périlleuses dans un autre moment. Il doit ce résultat à la guerre qu'il a entreprise dans des conditions et avec un succès qui plaisent à l'amour-propre national; il le doit surtout à la décision avec laquelle M. de Bismarck flatte l'ambition de tout Prussien, et l'on conçoit qu'il persévère dans la ligne de conduite qu'il s'est tracée.

L'Autriche, de son côté, ne se méprend pas sur le but auquel tendent, en ce moment, les efforts de sa rivale en Allemagne. Maîtresse des bouches de l'Elbe et de la communication destinée à réunir la Baltique à la Mer du Nord, la Prusse serait fatalement entraînée à s'y établir solidement; dès le premier jour, elle se trouverait d'ailleurs en mesure d'emprisonner, en quelque sorte, dans sa sphère d'action les Mecklembourgs, les Villes Anséatiques et le Duché d'Oldenbourg, qui sont déjà plus ou moins dans sa dépendance, en attendant d'y réduire le Hanovre lui-même. A dater de ce moment, les influences, sinon l'équilibre, sont rompues en Allemagne, et la prépondérance de la Prusse est un fait accompli. Tel est du moins le sentiment général. On le comprend à Vienne, et cette persuasion, qu'on partage dans toutes les Cours secondaires, explique la vivacité du langage de M. de Mensdorff, et l'attitude prise par l'Autriche, et les appréhensions qui se manifestent notamment à Dresde et à Munich.

La question des Duchés, après avoir uni dans une seule pensée l'Allemagne entière pendant de longues années, devient donc un sujet de discorde, en dégénérant en un conflit dans lequel se trouvent impliqués des intérêts de premier ordre. Le débat, en effet, se réduit désormais à savoir si la Prusse, reprenant son essor, s'agrandira de nouveau au préjudice des autres États allemands, parvenant ainsi à conquérir la première place entre ses Confédérés, objet de son ambition, qu'elle se bornait à poursuivre depuis cinquante ans au moyen d'arrangements particuliers et de combinaisons économiques, ou bien si le Sleswig-Holstein sera constitué dans les conditions d'un État indépendant comme un gage nouveau de l'unité fédérale et de la sûreté de chacun de ses membres.

Quelle sera l'issue de cette lutte, circonscrite jusqu'à présent sur le terrain diplomatique, mais dans laquelle les parties ap-

portent des prétentions et des doctrines qui s'excluent? Je n'oserais, Monsieur le Ministre, chercher à le prévoir. Récemment arrivé à Berlin, je ne saurais me former une idée exacte de l'importance qu'il convient d'attacher au caractère des hommes et aux nécessités de leur situation, mais il ne me paraît pas sans intérêt de recueillir l'avis et les appréciations de ceux de mes Collègues qu'une longue résidence et leurs antécédents autorisent à exprimer des opinions dont il ne saurait être superflu de tenir compte.

La question qui se débat en Allemagne a été posée par la Prusse ou soulevée par ses calculs intéressés; qu'elle renonce aux desseins qu'on lui reproche, et l'entente devient une œuvre d'autant plus facile que, dans une pensée d'apaisement, l'Autriche est disposée d'avance à lui ménager des avantages suffisants pour satisfaire à ses légitimes exigences. On se demande donc, en premier lieu, si le Cabinet de Berlin s'obstinera, en présence de l'opposition qu'il rencontre, à poursuivre son projet de réunir les Duchés à la Monarchie prussienne. Les Agents les mieux informés continuent à ne pas en douter, et voici comment ils raisonnent. Il est constant pour eux, et mes entretiens avec M. de Bismarck ne m'autorisent pas assurément à adopter un autre avis, que le Président du Conseil, ayant une entière confiance dans le succès de ses efforts, a réussi à la faire passer dans l'esprit du Roi, qui est d'ailleurs entretenu dans ces dispositions par le Prince Frédéric-Charles; à tort ou à raison, il a laissé l'opinion publique se flatter d'une solution qu'elle considère aujourd'hui comme la juste récompense du sang versé par l'armée prussienne; et un professeur appartenant à l'opinion radicale représente, dans une brochure qu'il vient de publier et dont on s'entretient à Berlin, M. de Bismarck comme l'organe le plus intelligent et le plus habile instrument de l'idée unitaire[1]; sa politique l'a rendu populaire, bien que la *Gazette de la Croix,* le tenant pour un adepte du parti féodal, lui prête un appui constant, et la Reine, qui ne lui pardonnait pas d'avoir succédé au Ministère libéral, se montre pour lui, depuis quelque temps,

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 15 février, n° 28 (ci-après, p. 408).

pleine de grâce et de bienveillance. Ce revirement de l'opinion lui permet de tenir en échec la Chambre des Députés et de gouverner sans son concours. Mais cette position, il l'a conquise grâce aux espérances que le sentiment national fonde sur le succès de la tâche qu'il s'est imposée, et elle semble en être solidaire. Or, pour quiconque connaît M. de Bismarck et a été témoin de sa ténacité, qui est un des traits essentiels de son caractère, il n'est pas douteux qu'il ne persévère dans son entreprise et qu'il n'en ait fait l'objet principal et exclusif de son programme. Tout, d'ailleurs, le lui conseille et l'y encourage, le sentiment personnel du Roi et les tendances traditionnelles de la Maison de Hohenzollern, les vœux du pays, et les embarras que lui créent ses rapports avec la représentation nationale. S'il contribue à donner les Duchés à la Prusse, il raffermit l'autorité souveraine dont les partisans du régime parlementaire voudraient définir ou limiter l'étendue, et il satisfait du même coup au désir le plus vif, le plus général du pays; s'il échoue, il en portera seul la responsabilité, et son crédit se brisera dans une tentative compromettante; le succès lui est donc désormais une nécessité de situation autant qu'un but digne d'illustrer la vie d'un homme d'État, et son ambition, dit-on, ne reculera pas devant les complications qu'elle est susceptible de provoquer. Il ne sera, ajoute-t-on encore, ni difficile, ni scrupuleux sur les moyens, si l'on en juge par ceux qu'il a déjà employés; on ne saurait, en effet, considérer comme des procédés d'un caractère sérieux les revendications de la Maison de Prusse et le recours au Conseil des Syndics, expédients sans valeur et manifestement imaginés pour gagner du temps et attendre un moment plus opportun avant d'articuler plus clairement ses prétentions.

Si telles sont les intentions du Premier Ministre du Roi Guillaume, ce ne serait plus à Berlin mais à Vienne qu'il faudrait chercher à apprécier les incidents divers auxquels cette affaire peut donner naissance. Dans quelle mesure et jusqu'à quelle limite l'Autriche voudra-t-elle mettre obstacle aux vues de la Prusse? Telle est la question qu'il conviendrait d'élucider pour pressentir les conséquences éventuelles de leur dissentiment. L'intérêt de l'Autriche est aussi impérieux qu'il est évident; M. de Mensdorff l'a dit, l'incorporation des Duchés à la Prusse

romprait un équilibre qui forme la base sur laquelle repose l'influence et l'autorité de l'Autriche en Allemagne; elle ne peut donc tolérer un pareil remaniement de la carte germanique sans se résigner à accepter dans la Confédération un rôle secondaire. Devant le péril d'une semblable déchéance, son rôle et son devoir sont également tracés par le sentiment de sa dignité et de son indépendance. Les circonstances ne pourraient d'ailleurs lui ménager une occasion plus propice que celle qu'elles lui offrent en ce moment pour raffermir sa prépondérance; les appréhensions que la conduite actuelle du Cabinet de Berlin réveille dans la plupart des Cours secondaires les disposent à se grouper autour de l'Autriche et à prendre tous les engagements qu'elle jugerait utile de leur imposer, et si elle osait, par une résolution énergique et soudaine, se mettre à la tête de l'Allemagne, sans se laisser arrêter par la perspective de recourir au besoin à l'emploi de la force, elle réduirait la Prusse à renouveler le bail d'Olmütz, qu'elle fut contrainte de souscrire dans des circonstances analogues. Si convaincu qu'on soit ici d'un pareil résultat, personne ne prête au Cabinet de Vienne la virilité que suppose une si grave détermination; elle aurait cependant un autre effet, celui de lier plus étroitement l'Allemagne à sa propre fortune et de lui permettre d'exercer plus librement son action dans d'autres questions; mais, pour oser une si grande témérité, il faudrait que l'Autriche fût encore guidée par la volonté hardie et vigoureuse du Prince de Schwarzenberg, et, s'il est en Allemagne un point où l'on obéisse encore à ses impulsions, c'est à Berlin, ce n'est plus à Vienne.

On dit la Cour d'Autriche, au surplus, dominée par d'autres préoccupations; attentive aux bruits qui lui arrivent d'Italie, elle n'est certes pas indifférente aux difficultés qui menacent ses intérêts en Allemagne, mais elle ne songe qu'à les conjurer, ne voulant pas être détournée par d'autres soins. Elle est sur ses gardes, uniquement résolue pour le moment à repousser toute agression qu'on tenterait de diriger contre ses possessions italiennes, mais sans avoir perdu l'espoir de retrouver des journées qui lui feraient oublier celles de Magenta et de Solférino. L'Empereur, me disait un diplomate qui réside depuis vingt ans à Berlin, a fait son catéchisme de l'Almanach de Gotha, qui lui apprend qu'il

est, de beaucoup, le plus jeune parmi les Souverains des grandes Puissances et qu'il peut attendre des temps meilleurs. Dans cette disposition, il suit et il impose à ses conseillers une politique personnelle et invariable qui peut être funeste à l'Autriche en Allemagne, mais que rien n'a pu faire fléchir jusqu'à présent. M. le Comte de Buol[1] et M. de Rechberg[2] lui ont été sacrifiés, et M. de Schmerling s'épuise en vains efforts pour obtenir que l'Empereur place au centre de la Confédération le point d'appui de sa puissance en Europe. Cette situation n'est pas un mystère pour M. de Bismarck, et la persuasion que l'on n'osera rien à Vienne redouble son audace.

Que peut-il y avoir d'exact dans ces appréciations, je ne saurais le dire, mais elles m'ont paru dignes d'être signalées à l'attention de Votre Excellence, et je n'ai pas dû les omettre. On reconnaît toutefois que, si la Prusse peut être séduite et entraînée par des circonstances qui, pour la première fois depuis un demi-siècle, lui font entrevoir les perspectives d'un agrandissement, l'Autriche, de son côté, est tenue d'y mettre obstacle si elle ne veut déchoir de la haute position qu'elle occupe au sein de la Confédération. Que faut-il donc penser de leur conduite ultérieure et que peut-on prévoir? M. de Bismarck, répond-on, poursuivra son œuvre sans impatience et sans témérité, se prêtant à l'examen des diverses combinaisons qu'il proposera lui-même ou qu'on lui opposera, mais sans en laisser épuiser la discussion, jusqu'au moment où une circonstance inattendue, sinon la lassitude de ses adversaires lui fournira l'occasion de brusquer la solution qu'il s'en promet. Vingt fois peut-être on en viendra à la veille d'un arrangement, et vingt fois il ramènera ses contradicteurs au point de départ, épiant toujours le moment propice à ses desseins. Si l'imprévu ne vient pas à son secours, si au contraire des incidents nouveaux, loin de lui en faciliter la réalisation, réagissent contre lui, il réduira ses prétentions à constituer dans les Duchés un ordre de choses qui ferait de leur Prince un vassal de la Prusse; mais, dans aucune hypothèse, il ne con-

[1] En avril 1859.

[2] Le comte de Rechberg avait été remplacé au Ministère des Affaires étrangères par le comte de Mensdorff-Pouilly le 27 octobre 1864.

tribuera personnellement à y ériger un État indépendant de l'autorité qui siège à Berlin. Mais le Roi suivra-t-il son Ministre et le soutiendra-t-il à travers les complications que peut faire surgir le but qu'il se propose? Le Roi est par moments, dit-on, plus impétueux que M. de Bismarck dans le désir de marquer son règne par une acquisition d'une si grande importance pour la Prusse. Doué cependant d'un autre tempérament, il est susceptible de défaillances qui ne surprendraient personne, bien que l'annexion des Duchés puisse seule justifier la nouvelle organisation de l'armée, qui est son œuvre personnelle, et les charges qu'elle ajoute au budget. Il convient, d'autre part, de ne jamais oublier que la répulsion que lui inspire ce qu'on est convenu en Allemagne d'appeler la révolution, et que l'on confond volontiers avec de simples aspirations libérales, exerce sur son esprit une influence qui peut, à tout instant, dominer son ambition et le rapprocher de l'Autriche. Cette disposition est également celle de l'Empereur François-Joseph, et elle réunira peut-être les deux Souverains au moment où les rapports des deux Gouvernements seraient menacés d'une rupture éclatante.

On ne saurait méconnaître néanmoins qu'à aucune autre époque, depuis l'origine de la Confédération germanique, les intérêts respectifs de la Prusse et de l'Autriche n'ont été sollicités par des exigences plus contradictoires, et que la voie dans laquelle les deux Cabinets sont engagés peut placer, à leur insu, l'un ou l'autre dans l'alternative de recourir à des mesures extrêmes ou de se résigner à des sacrifices humiliants. La Prusse y est exposée comme l'Autriche; la lutte qu'elle a engagée et sa situation intérieure l'obligent également à triompher des obstacles qu'on oppose à ses prétentions; si elle en était réduite à ne recueillir dans les Duchés que des avantages purement commerciaux, le sentiment public, profondément blessé, se rapprocherait de l'opinion démocratique, et non seulement elle perdrait la chance de réaliser la pensée de Frédéric le Grand, mais son crédit en Allemagne en recevrait une grave atteinte. L'Autriche, je l'ai dit, ne peut de son côté agréer aucun arrangement qui la déposséderait du rang qu'elle occupe parmi ses Confédérés. Ce serait donc l'imprévu, sur lequel d'ailleurs on compte de part et d'autre, qui déciderait de l'issue de ce conflit,

IMPRIMERIE NATIONALE.

et, en attendant que les circonstances décident de la conduite qu'elles tiendront dans la suite de cette affaire, chacune des deux Puissances rivales tente d'améliorer sa situation, l'Autriche en s'assurant le concours des États secondaires, et la Prusse en ne négligeant aucun soin pour disposer favorablement les populations des Duchés. Tel est, Monsieur le Ministre, l'état des choses aujourd'hui; il convient à la Prusse et déplaît à l'Autriche, le même intérêt suggérant à celle-ci d'y mettre promptement un terme et à celle-là de n'y rien modifier quant à présent.

Quel que soit le désir du Cabinet de Vienne d'en sortir sans plus de retard, cette situation, grâce au savoir-faire de celui de Berlin, peut se prolonger longtemps encore, et s'aggravera sensiblement, si l'attitude d'autres Puissances ne leur commande ou si leur intervention ne leur conseille un rapprochement que rien n'annonce en ce moment. Mais, autant que je puis en juger par le langage de leurs Représentants à Berlin, l'Angleterre et la Russie ne sembleraient pas plus disposées que le Gouvernement de l'Empereur à s'interposer, pour le moment, dans des dissidences qui n'ont pas encore pris le développement qu'elles comportent. Lord Napier, répétant, semble-t-il, une critique juste mais sévère de Lord John Russell, déclare que son Gouvernement n'a rien à voir dans la querelle de deux larrons qui, après avoir pris à l'un de leurs voisins une part de ses dépouilles, s'en disputent la possession. M. d'Oubril, de son côté, ne conteste pas, dans ses entretiens avec les Agents diplomatiques des Cours secondaires de l'Allemagne qui l'entourent et lui en font la remarque, que la Prusse vise, en convoitant les Duchés, à devenir l'État prépondérant au sein de la Confédération et une Puissance maritime de premier ordre dans la Baltique, sinon dans d'autres mers; mais, sans les en détourner, il s'abstient de les encourager à s'unir contre de semblables tendances. Mes deux Collègues, si je suis bien informé, font en un mot comme moi, ils s'abstiennent.

Je ne sais, Monsieur le Ministre, si comme j'en avais uniquement l'intention, j'ai réussi à vous soumettre un tableau exact et clairement présenté des dispositions qu'à Berlin on prête aux deux grandes Puissances germaniques à propos de l'affaire des Duchés, et des opinions diverses qu'elles provoquent; mais

j'ose espérer que vous voudrez bien accueillir ce travail avec indulgence, et en excuser l'étendue en raison de l'importance de la question qui en fait le sujet.

1243. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Original. Bavière, 240, n° 12.)

Munich, 14 février 1865.
(Cabinet, 16 février; Dir. pol., 17 février.)

La *Gazette de Bavière* publie, dans son numéro en date d'hier soir, l'article dont M. le Baron de Pfordten m'avait parlé, dans la conversation dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence le 11 de ce mois[1]. En voici la traduction :

«Plusieurs journaux prétendent qu'il aurait été donné lecture à Munich, au milieu de janvier, d'une dépêche française, à laquelle le différend entre les États moyens et les grandes Puissances allemandes aurait servi de prétexte, et qui aurait eu pour objet l'étonnement causé à ces Etats par l'attitude tranquille de la France dans la question des Duchés. Nous ignorons s'il existe une telle dépêche, mais ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il n'en a point été donné lecture. Il n'y aurait eu, en tout cas, nul motif de le faire, car on n'a éprouvé en Bavière aucun étonnement de la réserve observée par la France. On l'a accueillie bien plutôt avec satisfaction (Anerkennung)[2].»

[1] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 11 février, et celle du baron Forth-Rouen, du 13 (ci-dessus, p. 389 et 390).

[2] Le baron Forth-Rouen revient une dernière fois sur cet incident dans une dépêche à Drouyn de Lhuys, du 15 février, qui ne contient aucun renseignement nouveau et en tête de laquelle Drouyn de Lhuys a écrit au crayon : «Laisser tomber cet incident qui est complètement dénué d'intérêt.»

1244. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 23.)

Berlin, 15 février 1865.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 12[1], à laquelle étaient annexés des extraits de la correspondance de M. le Duc de Gramont et de M. le Comte de Reculot. Cette communication m'a vivement intéressé, et m'aidera à contrôler les renseignements qui vous sont parvenus de Vienne et de Francfort. Je pense d'ailleurs avec M. le Duc de Gramont que l'Autriche, ainsi que M. de Mensdorff lui en a donné l'assurance, n'a fait à la Prusse aucune proposition ayant pour objet la garantie de ses possessions non fédérales, et je présume que les bruits recueillis par le Ministre de l'Empereur à Francfort sont uniquement l'écho d'entretiens d'un intérêt éventuel. Ce qui me paraît positif, c'est que rien n'a été négocié dans ce sens ni convenu sous une forme quelconque, comme le bruit en a couru durant l'été dernier, et que jusqu'à présent aucun arrangement de cette nature, s'il a été insinué, n'est à la veille d'être conclu. Nous ne saurions toutefois nous dissimuler qu'il est en Allemagne des gens qui s'obstinent à y voir un moyen tout puissant pour mettre un terme à des dissentiments qu'ils regrettent, et pour réunir à la fois dans un intérêt unique et national toutes les forces de la Confédération. J'ai peine à croire cependant qu'au moment où elle songe à conquérir en Allemagne une situation prépondérante, la Prusse puisse se résoudre à contracter un engagement qui assurerait à l'Autriche une plus grande liberté d'action, et il ne me paraît pas moins invraisemblable que, même à ce prix, le Cabinet de Vienne donne jamais son adhésion aux projets d'agrandissements conçus par celui de Berlin. Dans la voie où ils s'engagent l'un et l'autre au sujet des Duchés, ils peuvent néanmoins se trouver en présence de nécessités impérieuses et qui les détermineraient peut-être à

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, du 30 janvier (ci-dessus, p. 363).

se concerter sur cette double base; il y a là une éventualité peu problable et qui, dans tous les cas, n'est pas imminente, mais que pourtant nous ne devons pas perdre de vue[1].

Quand à la rétrocession qu'on pourrait faire au Danemark du nord du Sleswig, Votre Excellence sait quelles sont les dispositions de la Cour de Berlin. Depuis le moment où j'ai eu l'honneur de vous en entretenir[2], j'ai jugé prudent de ne pas y revenir dans mes entrevues avec M. de Bismarck, qui, de son côté, n'y a plus fait aucune allusion. Je pense que ses intentions sont aujourd'hui ce qu'elles étaient alors, et qu'il prendrait volontiers l'initiative d'une ouverture dans ce sens, s'il était assuré que le Gouvernement de l'Empereur lui en tiendrait compte.

1245. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 25[3].)

Berlin, 15 février 1865.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 15[4], et je vous remercie d'avoir bien voulu y annexer, en copie, celle que vous avez écrite au Ministre de l'Empereur à Dresde le 7 du mois dernier[5]. Les considérations qui en font l'objet sont bien celles dont on a fait connaître, de Dresde et de Munich, la substance à M. de Bismarck; mais, par un procédé dont on use souvent en Allemagne, on en a exagéré

[1] D'après Sybel (t. IV, p. 68 et suiv.), le gouvernement impérial n'aurait cessé de redouter que la Prusse ne voulût acheter l'annexion des Duchés d'une promesse de secours à l'Autriche en Vénétie; ce serait la véritable raison pour laquelle il aurait conseillé à Berlin l'annexion précédée d'un vote des populations. Cf. ci-dessus, p. 378, note 2.

[2] Cf. la dépêche confidentielle de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 décembre 1864, n° 113 *bis* (ci-dessus, p. 188).

[3] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «M. de Pfordten me fait tenir ici le langage le plus amical par le Ministre de Bavière. Je me suis expliqué nettement sur tous ces commérages diplomatiques.»

[4] Dépêche du 3 février (ci-dessus, p. 375).

[5] Cf. ci-dessus, p. 284.

la portée pour les opposer aux vues que l'on prête au Cabinet de Berlin. Sans faire mention des regrets exprimés aux Représentants de la France ni de ceux que Votre Excellence a recueillis directement dans ses entretiens avec les Agents des Cours secondaires à Paris, on a prétendu que l'attitude de la Prusse avait provoqué les observations de Votre Excellence, que l'on a représentées comme une insinuation propre à donner la mesure des dangers auxquels les prétentions du Gouvernement prussien exposent la Confédération germanique. J'incline à penser que M. von der Pfordten a eu connaissance de la dépêche de Votre Excellence, et assurément elle ne l'autorisait en aucune façon à y voir une démarche fâcheuse pour l'Allemagne; il paraîtrait cependant que c'est en ce sens qu'il l'a envisagée, pour s'en faire sans doute un argument contre la politique de M. de Bismarck, et Votre Excellence sait que, dans la pensée d'exciter le sentiment national contre la France et la Prusse à la fois, il a même donné à entendre que le Ministre de l'Empereur à Munich tenait un langage qui l'autorisait à donner à vos explications le sens qu'il jugeait bon de leur attribuer[1].

J'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, revenir sur cet incident, parce qu'il permet d'apprécier le cas qu'il convient de faire des sentiments auxquels obéissent les principaux Ministres des États de second ordre en Allemagne et du langage qu'ils tiennent ou qu'ils recommandent des deux côtés du Rhin.

1246. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 27.)

Berlin, 15 février 1865.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

[Les conditions auxquelles la Prusse subordonne la cession de ses droits dans les Duchés à celui des Prétendants qui y seraient

[1] Cf., sur l'attitude de Pfordten, les dépêches du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, des 15 et 29 janvier, 1er, 11 et 14 février (ci-dessus, p. 311, 361, 373, 389 et 403).

intégralement investis de la souveraineté sont, paraît-il, les suivantes[1] :

1° Cession du port de Kiel;

2° Occupation, sous réserve de cession ultérieure, d'un second port;

3° Concession du canal des Deux-Mers;

4° Incorporation de tous les marins des Duchés dans la marine prussienne;

5° Organisation des forces militaires des Duchés sur le pied et suivant les règlements de l'armée prussienne;

6° Rattachement du service des postes et télégraphes à celui de la Prusse;

7° Entrée des Duchés dans le Zollverein.

L'adoption de ces propositions entraînerait l'inféodation des Duchés à la Prusse; ce serait une annexion déguisée. Les États du sud de l'Allemagne vont certainement protester, et il est peu probable que l'Autriche donne son consentement. A l'appui de ses prétentions, la Prusse invoque le rôle prépondérant qu'elle serait appelée à jouer dans la défense de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et l'obligation où elle est « de combiner les choses de manière à y faire concourir chaque État limitrophe dans la proportion de ses forces par des mesures calculées dans cette prévision ».]

(1) D'après Sybel, Bismarck écrivit le 17 février au comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, et lui rendit compte d'une conversation qu'il avait eue avec Benedetti au sujet des garanties réclamées par la Prusse dans les Duchés. Benedetti s'était, écrivait-il, étonné de leur étendue; il avait exprimé la crainte qu'une compensation n'eût été promise à l'Autriche, et il avait fallu que Bismarck le rassurât. (Cf. Sybel, t. IV, p. 70.) Benedetti ne fait ici aucune allusion à une conversation semblable. Il s'exprime comme s'il n'avait été informé qu'indirectement des conditions prussiennes.

1247. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Original. Prusse, 351, n° 28.)

Berlin, 15 février 1865.
(Cabinet, 18 février; Dir. pol., 21 février.)

[Analyse de la brochure de Treitschke[1], où est développée cette thèse que l'incorporation des Duchés s'impose et que le parti libéral doit y travailler. Il est remarquable que l'auteur ne parle que pour en repousser l'idée, de la consultation éventuelle des populations des Duchés.]

1248. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Minute. Prusse, 315, n° 17.)

Paris, 18 février 1865.

M. le Duc de Gramont m'a transmis récemment de nouveaux détails sur le séjour du Prince Frédéric-Charles de Prusse à Vienne[2]. Bien que ces informations n'aient plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, je ne crois pas inutile de vous communiquer, ci-annexée, une copie de la dépêche qui les contient. Je signale également à votre attention le compte rendu d'une conversation que l'Ambassadeur de Sa Majesté a eue, il y a quelques jours, avec M. le Baron de Werther au sujet du Sleswig septentrional. Ainsi que vous le verrez, le Représentant de la Prusse en Autriche s'est montré sympathique à l'idée d'une restitution de la partie scandinave de ce Duché en faveur du Danemark, et il est revenu sur les graves inconvénients qu'il y aurait pour la Monarchie prussienne à laisser subsister dans le nord du Sleswig une cause de malaise et de difficultés.

[1] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 14 février, n° 22 (ci-dessus, p. 392).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 388).

Bien que M. le Baron de Werther n'ait donné à son opinion que la valeur d'un avis personnel, nous nous plaisons à croire qu'elle est conforme à la pensée du Cabinet de Berlin.

1249. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, Venise, 25, n° 4.)

Vienne, 18 février 1865.
(Cabinet, 22 février; Dir. pol., 24 février.)

[Troubles à l'Université de Padoue et à Udine. Satisfaction causée aux Vénitiens par le discours de l'Empereur. Le mécontentement évident de la *Gazette officielle* l'accroît[1].]

1250. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 732, n° 25.)

Londres, 19 février 1865.
(Cabinet, 21 février; Dir. pol., 24 février.)

Le Cabinet de Londres continue à garder, dans l'affaire des Duchés de l'Elbe, une attitude très réservée[2]. Il n'est pas exact, ainsi que le bruit en avait couru, qu'il ait fait dans ces derniers temps à Berlin, ni même à Pétersbourg, aucune démarche au sujet de cette affaire[3]. Lord Russell se serait seulement trouvé plusieurs fois dans le cas de ne pas laisser ignorer soit au Prince Gortchakoff, soit à M. l'Ambassadeur de Russie à Londres[4], que

[1] Il s'agit du discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative, le 15 février 1865. Voir, à l'Appendice, la partie du discours qui traitait des affaires extérieures.

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 24 janvier (ci-dessus, p. 349).

[3] Cf. ci-dessus, p. 371, note 3.

[4] Le baron de Brunnow.

l'Angleterre ne souhaitait pas moins que la Russie de voir résoudre promptement une question qu'il y avait intérêt, pour la tranquillité de l'Europe, à ne pas laisser indéfiniment ouverte. Là se seraient bornées, d'après ce qu'a bien voulu me dire le Comte Russell, les communications échangées entre le Cabinet anglais et celui de Pétersbourg.

Mais, si l'Angleterre persiste à s'abstenir de toute intervention directe, j'observe aujourd'hui cependant chez Lord Russell un peu moins de répugnance à causer des affaires allemandes, depuis surtout que l'on se croit autorisé à Londres à espérer que l'Autriche s'opposerait résolument, le cas échéant, à l'annexion des Duchés à la Prusse.

Je dois supposer, d'après les détails dans lesquels Lord Russell a bien voulu entrer avec moi, que le langage de M. l'Ambassadeur d'Autriche[1] encourage ces espérances. Je sais également que le Comte Karolyi a fait, à son retour à Berlin, des déclarations dans le même sens à Lord Napier[2]. Celui-ci, en effet, a tout récemment écrit au Foreign-Office que, suivant les recommandations de Lord Russell, il avait soigneusement évité, depuis quelque temps, d'interpeller M. de Bismarck, mais qu'il pensait, d'après les conversations qu'il avait eues avec le Comte Karolyi, que l'Autriche, d'accord avec les États secondaires de l'Allemagne, s'opposerait au besoin à l'annexion des Duchés, et qu'elle ne l'avait pas laissé ignorer à Berlin. Le Comte Karolyi aurait été en même temps chargé d'insister pour une prompte solution de la question de succession, et aussi pour que la Prusse fît connaître sans retard la nature et la portée des garanties qu'elle compte réclamer du Prince qui sera appelé à régner sur les Duchés.

A cet égard, Lord Russell paraît croire que M. de Bismarck ne se pressera pas de s'expliquer, et qu'il préférera jouer pendant quelque temps encore, ainsi qu'il l'aurait dit lui-même à l'un des membres du Corps diplomatique accrédité à Berlin, le rôle de *Fabius Cunctator*.

Lord Russell m'a parlé d'une démarche que la Bavière aurait

[1] Le comte Apponyi.

[2] Voir, sur le retour du comte Karolyi à Berlin et sur les instructions qu'il y avait apportées, la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 8 février (ci-dessus, p. 381, et la note 1, p. 383).

l'intention de faire, dans quelques semaines, auprès de la Diète de Francfort en faveur du Duc d'Augustenbourg[1], si dans cet intervalle de temps la Prusse n'avait pas déclaré nettement qu'elle ne songeait pas à annexer les Duchés. Sans me dire positivement qu'il souhaitait qu'une pareille déclaration fût faite, il a observé qu'elle deviendrait difficile si M. de Bismarck ne se hâtait pas, et laissait à ceux des organes de la presse qui représentent les opinions extrêmes, toutes plus ou moins portées pour l'annexion, le temps de se concerter et de se prononcer dans le sens de cette combinaison.

M. l'Ambassadeur de Prusse[2] continue à s'exprimer avec une très grande réserve, en ce qui touche les intentions de son Gouvernement. Je sais même qu'il évite, dans ses conversations avec les Représentants des États secondaires de l'Allemagne, d'aborder les questions qui les divisent en ce moment. Tous, d'ailleurs, s'accordent à penser que, vu les dispositions manifestées par les Gouvernements allemands, la Prusse abandonnera ses projets d'annexion. Ils paraissent compter, en tout cas, que le concours de l'Autriche leur serait acquis, s'il y avait lieu, pour amener ce résultat.

On assure ici que le Duc d'Oldenbourg aurait déclaré à Hanovre qu'en présence des exigences de M. de Bismarck, il croyait de sa dignité de renoncer à faire valoir ses droits sur les Duchés.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

1251. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 841, n° 21.)

Francfort, 20 février 1865.
(Cabinet, 22 février; Dir. pol., 24 février.)

[Le début de la dépêche se rapporte à des bruits de crise ministérielle à Berlin.]

(1) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 8 février, et celle du vicomte des Méloizes, du 10 février (ci-dessus, p. 381 et 386).

(2) Le comte de Bernstorff.

Le discours de l'Empereur[1] a été généralement apprécié à sa juste valeur par la presse allemande, et le Gouvernement prussien semble avoir médité le passage qui parle des Duchés; car, tout en n'ayant pas encore recours au suffrage universel, on semble à Berlin vouloir mettre en avant, par la voie de la presse, l'idée d'une convocation des notables du Sleswig-Holstein.

Quant aux rapports entre la Prusse et l'Autriche, ils paraissent s'être plutôt refroidis depuis le voyage du Prince Frédéric-Charles[2]. Le Cabinet de Vienne se rapproche ostensiblement des petites Cours, et il est possible que d'ici à peu il leur permette de faire à la Diète une motion qui serait de nature à contrarier les vues de la Prusse[3]. Mais, il faut le répéter, l'union n'est point encore établie entre les États moyens. Seules, la Bavière et la Saxe semblent marcher d'accord. Pour ce qui concerne le Gouvernement wurtembergeois, si j'en juge par ce que m'a dit la Reine pendant le court séjour que je viens de faire à Stuttgart, il n'est rien moins que disposé à se mettre à la remorque de M. von der Pfordten[4].

En tout cas, la Prusse prend ses précautions; car je sais de source certaine et confidentielle que tous les Représentants du Roi Guillaume en Allemagne ont reçu des instructions touchant le point de vue auquel le Cabinet de Berlin entend se placer dans l'affaire du Sleswig-Holstein. Ainsi, M. de Savigny disait tout récemment à M. de Kubeck et à M. de Schrenk que son Gouvernement ne saurait admettre l'opinion répandue parmi les petits États, et qui tendrait à établir que la Diète pourrait, à la majorité des voix, reconnaître le Prince d'Augustenbourg comme Duc de Holstein[5]. «Cette opinion, a dit le Ministre de Prusse, est

[1] Cf. ci-dessus, p. 409, note 1.

[2] Voir, sur le voyage du prince Frédéric-Charles à Vienne, les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, des 22 janvier et 10 février (ci-dessus, p. 335 et 388).

[3] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 386).

[4] Voir, sur la politique wurtembergeoise à ce moment, la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 387).

[5] Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 8 février (ci-dessus, p. 381).

contraire à l'article 6 de l'Acte final de Vienne[1], qui porte que l'unanimité des voix est nécessaire pour admettre un nouveau membre dans la Confédération.» Les instructions adressées aux Agents prussiens semblent surtout avoir pour but d'écarter la Diète du règlement définitif de la question. En un mot, Monsieur le Ministre, la Prusse se prépare à escarmoucher, certaine qu'elle est qu'il n'y aura pas d'engagement sérieux.

[Il semble que le Grand-Duc d'Oldenbourg a de lui-même renoncé à faire valoir ses droits sur les Duchés.]

1252. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 11, n° 903.)

Kiel, 22 février 1865.
(Cabinet, 24 février; Dir. pol., 25 février.)

On m'écrit du Sleswig :

«Les signataires de l'adresse à l'Empereur Napoléon ont appris avec une profonde douleur que vous ne pouviez recevoir leur prière et la faire parvenir à Sa Majesté[2]. Le motif que vous avez fait valoir leur a paru étrange. Ils disent que ce n'était point un acte politique qu'ils avaient sollicité de vous, mais un acte d'humanité. Je ne vous cache pas, Monsieur, que votre refus d'accepter l'adresse vous a fait perdre beaucoup d'amis dans le Sleswig. Pardonnez-moi de vous parler aussi franchement. Deux Sleswiquois vont aller vers vous redemander les adresses que vous avez reçues, et ils iront ensuite les porter à la poste de Hambourg. C'est au moins ce que m'ont dit hier MM. Hansen et Petersen.»

Votre Excellence sait dans quels termes j'ai écrit en Sleswig pour décliner la réception de la pétition. J'ai rédigé ma lettre de manière à ne blesser personne et à montrer que je n'étais pas in-

[1] Il s'agit de l'Acte final des conférences ministérielles de Vienne (15 mai 1820). L'article 6 est conforme à ce qui en est dit ici. — D'après Sybel, des instructions conformes avaient été adressées à Savigny par Bismarck le 14 février. (Cf. Sybel, t. IV, p. 63.)

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Meroux de Valois, du 18 janvier, et celle de Meroux de Valois, du 30 (ci-dessus, p. 316 et 364).

sensible aux douleurs des pétitionnaires. Ce que m'écrit mon correspondant prouve combien on avait fondé d'espérances sur la prière adressée à S. M. l'Empereur.

1253. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 732, n° 27.)

Londres, 22 février 1865.
(Cabinet, 23 février; Dir. pol., 24 février.)

[Les Gouvernements de Prusse et d'Autriche sont tombés d'accord pour donner aux Duchés de l'Elbe un pavillon particulier. Communication en est faite à Londres par les Ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, en vue d'en obtenir la reconnaissance. L'Ambassadeur d'Autriche signale la décision de l'Autriche et de la Prusse comme provisoire. Au contraire, l'Ambassadeur de Prusse ne fait aucune allusion au caractère transitoire de la mesure.]

1254. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 351, n° 29.)

Berlin, 23 février 1865.
(Cabinet, 25 février; Dir. pol., 27 février.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les nos 16 et 17[1].

[Suit un passage relatif à l'affaire des couvents dédiés.]

Je ne saurais être surpris, après ce que m'en avait dit M. de Bismarck, du langage que M. le Baron de Werther a tenu à M. le Duc de Gramont au sujet du Sleswig septentrional[2]. Je demeure

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Benedetti, n° 17, du 18 février (ci-dessus, p. 408). La dépêche n° 16, du 15 février, était relative à l'affaire des couvents dédiés.

(2) Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 388).

convaincu que, pour peu que nous en témoignions le désir, la Prusse concourra volontiers à une restitution qui lui est conseillée par ses propres intérêts autant que par le plus simple sentiment d'équité. Mais je ne sais si cette disposition est partagée par le Cabinet de Vienne. Autant que je puis en juger par les extraits de la correspondance de M. le Duc de Gramont que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, il ne me paraît pas que M. le Comte de Mensdorff s'y soit jamais montré ouvertement favorable, et M. le Comte Karolyi, dans un entretien que j'ai eu récemment avec lui, ne m'a pas caché, sans que je l'eusse provoqué, qu'il croyait son Gouvernement fort éloigné de toute pensée semblable. Selon lui, ce serait reconnaître que l'Autriche et la Prusse ont abusé de la victoire, ou consacrer un principe auquel sa Cour n'est nullement disposée à rendre hommage. Il m'a exprimé cette opinion dans des termes qu'il n'aurait certes pas employés s'il ne pensait être, en cette occasion, l'organe des sentiments de son Grouvernement.

M. de Bismarck expédie aujourd'hui à Vienne la note contenant les propositions de la Prusse relatives aux Duchés et dont j'ai eu l'honneur de faire connaître les points principaux à Votre Excellence par ma dépêche du 15 de ce mois n° 23[1]. M. le Président du Conseil m'a assuré qu'il ne pouvait, à aucun degré, prévoir l'accueil que l'Autriche croira devoir faire à cette communication, le Gouvernement autrichien et ses journaux officieux eux-mêmes ayant observé la plus grande réserve durant ces derniers jours, bien que la presse de Berlin ait rendu publics les arrangements que le Cabinet prussien soumet à celui de Vienne. Quoiqu'il se montre impatient de connaître la résolution que prendra le Gouvernement de l'Empereur François-Joseph, M. de Bismarck ne paraît pas fixé sur celle à laquelle il donnerait lui-même la préférence. Considérant ces ouvertures, s'il y était donné suite sans restriction, comme devant assurer à la Prusse, dans les Duchés, une action assez prépondérante pour lui faire espérer un résultat plus satisfaisant dans un avenir prochain, il ne regrette-

[1] La dépêche de Bismarck a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. III, p. 201. Cf. l'analyse qu'en a faite Sybel (t. IV, p. 63-64). Cf. aussi Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 251.

rait pas de les voir agréées à Vienne; si on les décline, au contraire, ou si on ne les accepte que comme bases de négociations, il y trouvera une raison plausible de laisser les choses dans leur état actuel, et Votre Excellence sait qu'il s'en accommoderait volontiers, même au risque de voir l'une des Puissances secondaires porter l'affaire à Francfort avec ou sans l'assentiment de l'Autriche[1]. Je ne saurais, moins encore que M. de Bismarck, pressentir la détermination du Cabinet autrichien; je dirai toutefois que M. le Comte Karolyi met une certaine affectation à répéter à tous ses Collègues et à moi-même que son Gouvernement et celui de la Prusse ne sauraient se diviser sur cette question, et que, du moment où l'on aura abordé l'examen des conditions de leur entente, ils ne tarderont pas à se mettre d'accord. On lui a évidemment recommandé, pendant le séjour qu'il a fait récemment à Vienne[2], de témoigner à Berlin des dispositions ouvertement conciliantes; serait-ce qu'on est dans l'intention de s'arranger avec la Prusse, même au prix de concessions exorbitantes, ou bien veut-on simplement se donner l'avantage des bons procédés avant de faire appel à l'Allemagne pour contenir les prétentions du Cabinet de Berlin? Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il faut en penser.

Je ferai remarquer à Votre Excellence que la Prusse, dans la démarche qu'elle fait en ce moment à Vienne, ne touche pas à la question de succession; elle admet éventuellement que les Duchés peuvent constituer un État indépendant sous la souveraineté d'un Prince qui n'est pas encore désigné, et elle indique comment, dans ce cas, elle entendrait régler ses rapports avec le Sleswig-Holstein; mais elle n'abdique aucune de ses autres prétentions, et les Syndics de la Couronne, bien qu'elle n'en fasse pas mention aujourd'hui, sont censés continuer le travail qui leur a été confié[3], et sur les conclusions duquel le Gouvernement du Roi Guillaume se réserve d'appuyer son opinion sur les revendications des divers Prétendants, sans en exclure celles de la Prusse

[1] Allusion au projet de motion bavaroise. Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 386).

[2] A la fin de janvier et jusqu'au 6 février. Cf. ci-dessus la note 1, p. 381.

[3] Le 14 décembre 1864.

elle-même; c'est là donc une question qui reste réservée et qu'on évoquera plus tard s'il y a lieu.

1255. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstardt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt, 29, n° 6.)

Darmstadt, 23 février 1865.
(Cabinet, 24 février; Dir. pol., 25 février.)

Le discours de l'Empereur[1] a été apprécié ici comme il devait l'être par les hommes politiques dont l'opinion a quelque valeur. Ils trouvent que ce discours, si remarquable par l'élévation et la netteté du langage, est fait pour calmer ce qu'il pouvait rester de craintes ou de susceptibilités en Allemagne. Ils se félicitent particulièrement de la persévérance de la France dans son impartialité et dans sa bienveillance pour les États allemands. J'ai recueilli cette opinion avec d'autant plus de soin que le Ministre d'Autriche[2] m'avait, la veille, exprimé quelques inquiétudes et quelques regrets dans le sens de ceux auxquels a répondu la dépêche de Votre Excellence à M. Forth-Rouen[3]. En m'entretenant de la position de l'Autriche vis-à-vis de la Prusse et des liens assez gênants qui tiennent la première attachée à la seconde, mon interlocuteur se plaignait de cette absence de concert qui fait la faiblesse des États moyens et les empêche d'être pour l'Autriche un appoint efficace pour contrebalancer l'extension de la Prusse. Renversant les termes de la dépêche du 7 janvier comme s'il en connaissait le texte, il avoua que, par suite de la division des petits Gouvernements, l'Autriche était obligée à la plus grande prudence pour éviter des compromissions regrettables. Il conclut enfin en disant que, si la France leur accordait quelque encouragement moral, les États secondaires pourraient changer de rôles, — que l'Autriche ap-

(1) Cf. ci-après, p. 427.
(2) Le comte de Lutzow.
(3) La dépêche du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

IMPRIMERIE NATIONALE.

puierait sur eux la base d'une politique puissante, — et que la France elle-même ne manquerait pas d'y trouver son compte.

J'ignore la source des inspirations du Ministre autrichien; mais, autour de moi, il me paraît qu'on rend au contraire pleine justice à la réserve que la France sait garder dans les affaires d'Allemagne, réserve si naturellement conseillée par les dissentiments des *Mittelstaaten* et par la vanité des efforts tentés jusqu'à ce jour pour les rapprocher. A tout moment, les esprits éclairés constatent, bon gré mal gré, un symptôme du peu de consistance des Etats secondaires, une conquête de l'influence prussienne grâce aux traités de commerce, un pas en avant du Nationalverein sous le manteau de la Prusse; — et, comme contre-épreuve, on voit languir les entreprises d'unification qui procèdent d'un principe opposé. Lorsque en effet j'ai parlé à M. de Dalwigk des combinaisons de législation commune qu'on cherche en ce moment à expérimenter dans un groupe d'États allemands[1], tentative d'unification qui émanerait cette fois non du Fortschrittpartei, mais des gouvernants, le Baron m'a répondu que c'était là un vieux projet de lui, soumis par lui infructueusement au feu Roi de Bavière, et peu fructueusement étudié, du moins jusqu'à ce jour, par les commissions réunies à Dresde et à Hanovre.

Le journal l'*Europe* attribue ce plan à M. de Beust et non à M. de Dalwigk. Quel qu'en soit l'auteur, l'insuccès en semblable occurrence vient constamment d'une cause trop générale et, dans une certaine mesure, trop naturelle pour qu'il y soit sans doute remédié de longtemps; — chaque Souverain ou chaque Gouvernement admet la communauté à condition de donner le moins et de recevoir le plus possible; — et c'est là ce qui incite tant de progressistes à dire que la première des réformes devrait être un bouleversement complet en Allemagne. Bien des gens prophétisent cette catastrophe, mais ils se hâtent d'ajouter qu'elle n'aura pas lieu de nos jours.

Tel est, Monsieur le Ministre, le sens des conversations et des commentaires qui ont accompagné, dans la société de Darmstadt, la lecture du discours de l'Empereur.

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 387).

1256. LE COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT, À DROUYN DE LHUYS. (Très confidentielle. Original. Confédération germanique, 841, n° 22.)

Francfort, 24 février 1865.
(Cabinet, 26 février; Dir. pol., 27 février.)

La séance que la Diète a tenue hier n'a pas offert plus d'intérêt que les précédentes. Seulement, et ceci ne sera pas consigné dans le protocole officiel, on a résolu de faire agrandir et modifier les fortifications de Rastadt, ces travaux de défense ayant été trouvés insuffisants, surtout du côté de la France, par la commission militaire fédérale.

Un incident très important, et qui confirme entièrement les renseignements que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence dans ma dernière dépêche [1], a signalé une séance tenue récemment par le comité pour les affaires du Sleswig-Holstein. MM. de Schrenk et de Bose auraient exprimé cet avis que, «puisque la Prusse avait évidemment fait la guerre pour le bien commun de l'Allemagne», et puisque, d'un autre côté, l'opinion publique avait désigné depuis longtemps le Prince d'Augustenbourg comme le Souverain légitime des Duchés, il serait à désirer que le Gouvernement du Roi Guillaume cessât de traîner les choses en longueur. M. de Savigny a répondu très vivement et on ne peut plus catégoriquement qu'il savait très bien que les Etats moyens avaient l'intention d'intimider la Prusse par des motions qu'ils se proposaient de faire à la Diète pour obtenir la reconnaissance du Duc d'Augustenbourg [2], mais qu'il pouvait assurer à ses honorables Collègues qu'ils n'y réussiraient pas, que la Prusse dirait toujours : Non ! à toutes leurs propositions, et qu'on verrait bien si les Gouvernements auraient alors le courage d'aller jusqu'à la guerre; que de plus, et ici M. de Savigny déclara n'exprimer qu'une idée toute personnelle, il était impa-

[1] Dépêche n° 21, du 20 février (ci-dessus, p. 411).

[2] Cf. la dépêche du vicomte des Méloizes à Drouyn de Lhuys, du 10 février (ci-dessus, p. 386).

tienté d'entendre toujours invoquer «*l'intérêt allemand*» par certains membres de la Diète. «En vérité, a-t-il ajouté, je crois que la Prusse a de meilleurs amis à Paris qu'à Francfort; car, tout récemment encore, la Saxe, qui avait voulu amener la France à intervenir, dans *l'intérêt allemand sans doute*, a reçu de cette Puissance un coup de pied qu'elle s'était bien attiré elle-même[1].» M. de Kubeck a eu beaucoup de peine à calmer son Collègue de Prusse, qui ne s'était encore jamais exprimé avec une aussi violente franchise.

La *Correspondance provinciale* de Berlin et, après elle, la *Correspondance générale* de Vienne ont démenti la nouvelle donnée par la *Correspondance de Zeidler* et annonçant que l'Empereur François-Joseph avait déclaré que le point de vue de la Prusse dans l'affaire des Duchés était d'accord avec les intérêts de l'Allemagne.

J'apprends de source confidentielle que le Roi Guillaume avait écrit une lettre particulière à l'Empereur d'Autriche et que cette lettre, conçue dans les termes les plus amicaux, avait pour but de justifier les prétentions de la Prusse. Par une indiscrétion, le propos de l'Empereur a passé dans la presse et, naturellement, les journaux officiels se sont empressés de le démentir, mais il n'en a pas moins été tenu. Seulement, il est évident que l'Empereur François-Joseph est à peu près seul de son avis en Autriche.

La *Correspondance provinciale* a démenti, avec plus de vérité sans doute, l'annonce d'une convocation prochaine des notables du Sleswig-Holstein dont j'avais parlé à Votre Excellence dans ma dernière dépêche. «Il ne s'agit pour le moment, dit la feuille ministérielle, que de fixer d'une manière irrévocable les conditions que le Gouvernement prussien entend poser à la reconnaissance du futur Souverain des Duchés, quel qu'il soit.» Mais je crois que ce n'est pas là le fond de la pensée de M. de Bismarck, qui certainement n'a pas encore renoncé à l'annexion, au moins partielle, des Duchés.

[1] Allusion à la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron Forth-Rouen, du 7 janvier (ci-dessus, p. 284).

1257. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 351, n° 20.)

Paris, 25 février 1865.

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sous les nos 22 et 27 (1) renferment des détails et des appréciations dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Dans la première, vous exposez, à un point de vue général, les conséquences éventuelles de l'affaire des Duchés sur la situation respective de la Prusse et de l'Autriche en Allemagne. Vous résumez, dans la seconde, les conditions auxquelles le Gouvernement prussien subordonne la cession des droits qu'il tient du traité de paix signé à Vienne le 30 octobre 1864.

D'après les indications que vous me transmettez, le programme tracé par M. de Bismarck aurait pour effet d'assurer à la Prusse des avantages politiques et commerciaux exceptionnels et de créer pour le Gouvernement des Duchés des rapports de dépendance véritable. Le langage tenu jusqu'ici par le Cabinet de Berlin aussi bien que sa conduite antérieure autorisent à penser qu'il eût préféré une annexion définitive emportant la pleine possession de la souveraineté, et ce serait dans la pensée de se rapprocher des vues de l'Allemagne qu'il aurait substitué à cette idée le plan qu'il soumet présentement à la Cour d'Autriche.

Il ne saurait nous convenir de nous immiscer dans le débat ouvert entre les Cabinets allemands, et nous n'avons pas d'opinion à exprimer sur les communications qu'ils échangent en ce moment pour aplanir les difficultés d'une situation dont nous n'avons à aucun titre encouru la responsabilité. Mais, lorsque nous cherchons à nous rendre compte des dispositions de l'Allemagne, nous nous demandons si le projet d'arrangement que le Gouvernement prussien présente, aujourd'hui, comme dicté par une pensée de conciliation, n'est pas destiné, au contraire, à soulever de la part de ses Confédérés plus d'objections que l'annexion

(1) Cf. les dépêches de Benedetti à Drouyn de Lhuys, des 14 février, n° 22, et 15 février, n° 27 (ci-dessus, p. 392 et 406).

elle-même. Ainsi que vous le faites, en effet, remarquer avec raison, il n'existe actuellement, dans les rapports des États allemands, rien de semblable à ce que serait à l'égard de la Prusse la position du Prince appelé dans ces conditions à la tête des Duchés. Plusieurs Souverains ont contracté avec cette Puissance des conventions militaires qui les rattachent à sa politique et qui constituent des alliances particulières au sein de l'union fédérative établie par le pacte; ces alliances n'ont rien de contraire à l'acte fédéral : elles laissent subsister, en principe, l'égalité de droits qui en fait la base. Mais les arrangements proposés par le Cabinet de Berlin dépassent incontestablement de beaucoup la portée de ces conventions. Si l'on considère les préoccupations habituelles des États secondaires en tout ce qui regarde les tendances de la politique prussienne, on doit supposer qu'aucune mesure n'éveillerait leurs susceptibilités et leurs inquiétudes autant qu'une combinaison qui placerait un Prince de la Confédération germanique dans des rapports de vassalité évidente, et peut-être l'annexion pure et simple rencontrerait-elle moins de répugnance auprès des autres États allemands.

Quant à nous, je le répète, nous n'avons aucun avis à manifester sur les discussions engagées entre les Cabinets de Berlin et de Vienne. Nous avons fait antérieurement connaître notre sentiment sur le seul point qui pût nous intéresser aujourd'hui dans l'affaire des Duchés. Nous avons déclaré qu'il nous paraissait juste et qu'il serait en même temps d'une bonne politique, à nos yeux, de prendre en considération le vœu national pour fixer le sort des territoires du Sleswig et du Holstein laissés sans souverain reconnu, et le projet qui tend à les annexer à la Prusse n'a rien d'inconciliable avec le principe que nous avons énoncé. Il n'exclut ni la restitution au Danemark de la partie habitée par des populations danoises, ni l'adhésion préalable des populations allemandes aux décisions dont elles seraient elles-mêmes l'objet.

Si donc la Cour de Berlin prenait la résolution de réaliser son plan primitif, le Gouvernement de l'Empereur n'y ferait point d'objection, et son assentiment y serait acquis dans la mesure où il serait donné satisfaction aux maximes de droit public que nous avons adoptées pour notre règle de conduite.

Vous êtes autorisé à vous exprimer en ce sens dans vos entretiens avec S. Exc. M. de Bismarck.

1258. Borély de La Touche, Chargé d'Affaires à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 4[1].)

Hambourg, 25 février 1865.
(Cabinet, 27 février; Dir. pol., 1er mars.)

Les renseignements que j'ai l'honneur de vous adresser dans ce rapport se rattachent aux prétentions des deux grandes Puissances allemandes et à leurs débats dans la question des Duchés de l'Elbe. Je les tiens d'une personne assez bien informée pour ne pas hésiter à les soumettre à Votre Excellence.

L'attitude que l'Autriche vient de prendre dans l'affaire des Duchés serait, paraît-il, de nature à décider le Cabinet de Berlin à se désister de ses premières exigences, et M. de Bismarck aurait confidentiellement annoncé à quelques personnes que la Prusse était à peu près décidée à renoncer à l'annexion.

Il y a plus, on prétend que l'Autriche est résolue à maintenir de la façon la plus énergique les propositions qu'elle a faites à Berlin. Elle demande que le Sleswig-Holstein, sous le Gouvernement du Duc Frédéric d'Augustenbourg, soit érigé en Duché indépendant, faisant partie de la Confédération germanique. On abandonnerait à la Prusse le Lauenbourg comme indemnité des frais de guerre, ainsi que le port de Kiel et un territoire de quelques lieues autour de la ville, où elle pourrait élever des fortifications. On se prêterait volontiers à satisfaire ainsi la Prusse dans ses aspiratious et à lui venir en quelque sorte en aide dans les sacrifices qu'elle devra faire pour devenir une Puissance maritime de premier ordre. Kiel, destiné à être la tête du canal qui devra relier la Baltique à la Mer du Nord, sera certainement dans l'avenir une position militaire et maritime des

[1] En tête, cette note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Écrire à Francfort, Vienne et Berlin pour vérifier ces renseignements.»

plus importantes; on sent donc la nécessité de mettre ce port entre les mains d'une Puissance capable de protéger et de défendre de ce côté les intérêts politiques et commerciaux de l'Allemagne. Le point, sur la Mer du Nord, où devra aboutir le canal en question n'étant pas déterminé, on ne sait encore s'il sera confié à la Prusse ou laissé à la garde des Duchés.

L'armée sleswico-holsteinoise ne serait pas incorporée à l'armée prussienne, mais on admettrait que son organisation militaire fût principalement en rapport avec celle de la Prusse, le contingent des Duchés devant, en cas de guerre, se réunir à celui que la Prusse aurait à fournir.

On ne reconnaîtrait pas non plus à la Prusse le droit de lever à son gré des marins dans les Duchés, mais on ne s'opposerait pas à ce qu'elle s'entendît avec le Gouvernement du Duc pour fixer dans une convention tel nombre déterminé de matelots qu'elle pourrait enrôler chaque année. On ne ferait enfin aucune objection à l'entrée des Duchés dans le Zollverein.

Il y a certes encore dans ces conditions d'assez grands avantages pour la Prusse. On assure que l'Autriche est décidée à ne rien concéder au delà, et qu'elle aurait fait à ce sujet, près des différentes Cours de l'Allemagne, des démarches pressantes pour les engager dans une entente capable d'en imposer à la Prusse, et au besoin de la contraindre à renoncer à ses exorbitantes prétentions. Ses résolutions auraient été si favorablement accueillies qu'elle n'hésiterait plus aujourd'hui, si la résistance de la Prusse se prolongeait ou prenait un caractère trop sérieux, à porter le débat devant la Diète, et à en appeler à son autorité pour se prononcer souverainement sur l'organisation définitive des Duchés. Le succès à Francfort lui serait, paraît-il, largement assuré par neuf voix contre cinq, six au plus, qui se rangeraient du côté de la Prusse.

Je n'ai pas la prétention, Monsieur le Ministre, d'être le premier à vous transmettre ces informations; j'espère seulement qu'elles viendront confirmer celles que, d'autre part, Votre Excellence aura probablement reçues.

Permettez-moi de citer en terminant un mot que l'on attribue au Comte de Mensdorff et qui peindrait assez bien la situation. On rapportait au Ministre des Affaires étrangères d'Autriche

quelques paroles un peu vives de M. de Bismarck, entre autres celles-ci : «Laissez faire; au mois de mars nous apparaîtrons comme le *Deus ex machina*. — Je vous réponds, aurait repris M. de Mensdorff, que ce printemps verra tomber toute cette rodomontade prussienne (preussische Grossmäuligkeit)».

Le discours que S. M. l'Empereur a prononcé le 15 devant le Sénat et le Corps législatif[1] a produit à Hambourg un effet considérable, et je suis heureux de constater que les efforts de Sa Majesté pour assurer la paix de l'Europe ont été appréciés ici comme ils le méritent.

1259. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 488, n° 20.)

Vienne, 27 février 1865.
(Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 2 mars.)

M. le Baron de Werther a communiqué au Comte de Mensdorff une note dans laquelle le Cabinet de Berlin développe les conditions préalables qu'il croit devoir établir avant de pouvoir aborder la discussion du Gouvernement des Duchés[2]. On garde le silence sur le contenu de cette note, et le Comte de Mensdorff ne se croit pas autorisé à en donner connaissance; cependant, il ne m'a pas caché qu'elle ne répondait pas à son attente, et lui paraissait avoir principalement pour but de continuer le système dilatoire dont la Prusse semble décidée à ne pas se départir. Il est évident qu'en Prusse on veut tirer parti d'une situation dont on est maître, et que l'Autriche comme l'Allemagne sont impuissantes à modifier. Le Cabinet de Vienne ne se fait à cet égard aucune illusion, et, tout en déplorant ces lenteurs contre lesquelles toute l'Allemagne proteste, il reconnaît que ni lui, ni ses confédérés ne sont capables de les abréger contrairement à la volonté de la Prusse. «Nous ne pouvons qu'une chose, dit le Comte de Mens-

(1) Cf. ci-après, p. 427.

(2) Cf. la dépêche de Benedetti à Drouyn de Lhuys, du 23 février (ci-dessus, p. 414).

dorff, c'est empêcher l'annexion, parce que nous avons encore quelques troupes dans les Duchés, et que pour annexer il faudrait les en chasser». Mais là s'arrête l'action de l'Autriche; pour le reste, elle est avec l'Allemagne à la merci de la Prusse, et ne peut exercer à Berlin qu'une pression morale dont M. de Bismarck ne paraît pas disposé à tenir grand compte. On prépare une réponse à la note qu'on vient de recevoir.

APPENDICE.

DISCOURS DE L'EMPEREUR

À L'OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE

(15 FÉVRIER 1865).

EXTRAIT.

En présence du conflit qui a surgi sur les bords de la Baltique, mon Gouvernement, partagé entre ses sympathies pour le Danemark et son bon vouloir pour l'Allemagne, a observé la plus stricte neutralité. Appelé dans une conférence à émettre son avis, il s'est borné à faire valoir le principe des nationalités et le droit des populations d'être consultées sur leur sort. Notre langage, conforme à l'attitude réservée que nous entendions garder, a été modéré et amical envers les deux parties.

Dans le midi de l'Europe, l'action de la France devait s'exercer plus résolument. J'ai voulu rendre possible la solution d'un difficile problème. La Convention du 15 septembre, dégagée d'interprétations passionnées, consacre deux grands principes, l'affranchissement du nouveau Royaume d'Italie et l'indépendance du Saint-Siège. Ce ne sont plus les membres épars de la patrie italienne cherchant à se rattacher par de faibles liens à un petit État, situé au pied des Alpes : c'est un grand pays qui, s'élevant au-dessus des préjugés locaux et méprisant les excitations irréfléchies, transporte hardiment au cœur de la Péninsule sa capitale et la place au milieu des Apennins comme dans une citadelle imprenable. Par cet acte de patriotisme, l'Italie se constitue définitivement et se réconcilie en même temps avec la catholicité; elle s'engage à respecter l'indépendance du Saint-Siège, à protéger les frontières des États romains, et nous permet ainsi de retirer nos troupes. Le territoire pontifical, efficacement garanti, se trouve placé sous la sauvegarde d'un traité qui lie solennellement les deux Gouvernements. La Convention n'est donc pas une arme de guerre, mais une œuvre de paix et de conciliation.

Au Mexique, le nouveau Trône se consolide, le pays se pacifie, ses immenses ressources se développent : heureux effets de la valeur de nos

soldats, du bon sens de la population mexicaine, de l'intelligence et de l'énergie du Souverain!

Au Japon, notre marine, unie à celle de l'Angleterre, de la Hollande et des États-Unis, a donné une nouvelle preuve de ce qu'elle peut et de ce qu'elle sait faire.

En Afrique, une insurrection subite est venue troubler la sécurité de nos possessions et montrer combien certaines tribus sont encore ignorantes et de notre force et de nos intentions bienveillantes. C'est au moment où, par un esprit de généreuse justice, la France assurait la propriété du sol à la population arabe; où, par des mesures libérales, nous tâchions de faire comprendre à ce peuple abusé que, loin de l'opprimer, nous voulions l'appeler aux bienfaits de la civilisation, c'est à ce moment, dis-je, qu'égarés par le fanatisme religieux, les Arabes voisins du désert ont levé l'étendard de la révolte. Malgré les difficultés des lieux et la rigueur de la saison, notre armée, conduite avec habileté, a eu bientôt raison de l'insurrection, et, après le combat, aucune répression sanglante, aucune sévérité inutile n'a attristé la victoire. Le zèle du chef expérimenté placé à la tête de l'Algérie, l'unité du commandement rétablie, la constatation des généreux desseins de la France, tout concourra, je l'espère, à prévenir le retour de semblables désordres.

Ainsi, toutes nos expéditions touchent à leur fin; nos troupes de terre ont évacué la Chine; la marine suffit à maintenir nos établissements de Cochinchine; notre armée d'Afrique va être réduite; celle du Mexique rentre déjà en France; la garnison de Rome reviendra bientôt, et, en fermant le temple de la guerre, nous pourrons avec fierté inscrire sur un nouvel arc de triomphe ces mots : «A la gloire des armées françaises pour les victoires remportées en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.»

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

BARTHOLDI (Philippe-Amédée), né le 23 septembre 1830.

Attaché à l'ambassade de Madrid, 30 juin 1855; 3e secrétaire, 30 août 1856; 2e secrétaire à Turin, 29 octobre 1856; à Londres, 2 janvier 1861; à Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1862; à Stuttgart, 20 octobre 1864; à Vienne, par intérim, 1er juin 1866; à Londres, 28 octobre 1866; 1er secrétaire et chargé d'affaires à Tanger, 28 juin 1867; à Madrid, 1er janvier 1868; à Saint-Pétersbourg, 12 août 1871; ministre plénipotentiaire à Washington, 4 décembre 1873; sans poste du 25 décembre 1876 au 5 décembre 1877; ministre à La Haye, 5 décembre 1877; en disponibilité, 27 mai 1879.

BORÉLY DE LA TOUCHE (Léon-François-Auguste), né le 30 novembre 1821, mort à Paris le 27 janvier 1895.

Attaché à l'ambassade de Madrid, 1er décembre 1848; à Hanovre, 20 février 1851; à Berlin, 9 mars 1852; 3e secrétaire à Rio-de-Janeiro, 30 juin 1855; 2e secrétaire, 18 août 1856; à la disposition, 17 août 1857; 2e secrétaire à Munich, 17 février 1858; 1er secrétaire à Athènes, 7 décembre 1859; à Stockholm, 5 décembre 1860; à Hambourg, 14 janvier 1865; rédacteur au Département, 31 mai 1871; en disponibilité, 17 décembre 1872; à la retraite, 1er janvier 1878.

MERCIER DE LOSTENDE (Édouard, baron), né le 29 novembre 1816.

Attaché libre à Mexico, 8 septembre 1839; à Madrid, 14 octobre 1841; attaché payé à Lisbonne, 21 novembre 1844; 2e secrétaire à Saint-Pétersbourg, 10 avril 1847; chargé de mission en Italie, de

[1] Pour les agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les quatre premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 356-362, au tome II, p. 377-378, au tome III, p. 375-377, et au tome IV, p. 377-381.

mars à mai et de septembre au 31 décembre 1849; à Saint-Pétersbourg, 1er avril-30 juin 1851; ministre plénipotentiaire à Dresde, 30 avril 1852; à Athènes, 29 novembre 1854; à Stockholm, 16 août 1857; à Washington, 7 décembre 1859; ambassadeur à Madrid, 5 octobre 1864. Il avait, le 9 février 1867, avec l'autorisation impériale, relevé le titre de «baron» qui avait appartenu à son beau-père, le général de Lostende.

Saint-Ferriol (Marie-Louis-Emmanuel, vicomte de), né à Clelles (Isère), le 7 juillet 1827.

Attaché à Washington, 19 avril 1851; à Turin, 26 mars 1855; au Département, 31 août 1856; à Turin, 13 septembre 1856; secrétaire de 3e classe, 16 août 1857; désigné à Constantinople, 17 août 1857; attaché au Cabinet, 28 décembre 1860, secrétaire de 2e classe, à la disposition, 29 janvier 1862; à Vienne, 22 octobre 1862; à Washington, 5 mai 1866; secrétaire de 1re classe, maintenu à Washington, 31 décembre 1866; à Londres, 24 juin 1868; chef du Cabinet, 18 décembre 1868; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 14 juillet 1869; membre de la Commission mixte des Pyrénées et président de la délégation française, 18 novembre 1876; admis à l'inactivité, 5 juin 1877.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS[1].

AZEGLIO (Le marquis Emanuel-Vittorio TAPPARELLI D'), conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Londres. accrédité le 13 novembre 1850.

BABANDIARAN (Grég.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Mexique à Vienne, accrédité le 20 juin 1865; également accrédité près la Confédération germanique.

BARRAL DE MONTEAUVRARD (Camille, comte DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Berlin[2], nommé fin novembre 1864, accrédité le 31 janvier 1865; également accrédité près la Confédération germanique en qualité de ministre de Sardaigne, depuis le 30 octobre 1856.

CANITZ et DALLWITZ (Jules, baron DE), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Stuttgart[3], accrédité le 24 octobre 1864.

CHAZAL (Le lieutenant-général baron), ministre de la guerre du royaume de Belgique depuis le 6 avril 1859.

CHOTEK DE CHOTKOWA (Bohuslav, comte), chambellan, conseiller de la légation d'Autriche en Prusse.

EULENBOURG (Frédéric-Albert, comte D'), ministre de l'intérieur du royaume de Prusse depuis le 9 décembre 1862.

[1] Pour les ministres d'État et agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les quatre premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 363-368, au tome II, p. 379-381, au tome III, p. 379-382, et au tome IV, p. 382-386.

[2] En remplacement du comte de Launay-Hallwyl. Cf. ci-après, p. 432.

[3] En remplacement de M. de Schulenbourg-Priemern. Cf. ci-après, p. 433.

Fane (L'Honorable Jul.-H. C.), secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Vienne.

Halbhuber de Festwill (Le baron), commissaire civil autrichien dans les Duchés de Sleswig-Holstein et de Lauenbourg[1], 7 janvier 1865.

Handel (Le baron Maximilien de), conseiller intime actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Stuttgart, accrédité le 30 août 1850.

Hohenzollern-Sigmaringen (Le prince Charles-Antoine, Joachim-Zéphyrin-Frédéric-Mainrad de), burgrave de Nuremberg, comte de Sigmaringen et Veringen, comte de Berg, seigneur de Haigerloch et Woehrstein, etc., chargé par Guillaume Ier d'une mission extraordinaire auprès de François-Joseph Ier, fin novembre 1864.

Howard (Sir Henry-Francis), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Hanovre, accrédité le 6 février 1860; également accrédité près les cours de Brunswick et d'Oldenbourg.

Irminger (C.-L.-Chr.), capitaine et chambellan, aide de camp général du roi de Danemark, envoyé extraordinaire à Berlin et à Vienne chargé de notifier à ces cours la mort de Frédérie VII et l'avènement de Christian IX, début de décembre 1863.

Koenneritz (Richard, comte de), conseiller de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du royaume de Saxe à Saint-Pétersbourg[2], accrédité le 26 décembre 1864.

Launay-Hallwyl (Édouard, comte de)[3], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Saint-Pétersbourg[4], accrédité le 5 février 1865; également accrédité à Dresde en qualité de ministre de Sardaigne, depuis le 19 août 1856.

Lutzow (François, comte de), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Darmstadt, nommé le 5 septembre 1853; également accrédité à Wiesbaden.

Persiany (Jean de), conseiller intime, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à Hanovre, nommé le 23 février 1857, également accrédité près les cours de Brunswick et d'Oldenbourg.

(1) En remplacement du baron de Lederer. Cf. t. IV, p. 384.

(2) En remplacement de M. Jean de Koenneritz. Cf. t. IV, p. 383.

(3) Cf. t. Ier, p. 366.

(4) En remplacement du marquis Pepoli (t. Ier, p. 367), relevé de ce poste sur sa demande.

PFORDTEN (Louis-Charles-Henri, baron VON DER)[1], conseiller d'État, ministre de la maison du roi de Bavière et de l'extérieur depuis le 4 décembre 1864.

PFRETZSCHNER (Adolphe DE), ministre du commerce et des travaux publics du royaume de Bavière depuis le 1er janvier 1865.

QUADT-WYKRADT-ISNY (Fréd., comte DE), conseiller de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Hanovre, nommé le 29 mars 1864 (accrédité le 7 juillet 1860 en qualité de ministre résident); également accrédité près le Brunswick, le 22 janvier 1865.

REIGERSBERG (Auguste, comte DE), ministre d'État et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Stuttgart, accrédité le 18 mai 1859.

REINHARD (Louis DE), conseiller d'État, ambassadeur, membre de l'Assemblée fédérale pour le Wurtemberg, accrédité le 10 mai 1850.

REUSS (Le prince Henri VII DE), major à la suite, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Munich, accrédité le 3 décembre 1864.

SCHRENK (Charles, baron DE)[2], conseiller d'État, ambassadeur, membre de l'Assemblée fédérale pour la Bavière[3], accrédité le 17 décembre 1864.

SCHULENBOURG-PRIEMERN (Gust. VON DER), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Dresde, nommé en août 1864; également accrédité près les cours de Dessau, Altenbourg et près les principautés de Reuss.

STUART (L'honorable William), secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople.

WENTZEL (Othon DE), conseiller intime de légation, ministre résident de Prusse à Darmstadt[4], accrédité le 27 septembre 1864; également accrédité près la Ville libre de Francfort.

WICKEDE (Othon DE), conseiller de légation, ambassadeur et ministre plénipotentiaire, membre de l'Assemblée fédérale pour les deux Mecklembourg, accrédité le 7 janvier 1864.

(1) Cf. t. Ier, p. 367.
(2) Cf. t. Ier, p. 368.
(3) En remplacement du baron de Pfordten. Cf. ci-dessus.
(4) En remplacement du baron de Canitz et Dallwitz. Cf. ci-dessus, p. 431.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE DES MATIÈRES.

NOVEMBRE 1864. (*FIN.*)

10 NOVEMBRE.

11 NOVEMBRE.

12 NOVEMBRE.

13 NOVEMBRE.

14 NOVEMBRE.

15 NOVEMBRE.

13 JANVIER.

14 JANVIER.

15 JANVIER.

16 JANVIER.

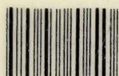
17 JANVIER.

18 JANVIER.

IMPRIMERIE NATIONALE.

25 FÉVRIER.

27 FÉVRIER.


a39003

002730256b

